

DÉBATS DU CONSEIL DE PARIS

Séance des lundi 8, mardi 9 et mercredi 10 juillet 2013

CONSEIL MUNICIPAL



Table des matières

Ouverture de la séance.....	3	2013 DEVE 68 - DF 25 - Budget supplémentaire du budget annexe du fossoyage pour 2013.....	33
Condoléances.....	3	2013 PP 48 - Décision modificative n° 1 du budget spécial de la Préfecture de police pour 2013.....	33
Adoption de comptes rendus.....	3	Suspension et reprise de la séance.....	33
Observations sur le déroulement de la séance.....	3	2013 SG 47 - Subvention (3.200 euros) à l'association Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir (FPFA) (15e). ...	34
Discussion budgétaire commune Ville et Département.....	4	2013 SG 113 - DPP 47 - Subvention (8.959 euros) et avenant à convention avec l'association CIDFF de Paris (10e), pour son projet de dispositif visant à renforcer la protection des femmes victimes de violences conjugales en très grand danger (FTGD Ville de Paris).	34
2013 DF 20 - Rapport de présentation du budget supplémentaire de 2013. - Budget supplémentaire d'investissement et de fonctionnement de la ville de Paris de 2013.....	4	2013 DEVE 93 et DEVE 77-G : Convention d'offre de concours pour la réalisation de deux aires d'accueil des gens du voyage, bois de Boulogne (16e) et bois de Vincennes (12e), au titre du contrat particulier signé entre la Région Ile de France et le Département de Paris pour la période 2009-2013.	35
Vœux déposés par l'Exécutif.....	5	2013 DLH 107 - Approbation du principe et des modalités de lancement de la consultation relative au marché de gestion, maintenance et nettoyage de deux aires d'accueil des gens du voyage situées dans les bois de Boulogne (16e) et de Vincennes (12e).	36
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux dotations de l'Etat.....	5	Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au montant des marchés.....	36
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la gratuité du pass Navigo Emeraude Améthyste.....	5	2013 DASES 18 - Avis sur le projet de schéma départemental d'accueil des gens du voyage conjointement élaboré par l'Etat et le Département de Paris.	36
2013 DF 20-1° - Budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris de 2013.	24	2013 DASCO 63 - Subvention (465.851 euros) à la caisse des écoles du 1er arrondissement pour la restauration scolaire.	42
2013 DF 20-2° - Budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris de 2013.	28	Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au dispositif "Base élèves".....	43
2013 DF 26 - Individualisation des autorisations de programme votées au budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour 2013.	30	Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à un renfort en personnel du collège Colette Besson.	45
2013 DF 21 - Budget supplémentaire des états spéciaux d'arrondissement pour 2013. - Adoption des états spéciaux d'arrondissement et ventilation des dépenses par chapitre et par nature.....	31	Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la sauvegarde de la cinémathèque Robert Lynen.	45
2013 DF-DRH 27 - Créations et transformations d'emplois dans les services municipaux pour 2013.....	31	Vœu déposé par l'Exécutif.....	45
Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la situation des professeurs des cours pour adultes.....	31	Vœu déposé par Mmes Brigitte KUSTER et Fabienne GASNIER relatif à la cinémathèque Robert Lynen.....	46
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la création de postes d'ALG.....	31	2013 DJS 348 - Signature du contrat jeunesse du 14e arrondissement.....	48
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au gel du point d'indice.	31		
2013 DILT 14 - DF 24 - Budget supplémentaire du Service technique des Transports automobiles municipaux pour 2013.	32		
2013 DPE 59 - DF 22 - Budget supplémentaire du budget annexe de l'assainissement pour 2013.....	32		
2013 DPE 60 - DF 23 - Budget supplémentaire du budget annexe de l'eau pour 2013.	33		

2013 DJS 394 - Signature du Contrat Jeunesse du Centre.....	51
2013 DFPE 14 - Subvention (192.057 euros) et avenant n° 5 à l'Association Familiale Catholique de Saint Honoré d'Eylau (16e) pour la halte-garderie.....	53
2013 DFPE 40 - Subvention (36.774 euros) et avenant n° 3 avec l'association Jeunesse Loubavitch (9e) pour la crèche collective (19e).	53
2013 DFPE 41 - Subvention (61.622 euros) et avenant n° 3 avec l'association Jeunesse Loubavitch (9e) pour la crèche collective Haya Moucka (19e).	53
2013 DFPE 108 - Subvention (32.666 euros) et avenant n° 5 avec l'Association Familiale Notre Dame de Nazareth pour sa halte-garderie Les Gémeaux (15e).....	53
2013 DFPE 110 - Subvention (215.853 euros) et avenant n° 3 avec l'association Gan Ménahem (18e) pour sa crèche collective Gan Kitov (17e).	53
2013 DFPE 111 - Subvention (289.199 euros) et avenant n° 3 avec l'association Gan Ménahem pour le jardin d'enfants Sinaï (18e).	53
2013 DFPE 112 - Subvention (181.537 euros) et avenant n° 3 avec l'association Gan Ménahem pour sa crèche collective Léa Frankforter (18e).....	53
2013 DFPE 113 - Subvention (203.251 euros) et avenant n° 3 avec l'association Gan Ménahem (18e) pour sa crèche collective Heikal Ménahem (20e).....	53
2013 DFPE 125 - Subvention (118.070 euros) et avenant n° 5 avec l'association Sainte Agnès (7e) pour la halte-garderie (7e).	53
2013 DFPE 128 - Subvention (22.346 euros) et avenant n° 5 avec l'association Halte-garderie de l'Annonciation pour la halte-garderie (16e).	53
2013 DFPE 159 - Subvention (52.373 euros) et avenant n° 5 à l'Association Familiale Catholique Saint Pierre - Saint Dominique pour la halte-garderie (14e).	53
2013 DFPE 205 - Subvention (76.957 euros) et avenant n° 3 avec l'association Ozar Hatorah pour la crèche collective (11e).	53
2013 DFPE 206 - Subvention (183.311 euros) et avenant n° 3 avec l'association Ozar Hatorah (13e) pour la crèche collective (13e).	54
2013 DFPE 207 - Subvention (133.403 euros) et avenant n° 5 à l'association Institutions Ganone Yad pour la crèche collective (11e).	54
2013 DFPE 253 - Subvention (129.094 euros) et avenant n° 5 avec l'association Gan Yossef Crèche et Jardin d'Enfants (20e) pour la crèche collective Gan Yossef (20e).....	54
2013 DFPE 254 - Subvention (397.695 euros) et avenant n°5 avec l'association Gan Yossef Crèche et Jardin d'Enfants (20e) pour la crèche familiale Gan Yossef (20e).....	54

2013 DFPE 296 et DFPE 13-G : Lancement et signature de marchés de fourniture et livraison de changes complets jetables pour les établissements de la Ville et du Département de Paris accueillant de jeunes enfants, en 2 lots séparés dans le cadre du groupement de commandes pour l'achat de fournitures et services.....	63
2013 DFPE 370 - Convention d'objectifs avec l'association "Crescendo", gestionnaire d'établissements de la petite enfance (1er).	65
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la restructuration de la halte-garderie du 26, rue Saint-Roch.	65
2013 DFPE 372 - Conventions d'objectifs avec des associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance (3e).	66
Dépôt de questions d'actualité.	68
Suspension et reprise de la séance.	69
Examen des questions d'actualité.	69
I - Question d'actualité posée par le groupe U.D.I. à M. le Maire de Paris relative au projet de loi sur la Métropole de Paris.	69
II - Question d'actualité posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Maire de Paris relative à l'évolution de la qualité de l'air à Paris.	72
III - Question d'actualité posée par le groupe E.E.L.V.A. à M. le Préfet de police relative au respect du droit au logement opposable des personnes menacées d'expulsion.	74
IV - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche à M. le Maire de Paris relative aux prises en charge hôtelières au titre de l'aide sociale à l'enfance.	77
V - Question d'actualité posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à l'attribution des subventions aux associations.	78
VI - Question d'actualité posée par M. Jean-François MARTINS à M. le Maire de Paris relative à l'application de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées à Paris.	81
Suspension et reprise de la séance.	83
2013 DASCO 57 - Lancement et signature de marchés article 30 relatifs à l'organisation d'ateliers éducatifs sur le temps de l'aménagement des rythmes éducatifs.	83
Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au taux d'encadrement recommandé.	83
Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la réalisation d'un bilan.	83
Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au soutien des expérimentations innovantes.	83

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au recrutement de Rased.	83
Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la constitution du corps des animatrices et animateurs.	83
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la création de comités de suivi locaux.	83
2013 DASCO 59 - Subventions (3.929.173 euros) à des organismes de droit public et privé pour des projets d'animation culturels mis en oeuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre de l'aménagement des rythmes éducatifs (ARE) et conventions annuelles avec ceux de ces organismes relevant du droit privé.	83
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux partenaires de la Ville lauréates des appels à projets culturels et pluridisciplinaires.	83
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la création de comités de suivi locaux.	83
2013 DASCO 100 - Subventions (3.721.891 euros) à des organismes de droit public et privé pour des projets d'animation pluridisciplinaires mis en oeuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre de l'aménagement des rythmes éducatifs (ARE) et conventions annuelles avec ceux de ces organismes relevant du droit privé.	83
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux partenaires de la Ville lauréates des appels à projets culturels et pluridisciplinaires.	84
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la création de comités de suivi locaux.	84
2013 DASCO 124 - DFPE 391 - Approbation de la signature du contrat enfance jeunesse entre la Caisse d'Allocations Familiales de Paris et la Ville de Paris (2013-2016).	84
2013 DAC 468 - Modification des modalités d'organisation du travail des personnels des conservatoires municipaux d'arrondissements de la Ville de Paris.	84
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux effectifs des conservatoires. ...	84
2013 DRH 54 - Modification du statut particulier du corps des agents spécialisés des écoles maternelles de la Commune de Paris.	84
2013 DRH 60 - Fixation du statut particulier du corps des animatrices et animateurs d'administrations parisiennes.	84
2013 DRH 63 - Modification des dispositions statutaires relatives à l'emploi de directeur de centre de loisirs et relais périscolaire.	84
2013 DRH 68 - Régime indemnitaire du corps des animatrices et animateurs d'administrations parisiennes. ...	84
2013 DRH 73 - Modification de la délibération fixant la rémunération des agents vacataires de la Commune de Paris chargés des activités périscolaires.	84
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la création de postes d'adjoints d'animation.	84
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la présence d'un agent spécialisé des écoles maternelles par classe.	84
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux formations dispensées aux personnels.	84
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux conditions de déplacement des enfants.	84
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux modalités et critères de répartition des enfants dans les ateliers.	84
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au Comité parisien de mise en oeuvre et de suivi de la réforme.	84
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux comités de suivi d'arrondissement.	84
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'application de la réforme.	85
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux missions des accompagnateurs pendant le déroulement des ateliers éducatifs.	85
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au taux d'encadrement retenu pour les activités périscolaires.	85
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'accueil des enfants des écoles Sainte-Marguerite et Saint-Paul.	85
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux ateliers mis en place.	85
Vœu déposé par l'Exécutif.	85
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au report de la réforme.	85
Vœu déposé par M. Jean-François MARTINS relatif à la mise en place d'un numéro vert.	85
Rappel au règlement.	118
Suspension et reprise de la séance.	119
2013 DJS 171 - Convention d'occupation temporaire du domaine public avec la Ligue de Paris de Tennis pour l'occupation et l'utilisation privative du centre sportif J. Dixmier (16e) et dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme.	119
2013 DJS 213 - Subvention (823.225 euros) avec convention avec le Stade Français Paris au titre de la saison sportive 2013-2014.	122

2013 DJS 222 - Subvention (40.000 euros) et convention avec la Ligue de Paris de Tennis pour les saisons sportives 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016.....	126
2013 DJS 233 - Avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public, pour l'exploitation du centre sportif Tir aux pigeons (16e) par la Ligue de Paris de Tennis et dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme.....	128
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'attribution de la dénomination "Alain Mimoun" à un équipement sportif.....	131
Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif au comité de suivi des grands clubs sportifs parisiens.....	132
2013 DJS 399 - DRH 78 - Délibération de principe sur les conventions d'aménagement d'emploi pour les sportifs de haut niveau.....	133
Suspension et reprise de la séance.....	135
2013 DU 98 - Bilan de la concertation portant sur le projet de révision simplifiée du PLU sur le secteur de la Porte de Versailles - Opération Triangle (15e). Approbation de la révision simplifiée du PLU.....	135
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au rééquilibrage habitat-emploi. ..	135
Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET et M. Alexis CORBIERE relatif au rejet de la révision simplifiée.....	135
Vœu déposé par M. Jean-François MARTINS relatif à l'organisation d'un référendum local.....	135
Suspension et reprise de la séance.....	144
2013 DU 98 - Bilan de la concertation portant sur le projet de révision simplifiée du PLU sur le secteur de la Porte de Versailles - Opération Triangle (15e). Approbation de la révision simplifiée du PLU.....	144
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au rééquilibrage habitat-emploi. ..	144
Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET et M. Alexis CORBIERE relatif au rejet de la révision simplifiée.....	144
Vœu déposé par M. Jean-François MARTINS relatif à l'organisation d'un référendum local. (Suite).....	144
Suspension et reprise de la séance.....	155
2013 DU 98 - Bilan de la concertation portant sur le projet de révision simplifiée du PLU sur le secteur de la Porte de Versailles - Opération Triangle (15e). Approbation de la révision simplifiée du PLU.....	155
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au rééquilibrage habitat-emploi. ..	155
Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET et M. Alexis CORBIERE relatif au rejet de la révision simplifiée.....	155

Vœu déposé par M. Jean-François MARTINS relatif à l'organisation d'un référendum local. (Suite).....	155
2013 SG 56 - Berges de Seine - Conventions de mécénat avec les sociétés "Bellême Bois", "Kompan SAS" et "Squaire Services".....	158
2013 SG 154 - Berges de Seine rive gauche - Charte des usages et occupations des berges rive gauche entre le pont Royal et le pont de l'Alma (7e).....	159
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux reports de circulation induits.....	159
Vœu déposé par les groupes U.M.P.P.A. et U.D.I. relatif à la création d'un comité de suivi.....	159
Vœu déposé par M. Jean-François MARTINS relatif à la création d'une coulée bleue tout au long de la Seine... 160	160
Vœu déposé par M. Jean-François MARTINS relatif au réaménagement des quais.....	160
2013 SG 164 - Signature d'une convention de mécénat avec Nespresso.....	167
2013 DU 212 - Objectifs poursuivis et modalités de concertation publique dans la perspective de la création d'une Z.A.C. dans le secteur Bercy Charenton (12e).	169
Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux trames vertes et à l'implantation des activités de foires et cirques dans la Métropole.....	169
Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux objectifs en matière de logements et d'équipements de proximité.....	169
Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux objectifs de circulation.....	169
Vœu depose par l'Exécutif.....	169
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à une densité raisonnable et au geste architectural des immeubles de grande hauteur.....	169
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la création d'un espace logistique urbain fluvial et ferroviaire.....	169
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la présentation des études sur la couverture des voies ferrées.....	169
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la protection des tunnels situés sous le site de la gare de Bercy-Râpée.....	169
2013 SG 170 - DPP 52 - Convention avec la Préfecture de police relative à l'installation et l'exploitation des caméras de vidéoprotection des berges de Seine (1er, 4e et 7e).....	181
Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'inscription du nom de Gabriel Piro dans l'espace public du 19e.....	185

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à une dénomination de rue "Maurice Nadeau". 186

2013 DLH 83 - Location par bail emphytéotique, au profit de "Paris Habitat-OPH", de l'immeuble communal 197, rue du Faubourg-Saint-Martin (10e). 187

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au transfert des acquisitions à un bailleur social. 187

2013 DLH 85 - DF 50 - DU 183 - Résiliation anticipée des conventions immobilières passées entre la Ville de Paris et la S.I.E.M.P. 187

Vœu déposé par l'Exécutif. 187

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la situation des locataires des 92-94-96-98, rue de la Convention. 187

2013 DLH 86 - Subvention (85.312 euros) et avenant à la convention avec l'Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne (15e). 193

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la suspension de tout dispositif d'encadrement des loyers. 193

2013 DLH 120 - Location par bail emphytéotique, au profit de Paris Habitat-OPH, de l'immeuble communal 60, rue de la Convention (15e). 195

2013 DLH 134 - Conclusion d'un protocole transactionnel entre la Ville de Paris et l'exploitant d'un garage dans l'immeuble communal 39-41, rue Castagnary (15e) pour la fixation de l'indemnité commerciale et la libération des lieux. 197

2013 DLH 140 - Avenant au bail emphytéotique à caractère administratif conclu le 19 mai 2009 au profit de PARIS HABITAT-OPH portant location d'une parcelle communale 47, avenue du Maréchal Fayolle (16e). 198

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au dispositif de protection des locataires concernés par une vente à la découpe dans le projet de loi ALUR. 199

Vœu déposé par l'Exécutif. 199

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la vente à la découpe de l'immeuble Taine/Reuilly. 200

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au relogement des résidents de l'hôtel Réunis du 69 rue des Haies. 201

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'installation de panneaux publicitaires sur le parc social parisien. 202

Vœu déposé par l'Exécutif. 202

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la transparence dans l'occupation des logements sociaux. 203

Vœu déposé par M. Jean-François MARTINS relatif à la réquisition d'un terrain vague situé à l'angle des rues Jasmin et Henri-Heine. 204

Vœu déposé par l'Exécutif. 204

2013 CAB_MA 2 - Subvention (5.000 euros) à l'association "Arts et Images du Monde" (14e) pour l'organisation d'un festival du film de l'Outre-Mer. 206

2013 CAB_MA 14 - Approbation du principe et des modalités de la convention de partenariat pour la mise en oeuvre de permanences à destination des jeunes de Guadeloupe et de l'Outre-Mer au sein des locaux du Centre Municipal d'Action et d'Information -CMAI- de la Ville de Paris sis au 21 rue Léon frot (11e) assurées par l'AJeG. 207

2013 DAC 192 - Subventions (8.573.000 euros), avenant et convention avec l'association "Théâtre Musical de Paris-Châtelet" (1er). 208

2013 DAC 312 - Conclusion d'un bail civil donnant lieu à l'octroi d'une contribution non financière et passation d'une convention d'objectifs avec l'association "59 Rivoli" pour l'occupation des locaux de l'immeuble sis 59, rue de Rivoli (1er). 209

2013 DAC 421 - Subvention (100.000 euros) et convention avec l'association La Dalle aux chaps (20e). 211

2013 DAC 441 - Subvention (51.875 euros) et convention avec l'association Musée du Montparnasse (15e). 212

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans un jury d'architecture. 213

2013 DAC 518 - Subvention (10.000 euros) à l'Association pour le Rayonnement des Grandes Orgues de l'église Saint-Eustache, ARGOS (1er). 214

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'augmentation de la subvention. 214

2013 DAC 538 - Subventions (825.000 euros), avenants et convention avec l'association Institut des Cultures d'Islam (18e). 215

2013 DAC 574 - Demande d'autorisation d'urbanisme adaptée, notamment une demande de permis de construire précaire pour l'installation provisoire du cirque Romanès, square Parodi (16e). 222

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la création d'une aire d'accueil des cirques dans le square Alexandre et René Parodi. 222

Vœu déposé par l'Exécutif. 222

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au Grenier des Grands Augustins. 223

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au maintien du Grand Ecran Italie et à sa reconversion. 225

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la création d'un Fonds d'aide à l'emploi artistique.	226
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au théâtre Marigny.	227
Vœu déposé par l'Exécutif.	227
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'éclairage pour "Le triomphe de la République".....	228
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la mise en sécurité et à l'accessibilité des PMR du temple du Saint-Esprit.....	230
Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au soutien à Amina Sboui.	231
Vœu déposé par l'Exécutif.	232
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'asile politique d'Edward Snowden et à sa nomination en tant que citoyen d'honneur.....	232
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à Ahlam Shibli.....	234
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'étiquetage des produits israéliens.....	235
2013 DAC 520 - Subvention (11.000 euros) à 3 associations d'anciens combattants à vocation généraliste.....	237
Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'apposition d'une plaque commémorative au Père Lachaise.....	238
2013 DAC 364 - Subvention (1.000 euros) à l'association TRACES (20e).....	239
2013 DF 57 - DU 216 - Avenant n° 8 à la convention pour l'exploitation du parc des expositions de la porte de Versailles (15e).	240
2013 DF 58 - DU 217 - Approbation de l'attributaire pressenti dans le cadre de la procédure de la mise en concurrence du contrat d'occupation du parc des expositions de la porte de Versailles (15e).	240
2013 DF 65 - Autorisation donnée aux représentants de la ville de Paris au sein de la SAPOPB d'agréer la cession partielle des parts de la CDC et la cession totale des parts de la RIVP à la société AEG.	247
2013 DF 70 - Communication sur le Crédit municipal - Troisième décision modificative du budget 2012 du CMP, compte financier 2012 et budget 2013.	250
2013 SG 172 - Rapport de la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France sur la gestion des biens du domaine public de la Ville de Paris.....	252
Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux conventions d'occupation du domaine public.	252

Vœu déposé par M. Jean-François MARTINS relatif à l'intégration du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) dans les documents budgétaires dès 2014.	252
Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux orientations souhaitables du budget primitif 2014.	261
Vœu déposé par l'Exécutif.	261
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à une taxation des résidences secondaires à Paris.	262
Vœu déposé par l'Exécutif.	262
Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans un jury d'architecture. (Suite).....	263
Suspension et reprise de la séance.	263
Vœu déposé par les groupes E.E.L.V.A. et Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux médias locaux audiovisuels.....	264
2013 DDEES 163 - Convention d'occupation du domaine public fixant les conditions tarifaires et d'organisation d'une fête foraine sur la pelouse de la Muette (16e) pour l'année 2013.	265
Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la mise en liquidation des magasins Virgin.....	266
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la fermeture du magasin Virgin Barbès.....	266
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'opposition de l'extension des zones touristiques dans le 18e.	269
Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au soutien aux librairies indépendantes parisiennes.....	269
Vœu déposé par l'Exécutif.	270
Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la création d'un PUCE pour les commerces de Bercy Village.....	271
2013 DAJ 20 - Approbation d'un accord de coexistence entre la marque Paris et les marques semi-figuratives déposées par la société Jeff de Bruges Diffusion.	272
2013 DILT 13 et DILT 13-G : Approbation des modalités de lancement et d'attribution de marchés à bons de commande de prestations de nettoyage des locaux de divers services de la Ville de Paris et du Département de Paris en 11 lots séparés.....	273
2013 DRH 1 - Conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de direction de la Ville de Paris et échelonnement indiciaire applicable à ces emplois.....	275
2013 DRH 40 - Régime indemnitaire du corps des inspecteurs de sécurité de la Commune de Paris.....	277

2013 UMPPA 1 - Proposition de délibération du groupe UMPPA relative à de nouvelles dispositions en faveur du corps d'inspecteur de sécurité. 277

2013 DRH 67 - Approbation de la mise en œuvre de l'expérimentation de l'entretien professionnel pour les agents appartenant à certains corps et emplois de catégorie A. 280

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'inventaire des équipements de proximité du 19e. 281

Vœu déposé par les groupes E.E.L.V.A. et socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la situation des modèles vivants des ateliers Beaux-Arts. 282

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'extension des formations d'éco conduite à l'ensemble des agents susceptibles d'utiliser un véhicule. 282

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux allocataires de l'Allocation de Retour à l'Emploi. 283

Vœu déposé par l'Exécutif. 283

2013 DDEES 16 - Subvention et versement d'honoraires (1.993.050 euros) au CROUS de Paris pour l'aide à l'installation dans un logement pour les étudiants (A.I.L.E) dans le cadre d'une convention de mandat. 284

2013 DDEES 123 - Convention relative aux modalités de mise à disposition de l'hôtel de Lauzun (4e) par la Ville de Paris à l'Association Institut d'Etudes Avancées de Paris. 286

2013 DDEES 124 - Subvention (1.060.000 euros) et convention avec l'association Le Laboratoire Paris Région Innovation pour l'aménagement du site, 76b rue de Rennes (6e). 287

2013 DEVE 69 - DF 44 - Relèvement des tarifs des prestations funéraires municipales concurrentielles et domaniales dans les cimetières de la Ville de Paris. 290

2013 DEVE 117 - Approbation des modalités de lancement et de signature d'un appel d'offres pour le nettoyage des espaces verts parisiens. 292

2013 DEVE 125 - Adhésion de la Ville de Paris à la Fédération nationale des communes forestières pour l'année 2013. 293

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'appellation du futur jardin de la rue des Rosiers. 294

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la mise en place d'effectifs d'agents de la DEVE place Dauphine. 295

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux effectifs de surveillance des parcs et jardins dans le 17e. 296

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la consignation des bouteilles en verre et en plastique. 297

2013 DUCT 126 - Convention de délégation de service public pour la gestion de l'équipement public municipal Le Patronage Laïque, 72 avenue Félix Faure (15e). 299

2013 DUCT 127 - Dénomination de l'équipement public municipal Le Patronage Laïque situé 72, avenue Félix Faure (15e). 303

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la consignation des bouteilles en verre et en plastique. (Suite). 304

2013 DPP 6 - Subvention (12.000 euros) et convention avec la Mission locale de Paris au titre de la lutte contre la récidive. 304

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la création d'un centre éducatif fermé. 304

2013 DVD 150 - Lancement d'une consultation en vue de conclure un accord-cadre relatif à la mise en place d'un système permettant le paiement du stationnement de surface par le téléphone portable. 309

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la tarification à la minute du stationnement de surface. 309

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au stationnement des véhicules électriques. 309

2013 DVD 144 - Convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec Paris Habitat-OPH pour l'aménagement de la liaison piétonne de l'îlot Saïda (15e). 315

2013 DVD 157 - Avenant n° 1 avec l'Etat à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour des prestations d'exploitation routière effectuées sur le domaine public de la Ville de Paris relatives aux travaux de mise en conformité du tunnel du Landy situé sur l'autoroute A1. 318

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la voie réservée taxis sur l'autoroute A1. 318

2013 DVD 80 - Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association Rue de l'Avenir. 320

2013 SG 146 - Réaménagement du quartier des Halles (1er). Approbation et signature d'un protocole de dévoiement de réseaux techniques du Forum des Halles. 321

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'impact sanitaire du diesel sur les chauffeurs de taxi. 321

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la gratuité des transports pour les conjoints d'anciens combattants. 322

Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET et M. Alexis CORBIERE relatif à la gratuité des transports. 322

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux conclusions du rapport de la commission Mobilité 21. 325

Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif au stationnement des deux-roues motorisés. 326

2013 DICOM 15 - Conventions de parrainage "Paris Plages 2013" (Eau de Paris, Flammarion, FFSA, Cité des Sciences, Lafarge, FNAC, Ports de Paris, France Télévisions et My Note Deco). 327

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, ainsi qu'une personnalité qualifiée dans divers organismes. 328

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription. 328

Clôture de la séance.....328

Annexe n° 1 - Liste des questions écrites posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police. 329

QE 2013-29 Question de Mme Roxane DECORTE à M. le Maire de Paris relative aux logements intermédiaires. 329

QE 2013-30 Question de Mme Roxane DECORTE à M. le Maire de Paris relative à la centrale solaire photovoltaïque. 329

QE 2013-31 Question de Mme Valérie MONTANDON à M. le Maire de Paris relative à la Foire du Trône et à la certification ISO 14001.....330

QE 2013-32 Question de M. Jean-Didier BERTHAULT à M. le Maire de Paris relative à la communication d'information en matière de collecte sur les personnels de la régie.....330

QE 2013-33 Question de M. François LEBEL à M. le Préfet de police concernant la monopolisation des places de stationnement payantes par les vélomoteurs des livreurs de repas à domicile.....331

QE 2013-26 Question de Mme Danielle FOURNIER et M. Jacques BOUTAULT et des membres du groupe E.E.L.V.A. à M. le Maire de Paris relative à la convention avec l'AGOSPAP. 331

QE 2013-27 Question de M. Yves CONTASSOT et des membres du groupe E.E.L.V.A. à M. le Préfet de police relative à la circulation des véhicules de police dans les jardins et espaces verts de la Ville.....332

QE 2013-28 Question de M. Yves CONTASSOT et des membres du groupe E.E.L.V.A. à M. le Maire de Paris relative au site Les Frigos (13e). 332

Votes spécifiques.....333

Votes spécifiés. 336

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.....336

Liste des membres présents en Commission. 365

Liste des membres présents. 366

Annexe n° 2 - Budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris de 2013. 368

Annexe n° 3 - Budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris de 2013. 372

Annexe n° 4 - Scrutin public relatif au projet de délibération DU 98. 375

Tableau des vœux et amendements déposés en Commission..... 379

Tableau des votes des groupes politiques. 387

La séance est ouverte à neuf heures, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Maire de Paris, assisté de Mme Emmanuelle BECKER, M. Gauthier CARON-THIBAUT et Mme Marie-Laure HAREL, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Condoléances.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, le Conseil de Paris a appris avec tristesse le décès le 14 juin dernier de M. Jean Brocas, ancien conseiller de Paris.

Né à Dax en 1931, Jean Brocas était docteur en médecine, docteur ès sciences et chercheur.

Professeur de physiologie à l'université de Paris Ouest, chef de service de l'hôpital Raymond Poincaré de Garches, puis à l'hôpital Sainte-Perine de Paris, il s'est consacré avec passion, tout au long de sa carrière, au service public de la santé.

Engagé avec Michel CHARZAT aux côtés de François Mitterrand dans la campagne présidentielle de 1981, il a été élu deux ans plus tard comme conseiller de Paris dans le 20^e arrondissement.

Il a su alors défendre, pendant six ans, les valeurs de progrès et d'humanisme auxquelles il croyait profondément.

Chevalier de la Légion d'honneur, Croix de la Valeur militaire, il laisse le souvenir d'un homme profondément attaché à la vie de la cité, toujours soucieux de faire primer l'intérêt collectif sur les intérêts particuliers.

A sa femme, à ses enfants et à ses proches, je veux exprimer au nom du Conseil de Paris comme en mon nom personnel nos condoléances les plus sincères.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Adoption de comptes rendus.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, le compte rendu sommaire de la séance des lundi 10 et mardi 11 juin 2013 a été affiché.

Le compte rendu intégral de cette même séance a été publié.

Avez-vous des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

Observations sur le déroulement de la séance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur POZZO di BORGO, vous voulez quelque chose ?

M. Yves POZZO di BORGO. - Oui, Monsieur le Maire.

Juste une remarque sur la conférence d'organisation. Lorsqu'elle a eu lieu, nous avons inclus dans le débat sur les rythmes scolaires neuf projets de délibération. Nous avons fait à l'époque une remarque, la représentante, Mme Catherine BRUNO qui était présente à la conférence, avait indiqué qu'il y en avait en fait 11 et non pas neuf, mais on lui a dit que non, qu'il n'y en avait que neuf.

Par la suite, vous-même souhaitiez participer au débat, donc vous l'avez fait déporter au mardi matin, ce qui est compréhensible, nous n'avons rien à dire sur ce point, sauf que cela a été fait sans nous prévenir.

En plus de cela, vous avez rajouté un dixième projet de délibération alors que nous comptons intervenir sur les 12 minutes du débat plus sur le projet de délibération.

Alors, c'est à la marge. Cela ne change pas le sens de l'organisation sur tout le Conseil de Paris, mais c'est un peu déplaisant que les présidents de groupe n'aient pas été prévenus avant.

Vous le faites en général régulièrement, c'est un peu un manque d'élégance. Je vous le dis, ce n'est pas fondamental, mais je voulais vous le faire remarquer. En général, vous le faisiez très gentiment par le biais de votre cabinet et je pense qu'il est nécessaire que, dans ce genre de chose, les présidents de groupe soient au courant de ce travail d'organisation.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur, vous m'avez dit quatre fois que Mme DOUVIN voulait aussi... Vous permettez que je réponde à M. POZZO di BORGO ? C'est l'impatience de l'été ! Votre jeunesse, à tous.

Bref, Monsieur POZZO di BORGO, je vous propose de vous rapprocher de M. Bernard GAUDILLÈRE et, bien entendu, pour demain matin, nous allons organiser cela comme la logique et le bon sens le suggèrent.

Madame DOUVIN, vous avez la parole.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaite m'associer à ce que vient de dire M. POZZO di BORGO et je voudrais également, d'autre part, m'étonner de la charge de travail inégale qui est répartie, puisque nous avons eu deux séances relativement légères et que, cette fois-ci, nous avons 950 projets de délibération. C'est quand même vraiment beaucoup et je ne pense pas que ce soient des conditions idéales pour un bon travail régulier de notre Assemblée.

Je voudrais dire aussi que, souvent, le temps qui est prévu par la conférence d'organisation n'est malheureusement pas respecté et on va au-devant de situations un peu plus difficiles en raison, souvent, du temps d'exposé des vœux qui ne tient pas ce qui est prévu et aussi du temps de réponse des adjoints qui est souvent un peu long.

Je voudrais enfin déplorer la suppression de la séance de septembre, puisque nous avons une séance qui saute et nous allons maintenant nous retrouver au mois d'octobre, ce que je trouve trop éloigné par rapport à la masse de travail que nous avons.

Je m'étonne aussi que cette séance ait été supprimée alors que nous avons la mise en place des rythmes éducatifs à ce moment-là.

Voilà ce que je voulais exprimer devant vous. Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie, Madame DOUVIN.

Que la conférence d'organisation ait les échanges qu'elle doit avoir.

Pour le reste, par rapport à tous les autres Conseils municipaux ou Conseils généraux, le moins que l'on puisse dire, c'est que nous avons des séances beaucoup plus longues. Ce serait intéressant, d'ailleurs, de faire un petit bilan du temps de débat des Conseils municipaux et généraux en France comparé à celui du Conseil de Paris. Nous pourrions ajouter Marseille, Bordeaux et toutes les instances que vous voulez.

Je suis pour que l'on examine tous les dossiers qui concernent la vie des Parisiens, qu'on le fasse complètement, mais sans être excessivement bavard. Je partage d'ailleurs votre sentiment sur la longueur de la réponse des adjoints, mais il n'y a pas qu'eux. Tout le monde aime bien, dans cette Assemblée, s'exprimer très complètement : l'opposition, la majorité, les adjoints ; bon, moi, je l'interprète comme une passion partagée pour le service que nous voulons accomplir pour les Parisiens.

Maintenant, si l'on s'interrogeait sur l'utilité de tous nos propos, peut-être que l'on gagnerait du temps. Faites comme vous voulez.

Discussion budgétaire commune Ville et Département.

2013 DF 20 - Rapport de présentation du budget supplémentaire de 2013. - Budget supplémentaire d'investissement et de fonctionnement de la ville de Paris de 2013.

Vœux déposés par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux dotations de l'Etat.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la gratuité du pass Navigo Emeraude Améthyste.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous allons peut-être passer au budget supplémentaire.

Mes chers collègues, le budget supplémentaire qui vous est proposé s'inscrit totalement dans la perspective tracée en décembre dernier au moment de l'adoption du budget primitif.

Chut, s'il vous plaît.

Après six mois d'exercice, il doit nous permettre d'ajuster certaines de nos prévisions. Il doit également nous conduire à accompagner avec le plus de précision possible la réalisation du programme de mandature et l'essor démographique de Paris.

Chacune des mesures qu'il comporte répond à la double exigence de sérieux et d'ambition que nous nous sommes fixée. En amplifiant notre effort social face à la crise, en créant les conditions d'une réforme des rythmes scolaires réussie et en confortant la dynamique de l'investissement et de l'innovation, nous donnons à Paris les moyens de son mouvement.

Ce volontarisme est rendu possible par une gestion maîtrisée aux termes de laquelle notre Ville autofinance son investissement à hauteur de 1.100 millions, conformément à l'objectif annoncé lors du dernier débat d'orientations budgétaires.

L'ajustement à la baisse de notre autorisation d'emprunt, qui passe de 826 à 681 millions, offre un indicateur objectif et incontestable du bon état de nos finances. La liberté ainsi gagnée nous permet de ne pas subir, dans un contexte pourtant particulièrement difficile.

Alors que la crise continue d'affaiblir notre économie et de déstabiliser la société française, Paris intensifie, en effet, son action sur le front de la solidarité et de l'emploi. 20 millions d'euros supplémentaires sont ainsi consacrés à la protection des plus vulnérables. Ils sont destinés à renforcer le financement du R.S.A., de la prestation compensatoire du handicap, du forfait famille, ou encore des avantages ouverts pour les cartes Améthyste et Emeraude.

L'accompagnement vers l'emploi des seniors et des mères isolées nous conduit, par ailleurs, à mobiliser davantage de moyens au service de la formation et de l'insertion.

Parallèlement, le recrutement de 300 emplois d'avenir vient s'ajouter aux 1.400 contrats aidés et aux 650 postes en apprentissage - c'est un record en quantité d'apprentis dans une collectivité en France - déjà ouverts par notre collectivité.

C'est au prix de sa créativité et de sa détermination que notre Ville parvient à maintenir un taux de chômage nettement inférieur à la moyenne nationale, ce qui est aussi une rupture par rapport à avant 2001, où le taux de chômage parisien était très supérieur à la moyenne nationale ; aujourd'hui, il est nettement inférieur, en particulier pour ce qui concerne les jeunes.

Dans le même temps, sa contribution à la solidarité entre tous les territoires est portée pour l'année 2013 à 341 millions, soit 82 millions de plus que l'année dernière.

Loin de tout fatalisme et de toute résignation, Paris continue donc, sans déséquilibrer ses finances, à faire preuve de davantage de solidarité et de justice face à la tentation de l'égoïsme et du repli sur soi.

C'est dans cet esprit que notre collectivité a fait le choix de réformer les rythmes scolaires et d'ouvrir aux 137.000 petits Parisiens des perspectives nouvelles de développement et d'épanouissement dès la rentrée prochaine.

Les 25.800.000 euros inscrits dans le cadre de ce budget supplémentaire vont donc se traduire dès le mois de septembre dans la vie quotidienne des enfants, des parents, des enseignants et des éducateurs.

Ces moyens importants vont, en particulier, nous permettre de déployer une offre très large d'activités, allant de l'initiation scientifique à la découverte des arts, en passant par la pratique sportive et l'apprentissage de la citoyenneté.

Ils vont également nous donner l'occasion de renforcer de manière très significative l'encadrement et l'accompagnement des élèves.

La création nette de 1.481 postes, la déprécarisation de près de 2.000 agents et la mise en place d'une formation plus complète doivent donner aux professionnels de l'éducation les moyens de leur ambition, au service d'une école de qualité et d'égalité.

Cet effort est soutenu par la Caisse d'allocations familiales à hauteur de 900.800.000 euros, et l'Etat en assume sa part en y consacrant 2.300.000 euros.

C'est donc un progrès pérenne qui est appelé à voir le jour dès septembre prochain, grâce au travail intense que nous avons conduit en concertation avec l'ensemble de nos partenaires ; j'y reviendrai demain, mais les élus, l'administration parisienne ont consacré un effort considérable et continu, d'ailleurs, pour la réussite de ces 137.000 petits Parisiens.

Cette dynamique progressiste se traduit avec la même exigence et la même énergie dans l'ensemble de la politique municipale.

50 millions de crédits de paiement viennent ainsi soutenir la rénovation de notre patrimoine public et la livraison de nouveaux équipements de proximité.

En investissant dans la réalisation de crèches, de conservatoires, de centres d'animation et de centres sportifs, en ouvrant huit classes d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans, en consolidant la Maison des initiatives étudiantes, nous favorisons l'intégration des 15.000 familles et des 30.000 jeunes supplémentaires que compte notre Ville depuis une décennie.

En déployant 550 nouvelles bornes de recharge pour les véhicules électriques, en consacrant 3,5 millions d'euros à la pose d'un revêtement silencieux sur 10 % du périphérique, nous continuons de livrer bataille à toutes les formes de pollution, et quels que soient les commentaires des esprits chagrins, nous pouvons constater que les efforts faits par les Parisiens depuis 12 ans pour faire baisser la pollution sont maintenant validés scientifiquement, avec des résultats spectaculaires.

Parallèlement, nous poursuivons la modernisation du système de stationnement. La généralisation du paiement par carte bancaire, et surtout la mise en place progressive du paiement par SMS contribueront, dans les prochains mois, à améliorer le taux de respect du stationnement et, dans le même temps, la fluidité de la circulation.

Le lancement des travaux nécessaires à la mise en place d'une nouvelle équipe de correspondants de nuit dans le 17^e arrondissement et la déclinaison du plan pour la sécurité des touristes témoignent enfin de notre vigilance et de notre pragmatisme sur le front de la sécurité et de la tranquillité publique.

Notre collectivité s'engage donc fortement aux côtés de la Préfecture de police pour que la sécurité des Parisiens s'améliore à mesure que leur ville progresse.

Mes chers collègues, grâce à une gestion exigeante et saine, Paris conserve dans la crise ses marges d'initiative, d'investissement et de mouvement.

Je veux en remercier chacun de mes adjoints et je tiens à saluer particulièrement Bernard GAUDILLÈRE, dont l'intelligence, la détermination et la patience - et la patience - s'avèrent si précieuses dans la construction et la conduite budgétaire.

Je souhaite que la dynamique dont ce budget supplémentaire est porteur se poursuive et s'amplifie jusqu'au dernier jour, j'ajouterai jusqu'à la dernière seconde de cette mandature.

Je vous remercie.

Nous abordons donc l'examen du budget supplémentaire de la Ville et du Département, selon les temps de parole fixés par la conférence d'organisation.

Je vous rappelle que ce débat concerne les projets figurant en tête de l'ordre du jour, et comme convenu par la conférence d'organisation, il n'y aura pas de reprise de parole pour commenter les amendements et vœux au moment des votes.

Je donne, pour commencer ce débat, la parole à M. POZZO di BORGO.

M. Yves POZZO di BORGO. - 5 minutes, je crois, ou 10 ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je crois, oui.

Ce n'est pas moi qui décide, Monsieur POZZO di BORGO.

J'ai délégué aux présidents de groupe la gestion du temps ; si c'était moi, il y en aurait encore moins !

M. Yves POZZO di BORGO. - Mes chers collègues, lorsque nous avons abordé le débat sur le rapport financier, nous avons évidemment constaté une hausse des dépenses, une hausse de la dette, un retournement des rentrées des droits de mutation, accompagnés d'une baisse des dotations de l'Etat et d'une augmentation de la péréquation. Tout cela évidemment pour l'avenir inquiète les Parisiens et les élus que nous sommes.

Et à l'égard de l'Etat, Monsieur le Maire, vous ne manquez pas cependant de nous distraire avec, je ne sais pas si c'est de la discrétion ou de la pudeur, comme vous ne cessiez pas le combat contre l'Etat quand ce n'étaient pas vos amis qui étaient au pouvoir, vous évoquez actuellement le doux euphémisme d'un "reparamétrage" des dotations de l'Etat. Très créatif dans les mots, nous vous avons connu plus belliqueux et plus direct ! Il faut croire que les caisses parisiennes n'ont plus besoin d'être renflouées et que magnanime ou amnésique, j'ose dire de mauvaise foi, je ne dirais pas, vous passez l'éponge sur 1,3 milliard d'euros de la prétendue dette de l'Etat que vous réclamiez encore hier en tapant du poing. Ce sont pourtant 18 millions d'euros qui viennent minorer l'inscription du budget primitif, soit 39 millions de moins au regard des encaissements de 2012.

Le même flegme et une étrange compréhension vous animent suite à la rupture par l'Etat de sa promesse de verser la part du fonds d'amorçage qui revient à Paris dès la rentrée 2013.

Ces petits arrangements entre amis socialistes, ces grands écarts avec les engagements scellés conduisent la collectivité à concéder une avance à l'Etat, bien sûr nous sommes très riches à Paris, et à patienter jusqu'en 2014 pour que le solde lui soit versé.

A cela vous ne manifestez aucune revendication, nul geste d'humeur, mais l'appel très sobre à la loyauté du débiteur.

Bravo ! Deux poids, deux mesures, deux gouvernements, deux attitudes qui tranchent singulièrement l'une de l'autre.

C'est aussi ce qui transparaît dans le refus de l'Exécutif parisien d'admettre que, contrairement à ce qu'il prétendait au temps de la gestation de la réforme de la TP, le Gouvernement précédent n'a pas floué Paris. Aux inquiétudes sur les recettes issues de la CVAE, cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, avaient succédé les reproches d'une ressource potentiellement amoindrie dont vous vous plaisiez à arguer que vous n'en maîtrisiez ni le taux ni l'assiette. Mais voilà que 168 millions d'euros sont ajoutés au budget supplémentaire au profit de Paris et ce phénomène n'est pas unique puisque le produit de 2012 a crû de plus 5,4 % par rapport à 2011. Il serait nécessaire, Monsieur le Maire, de remercier le Gouvernement précédent et les parlementaires de l'opposition qui étaient la majorité d'avoir voté ces textes-là.

La réévaluation des recettes de fiscalité locale de plus de 12 millions du fait de l'évolution physique des bases est en contradiction avec les revendications et attentes des Parisiens dont la baisse des impôts locaux constitue un enjeu plébiscité par la majorité d'entre eux. Les taux demeurent stables, mais la contribution de la population ne cesse de croître. Ces deux augmentations providentielles échouent pour autant à faire oublier une érosion de recettes, "pilier" du budget de la collectivité parisienne, tandis que l'inscription de la fiscalité mobilière est drastiquement réduite de moins 50 millions d'euros, en raison de la baisse de moins 25 % des droits de mutation à titre onéreux par rapport à la même période l'année dernière.

Concomitamment, l'effort de péréquation s'accroît de plus de 90 millions et la masse salariale enfle à faire craindre pour l'avenir budgétaire de la collectivité d'autant que l'Exécutif ne chiffre pas le véritable coût de l'ARE (l'aménagement des rythmes éducatifs) en matière de masse salariale en ne prenant pas en compte la composante du glissement vieillesse technicité des personnels titularisés, et la gestion des ressources humaines au long terme.

Rien qu'au budget rectificatif, 12,3 millions sont dévolus aux seuls ajustements des dépenses de personnel nécessaires à une mise en œuvre des nouveaux rythmes éducatifs de la rentrée 2013. Nous aurons le débat demain. Ce volet emploi d'une ampleur inédite, qui revendique la création de 1481 ETP (équivalents temps plein) au titre de la déprécarisation, rétablit ce qu'il entendait défaire.

Ainsi, 30.660 heures de vacances supplémentaires sont consacrées. La mention de 143 professeurs contractuels à temps non complet des conservatoires témoigne du choix de recours à une main d'œuvre précarisée plutôt qu'à l'embauche de professeurs titulaires.

Je terminerai, Monsieur le Maire, devant votre inclinaison à dépenser les yeux fermés et le portefeuille ouvert, le groupe U.D.I. tire la sonnette d'alarme en endossant le rôle de vigie budgétaire et vous enjoint de ne pas attendre l'alternance pour changer le cap de votre politique qui compte par trop sur la contribution des Parisiens comme vos amis socialistes au Gouvernement. Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur POZZO di BORGO.

La parole est à M. Jacques BRAVO.

M. Jacques BRAVO, maire du 9^e arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous ne serez pas surpris que je sois d'un avis contraire aux belles figures de rhétorique de M. POZZO di BORGO. Nous le savons tous ici, le budget supplémentaire n'a pas vocation à remettre en cause les grands équilibres du budget primitif qui sont discutés et adoptés par notre Conseil en décembre.

Le budget supplémentaire est un budget d'ajustement qui vise à corriger les trajectoires, ajuster les dépenses et les recettes. Le budget supplémentaire de juillet 2013 ne constituera qu'un ajustement limité du budget primitif prenant en compte deux priorités bien marquées : la mise en œuvre de la réforme de l'aménagement des rythmes éducatifs d'une part, à compter de la rentrée de 2013, et la poursuite de l'effort consacré par la Municipalité à l'investissement. D'une ampleur vraiment limitée, les ajustements en dépenses témoignent une fois encore de la volonté de la Municipalité parisienne de renforcer la solidarité et de répondre aux besoins des Parisiennes et Parisiens.

La contribution de la collectivité parisienne aux dispositions de péréquation a, comme l'an dernier, été bien évaluée. Les ajustements en la matière sont stables par rapport à 2012 et correspondront à 5 millions, ce qui portera l'effort parisien de la péréquation à 341 millions d'euros.

Nous demeurons, chers collègues, les premiers contributeurs aux différents mécanismes de péréquation, témoignant ainsi de notre solidarité et de notre engagement en faveur de l'équité territoriale.

Concernant les dépenses nouvelles, on retiendra une fois encore la priorité donnée à l'effort de solidarité, 20 millions supplémentaires seront dégagés au profit des personnes âgées et handicapées, du R.S.A., et du C.A.S.V.P.

Nous nous engageons par ailleurs de façon sans précédent en faveur de l'avenir des petits Parisiennes et Parisiens, conformément au vœu que notre Conseil a adopté en mars dernier, les emplois et les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette réforme des rythmes éducatifs sont intégrés à ce budget supplémentaire.

25,8 millions sont ainsi inscrits et comprennent à la fois les dépenses de fonctionnement et l'ajustement de la masse salariale qui seront nécessaires.

Je tiens à souligner que l'effort net de la Ville sera ramené à 13,1 millions d'euros, une fois les fonds de soutien et de cofinancement déduits et que dans le même temps, 1.481 postes seront créés : des créations nettes, vous l'avez dit vous-même, Monsieur le Maire, conformément à nos engagements. C'est pour moi l'occasion de saluer les travaux intenses de Mme Colombe BROSSEL et des services de la DASCO sur tout ce grand chantier.

Concernant les ajustements en recettes, nous diminuons par prudence de 50 millions d'euros notre inscription de fiscalité immobilière en raison de la diminution du nombre de transactions. La montée en charge des recettes de stationnement étant plus lente qu'envisagée, nous alignons les recettes envisagées de 2013 sur celles de 2012, soit moins 20 millions d'euros.

Par ailleurs, le reparamétrage, Monsieur POZZO di BORGO, des dotations de l'Etat se poursuit puisque nous devons absorber une baisse de 18 millions par rapport au budget primitif.

Enfin, la date d'entrée en vigueur de l'écotaxe poids lourd étant reportée en octobre, nous devons réviser à la baisse de 6 millions la recette prévue au budget primitif.

A l'inverse, la fameuse CVAE, ancienne taxe professionnelle, dont le taux et l'assiette sont définis par l'Etat, sera supérieure à nos estimations. Conformément à la notification reçue, nous devons inscrire 168 millions supplémentaires à ce budget. Dans le même temps, les recettes de fiscalité locale doivent également être réévaluées à la hausse de 12 millions du fait de l'évolution physique des bases.

Cette évolution s'effectue à taux constant conformément à notre engagement pris devant les Parisiennes et Parisiens.

Ce budget supplémentaire réaffirme la volonté sans faille de Paris d'encourager l'investissement et l'innovation. Nous sommes loin du sous- investissement chronique dont souffrait la droite et nous nous portons très bien de notre côté. Vous l'avez compris, les chiffres attestent d'une bonne gestion de la Ville et les ajustements correspondent à des besoins légitimes qui ne modifient pas les grands équilibres du budget primitif.

Cette année encore, le budget supplémentaire conforte la dynamique d'investissement de solidarité et d'innovation engagée par la collectivité parisienne pour dépasser la conjoncture de crise et engager Paris vers l'avenir.

Monsieur le Maire, le groupe des élus socialistes, républicains et apparentés votera résolument pour ce budget supplémentaire, ainsi que pour la lettre rectificative qui vient d'être examinée en 1ère Commission.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Madame FOURNIER, vous avez la parole.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme l'actualité nationale et les derniers épisodes au sein du Gouvernement viennent de nous le rappeler la semaine dernière, le budget pour un Exécutif est un moment de vérité, car c'est un véritable marqueur des choix, des priorités, et cela signe concrètement une politique.

Nous ne reviendrons pas aujourd'hui sur les choix budgétaires de notre majorité municipale, car vous connaissez les orientations et projets que nous soutenons, ainsi que les réserves que nous exprimons, budget après budget, sur certains autres arbitrages concernant les grands projets inutiles de notre Capitale.

Par ailleurs, comme vous l'avez souligné, ainsi que Jacques BRAVO, le budget supplémentaire que nous examinons n'est en rien une remise en question du budget primitif 2013 que nous avons adopté en décembre dernier. C'est un ajustement ponctuel afin de prendre en considération certaines évolutions intervenues depuis décembre dernier.

Nous approuvons les propositions présentées à cette occasion et nous voterons donc ce budget supplémentaire.

Cependant, pour les raisons évoquées il y a quelques instants, et tandis que la préparation du budget primitif 2014 est engagée, nous avons souhaité à cette occasion et par le dépôt d'un vœu sur les orientations souhaitables du budget 2014, vous alerter sur un point qui nous semble particulièrement central.

Face à l'urgence de la crise structurelle et globale, crise à la fois sociale et environnementale à laquelle nous sommes confrontés, notre Municipalité doit encore davantage s'engager et poser des actes et, en premier lieu, budgétairement, des actes qui engagent notre ville dans la transition écologique afin de la rendre résiliente, plus robuste, moins vulnérable aux difficultés. Cela nous semble réellement devoir être la préoccupation majeure qui devra nous animer lors des arbitrages qui seront opérés à l'occasion du dernier budget de la mandature, dont nous débattons en décembre prochain.

En effet, des marges de manœuvre budgétaires existent. Nous en avons l'illustration avec les dépenses engagées à l'occasion de ce budget supplémentaire, pour engager, se donner les moyens de réussir l'aménagement des rythmes scolaires, des rythmes éducatifs, la Ville de Paris a su mobiliser des moyens financiers et humains, à la hauteur des enjeux, et c'est tant mieux !

Les ajustements budgétaires proposés à ce Conseil concernent une nouvelle fois l'engagement de notre Ville dans le domaine social et de la solidarité : plus de 20 millions inscrits à ce budget supplémentaire. C'est important et même essentiel, car c'est le cœur de notre politique municipale.

Vous avez, vous le savez, Monsieur le Maire, notre soutien sans réserve pour ces politiques, comme pour toutes les initiatives qui vont dans le sens d'un soutien accru aux personnes et aux structures les plus fragilisées, toutes les initiatives qui contribuent à un meilleur service rendu par notre Municipalité aux Parisiennes et aux Parisiens, et qui répondent surtout à leurs attentes d'une ville plus solidaire, plus écologiste et donc plus humaine.

C'est le sens des trois amendements déposés par notre groupe à l'occasion de ce budget supplémentaire.

L'un d'entre eux pour venir en aide à une association, la Maison d'Europe et d'Orient dans le 12^e arrondissement, qui fait un travail remarquable et reconnu dans le domaine de la diffusion des cultures d'Europe et d'Asie centrale, qui sont si souvent dénigrées en ce moment, mais qui souffre de difficultés budgétaires importantes.

Nous avons aussi déposé un amendement pour assurer des postes administratifs supplémentaires dans les conservatoires, conservatoires qui sont impactés par l'aménagement des rythmes éducatifs, notamment par un report de leur activité du mercredi matin sur le samedi. Ils doivent, en conséquence, avoir des moyens humains supplémentaires pour maintenir à la fois une qualité de service pour les usagers et des conditions de travail satisfaisantes pour les personnels.

Enfin, un dernier amendement pour engager une réflexion pour mettre en place dans notre ville une collecte sélective des déchets putrescibles. Ceci pourrait être valorisé sous forme de compost, ce qui se fait déjà à une petite échelle, ou de méthane. Mais, en amont, il faudrait, bien sûr, organiser cette collecte qui pose des problèmes spécifiques. C'est pourquoi nous avons demandé cette étude.

Nous vous remercions d'ailleurs de l'attention qui a été portée à nos diverses propositions qui ont, en partie, été prises en compte.

Pour conclure, nous souhaitons indiquer que nous nous abstiendrons sur la décision modificative du budget spécial de la Préfecture de police, non pas en raison d'une opposition aux ajustements proposés, qui sont réellement marginaux et purement comptables, mais en raison de certaines actions récentes de la Préfecture de police, notamment en direction des personnes éligibles au DALO qui se voient expulser, ou encore d'opérations de police menées dans certains quartiers, par exemple, avec le bouclage de la Goutte d'Or lors d'une opération réalisée dans le cadre de la Z.S.P., action que nous désapprouvons.

Voilà, Monsieur le Maire, brièvement ce que je souhaitais souligner au nom du groupe "Europe Ecologie - Les Verts" à l'occasion de ce budget supplémentaire que nous voterons.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous débattons de ce budget supplémentaire en ayant évidemment en tête le budget primitif que nous avons adopté au mois de décembre et les évolutions intervenues depuis.

De notre point de vue, il faut prendre en compte deux évolutions qui nous paraissent importantes.

La première évolution intervenue depuis le vote du budget primitif, c'est l'amplification de la crise. Ce sont les difficultés accrues des Français, et des Parisiens notamment, du fait des politiques d'austérité qui s'appliquent au niveau national et qui, loin de nous sortir de la crise, nous enfoncent chaque jour un peu plus dans les difficultés.

Le deuxième élément qu'il faut prendre en ligne de compte, alors que nous débattons de ce budget supplémentaire, c'est le fait que nous disposons de marges de manœuvre financières plus importantes que prévu ; notamment parce que la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, la C.V.A.E., nous permet d'engranger des recettes plus importantes que ce que nous avons prévu en décembre dernier.

A partir de là, une fois que nous avons constaté que les difficultés des Parisiens sont plus importantes du fait de la crise et que nous engrangeons des recettes plus importantes que prévu, la question, c'est bien de savoir comment est-ce que nous utilisons ces recettes supplémentaires pour venir au secours des Parisiens et en particulier de ceux qui souffrent le plus des effets de la crise. C'est, pour nous, la question, la problématique majeure qui doit nous animer aujourd'hui.

A cet égard d'ailleurs, les élus du groupe Communiste et du Parti de Gauche, comme souvent d'ailleurs à l'occasion du vote du budget supplémentaire, regrettent le choix fait de consacrer l'essentiel du surcroît de recettes au remboursement de la dette plutôt qu'à de nouveaux investissements en faveur des Parisiennes et des Parisiens, et ce, alors même que l'endettement de la Ville de Paris, nous le savons bien, est l'un des plus faibles parmi les grandes villes de France.

Néanmoins, nous souhaitons retenir de ce budget supplémentaire une évolution très positive : c'est la déprécarisation de 1.481 personnels vacataires qui vont être contractualisés. C'est un combat mené par les syndicats de personnel, par le mouvement social à Paris, combat que les élus du groupe Communiste et du Parti de Gauche avaient relayé dans cette enceinte à l'occasion du vote du budget primitif en décembre dernier mais aussi à

l'occasion du vote du plan de déprécarisation. Nous avons dit à l'époque qu'il était nécessaire de déprécariser les personnels vacataires.

M. LE MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît, sur tous les bancs, à droite, à gauche, ou vous écoutez les orateurs ou vous allez tenir des réunions à l'extérieur, mais écoutez tous les orateurs de tous les groupes. Merci.

M. Ian BROSSAT. - Parce que les personnels vacataires, ce sont les précaires parmi les précaires. Et lorsqu'on fait le choix de déprécariser des personnels vacataires, c'est une bonne nouvelle pour ces personnels eux-mêmes, mais c'est aussi une bonne nouvelle pour le service public. Parce que le service public se porte mieux lorsqu'il est animé par des personnels qui sortent de la précarité, qui ont une certaine sécurité de l'emploi, qui peuvent, par conséquent, se projeter dans l'avenir et se consacrer totalement à leur tâche.

C'est la raison pour laquelle nous avons insisté pour la déprécarisation de ces personnels vacataires, et c'est la raison pour laquelle nous nous réjouissons qu'enfin, à l'occasion de ce budget supplémentaire, 1.481 personnels vacataires puissent ainsi sortir de la précarité.

J'ajoute d'ailleurs, puisqu'il est question de solidarité et de justice sociale, que nous considérons que la Ville de Paris doit être au rendez-vous sur cette question, sur tous les sujets. Je pense en particulier à la question de la santé. Alors même que nous assistons partout à une casse de l'hôpital public qui nous inquiète beaucoup - je pense notamment à l'Hôtel-Dieu.

Mais je pense aussi à la situation de la maternité des Bluets, dont il a été question dans cette enceinte le mois dernier. Cette maternité, qui est la seule maternité d'Ile-de-France à avoir le label de l'OMS "Maternité amie des bébés", qui est connue pour la qualité de ses prestations, cette maternité est aujourd'hui menacée de cessation de paiement.

Eh bien, nous considérons que la Ville de Paris doit, à l'occasion de ce budget supplémentaire, venir au secours de la maternité des Bluets. C'est la raison pour laquelle nous déposons un amendement budgétaire qui vise à ce que la Ville de Paris, tout en interpellant évidemment l'Agence régionale de santé, l'A.R.S., puisse immédiatement venir au secours de cette maternité.

Voilà quelques éléments que je voulais dire au nom du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche sur cette question du budget supplémentaire.

Vous l'avez vu, vous pourrez compter à la fois sur notre esprit constructif et combatif, Monsieur le Maire, à l'occasion de ce budget supplémentaire, comme souvent d'ailleurs.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur LEGARET, vous avez la parole.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce budget supplémentaire est effectivement, comme cela a été dit, une évolution relativement limitée par rapport à notre budget primitif, mais il comporte cependant quelques données nouvelles sur lesquelles je voudrais faire quelques commentaires.

Tout d'abord, on commence à voir dans ce budget supplémentaire l'impact, nous y reviendrons demain dans le débat consacré aux rythmes éducatifs, mais on commence à voir l'impact budgétaire sur lequel, pour l'instant, on est obligé de constater un assez grand flou.

Vous avez récemment ajusté le nombre d'emplois équivalent temps plein qui correspondent à cette réforme. Vous aboutissez d'ailleurs, en arrondissant largement, au-dessus des indications primitives, à 1.481 emplois, soit 12,3 millions de coût en création d'emplois.

Je rappelle qu'en mars 2013, vous aviez estimé cette réforme de l'ordre de 40 à 60 millions. Pour l'instant, qu'avons-nous comme indication ? 25,8 millions en 2013, 51 en 2014. On sait que pour l'instant, il n'y a qu'une contribution qui soit à peu près certaine, c'est 9 millions de la C.A.F., et non pas 900 comme vous venez de l'indiquer, Monsieur le Maire, ce serait trop beau !

M. LE MAIRE DE PARIS. - J'ai dit 9.800.000 euros. Je sais ce que j'ai dit. C'est bien cela ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Non ce n'est pas tout à fait cela. Nous aurions tous rectifié de nous-mêmes.

16,2 en année pleine.

Quant aux contributions de l'Etat, permettez-moi de dire qu'elles sont totalement indéfinissables. Et vous le constatez vous-mêmes en rectifiant à la baisse cette estimation dans ce budget supplémentaire.

Vous aboutissez aujourd'hui à 38 millions de diminution de la dotation de l'Etat par rapport à l'année précédente.

Je rappelle que vous avez eu des accusations très graves, les années précédentes, sur la baisse des contributions de l'Etat alors que nous avons apporté la démonstration chiffrée que ces contributions étaient en augmentation.

Et que dire de cette fameuse dette de l'Etat ? Nous vous avons entendu ici même, Monsieur le Maire, pousser des cris déchirants sur cette dette de l'Etat.

De deux choses l'une, ou bien cette dette n'existait pas, et dans ce cas vous avez menti devant notre Conseil, ou bien cette dette existait et aujourd'hui, par omission, vous mentez !

Vous nous parlez de la baisse de l'emprunt. Je rappelle que l'emprunt a été multiplié par trois, en chiffre rond, depuis 2001. Vous venez de nous dire, Monsieur le Maire, que la baisse de l'autorisation de l'emprunt offre "un indicateur objectif et indiscutable de la bonne gestion", je vous cite il y a quelques instants. Non, la baisse de l'autorisation de l'emprunt offre un indicateur objectif et incontestable du fait que vous investissez moins que ce que vous aviez prévu de faire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'est la meilleure !

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Eh oui ! Vous mobilisez moins d'autorisations d'emprunt donc vous investissez moins que ce que vous vous êtes engagés à faire.

La principale préoccupation qui se lit entre les lignes dans ce budget supplémentaire est incontestablement la révision à la baisse de la prévision sur les droits de mutation. Je n'ai jamais fait reproche, et il le sait, à Bernard GAUDILLÈRE de faire des prévisions prudentes sur cette indispensable recette de la Ville.

Mais en ajustant à 850 au lieu de 900, vous traduisez d'ores et déjà une impasse de l'ordre de 300 millions sur cette recette dans les perspectives budgétaires de 2014. Je crois qu'il faudra en parler très sérieusement lors du débat sur les orientations budgétaires.

La bonne nouvelle est évidemment la C.V.A.E. (plus 168 millions). Et l'adjoint chargé des finances nous a indiqué en 1ère Commission que des discussions avaient eu lieu avec les services de l'Etat et que pour l'instant, personne n'arrivait vraiment à comprendre et à expliciter cette augmentation très importante. Plus 15 % par rapport à la prévision, on est en droit de se demander comment on peut faire une erreur aussi importante sur une prévision de cette nature.

Alors, il y a deux explications possibles. La première est que cette recette traduit le fait qu'il y a évidemment le phénomène habituel de consolidation de la valeur au niveau des sièges des grandes sociétés. Beaucoup de ces sièges sont établis à Paris : c'est une part de l'explication.

Mais M. BRAVO nous a dit tout à l'heure : "On n'y peut rien, c'est l'Etat qui fixe ces taux". Je voudrais quand même rappeler que la contribution foncière a été fixée à 16,52 alors que le taux de T.P. était précédemment de 13,46. C'est bien une délibération de la Ville et cela peut expliquer une part de cette augmentation, augmentation qui pénalise dans ce cas les entreprises, et notamment les entreprises parisiennes.

Je terminerai par la lettre rectificative que l'on vient de nous déposer en 1ère Commission et en séance. Un élément de surprise, avec une augmentation de 30.000 euros de subvention à la Maison de l'Europe et de l'Orient, dont on a jusqu'à présent peu parlé. L'activité de cette association ne semble pas être phénoménale. Plus 30.000 euros, c'est très sympathique à l'égard d'une association qui connaît des difficultés financières mais sans autre précision, j'ai demandé à l'adjoint chargé des finances de bien vouloir nous faire passer, au moins au cours de la séance, une petite note explicative sur ce geste généreux de la Ville de Paris sur lequel nous n'avions pas d'indication préalable.

Pour toutes ces raisons, vous l'aurez compris, les élus de notre groupe voteront contre la lettre rectificative et voteront contre ce budget supplémentaire.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur MARTINS, vous avez la parole.

M. Jean-François MARTINS. - Monsieur le Maire, chers collègues, j'avais souligné en décembre dernier que le budget primitif de notre collectivité était certes d'une meilleure maîtrise budgétaire que les années précédentes, permettait à la Ville de faire face aux exigences de solidarité qui sont les nôtres, mais que ce budget était fondé sur des sables mouvants et sur un certain nombre d'incertitudes.

Finalement, ce budget supplémentaire vient confirmer à la fois les tendances que je tenais à souligner et en même temps les inquiétudes qui étaient les miennes.

D'un point de vue de la maîtrise budgétaire et des bonnes nouvelles, je salue évidemment, comme un certain nombre de mes collègues, à la fois les recettes supplémentaires de la C.V.A.E., qui sont inattendues et le réflexe de la Ville d'utiliser ce supplément inattendu de recettes pour réduire la dette. Je trouve que c'est une sage décision qui, me semble-t-il, devrait faire date, qu'à chaque fois que nous avons...

M. LE MAIRE DE PARIS. - J'avais demandé le silence pour vous écouter, Monsieur LEGARET, et maintenant c'est chez vous que...

Monsieur MARTINS, seulement !

M. Jean-François MARTINS. - Merci de votre engagement en faveur du pluralisme, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci de m'en porter témoignage sans aucune arrière-pensée.

M. Jean-François MARTINS. - Aucune.

Sur la C.V.A.E., je trouve effectivement que c'est une bonne nouvelle que le supplément de recettes - et je pense que ce devrait être systématiquement le cas dans notre collectivité - doit permettre de réduire la dette.

Ce budget supplémentaire nous permet aussi, je l'ai dit, de faire face aux exigences de solidarité, à la fois en augmentant les dépenses sociales pour aider les Parisiens qui, chaque jour, sont plus nombreux à devoir affronter la crise, mais aussi, contrairement à ce que certains esprits chagrins avaient dénoncé, nous permet tout à fait d'investir les moyens nécessaires à la mise en place de la réforme des rythmes éducatifs dont nous reparlerons durant ce Conseil.

Cependant, je l'avais dit, notre budget est fondé sur des sables mouvants et des incertitudes, d'autant que les inquiétudes sont de plus en plus importantes.

Au huitième mois de l'année, la Ville n'a perçu que 606 millions d'euros de droits de mutation, soit 25 % de moins qu'à la même époque l'année dernière ce qui, évidemment, est à la fois inquiétant pour nos investissements et durablement sur l'équilibre de notre budget, surtout que cette baisse s'accompagne en même temps d'une baisse que l'on sait irrémédiable des dotations de l'Etat et, en même temps, d'une augmentation à craindre des dépenses sociales face à une progression sans-pareil de la crise et des difficultés sociales.

Ainsi, je crains, Monsieur le Maire, que ce budget supplémentaire soit le dernier du temps de l'allégresse budgétaire, de la légèreté et de la facilité où notre Ville, finalement, voyait ses moyens progresser chaque année, permettant de financer les investissements.

Ce B.S. est le dernier, je le crois, que nous pourrons faire sans avoir une véritable programmation pluriannuelle de nos investissements comme la Cour des comptes nous le recommande et nous aurons l'occasion d'en parler, là encore, durant ce Conseil.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce dernier budget supplémentaire de la mandature est dans la droite ligne de ce que notre majorité municipale d'union de la gauche aura fait depuis le début : gérer au mieux les finances publiques dans l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens.

Une nouvelle fois, le choix de la solidarité et de l'investissement est clairement conforté.

En pleine crise, le rôle d'une municipalité comme la nôtre doit être de réaliser une forte politique d'investissement et d'innovation et c'est le cas puisque, suite à ce budget supplémentaire, l'investissement dépassera les 6,3 milliards.

Notre priorité, ce sont bien sûr les logements sociaux et nos engagements seront tenus. Paris compte désormais 20 % de logements sociaux, avec sept ans (sept ans !) d'avance sur la loi.

Afin d'atteindre les futurs objectifs de 25 ou 30 %, la résiliation des conventions avec les bailleurs sociaux consolidera l'assise financière de la S.I.E.M.P. et permettra ainsi d'amplifier notre effort en matière de production de logements neufs.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Décidément !

Attendez une seconde, c'est incroyable ! Selon que c'est la majorité ou l'opposition qui parle, de l'autre côté il y a un petit manque de respect. Je demande que le respect soit consensuel.

Allez-y, Madame.

Mme Marinette BACHE. - Merci de continuer à manifester votre pluralisme, Monsieur le Maire !

Toujours en matière d'investissement, je tiens à souligner les 50 millions de crédits de paiement, notamment pour la livraison des équipements prévus dans le contrat de mandature.

Ces investissements, s'ils sont producteurs d'emplois, permettent en même temps la réalisation de nos objectifs.

Notre politique de démocratisation de l'accès à la culture est ainsi renforcée par la création de nouveaux conservatoires pour 5,5 millions d'euros, notre politique d'accès pour tous au sport se trouve facilitée par les nouveaux équipements sportifs de Beaujon et des Lilas et, enfin, les petites Parisiennes et les petits Parisiens bénéficieront de nouveaux centres d'animation pour 6,5 millions d'euros, ainsi que de l'ouverture de huit classes pour l'accueil des enfants de moins de trois ans à la rentrée 2013.

Je n'oublie pas non plus les 4.420.000 euros pour la Halle Pajol dans le 18e arrondissement, symbole de notre politique en faveur du développement durable, puisque réalisée par l'architecte Françoise-Hélène JOURDA, une des rares spécialistes de la construction durable en Europe. C'est plus de 3.500 mètres carrés de panneaux solaires photovoltaïques qui seront ainsi déployés.

Côté familles, ce budget prévoit et finance le centre de planification familiale dans le 10e arrondissement, ainsi que 4 millions d'euros pour la construction et la restructuration des structures de garde collective.

J'y suis particulièrement sensible, car chaque centre de planification familiale, chaque place en crèche (comme d'ailleurs, sur un autre plan, chaque maintien de centre d'I.V.G.) sont autant de pas pour l'émancipation des femmes.

Ces investissements sont pour nous également l'occasion de saluer les grandes réalisations de la mandature, avec en particulier la nouvelle Z.A.C. "Clichy-Batignolles" dans laquelle nous innoverons la collecte pneumatique d'ici 2017, 99.000 mètres carrés de logements dont 50 % de logements sociaux, 67.000 mètres carrés de bureaux, 20.000 mètres carrés de commerces et de services ainsi que 12.800 mètres carrés d'équipements publics dont deux crèches, deux groupes scolaires, un gymnase et un centre d'animation y verront le jour.

Enfin, l'investissement permet aussi d'améliorer la qualité de vie des habitants.

Depuis 2001, la Municipalité a engagé diverses actions pour diminuer les nuisances subies par 100.000 riverains du boulevard périphérique. Les couvertures porte de Vanves et porte des Lilas ont été effectuées et les projets de renouvellement urbain prévoient la démolition des immeubles les plus exposés avec le relogement de leurs habitants dans de meilleures conditions.

En parallèle, une expérimentation d'un nouveau revêtement de chaussée dit "enrobé phonique" a été effectuée l'automne dernier, Bruitparif estime le gain à sept décibels.

Cette expérience concluante nous amène à revoir notre budget afin de destiner 3,5 millions à la couverture dans les prochains mois de 10 % du périphérique concernant les zones les plus denses.

Nombre de nos concitoyens - et pas parmi les plus privilégiés - verront ainsi les nuisances sonores qu'ils subissent divisées par cinq.

Ainsi, comme je le disais en introduction, ce budget supplémentaire est symbolique de notre mandature qui a transformé Paris, malgré le conservatisme de la droite, à travers le tramway, les Halles, les rives de Seine, Clichy-Batignolles, etc., tout en améliorant le bien-être des habitants et en promouvant une ville de la mixité, solidaire et novatrice, cela avec la constante opposition des élus de droite qui ont voté contre tout.

Sachons nous en souvenir au moment où certains, (peut-être certaines ?) cherchent à s'approprier nos réalisations.

Alors, oui, c'est avec conviction que les élues républicaines et socialistes, apparentées au groupe S.R.G.A., voteront ce budget supplémentaire.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur GABORIAU, je vous précise que, pour vous-même et pour M. GOUJON dans quelques instants, il reste 7 minutes 47.

Vous avez la parole.

M. Pierre GABORIAU. - Très bien.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, traditionnellement, l'examen du budget supplémentaire du mois de juillet est l'occasion de procéder à des ajustements, sans remettre normalement en cause les orientations et les engagements votés par le Conseil de Paris lors du budget primitif.

Vous nous dites, Monsieur le Maire, vouloir conforter une dynamique d'investissement et dépasser le cap de la crise.

Au-delà de ces mots prometteurs, j'ai déjà eu l'occasion, lors du dernier débat budgétaire, de modérer les affirmations qui sont trop faibles dans leur réalisation.

En effet, rien, dans ce qui nous est présenté aujourd'hui, ne permet de constater un encouragement dans les investissements, une aide significative à l'emploi et au développement économique ou encore un accompagnement accru des familles vivant à Paris.

Malgré la baisse de certaines recettes et notamment de la fiscalité immobilière (décision prudente de réduire la ligne budgétaire d'environ 50 millions d'euros) et de la diminution des dotations de l'Etat, la bonne nouvelle de la recette supplémentaire liée à la C.V.A.E. de plus de 168 millions aurait dû permettre de donner du sens et une application concrète...

M. LE MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît !

Décidément, il faut que j'intervienne à chaque fois.

Attendez, Monsieur GABORIAU. Votre temps est décompté.

Il reste trois interventions. Pourriez-vous les écouter respectueusement ?

C'est quand même incroyable !

Je vous en prie, Monsieur GABORIAU.

M. Pierre GABORIAU. - Merci.

... à votre politique d'investissement et d'aide à tous les Parisiens de résister mieux à la crise.

Notre président de groupe Jean-François LEGARET a fort bien développé précédemment les commentaires, interrogations et regrets de cette communication du budget supplémentaire.

Je n'y reviendrai donc pas et souhaite tout simplement attirer votre attention, Monsieur le Maire, sur l'un des volets de votre politique municipale à l'égard des seniors, vivant souvent seuls avec des retraites parfois faibles et peu revalorisées, qui ont subi ces derniers mois une hausse de leurs dépenses, notamment fiscales.

En effet, lors de sa séance du 8 et 9 juillet 2012, le Conseil de Paris avait adopté une délibération visant à soumettre l'obtention du pass Navigo Emeraude et Améthyste à une participation financière du bénéficiaire à compter du 1er décembre 2012.

Sans revenir dans les détails financiers de ce projet, la refonte des participations financières impacte une catégorie de Parisiens particulièrement fragilisés en cette période de crise économique, et pourtant, ces tarifs n'ont permis qu'une recette financière de 4,5 millions d'euros pour la collectivité parisienne.

Bien que le budget supplémentaire soumis aujourd'hui à notre vote fasse état d'une augmentation du budget du C.A.S.V.P. de 5,2 millions pour "conforter les crédits pour Paris forfait famille et ajuster les moyens consacrés aux cartes Améthyste et Émeraude", aucune précision sur la ventilation de ces nouveaux crédits n'est donnée dans le projet de délibération.

Aussi, sur proposition de ma collègue Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT et des élus du groupe U.M.P.P.A., je souhaiterais, Monsieur le Maire, que vous puissiez faire état de la ventilation des 5,2 millions d'euros supplémentaires attribués au budget du C.A.S.V.P., et qu'au vu de ces dotations nouvelles, vous rétablissiez la gratuité de la carte "Émeraude" et "Améthyste" pour toutes les personnes âgées vivant à Paris.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur GABORIAU.

La parole est à Mme Sandrine CHARNOZ.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, s'il est un moment de vérité en matière budgétaire, c'est bien celui de l'adoption du budget supplémentaire venant confirmer ou infirmer, au contraire, les choix et les stratégies adoptés lors du budget primitif.

A l'examen de ce budget supplémentaire 2013, il est à noter l'ajustement limité du budget primitif, et ce, en intégrant deux priorités de nos équipes municipales : la poursuite de notre politique d'investissement, d'innovation et de solidarité, indispensable en ces temps de crise, et l'intégration d'un nouveau projet qu'est l'aménagement des rythmes éducatifs pour tous les petits Parisiens.

Ce budget supplémentaire traduit le sérieux avec lequel la Ville gère les deniers des Parisiens, mais il est tout aussi intéressant, sinon plus, de nous pencher sur les objectifs que ce sérieux budgétaire nous a permis d'atteindre ; je veux parler de la solidarité, qu'elle soit spatiale ou sociale, de la qualité de vie des Parisiens et du renforcement de l'attractivité de la Ville par son développement économique et culturel.

Et je voudrais insister sur les dépenses d'investissement, car ce budget supplémentaire en progression sur l'investissement nous démontre que l'Exécutif et l'administration parisienne mènent avec maîtrise les travaux.

Les crédits supplémentaires nous permettent d'accélérer la livraison des équipements prévus dans le contrat de mandature. 50 millions d'euros supplémentaires sur un budget de 1,7 milliard au budget primitif, ce qui fait de ce budget un des tout premiers en investissement pour la collectivité parisienne.

L'innovation au service des Parisiens passe également, dans ce budget, par le lancement de 550 bornes de recharge sur l'espace public parisien, dessinant un vrai réseau de bornes accessibles à tous les véhicules et deux-roues électriques pour 6 millions d'euros, et ce n'est simplement qu'un seul exemple de tout ce qui se trouve dans ce budget supplémentaire.

Ce budget est aussi placé sous le sceau de la solidarité ; pour cette majorité, la solidarité et l'emploi ne sont pas des variables d'ajustement des coûts, ce sont bel et bien des investissements pour lutter contre la crise et préparer l'avenir.

Les 20 millions d'euros supplémentaires consacrés aux Parisiens les plus vulnérables sont, ainsi, à mesurer au regard de leur impact social. Je rappelle ainsi que l'an dernier, ce sont plus de 37.000 demandeurs d'emploi, dont 11.000 allocataires du R.S.A., qui ont retrouvé du travail grâce aux actions du Département et de ses partenaires, soit un demandeur d'emplois parisien sur trois, et je tenais ici à souligner l'engagement des différents adjoints en charge de ces politiques d'emploi et de solidarité : M. Christian SAUTTER, Mmes Olga TROSTIANSKY, Gisèle STIEVENARD, Pauline VERON, Véronique DUBARRY et Maïté ERRECART sur les ressources humaines.

Les effets de la crise se font sentir et nous devons être au rendez-vous des Parisiennes et Parisiens qui n'ont pas d'autre choix que les minima sociaux pour s'en sortir, et vous l'avez rappelé, Monsieur le Maire, les différentes sommes qui sont allouées aux allocataires du R.S.A. en augmentation, à la prestation compensatoire du handicap et au C.A.S.V.P.

Je rappelle que pour un grand nombre d'allocataires des minima sociaux, c'est l'occasion d'entamer une démarche d'accompagnement vers l'emploi et que cela porte ses fruits.

Ce budget supplémentaire, c'est aussi l'affirmation que tout n'a pas été essayé contre le chômage et que nous devons sans cesse innover ou du moins accroître nos efforts pour les publics les plus touchés : les seniors, les parents isolés, les jeunes.

Pour les seniors, dont le taux de chômage s'accroît particulièrement rapidement depuis le début de la crise, de nouvelles réponses sont à trouver ; c'est l'objet de cet appel à projets de 250.000 euros que lance le Département et qui fera émerger des actions innovantes.

Ces actions viendront ainsi renforcer celles déjà mises en place comme le forum pour l'emploi des seniors en novembre, les actions de coaching dans les M.D.E.E. ou le parrainage avec le club d'entreprises F.A.C.E.

Pour les parents isolés, et particulièrement les femmes, dont le taux d'activité est très élevé à Paris, il est primordial d'adapter les méthodes d'accompagnement classiques afin de lever les freins multiples qu'elles rencontrent dans leur parcours vers l'emploi. Le P.L.I.E. déploiera à la rentrée un réseau de référents spécialisés.

Pour les jeunes, dont nous faisons depuis longtemps une priorité, la mobilisation de la Ville passe, bien sûr, par le soutien à de nombreuses initiatives associatives, je pense notamment à la mission locale de Paris ou à l'Ecole de la 2e Chance, mais aussi par des choix pratiques de recrutement exemplaire. La Ville comportera 650 apprentis dans ses effectifs en 2013, là où il n'y en avait que 225 en 2001. Nous sommes de loin la première collectivité employeuse d'apprentis, avec, là encore, une politique de résultat, puisque 87 % réussissent leur examen à l'issue de l'apprentissage à la Ville.

Je souligne aussi l'engagement de la Ville en faveur des contrats aidés en général et des emplois d'avenir en particulier. Bertrand DELANOË a fixé un objectif de 300 jeunes recrutés d'ici la fin de l'année et nous avons fêté le 100e jeune embauché en emploi d'avenir le 3 juillet dernier dans les salons de l'Hôtel de Ville, et je sais que les services sont tous mobilisés pour atteindre l'objectif des 300 recrutements d'ici fin 2013. Là encore, les embauches vont de pair avec une politique de formation ambitieuse ; 100.000 euros supplémentaires y sont donc consacrés.

Dernière innovation que je souhaite souligner, mes chers collègues : le lancement de la plate-forme internet "Paris pour l'emploi", entièrement gratuite, qui vise à faciliter le recrutement des T.P.E. et P.M.E. parisiennes qui ont du mal à trouver des candidats.

Si Paris résiste à la crise, notre taux de chômage de 8,5 % à fin mai est passé durablement en dessous des courbes régionales ou nationales, nous savons néanmoins que la tendance est encore à la hausse, et c'est cette réalité que prend en compte notre budget supplémentaire pour porter deux messages aux Parisiens : confiance et solidarité.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

C'était bien, mais il y avait quelques secondes de trop !

Monsieur GOUJON, vous avez la parole.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet de police, j'interviendrai, pour ma part, sur le budget spécial de la Préfecture de police.

D'abord, s'agissant de la section de fonctionnement, la D.M.1 du budget spécial est particulièrement minimaliste, puisque dans l'exposé des motifs, il nous est dit que les mesures nouvelles s'élèvent à seulement 85.000 euros. Ces mesures nouvelles ne sont même pas financées, d'ailleurs, par la municipalité, car il nous est précisé qu'elles sont sans incidence financière pour la Ville.

S'agissant des marchés d'enlèvement de véhicules, rien ne permet de dire si les 215.000 euros ajoutés grâce à un redéploiement de crédits au sein du budget spécial seront suffisants.

Le compte d'exploitation des fourrières ne figurait pas - nous l'avons dénoncé déjà au compte administratif - parmi les annexes du budget spécial primitif de 2013, comme en 2012. Nous ne savons donc pas quel était le montant budgété en 2012 et en 2013.

Lors de l'examen du compte administratif en juin, il nous était indiqué qu'en 2012, il avait été dépensé 17,6 millions en faveur des sociétés d'enlèvement. Lors des budgets primitifs de 2009, 2010 et 2011, la somme budgétée avait été de 13,5 millions. Par conséquent, si ce montant a été reconduit, et il n'y a pas de raison qu'il ne le soit pas, en 2012, cela veut donc dire qu'il a été dépensé l'année dernière 4 millions de plus que prévu. Ce ne sont pas les

215.000 euros qui ont été ajoutés lors de cette D.M.1 qui vont suffire à boucler l'année 2013, sauf si, au budget primitif, bien sûr, il était inscrit sur cette ligne budgétaire un peu plus de 17 millions, ce que nous ne savons pas.

Il est impératif, pour que le contrôle des Conseillers de Paris sur le budget soit efficace, que le compte d'exploitation des fourrières soit vraiment annexé, comme il l'était auparavant, au projet de budget spécial primitif, au moins pour 2014, que nous examinerons en décembre.

Si nous ne connaissons pas les sommes exactes budgétées, nous ne pouvons évidemment pas juger avec pertinence de l'exécution du budget quand nous examinons l'année suivante le compte administratif.

Concernant la section d'investissement, maintenant, d'habitude la D.M.1 est l'occasion de procéder à l'annulation des autorisations de programme qui correspondent aux opérations immobilières menées à terme et leur détail nous est communiqué.

Or, que constate-t-on en lisant l'exposé des motifs du projet de délibération ?

Il nous est simplement proposé d'effectuer deux annulations d'A.P. correspondant à des opérations immobilières non réalisées.

La première annulation s'élève à 16,8 millions et concerne les investissements immobiliers de l'administration générale, c'est-à-dire les bâtiments appartenant à la Ville de Paris et mis à la disposition de la Préfecture de police.

La seconde annulation d'autorisation de programme s'élève à 35,2 millions et concerne les investissements immobiliers de la brigade des sapeurs-pompiers.

Or, aucune explication ne nous est fournie sur la nature de ces opérations immobilières non réalisées, dont le total dépasse quand même 52 millions d'euros.

Il serait donc souhaitable, pour la bonne information de notre Assemblée, Monsieur le Préfet de police, que vous puissiez nous donner le détail de ces opérations immobilières non réalisées et que vous puissiez nous indiquer pour chacune d'elles, si vous en avez la possibilité, la raison de sa non-réalisation.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, merci.

Je vais maintenant donner la parole, pour réagir, à M. Bernard GAUDILLÈRE, puis à Mme Maïté ERRECART, je crois.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Monsieur le Maire, tous les orateurs ont souligné que le budget supplémentaire n'était qu'une série d'ajustements par rapport au budget primitif et qu'il ne remet en cause aucun des choix stratégiques que nous avons votés au mois de décembre.

Je vais dire quelques mots des recettes, puis j'examinerai les dépenses et à cette occasion je donnerai mon avis sur les amendements qui ont été déposés. Au titre des recettes, nous enregistrons deux éléments positifs et hélas, quatre plutôt négatifs.

Le premier élément positif, c'est l'augmentation du produit de la CVAE par rapport à ce que l'Etat nous avait indiqué quand nous préparions le budget primitif.

Cette augmentation est d'un montant non négligeable, 168 millions, j'indique d'ailleurs que la quasi-totalité des départements français, même la totalité, enregistre des augmentations non négligeables au titre de la CVAE : la Seine-Saint-Denis, plus 9 %, le Bas-Rhin plus 16 %, et, Monsieur LEGARET, je vous ai dit la vérité en Commission des finances, les services de l'Etat qui y travaillent ne nous ont encore donné aucune explication.

Mais il est très important que nous ayons cette explication dans les prochaines semaines, puisqu'elle fondera évidemment l'estimation de CVAE dans le budget primitif.

Deux mots peut-être sur les suites de la réforme de la taxe professionnelle. J'ai entendu M. POZZO di BORGO se lancer dans un plaidoyer vibrant pour la réforme de la taxe professionnelle qu'il a votée en tant que parlementaire. Quand nous en avons parlé ici, j'avais eu un débat très courtois avec Mme LAGARDE et j'avais dit : ne nous y trompons pas, cette réforme est une réforme qui va beaucoup augmenter les impôts locaux des entreprises parisiennes sans pour autant d'ailleurs augmenter les recettes de la collectivité parisienne.

Je ne m'étais pas trompé s'agissant des impôts locaux payés par les entreprises parisiennes, puisque la taxe professionnelle payée en 2009 était de 800 millions, 799 très exactement, et le produit de la CVAE et de la CFE mais principalement la CVAE, puisque la CFE c'est un peu plus de 200 millions, c'est 1.644 milliard.

Les impôts locaux payés par les entreprises parisiennes ont donc doublé du fait de la réforme de la taxe professionnelle. Je m'empresse de dire que la très grande majorité de ce produit supplémentaire est reversée à l'Etat, puisque nous remboursons 900 millions sur ce produit au titre de ce que l'on appelle le F.N.G.I.R.

Voilà le bilan, Monsieur POZZO di BORGO, pour les entreprises parisiennes que vous soutenez.

M. Yves POZZO di BORGO. - Comme vous d'ailleurs.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Mais nous, nous n'avons pas doublé leurs impôts locaux. C'est la différence.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il faut faire remarquer que c'est eux qui ont doublé les impôts locaux des entreprises et pas nous. Le moment venu vous n'oublierez pas de le dire.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Nous n'hésiterons pas à le répéter chiffres et tableaux en main jusqu'à l'échéance de mars prochain.

La deuxième bonne nouvelle qui n'est pas de la même dimension concerne les impôts directs locaux, c'est-à-dire la taxe d'habitation et la taxe foncière, parce que le produit réel sera de 12 millions supérieurs à ce qu'était la prévision. Je m'empresse de dire qu'il ne s'agit que de l'augmentation de ce que l'on appelle les bases physiques. En clair, les surfaces nouvelles qui sont construites dans Paris. Cet impôt supplémentaire est un indice encore plus accentué de ce que nous avons relancé à Paris, la construction, notamment par les Z.A.C. et par les octrois de permis de construire. C'est donc un élément extrêmement positif, mais c'est l'occasion de rappeler qu'en 13 ans, nous n'aurons en revanche augmenté les taux qu'à deux reprises, ce qui est tout à fait exceptionnel dans le paysage des collectivités territoriales françaises. Je crois que cela aussi est un élément qu'il faudra beaucoup répéter jusqu'au mois de mars prochain.

Après ces deux bonnes nouvelles, quatre recettes en diminution. Les droits immobiliers, M. LEGARET a dit tout à l'heure, et j'y ai été sensible, que lorsque j'affirme qu'aucune prévision très fiable de droits immobiliers n'est possible il me croyait, tout simplement car le marché immobilier est lui-même imprévisible, nous ajustons donc notre prévision de 900 à 850 millions, mais je pense que la nouvelle prévision ne sera pas réajustée ni à la baisse ni à la hausse et que nous devrions nous retrouver aux alentours de cet encaissement.

Le deuxième ajustement sur les droits de stationnement, j'irai très vite, nous les avons prévus à 80 millions notamment en raison de l'augmentation de l'amende dont nous avons cru, à tort peut-être, qu'elle allait être très dissuasive sur la volonté de ne pas payer les droits de stationnement. En fait, les droits de stationnement avoisinent ou avoisineront sur l'ensemble de l'année 60 millions d'euros. Je vous en reparlerai au budget primitif car les décisions en cours sur la dépenalisation des amendes de stationnement qui recueillent semble-t-il un consensus très large au Parlement, et le renforcement de notre coopération avec la Préfecture de police nous ouvrent à mon avis des perspectives plus optimistes.

Troisième ajustement, la diminution des dotations de l'Etat, si vous le permettez je vais parler de la diminution des dotations de l'Etat qui est de 18 millions dans ce budget supplémentaire et de l'augmentation des fonds de péréquation qui est de 5 millions.

Cela me donne l'occasion de parler de l'ensemble des mécanismes de solidarité territoriale pour donner une idée à notre Assemblée et aux Parisiens de la participation de Paris à cette redistribution nationale.

Le total des péréquations et de la baisse des dotations était de 100 millions en 2010, il sera de 340 millions en 2013.

Méditez bien ces chiffres, parce que je crois qu'ils donnent la mesure de notre contribution à ces fonds. Nous acquittons par exemple 60 % du fonds francilien, un tiers du fonds CVAE, un quart du fonds des droits immobiliers. Ils donnent aussi la mesure d'une autre chose, ils donnent la mesure de ce qu'ont été les efforts de la Municipalité parisienne pour économiser afin que l'augmentation de cette solidarité territoriale ne déséquilibre pas notre budget ou ne nous interdise pas de financer nos priorités.

Quatrième ajustement, mais il est très mineur, c'est le report de l'application de la taxe poids lourds qui diminuera de 6 millions nos recettes.

Au total, une augmentation des recettes de 180 millions, une diminution d'une centaine, ce qui veut dire à peu près 80 millions de solde positif. C'est ce solde qui, ajouté au résultat de 2012 que vous avez approuvé au mois de juin dernier, nous a permis de financer nos dépenses supplémentaires.

Sur les dépenses, le Maire et les orateurs de la majorité ont suffisamment insisté pour que je ne les mentionne que très rapidement. Elles sont bien entendu conformes à nos priorités. Les dépenses sociales augmentent de 20 millions, 7 millions sur le R.S.A., 7 millions sur la prestation compensatoire du handicap, 5 millions sur le C.A.S.V.P., et nous montrons comme nous l'avons fait depuis 12,5 ans que les Parisiens peuvent compter sur un puissant effort de solidarité.

Je donne au passage l'avis de l'Exécutif sur les amendements portant sur les dépenses sociales. L'avis sera favorable, plus exactement nous demanderons au groupe Communiste et élus du Parti de Gauche de retirer son amendement n° 4 puisque nous avons déposé une lettre rectificative à hauteur de 30.000 euros sur le centre social Accueil Goutte d'Or.

Nous demanderons au groupe Communiste et élus du Parti de Gauche de retirer l'amendement n°5 au profit de la lettre rectificative qui octroie 500.000 euros à la maternité des Bluets. D'ailleurs, je m'empresse de préciser que la lettre de l'Exécutif insiste sur le fait que cette subvention doit très accompagnée d'un puissant effort de redressement, car il est clair que la gestion actuelle de la maternité des Bluets mettrait cet organisme dans le plus grand danger quels que soient les subsides de la Ville si sa gestion n'était pas redressée.

Je donnerai un avis défavorable au vœu n° 7 du groupe U.M.P.P.A...

... Non pas comme d'habitude, il arrive souvent que nous donnions des avis favorables. Nous n'apparaissions pas comme sectaires. Laissons cela à d'autres, Monsieur le Maire !

Je reprends mon propos, augmentation des fonds de péréquation de 5 millions, mais j'en ai parlé tout à l'heure de manière globale.

Les dépenses de l'ARE, je ne vois pas bien où vous voyez de l'obscurité, de l'imprécision. Reprenez la communication du Maire. Elle vous dit, il y aura 25,8 millions de dépenses, 9,8 millions de recettes "caisse d'allocations familiales" et 2,3 millions de recettes de fonds d'amorçage de l'Etat en 2013. Monsieur LEGARET, excusez-moi, je vous ai aussi donné les chiffres de 2014 en Commission des finances, donc il n'y a pas d'incertitude. La dépense nette pour 2013 est donc de 13,7 millions.

Et puis il y a 23 millions de dépenses sur les fonctionnements des services, et je renvoie peut-être au détail pour la communication. Il s'agit généralement de dépenses de fluides, de dépenses de réparation de voirie, bref de dépenses tout à fait indispensables.

A cet égard, je voulais dire que je donnais un avis favorable à l'amendement n° 2 du groupe "Vert" sur l'étude sur la collecte sélective des déchets putrescibles.

En revanche, je demande au groupe "Vert" de retirer son amendement n° 3 sur l'Association de la Maison d'Europe et d'Orient car nous avons, en lettre rectificative, inscrit une subvention supplémentaire de 30.000 euros. Je redis à M. LEGARET ce que je lui ai dit tout à l'heure en Commission des finances : nous vous fournirons une fiche, à la fois sur ce que sont les activités de cette association et sur les mesures de redressement qu'elle prendra pour pallier une situation qui est effectivement très préoccupante.

Au titre de l'investissement, nous rajoutons 50 millions d'investissement. Là aussi, Monsieur LEGARET, je vous prie de m'excuser mais vous aviez dû lire un peu vite la communication du Maire puisque vous dites : "Vous diminuez l'autorisation d'emprunt puisque vous investissez moins". Mais non, Monsieur LEGARET ! Nous rajoutons 50 millions à l'investissement pour que les chantiers qui ont été lancés puissent aller jusqu'au bout. Nous investissons donc davantage que ce que nous avons prévu au budget primitif.

Cela ne nous empêche pas de diminuer effectivement l'autorisation d'emprunt. Nous le faisons tous les ans au budget supplémentaire, d'environ 140 à 180 millions d'euros. C'est une mesure de bonne gestion. Cela montre que nous prévoyons un emprunt assez élevé au budget primitif car nous sommes prudents et que notre bonne gestion nous permet de diminuer largement le chiffre définitif de l'emprunt.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce budget primitif, comme les précédents, est dominé par deux mots : continuité et prudence.

Continuité dans les choix de dépenses, qu'elles soient de fonctionnement ou d'investissement ; et prudence dans les recettes et dans l'endettement.

C'est la raison pour laquelle je ne doute pas de votre confiance, surtout celle de la majorité.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Maïté ERRECART.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Ce budget supplémentaire 2013 emplois dépasse le cadre de simples ajustements techniques car il traduit et va même au-delà des engagements pris devant le Conseil de Paris en faveur de la déprécarisation de ses personnels vacataires et parce qu'il assure évidemment la mise en œuvre de la réforme des rythmes éducatifs dès la rentrée 2013.

Oui, notre volonté est bien de réussir l'aménagement des rythmes éducatifs pour les jeunes Parisiens. Il est d'améliorer les conditions d'accueil des enfants sur tous les temps périscolaires avec des personnels de la Ville mieux reconnus et mieux formés, et cela passe effectivement par des ressources humaines supplémentaires.

Mais c'est aussi d'assurer un vrai progrès social pour nos agents au travers de la déprécarisation ou de la reconnaissance des qualifications. Je dois d'ailleurs dire que plusieurs organisations syndicales ont salué ce progrès en votant positivement, en C.T.P., cette semaine, le volet emplois de ce B.S.

Ainsi, effectivement, vous le savez, pour l'animation, nous mettons en place des responsables éducatifs Ville, nous en parlerons peut-être encore demain.

Nous avons augmenté le nombre d'adjoints d'animation. Les A.S.E.M., quant à elles, sont recentrées sur leur cœur de métier, au contact des enfants.

Parallèlement, les services déconcentrés ou en administration centrale de la DASCO sont renforcés de 32 postes, notamment pour les fonctions ressources humaines.

Ceux de la DJS, de deux.

Les conservatoires bénéficient pour l'accueil de 15 ETP, contre 14 initialement prévus, suite à la demande conjointe des représentants du personnel et des élus du groupe E.E.L.V.A., comme l'a indiqué tout à l'heure Mme Danielle FOURNIER.

Nous avons donc augmenté le nombre d'agents à plein temps de deux par une lettre rectificative emplois et je demanderai au groupe E.E.L.V.A. de retirer l'amendement n° 8, qui n'a plus lieu d'être.

Si l'on ajoute les postes pour les orchestres et les chorales dans les écoles, ce sont ainsi plus de 229 créations d'emploi que l'on peut décliner pour le nouveau périscolaire.

Mais ce B.S., et notamment M. Ian BROSSAT l'a bien souligné tout à l'heure, c'est aussi un important volet de déprécarisation des vacataires équivalent à 1.152 créations d'emploi. C'est la mise en œuvre d'emplois de contractuels avec des quotités de travail et des conditions de travail plus satisfaisantes pour près de 2.000 agents.

L'essentiel est bien sûr consacré à la DASCO.

862 sont destinés aux animateurs, ce qui permet à la Ville de proposer des contrats d'animateur, essentiellement de 70 %, pour assurer l'encadrement de l'activité périscolaire.

Nous avons d'ailleurs augmenté ce chiffre ces derniers mois afin d'assurer de meilleures quotités de travail aux agents.

Ainsi, environ 1.200 agents seront fidélisés et stabilisés, s'ils en sont d'accord bien sûr, augmentant de ce fait le nombre d'animateurs permanents de 2.000 à 3.200.

Mais nous avons prévu aussi des déprécarisations à la DAC, à la DJS ou dans d'autres secteurs comme les cours municipaux d'adultes, pour un total d'environ 300 ETP. J'en profite pour dire que nous pouvons totalement souscrire au vœu n° 9 qui est déposé par le groupe E.E.L.V.A. au titre des cours municipaux d'adultes.

Enfin, en conformité avec les annonces de mars, l'encadrement des enfants est renforcé en maternelle par la création des 100 premières A.S.E.M.

Pour répondre au vœu n° 10, relatif aux A.L.G., je tiens à préciser que ce B.S. ne tient pas compte des transformations d'emploi liées à notre plan de titularisation voté en mars dernier mais rassurez-vous, les 71 agents contractuels lauréats du concours réservé signeront dès le mois de septembre leur arrêté de mise en stage et leur emploi sera transformé au B.P. 2014. J'émet donc un avis défavorable au vœu n° 10.

Au total, les créations ressortent, comme l'ont signalé plusieurs orateurs, à 1.482 au titre de la déprécarisation et de l'aménagement des rythmes éducatifs, et une augmentation brute de la masse salariale pour le scolaire et le périscolaire de 12,3 millions d'euros. Mais je dois bien préciser que viendront se déduire les montants correspondants à la contractualisation des vacataires et bien sûr, les subventions obtenues de la C.A.F. et de l'Etat au titre de l'aménagement des rythmes éducatifs et du contrat enfants-jeunesse.

Ceci n'inclut pas une hausse du point d'indice. Sur ce sujet, je rappelle que le Gouvernement a ouvert une négociation sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations. Dans ce cadre, il s'est engagé à revaloriser dès le 1er janvier 2014 la carrière des agents de catégorie C dans les trois versants de la fonction publique et a prévu une clause de revoyure en 2014 avec les partenaires sociaux sur les mesures générales salariales, dont le point d'indice.

L'Exécutif émet donc un avis défavorable à l'adoption du vœu n° 11, relatif au gel du point d'indice.

Telles sont les précisions que je voulais apporter, à la fois sur le sens de ce B.S. emplois et aussi les réponses précises aux vœux qui ont été déposés.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, je voudrais répondre aux observations et aux questions qui ont été posées par M. Philippe GOUJON.

D'abord, je voudrais confirmer qu'en fonctionnement, en effet, la D.M. 1 du budget spécial de la Préfecture de police se contente de procéder à des ajustements techniques qui sont sans effet sur la contribution de la Ville de Paris, ce qui est d'ailleurs le signe d'une bonne gestion, d'une bonne maîtrise, par la Préfecture de police, de l'exécution budgétaire.

S'agissant des questions posées sur le compte des fourrières, d'abord je confirme effectivement que l'abondement de 115.000 euros que nous pouvons faire du fait de cette bonne gestion n'est qu'une étape dans la régulation budgétaire de cette dépense. Elle ne sera sans doute pas suffisante et nécessitera que d'autres efforts de gestion soient réalisés d'ici la fin 2013. Ils sont d'ailleurs en cours du côté de la Préfecture de police. Nous nous sommes mis en mesure de dégager les moyens d'améliorer le bilan de ce compte pour qu'il soit équilibré, et ces efforts s'ajoutent aux 2 millions d'euros qui ont été soclés dans le budget primitif et qui représentent un effort important de la Ville de Paris pour ce compte.

S'agissant de la fourniture aux élus du compte d'exploitation des fourrières, cette question avait été posée en votre absence, Monsieur le Conseiller, par l'un de vos collègues, et j'avais indiqué en réponse que lors de l'examen du compte administratif, les raisons qui nous avaient conduits à ne pas le présenter, à savoir que le compte n'était équilibré que sur des données prévisionnelles dont on sait maintenant qu'elles ne sont jamais constatées.

Mais j'ai bien entendu votre souhait et je suis ouvert à la possibilité de le réintroduire en 2014, conformément à vos souhaits dans le budget primitif pour 2014. Je crois que ce compte prévisionnel aura d'autant plus d'intérêt que nous aurons fait les efforts nécessaires pour l'ajuster en dépenses et en recettes, et je crois que les mesures que j'ai évoquées vont dans le bon sens.

Sur l'évolution des crédits d'investissement, l'annulation des autorisations de programme qui figure dans cette DM correspond, en fait, Monsieur le Conseiller, à un apurement d'autorisations de programme anciennes et non affectées depuis des années, qui était à chaque fois reporté. Nous avons pu constater, par exemple, que certaines opérations avaient fait l'objet à deux reprises de la même individualisation d'autorisations de programme. Ces opérations sont d'ailleurs réalisées parfois depuis assez longtemps et il est important d'opérer effectivement cet apurement des comptes, de supprimer les autorisations de programme qui étaient inutiles parce qu'elles doublonnaient celles qui avaient été déjà décidées.

Ce travail d'apurement va se poursuivre dans les années suivantes. En tout cas, au prochain budget, j'aurai l'occasion d'en reparler devant votre Assemblée mais ils ne correspondent pas à des opérations annulées, plus à des autorisations de programmes non affectées qui continuaient de figurer au budget.

S'agissant de la politique immobilière de la Préfecture de police, je vous confirme que d'importants projets sont venus à terme, selon le calendrier prévisionnel. Je l'ai évoqué : la caserne Masséna, Champerret, le bâtiment Phébus à Limeil-Brévannes qui va être bientôt mis en service et, en 2013, cette fois sans doublons d'autorisations de programme, seront lancés le centre de secours de Livry-Gargan, d'Ivry et la continuité de ce projet de centre de

formation de Limeil-Brévannes. En ce qui concerne les bâtiments directement affectés à la Préfecture de police, les travaux Immo-Cité, sur le site de la Cité, se poursuivent selon le calendrier prévu.

Voilà, Monsieur le Maire, Monsieur le Conseiller, les éléments que je voulais apporter à M. le Conseiller Philippe GOUJON.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet de police.

Nous allons maintenant passer au vote.

Je vous demande donc un peu de silence, s'il vous plaît !

C'est le vote du budget supplémentaire de la Ville de Paris. Je demande... On va essayer de faire vite, que l'on se comprenne bien au moment des votes, mais c'est sérieux, quoi !

Alors, nous allons mettre successivement aux voix les budgets d'investissement et de fonctionnement par chapitre, puis globalement les états spéciaux, les budgets spécifiques et le budget spécial de la Préfecture de police.

Je vous rappelle qu'il n'y a aucune autre reprise de parole.

Lorsque ce sera utile, je demanderai à M. GAUDILLÈRE son avis sur les différents amendements et vœux. Je crois avoir entendu ce qu'il nous indiquait, ainsi que Mme ERRECART.

Nous commençons par le budget supplémentaire de la Ville de Paris, le projet de délibération DF 20 sur lequel une lettre rectificative, cinq amendements et deux vœux ont été déposés.

D'abord, je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 1 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 1 est adopté.

Maintenant, il y a les amendements n° 2 et n° 3, qui ont été déposés par le groupe E.E.L.V.A., mais j'ai l'impression que la lettre rectificative y répond, n'est-ce pas ? Ils sont donc retirés.

Je crois qu'il en est de même pour l'amendement n° 4 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche : la lettre rectificative y répond.

En ce qui concerne l'amendement n° 5, il y a un vœu n° 5 bis de l'Exécutif qui est censé y répondre. Cela vous convient-il ?

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 5 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2013, V. 158).

En ce qui concerne le vœu n° 6 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, il y a un vœu n° 6 bis de l'Exécutif qui y répond, mais peut-être que vous le maintenez quand même ?

Le vœu n° 6 du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche est donc maintenu, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 6 déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 6 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2013, V. 159).

Maintenant, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 7 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 1 déposée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La lettre rectificative n° 1 est adoptée.

2013 DF 20-1° - Budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris de 2013.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous invite maintenant à vous prononcer, à main levée, successivement, sur la section des autorisations de programme (mission par mission) et sur la section de crédits de paiement (chapitre par chapitre), puis globalement sur le projet de délibération DF 20-1°, relatif au budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2013, tenant compte de la lettre rectificative n° 1, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 44 ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment le Livre III, Titre 1er "Budgets et comptes", chapitre II, article L. 2312-2 et L. 2312-3 ;

Vu la délibération du 24 mars 1997 optant pour le vote par nature ;

Vu la délibération des 10, 11 et 12 décembre 2012 arrêtant le budget d'investissement de la Ville de Paris pour 2013 ;

Vu la décision modificative n°1 de la Ville de Paris des 25 et 26 mars 2013 ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2013, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation le projet de budget supplémentaire de la Ville de Paris pour 2013 ;

Sur le rapport, présenté par M. Bernard GAUDILLERE, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Le budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2013 est arrêté comme suit :

- à la somme de 6.353.045.472,90 euros en ce qui concerne les autorisations de programme, selon l'état annexé (récapitulation générale des autorisations de programme en dépenses et en recettes) ;

- à la somme de 3.077.528.635 euros en recettes et en dépenses en ce qui concerne les crédits de paiement.

Article 2 : Le montant de l'autorisation d'emprunt est minoré de 107.644.247 euros ce qui le ramène de 778.426.926 euros à 680.782.679 euros."

(Voir annexe n° 2).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons au vote de la section d'autorisations de programme.

Missions organiques :

Je mets aux voix, à main levée, la mission 01000 : "Cabinet du Maire".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 02000 : "Secrétariat général".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 03000 : "Inspection générale".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 04000 : "Secrétariat général du Conseil de Paris".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 05000 : "Systèmes et technologies de l'information".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 06000 : "Information et communication".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 08000 : "Prévention et protection".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 09000 : "Affaires juridiques".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 10000 : "Ressources humaines".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 12000 : "Achats".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 13000 : "Immobilier, logistique et transports".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 14000 : "Usagers, citoyens et territoires".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 15000 : "Politique de la Ville et de l'intégration".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 21000 : "Patrimoine et architecture".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 23000 : "Espaces verts et environnement".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 30000 : "Familles et petite enfance".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 34000 : "Action sociale, enfance et santé".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 40000 : "Affaires culturelles".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 50000 : "Finances (services financiers communs)".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 51000 : "Finances".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 55000 : "Développement économique, emploi et enseignement supérieur".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 60000 : "Urbanisme".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 61000 : "Voirie et déplacements".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 64000 : "Propreté et eau".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 65000 : "Logement et habitat".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 80000 : "Affaires scolaires".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 88000 : "Jeunesse et sports".

La mission est adoptée.

Missions transversales :

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90000 : "Dons et legs".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90001 : "Etudes".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90002 : "Grands projets de rénovation urbaine".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90003 : "Action en faveur des personnes handicapées".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90004 : "Opérations sous mandat".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90005 : "Schéma directeur informatique".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90006 : "Compte foncier".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90007 : "Avances de trésorerie".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90010 : "Subventions d'équipement".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la mission 90011 : "Avances sur marché".

La mission est adoptée.

Je mets aux voix globalement la section des autorisations de programme.

La section est adoptée.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons maintenant à la section des crédits de paiement, dépenses de l'exercice 2013, puis aux recettes de l'exercice 2013.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons au vote des crédits de paiement, dépenses de l'exercice 2013.

Dépenses d'équipement :

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 13 : "Subventions d'investissement".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 16 : "Emprunts et dettes assimilées".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 20 : "Immobilisations incorporelles (hors programme et 204)".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 204 : "Subventions d'équipements versées".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 21 : "Immobilisations corporelles (hors programmes)".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 23 : "Immobilisations en cours (hors programmes)".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 27 : "Autres immobilisations financières".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 45 : "Opérations pour compte de tiers".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 040 : "Opérations d'ordre de transfert entre sections".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 041 : "Opérations patrimoniales".

Ce chapitre est adopté.

Recettes de l'exercice 2013.

Recettes d'équipement :

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 13 : "Subventions d'investissement".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 16 : "Emprunts et dettes assimilées".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 27 : "Autres immobilisations financières".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 45 : "Opérations pour compte de tiers".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 021 : "Virement de la section de fonctionnement".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 040 : "Opérations d'ordre de transferts entre sections".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 041 : "Opérations à l'intérieur de la section".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 024 : "Produits des cessions d'immobilisations".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 1068 : "Excédents de fonctionnement capitalisés".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix globalement la section des crédits de paiement.

La section est adoptée.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous propose maintenant de vous prononcer globalement, à main levée, sur le budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour 2013.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour 2013 est adopté. (2013, DF 20-1°).

2013 DF 20-2° - Budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris de 2013.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous passons maintenant au vote du budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2013, projet de délibération DF 20-2°. Je vous rappelle que le vote se fait par nature et suivant les chapitres, puis par vote global.

Je mets aux voix, à main levée, chapitre par chapitre, puis globalement, le budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2013, tenant compte de la lettre rectificative n° 2, dont je vous donne lecture :

"Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu la délibération du 24 mars 1997 optant pour le vote par nature,

Vu la délibération de décembre 2012 arrêtant le budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour 2013 ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2013, par lequel Monsieur le Maire de Paris soumet à son approbation le projet de budget supplémentaire de la Ville pour 2013 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Bernard GAUDILLERE au nom de la 1ère Commission ;

Délibère :

Article 1 : Le budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'exercice 2013 est arrêté comme suit :

Dépenses : 5.610.372.981,96 euros

Recettes : 5.610.372.981,96 euros

Conformément à la vue d'ensemble et à la présentation croisée par fonctions annexées à la présente délibération.

(Voir annexe n° 3).

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à procéder à l'intérieur d'un même chapitre aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatée au cours de l'exécution du budget.

Article 3 : Le Maire de Paris est autorisé à constituer une nouvelle provision de 2,40 millions d'euros pour risques et charges en application de l'article R.2321-2 du CGCT.

Article 4 : Pour la constitution des nouvelles provisions,

- la recette d'investissement correspondante sera imputée sur les natures 4912 (0,62 million d'euros) et 15112 (1,78 million d'euros) du chapitre 040,

- la dépense de fonctionnement sur les natures 6815 (1,78 million d'euros) et 6817 (0,62 million d'euros) du chapitre 042, exercice 2013."

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous demande de vous prononcer sur les dépenses de l'exercice 2013. Dépenses de gestion courante :

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 011 : "Charges à caractère général".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 012 : "Charges de personnel et frais assimilés".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 014 : "Atténuation de produits".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 65 : "Autres charges de gestion courante".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 67 : "Charges exceptionnelles".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 023 : "Virement à la section d'investissement".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 042 : "Opérations d'ordre de transfert entre sections".

Ce chapitre est adopté.

Recettes de l'exercice 2013 :

Recettes de gestion courante :

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 70 : "Produits des services, du domaine et ventes diverses".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 73 : "Impôts et taxes".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 74 : "Dotations, subventions et participations".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 75 : "Autres produits de gestion courante".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 77 : "Produits exceptionnels".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 042 : "Opérations d'ordre de transfert entre sections".

Ce chapitre est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le chapitre 002 : "Résultat antérieur reporté".

Ce chapitre est adopté.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous propose maintenant de vous prononcer globalement, à main levée, sur le budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris de 2013.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris de 2013 est adopté. (2013, DF 20-2°).

2013 DF 26 - Individualisation des autorisations de programme votées au budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour 2013.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de délibération DF 26, individualisation des autorisations de programme votées au budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris pour 2013.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 26.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DF 26).

2013 DF 21 - Budget supplémentaire des états spéciaux d'arrondissement pour 2013. - Adoption des états spéciaux d'arrondissement et ventilation des dépenses par chapitre et par nature.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons à l'approbation du budget supplémentaire des états spéciaux des arrondissements pour 2013, adoption des états spéciaux d'arrondissement et ventilation des dépenses par chapitre et par nature, DF 21.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 21.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DF 21).

2013 DF-DRH 27 - Créations et transformations d'emplois dans les services municipaux pour 2013.

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la situation des professeurs des cours pour adultes.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la création de postes d'ALG.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au gel du point d'indice.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous allons maintenant passer au projet de délibération DF-DRH 27, créations, suppressions, transformations d'emplois dans les services municipaux pour 2013, sur lequel une lettre rectificative, un amendement et trois vœux ont été déposés.

D'abord, il me semble que la lettre rectificative répond à l'amendement n° 8 déposé par le groupe E.E.L.V.A., exact ? Bien.

Ensuite, il y a le vœu n° 9 du groupe E.E.L.V.A., mais je crois que l'avis est positif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 9, déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2013, V. 160).

Maintenant, il y a un vœu n° 10 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche. Je pense qu'il est maintenu, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 10 déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Avis de l'Exécutif sur le vœu n° 11 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, c'est un avis défavorable et ce vœu est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 11 déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la lettre rectificative n° 2.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La lettre rectificative n° 2 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF-DRH 27, tenant compte de la lettre rectificative n° 2.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DF-DRH 27).

2013 DILT 14 - DF 24 - Budget supplémentaire du Service technique des Transports automobiles municipaux pour 2013.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous commençons pour les budgets annexes par le budget supplémentaire du Service technique des Transports automobiles municipaux pour 2013.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DILT 14 - DF 24.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DILT 14 - DF 24).

2013 DPE 59 - DF 22 - Budget supplémentaire du budget annexe de l'assainissement pour 2013.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons au budget supplémentaire du budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris pour 2013.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 59 - DF 22.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DPE 59 - DF 22).

2013 DPE 60 - DF 23 - Budget supplémentaire du budget annexe de l'eau pour 2013.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons au vote du budget supplémentaire du budget annexe de l'eau de la Ville de Paris pour 2013.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 60 - DF 23.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DPE 60 - DF 23).

2013 DEVE 68 - DF 25 - Budget supplémentaire du budget annexe du fossoyage pour 2013.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons au budget supplémentaire du budget annexe du fossoyage pour 2013.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 68 - DF 25.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DEVE 68 - DF 25).

2013 PP 48 - Décision modificative n° 1 du budget spécial de la Préfecture de police pour 2013.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Nous passons maintenant au vote de la décision modificative n° 1 du budget spécial de la Préfecture de police pour 2013.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 48.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, PP 48).

Les budgets supplémentaires de la Ville et du Département de Paris ont été adoptés et je vous en remercie chaleureusement.

Vous avez été tellement concentrés pendant ces votes que je propose de suspendre cinq minutes et nous reprendrons avec les projets de délibération.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à onze heures, est reprise à onze heures dix minutes, sous la présidence de M. Pierre SCHAPIRA, adjoint).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à la 6e Commission.

2013 SG 47 - Subvention (3.200 euros) à l'association Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir (FPFA) (15e).

2013 SG 113 - DPP 47 - Subvention (8.959 euros) et avenant à convention avec l'association CIDFF de Paris (10e), pour son projet de dispositif visant à renforcer la protection des femmes victimes de violences conjugales en très grand danger (FTGD Ville de Paris).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération SG 47 relatif à l'attribution d'une subvention de 3.200 euros à l'association Femmes pour le dire, Femmes pour agir.

La parole est à Mme Karen TAÏEB, pour 5 minutes.

Mme Karen TAÏEB. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

En France, une femme meurt tous les quatre jours sous les coups de son conjoint, des chiffres inadmissibles. Notre département est activement engagé dans la lutte contre les violences faites aux femmes et je veux féliciter nos collègues Mmes Fatima LALEM et Myriam EL KHOMRI.

Tout doit être fait pour protéger ces femmes qui subissent des violences ou des menaces de violence et risquent de mourir sous les coups de leur compagnon ou ex-compagnon.

L'Observatoire départemental des violences faites aux femmes du 93, pionnier dans le domaine de la protection des femmes en très grand danger depuis 2009, avait notamment conclu que si une partie des victimes avait pu se manifester en amont en appelant au secours, on aurait pu les sauver.

Depuis juillet 2012, le dispositif "Femmes en très grand danger" est en place à Paris et nous pouvons remercier ici notre collègue Fatima LALEM. C'est le fruit d'un partenariat entre le Parquet, le TGI de Paris, la Police nationale, la Ville, le Conseil régional d'Ile-de-France, France Télécom Orange, Mondial Assistance et le centre d'information des femmes et des familles (C.I.D.F.F.).

Un téléphone portable spécifique est remis aux femmes en grand danger selon certains critères et sur décision du procureur de la République.

Ce téléphone comporte un numéro préenregistré relié à un centre d'alerte, ce qui permet à la victime d'être secourue en urgence à toute heure du jour et de la nuit. Il peut être utilisé en cas de risque d'agression imminent et permet d'accéder aux services de police par un circuit dédié, court et rapide accessible 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

Ce système fonctionne donc depuis un an à Paris, et a permis à 10 femmes de disposer d'un téléphone portable d'alerte et de bénéficier d'un suivi juridique et social renforcé par le C.I.D.F.F.

Il nous est proposé d'augmenter le nombre de portables à une vingtaine et d'attribuer une subvention de 8.959 euros à l'association C.I.D.F.F. afin que le dispositif puisse être reconduit dans les plus brefs délais.

La généralisation du dispositif à la France entière a été annoncée par la Ministre des droits des femmes et de l'égalité. Des téléphones avec géolocalisation pourraient même être attribués en priorité aux bénéficiaires ayant des difficultés à s'exprimer ou ne maîtrisant pas la langue.

Nous espérons que ce dispositif pourra sauver des vies ou plutôt qu'il n'aura pas à être utilisé.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Si j'ai bien compris, ou alors je dormais, vous parlez sur les deux projets de délibération ?

Mme Karen TAÏEB. - Oui.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - C'est bien cela, j'étais bien éveillé.

Madame l'adjointe, vous pouvez répondre.

Mme Fatima LALEM, adjointe. - Monsieur le Maire, chers collègues, merci beaucoup, chère Karen TAÏEB, d'avoir présenté ce dispositif, qui est un dispositif très important.

Je ne sais pas si l'on peut avoir un peu de calme.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Parlez plus fort.

Mme Fatima LALEM, adjointe. - Je vais essayer de parler plus fort, mais il y a un brouhaha qui est extrêmement gênant.

Je disais que vous avez parfaitement bien présenté à la fois le contenu et les enjeux de cette disposition, de cet outil, qui est un outil mis en place dans le 93, puis à Paris, et qui va faire l'objet d'une généralisation et d'une inscription dans la loi.

Il faut s'en féliciter parce que les atteintes à l'intégrité morale et physique des femmes et l'impact de ces atteintes, qui va jusqu'au meurtre, est quelque chose qui nous préoccupe, et je voudrais rappeler très rapidement que l'action parisienne qui se renforce par ce dispositif, comme vous le savez, chers collègues, depuis deux mandatures, se déploie à la fois sur l'accueil, l'accompagnement, l'hébergement assurés par les réseaux associatifs et soutenus fortement par notre collectivité.

C'est aussi la mise en place d'un certain nombre de dispositifs de formation, ce sont aussi des actions de prévention très fortes en direction des jeunes, scolaires, et hors de l'Education nationale, pour lutter contre les stéréotypes sexistes qui sont le terreau des violences.

Enfin, l'action parisienne a été reconnue comme exemplaire dans le cadre d'un rapport qui a été remis à la Ministre par M. Vincent FELTESSE sur le travail porté par les collectivités territoriales.

Il faut se féliciter de cette disposition et nous continuerons à mener bien évidemment ce combat essentiel.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 47.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, SG 47).

Vous voulez reparler sur le projet de délibération SG 113 ?

Mme Karen TAÏEB. - En réalité, j'ai fait l'intervention sur le projet de délibération SG 113 et c'est maintenant que je vais parler sur le projet de délibération SG 47.

J'ai inversé.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 113 - DPP 47.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, SG 113 - DPP 47).

2013 DEVE 93 et DEVE 77-G : Convention d'offre de concours pour la réalisation de deux aires d'accueil des gens du voyage, bois de Boulogne (16e) et bois de Vincennes (12e), au titre du contrat particulier signé entre la Région Ile de France et le Département de Paris pour la période 2009-2013.

2013 DLH 107 - Approbation du principe et des modalités de lancement de la consultation relative au marché de gestion, maintenance et nettoyage de deux aires d'accueil des gens du voyage situées dans les bois de Boulogne (16e) et de Vincennes (12e).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au montant des marchés.

2013 DASES 18 - Avis sur le projet de schéma départemental d'accueil des gens du voyage conjointement élaboré par l'Etat et le Département de Paris.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je vous propose d'examiner conjointement, mes chers collègues, les projets de délibération DEVE 93-DEVE 77 G, DLH 107 et DASES 18 qui ont trait à l'accueil des gens du voyage. Le vœu référencé n° 12 ainsi qu'un amendement technique n° 12 A ont été déposés sur le projet de délibération DLH 107.

La parole est à Mme BLUMENTHAL.

Mme Michèle BLUMENTHAL, maire du 12e arrondissement. - Merci.

Le présent projet est relatif au marché de gestion, maintenance et nettoyage des deux aires d'accueil situées dans le bois de Vincennes et le bois de Boulogne.

Face aux oppositions dont fait l'objet ce projet, je tiens tout d'abord à rappeler qu'avec la création de ces deux aires, la Ville de Paris se met en conformité avec la loi BESSON du 5 juillet 2000, qui impose aux communes de plus de 5.000 habitants de participer à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage et il est de notre devoir de respecter les lois et les devoirs de la République.

Il est également de notre devoir d'offrir à tous des conditions de vie dignes dans le respect du choix de vie de chacun. Nous ne pouvons pas tolérer les propos stigmatisants tenus à l'égard des gens du voyage.

Les gens du voyage sont des citoyens français à part entière et à ce titre doivent pouvoir bénéficier des mêmes droits que tous, dans le respect du mode de vie qui est le leur, à savoir le choix de la non-sédentarité.

Il est de notre responsabilité collective en tant qu'élus de la République de veiller au respect du droit de chacun.

Par ailleurs, je tiens également à rappeler que ce projet d'aire d'accueil a fait l'objet d'un permis d'aménager déposé à la Préfecture de Paris et que la Commission départementale des sites a émis un avis favorable sur le projet à une large majorité. Les aires d'accueil des bois de Vincennes et Boulogne sont insérées dans un schéma global de reconquête paysagère et de végétalisation des deux bois, c'est un projet environnemental et paysager de grande qualité. Ils transformeront des parties dégradées en espaces boisés et prairies sur la plaine de Gravelle et la plaine sud de Longchamp sur une surface totale de 5,6 hectares.

Ils permettront par ailleurs d'étendre deux nouvelles promenades prochainement ouvertes aux familles et aux promeneurs en mettant en valeur de véritables corridors écologiques favorables à la biodiversité, d'améliorer l'accessibilité de ces secteurs en rendant plus lisibles et agréables les cheminements en bordure des lacs et des rivières des deux bois.

Il vous est demandé d'approuver aujourd'hui les modalités du lancement de la consultation relative au marché de gestion, maintenance et nettoyage des deux aires.

La Ville a apporté un soin tout particulier au volet social de ces deux aires d'accueil. Le cahier des charges fixé au gestionnaire se veut ambitieux afin d'offrir un accueil de qualité aux familles des gens du voyage qui y seront accueillies tout en garantissant la sérénité des deux aires.

Le gestionnaire aura en charge la mise en service de l'aire d'accueil. Il devra être présent sur le site et mettre en place une astreinte. Il aura également en charge l'application du règlement intérieur, la gestion des entrées et des sorties, la perception des droits de place et consommation des fluides, l'entretien des équipements, le nettoyage des parties communes et il devra s'assurer du fonctionnement serein de l'aire des gens du voyage.

Pour ce qui est de la scolarisation des enfants, ceux-ci seront accueillis sur l'école du secteur. Le C.A.S.N.A.V., Centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage, pourra également prévoir des enseignements sur place pour les familles qui le souhaiteraient.

Pour terminer, je tiens à affirmer notre volonté, tant au bon fonctionnement de ces aires, en harmonie avec l'environnement, les populations avoisinantes et les familles, les promeneurs fréquentant ces bois.

C'est pourquoi les offres seront jugées en priorité sur la qualité de gestion proposée par les candidats, notamment au regard des moyens humains mis en place pour assurer la gestion de l'aire, de son organisation, de la maintenance et du nettoyage de l'aire d'accueil, et de l'organisation du projet de gestion administrative et sociale de Paris.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

La parole est à Mme Valérie MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Président.

Lorsqu'il s'agissait de projets de délibération sur les modalités des permis de construire, il n'y avait aucune information sur le projet ni sur les constructions. Au contraire, vous vous cachiez derrière le terme de revalorisation et reconquête paysagère.

Désormais, le projet de délibération des modalités du marché de gestion, de maintenance et de nettoyage des deux aires d'accueil dans le bois de Vincennes et le bois de Boulogne ne comporte aucune donnée chiffrée.

J'ai émis un vœu pour vous interroger justement sur les coûts de fonctionnement, et vous venez juste de déposer un amendement technique en précisant justement les estimations de ce coût de fonctionnement.

Et là, forcément, j'ai retiré mon vœu, mais je vous interroge tout de même.

Est-ce que c'est normal que l'opposition doive poser des vœux pour obtenir des chiffres qui auraient dû être communiqués dès le départ dans le projet de délibération ?

Je m'interroge énormément sur le flou de chaque dossier et chaque projet de délibération, que ce soit sur les projets de modalités de construction ou lorsqu'il s'agit de modalités de marché, aucun chiffre n'est déposé au préalable.

Mais je pense avoir un début de réponse. Vous ne respectez pas la charte d'aménagement du bois de Vincennes avec ce projet de délibération, enfin avec ce projet, vous ne revalorisez pas l'espace public des Parisiens, car il s'agit bien ici d'une privatisation de l'espace public. Pas dans n'importe quel espace public, si je peux me permettre, mais dans les deux poumons verts parisiens.

Il est vrai, je vous comprends, que c'est un peu délicat de communiquer aux Parisiens et de leur dire : "Voilà, on va grignoter sur les deux poumons verts et en plus, cela va vous coûter en investissements 10 millions d'euros et - je l'apprends aujourd'hui - "237.000 euros par an".

Donc, forcément, en effet, vu votre amendement, je vais retirer ce vœu mais je m'interroge réellement sur ce flou chiffré et d'informations qui apparaissent à chaque projet de délibération. Je profite du débat qui va avoir lieu pour vous poser une question : à l'heure actuelle, où on parle énormément de Métropole, ne serait-ce pas le moment, en effet, de considérer ce projet d'aire d'accueil des gens du voyage au niveau régional ?

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - On se calme !

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

13 ans après le vote de la loi du 5 juillet 2000 portée par le Ministre, M. Louis BESSON, relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, et neuf ans après le vote du schéma départemental de la Ville de Paris, nous votons aujourd'hui le projet de révision du schéma adopté par notre collectivité en 2004.

Ce schéma traduit l'engagement de la collectivité parisienne à reconnaître de plein droit les gens du voyage dans leur différence, et principalement le droit de ne pas se sédentariser.

La majorité parisienne a eu raison de tenir bon et de poursuivre sans relâche ses efforts pour que la loi s'applique à Paris et que l'accueil des gens du voyage soit organisé sur notre territoire.

Ces efforts ont permis la création de deux aires d'accueil des gens du voyage. C'est un projet important qui va dans le sens de l'égalité, de la justice et du respect des différences.

Ce schéma prévoit ainsi la création de 200 places d'accueil réparties sur différentes aires de taille moyenne, de l'ordre de 20 à 30 places, ce qui permettra une gestion optimale et adaptée de chaque site.

Ces aires ont été conçues pour être accessibles aux personnes en situation de handicap, et je veux remercier notre collègue Véronique DUBARRY pour cette avancée.

Des lieux de vie collectifs ont également été pensés et un engagement pour des aménagements de qualité et pérennes a été pris.

Dans le 12^e arrondissement, l'aire de 28 places sera notamment équipée de sept bâtiments sanitaires, un bâtiment d'accueil et une aire de jeux pour enfants.

Ces aires d'accueil devront avoir une tarification supportable pour les usagers. Un livret d'accueil ainsi qu'un guide de l'arrondissement seront remis aux familles par le gestionnaire de l'aire.

Des besoins spécifiques avaient été exprimés par les associations des gens du voyage consultées, avec une demande particulière de places pour les accompagnants de proches hospitalisés. Ce souhait est désormais exaucé puisque ce projet s'accompagne de places d'accueil réservées prioritairement aux membres de la famille de personnes hospitalisées sur le territoire parisien, et ce, pour toute la durée de l'hospitalisation avec un délai supplémentaire accordé jusqu'aux vacances suivantes en cas d'enfants scolarisés.

Ces aires permettront également pour les gens du voyage un meilleur accès aux soins ainsi qu'une meilleure information des populations, notamment sur le plan de l'accompagnement administratif et social et de l'accès au droit.

Enfin, elles garantiront l'application du droit commun en matière de scolarisation, d'alphabétisation et d'accès aux dispositifs socioéducatifs.

Un comité d'évaluation se réunira régulièrement et permettra de vérifier la pertinence des installations, et notamment du critère d'accès aux soins.

Les critères d'admission pourront être également revus avec les associations.

Au-delà du traitement de la problématique d'accès aux soins et de l'accompagnement des gens du voyage, ce nouveau schéma axe son objectif vers la recherche de réponses adaptées à la diversité des besoins. Il s'agit donc là d'un schéma complet et concerté, et je suis particulièrement heureux de voter en sa faveur.

Comment, dans ces conditions, alors que nous apportons des réponses à la problématique de ces populations, comprendre l'opposition des élus U.M.P. de Paris ainsi que des maires U.M.P. et U.D.I. des communes riveraines du bois, qui n'ont pas hésité en mars dernier à organiser une manifestation sur le site ? Car derrière le paravent de la protection du bois, c'est en réalité le rejet de l'autre qui s'est exprimé.

Rejet de ceux qui sont déjà discriminés et à qui on dénie le droit de pouvoir accéder aux mêmes droits que les autres.

Et nous n'avons jamais entendu une proposition émanant des élus de l'opposition pour la localisation d'aires d'accueil des gens du voyage sur le territoire parisien - on vient d'ailleurs d'entendre une proposition pour les mettre ailleurs... on ne sait où d'ailleurs, sans précision.

A l'opposé de ces discours et de ces pratiques, nous disons haut et fort que les gens du voyage ont droit de cité à Paris et que notre majorité peut être fière d'avoir porté ce beau projet qui est un projet de liberté, d'égalité et de fraternité pour notre Capitale.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. HÉLARD.

M. Eric HÉLARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, après les débats houleux que nous avons eus sur l'implantation d'aires d'accueil des gens du voyage à Paris, nous y voyons un peu plus clair sur les modalités d'utilisation de ces équipements du fait du schéma départemental que vous nous soumettez pour avis.

Permettez-moi de revenir néanmoins sur la question de l'implantation de ces aires.

Pour nous, la clef du problème reste la nécessaire métropolisation du schéma d'accueil des gens du voyage. Cela nous aurait évité les recours des communes avoisinantes, que nous comprenons. Nous restons persuadés que les poumons verts que constituent nos deux bois - le bois de Boulogne, dans le 16^e arrondissement comme le bois de Vincennes - n'ont pas pour vocation première d'être densifiés en équipements.

Toutes les installations collectives ne peuvent malheureusement être implantées à Paris même, et de la même façon que l'implantation d'un aéroport, d'un stade ou d'une usine de retraitement des eaux doivent faire l'objet d'une discussion métropolitaine, ces installations de taille conséquentes auraient mérité plus de concertation, au-delà de l'obligation légale qui nous était faite.

Vous vous référez explicitement à la répartition régionale arrêtée en Ile-de-France. Il y a dans ce terme "arrêtée" un je ne sais quoi d'arbitraire qui, que vous le vouliez ou non, a visiblement laissé de l'amertume chez nos partenaires de la petite couronne, notamment dans le Val-de-Marne.

Pour autant, il est normal que les gens du voyage puissent profiter des équipements de pointe de l'A.P.-H.P. et puissent avoir un accès aux soins identique aux autres citoyens.

Reste que votre projet de délibération indique à cet effet : "Ils pourront utiliser jusqu'à deux emplacements par malade", c'est-à-dire y stationner jusqu'à six caravanes.

Quand on connaît la difficulté de beaucoup de familles pour trouver un hébergement lorsqu'ils ne sont pas parisiens et qu'un des leurs est hospitalisé à Paris, peut-être ce traitement paraîtra un peu démesuré.

Je félicite le travail accompli en matière d'interventions sociales, médicales et scolaires, telles qu'elles sont exposées dans le projet de délibération, mais un certain nombre d'incidents ayant émaillé ces dernières semaines les rapports entre les élus locaux et des gens du voyage, de Cholet à Frangy, sans que les représentants de l'Etat ne s'émeuvent des menaces et injures reçues par tel ou tel élu, notre groupe souhaiterait avoir des précisions sur la gestion de sécurité sur ces aires pour prévenir tout conflit de voisinage.

Peut-être le représentant du Préfet de police a-t-il des réflexions à nous donner sur ce sujet ? Cela contribuerait à rassurer ceux que la lecture de la presse nationale a pu inquiéter quant au maintien de la quiétude des lieux.

Par solidarité avec les communes ayant engagé des recours contre l'implantation de ces aires, vous nous voyez dans l'obligation de donner un avis défavorable à ce schéma départemental, la question de leur localisation nous empêchant d'approuver les actions sanitaires et sociales que les services de la Ville ont élaborées.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur HÉLARD.

M. Gérard REY, mais visiblement il est absent.

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Je dois dire que, quand j'entends le maire de Nice parler de "mater les gens du voyage" en disant "j'appelle les maires de France à la révolte et à utiliser le mode d'emploi qui est le mien", je crois qu'on a en face de nous une conception totalement scandaleuse, sectaire, xénophobe par rapport aux gens du voyage.

Les propos de Mme MONTANDON, prétendant qu'il s'agirait de privatiser l'espace public, en disent long en réalité, car je ne l'ai jamais entendue dénoncer la moindre concession du racing, du polo, du tir aux pigeons lorsqu'il s'agissait des siens ou des proches de la droite.

Là, il n'y a pas de privatisation, il y a une utilisation normale du bois de Boulogne ou du bois de Vincennes, mais, quand il s'agit des gens du voyage, on parle de privatisation.

De la même manière, le mot n'est pas utilisé, mais il est sous-jacent, derrière le mot de "métropolisation", c'est le mot de relégation qu'il faut entendre.

Voilà le scandale des propos qui sont tenus ici et voilà ce contre quoi nous devons nous élever ! La solidarité, c'est d'accepter effectivement que les gens du voyage, comme tout le monde, aient le droit de pouvoir venir au plus près possible des différentes institutions, des différents organismes et établissements publics lorsqu'ils en ont besoin.

Alors, on nous dit - et je trouve cela, là aussi, un peu ambigu de la part de M. HÉLARD - qu'il y aurait une sorte d'opposition, il n'a pas osé dire de favoritisme, il parle de démesure à leur donner un peu plus d'emplacements par rapport à des Parisiens qui attendraient (ou d'autres) pour venir dans les services, notamment hospitaliers.

Mais là encore, quelle curieuse manière d'opposer les gens les uns aux autres, quelle curieuse façon de dire que certains seraient favorisés quand on sait dans quelles conditions ils vivent.

Je dois dire que c'est avec fierté que nous voterons l'ensemble de ces projets de délibération, nous n'avons que trop tardé, car ce projet, faut-il le rappeler, a été lancé il y a déjà plusieurs années, donc il y a urgence maintenant à le réaliser.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à M. MARTINS.

M. Jean-François MARTINS. - Monsieur le Maire, chers collègues, comme vous l'avez rappelé, un certain nombre de Conseillers ici, l'accueil des gens du voyage est une obligation légale à laquelle Paris est soumise.

Cette obligation légale est donc aujourd'hui indiscutable et j'espère que le seul débat que nous avons ici est comment le faire au mieux et comment le faire pour accompagner ces populations avec la plus grande dignité et le plus grand humanisme, en sachant que, du coup, tous ceux qui s'opposeraient définitivement à ce que nous accueillions les gens du voyage à Paris se mettraient donc dans une position anti-légaliste qui serait de s'opposer à l'application de la loi par la Ville, j'attends donc qu'ils l'assument en tant que tel et cela serait intéressant de savoir s'ils adhèrent aux propos de M. ESTROSI sur la révolte à mener, ce qui m'inquiète grandement.

C'est une obligation légale, mais aussi, je le crois et, surtout, j'aimerais que la Ville de Paris le prenne comme cela, l'accueil des gens du voyage devrait être une obligation morale parce que, tant le sujet, parfois, déchaîne des passions, des tumultes (on l'entend encore ce matin), il faut le dire et il faut à nouveau affirmer, au-delà du cadre légal, Paris, il est vrai, est une ville riche, héritière d'une tradition d'ouverture, d'accueil et de partage que nous honorons aujourd'hui en organisant l'accueil des gens du voyage, à la fois par les projets de délibération sur le bois de Vincennes et le bois de Boulogne et à la fois par le schéma directeur de l'accueil des gens du voyage.

Ce schéma arrive à un moment très particulier, celui de l'ouverture, enfin, de ces deux aires d'accueil dans le bois de Boulogne et dans le bois de Vincennes, qui vont permettre à la Ville d'entrer dans une phase peut-être plus opérationnelle, plus concrète de ses ambitions en la matière.

Ce schéma, c'est spécifiquement sur ce projet de délibération que je voulais prendre la parole ce matin, me semble répondre globalement aux trois enjeux et aux trois besoins spécifiques de la population des gens du voyage : la scolarisation des enfants qui doit être la priorité, car c'est à la fois un droit universel et c'est notamment la possibilité qui leur sera offerte de prolonger jusqu'aux petites vacances l'accueil des enfants, même après la fin de l'hospitalisation par exemple, quand il y a des parents malades.

Ce schéma assure donc une continuité de scolarisation pour les enfants qui souffrent, on le sait, parfois, de la nature même de la mobilité de leur famille, de l'absence de continuité et c'est une très bonne nouvelle et en tout cas une belle ambition.

Deuxième besoin auquel répond avec beaucoup d'ambition ce schéma directeur, celui en matière de santé et la place prioritaire donnée aux regroupements familiaux pour l'hospitalisation, une priorité fondamentalement humaine. S'il est un droit parmi tant d'autres que l'on ne peut refuser à quelque citoyen que ce soit, c'est évidemment celui de la santé et il faut savoir adapter parfois nos dispositifs au mode de vie des citoyens qui les réclament.

Enfin - et cela finalement englobe l'ensemble de cette ambition, que ce soit en matière de scolarisation ou de santé - c'est finalement la question de l'accès au droit et de l'accès à l'accompagnement social qui est évidemment une difficulté pour les gens dont le mode de vie est peut-être moins commun, moins habituel pour le service public, qui doivent être les préalables indispensables à la pleine intégration républicaine que nous nous devons de leur offrir.

En somme, ce schéma me semble équilibré et correspondant au besoin de ces populations.

J'ai trois réserves rapides qui ne m'empêcheront pas de voter ni les vœux ni le schéma directeur, mais que j'aurais aimé cependant porter devant vous ce matin.

Le premier, je l'avais évoqué à propos des deux aires d'accueil lors du dernier Conseil de Paris, il n'y a pas dans le schéma directeur les moyens de garantir la rotation pour s'assurer que cela reste bien des aires d'accueil pour les gens du voyage et pas des aires de semi-sédentarisation ou de sédentarisation définitive. C'est important, si on traite effectivement des gens du voyage.

Le deuxième élément, c'est celui de la sécurité. Il faut être à la fois fier, solidaire et en même temps lucide. On sait que cela va poser des questions de vie avec les riverains, des questions de pacification de l'espace qu'il faut accompagner et sur lequel, aujourd'hui, on n'a pas les réponses en matière d'accompagnement.

Je sais que la Préfecture de police fera son travail, il eut été bien de le formaliser et de l'écrire en tant que tel dans ce schéma directeur.

Enfin - et je partage un point avec M. HÉLARD - la question de la métropolisation, cette question doit être intégrée de manière globale, mais elle ne doit pas nous servir pour éviter à Paris d'assumer son obligation, elle doit nous servir pour mieux assurer la coordination de l'ensemble de ces publics sur la métropole parisienne.

Je voudrais dire ici une dernière fois, Monsieur le Maire, la nécessité d'être fier et lucide, fier de mettre en œuvre une politique nécessaire, humaniste, sans tomber cependant dans l'angélisme, en étant lucide sur l'ensemble des enjeux et des questions que cela pose pour apporter une réponse à la hauteur de l'histoire et de la tradition de Paris.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur MARTINS.

M. REY est revenu dans l'hémicycle, vous voulez intervenir ou pas ? Non.

Pour répondre, la parole est à Mme TROSTIANSKY.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voulais vraiment me réjouir qu'à ce Conseil nous puissions enfin vous présenter, après plusieurs années de travail, les deux projets d'aires dans le bois de Boulogne et le bois de Vincennes, accompagnés du schéma départemental et du protocole qui décrit leur fonctionnement et également le lancement du marché pour le futur gestionnaire des aires.

Il y a deux ans, ces deux projets soulevaient encore de nombreuses incertitudes de la part de l'Etat et des services du ministère de l'Environnement, je suis donc très satisfaite que ces projets, nettement améliorés sur le volet paysager, aient obtenu un vote clair de la Commission des sites en mars dernier (13 voix pour, trois abstentions et une voix contre) et l'unanimité moins une abstention pour la Commission départementale d'accueil des gens du voyage le mois dernier.

Le schéma départemental et le protocole de fonctionnement des aires qui sont présentés aujourd'hui sont le fruit de très nombreuses réunions entre les services de la Ville, l'Etat, les associations et l'A.P.-H.P.

L'objectif de 200 places est maintenu et ces réunions nous ont permis de monter des projets bien adaptés aux spécificités des familles et de prévoir un fonctionnement optimal dès leur ouverture l'année prochaine.

Nous avons limité à deux emplacements par famille pour pouvoir accueillir un maximum de familles.

Pour faciliter la scolarisation des enfants et éviter les ruptures de scolarisation, les familles pourront aussi rester le temps de l'hospitalisation et jusqu'aux prochaines petites vacances scolaires, si elles le souhaitent. La scolarisation sera assurée par les écoles des 12e et 16e arrondissements et des actions d'information et de sensibilisation envers les enseignants, les parents d'élèves et les chefs d'établissement, sont prévues avant l'ouverture des aires.

Monsieur le Maire, nous avons prévu également un comité de suivi avec notamment les mairies d'arrondissement, les associations et le gestionnaire, pour évaluer régulièrement le fonctionnement prévu et l'adapter à l'usage, s'il le faut.

Nous allons désormais poursuivre la concertation et le dialogue avec les mairies d'arrondissement et avec les communes riveraines, pour assurer une intégration harmonieuse des aires sur le territoire parisien et construire une ville accessible à tous et à toutes.

Je vous propose donc de voter ce projet de délibération concernant les aires d'accueil des gens du voyage.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 93.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DEVE 93).

Je mets aux voix le vœu n° 12 du groupe U.M.P.P.A...

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe. - Il est retiré.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Formidable ! Excusez-moi !

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 12 A déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 12 A est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 107 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2013, DLH 107).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 18.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DASES 18).

2013 DASCO 63 - Subvention (465.851 euros) à la caisse des écoles du 1er arrondissement pour la restauration scolaire.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à la 7e Commission.

Nous examinons donc le projet de délibération DASCO 63 relatif à l'attribution d'une subvention de 465.850 euros à la caisse des écoles du 1er arrondissement pour la restauration scolaire, sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé l'amendement n° 36.

La parole est à M. LEGARET, maire du 1er arrondissement.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, nous avons effectivement déposé cet amendement qui a déjà été présenté et voté par le Conseil du 1er arrondissement, parce qu'il y a, en réalité, un déficit qui est tout à fait explicable en raison des prix de revient de référence du groupe des petites caisses et nous constatons que le prix de référence ne prend en aucun cas compte de l'inflation et que ce prix ne doit pas évoluer jusqu'en 2015.

Nous souhaitons qu'un ajustement, qui tienne compte de cette évolution, soit fait sur la base du prix de revient réel, qui est aujourd'hui de 6,72 euros par repas servi.

Voilà la raison pour laquelle nous déposons cet amendement, de manière que la rectification soit faite simplement sur la base du budget réel constaté à la date d'aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur LEGARET, pour cette présentation.

La différence d'appréciation entre votre amendement et les éléments de réponse et de discussion préalable de la Direction des Affaires scolaires porte non pas sur le nombre de repas estimés, puisqu'il y aura, de toute façon, une réévaluation en fonction du nombre de repas réellement produits et servis, mais sur le fait qu'en 2012, les versements 2012 intégraient la gestion de plusieurs espaces Nature et Découverte - c'est l'été -, que la caisse assurait les années précédentes pour un montant d'un peu plus de 22.000 euros. Or, au cours de l'année 2012, et là nous sommes en train de réévaluer en 2013 sur la base des éléments objectifs de 2012, la caisse, pour des raisons qui lui appartiennent, a souhaité ne plus desservir ces espaces.

C'est pourquoi le projet de délibération relatif au financement de la restauration scolaire intègre un solde négatif sur l'année 2012, ce qui a produit une modification, en effet, de la subvention globale.

Néanmoins, je vous propose que nous puissions continuer à échanger sur ce sujet, pour que la caisse des écoles du 1er arrondissement puisse continuer à être dans des conditions de confiance avec la Direction des Affaires scolaires.

Donc, je vous propose, si vous en êtes d'accord, qu'au-delà de cette réponse sur l'état de la subvention de 2013 sur la base des éléments de 2012, la Direction des Affaires scolaires, et plus exactement Hélène MATHIEU prenne contact avec vous et avec votre directeur de caisse des écoles, si vous en êtes d'accord.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Parfait.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 36 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 36 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 63.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DASCO 63).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au dispositif "Base élèves".

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 37 dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, est relatif au dispositif "Base élèves".

La parole est à Mme SIMONNET, une minute.

Mme Danielle SIMONNET. - Je n'ai, hélas, mes chers collègues, plus le vœu auprès de moi !

Je peux vous dire que concernant "Base élèves", il y avait eu énormément de mobilisation contre ces problèmes de différents enregistrements et que des parents ont interpellé, y compris par voie juridique, le Rectorat

pour pouvoir exiger d'avoir un certain nombre d'informations et de pouvoir avoir le droit de retirer les données dans ces bases-là, qu'il s'agisse de GEPI, de BE1D et de RNIE.

A travers ce vœu, nous souhaitons que la Ville de Paris, qui avait déjà, dans un précédent vœu, exprimé son opposition à ces recours au fichage, manifeste son soutien aux parents d'élèves qui ont saisi le tribunal administratif de Paris et demande au directeur académique des services de l'Education nationale de pouvoir retirer leurs enfants de ces fichiers.

Le Conseil de Paris s'engage à :

- remettre à chaque parent, au moment de l'inscription de leurs enfants, les fiches détaillant les données impliquées et y mentionner les conditions d'accès, de rectification et d'opposition d'enregistrement de ces données dans les trois bases de données concernées. C'est une question de liberté importante.

- préciser à chaque rentrée scolaire aux parents d'élèves la destination des données et notamment celles qui alimentent un fichier national pour une vingtaine d'années qui est le RNIE.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Comme vous le savez, "Base élèves" est un dispositif, et ses applications connexes, qui relève de la compétence du Ministère de l'Education nationale et absolument pas de la Ville, donc le Ministère est compétent pour le recueil de toute demande d'accès et de rectification des données qui peuvent lui être adressées.

GEPI, par contre, est une application municipale qui permet le contrôle de l'obligation scolaire et la gestion des inscriptions des enfants dans les écoles publiques parisiennes et les maires d'arrondissement ici présents connaissent bien GEPI.

GEPI ne met pas à disposition du RNIE ou de la BNIE des données. Elle met à disposition de la "Base élèves" de l'Académie de Paris les données relatives à l'inscription des nouveaux inscrits, c'est-à-dire les enfants non précédemment inscrits ou scolarisés dans les écoles publiques parisiennes.

GEPI a été modifié en octobre dernier pour que, dès la création du dossier de l'enfant, les titulaires de l'autorité parentale puissent exercer leur choix quant à la mise à disposition des données au profit de la "Base élèves" de l'Académie de Paris.

Je ne vous infligerai pas la lecture des mentions que nous avons rajoutées en bas de l'affiche qui détaille les procédures d'inscription, affiche qui est apposée devant les écoles publiques parisiennes mais également au bureau des écoles dans chacune des 20 mairies d'arrondissement. Je ne vous détaillerai pas non plus, en bas du certificat d'inscription remis à toute personne procédant à l'inscription de son enfant, la finalité du traitement, les catégories d'information et les catégories de destinataires de ces informations, les informations relatives au droit d'accès.

Bref, je ne vous inflige pas cette lecture parce que je pourrai vous transmettre les documents mais c'est donc un travail que nous avons déjà effectué, en lien avec l'ensemble des organisations syndicales de l'Education nationale, et donc, nous avons, au-delà de notre choix, formalisé dans l'ensemble des documents, les possibilités et informations qui appartiennent aux parents d'élèves qui ne souhaiteraient pas que ces informations soient transmises.

C'est donc la raison pour laquelle, ce travail ayant déjà été fait et ayant d'ailleurs plus d'une année d'existence, je vous proposerai de retirer votre vœu ; sinon, j'appellerai, évidemment, à voter contre.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - C'est du vœu n° 37 dont on parle ?

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Oui.

Mme Danielle SIMONNET. - Nous maintenons notre vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - D'accord.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à un renfort en personnel du collège Colette Besson.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 38 dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif à un renfort en personnel du collège Colette Besson.

La parole est à Mme SIMONNET, une minute.

Mme Danielle SIMONNET. - Ce collège, qui a pu rencontrer un certain nombre de difficultés, notamment 12 conseils de discipline dans la même année scolaire suite à des faits graves, manque cruellement d'un poste de conseiller principal d'éducation et d'un poste de surveillant, sachant qu'il y a plus de 60 % d'élèves qui sont boursiers.

A travers ce vœu, nous demandons que le Maire de Paris demande au Recteur de Paris qu'un second poste de conseiller principal d'éducation et un poste de surveillant soient créés dans ce collège.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

En effet, le collège Colette Besson a été perturbé par un certain nombre d'événements au cours de l'année passée et les enseignants se sont mobilisés la dernière semaine de juin. Nous avons donc alerté, avec Frédérique CALANDRA, le Recteur sur ce sujet et, plus globalement, pour répondre à l'excellente interpellation d'Emmanuelle BECKER lors du dernier Conseil de Paris, j'ai écrit, à la suite de notre dernier Conseil de Paris, au Ministre de l'Education nationale, afin que la double question des A.E.D. - mais oui, je dis du bien de toi, chère Emmanuelle - et des conseillers principaux d'éducation soit réévaluée dans l'Académie de Paris, notamment pour les collèges les plus fragiles. Je vous transmettrai bien évidemment la réponse du Ministre lorsqu'elle nous sera parvenue.

C'est donc la raison pour laquelle, sur Colette Besson, mais également sur les autres collèges qui nous avaient été signalés par Mme Emmanuelle BECKER, j'apporte un avis favorable à ce vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - D'accord.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2013, V. 168).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la sauvegarde de la cinémathèque Robert Lynen.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par Mmes Brigitte KUSTER et Fabienne GASNIER relatif à la cinémathèque Robert Lynen.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 39, n° 39 bis et n° 40 dans le fascicule, déposés respectivement par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, l'Exécutif et Mmes Brigitte KUSTER et Fabienne GASNIER, relatifs à la cinémathèque Robert Lynen.

La parole est à Mme SIMONNET, une minute.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, nous demandons à travers ce vœu que l'on sauvegarde la cinémathèque Robert Lynen de la Ville de Paris.

Cette cinémathèque, qui a été créée en 1925, est hébergée depuis 1947 dans un magnifique bâtiment, joyau architectural du patrimoine de la Ville, dans le 17^e arrondissement, un bâtiment qui a été, d'ailleurs, légué par le marquis d'Ocampo à la condition d'affecter ce lieu à l'éducation artistique.

Nous avons, dans cet équipement, un personnel qui, depuis des années, même depuis que le bâtiment a été obligé de fermer, car il y avait des gros travaux nécessaires à effectuer, continue sans relâche à mener un travail d'éducation à l'image.

A travers ce vœu, nous demandons, premièrement :

- que la Ville renonce à la vente du bâtiment de la cinémathèque Robert Lynen et engage les travaux nécessaires à sa réouverture au public ; il n'est pas acceptable que l'on puisse se défaire des joyaux architecturaux de la Ville ;

- que la Ville préserve l'ensemble de la collection de la cinémathèque, films et photographies qui ont été accumulés pendant toutes ces années ;

- que la Ville maintienne les missions de la cinémathèque, notamment en envisageant des partenariats avec le Forum des Images et la Maison du Geste et de l'Image, afin de constituer un pôle d'éducation artistique, d'éducation à l'image de la Ville de Paris ;

- et, enfin, que la Ville de Paris garantisse le maintien dans l'emploi de l'ensemble du personnel au sein de la Ville et dans la reconnaissance de leurs missions, afin qu'ils puissent poursuivre leur contribution à l'éducation artistique et à l'éducation à l'image.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme KUSTER, maire du 17^e, une minute.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Monsieur le Maire, comment ne pas se réjouir de voir que sur tous les bancs de cette Assemblée, est repris un vœu que nous avons déposé, la majorité municipale du 17^e, sur l'un des fleurons de notre arrondissement que s'apprête à fermer la Ville de Paris, et je parle là de cette cinémathèque Robert Lynen.

Nous avons mené ce combat depuis maintenant de nombreux mois, voire années, sans jamais avoir été entendus, et je me réjouis que peut-être aujourd'hui, puisque nous sommes nombreux à souhaiter son maintien, non seulement son maintien en tant que lieu de culture mais également en tant que lieu d'accueil, puisque vous l'avez rappelé, Madame, dans votre vœu, mais nous le rappelons également dans le nôtre, cette cinémathèque a un fonds exceptionnel, de près de 8.000 copies de films, dont 3.500 films originaux collectionnés et entretenus, et qu'il y a eu un travail de numérisation qui est prévu et qui a déjà commencé, que ce fonds risquerait à terme de disparaître ; un travail remarquable a été fait, de conservation et d'entretien, par toute l'équipe de la cinémathèque, que je tiens, ici, à saluer.

Au-delà de la conservation de cette collection, l'enjeu est celui de la transmission des techniques, non seulement du cinéma, mais, bien sûr, plus largement de l'image auprès des enfants dans le cadre des activités scolaires.

Cet équipement, d'ailleurs, pourrait tout à fait répondre aux besoins dans le cadre de la modification des rythmes scolaires d'accueil en petits groupes d'enfants de l'arrondissement.

Enfin, ce travail pédagogique risquerait de ne pas perdurer, alors qu'à l'heure actuelle, c'est déjà le cas, et, par ailleurs, cette cinémathèque, évidemment, est un joyau et constitue incontestablement une partie importante du patrimoine culturel parisien.

Par ailleurs, le 17e manque cruellement d'équipements culturels, même si nous devons nous réjouir de l'ouverture prochaine d'un très beau conservatoire, nous souhaitons donc, l'équipe municipale du 17e, U.M.P. et U.D.I., dans un même élan, que nous maintenions l'activité de la cinémathèque Robert Lynen dans les locaux actuels du 11, rue Jacques-Bingen et que l'on engage dès maintenant une étude visant à mettre en conformité avec les normes de sécurité et d'accessibilité ce bâtiment, chose que nous demandons, encore une fois, depuis des années.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, et merci à Mme SIMONNET et à Mme KUSTER de leur intérêt pour la cinémathèque Robert Lynen, intérêt ancien de la part de Mme KUSTER. Nous avons déjà eu l'occasion d'échanger sur cet équipement à vocation parisienne, situé dans le 17e mais à vocation parisienne, intérêt plus récent de la part des élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

Merci, en tout cas, d'avoir salué le travail absolument formidable qui est effectué par les équipes de la cinémathèque, merci d'avoir rappelé un certain nombre de choses qui ont déjà été faites. Je pense, évidemment, à la mise en réseau avec l'ensemble des associations soutenues par la Ville, qu'elles soient le Forum des Images, la M.G.I. ou la Direction des Affaires culturelles directement, la B.H.V.P., bien entendu, ou la S.E.M. parisienne de photographie ; merci d'avoir salué, donc, la qualité des interventions, la qualité du travail de préservation, merci d'avoir rappelé que la numérisation, en effet, est en cours, pour pouvoir permettre de continuer à travailler, d'une part, bien sûr, sur les diffusions en 16 millimètres, mais également de préparer l'avenir et de pouvoir continuer à transmettre aux enfants ces joyaux, parce qu'au-delà de l'activité de diffusion de ces films, c'est aussi un ensemble d'activités de nature pédagogique qui est mis en œuvre par les équipes de la cinémathèque, donc merci, évidemment, d'avoir rappelé tout ceci, l'une et l'autre, dans vos différentes interventions.

Nous avons eu l'occasion, j'imagine, l'ensemble des intervenants, de visiter les lieux ; je crois même qu'on a dû les visiter ensemble, Madame KUSTER, si ma mémoire ne me fait pas défaut, ou séparément... Enfin bref, nous les avons visités. Le lieu n'était manifestement pas adapté à l'organisation d'activités à destination des enfants ; il n'y avait pas de possibilité d'accueillir des groupes au-delà de 19, les locaux eux-mêmes n'étaient pas du tout adaptés, ni à des activités administratives ni à des activités en direction des enfants, et c'est pourquoi la Ville a souhaité pouvoir réinstaller, réimplanter, dans le cadre de cette mise en réseau et de partenariats dont je parlais tout à l'heure, l'ensemble des activités, qui, je le dis, sont, bien évidemment, préservées et valorisées, dans le 12e, dans un partenariat avec le centre de ressources multimédias de Reuilly et nous avons donc l'ensemble des conditions pour une meilleure diffusion, un meilleur rayonnement de l'ensemble des activités de cette cinémathèque à destination de l'ensemble des enfants de Paris, et d'ailleurs je reçois un certain nombre de courriers et d'e-mails sur ces interventions, je sais à quel point elles sont appréciées par les équipes éducatives.

C'est donc la raison pour laquelle je vous proposerai, Mesdames, de bien vouloir retirer vos deux vœux, et d'adopter le vœu présenté par l'Exécutif municipal qui vous a été distribué en séance ce matin et refait le point sur les collections, l'ensemble des activités et leur pérennisation, mais j'insiste d'ailleurs au-delà de la pérennisation, une meilleure diffusion par le partenariat avec le centre de ressources multimédias et la poursuite des développements de partenariat.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame l'adjointe.

Il y a une proposition de vœu n° 39 bis de l'Exécutif.

Madame SIMONNET, retirez-vous votre vœu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Nous maintenons notre vœu parce qu'il prend en compte le fait que l'on refuse que la Ville renonce à la vente du bâtiment, par contre nous adopterons également le vœu de l'Exécutif.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Madame KUSTER ?

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Je vais bien sûr maintenir mon vœu parce que le vœu de l'Exécutif qui arrive en séance est formidable. Je m'étonne que l'adjoint à la culture ne s'empare pas également de ce dossier.

Je voudrais saluer le travail que nous avons effectué avec Christophe GIRARD à l'époque, sur place, et je m'étonne là d'un seul coup que ce soit minimisé sur l'éducation à la culture et sur la mémoire.

Evidemment nous allons voter le vœu de l'Exécutif, mais je regrette, car cela veut dire que l'on entérine définitivement la vente de ce bâtiment, cela va faire le deuxième bâtiment dans le 17e après le Conservatoire Debussy initial que l'on vend. La Ville de Paris est en train de se séparer de joyaux architecturaux, je voudrais savoir qui va les récupérer et pour en faire quoi.

La Ville est en grande responsabilité, je suis très étonnée et particulièrement choquée que la Mairie de Paris ne prenne pas plus à cœur de défendre ces bâtiments des XVIIIe et XIXe siècles et que ce ne soit pas plus maintenu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Madame BROSEL, vous voulez rajouter quelque chose ? Non.

Nous passons donc aux votes.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2013, V. 169).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mmes Brigitte KUSTER et Fabienne GASNIER, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2013 DJS 348 - Signature du contrat jeunesse du 14e arrondissement.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DJS 348 relatif à la signature du contrat jeunesse du 14e arrondissement.

La parole est à M. Pascal CHERKI mais il n'est pas là, donc à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS. - Monsieur le Maire, chers collègues, je voulais intervenir rapidement sur ce contrat d'arrondissement pour la jeunesse du 14e arrondissement, à la fois spécifiquement pour parler du 14e et de la démarche de ces contrats d'arrondissement quand une fois de plus le Conseil de Paris sera assez calme pour s'intéresser aux questions de jeunesse.

Vous n'écoutez pas, Monsieur SCHAPIRA.

Je demandais juste le calme avant de pouvoir reprendre mon intervention.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Vous ne pouvez pas être plus au calme, mais parlez plus fort et articulez, nous entendrons.

Recommencez dans le calme.

M. Jean-François MARTINS. - Prenons un engagement commun, je vais articuler et vous, vous allez écouter, cela nous permettra à tous les deux de suivre le déroulé de cette séance.

Je voulais donc intervenir sur ce contrat d'arrondissement, sur la jeunesse à la fois pour parler du 14e arrondissement et plus globalement pour parler de la méthode de ces contrats d'arrondissement pour la jeunesse.

Il faut reconnaître à ces contrats, bien qu'ils arrivent relativement tard dans cette mandature, d'être un exercice intéressant parce qu'ils nous permettent, arrondissement par arrondissement, et pour le 14e, de disposer de l'état des lieux de la jeunesse à la fois sa répartition sociologique, sa réalité entre jeunesse scolarisée et celle qui ne l'est pas, entre étudiants dans le supérieur et jeunes travailleurs, de mieux la connaître et de savoir par exemple pour le 14e arrondissement que près de 22 % des jeunes sont issus de l'immigration et près d'un quart d'entre eux sont de nationalité étrangère. Pour le 14e évidemment le poids de la cité universitaire y est pour quelque chose.

Cet état des lieux nous permet de dresser des perspectives en matière de politique de jeunesse et c'est là qu'il y a une grosse déception, et une grosse attente de la part des associations et des acteurs de jeunesse. C'est un contrat censé engager l'avenir mais qui ne fait l'objet d'aucune programmation budgétaire, d'aucun engagement d'investissement ni de subvention particulière pour les projets à long terme, on s'engage donc pour la jeunesse sans lui donner des perspectives claires en matière budgétaire.

Deuxième élément, il y a une manière d'appréhender la jeunesse dans ce projet de délibération qui est un peu inquiétante.

Finalement, nous avons des dispositifs en faveur de la jeunesse... C'est ce que je vous disais à propos du silence, Monsieur SCHAPIRA, malheureusement trop peu de Conseillers sont concernés par la question de la jeunesse pour s'y intéresser.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Les Conseillers ont l'air d'écouter, c'est plutôt calme, mais je demande à ceux qui sont autour de ne pas trop parler parce que c'est de là que cela provient.

Restez calmes les Conseillers, écoutez.

Allez-y, continuez.

M. Jean-François MARTINS. - Si un certain nombre de mesures sont à la fois attendues et plutôt de bonnes nouvelles (l'investissement dans les centres d'animation, les mesures en faveur de l'accès au droit), je regrette que finalement, dans ces projets de délibération, le contrat d'arrondissement pour la jeunesse, les jeunes soient systématiquement considérés comme des demandeurs. Demandeurs de services publics, demandeurs d'emplois, demandeurs de logements, et jamais comme des créateurs, des pourvoyeurs et notamment des pourvoyeurs d'emplois.

Et, Madame GACHET, j'ai envie de dire pour la prochaine série ou peut-être même pour un plan plus global sur la jeunesse à Paris, ayez le courage de considérer les jeunes comme de potentiels créateurs d'entreprises à Paris, des entreprises dans le champ de l'économie sociale et solidaire, cette génération y est particulièrement attachée, et plus globalement comme des créateurs d'entreprises et de valeurs, car je crois qu'aujourd'hui malheureusement le marché du travail fait que les jeunes ne pourront pas tous aspirer à un emploi qui sera créé pour eux et qu'une grande partie vont le créer eux-mêmes par leur inventivité, leur créativité et leur envie d'entreprendre.

Cela doit être définitivement soutenu en particulier pour le 14e arrondissement parce que 50 % des jeunes sont des étudiants du supérieur et ont donc des aspirations à créer des projets et des entreprises sur la base souvent de leurs recherches, à la fois de master et de doctorat.

J'aimerais que la jeunesse soit ainsi perçue par l'Exécutif et pas seulement comme une jeunesse demandeuse.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Le maire du 14e veut-il parler ?

M. Pascal CHERKI, maire du 14^e arrondissement. - Brièvement, parce que notre collègue M. MARTINS a fait un discours enflammé et je me voyais quelques années en arrière, comme lui nous agitions les bancs du syndicalisme étudiant de l'université.

Je voulais tout d'abord remercier et féliciter Fabienne GACHET de son initiative... Isabelle... Je te promets que je vais y arriver d'ici la fin de la mandature.

C'est vrai que cela peut paraître un peu surprenant de faire un contrat de jeunesse en fin de mandature. Ce sont généralement des documents que l'on édite en début de mandature, mais en même temps ce document a un mérite assez important, c'est d'essayer de remettre en perspective une politique municipale très conséquente, très active, mais éclatée en beaucoup de directions.

La politique de jeunesse ne peut pas se résumer simplement à l'activité de nos centres d'animation, même si dans le 14^e arrondissement nous n'avons pas à nous plaindre puisque nous en avons créé un nouveau depuis 2001, nous en avons rénové un totalement, nous les avons mis en réseau. Le troisième centre d'animation, sa direction a été renouvelée et est plus spécialisée vers des projets à caractère scientifique, mais la politique jeunesse ne peut pas se résumer à cela.

M. Jean-François MARTINS avait raison d'insister sur la question des étudiants, la Ville de Paris elle-même, avec mon accord, a décidé d'étirer le quartier latin vers le Sud de Paris et a pris tout le travail qui a été fait dans le 13^e arrondissement, de création d'un nouveau campus universitaire sur la Z.A.C., la Seine rive gauche où l'on va faire un quartier étudiants avec le financement de 850 logements d'ici la fin de la mandature en attendant tout le projet de création de logements d'étudiants et de jeunes chercheurs à la cité internationale universitaire, ce qui en fera le plus gros pôle de vie étudiante de tout Paris.

Ensuite, il y a d'autres problématiques dans le domaine de l'emploi, ce que l'on fait au niveau des missions Paris d'Avenir, ce que peut faire la DDEE pour l'accompagnement des jeunes créateurs d'entreprise ou des demandeurs d'emploi et donc, tout ce qui est fait en matière d'accompagnement social de la jeunesse, de prévention des conduites à risques, tout le travail que fait la DASES et que font Olga TROSTIANSKY et Jean-Marie LE GUEN, il était bon à un moment donné que dans un document, déjà on dise voilà ce qui se fait, et voilà quelles sont les actions prioritaires que l'on cible.

Bien évidemment, on en reste à des niveaux de généralités, mais on passe d'une situation où on avait une politique de jeunesse éclatée dans toutes les directions et où finalement, on laissait à l'Adjoint à la jeunesse la portion congrue qui était la politique d'animation et de loisirs, avec des initiatives très heureuses depuis 2001, sans que pour autant on porte une politique publique de jeunesse avec une volonté politique de considérer la politique de jeunesse dans sa globalité.

Et pour cela, bien évidemment, la question des arrondissements est importante. Il y a des choses que la Ville peut et doit porter parce qu'elle a l'expertise technique, elle a la mobilisation budgétaire, elle a la capacité à faire travailler et à faire converger le travail des directions et des adjoints, mais à un moment donné, ce ne peut pas être un travail hors sol et cela doit s'adosser à une expérience d'arrondissement et aux spécificités des arrondissements.

C'est vrai que nous avons, en matière de jeunesse, des caractéristiques qui recoupent celles que l'on trouve dans Paris, mais avec des particularités dans le 14^e, comme dans le cas de tous les arrondissements.

C'est donc l'intérêt du contrat jeunesse. Je le prends comme un document utile, comme une planche d'appel pour poursuivre cet effort, et je tenais à en remercier Mme Isabelle GACHET d'en avoir pris l'initiative. C'est la raison pour laquelle, alors que je n'aurais pas été d'accord pour signer un contrat en fin de mandature sur une politique publique, je considère que dans le domaine de la jeunesse, c'est une initiative bienvenue.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Mme Isabelle GACHET.

Mme Isabelle GACHET, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie M. Pascal CHERKI et M. MARTINS pour leur contribution sur ce contrat jeunesse d'arrondissement, et je voudrais replacer celui-ci dans le travail global que nous menons depuis maintenant un an, puisque nous avons fait deux grandes réformes, l'une qui est la mission jeunesse et l'autre la mission citoyenneté et territoire, qui ont permis d'aboutir à la fois à un travail transversal avec toutes les directions de la Ville - le sport, le logement, la santé, les étudiants, la vie étudiante. Nous avons vraiment travaillé, au niveau de la mission jeunesse, à faire un diagnostic parisien sur la jeunesse à Paris, sur l'état des lieux de la politique jeunesse parisienne, et je conseille à M. MARTINS - nous avons organisé une restitution des travaux de la mission jeunesse le 25 juin dernier -

de consulter le document qui a été fait à cette occasion, qui est un document très intéressant et qui parle aussi de création d'entreprises.

Le deuxième volet de la réforme que l'on a menée à la jeunesse, c'est la transversalité, mais c'est aussi la territorialisation de la politique jeunesse avec la mission citoyenneté et territoires. Nos référents jeunesse de territoires ont conduit, avec les dix mairies d'arrondissement, et je les en remercie puisqu'en tout, il y en a dix, et nous signons cinq contrats jeunesse aujourd'hui dont celui du 14e, qui ont accepté de jouer le jeu, de faire ce diagnostic de la jeunesse de leur arrondissement, de l'état des lieux de ce qui se faisait pour la jeunesse dans l'arrondissement, avec pour chaque arrondissement des spécificités bien particulières, notamment pour le 14e une population étudiante importante et donc, de fixer avec la Ville des grands objectifs prioritaires pour aider cette jeunesse.

Monsieur MARTINS, vous disiez : "Je regrette que la Ville ne fasse rien en matière d'entrepreneuriat de la jeunesse, que les jeunes ne soient que des demandeurs de loisirs", mais ils sont comme tout Parisien : des usagers de la Ville. Il est donc normal que la Ville réponde aux besoins des usagers et que le service public réponde aux besoins des usagers, mêmes si ce sont de jeunes usagers.

Concernant l'emploi, il y a une triste réalité, c'est que les jeunes sont les premiers touchés par le chômage. Dans certains quartiers, on peut même atteindre jusqu'à 25 % de chômeurs. C'est donc une vraie attente que de travailler sur la qualification, l'insertion et l'emploi des jeunes. C'est notamment heureusement une priorité aujourd'hui nationale et je me réjouis d'avoir signé il y a quelques jours, avec M. Christian SAUTTER et Mme Maïté ERRECART, le centième emploi d'avenir à la Ville, et nous allons tout faire pour atteindre au niveau parisien les 1.200 emplois d'avenir d'ici à la fin de l'année.

Sur l'entrepreneuriat, il faut savoir que la Ville, et Didier pourra en dire un mot - je crois que cela vient demain -, crée dans le 6e arrondissement, rue de Rennes, un lieu spécialement dédié à l'entrepreneuriat des étudiants.

Par ailleurs, la Ville, grâce à M. Christian SAUTTER, a une action assez dynamique avec les MdEE, aussi, et je vous informe que nous travaillons, en tout cas que le Conseil parisien de la jeunesse travaille à une communication, justement, sur la création d'entreprises pour les jeunes.

Je vous invite au Conseil de Paris - ce doit être celui d'octobre ou de novembre - à venir écouter, puisqu'en général, malheureusement, il n'y a pas beaucoup de Conseillers de Paris qui sont là lorsque les jeunes du Conseil parisien de la jeunesse s'expriment, de venir les écouter à ce moment-là, et vous verrez que nous sommes particulièrement attachés à aider aussi les jeunes dans la création d'entreprises. Nous avons d'ailleurs un certain nombre d'associations que l'on soutient et qui accompagnent, notamment le Groupement des jeunes créateurs parisiens, qui accompagnent les jeunes dans le développement de projets, que ce soit des projets artistiques mais aussi des projets d'emploi ou de création d'entreprise.

Vous disiez encore un dernier mot sur le fait qu'il n'y a pas de ligne budgétaire pour accompagner les engagements entre la Ville et les mairies d'arrondissement.

Bien sûr, à ce stade, nous n'en avons pas fait. Nous avons fixé les priorités. Ensuite, à partir de septembre, va se créer au niveau des arrondissements un comité de suivi qui va mettre en place justement les actions concrètes qui traduisent ces priorités au niveau des arrondissements. Et à ce moment-là, puisque nous sommes d'accord entre les mairies d'arrondissement et la Ville de Paris, nous mettrons évidemment les moyens qu'il faut pour réaliser nos priorités.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 348.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DJS 348).

2013 DJS 394 - Signature du Contrat Jeunesse du Centre.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DJS 394 relatif à la signature du contrat jeunesse du Centre.

La parole est à M. Loïc RAOUL.

M. Loïc RAOUL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, beaucoup de choses ont déjà été dites sur le contrat jeunesse de manière générale. Je voudrais simplement insister sur celui du Centre en particulier, un Centre malheureusement un peu tronqué mais je vais y revenir, puisqu'il s'agit d'un contrat qui va rassembler les mairies des 2e, 3e, et 4e arrondissements.

Sans revenir sur la totalité de la méthodologie, notons que s'agissant du diagnostic pour le Centre, on a dégagé quatre orientations prioritaires, qui sont :

- Premièrement, favoriser le parcours d'autonomie des jeunes en agissant sur les leviers que sont la scolarité, l'insertion professionnelle et l'accès au logement, tout cela notamment en soutenant des actions et des initiatives locales comme le parrainage entre les jeunes et des bénévoles salariés ou retraités, ou encore l'organisation de permanences du Comité local pour le logement autonome des jeunes au sein des différents équipements jeunesse.

- Deuxième orientation, poursuivre l'adaptation des équipements de proximité ouverts aux jeunes à leurs besoins spécifiques et à leurs attentes.

- Troisièmement, développer l'information et la formation des professionnels jeunesse en s'adaptant aux nouveaux moyens de communication des jeunes et en coordonnant localement l'information à destination des professionnels qui sont à leur contact.

- Enfin, en mettant encore davantage les jeunes au cœur de la vie municipale en favorisant leur engagement citoyen, en favorisant la consultation des jeunes sur les projets municipaux, en promouvant le bénévolat et les actions citoyennes des jeunes, en engageant un travail avec les conseils de quartier de chaque arrondissement sur la représentation collective des jeunes pour prévenir notamment les conflits d'usage de l'espace public.

Je conclurai mon propos en précisant qu'en tant qu' élu du 1er arrondissement, je me félicite bien évidemment de la signature d'un tel contrat pour le centre de Paris.

Je regrette en revanche que le 1er, mais à l'instar de l'ensemble des mairies de l'opposition, n'ait pas rejoint une telle initiative et je regrette qu'il n'ait pas fait le même choix que les mairies des 2e, 3e et 4e arrondissements.

C'est dommage, avant tout, je crois, pour la jeunesse de ces mêmes arrondissements.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur RAOUL.

La parole est à Mme Isabelle GACHET.

Mme Isabelle GACHET, adjointe. - Merci.

Je remercie M. Loïc RAOUL pour son intervention. Effectivement, je suis d'accord avec lui : on ne peut que regretter de ne pas avoir pu convaincre la mairie du 1er de participer à ce contrat jeunesse d'arrondissement, d'autant que cela aurait eu du sens sur les quatre arrondissements centraux, et qu'il y a un équipement jeunesse d'importance.

J'espère que, à l'avenir et au vu de ces contrats, cette mairie choisira de s'intégrer dans les actions qui vont être menées. Je tiens à dire, c'est d'autant plus important, que cela a permis de mobiliser l'ensemble du réseau Jeunesse des trois arrondissements et même certains du 1er arrondissement puisque, lors de l'élaboration de ces contrats, nos référents Jeunesse de territoire ont travaillé dans l'ensemble des arrondissements avec le réseau Jeunesse.

Je souhaite que cela puisse être fait et, au-delà, je souhaite que d'autres arrondissements... Je sais qu'il y a eu un vœu dans le 15e pour demander que le 15e arrondissement aussi puisse faire l'objet d'un contrat jeunesse d'arrondissement, à tout le moins d'un diagnostic sur la jeunesse, parce que c'est un outil très utile pour pouvoir, après, cibler les actions les plus pertinentes.

J'invite tout le monde, je sais que le 19e travaille, ainsi que le 20e, pour avoir un contrat jeunesse d'arrondissement à terme. J'espère aussi que les mairies de droite feront de même à l'avenir et qu'elles ne se priveront pas d'un tel outil.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 394.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DJS 394).

2013 DFPE 14 - Subvention (192.057 euros) et avenant n° 5 à l'Association Familiale Catholique de Saint Honoré d'Eylau (16e) pour la halte-garderie.

2013 DFPE 40 - Subvention (36.774 euros) et avenant n° 3 avec l'association Jeunesse Loubavitch (9e) pour la crèche collective (19e).

2013 DFPE 41 - Subvention (61.622 euros) et avenant n° 3 avec l'association Jeunesse Loubavitch (9e) pour la crèche collective Haya Moucka (19e).

2013 DFPE 108 - Subvention (32.666 euros) et avenant n° 5 avec l'Association Familiale Notre Dame de Nazareth pour sa halte-garderie Les Gémeaux (15e).

2013 DFPE 110 - Subvention (215.853 euros) et avenant n° 3 avec l'association Gan Ménahem (18e) pour sa crèche collective Gan Kitov (17e).

2013 DFPE 111 - Subvention (289.199 euros) et avenant n° 3 avec l'association Gan Ménahem pour le jardin d'enfants Sinaï (18e).

2013 DFPE 112 - Subvention (181.537 euros) et avenant n° 3 avec l'association Gan Ménahem pour sa crèche collective Léa Frankforter (18e).

2013 DFPE 113 - Subvention (203.251 euros) et avenant n° 3 avec l'association Gan Ménahem (18e) pour sa crèche collective Heikal Ménahem (20e).

2013 DFPE 125 - Subvention (118.070 euros) et avenant n° 5 avec l'association Sainte Agnès (7e) pour la halte-garderie (7e).

2013 DFPE 128 - Subvention (22.346 euros) et avenant n° 5 avec l'association Halte-garderie de l'Annonciation pour la halte-garderie (16e).

2013 DFPE 159 - Subvention (52.373 euros) et avenant n° 5 à l'Association Familiale Catholique Saint Pierre - Saint Dominique pour la halte-garderie (14e).

2013 DFPE 205 - Subvention (76.957 euros) et avenant n° 3 avec l'association Ozar Hatorah pour la crèche collective (11e).

2013 DFPE 206 - Subvention (183.311 euros) et avenant n° 3 avec l'association Ozar Hatorah (13e) pour la crèche collective (13e).

2013 DFPE 207 - Subvention (133.403 euros) et avenant n° 5 à l'association Institutions Ganone Yad pour la crèche collective (11e).

2013 DFPE 253 - Subvention (129.094 euros) et avenant n° 5 avec l'association Gan Yossef Crèche et Jardin d'Enfants (20e) pour la crèche collective Gan Yossef (20e).

2013 DFPE 254 - Subvention (397.695 euros) et avenant n°5 avec l'association Gan Yossef Crèche et Jardin d'Enfants (20e) pour la crèche familiale Gan Yossef (20e).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DFPE 14 relatif à l'attribution d'une subvention de 192.057 euros et d'un avenant n° 5 à l'Association Familiale Catholique de Saint-Honoré-d'Eylau, dans le 16e, pour la halte-garderie.

La parole est à Mme BECKER, cinq minutes.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues.

Ce n'est pas la première fois que le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche intervient dans cette Assemblée sur la question des financements des crèches privées et religieuses.

Certains établissements d'appartenance religieuse respectent le principe d'admission ouverte à tous les enfants parisiens ou encore le respect de la diversité de croyances des familles, celle-ci étant renvoyée à la sphère privée.

Nous sommes particulièrement conscients du besoin criant de places en crèche dans notre Ville, mais également très attachés au principe de laïcité inscrit dans le premier article de notre Constitution et nous pensons précisément que ce besoin des familles répond à une attente de service public.

L'accueil de la petite enfance devrait, à ce titre, être exercé par le service public et la pénurie de places ne saurait justifier une baisse de nos exigences.

Nous considérons que nous n'avons pas à subventionner des associations qui s'engagent ouvertement dans un enseignement religieux au sein de leur structure ou encore contre le mariage pour tous, à l'image de l'Association Familiale Catholique que vous nous proposez de subventionner.

Cette association mène actuellement plusieurs campagnes, notamment contre la théorie du genre ou pour le droit des maires à refuser de célébrer des mariages de personnes de même sexe.

Nous considérons, à ce titre, que cela pose un problème d'engager des familles parisiennes à adhérer à ces associations, qui se fixent pour objectif la promotion du mariage comme c'est le cas de l'Association Familiale Catholique de Saint-Honoré-d'Eylau.

A ce titre, nous avons noté dans les annexes aux conventions d'objectifs avec les associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance un avis de l'Observatoire parisien de la Laïcité, nous en approuvons l'ensemble des recommandations.

La liberté de conscience et de culte doit être absolument respectée, sans discrimination aucune, en particulier fondée sur l'appartenance religieuse.

Dans le même temps et de façon complémentaire, les associations gérant les établissements subventionnés doivent accueillir les enfants sans aucune distinction de genre ou d'origine.

Elles ne doivent en aucun cas utiliser ces structures pour exercer du prosélytisme auprès des enfants ou de leur famille et s'interdire toute forme de ségrégation entre garçons et filles.

Tant que nous n'aurons pas les éléments formels certifiant que tous ces critères de laïcité sont respectés, le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche refusera de voter ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. Michel CHARZAT, cinq minutes.

M. Michel CHARZAT. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, mon intervention portera sur l'ensemble des projets de délibération qui est soumis à notre examen.

Ces nouvelles conventions d'objectifs proposées aux associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance, dans chacun des 20 arrondissements, nous permettent d'apprécier les résultats des efforts de la Ville de Paris en matière d'accueil collectif des jeunes enfants.

La création à hauteur de 2.000 nouvelles places associatives conventionnées participe utilement de la réalisation des 4.500 places sur la durée de la présente mandature.

Ces projets de délibération tiennent compte des préoccupations exprimées par les associations gestionnaires, mais elles tiennent aussi compte - et c'est un progrès qu'il convient de saluer - des préoccupations exprimées, notamment par les élus "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés" et d'autres groupes en matière de respect, dans les faits, de la laïcité.

À cet égard, les travaux de l'Observatoire parisien de la Laïcité constituent une base de travail sérieuse. Il est heureux que les 10 recommandations arrêtées par l'Observatoire de la Laïcité le 16 mai dernier aient été annexées à ce projet de délibération.

Dans ce domaine, mes chers collègues, il faut d'abord convaincre avant de contraindre. La pédagogie et les positions fermes de la Ville de Paris, l'action de l'Adjoint à la petite enfance, Christophe NAJDOVSKI, ont permis de faire évoluer très positivement la pratique des crèches où des problèmes d'accueil et de prosélytisme se posaient.

Dès lors, les élus du groupe E.E.L.V.A. voteront cette année en faveur de ces projets de délibération, à l'exception de deux d'entre eux, qui en l'occurrence, concernent deux établissements : Ozar Hatorah dans le 18e, Gan Menahem dans le 20e où des interrogations subsistent, qui motiveront leur abstention. Les deux élus apparentés à ce groupe, Mme Katia LOPEZ et moi-même, émettons un vote positif sur l'ensemble des projets de délibération, souhaitant que les interrogations exprimées par leurs collègues soient levées l'année prochaine.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Cette fois encore, il nous est demandé de voter des subventions pour des crèches confessionnelles.

En deux mandatures, l'Exécutif parisien n'aura donc pas eu le courage de rompre avec le financement légué par la droite, qui va à l'encontre de la laïcité.

Le Maire de Paris a donc financé ces crèches confessionnelles à hauteur de 2,6 millions d'euros par an, ce qui fait donc au total plus de 13 millions d'euros sur cette dernière mandature à des structures clairement communautaires et confessionnelles.

Ces structures ne sont pas et ne doivent pas être des consignes à bébés, elles ont vocation à œuvrer à l'éveil des tout petits, à leur socialisation, à l'accompagnement des familles dans la parenté. La laïcité doit donc y être respectée.

Nos débats sur ce sujet ont conduit la Ville à adopter, certes, une convention exigeant des associations de respecter certaines conditions. Ces crèches ont l'obligation d'accueillir des enfants sans discrimination aucune, elles se doivent de participer aux Commissions d'attribution organisées par les mairies d'arrondissements, elles se doivent de respecter la laïcité et de n'afficher aucun signe religieux quel qu'il soit.

Sur le papier, les consciences de certains sont sans doute rassurées, pas les nôtres. Je souhaiterais, comme en décembre dernier, attirer votre attention sur le financement des structures d'accueil de la petite enfance gérées notamment par les A.F.C., les Associations Familiales Catholiques.

Comme je le disais en novembre dernier, la Confédération des A.F.C. est à l'origine de la saisie du tribunal administratif qui a conduit au retrait de l'agrément Education nationale de S.O.S. Homophobie.

Toutes les familles voulant déposer leurs enfants en halte-garderie gérée par une A.F.C. doivent adhérer à cette dernière et reçoivent, par conséquent, le bulletin trimestriel dans lequel l'A.F.C. a développé son opposition au

mariage pour tous, à l'euthanasie ou encore contre le remboursement de l'avortement et contre l'accès à la pilule du lendemain pour les mineurs à l'école.

De fait, en finançant ces crèches, nous les aidons dans cette propagande réactionnaire. Hors de question pour nous de le cautionner.

Dans le contexte de progrès des droits pour tous, ces associations ont accentué le discours de rejet des valeurs républicaines telles que l'égalité, en soutenant notamment les mairies qui refuseraient de célébrer des mariages entre personnes de même sexe.

Sous couvert de liberté de conscience, alors que les agressions ont connu une hausse de 27 % par rapport à l'année précédente, elles prennent position contre les actions conduites pour lutter contre les discriminations homophobes.

Bien sûr, la liberté d'expression doit être respectée pour ces A.F.C., comme pour toutes les associations, mais en finançant ces crèches gérées par les A.F.C., de fait, nous offrons une surface de visibilité et de développement des A.F.C. auprès des familles parisiennes très importante, et ce aux dépens des associations familiales laïques.

Est-ce là votre choix politique ? En tous les cas, ce n'est pas le nôtre.

Prenons conscience qu'une famille aujourd'hui qui n'a pas de place en crèche municipale dans son arrondissement est orientée par les services mêmes des arrondissements, soit vers des crèches confessionnelles Loubavitch dans les 11e, 13e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements de Paris soit vers des crèches ou des Associations Familiales Catholiques dans les 14e, 15e et 16e arrondissements.

Ne trouvez-vous pas cela choquant ?

Rappelons-le, nous n'avons rien contre quelque communauté religieuse que ce soit, si des familles font le choix, pour des raisons qui leur sont propres, de vouloir mettre leurs enfants dans ce type de structures, qu'elles se les financent !

Nous ne devons pas soutenir cette conception, dès la petite enfance, que les enfants devraient être regroupés par appartenance communautaire. Franchement, est-ce bien là notre conception du vivre ensemble que nous voulons promouvoir par nos politiques locales ?

La laïcité doit être défendue, elle doit être défendue jusqu'au bout et, donc, aucun financement à des structures non laïques ne doit être établi par l'argent du contribuable. La collectivité n'a pas à financer, effectivement avec l'argent du contribuable, des crèches confessionnelles ou communautaires.

Cette année encore, comme depuis 2008, nous voterons donc contre ces subventions.

Et la solution, vous la connaissez, mes chers collègues : il faut reprendre en régie directe ces crèches associatives, comme celles des entreprises privées financées par la Ville, pour donner la garantie d'un traitement équitable des familles, de toutes les familles, laïc, respectueux des obligations professionnelles multiples si essentielles quand il s'agit de l'éveil des tout-petits. Seul le service public de la petite enfance peut apporter des solutions universelles respectant la laïcité.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à M. Gilles ALAYRAC.

M. Gilles ALAYRAC. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous, élus parisiens, le savons bien, le secteur associatif représente une composante essentielle de l'accueil de la petite enfance sur notre territoire, puisque 126 associations gèrent 275 établissements et offrent aux familles le quart environ des places proposées dans la Capitale.

Nous examinons aujourd'hui le nouveau cadre conventionnel qui leur est proposé pour les trois ans qui viennent.

Ce cadre, qui détermine les engagements réciproques de la Ville et de la structure gestionnaire de l'établissement, constitue, à mes yeux, un net progrès par rapport à ce qui se pratiquait alors à Paris avant lui.

Nous avons été, sur ces bancs, un certain nombre à dire qu'en matière de respect de la laïcité, notre collectivité devait se montrer exigeante et plus regardante, après avoir pu noter des errements dans certaines crèches confessionnelles.

Nous ne pouvons donc qu'approuver la démarche de la Ville de Paris qui, tout en conservant les orientations générales des premières conventions, fait évoluer le dispositif en vue de renforcer le partenariat entre la Ville et les associations et met en œuvre les nouvelles conventions en conformité avec les récentes recommandations de l'Observatoire de la laïcité.

Avec cette démarche, nous avons un premier bilan positif quant aux retombées attendues de cet Observatoire, voté en septembre 2012.

Je peux dire à notre Conseil, sans trahir de secret, que nous avons travaillé au sein de l'Observatoire de la laïcité pour être en mesure d'élaborer rapidement, et même en priorité, en vue de ce Conseil, les recommandations pour le respect du principe de laïcité en matière de financement public des crèches privées.

Ces recommandations sont annexées aux projets de délibération qui nous sont soumis aujourd'hui. Elles ont été élaborées dans le débat et dans l'écoute de chacun. Elles expriment dix demandes essentielles, dix exigences raisonnables et tenables, en demeurant dans le cadre légal, c'est-à-dire du respect des principes constitutionnels de liberté d'association, liberté de conscience, liberté d'expression et liberté de culte.

Alors, oui, je crois que Paris peut s'enorgueillir d'être la première collectivité à avoir fait ce travail, et ceci, avant d'ailleurs l'Observatoire national de la laïcité qui vient d'être sorti de sa profonde léthargie et dont nous guettons maintenant les propositions.

Comme membre de l'Observatoire, j'ai, à titre personnel, ajouté quelques recommandations particulières qui sont :

- d'abord, la participation aux commissions d'attribution des places de crèches ;
- ensuite, la domiciliation des familles dans Paris ;
- enfin, l'ouverture des fêtes religieuses.

Ceux d'entre vous qui ont pris le soin de lire les recommandations de notre Observatoire auront sans doute remarqué que notre instance évoque la nécessité pour les crèches confessionnelles de respecter un principe de neutralité des personnels dans leur mission, et ceci, je cite, "dans l'attente d'une future loi".

Cette référence à une loi à venir résulte de l'annonce du Président de la République en mars dernier d'une loi pour garantir la neutralité religieuse dans les structures accueillant des enfants. Cette déclaration faisait suite à l'arrêt "Baby-Loup" de la Cour de cassation qui annulait le licenciement d'une employée voilée d'une crèche privée.

Je dois dire que, pour nous, tenants de la laïcité, cet arrêt est un mauvais coup puisque, dorénavant, la laïcité ne peut pas franchir les portes des entreprises de droit privé qui ne gèrent pas un service public et le résultat risque d'en être l'explosion des revendications communautaristes dans l'entreprise mais aussi dans les crèches associatives.

Les Radicaux de gauche, pour leur part, s'en tiennent aux principes qui sont les leurs depuis toujours et qui vont guider nos votes aujourd'hui : nous ne sommes pas favorables, sur le plan des principes, au recours aux établissements qui accueillent des petits enfants dans une atmosphère religieuse, donc nous ne votons aucune subvention à leur destination.

Mais nous prenons en compte la réalité de ces structures qui ne peuvent, bien sûr, pas être regardées comme des lieux de culte et, dans la mesure où elles se conforment aux exigences conventionnelles de la Ville, en particulier en matière de neutralité religieuse, nous nous abstenons.

Celles qui, enfin, nous sont signalées par M. NAJDOVSKI, et je lui en fais la demande pour chacune des crèches, comme réfractaires en tout ou partie au principe de laïcité, nous votons contre les subventions.

Enfin, concernant la crèche Saint-Honoré-d'Eylau, dans la mesure où l'association familiale catholique a pris des positions - Madame BECKER, vous l'avez rappelé - très tranchées contre le mariage pour tous, Mme GOLDGRAB et moi-même, nous ne voyons pas l'intérêt d'apporter des financements publics à cette association et nous voterons donc contre.

Je terminerai en disant que, de façon générale, la frontière n'est pas aisée à tracer entre l'affirmation de principes républicains et les exigences de la loi et de la jurisprudence. En tout état de cause, il devra toujours y avoir des limites aux possibilités de subventions d'une ville, même si, naturellement, elles ne doivent pas porter atteinte aux libertés fondamentales. Dans ce domaine, la loi est nécessaire et attendue.

J'espère donc que la promesse du Président de la République sera tenue. Je veux le croire.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à Mme BOULAY-ESPERONNIER.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Juste quelques mots rapides pour rappeler notre soutien, le soutien du 16e arrondissement à cette crèche qui est gérée par l'Association familiale catholique à Saint-Honoré-d'Eylau.

D'abord, cette crèche fait un travail absolument extraordinaire. Je n'ai pas besoin de rappeler l'attachement de mon groupe aux principes de laïcité. Je siège moi-même, avec ma collègue Laurence DOUVIN, à l'Observatoire pour la laïcité, avec mon collègue Gilles ALAYRAC. Bien sûr, nous rappelons ces principes fondamentaux en permanence.

Il a été demandé par la Ville de Paris un audit en novembre 2012 pour être sûr que cette crèche ne pratiquait pas la ségrégation confessionnelle. La crèche a eu la note maximale.

Dois-je rappeler quand même quelques chiffres qui font peur ? Dans le 16e arrondissement, nous avons 4.000 demandes de places en crèche par an. Nous avons un taux de satisfaction de 8 à 9 %. Très malheureusement, ce taux de satisfaction devrait baisser dans les années à venir, puisque nous avons, et c'est une excellente chose pour le 16e, de plus en plus de jeunes ménages et de familles qui s'installent. Nous avons donc besoin d'aider toutes les crèches pour peu, bien sûr, et c'est une condition absolument sine qua non, qu'elles respectent le Règlement intérieur de la Ville de Paris. Il n'est pas besoin de repréciser, je l'ai dit au début de mon propos, que c'était, bien entendu, tout à fait le cas. Elle accueille, évidemment, des enfants de toutes confessions confondues, elle va même jusqu'à proposer d'adapter les régimes aux différents besoins des familles et des enfants.

Je redis notre attachement et notre soutien total et sans faille à cette crèche qui fait un travail formidable avec un taux de remplissage maximum.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. David ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Monsieur le Maire, merci.

Je voudrais prendre un peu de temps sur cette question de fond, car, ce matin, nous assistons à un procès.

À un procès en règle et, j'allais dire, un procès stalinien !

Vous réinventez ce matin, dans le domaine, et c'est de l'inédit, de la petite enfance, le délit d'opinion.

Alors, je veux vous le dire, mes chers collègues assis sur les bancs de gauche de cet hémicycle : ne soyez pas plus extrémistes ! Ne soyez pas plus extrémistes que ceux que vous prétendez combattre. Au nom de la défense du principe de laïcité, auquel nous sommes tout autant attachés que vous, vous commettez des dérives absolument impardonnables ce matin à l'égard d'établissements qui remplissent une mission de service public parfaitement honorable et de très grande qualité.

J'entends M. ALAYRAC dénier le droit de l'A.F.C. Saint-Honoré-d'Eylau à une subvention, au titre que cette association a pris, en effet, des positions dans un débat public, et des positions, je me permets de vous le rappeler, Monsieur ALAYRAC, partagées par des millions de Français, des positions sur le mariage pour tous. Et c'est bien son droit !

Tout comme celui ce matin de se voir octroyer une subvention municipale.

J'entends Mme SIMONNET, dont le contentement à la fin de son intervention suffirait à témoigner du caractère excessif de ses propos, déraper gentiment, lentement, partant du secteur associatif pour les crèches et en venant aux crèches confessionnelles ou communautaires, pourquoi pas communautaristes, et vous y allez largement de vos

amalgames : consignes à bébés, socialisation, mais qu'est-ce que tout cela vient faire dans le débat, Madame SIMONNET ? Ce n'est pas la question ce matin.

Et puis j'entends Mme BECKER, qui parle des crèches religieuses et de son attachement au principe de laïcité.

Alors, je voudrais rappeler à Mme BECKER qu'elle a fait partie d'une Mission d'information et d'évaluation sur les crèches à Paris et sur la politique de la petite enfance, Mission d'information et d'évaluation que j'ai présidée.

A cette époque-là, je n'ai pas entendu Mme BECKER émettre de telles réserves et avec autant de vivacité que ce matin dans l'hémicycle, où il est certes un peu plus facile et probablement un peu plus agréable de faire de la politique spectacle.

Mais lors des travaux que nous avons menés, dans le cadre de cette Mission d'information et d'évaluation, qui fait encore foi, et M. NAJDOVSKI ne me contredira pas, puisqu'il a été lui-même auditionné, nous n'avons relevé aucune dérive, nous avons interrogé l'Inspection générale des services, nous avons lu les rapports de l'Inspection générale des services de la Ville de Paris, rapports publiés depuis plusieurs années, et je mets Mme BECKER au défi de me présenter un rapport de cette même Inspection générale relevant des dérives dans des associations à caractère religieux, concernant le domaine de la petite enfance.

Alors, Madame BECKER, révisez vos fiches !

Et je veux dire, pour conclure, que l'A.F.C. de Saint-Honoré-d'Eylau, dans le 16^e arrondissement, comme beaucoup d'associations de ce secteur, partout dans Paris, relève une mission, un défi imposé par les lacunes de la politique municipale parisienne depuis 2001 ; dois-je vous rappeler que Bertrand DELANOË a totalement sous-estimé le flux d'enfants entrant dans les crèches parisiennes depuis qu'il est arrivé à la tête de cet Hôtel de Ville ?

Les conclusions de la Mission d'information et d'évaluation sont, à cet égard, implacables et, d'ailleurs, n'ont pas été contestées à l'époque où elles ont été présentées.

Alors, Monsieur ALAYRAC, Madame SIMONNET, Madame BECKER, et d'autres encore qui pourraient prendre votre sillage, n'oubliez pas l'intérêt et le caractère innovant du secteur associatif, plutôt que d'essayer de l'enterrer dans un mauvais combat !

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais, en propos liminaires, rappeler à M. ALPHAND que le bilan de la mandature TIBERI de 1995 à 2001, c'étaient 1.800 places de crèches créées quand nous en aurons créé plus de 10.000 entre 2001 et 2014 sous les deux mandatures de Bertrand DELANOË. Les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Je voudrais rappeler que les crèches à caractère communautaire ou confessionnel...

Il n'y a que la vérité qui blesse.

... sont un héritage qui est antérieur à l'élection de Bertrand DELANOË en 2001. Ces structures existaient auparavant et le Maire de Paris s'est engagé, depuis 2001, à un travail qui consiste à faire entrer ces crèches dans le droit commun.

Je rappelle, par ailleurs, que depuis 2001, toujours, il n'y a pas eu de nouvelles ouvertures de crèches à caractère communautaire ou confessionnel à Paris.

Alors, comme plusieurs intervenants l'ont souligné, la Municipalité a engagé depuis cette mandature une action pour que l'ensemble des crèches subventionnées par la Ville respecte les principes de laïcité et d'accueil universel.

Ces principes sont au fondement d'une logique de service public respectueuse des enfants accueillis, de leur vulnérabilité et du droit des parents à choisir librement l'éducation de leurs enfants.

Suite au vœu voté par cette Assemblée en septembre 2008, la Ville a ainsi rappelé par écrit à toutes les associations la nécessité de respecter, sous peine de rupture de la convention, l'article 1^{er} de la convention type qui stipule que l'association s'engage à accueillir chaque année dans l'établissement des enfants domiciliés à Paris, sans distinction d'origine sociale ou d'appartenance religieuse.

De même, la Ville a souligné la nécessité pour les associations de participer aux commissions d'attribution de l'arrondissement pour permettre, conformément à l'engagement pris à l'article 9 de la convention, une coordination

dans l'attribution des places municipales et associatives, celles-ci pouvant faciliter la mixité des enfants accueillis au sein des crèches, et je peux vous dire qu'aujourd'hui, toutes les associations se conforment à ces obligations.

En 2009, la Ville a revu ses conventions de partenariat avec les associations, en insistant notamment sur la notion de laïcité et sur un accueil universel ouvert à toute famille parisienne dans les mêmes conditions.

C'est, ainsi, par exemple, que l'article 1er a été complété et prévoit dorénavant que les structures d'accueil sont ouvertes du lundi matin au vendredi soir.

De plus, conformément à l'engagement pris l'an dernier, l'Observatoire de la laïcité s'est saisi de la question de l'accueil dans les établissements de petite enfance.

Son avis, rendu le 16 mai 2013, est désormais annexé aux conventions, qui ont été modifiées pour intégrer les recommandations formulées, en particulier dans un nouveau préambule et dans l'article 2, où il est notamment énoncé "que l'association s'engage à veiller à ce que les méthodes d'accueil et d'éveil ne portent pas atteinte à l'épanouissement des enfants, excluent tout prosélytisme religieux et toute pression morale, intellectuelle ou physique".

Par ailleurs, je vous indique qu'afin de renforcer le partenariat avec les associations d'accueil de la petite enfance, il a été décidé, pour l'ensemble des associations gestionnaires d'établissements, d'une part, de simplifier leurs obligations administratives, notamment en ce qui concerne la transmission de leurs documents comptables, et, d'autre part, de garantir la transmission de documents modèles par la Direction des familles et de la petite enfance aux dates les plus adaptées.

En outre, un certain nombre de nouveautés ont pour objet de garantir l'équilibre financier des associations du secteur, notamment un nouveau mode de répartition, des excédents d'exploitation et la possibilité de versement d'une deuxième avance aux établissements en difficulté financière, et notamment pour tenir compte du fait que les associations sont un partenaire important du programme de réalisation des 4.500 places en crèches de la mandature.

Ces dispositions, qui sont valables pour toutes les associations parisiennes sans distinction, ont été adoptées et mises en œuvre dans un dialogue avec les responsables associatifs, a fortiori lorsque le fonctionnement de telle ou telle association n'était pas pleinement conforme à ce qui était attendu.

Comme nous nous y étions engagés, les services de la Ville ont procédé chaque année à des vérifications de ces nouvelles dispositions.

Ces vérifications au cas par cas, chaque association étant différente, ont pu déboucher, pour certaines associations, sur une diminution de la subvention, et même par une suppression de la subvention lorsque la gestion et l'accueil de la crèche ont semblé trop éloignés des conditions de partenariat avec la Ville et qu'aucune évolution significative n'avait été constatée.

C'est ainsi que la Ville a cessé, en 2010, de subventionner une association dans le 20e arrondissement.

L'an dernier, pour la 3e année consécutive, la Ville a procédé à des diminutions de subventions proportionnelles à l'amplitude d'ouverture, certaines crèches n'étant pas ou partiellement ouvertes le vendredi après-midi.

Cette année, les mêmes critères connus de tous ont été appliqués et l'ensemble des établissements respecte désormais l'amplitude d'ouverture prévue par les conventions.

Je remercie les différents orateurs, en particulier Michel CHARZAT et Gilles ALAYRAC, qui ont salué les mesures prises par l'Exécutif depuis 2008, ainsi que l'intégration des recommandations de l'Observatoire parisien de la laïcité dans les nouvelles conventions que nous votons aujourd'hui.

L'Exécutif municipal reste favorable à l'évaluation des effets des actions menées, et comme vous le savez, une réflexion a été engagée par le Président de la République au niveau national, dans le cadre de l'Observatoire national de la laïcité, et nous resterons, bien entendu, attentifs à l'application de ces résultats et nous appliquerons, bien sûr, une éventuelle évolution législative.

En tout état de cause, l'état d'esprit de l'Exécutif parisien est de poursuivre avec la même détermination et le même souci du dialogue le travail engagé pour veiller à l'application des conventions et au respect des principes d'égalité et de laïcité dans l'accueil des jeunes enfants à Paris.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole, pour une explication de vote, à Mme Laurence DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais donc préciser la position de mon groupe, puisque toutes ces associations signent une convention avec la Ville, elles participent à un service qui est tout à fait essentiel aux familles parisiennes. La convention qu'elles signent comporte désormais les dix recommandations établies par l'Observatoire de la laïcité après un travail commun tout à fait intéressant.

Je voudrais dire que tant que ces crèches respectent cette convention, d'une part, et les recommandations de l'Observatoire de la laïcité, d'autre part, notre position est clairement de voter les subventions qui leur sont attribuées, en respectant ainsi les conditions fixées par la Ville et les principes de laïcité et d'accueil universel, ces crèches participent du droit commun.

Comme le disait M. NAJDOVSKI, leur fonctionnement est vérifié. Je pense que là, véritablement, nous pouvons nous associer et voter ces subventions.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Après ce débat sur le projet de délibération DFPE 14, je vous propose de voter sur tous les projets de délibération relatifs aux crèches. Il y en a 16 : les DFPE 40, 41, 108, 110, 111, 112, 113, 125, 128, 159, 205, 206, 207, 253, 254 et le DFPE 14 que nous venons d'examiner.

Nous allons les mettre aux voix.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 14.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DFPE 14).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 40.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DFPE 40).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 41.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DFPE 41).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 108.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DFPE 108).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 110.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DFPE 110).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 111.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DFPE 111).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 112.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DFPE 112).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 113.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DFPE 113).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 125.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DFPE 125).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 128.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DFPE 128).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 159.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DFPE 159).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 205.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DFPE 205).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 206.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DFPE 206).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 207.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DFPE 207).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 253.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DFPE 253).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 254.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DFPE 254).

2013 DFPE 296 et DFPE 13-G : Lancement et signature de marchés de fourniture et livraison de changes complets jetables pour les établissements de la Ville et du Département de Paris accueillant de jeunes enfants, en 2 lots séparés dans le cadre du groupement de commandes pour l'achat de fournitures et services.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DFPE 296 - DFPE 13 G relatif au lancement et à la signature de marchés de fourniture et livraison de changes complets jetables pour les établissements de la Ville et du Département de Paris accueillant des jeunes enfants.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Monsieur le Maire, je vais vous parler des couches jetables, produit de consommation courante à fort impact environnemental, contrairement à ce que l'on croit. Cet impact environnemental est lié à leur fabrication, leur emballage, l'importance de leur volume et des déchets induits par leur usage. C'est toutefois un produit très couramment utilisé par les familles et les établissements de petite enfance à Paris et ailleurs.

Je me réjouis donc de l'évolution annoncée par ce projet de délibération puisque celui-ci prévoit, à l'occasion du renouvellement du marché, des changes spécifiques, couches jetables écologiques destinées aux 20 écolo-crèches expérimentales, donc des couches jetables écologiques, je n'ai pas parlé de couches lavables.

Sans présenter une alternative totale à la couche classique, celle-ci constitue en effet un progrès indéniable du point de vue environnemental, notamment en raison de la qualité des composants employés lors de la fabrication - pulpe de bois issue de forêts gérées durablement, enveloppe extérieure imperméable fabriquée à base d'amidon de maïs non génétiquement modifié, bien entendu, en partie biodégradable et fabrication sans chlore.

Ces couches ne contiennent pas non plus de matériaux allergènes. Il s'agit donc d'une réelle amélioration pour le confort des tout-petits.

Je note par ailleurs que le passage aux couches jetables écologiques constitue la première avancée environnementale issue de la démarche des écolo-crèches, mise en place l'an dernier dans le secteur de la petite enfance par Christophe NAJDOVSKI.

Cette démarche globale ambitieuse vise l'intégralité des pratiques liées au fonctionnement des crèches, pas seulement les couches bien entendu. Cela ira et va du bâtiment à l'alimentation, en passant par les activités pédagogiques.

Après avoir été précurseur en France pour supprimer le bisphénol A des biberons, après avoir été le premier secteur municipal à avoir atteint l'objectif de 30 % d'alimentation issus de l'agriculture biologique dans les repas servis aux enfants des crèches, la petite enfance poursuit sa transition écologique et nous espérons que de nouvelles mesures pourront être mises en œuvre rapidement et très prochainement.

Merci pour votre attention.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais remercier notre collègue Jacques BOUTAULT pour cette intervention. Vous soulignez à juste titre l'impact environnemental des couches jetables. Pour vous donner une idée du volume de déchets qu'elles représentent, sachez que ce sont 6,2 millions de couches qui sont utilisées annuellement dans les établissements d'accueil de la petite enfance à Paris, et je précise toutefois qu'à l'issue du diagnostic environnemental qui a été réalisé dans le cadre de la démarche écolo-crèches, il n'a pas été constaté de surconsommation de couches dans les crèches parisiennes. En d'autres termes, les 6,2 millions de couches consommées dans les crèches municipales seraient de toute façon utilisés si les enfants étaient accueillis par leurs parents ou dans le cadre d'un autre mode d'accueil.

Vous avez bien noté, et je vous en remercie, que nous œuvrons toujours pour améliorer la qualité, en particulier la qualité environnementale, des produits utilisés dans les crèches. C'est la raison qui nous pousse à innover en recourant à des couches écologiques dans un premier temps dans les 20 écolo-crèches pilotes à Paris.

C'est un choix guidé par la volonté d'user de matériaux plus sains pour les enfants et moins nocifs pour l'environnement.

Ainsi que vous l'avez dit, ces couches sont pour partie biodégradables. Je précise toutefois pour l'heure que faute d'usine de méthanisation et de circuit de collecte dédié, nous ne sommes pas en mesure d'exploiter cette biodégradabilité. C'est une piste qu'il conviendra d'exploiter dès lors que les outils nécessaires seront disponibles, ce qui démontre d'ailleurs que la construction de la ville écologique doit se poursuivre.

Vous avez également raison, Monsieur le Maire, de constater que la démarche écolo-crèches entre dans sa phase opérationnelle. C'est une démarche ambitieuse qui a consisté en une phase de diagnostic des pratiques environnementales des services centraux de la Direction des familles et de la petite enfance et de 20 crèches pilotes, qui s'est déroulée depuis l'automne dernier.

Cette phase de diagnostic a été suivie par une phase de formation environnementale du personnel des crèches pilotes puis par la réunion de groupes de travail thématiques chargés d'élaborer des propositions d'amélioration des pratiques. Cette phase est aujourd'hui terminée et un plan d'action vous sera très prochainement dévoilé.

Le passage aux couches lavables en constitue ainsi aujourd'hui les prémices.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 296.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DFPE 296).

2013 DFPE 370 - Convention d'objectifs avec l'association "Crescendo", gestionnaire d'établissements de la petite enfance (1er).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la restructuration de la halte-garderie du 26, rue Saint-Roch.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DFPE 370 concernant une convention d'objectifs avec l'association "Crescendo", gestionnaire d'établissements de la petite enfance (1er), sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé le vœu référencé n° 41 dans le fascicule.

La parole est à M. Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. Christophe NAJDOVSKI ne sera d'ailleurs pas surpris par le dépôt de ce vœu puisque, avec Mme Florence BERTHOUT, nous étions convenus tout récemment de formaliser par un vœu cette situation locale qui est un peu particulière, puisque l'immeuble appartient à la Ville, que sont abritées dans cet immeuble la crèche Saint-Roch et, pour un étage tout à fait comparable aux autres, une halte-garderie privée qui est gérée par l'association "Crescendo".

On sait que des travaux de restructuration profonde sont indispensables dans la crèche. Il va donc de soi qu'il est nécessaire de coordonner les travaux sur l'ensemble des niveaux et il va aussi de soi que l'association n'a pas les moyens financiers de financer la restructuration du niveau qui lui est attribué.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons et nous manifestons par ce vœu le souhait que la Ville de Paris prenne en charge la restructuration de la halte-garderie et que les travaux soient réalisés, et surtout coordonnés au même moment que les travaux qui seront programmés sur la crèche Saint-Roch.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Je vous ai reçu, Monsieur le Président LEGARET, il y a quelques semaines, avec votre première adjointe, Mme BERTHOUT, et nous avons convenu, effectivement, ensemble que la Ville de Paris travaillerait à la restructuration de la crèche et de la halte-garderie.

Je ne crois pas que nous ayons convenu que nous formaliserions cela par un vœu, mais vous avez souhaité le faire. J'en prends acte.

Je voudrais simplement préciser que, effectivement, cette crèche municipale doit être restructurée, compte tenu de la vétusté de ses locaux. D'ailleurs, l'association "Crescendo" souhaite restructurer elle-même ses locaux, et par

ailleurs, il apparaît difficile de faire fonctionner l'établissement associatif pendant la durée de chantier si celui-ci était mené distinctement uniquement sur l'équipement municipal.

Il est prévu que la Ville de Paris fasse des travaux de restructuration de ces deux équipements en même temps, de manière coordonnée, dans le cadre d'un projet global.

Je précise que la Ville de Paris contribuera bien entendu au financement des travaux de restructuration de l'établissement mais qu'elle ne les prendra pas en charge entièrement ainsi que pourrait le suggérer votre vœu.

Je ne m'oppose bien entendu pas à l'adoption de ce vœu qui ne fait que formaliser un engagement commun, mais je précise que cette démarche qui consiste à vouloir faire confirmer par le Conseil de Paris des engagements qui ont été pris lors d'un rendez-vous, qui fut d'ailleurs des plus cordiaux, me paraît quelque peu particulière.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2013, V. 170).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 370.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DFPE 370).

2013 DFPE 372 - Conventions d'objectifs avec des associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance (3e).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Le dernier, Nous passons à l'examen du projet de délibération DFPE 372 concernant des conventions d'objectifs avec des associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance dans le 3e.

Madame HAREL, vous avez la parole.

Mme Marie-Laure HAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

J'ai voulu intervenir particulièrement sur le 3e, j'imagine que cela ne surprendra pas M. AIDENBAUM parce que j'ai été particulièrement interpellée par le nombre très faible d'ouvertures de places en crèche dans cet arrondissement depuis le début de la mandature.

Je relève que seules 8 places nouvelles ont été créées entre 2008 et 2012 dans un arrondissement qui compte plus de 36.000 personnes. A titre de comparaison, le 2e arrondissement, qui compte 13.000 habitants de moins, a ouvert presque 5 fois plus de nouvelles places en crèche.

Lorsque le maire du 3e faisait son bilan à l'occasion des dernières municipales, il s'est félicité d'avoir créé 120 places pendant la mandature précédente, mais sans doute oubliait-il quelques fermetures, en tout cas on ne peut pas dire que 8 places en 5 ans, ce soit la gloire.

Force est de constater qu'il n'existe pas d'objectif.

Nous ne savons pas combien il était prévu de créer de places, combien le maire du 3e entend en créer dans cet arrondissement, s'il y a un engagement pris quelque part je serais ravie qu'on me le rappelle. C'est un engagement qui n'a même pas besoin d'être ambitieux, mais qui est en tout cas nécessaire quand on connaît la pénurie de places en crèche à Paris et la population croissante de jeunes couples actifs qui s'installent dans le 3e.

Il existe aujourd'hui 525 places en crèche dans cet arrondissement si je ne me trompe pas, ce n'est pas l'arrondissement le moins bien loti à Paris, mais c'est proportionnellement moins que son jumeau dans le Marais.

Ce qui serait intéressant, c'est que vous nous indiquiez combien de demandes sont adressées dans le 3e, et d'ailleurs dans tout Paris chaque année, qui ne peuvent être satisfaites, c'est une demande que nous avons réalisée depuis 2009, et nous ne sommes toujours pas en mesure de savoir combien de Parisiens ne peuvent espérer mettre leurs enfants en crèche tous les ans. En 2009, il était question d'un enfant sur trois exclus d'office des structures d'accueil, on ne sait pas exactement ce qu'il en est quatre ans plus tard.

Je ne dis pas qu'ouvrir des crèches c'est forcément facile, il y a des contraintes en termes de budget, en termes d'espace, je sais aussi que le maire du 3e a quelques projets à ce titre que j'évoquerai brièvement après, mais quand on sait qu'il n'existe qu'une crèche familiale et qu'une crèche parentale dans l'arrondissement, et c'est d'ailleurs un type de structure assez rare dans Paris, je me dis que depuis 2008, on aurait pu faire un certain effort pour encourager le développement de ce genre de structure et diversifier réellement les modes d'accueil.

Le dernier P.S.M.V. mentionne deux projets de crèche dans le 3e, il était temps de commencer à y penser.

La première sera située dans un très bel immeuble de la rue Charlot, c'est plutôt la deuxième qui pose un problème, elle pourrait être construite sur la petite place située au carrefour des rues du Temple et des Haudriettes.

Dans un contexte urbanistique extrêmement dense, ce n'est peut-être pas ce qui est le plus opportun d'aller construire dans un des rares espaces libres qui existe et permet aux riverains de respirer. Par ailleurs, il s'agit d'un environnement plutôt hostile pour le public vulnérable que constituent les jeunes enfants, qui seront directement exposés au bruit et à la pollution à cet endroit.

Chacun ici se souvient de l'étude publiée par Airparif en décembre dernier, qui sonne l'alerte quant à l'exposition des publics les plus fragiles. 85 crèches ont été désignées comme particulièrement affectées par la pollution.

Il s'agit à chaque fois d'établissements à moins de 40 mètres d'axes de circulation intenses.

Avec des conditions de circulation très compliquées et les embouteillages que l'on connaît au quotidien dans le 3e arrondissement, mettre une crèche en plein milieu d'un carrefour qui est assez souvent encombré, c'est placer des bébés, non pas à 40 mètres, mais à 4 ou 5 mètres des gaz d'échappement.

Je ne peux en tout cas reprocher au maire du 3e arrondissement de se soucier, enfin, de créer des crèches, ce qu'il avait oublié depuis quelques années, mais je me demande, par exemple, si le nouveau Carreau du Temple n'aurait pas pu accueillir une toute petite crèche, quelque part, au milieu des auditoriums, salles de spectacle, terrains de sport et, encore une fois, j'en reviens à la nécessaire diversification des structures d'accueil parentales, associatives, familiales.

De manière générale, la Ville de Paris a peut-être fait un effort important en faveur des crèches, d'un point de vue budgétaire, par rapport à 2001. Ce n'était pas très compliqué, je le salue en tout cas, mais permettez-moi de lister quelques bémols.

D'abord, tous les arrondissements de Paris n'ont toujours pas la chance d'avoir des établissements à horaires adaptés, c'est-à-dire qui ouvrent tôt, ferment tard ou bien qui sont susceptibles d'accueillir des enfants le samedi.

Deuxièmement, le nombre total de places disponibles à Paris, que vous revendiquez aujourd'hui, n'est pas tout à fait exact. Vous comptabilisez 31.939 places au total, mais en réalité il y en a 1.000 de moins, il y a donc visiblement une erreur de calcul et, surtout, il semblerait que les fermetures survenues ces dernières années n'aient pas été intégralement prises en compte.

Troisièmement, le mode de calcul permettant d'établir le montant des subventions accordées aux associations n'est spécifié nulle part et cela m'apparaît nécessaire, dans un souci d'équité entre les arrondissements.

Je voudrais terminer en soulignant avec beaucoup de satisfaction l'efficacité du tissu associatif, les 126 associations qui existent aujourd'hui offrent aux familles parisiennes près de 8.400 places en crèche, soit un quart de celles qui existent dans la Capitale.

Les associations ont été à l'origine de la moitié des places qui ont vu le jour sous la précédente mandature et elles ont été particulièrement dynamiques en 2012 avec 626 nouvelles places à leur actif, contre 170 seulement pour la Ville.

Heureusement qu'elles sont là, c'est donc avec beaucoup de plaisir que nous allons voter aujourd'hui tous les reconventionnements proposés.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - J'imagine que Mme HAREL a fait une intervention qui aurait très bien pu être faite par les élus U.M.P. en mairie du 3e arrondissement, mais peut-être qu'il était question de s'intéresser subitement au 3e arrondissement ici au Conseil de Paris.

En tout cas, je vois que vous avez repris à votre compte des informations que nous avons données dans le document du Comité de suivi annuel de réalisation des 4.500 places en crèche que nous publions chaque année et qui fait le bilan, année après année, des créations de places arrondissement par arrondissement.

Je voudrais vous rassurer, Madame HAREL, nous avons des projets pour le 3e arrondissement puisque, au tout début de l'année 2014, devrait ouvrir une nouvelle crèche dans le 3e arrondissement, rue de Montmorency, pour 44 places supplémentaires.

Ainsi, quand nous ferons le bilan l'an prochain de la mandature, vous pourrez ajouter ces 44 places aux huit places nouvelles qui ont été créées dans cette mandature pour le 3e arrondissement.

La rue de Montmorency, c'est l'ancien lycée Nicolas Flamel dans lequel nous faisons une opération mixte avec notre collègue Jean-Yves MANO, dans laquelle il y aura, avec la crèche, du logement social dont on a besoin également dans le Centre de Paris, donc nous sommes très fiers d'avoir cette opération qui permettra de répondre à la fois aux besoins des parents habitant le 3e arrondissement et aux besoins de logement social dans le Centre de Paris.

Voilà, en tout état de cause, ce que je peux vous dire.

Ces 44 places s'inscrivent dans le programme des 4.500 places de la mandature. Je ne rappelle pas le bilan que nous aurons d'ici 2014, que j'ai rappelé tout à l'heure, à savoir la création de 10.000 places supplémentaires dans les deux mandatures municipales d'ici l'an prochain.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 372.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DFPE 372).

Dépôt de questions d'actualité.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que six questions d'actualité ont été posées.

La première émane du groupe U.D.I. Elle est relative au "projet de loi sur la Métropole de Paris."

La deuxième question d'actualité est posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Maire de Paris et concerne "l'évolution de la qualité de l'air à Paris."

La troisième question d'actualité est posée par le groupe E.E.L.V.A. à M. le Préfet de police.

Je vous en donne lecture :

"Monsieur le Préfet de police,

Depuis six ans, date de la promulgation de la loi sur le droit au logement opposable, dite "loi D.A.L.O.", le droit au logement est passé du rang de principe à celui d'une obligation de résultat garantie par l'Etat.

Toute personne confrontée au mal logement est en droit de faire reconnaître son droit au logement opposable devant les Commissions de médiation de chaque département.

La circulaire du 26 octobre 2012, dite "circulaire Duflot", est venue préciser l'application de la loi, en particulier en matière d'expulsion : le concours de la force publique ne doit en aucun cas être mis en œuvre avant le relogement effectif du ménage reconnu prioritaire D.A.L.O. Il faut rappeler que le fait d'être menacé d'expulsion est un critère de reconnaissance de priorité au relogement, au titre du droit au logement opposable.

Or, malgré cela, sur le territoire parisien, des associations nous signalent un ensemble de dysfonctionnements inacceptables. Plus d'une dizaine de cas de personnes dont le droit au logement a pourtant été reconnu par la Commission de médiation sont sous la menace d'un concours de la force publique imminent.

D'autres disposent d'un dossier en cours d'instruction par la Commission de médiation. Pourtant, un ménage recevant un commandement de quitter les lieux risque l'éviction de son logement dans les 4 mois qui suivent. Or, à Paris, le délai d'instruction de la Commission de médiation étant de 6 mois, des ménages peuvent se voir expulsés alors qu'ils sont en attente de la reconnaissance de leur droit, qui arrivera deux mois trop tard...

Pour nous, Ecologistes, cette schizophrénie de l'Etat sur le territoire parisien, qui reconnaît d'un côté le droit au logement opposable de certains ménages et, de l'autre, procède à leur expulsion, est tout à fait incompréhensible.

Cela l'est d'autant plus qu'ailleurs en France, même dans les secteurs dits "tendus", où la crise du logement fait rage, les Préfectures réussissent, par une bonne circulation de l'information, à respecter sur ce point la loi D.A.L.O.

Monsieur le Préfet de police, le groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés" du Conseil de Paris, vous demande, simplement, d'appliquer la loi : il est impératif de respecter le droit au logement des personnes menacées d'expulsion.

Pouvez-vous aujourd'hui, devant notre Assemblée, vous engager clairement, alors que plusieurs procédures de concours de la force publique sont en cours, à ne plus procéder à des expulsions de ménages reconnus au titre du D.A.L.O. ou en attente de l'être ?

Je vous remercie pour votre attention."

La quatrième question d'actualité, posée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche à M. le Maire de Paris est relative aux "prises en charge hôtelières au titre de l'aide sociale à l'enfance."

La cinquième question d'actualité émane du groupe U.M.P.P.A. et concerne "l'attribution des subventions aux associations."

Enfin, la dernière question d'actualité, posée par M. Jean-François MARTINS à M. le Maire de Paris, est relative à "l'application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées à Paris."

Mes chers collègues, nous suspendons la séance et nous la reprendrons à 14 heures 45.

Bon appétit.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures dix minutes, est reprise à quatorze heures cinquante minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous reprenons nos travaux.

Examen des questions d'actualité.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous passons à l'examen des questions d'actualité.

I - Question d'actualité posée par le groupe U.D.I. à M. le Maire de Paris relative au projet de loi sur la Métropole de Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous entamons les questions d'actualité en commençant par celle du groupe Union des démocrates et indépendants.

La parole est au président M. POZZO di BORGO.

M. Yves POZZO di BORGO. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, l'enjeu métropolitain est notre grand défi d'avenir tant au niveau de la cohérence entre les territoires de la région capitale, à qui il s'agit de donner une véritable identité, qu'au niveau national compte tenu du poids de l'Ile-de-France dans l'économie de notre pays, 30 % de PIB, 22 % utilisés par les Franciliens, et 6 à 7 % redistribués sur la France.

Ce défi est aussi une exigence internationale en raison de la compétition entre les grandes villes du monde car l'enjeu est d'atteindre un seuil critique cohérent capable de soutenir la comparaison avec les autres grandes entités du monde à l'image du Grand Londres qui s'est fait en 1997 ou du Grand Moscou qui est en train de se créer sur une surface de quatre fois la région Ile-de-France.

Ce défi, à l'époque, Nicolas SARKOZY avec les ministres qui lui ont succédé, Christian BLANC, Michel MERCIER, et Maurice LEROY, ont eu la clairvoyance d'y répondre en initiant différents projets du Grand Paris.

Il nous reste à trouver la bonne formule de la gouvernance. Ce système de gouvernance doit être ambitieux, efficace et pragmatique.

Efficace en opérant une simplification, une rationalisation administrative, pragmatique en préservant les équipes démocratiques et en ne neutralisant pas les bonnes pratiques qui fonctionnent et ambitieux par le choix d'un périmètre géographique qui s'adapte aux métropoles du monde.

Sur ces trois points...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Tout le monde s'y met, les élus, les collaborateurs, écoutez les intervenants.

C'est un peu la fin de l'année scolaire ! C'est toujours comme cela dans les classes. Il y a un peu d'ambiance à la fin, mais tenez le coup encore aujourd'hui, demain et peut-être même mercredi matin ! Monsieur POZZO di BORGO...

M. Yves POZZO di BORGO. - Monsieur le Maire, sur ce sujet nous avons un texte à l'Assemblée nationale et au Sénat, vous me direz, je n'ai pas à m'occuper de ce qui se passe à l'Assemblée Nationale et au Sénat, puisque vous n'êtes plus parlementaire, vous n'êtes que maire de Paris. J'aimerais être comme vous, mais vous n'êtes que Maire de Paris !

Je voulais vous dire, Monsieur le Maire, vous êtes un acteur incontournable ! Et vous savez très bien que dans le passé, si j'en crois ce qui se dit dans les travées du Sénat, vous avez gagné votre arbitrage contre le Premier Ministre, ce n'est pas n'importe quoi, et également contre le président de la Région.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Non, non, non.

M. Yves POZZO di BORGO. - Je dis les rumeurs.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Avec les rumeurs, excusez-moi...

M. Yves POZZO di BORGO. - Je les mets entre parenthèses. Si je me permets de vous interroger, vous, le Maire de Paris, sur ce sujet qui concerne le Parlement, j'ai tendance à penser que votre action pendant ces deux mandatures, que votre analyse des choses est un problème important, et j'aimerais bien avoir, si je peux me permettre, peut-être que vous ne me répondrez pas, votre avis sur ce qui se prépare à l'Assemblée et au Sénat parce que c'est un dossier important qui concerne non seulement l'ensemble des Franciliens et Français et l'Europe, mais aussi la Mairie de Paris dont vous êtes le Maire, et c'est vrai que vous étiez plutôt silencieux sur tout cela.

Cela nous ferait plaisir, peut-être que vous ne répondrez pas, que sur ces débats sans y interférer puisque vous êtes suffisamment correct pour ne pas interférer dans les domaines du Parlement, vous nous disiez ce que vous en pensez.

M. LE MAIRE DE PARIS. - M. Pierre MANSAT va vous répondre, mais au lieu d'écouter les rumeurs, écoutez-moi. Je n'ai cessé de m'exprimer depuis 12 ans sur le sujet, y compris ces dernières semaines.

Cela dit, M. Pierre MANSAT va vous donner le point de vue de l'équipe municipale qui est aussi le mien. Merci d'accorder de l'importance à ce que je pense.

M. Pierre MANSAT, adjoint. - Monsieur le Maire, mesdames, messieurs, je crois qu'avant de répondre au président POZZO di BORGO, il est important de rappeler les grands choix que le Gouvernement a décidé de retenir au travers de l'amendement déposé le 3 juillet.

Cet amendement ouvre véritablement une nouvelle ère pour Paris, pour la métropole, mais aussi pour les élus parisiens. J'en dirai un mot.

Ces choix, Paris a largement contribué à les dessiner. Le Gouvernement raconte une histoire un peu différente de celle que nous avons défendue, mais oui nous avons pesé pour que cette étape soit à la mesure des enjeux métropolitains.

Ces choix sont courageux. D'abord le défi de relever celui de l'urgence, c'est dès le 1er janvier 2015, aux termes de cet amendement, que naîtra la métropole. Le choix de donner une forme politique puissante à la métropole, au Grand Paris, Paris entrera en intercommunalité dans moins de 18 mois et le grand Paris disposera, à l'instar des autres Métropoles françaises, de moyens nouveaux d'action et de coordination.

Le choix de relever des défis prioritaires identifiés par le Maire de Paris dès sa communication de février 2012 : le logement, la transition énergétique, la pollution de l'air, les urgences sociales, d'autres compétences décisives ont été ajoutées, comme celles des Métropoles naturellement, la politique de la ville, et le développement économique, notamment.

Sur le périmètre, Monsieur POZZO di BORGO, pour commencer, la Métropole sera constituée à l'échelle des départements de la petite couronne et c'est vrai, mais le projet d'amendement permet l'extension progressive à toute l'unité urbaine, comme vous je crois que la Métropole doit intégrer des pôles de développement tels ceux de Saclay, Evry, Marne-la-Vallée, Roissy, Cergy Pontoise ou Argenteuil, qui sont essentiels à son fonctionnement. Sinon, ce serait une vision sans doute rétrograde du fonctionnement de la Métropole.

Cette ouverture que nous avons défendue est une nécessité. Concernant le sort des intercommunalités, c'est un point de vigilance particulièrement important. Nous sommes convaincus que la création de la Métropole doit s'appuyer sur les dynamiques intercommunales.

La création d'une Métropole forte ne saurait effacer tout le travail élaboré par ces intercommunalités comme Plaine Commune, Grand Paris Seine Ouest, ou Est Ensemble.

De fait, le Gouvernement a choisi d'organiser la Métropole en territoires, territoires qui prendront la suite des EPCI existants. Ces territoires ne peuvent se contenter d'être seulement des échelons déconcentrés de la Métropole, mais ils doivent conforter le polycentrisme de la Métropole parisienne et conforter la dynamique locale qui s'exprime fortement, notamment à travers la signature des contrats de développement territorial.

Monsieur POZZO di BORGO, aujourd'hui, vous êtes très exigeant sur notre position et notre attitude et sur les choix gouvernementaux et parlementaires. Je dois rappeler tout de même que pendant 10 ans les gouvernements que vous avez défendus n'ont pris aucune initiative en matière de gouvernance. Par peur de bousculer l'ordre établi, rien n'a été fait, vous avez favorisé des rapprochements de complaisance, accru la complexité.

L'amendement de Mme LEBRANCHU, au contraire, ose sortir de ces contradictions, et c'est un mouvement irréversible, qui crée un véritable Gouvernement métropolitain, et c'est ce dont nous devons nous féliciter.

Une petite remarque, en mars prochain, les élections municipales seront l'occasion de désigner les Conseillers de Paris, bien évidemment, mais ceux-ci auront à désigner une cinquantaine de Conseillers métropolitains qui agiront dans le cadre de cette grande Métropole.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur MANSAT.

Vous voulez rebondir, Monsieur POZZO di BORGO ? Rebondissez !

M. Yves POZZO di BORGO. - Simplement, Monsieur MANSAT, vous ne pouvez pas dire que les Gouvernements précédents n'ont rien fait, parce que vous savez très bien que le Grand Paris Express est quand même un choix très important et que si le Président SARKOZY, à l'époque, n'est pas allé jusqu'au bout, notamment de la gouvernance, c'est parce qu'il souhaitait qu'il y ait une sorte de consensus là-dessus ; c'est tout à fait normal.

Deuxièmement, j'aurai une interrogation que je n'ai pas pu poser tout à l'heure, parce que je voulais aller vite sur la question, c'est vrai que couper le volet urbanisme du volet transport du volet développement économique, chaque structure a un peu son volet lui-même, pour une gouvernance efficace, c'est un problème.

Je dis qu'au niveau du Parlement, nous ferons des amendements en ce sens. C'est vrai que le développement économique à la Région, le transport au Grand Express Paris et l'urbanisme au Grand Paris, c'est quelque chose qui n'est pas très logique. On espère que cela va évoluer, mais c'est vrai que ces trois structures qui s'occupent chacune d'un dossier alors que c'est un même dossier, ce n'est pas très positif.

Ce sont juste quelques remarques que je voulais vous faire.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je ne suis pas d'accord avec vous, mais c'est le débat.

D'abord, je me souviens très bien du discours où le Président Nicolas SARKOZY avait dit : sur l'aspect gouvernance, je n'avancerai pas, parce que c'est trop compliqué et conflictuel.

L'actuel Gouvernement avance, c'est un vrai bouleversement qui va se produire, et c'est normal que cela conduise à des étapes de compromis.

J'espère que la discussion à l'Assemblée nationale le permettra, et où j'exprime une nuance aussi par rapport à vous, c'est que je pense tout à fait majeur historiquement que naisse cette instance métropolitaine qui aura à décider en matière de logement et d'aménagement, en matière d'hébergement d'urgence et d'environnement. Après, on peut discuter, sur le périmètre, sur les intercommunalités, mais c'est un fait majeur. Surtout si cela se met en place dès le 1er janvier 2015. C'est quelque chose à quoi nous travaillons avec Pierre MANSAT et quelques élus pionniers, de droite comme de gauche d'ailleurs, de la Métropole, depuis une dizaine d'années et j'espère que l'année 2013 est l'année de la naissance de cette instance.

Tout cela pour que vous ne disiez pas que je n'ai rien dit là-dessus. Comme cela, je vous réitère mon point de vue que vous connaissez parfaitement depuis longtemps et sur lequel je serai amené de nouveau à m'exprimer.

II - Question d'actualité posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés à M. le Maire de Paris relative à l'évolution de la qualité de l'air à Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est maintenant à M. François VAUGLIN pour la question d'actualité posée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés.

M. François VAUGLIN. - Chacun reconnaît désormais les conséquences sanitaires désastreuses de la pollution atmosphérique.

L'annonce par AIRPARIF de sa baisse sans précédent à Paris depuis 10 ans est donc, à l'évidence, une bonne nouvelle. Plus de la moitié des Parisiens respirent désormais un air contenant moins de 50 microgrammes par mètre cube de dioxyde et 78 % ne sont plus exposés à un dépassement de l'objectif de qualité concernant les particules fines.

Ces résultats concrets doivent d'abord nous encourager à poursuivre l'effort, car il reste encore trop de Parisiens exposés, trop de dépassements journaliers et les enjeux sanitaires sont trop importants pour nous arrêter là.

L'étude d'AIRPARIF, qui s'intéresse aux effets des différentes politiques publiques sur la qualité de l'air, montre ainsi que, si les normes euro et la politique municipale des déplacements produisent des effets positifs, ceux-ci ont été freinés par des effets négatifs liés à la composition du parc roulant et à sa diésélisation.

Or, il faut rappeler que cette diésélisation résulte des politiques publiques conduites par l'Etat sur la dernière décennie : 18 centimes de fiscalité en moins sur le diesel par rapport à l'essence et récupération par les entreprises de la T.V.A. sur le gasoil et pas sur l'essence, avec pour résultat l'augmentation de 50 % de la part du diesel dans le nombre de kilomètres réalisés à Paris.

Cette politique a des effets redoutables sur le long terme : maladies cardiovasculaires, affections respiratoires, mais aussi perte de compétitivité du raffinage français et dégradation du pouvoir d'achat des ménages, car, on l'oublie souvent, une voiture diesel coûte plus cher à l'achat et il faut parcourir de nombreux kilomètres avant de rentabiliser l'investissement.

Face à ce choix du diesel qui apparaît de plus en plus comme un choix du passé, lourd de conséquences, dont je rappellerai qu'il a été à tout le moins cautionné par l'ancienne Ministre de l'Environnement, que je n'ai pas entendue prendre ses distances par rapport à cette politique, vous avez montré, Monsieur le Maire, une voie stratégique nouvelle : le choix d'une reconquête de l'espace public pour son partage plus juste, le choix des déplacements doux, le choix de l'autopartage et de la voiture électrique qui, malgré les entraves opposées à ces projets par le Gouvernement d'alors, (je pense notamment aux voies sur berges, aux bornes électriques en

souterrain, à l'absence de soutien à Autolib', je pourrais encore citer les Z.A.P.A. totalement inefficaces...), bref, votre politique a ouvert à l'industrie française de nouvelles perspectives d'excellence et de croissance, en plus de l'amélioration désormais établie de la qualité de l'air.

Avec mon groupe, nous nous félicitons de ce choix de l'avenir, et parce qu'il en va de la santé de nos concitoyens, nous pensons qu'il faut poursuivre ce combat. Donc, nous voudrions que vous nous indiquiez de quelle manière vous comptez amplifier les effets de cette politique, pour que, demain, tous les Parisiens puissent respirer un air plus pur.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

D'ailleurs, je précise que cette politique audacieuse, innovante, n'a été possible qu'avec le soutien de toute la majorité municipale. Donc, je vous remercie de votre courage et de votre fidélité.

La parole est à René DUTREY.

M. René DUTREY, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Oui, la qualité de l'air s'est améliorée depuis 10 ans à Paris, nous ne pouvons que nous en réjouir, mais n'oublions pas, néanmoins, que les niveaux de pollution restent supérieurs à la réglementation, notamment le long du périphérique.

Ainsi, en 2012, 22 % des Parisiens continuent de respirer un air dont la teneur en particules est non conforme aux normes actuelles, et c'est le cas de 97 % des Parisiens en ce qui concerne le dioxyde d'azote.

Il reste donc bien du chemin à parcourir pour avoir un air respirable à Paris, mais, de fait, le premier enseignement de l'étude AIRPARIF est que la politique des déplacements menée depuis 2001 par notre majorité municipale est efficace pour lutter contre ce fléau.

Sur les 30 % de baisse des émissions, la baisse du trafic et de la vitesse, directement imputable aux aménagements mis en place par la municipalité, a permis une baisse globale des émissions de l'ensemble des polluants étudiés d'environ 10 %.

De façon globale, l'étude souligne une baisse remarquable des émissions de polluants sur Paris, corrélée à une baisse importante de la circulation automobile : moins 30 % des oxydes d'azote, moins 35 % des particules fines PM10, moins 13 % d'émissions de CO2.

Cette baisse des émissions s'ajoute à l'amélioration de la pollution de fond en Ile-de-France et permet une amélioration sensible, quoiqu'encore insuffisante, de la qualité de l'air à Paris.

Pour ce qui est de la modernisation du parc roulant, AIRPARIF confirme l'effet néfaste de la politique du tout diesel ; passée à Paris, de 41 % du parc en 2002 à 63 en 2012, cette motorisation émet plus de particules et plus de dioxyde d'azote que les véhicules essence.

Comme le souligne AIRPARIF dans son communiqué, la diésélisation a contrebalancé les tendances à l'amélioration et explique que la pollution n'ait pas davantage baissé.

L'étude pointe enfin que même du point de vue de la lutte contre le réchauffement climatique, le diesel est un échec.

Cela me conduit naturellement à rappeler l'ensemble des éléments exprimés par le Maire de Paris lors de la communication du mois de novembre sur la qualité de l'air, où nous demandions au Gouvernement de revoir l'ensemble des mesures fiscales incitatives à l'achat de véhicules diesel : le bonus/malus, la fiscalité du gasoil. Comme beaucoup, nous attendons un signal fort lors de la loi de finances 2014, mais sans attendre la loi de finances, je voudrais exprimer notre incompréhension face au refus par le Ministère de l'Intérieur de signer les arrêtés permettant de baisser la vitesse sur le périphérique à 70 kilomètres/heure ; voilà une mesure peu onéreuse, prenable à court terme, sur laquelle la Préfecture de police de Paris et l'ex-ministre de l'Ecologie avaient donné leur accord.

De notre côté, soyez assurés que nous continuerons à amplifier la politique menée depuis 2001 en faveur des déplacements en transports en commun, des mobilités douces et de l'usage partagé des véhicules. Avec la récente reconquête des voies sur berges, l'aménagement de la place de la République, la mise en place de 700 bornes de recharge pour véhicules électriques, le travail mis en place avec le S.T.I.F. pour le renouvellement des bus R.A.T.P., la signature prochaine d'une charte de la logistique urbaine, dont l'un des objectifs annoncés est que d'ici à 2017, 50 % des livraisons du dernier kilomètre soient effectuées par des véhicules non diesel, la mise en place dès

septembre 2013 d'une nouvelle subvention à l'achat de taxis hybrides, essence rechargeable et électrique, le développement des zones 30, des zones de rencontre dans Paris.

Comme vous pouvez le constater, nous poursuivons cette dynamique positive, et comme elle dessine aussi une ville plus apaisée et plus agréable à vivre, nous avons, pour l'avenir, toutes les raisons de la poursuivre et de l'étendre en concertation avec les collectivités de la métropole, à l'image, d'ailleurs, de toutes les grandes agglomérations mondiales qui, désormais, empruntent, elles aussi, ce chemin.

Pour finir, je dirai qu'aujourd'hui, il y a deux tendances qui pourraient s'affronter dans cet hémicycle et qu'on retrouvera certainement lors de la campagne électorale : les tenants de la ville et de la fluidité, cette fameuse fluidité qui vise à faire rouler plus de véhicules plus vite ; nous continuerons à défendre le concept de la ville apaisée, qui, effectivement, vise à faire rouler moins de véhicules et de les faire rouler moins vite. Je crois que la campagne électorale nous donnera beaucoup d'éléments et que les Parisiens ne seront certainement pas dupes par rapport à ces différentes propositions.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je rappelle aux adjoints qu'ils ont trois minutes pour répondre.

Par ailleurs, je profite de cette question pour dire que je suis plus déterminé que jamais à insister auprès du Gouvernement pour que le périphérique voie la vitesse maximum réduite à 70 kilomètres/heure.

Je sais que cela aussi fait polémique, comme tout ce qui marche à Paris d'ailleurs. Je le dis parce que cela fait partie de vos demandes : que voulez-vous faire dans les temps qui viennent ? Etre tenaces et, nous aussi, fidèles à nos engagements.

Je réitère ma demande au Gouvernement et je le dirai prochainement à tel ou tel Ministre, je souhaite que la vitesse sur le périphérique soit limitée à 70 kilomètres/heure.

III - Question d'actualité posée par le groupe E.E.L.V.A. à M. le Préfet de police relative au respect du droit au logement opposable des personnes menacées d'expulsion.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Maintenant, je donne la parole à M. Jacques BOUTAULT pour la question d'actualité du groupe E.E.L.V.A.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Monsieur le Maire, c'est une question qui s'adresse à M. le Préfet de police.

Depuis six ans, date de la promulgation de la loi sur le droit au logement opposable, dite "loi D.A.L.O.", le droit au logement est passé du rang de simple principe à celui d'une obligation de résultat garantie par l'Etat.

Toute personne confrontée au mal logement est en droit de faire reconnaître son droit au logement opposable devant les Commissions de médiation de chaque département.

La circulaire du 26 octobre 2012, dite "circulaire Duflot", est venue préciser l'application de la loi, en particulier en matière d'expulsions. Le concours de la force publique ne doit en aucun cas être mis en œuvre avant le relogement effectif du ménage reconnu prioritaire D.A.L.O.

Il faut rappeler que le fait d'être menacé d'expulsion est un critère de reconnaissance de priorité au relogement, au titre justement du droit au logement opposable.

Or, malgré cela, on observe que, sur le territoire parisien, des associations nous signalent un ensemble de dysfonctionnements inacceptables, plus d'une dizaine de cas de personnes dont le droit au logement a pourtant été reconnu par la Commission de médiation sont sous la menace d'un concours de la force publique imminent.

D'autres disposent d'un dossier en cours d'instruction par la Commission de médiation. Pourtant, un ménage recevant un commandement de quitter les lieux risque l'éviction de son logement dans les quatre mois qui suivent.

Or, à Paris, le délai d'instruction de la Commission de médiation étant de six mois, des ménages peuvent se voir expulsés alors qu'ils sont en attente de la reconnaissance de leurs droits, qui arrivera deux mois plus tard.

Pour nous, Ecologistes, cette schizophrénie de l'Etat sur le territoire parisien, qui reconnaît d'un côté le droit au logement opposable de certains ménages et, de l'autre, procède à leur expulsion, est tout à fait incompréhensible.

Cela l'est d'autant plus que, ailleurs en France et même dans les secteurs dits tendus, où la crise du logement fait rage, les Préfectures réussissent, par une bonne circulation de l'information, à respecter sur ce point la loi D.A.L.O.

Monsieur le Préfet de police, le groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés" au Conseil de Paris vous demande simplement d'appliquer la loi.

Il est impératif de respecter le droit au logement des personnes menacées d'expulsion.

Pouvez-vous aujourd'hui, devant notre Assemblée, vous engager clairement, alors que plusieurs procédures de concours de la force publique sont en cours, à ne plus procéder à des expulsions de ménages reconnus au titre du D.A.L.O. ou en attente de l'être ?

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. le Préfet de police.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Monsieur le Maire, Monsieur le Conseiller, vous m'interrogez sur les modalités de mise en œuvre de la circulaire du 26 octobre 2012 signée du Ministre en charge du Logement et du Ministre de l'Intérieur, relative au logement des personnes éligibles au D.A.L.O. sur le territoire parisien.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le préciser dans votre enceinte, je tiens d'abord à rappeler que le partenariat actif mis en place depuis plusieurs années entre la Préfecture de police, la Préfecture d'Ile-de-France et les services sociaux du Département de Paris a permis d'enregistrer des résultats croissants dans la prévention des expulsions locatives à Paris.

Ainsi, le taux de délivrance du concours de la force publique a diminué de manière significative dans la Capitale.

Sachez que, en cinq ans, le nombre d'autorisations du concours de la force publique a baissé de 22,6 % grâce à cet approfondissement du travail de prévention effectué en amont.

Concrètement, depuis plusieurs années maintenant, les services de la Préfecture de police s'efforcent de tout mettre en œuvre pour trouver des solutions alternatives à l'expulsion, sauf dans les cas de mauvaise foi avérée ou de troubles de jouissance particulièrement graves.

La consultation systématique des services sociaux conduit à différer le concours de la force publique afin de donner la possibilité aux divers dispositifs prévus par la loi de produire leurs effets et de contribuer ainsi au maintien dans les lieux ou au relogement des locataires. Pour ce faire, j'ajoute que le Préfet de police participe, *ès-qualités*, à la Commission de prévention des expulsions introduite par la loi du 25 mars 2009.

Par ailleurs, et je vous rassure là-dessus, nous nous tenons à l'écoute des associations, avec lesquelles nous avons des relations régulières et confiantes.

Ce travail partenarial a été encore approfondi avec la reconnaissance du droit au logement opposable et la circulaire du 26 octobre 2012. La Préfecture de police et la Préfecture de région ont notamment décidé d'accroître les échanges d'informations en vue de permettre à chaque ménage D.A.L.O. concerné par une procédure d'expulsion de bénéficier d'une proposition de relogement adaptée. Mes représentants siègent en commission d'attribution D.A.L.O., ce qui leur permet de suspendre la procédure d'expulsion dès qu'ils ont connaissance de la reconnaissance du statut D.A.L.O., ainsi que la circulaire le prévoit.

De ce point de vue, cette circulaire est parfaitement appliquée à Paris, ce qui ne dispense pas mes services de rappeler aux locataires D.A.L.O. qu'il leur revient, y compris dans leur intérêt, de tout mettre en œuvre pour poursuivre le paiement de leur loyer.

Avec plusieurs mois de recul, il est cependant apparu que compte tenu des tensions sur le logement social qui sont très spécifiques à la Région Ile-de-France et qui n'ont rien à voir avec celles qu'on peut trouver dans d'autres régions françaises, le relogement de ces familles ne pourra s'étaler que sur plusieurs années.

Il a été aussi constaté que le relogement de certains ménages D.A.L.O. pouvait s'avérer très problématique au regard d'un montant de dette particulièrement élevé et dissuasif, y compris pour les bailleurs sociaux.

A Paris par exemple, 84 ménages représentent une dette supérieure à 10.000 euros, cinq d'entre eux ayant une dette supérieure à 50.000 euros.

Ces éléments donnent lieu à un échange avec les Ministères concernés pour que l'application de la circulaire n'aboutisse pas à un blocage des procédures.

Même si je mets à part la situation de certains propriétaires qui peuvent se retrouver dans des situations également très délicates, comme les locataires, trois autres séries de situations, heureusement très rares et très ponctuelles, font actuellement l'objet d'un examen attentif par mes services afin que la loi et la circulaire ne soit pas détournées de leur objet.

Il s'agit d'abord de certains ménages qui sont entrés par effraction ou voie de fait, qui ont commis un délit, cassant une serrure par exemple, et en mettant une nouvelle serrure, ou qui se caractérisent par un non-paiement de loyers qui relève d'une fraude manifeste et avérée.

Ainsi, j'ai en tête, nous examinons actuellement le cas d'une famille qui est désormais concernée par sa quatrième procédure d'expulsion locative en moins de dix ans, chacune des procédures précédentes ayant été engagée à la suite de son entrée dans des appartements au loyer totalement disproportionné par rapport à ses revenus. Sur chacune des trois procédures précédentes que nous avons traitées, le montant de la dette dépassait 20.000 euros, parfois encore plus, le ménage cessant de payer son loyer dès son entrée dans les lieux. Faut-il que quelqu'un qui ne paye pas un seul loyer pendant dix ans bénéficie de la loi D.A.L.O. ? La question est donc posée.

Il s'agit ensuite des ménages qui ont refusé une ou plusieurs propositions de relogement adaptées à leurs besoins. Nous examinons le cas difficile d'une personne qui en est à son sixième refus.

Dans ces hypothèses, dès lors bien sûr que la proposition de relogement est adaptée aux besoins des ménages, il peut être fait application d'une jurisprudence récente du Conseil d'Etat selon laquelle l'Etat est délié de son obligation au titre du D.A.L.O. dès lors que le refus est intervenu, je cite, "sans motif impérieux".

Enfin, mes services ont été saisis, y compris par des élus du Conseil de Paris, de quelques situations de ménages qui se signalent par les très importants troubles de jouissance qu'ils créent pour leurs voisins. J'ai en tête un cas particulier où la famille terrorise littéralement les résidents depuis plusieurs années et les plaintes et mains courantes pour agressions et menaces dépassent la vingtaine ces derniers mois. Ces situations, je vous l'accorde, sont fort heureusement très rares et très ponctuelles.

Vous voyez donc, Monsieur le Conseiller, tout est mis en œuvre à Paris pour que la circulaire du 26 octobre soit pleinement appliquée et que les procédures d'expulsion soient systématiquement suspendues dans l'attente d'une proposition de relogement.

Avec huit mois de recul, les quelques situations particulières que je viens d'évoquer méritent cependant que l'Etat étudie la manière de prendre ses responsabilités pour éviter que le principe du relogement préalable des ménages D.A.L.O. soit vidé de son sens par le comportement de quelques ménages fraudeurs ou de particulière mauvaise foi.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Préfet.

Est-ce que M. Jean-Yves MANO veut ajouter un mot ?

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Un petit mot complémentaire, me retrouvant totalement dans les propos de M. le Préfet de police par rapport aux progrès effectués au cours de ces dernières années par rapport à l'expulsion des familles en réelle difficulté et l'application, me semble-t-il, au mieux possible, de la circulaire DUFLOT.

Je m'exprimerai simplement sur l'attitude des bailleurs sociaux, que je connais mieux. Bien évidemment, chez les bailleurs sociaux aujourd'hui, il n'y a pas d'expulsion de familles uniquement sur le critère D.A.L.O. Bien évidemment, nous sommes capables en interne de trouver les solutions adaptées, mais comme M. le Préfet l'a exprimé, dans un certain nombre de cas, la mesure d'expulsion dépasse la notion de D.A.L.O. et est bien souvent liée à des comportements qui troublent l'ordre public.

A ce moment-là, effectivement, les bailleurs sociaux peuvent être amenés à demander l'intervention de la force publique dans la mesure où l'environnement et les locataires qui entourent ces familles ne supportent plus les agissements de telle ou telle. Nous devons être vigilants pour ne pas détourner l'esprit de la loi, et c'est ce que nous faisons avec le maximum de pragmatisme, d'efficacité et d'équité entre les demandeurs.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

IV - Question d'actualité posée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche à M. le Maire de Paris relative aux prises en charge hôtelières au titre de l'aide sociale à l'enfance.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Maintenant, la parole est à Mme BIDARD pour la question d'actualité du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

Mme Hélène BIDARD. - Merci. Ma question portera sur les familles, nombreuses dans cette période de crise économique, qui se retrouvent à la rue à Paris avec des enfants en bas âge.

En effet, des familles à la rue ne bénéficient pas actuellement de prise en charge. Or, nous maintenons que si l'hébergement d'urgence relève de la responsabilité de l'Etat, la protection de l'enfance relève, elle, de notre Département.

En 2011, notre Assemblée s'est dotée d'un nouveau règlement de l'aide sociale à l'enfance et l'expérience nous a trop souvent montré depuis des cas de famille qui devraient relever de l'aide sociale à l'enfance et sont en fait renvoyées vers le 115.

Le budget de la prise en charge hôtelière au titre de l'aide sociale à l'enfance a fortement augmenté ces dernières années mais ses moyens restent à la fois nécessaires et insuffisants.

Les exemples de renvoi vers le Samu social ne manquent pas. Ainsi, dans les arrondissements, nous signalons une famille domiciliée par une permanence sociale d'accueil à la Ville qui a été renvoyée vers le 115 avec un bébé de 5 mois, une famille qui s'est achetée ensuite une tente et a dormi plusieurs nuits dans le bois de Vincennes avant de bénéficier d'une aide alimentaire pour quelques jours. A ce jour d'ailleurs, cette famille ne bénéficie toujours pas d'une prise en charge hôtelière au titre de la protection de l'enfance.

Dans un autre arrondissement, une autre famille avec un enfant de 2 ans et demi a dormi plusieurs nuits à la rue avant de bénéficier d'une aide à la subsistance et enfin d'une prise en charge hôtelière au titre de la protection de l'enfance pour trois mois.

Dernièrement enfin, c'est une femme seule avec un jeune enfant de 2 ans et une fille de 19 ans qui passait plusieurs nuits dans un couloir.

On me répondra que ces exemples sont des cas exceptionnels. Malheureusement, ils ne le sont pas. Mon groupe est intervenu à de nombreuses reprises sur ce sujet depuis 2011, et notamment pour exiger la reconnaissance du fait qu'un enfant à la rue est un enfant en danger et que ces familles ont droit à la protection accordée au titre de l'aide sociale à l'enfance. L'hôtel n'est pas une solution durable, mais c'est un minimum de protection à garantir.

Soulignons enfin qu'en entretenant un flou sur cette question, nous mettons régulièrement des travailleurs sociaux en difficulté.

Ma question, Monsieur le Maire, est donc la suivante : quelles mesures précises allez-vous prendre pour qu'une famille qui se retrouve à la rue avec des enfants soit systématiquement et le plus rapidement possible prise en charge au titre de l'aide hôtelière de l'aide sociale à l'enfance à défaut d'être logée plus durablement ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Madame TROSTIANSKY, vous avez la parole.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe. - Monsieur le Maire, Paris est pleinement mobilisée pour que les familles accèdent au logement et à l'hébergement et ce Conseil de Paris en témoigne particulièrement.

Amélioration des prises en charge hôtelières, "Louez Solidaire" et ses 1.000 logements captés et financés par le Fonds de solidarité logement, l'accord collectif départemental et ses 2.000 logements par an, sont autant d'instruments efficaces et qui font leurs preuves.

En outre, nous soutenons l'Etat chaque fois que la demande nous en est faite, pour qu'il puisse héberger des familles. Ainsi, aujourd'hui, un centre d'hébergement pour les familles ouvre boulevard Saint-Marcel dans un bâtiment de la Ville que nous mettons à disposition d'Emmaüs Solidarité.

En regardant les chiffres en Ile-de-France, je pense pouvoir soutenir que nous sommes particulièrement volontaires sur ce sujet et que nous y consacrons un budget conséquent. Nous partageons le fait que vivre à la rue constitue pour les enfants une entrave à leur développement que nous ne saurions tolérer.

Vous savez comme moi, Madame BIDARD, que la prise en charge des familles en errance relève de la compétence de l'Etat ; une prise en charge par l'Aide sociale à l'enfance est donc une réponse subsidiaire et dérogatoire.

Monsieur le Maire, les travailleurs sociaux de notre collectivité exercent la mission difficile de discerner ce qui relève de la protection de l'enfance. Ils le font dans un contexte extrêmement tendu, sur le front de l'hébergement des familles et, face à chaque famille, ils cherchent à déterminer les solutions alternatives à l'hôtel et à saisir les instances compétentes pour l'hébergement : le 115 ou les services intégrés d'accueil et d'orientation (les S.I.A.O.).

Le Règlement départemental d'aide sociale affiche des principes clairs qui ont été partagés avec ce Conseil et avec les associations également.

Vous le savez, les services sont totalement ouverts pour examiner, avec humanité mais aussi avec la plus grande diligence, les cas limites n'entrant dans aucune case d'aucun règlement. Nous l'avons fait à plusieurs reprises, notamment, Madame BIDARD, dans les cas que vous avez exposés.

Pour autant, nous devons réaffirmer avec force les conditions de la prise en charge par le Département au titre de l'Aide sociale à l'enfance. Elles fondent la légitimité de notre action et permettent aussi d'éviter l'instrumentalisation du dispositif.

Je vous invite donc à regarder cet après-midi l'ensemble des projets de délibération qui nous permettent d'ouvrir à ces familles les portes de l'hébergement mais aussi du logement.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci. Ce sont des situations difficiles. Votre réponse est excellente, bien sûr, mais tous les cas doivent être examinés, surtout quand ils révèlent la gravité qu'évoquait Mme BIDARD.

V - Question d'actualité posée par le groupe U.M.P.P.A. à M. le Maire de Paris relative à l'attribution des subventions aux associations.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. BOURNAZEL, pour la question d'actualité du groupe U.M.P.P.A.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Un article de "capital.fr" du 26 juin 2013 a révélé la situation inédite de l'association "PRIL". Cette association, subventionnée par la Ville de Paris et donc par le contribuable parisien, a un conseil d'administration composé de cinq membres dont deux de vos adjoints, l'un étant même le trésorier de cette association, et un troisième, enfin, élu socialiste de la Région Ile-de-France.

La majorité du Conseil d'administration est donc composée d'une majorité d'élus, trois sur cinq, trois élus socialistes, jusqu'à la prochaine délibération qui va être présentée à ce Conseil-là.

Toujours selon l'article de "capital.fr", cette situation pourrait être caractérisée par des délits pénaux, à savoir la gestion de fait et la prise illégale d'intérêt. A tout le moins aujourd'hui, il y a manifestement un conflit d'intérêt.

En 2009, le groupe U.M.P. vous avait alerté sur les risques juridiques d'une telle opération, car c'est vous-mêmes, la Ville de Paris, et la Région Ile-de-France qui avez créé en mars 2009 l'association "PRIL" pour exercer des missions de service public et allouer des subventions aux incubateurs.

En conséquence, Monsieur le Maire, le groupe U.M.P. souhaite obtenir de vous des réponses claires, précises et concrètes sur les points suivants.

Monsieur le Maire, pouvez-vous nous assurer qu'à aucun moment, vous n'avez été alerté des dangers et risques juridiques de cette situation ? Oui ou non ?

Deuxièmement, pourquoi, Monsieur le Maire, avez-vous fait le choix de créer cette association en 2009 alors qu'un groupement d'intérêt public eut été une forme plus sécurisée sur le plan juridique, qui vous aurait obligé à respecter les procédures du Code des marchés publics ?

Troisièmement, Monsieur le Maire, comment expliquez-vous aux Parisiens que l'association "PRIL", que vous avez vous-mêmes créée, bénéficient donc de subventions de la Ville et de la Région Ile-de-France alors que deux de vos adjoints en sont membres, membres du Conseil d'administration, et que l'un deux en est trésorier jusqu'à aujourd'hui.

Chacun peut et doit comprendre que, sur un plan éthique, il est étonnant d'attribuer et de recevoir une subvention d'une collectivité publique.

Nous attendons de vous, Monsieur le Maire, aujourd'hui des réponses concrètes, précises et claires, à ce qu'il convient d'appeler un certain nombre de zones d'ombre.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur BOURNAZEL, M. BOUAKKAZ va vous répondre mais pourquoi, puisque vous avez eu un communiqué il y a déjà plusieurs jours de la Ville de Paris, mettant au clair les fausses informations de ce journal, pourquoi vous n'en tenez pas compte 15 jours après ? Pourquoi vous faites comme si vous n'aviez pas la plupart des réponses aux questions que vous posez, et qui sont totalement satisfaisantes sur le plan juridique ? Si vous me dites que vous n'avez pas vu les réponses, c'est plus inquiétant !

Monsieur BOUAKKAZ, vous avez la parole.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint. - Monsieur le Maire, en voyant que le groupe U.M.P.A. allait questionner sur l'attribution de subventions aux associations, j'étais très joyeux ! J'avais tant à dire, nous avons tant fait dans un secteur où on ne souffre jamais d'un excès de transparence.

Et voilà que, détournant quelque peu l'objet de ces questions d'actualité, on en fait une sorte de moment de positionnement personnel et on m'interroge sur le "PRIL", sur un article de "Capital". C'est maintenant la presse qui fait l'opinion des élus de Paris sur un sujet transparent et sur un sujet sur lequel je m'apprêtais à vous répondre, avant que je ne sois interrompu d'une manière suggestive.

Que dit le Conseil d'Etat dans sa décision du 6 juillet 2007, relative à l'organisation par la commune d'Aix-en-Provence du Festival d'art lyrique ? Il dit que les communes, collectivités publiques, ont la possibilité de créer des associations pour mener une activité d'intérêt général. Ces collectivités siègent, via leurs élus, au Conseil d'administration. Le Conseil d'Etat ajoute, dans la même décision, qu'il est possible pour ces collectivités de subventionner de telles associations.

Il ne s'agit donc pas d'une gestion de fait, puisqu'une gestion de fait, c'est une association transparente qui est susceptible d'être en gestion complètement pilotée par une seule collectivité. C'est un système qui est d'ailleurs utilisé pour tout ce qui est innovation : je peux citer Alsace Innovation et Tech'Orléans qui procèdent de la même façon.

Par ailleurs, la contribution de la Ville de Paris au budget du "PRIL" diminue annuellement jusqu'à aujourd'hui représenter 43 % de ce budget. Pour votre complète information, le "PRIL" va devenir, dans la toute prochaine période, un groupement d'intérêt public. C'est en cours. C'est le succès du "PRIL" dans sa mission, qui est de faire de l'innovation et de créer indirectement de l'emploi, qui a retardé cette constitution en groupement d'intérêt public.

Voilà, tout est dit et ce n'était pas la peine d'en faire tout un plat.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur BOUAKKAZ.

M. BOURNAZEL veut rebondir, après avoir reçu toutes les garanties nécessaires, sur le plan du droit en tout cas !

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - D'abord, Monsieur le Maire, chaque élu est libre de poser les questions qu'il souhaite et le groupe U.M.P. a souhaité poser cette question et ce n'est pas à vous d'en décider.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Pourquoi dites-vous cela ?

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Parce que vous m'avez reproché de poser cette question.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je sais qu'en ce moment, vous avez envie d'exister quand même un peu, mais...

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Vous m'avez reproché de poser une question. Cette question a été posée librement.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je vous ai juste dit que vous aviez les informations.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Monsieur le Maire, gardons notre sérénité et notre calme.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Ça vous va bien ! Allez-y !

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Gardons la sérénité et le calme. Je pose une question...

M. LE MAIRE DE PARIS. - Gardez-le bien, vous allez voir !

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Cela a l'air de vous gêner, cette question, en tout cas. Gardons la sérénité et le calme.

Je pose une question ; M. BOUAKKAZ répond.

Simplement, les questions que j'ai posées n'ont pas eu de réponse.

Je vous demandais, vous-même, Monsieur le Maire, si vous aviez eu, à un moment ou à un autre depuis 2009, une alerte de la part, par exemple, de vos services, sur les dangers d'une telle situation. Oui ou non ? Je n'ai pas la réponse.

La réponse est "non" ? Nous notons que vous n'aviez donc pas d'informations juridiques sur les dangers d'une telle conception et du montage de cette association.

Ensuite, je vous ai demandé pourquoi vous n'avez pas choisi un groupement d'intérêt public qui aurait permis d'avoir des procédures naturelles du Code des marchés publics. Vous n'avez pas répondu.

Enfin, vous n'avez toujours pas répondu, pourquoi dans ce Conseil d'administration il y a trois élus sur cinq ?

En conséquence, nous vous demandons de saisir immédiatement l'Inspection générale de la Ville de Paris sur le sujet. En tout cas nous, nous allons saisir la Chambre régionale des comptes et nous espérons que la transparence pourra être faite parce que nous en avons besoin et les Parisiens en ont besoin, il ne s'agit de faire le procès de personne, mais d'avoir tous les éléments en toute transparence, car il s'agit de l'argent du contribuable parisien.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur BOURNAZEL, je laisserai d'autres dans votre famille politique, qualifier les procès que vous tentez de faire. Je vais y revenir dans un instant.

Deuxièmement, sur cette affaire où le journal "Capital", relayé par le groupe U.M.P.P.A., a tenté une fois de plus de faire croire qu'il y avait des manquements aux règles de droit, il en a été fait litière puisque dès la publication sur Internet de ce papier, nous avons réagi, nous avons démontré que nous étions en conformité parfaite avec tous les textes du Conseil d'Etat.

Deuxièmement, il a même été notifié à ce journal que la circulaire du directeur des affaires juridiques était une circulaire générale qui ne m'était pas adressée d'ailleurs. Toutes ces informations ont été données.

M. BOUAKKAZ vient de vous rappeler un certain nombre de ces éléments. Vous les connaissiez avant de poser votre question et vous êtes libre de la poser. Mais, Monsieur BOURNAZEL, pour ce qui concerne le respect du droit, j'ai vu que vous aviez été à un moment donné assez vigilant sur les règles de droit pour organiser une primaire. Depuis, votre enthousiasme s'est un peu refroidi, mais si vous voulez, Monsieur BOURNAZEL, mettre en œuvre votre dynamisme pour le respect des règles de droit, intéressez-vous aux décisions du Conseil constitutionnel et à la manière dont sont respectées les instances juridiques de ce pays.

Un jour j'avais dit à M. LEGARET en séance : vous avez essayé à de multiples reprises d'atteindre notre honorabilité, vous n'y parviendrez pas. Il m'avait dit, on peut toujours essayer. C'est dans le B.M.O. Mais apparemment, s'il y a des gens qui ne respectent pas les règles de droit, ce n'est pas l'équipe municipale parisienne, ce sont d'autres personnalités bien plus notoires dans ce pays.

Monsieur BOURNAZEL, appliquez donc cette énergie aux règles internes de l'U.M.P.

VI - Question d'actualité posée par M. Jean-François MARTINS à M. le Maire de Paris relative à l'application de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées à Paris.

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. MARTINS. C'est vous qui avez dit qu'il y avait des fraudes dans la primaire, ce n'est pas moi !

Je vais vous aider ! Comptez sur moi ! Comptez sur moi !

M. Jean-François MARTINS. - Merci, Monsieur le Maire, d'avoir créé un climat serein pour que je puisse poser ma question. Monsieur le Maire, en complétant l'affirmation du principe d'accessibilité déjà présent dans la loi de 1975 par l'introduction d'un certain nombre d'obligations et de normes et en limitant les dérogations, la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées est venue renforcer les devoirs des constructeurs propriétaires d'immeubles et évidemment des collectivités locales.

Ainsi, en modifiant le Code de la construction et de l'habitation, cette loi dispose le principe de l'accessibilité pour tous et en particulier, vous le savez, les personnes en situation de handicap. En particulier, la loi dispose que les établissements recevant du public existants doivent pour les parties ouvertes au public permettre aux personnes handicapées d'accéder, de circuler, et de recevoir les informations diffusées.

Cette formulation sans équivoque nous révèle en filigrane que la question de l'accessibilité de ces établissements relève en réalité de l'enjeu de l'universalité de l'accès au droit et au service public.

A ces obligations, un décret de 2009 donne une échéance, celle du 1er janvier 2015 pour que les personnes en situation de handicap puissent accéder et bénéficier pleinement de l'ensemble des prestations dispensées dans l'ensemble des établissements recevant du public.

L'an dernier, notre Assemblée a voté le Schéma départemental pour l'autonomie et l'accessibilité de la Ville de Paris qui est, avouons-le, un outil structuré de pilotage de ces politiques publiques en faveur d'une ville plus inclusive.

Cependant, malgré les réels efforts consentis par la Ville depuis 10 ans, malgré un budget de près de 290.000 euros...

M. LE MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît, quand on parle des personnes handicapées, il y a plus de bruit...

Monsieur MARTINS ?

M. Jean-François MARTINS. - Cependant, malgré les efforts réels consentis par la collectivité depuis 10 ans, malgré un budget de près de 280 millions cette année, soit deux fois plus qu'il y a 10 ans, et malgré la progression des investissements de la Ville et du Département dans son domaine public, le compte n'y est pas et nous serons loin de l'atteindre d'ici 2015.

Avec la mise en accessibilité de 1.700 kilomètres de voirie et de 2.000 ERP à la fin 2012, il nous faudra encore au moins une décennie au mieux pour rendre les 23.000 établissements recevant du public à Paris accessibles à tous. Nous ne serons par exemple, vous connaissez ces chiffres j'imagine, qu'à une école sur trois de Paris accessible en 2018, et un seul centre de loisirs accessible par arrondissement d'ici à 2024.

Dans cette affaire, n'oublions pas qu'il ne s'agit pas uniquement de grands principes ou de postures morales, mais bel et bien de situations concrètes, de petites galères du quotidien pour ces familles, que ce soit l'accès à l'école pour les enfants, l'accessibilité d'une chambre d'hôpital, la capacité à converser avec un agent du service public quand on a une déficience auditive ou visuelle, ou à l'occasion d'une sortie culturelle. Ces petites galères jonchent la vie des Parisiens en situation de handicap, il nous appartient d'y répondre et d'y répondre vite.

A défaut d'y répondre pleinement et avec l'universalité imposée par la loi, nous pouvons y répondre par un souci de vérité, de transparence et de stratégie d'inclusion claire, et dire finalement si d'ici à 2015 nous n'y arriverons pas ou dire où nous arriverons, comment nous y arriverons et comment nous compenserons notre incapacité à faire 100 % des ERP.

C'est l'actualité qui nous propose de remettre ce débat au cœur de la décision, Monsieur le Maire. En effet, le Premier Ministre a annoncé récemment qu'il tiendrait le premier Conseil interministériel sur le handicap et qu'il le présiderait lui-même ce qui est une première. Dans ce contexte, ma question est simple, comment prévoyez-vous de tenir les objectifs de la loi de 2005, ou comment prévoyez-vous de vous y astreindre et d'aménager pour concilier

principe de réalité et objectif d'universalité ? Allez-vous profiter de ce premier comité interministériel pour interpeller le Premier Ministre sur la difficulté de tenir ces objectifs en particulier si l'Etat continue de se désinvestir de Paris ?

M. LE MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Véronique DUBARRY.

Mme Véronique DUBARRY, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, Monsieur MARTINS de cette question.

J'ai peur que le reste de nos collègues pensent que nous sommes de mèche en fait, et que vous me tendez une perche énorme. Je tiens à dire que M. MARTINS n'est pas au courant de ce que je vais dire maintenant !

Demain, sur le site Paris.fr sera en ligne, pour l'instant de façon assez peu visible puisque c'est une phase d'expérimentation, une cartographie de l'ensemble des ERP qui dépendent de la Ville, non pas 23.000 et quelques, mais 2.000, ce qui est déjà assez conséquent, qui dit quel est le niveau d'accessibilité de l'ensemble de ces équipements recevant du public, qu'il s'agisse des écoles, des collèges, des piscines et des gymnases, de la voirie, des centres sociaux, etc.

L'ensemble des ERP parisiens est recensé dans cette carte et dit à quel moment vous pouvez y aller, quels services vous y seront offerts et comment vous pouvez y rentrer. Vous avez utilisé deux catégories de mots qui me paraissent extrêmement intéressantes : accessibilité universelle, et c'est bien dans cet esprit que nous travaillons, nous travaillons dans le sens d'une accessibilité la plus large et la mieux comprise possible.

Vous avez aussi évoqué, et je vous en remercie, le principe de réalité, et vous avez bien fait. Il y a, nous en sommes conscients, et les associations avec lesquelles nous travaillons dans le cadre de la Commission communale d'accessibilité en sont également conscientes, des impossibilités en matière d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap physique, cela ne nous empêche pas de travailler et c'est pour cela qu'il y a des niveaux d'accessibilité, de travailler sur l'ensemble des handicaps.

A ce propos, la loi de 2005 est un peu floue, mais nous avons décidé depuis fort longtemps, depuis 2008 nous y travaillons et en 2010 j'ai insisté pour que ce travail se fasse en transversalité et que la Direction du Patrimoine et de l'Architecture travaille en concertation avec l'ensemble des autres directions, ce qui va nous permettre, ce qui nous a permis d'abord de proposer cette carte aux Parisiens et aux Parisiennes en situation de handicap. Elle est encore en phase de test, mais si vous la cherchez un tout petit peu sur Paris.fr, vous la trouverez.

Ensuite, en septembre, dans cet effort de transparence que vous appelez de vos vœux et dans lequel je vous suis totalement, nous allons présenter à la Commission communale d'Accessibilité un rapport, comme le prévoit le rapport Campion qui a été rendu au Premier Ministre récemment, un rapport sur l'état de l'accessibilité des établissements recevant du public.

C'est un rapport conséquent, qui détaille bien, pour chaque catégorie d'établissement, où on en est, ce que nous avons l'intention de faire et y compris là où on bute, on bloque, mais vous avez raison de dire que c'est bien de faire les choses. Je crois que c'est bien aussi de le dire et de le faire savoir parce que nous entendons encore bien trop souvent des Parisiennes et des Parisiens en situation de handicap qui nous disent : "je ne peux pas", "ce n'est pas possible", alors qu'en réalité, à Paris, aujourd'hui, aller à la piscine, aller à l'école, aller dans une bibliothèque, aller dans un musée quand on est en situation de handicap, quel que soit son type de handicap, c'est tout à fait possible.

Je me fais fort, Monsieur MARTINS, de vous passer, dès qu'il sera finalisé, l'intégralité de ce rapport et je vous invite toutes et tous à vraiment aller regarder cette cartographie très riche d'enseignements.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Vous voulez ajouter un mot, Monsieur MARTINS ?

M. Jean-François MARTINS. - Oui, je veux confirmer que je ne suis pas de mèche avec Mme DUBARRY et que, évidemment, je me réjouis de cette très belle annonce.

A défaut de pouvoir tous les rendre publics, si on peut donner à chacun l'information de quels sont ceux qui sont publics et comment y accéder facilement, c'est déjà un énorme progrès.

Une fois n'est pas coutume, je félicite sans réserve l'Exécutif de cette initiative.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Il ne faut pas vous retenir !

J'ajoute que je partage votre état d'esprit. C'est très difficile d'atteindre le niveau souhaitable. Nous faisons des efforts considérables, mais la vérité doit être vraiment...

Je ne sais pas ce que des commentaires comme ceux-là viennent faire, Monsieur, surtout quand on parle de handicap. Traiter cela avec dérision me paraît vraiment très contestable.

Chers collègues, il y a un domaine dans lequel je veux vous dire qu'il faut que vous soyez tous fiers de Paris, c'est que nous sommes sans doute la seule collectivité locale, sinon l'une des rares collectivités locales, à dépasser les obligations légales en termes d'emploi de personnes handicapées, puisque la loi, c'est 6 %, et nous sommes à près de 7 %. A chaque fois, je le dis : si c'est possible à ce niveau-là, vous pouvez encore augmenter.

Je partage le sentiment de M. MARTINS, soyons lucides, disons la vérité et que cela nous incite à faire encore mieux.

Merci beaucoup.

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le lundi 8 juillet 2013 à quinze heures quarante-cinq minutes, est reprise le mardi 9 juillet 2013 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de M. le Maire de Paris).

M. LE MAIRE DE PARIS. - La séance est reprise.

2013 DASCO 57 - Lancement et signature de marchés article 30 relatifs à l'organisation d'ateliers éducatifs sur le temps de l'aménagement des rythmes éducatifs.

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au taux d'encadrement recommandé.

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la réalisation d'un bilan.

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au soutien des expérimentations innovantes.

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au recrutement de Rased.

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à la constitution du corps des animatrices et animateurs.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la création de comités de suivi locaux.

2013 DASCO 59 - Subventions (3.929.173 euros) à des organismes de droit public et privé pour des projets d'animation culturels mis en oeuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre de l'aménagement des rythmes éducatifs (ARE) et conventions annuelles avec ceux de ces organismes relevant du droit privé.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux partenaires de la Ville lauréates des appels à projets culturels et pluridisciplinaires.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la création de comités de suivi locaux.

2013 DASCO 100 - Subventions (3.721.891 euros) à des organismes de droit public et privé pour des projets d'animation pluridisciplinaires mis en oeuvre dans les écoles

publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre de l'aménagement des rythmes éducatifs (ARE) et conventions annuelles avec ceux de ces organismes relevant du droit privé.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux partenaires de la Ville lauréates des appels à projets culturels et pluridisciplinaires.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la création de comités de suivi locaux.

2013 DASCO 124 - DFPE 391 - Approbation de la signature du contrat enfance jeunesse entre la Caisse d'Allocations Familiales de Paris et la Ville de Paris (2013-2016).

2013 DAC 468 - Modification des modalités d'organisation du travail des personnels des conservatoires municipaux d'arrondissements de la Ville de Paris.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux effectifs des conservatoires.

2013 DRH 54 - Modification du statut particulier du corps des agents spécialisés des écoles maternelles de la Commune de Paris.

2013 DRH 60 - Fixation du statut particulier du corps des animatrices et animateurs d'administrations parisiennes.

2013 DRH 63 - Modification des dispositions statutaires relatives à l'emploi de directeur de centre de loisirs et relais périscolaire.

2013 DRH 68 - Régime indemnitaire du corps des animatrices et animateurs d'administrations parisiennes.

2013 DRH 73 - Modification de la délibération fixant la rémunération des agents vacataires de la Commune de Paris chargés des activités périscolaires.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la création de postes d'adjoints d'animation.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la présence d'un agent spécialisé des écoles maternelles par classe.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux formations dispensées aux personnels.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux conditions de déplacement des enfants.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux modalités et critères de répartition des enfants dans les ateliers.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au Comité parisien de mise en oeuvre et de suivi de la réforme.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux comités de suivi d'arrondissement.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'application de la réforme.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux missions des accompagnateurs pendant le déroulement des ateliers éducatifs.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au taux d'encadrement retenu pour les activités périscolaires.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'accueil des enfants des écoles Sainte-Marguerite et Saint-Paul.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux ateliers mis en place.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au report de la réforme.

Vœu déposé par M. Jean-François MARTINS relatif à la mise en place d'un numéro vert.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, je crois que cela valait la peine de consacrer, ce matin, à un moment d'échanges sur la rentrée scolaire et la réforme des rythmes éducatifs.

La conférence d'organisation a souhaité que l'on y consacre un temps important et je n'y vois vraiment aucun inconvénient, je sais qu'il a même été rajouté un peu de temps, hier, pour que chaque groupe se sente à l'aise pour donner son point de vue.

C'est important, parce qu'il s'agit de l'année scolaire de 137.000 petits Parisiens.

La majorité du Conseil de Paris a pris une décision, après réflexion, après concertation, sur la durée de cette semaine et les horaires.

Je comprends qu'il y ait des points de vue différents, mais, au moment où nous sommes, il faut essayer, de mon point de vue, de la réussir le mieux possible. Ceux qui ont choisi à la majorité cette orientation ont considéré que, pour la santé des enfants, 4 jours et demi, c'était plus sain que quatre jours.

Certains disaient : "Oui, mais ne le faites pas tout de suite". Si c'est un progrès pour les enfants, si c'est bon pour leur santé, il faut en tout cas tenter de le réussir le plus tôt possible.

A partir de là, quels que soient nos points de vue de départ, essayons de mêler nos observations et notre créativité à tous, pour le réussir le mieux possible.

Personnellement, j'ai rencontré à quatre reprises - et séparément - chacune des deux grandes organisations de parents. Je pense que, au fur et à mesure, les choses deviennent plus simples et mieux comprises.

Deuxièmement, j'ai rencontré, je crois que c'est à trois reprises, les directeurs d'école qui avaient beaucoup de questions. J'ai l'impression que ces questions sont de plus en plus sur la voie de l'apaisement.

Troisièmement, j'ai tenu à voir les syndicats d'enseignants, pour autant qu'ils le voulaient bien. Il y a des différences de points de vue parmi les syndicats d'enseignants. L'un d'entre eux quand même, l'U.N.S.A. en l'occurrence, a discuté tellement bien avec nous qu'un protocole d'accord a pu être signé. Cela ne veut pas dire que j'ignore les points de vue des autres syndicats d'enseignants et, d'ailleurs, nous discutons avec eux, nous essayons de comprendre tous les points de vue.

Nous avons aussi passé du temps, moi-même, Colombe beaucoup, la Secrétaire générale, avec les organisations syndicales de la Ville. Il fallait aussi les entendre, comprendre des points de vue extrêmement exigeants.

De ce point de vue là aussi, Colombe donnera plus de détails que moi, j'ai l'impression que nous avons, beaucoup avancé et que, d'ailleurs, beaucoup d'organisations syndicales sont maintenant dans une dynamique très

positive par rapport à ce sujet. Pas tous, il faut l'entendre aussi, j'ai cité Colombe, mais je peux citer Maïté ERRECART qui y a passé aussi beaucoup de temps. J'ai l'impression que les choses se décrispent, d'abord, et avancent.

Ensuite, j'avais annoncé, lorsque nous avons adopté le principe, un certain nombre de moyens en termes d'embauches et en termes de déprécarisation.

Il se trouve qu'après ces discussions, cette concertation très approfondie, nous sommes au-delà de ce que j'avais promis en termes et de créations nettes d'emplois et de déprécarisation.

Ce sont aussi des progrès sociaux, qui ont un coût d'ailleurs, mais qui doivent être actés en toute bonne foi. On peut les trouver insuffisants, mais on ne peut pas dire qu'ils n'existent pas.

Quant au coût, je l'assume. On l'a dit hier dans le budget supplémentaire, d'abord, on avait annoncé un concours important de la Caisse d'allocations familiales. Beaucoup d'entre vous doutaient de ce concours, il est là. Nous avons annoncé le concours de l'Etat, il est là.

Bien sûr qu'il y a aussi un effort de la Ville et nous l'avons acté hier dans le budget supplémentaire, c'est un effort important.

Ecoutez, je sais que l'on est en période de crise, je sais que c'est difficile et, quand nous préparons le budget 2014 avec Bernard et les adjoints, on sait bien que la vie est dure.

Mais enfin, si, en période de crise, on peut faire quelque chose de plus pour les enfants de Paris, franchement, je le fais de bon cœur.

J'ajoute que Colombe a travaillé avec beaucoup d'associations. Il y a eu une quantité d'associations compétentes qui ont une vraie force, qui ont candidaté pour un certain nombre d'activités pour les enfants et, honnêtement, on a retenu (tu donneras des détails) beaucoup de bons projets.

Nous essayons, école par école, de regarder comment cela va se passer. Je sais qu'il y a des problèmes de locaux, qu'il y a des problèmes d'activités.

Vous n'arrêtez pas d'annoncer la catastrophe, un peu comme sur les voies sur berges et, heureusement, vous me rendez service parce que, du coup, comme je vous crois un peu, je regarde comment éviter la catastrophe.

Cela a été le cas sur les voies sur berges. Non seulement ce n'est pas une catastrophe, mais c'est une grande réussite du point de vue des Parisiens, y compris pour ceux qui les ont d'abord critiquées, d'ailleurs, y compris dans le 7e, dans le 8e, ils viennent tous sur les voies sur berges et ils se régalaient.

Même vous, Monsieur POZZO di BORGO !

Profitez de la vie, Monsieur POZZO di BORGO, profitez de tout ce que nous organisons pour votre bonheur !

Bref, je reviens sur les rythmes scolaires.

J'écoute toujours les critiques pour voir comment nous pouvons réussir une réforme. C'est mon état d'esprit. Pour le moment, je ne vous ai pas dit que cela va être une réussite, nous nous donnons les moyens pour que ce soit une réussite.

J'ajoute qu'il y a eu et qu'il y a une mobilisation extraordinaire des élus et des services de la Ville.

Les élus, d'abord. Je veux rendre hommage aux maires d'arrondissement qui, vraiment, ont pris ce sujet à bras-le-corps, ont passé beaucoup de temps avec les Conseils d'école, les associations, les parents d'élèves, les éducateurs et je veux leur tirer mon chapeau parce qu'ils contribuent à ce que nous soyons plus confiants aujourd'hui que nous l'étions il y a deux mois. Je veux le dire.

Je veux évidemment rendre hommage à Colombe qui se donne un mal fou - et ce n'est pas fini, il faut continuer - ainsi qu'à Anne HIDALGO parce qu'Anne HIDALGO et Colombe ont associé tous les acteurs dans ce Comité de suivi et il faut continuer. Il faut, dès la rentrée scolaire, être...

Soyez aussi sereins que moi et de bonne humeur, ne soyez pas négatifs, ce n'est pas bon pour la santé, cela vous crispe et cela vous stresse. Je ne veux pas que vous partiez en vacances stressés. Il faut que vous soyez bien et heureux...

Je vais y venir.

Donc, Anne et Colombe, non seulement ont fait vraiment du bon travail en concertant largement tous les acteurs, mais il faut continuer, et les services de la Ville - vous êtes en train de me faire perdre le fil en me perturbant mais vous n'y arrivez pas, je suis trop sensible à votre point de vue -, mais aussi les services de la Ville ont été vraiment exemplaires.

C'est un des moments de ces 12 ans de mandat où j'ai été le plus fier de l'administration parisienne, car ils se donnent du mal à tous les niveaux d'ailleurs, ils ont produit un travail en quantité et en qualité, absolument remarquable. Je veux d'ailleurs en porter témoignage à la Secrétaire-générale et à tous ceux qui l'entourent, à la directrice aussi de la DASCO et beaucoup de directions qui se donnent beaucoup de mal, à beaucoup de collaborateurs de la Ville. Je tiens à les remercier.

Maintenant, il faut continuer y compris au mois de juillet, le travail que nous avons entamé. Les parents ont tous reçu non seulement les informations mais même des questionnaires pour qu'ils puissent, non pas inscrire les enfants dès maintenant, mais nous donner déjà une indication sur ce qui les intéresse, et ce qui pourrait être leur choix à la rentrée.

Enfin, j'ajoute, parce qu'il faut toujours se servir des critiques que l'on entend et là il y avait des critiques que j'ai entendues, que nous profitons de cette réforme pour améliorer des moments de la vie dans les écoles et notamment des enfants qui ne sont pas concernés par la réforme. Je pense à la pause méridienne.

J'ai entendu à cette occasion-là, beaucoup de critiques sur la pause méridienne, sur l'encadrement. Nous nous servons de cette réforme, et je pense que cela facilitera le travail des enseignants, pour améliorer considérablement ce qui méritait de l'être et qui n'a pas de rapport avec les temps qui vont changer dans la rentrée 2013 - 2014.

Je voulais vous dire cela en introduction, j'espère que le débat qui va avoir lieu va être encore instructif, et que cela nous permettra, entendant telle ou telle appréhension, telle ou telle crainte, de nous en servir pour réussir le mieux possible cette rentrée scolaire. Je vous le dis franchement, c'est un sujet qui m'a quand même beaucoup inquiété même si j'ai pris avec la majorité du Conseil, les décisions par conviction, mais je savais que le défi serait très ambitieux.

Aujourd'hui, je ne dirais pas que je pense que tout va être formidable, simplement, grâce au travail considérable fourni par tous, je sens-là le 9 juillet, que nous sommes en mesure de réussir cette réforme si nous travaillons encore dans les deux mois qui viennent.

Ce ne sera pas aussi réussi le 3 septembre que le 5 octobre, il faut que nous ayons la modestie en même temps que la volonté et l'ambition. Je fais confiance à la communauté éducative de Paris, je fais confiance à l'administration parisienne, aux élus en charge de ces dossiers, et je pense que quelles que soient les polémiques, si les petits Parisiens vivent une année scolaire 2013-2014 plus positive, avec des opportunités d'éveil, d'accès à la science, à la culture, au sport, à la citoyenneté, plus riches qu'avant cette réforme, ce sera une réussite collective. C'est à cette réussite collective que je nous invite tous.

Merci.

Bien sûr, beaucoup de projets de délibération sont concernés par ce débat organisé. Et je souhaite maintenant entendre au moins un orateur par groupe, même s'il y a beaucoup d'inscrits et je donne d'abord la parole à M. MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Maire.

Avant de commencer mon propos, je vais vous rejoindre sur un point, Monsieur le Maire, je salue l'énorme travail que fournissent les services de la Ville depuis que vous avez imposé ce choix de mettre la réforme dès septembre 2013.

J'y reviendrai mais pour le coup, je veux leur rendre un vrai hommage à quelque niveau hiérarchique qu'ils soient, parce que nous l'avons vu dans les multiples réunions, ils n'ont pas demandé que ce choix soit fait pour septembre 2013 mais en tout état de cause, ils travaillent toujours 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, mais on a bien vu l'énorme pression qui a été mise sur leurs épaules pour que cela ne se passe pas trop mal.

Au-delà des contingences partisans et de ce que l'on peut penser de votre choix, force est de constater que les services des directions, DASCO, DAC, DJS et DRH, on les a toutes et tous rencontrés, et en tant qu'agent de la Ville, je peux témoigner qu'ils ont eu à cœur de porter un projet qui n'était pas forcément le leur, mais en tant qu'agents publics, ils ont assumé leurs responsabilités et travaillent dans le respect de la hiérarchie, dans le respect des choix qui sont faits, et avec beaucoup d'abnégation, et au nom de mon groupe nous voulions aussi rendre hommage à cet esprit du service public qu'ils représentent tous les jours.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, profitons justement que nous débattons de cette rentrée prochaine car dans cette enceinte il n'y en aura pas d'autres. En supprimant la séance de septembre du Conseil de Paris, Monsieur le Maire, vous avez fait le choix de décaler de plus d'un mois la présentation possible du bilan de la rentrée 2013 comme si vous craignez quelque chose sur ce sujet, et je vous propose puisque vous avez abordé ce thème, Monsieur le Maire, que nous fassions justement en septembre prochain, s'il fait beau, une séance extraordinaire sur les berges de Seine dont vous êtes si fier et nous aurons plaisir à venir siéger pour faire le bilan de la rentrée sur les berges réaménagées, au moins on alliera l'utile à l'agréable.

M. LE MAIRE DE PARIS. - ... pour les rythmes des élus.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Cette rentrée à Paris et presque seulement à Paris d'ailleurs ne sera pas comme les autres puisqu'elle verra appliquer dès le premier jour la réforme des rythmes scolaires et éducatifs.

Cette réforme annoncée en juin 2012 par M. Vincent PEILLON, sur laquelle nous vous alertions dès juillet dernier, voilà un an, par le biais des questions d'actualité.

Cette réforme dont vous n'avez commencé la mise en place qu'en mars, il y a à peine quatre mois.

Cette réforme qui se voulait ambitieuse et qui méritait mieux qu'une course contre la montre.

Rien ne sert de courir, il faut partir à point disait la fable de la Fontaine et on se demande bien ce qui vous a fait courir, ce qui vous a fait vous précipiter pour septembre prochain.

Monsieur le Maire, la précipitation n'est pas bonne conseillère lorsqu'il s'agit des enfants et si nous ne remettons pas en cause d'ailleurs l'intérêt de passer à quatre jours et demi dans la semaine, nous dénonçons cette course que vous avez menée seul pour arriver comme le bon élève du Ministre PEILLON. Il fallait sauver le soldat PEILLON.

Vous pouviez et vous deviez attendre 2014. Cette précipitation fragilise toute l'organisation de l'école parisienne, et les faits aujourd'hui le prouvent.

Que dire de votre réforme qui n'est pas entièrement financée puisque l'Etat ne versera qu'un tiers de son fonds d'amorçage cette année, sans aucune garantie pour les deux tiers l'année prochaine.

Que dire de votre réforme qui devait alléger les rythmes de nos enfants, mais en même temps demande en catimini une dérogation dès la première année, afin d'instaurer des journées de cours plus longues que ce que prévoit le décret PEILLON et des après-midi sans récréation les mardis et vendredis ?

Que dire de votre réforme qui s'organise sur la base de taux d'encadrement assouplis allant à l'encontre de l'avis du Conseil d'Etat ce qui inquiète les parents pour la sécurité de leurs enfants ?

Que dire de votre réforme qui recrute à tour de bras depuis des semaines, mais stagne au début de l'été à 75 % de remplissage, il n'y a pas d'autres mots, alors que l'on connaît déjà trop bien les problèmes de remplacement des animateurs et des personnels dans les écoles ?

Que dire de votre réforme qui fièrement assure au personnel encadrant une formation de 3 jours par le biais de kits ou de mallettes, avant de les envoyer devant des enfants sans aucune contrepartie, sans aucune garantie qu'ils auront acquis les savoirs, les gestes élémentaires, les réflexes, voire la pédagogie pour des enfants âgés de 3 à 10 ans ?

Pour ces raisons, la rentrée est d'ores et déjà fragilisée.

Même votre adjointe Colombe BROSSEL reconnaissait dans la presse que la prochaine rentrée serait le bazar, le bazar !

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Jamais !

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Comment, en tant qu'élue en charge des affaires scolaires, peut-on crânement dire aux parents des 137.000 enfants qui devront les laisser mardi 3 septembre en confiance, devant la porte de l'école : la rentrée, cela risque d'être le bazar ? Même vous, Monsieur le Maire, vous l'avez évoqué dans votre propos ce matin.

On ne dit pas cela aux parents. On ne dit pas cela à des parents qui s'inquiètent légitimement des modalités d'accueil de leur enfant, de la compétence d'un animateur qu'ils n'ont jamais vu avant, de la sécurité des infrastructures pour de nouvelles activités qu'ils n'auront pas choisies.

Oui, nous voulons comme exigence légitime que cette journée ne soit pas le bazar, mais une journée rassurante pour les familles et pour la communauté éducative.

D'ailleurs, la communauté éducative également s'interroge. De façon inédite, la Ville entre dans l'école comme jamais auparavant ; de façon inédite, les enseignants devront partager leur salle de classe, alors que vous aviez promis que cela n'arriverait pas ; de façon inédite, vous avez mis en concurrence des responsables municipaux, les R.E.V., avec les directeurs d'école, allant même jusqu'à leur retirer leur autorité fonctionnelle, ce dont ils se sont plaints, notamment lors des C.D.E.N. auxquels nous assistions avec mon collègue Hervé BENESSIANO.

De façon inédite, vous avez même réduit les moyens en personnels dédiés au ménage et à l'hygiène de l'école pour favoriser l'animation ; c'est le cas notamment du règlement A.T.E., qui prévoit que la dernière personne de service partira de l'école le mardi soir au plus tard à 17 heures 30, alors qu'il y aura encore des enfants, et ne reviendra le lendemain, le mercredi, qu'à partir de 9 heures 30.

Au final, les écoles parisiennes se transformeront petit à petit, sous votre impulsion, Monsieur le Maire, en de gigantesques centres de loisirs où on fera un peu l'école.

Notre conviction, c'est que l'école de la République, ce n'est pas un parc d'attraction.

Et c'est donc dans ce cadre que vous avez choisi des projets et des associations, nouvelles ou non d'ailleurs, vous l'avez dit, dont nous débattons ce matin par le biais de plusieurs projets de délibération, des associations pour des ateliers classiques, comme la lecture - je croyais que la lecture s'apprenait à l'école, mais ce n'est pas grave -, ou encore la photographie, le journalisme, les symboles de la République, l'atelier du chocolat, origami, capoeira, motricité, beach tennis - il faudra savoir dans quel bac à sable ils vont apprendre le beach tennis -, voire un atelier civilisation inuit.

Je n'ai rien contre la civilisation inuit...

M. LE MAIRE DE PARIS. - C'est pour faire plaisir à un ancien Maire de Paris.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Si c'était le cas, Monsieur le Maire, autant proposer cet atelier pour tout Paris et pour tous les Parisiens.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je suis pour la diversité, moi, pas pour l'uniformité !

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Il faut dire cela aux instituteurs qui représentent l'école de la République, et il n'y a qu'une seule école de la République.

Et, franchement, Monsieur le Maire, même pour ces structures, votre réforme, disons-le, n'est pas un cadeau, car ces associations aussi vont galérer ; elles vont galérer pour cohabiter avec la communauté scolaire qui ne veut pas d'elles, elles vont galérer pour évoluer dans des locaux qui ne sont pas adaptés, elles vont galérer pour trouver de la place pour ranger le matériel dans des écoles déjà bondées, elles vont galérer pour assurer la présence d'animateurs dont on sait déjà que bon nombre feront régulièrement défaut.

Et les animateurs, justement, parlons-en ! Expliquez-nous quelque chose. Dans la presse - je serai d'ailleurs curieux de savoir combien cela a coûté au contribuable parisien -, vous avez lancé une énorme campagne de recrutement d'accompagnateurs "entre 16 et 65 ans, sans aucune formation requise", selon l'annonce.

Mme BROSEL, lorsqu'elle est venue dans le 15^e arrondissement participer au C.I.C.A. sur les rythmes scolaires, nous a expliqué dans la même phrase :

1. Que la législation imposait d'ouvrir ce recrutement à partir de 16 ans, donc à des mineurs ; vrai ? Vrai.

2. Que la Ville ne fera pas de discrimination à l'embauche ; vrai ? Vrai.

3. Mais qu'il ne fallait pas s'inquiéter ; je cite : "non il n'y aura pas d'embauche d'animateurs mineurs" ; l'avez-vous dit, Madame BROSEL ? Oui, si vous regardez la vidéo, vous le retrouverez au bout de 1 heure 52 minutes 50 secondes de débat.

Alors, vous nous expliquez dans la même phrase, Madame BROSEL, que la Ville respectera la loi, ne fera pas de discrimination à l'embauche, mais, quand même, n'embauchera pas d'animateurs mineurs. Si ce n'est pas une déclaration de discrimination à l'embauche, je ne sais pas ce que c'est, Madame BROSEL.

Et que feront ces accompagnateurs pendant l'activité, Madame BROSEL ? Est-ce que ces accompagnateurs vont s'asseoir à côté et regarder l'activité se dérouler et, dans ces cas-là, est-ce qu'ils sont payés pour cela ? Ou est-

ce qu'ils se lèveront et participeront à l'activité également et, dans ce cas, seront-ils formés pour cela, Madame BROSSEL ? J'espère au moins et enfin que vous répondrez à ces questions.

Enfin, mes chers collègues, il faut dire la vérité de ces ateliers. La vérité est que ces ateliers, pour la plupart, ne dureront pas 1 heure 30 comme annoncé par la Ville ; entre le temps de récupérer les enfants, les faire passer aux toilettes et les habiller, il faudra environ 15 minutes, les emmener au stade, au gymnase, au théâtre, entre 10 et 15 minutes, les faire revenir à l'école, le même temps ; on est déjà à 45 minutes. Cela veut dire que la plupart des ateliers, contrairement à ce que vous avez dit, dureront, au mieux, 45 minutes plutôt que 1 heure 30 ; est-ce que cela, au moins, a été prévu dans la réforme que vous mettez en place ?

La vérité, c'est que personne ne sait, et en particulier pas les parents, quelles seront les modalités d'inscription à ces ateliers, quand auront lieu ces inscriptions ?

Que se passe-t-il s'il y a plus de demandes que de places ? Qui choisira les enfants ? Que devient un atelier où il n'y a que deux inscrits ? Quelle information, d'ailleurs, ont reçu les parents dont l'enfant entre à l'école pour la première fois à la rentrée prochaine ? Qui encadre et qui gère les sorties et les entrées ?

Vous le voyez, un mois et demi avant la rentrée, beaucoup de questions restent encore sans réponse, et pour tout vous dire, Monsieur le Maire, les questions que je viens de poser ne viennent pas de moi, mais viennent des parents eux-mêmes, des conseils d'école, des enseignants, des directeurs, et même des animateurs que nous aussi, Monsieur le Maire, nous avons rencontrés, et plus qu'à quatre reprises.

Ce ne sont pas les questions de l'U.M.P., mais ce sont les questions des Parisiens, quel que soit l'arrondissement, quel que soit le lieu où ils vivent, quel que soit l'endroit où ils travaillent, quelle que soit l'école où sont leurs enfants et quelles que soient leurs couleurs politiques ; toutes ces questions nous font prendre rendez-vous, non pas aujourd'hui, mais le 3 septembre.

Aujourd'hui, nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération, comme, d'ailleurs, sur le vœu de l'Exécutif, qui, encore une fois, est arrivé sur table au dernier moment et qui essaye de nous faire adopter, l'air de rien, les taux d'encadrement assouplis.

Alors, nous verrons sur place, nous serons là le 3 septembre et les jours suivants aussi, car nous ne croyons pas à vos belles promesses ni à vos belles paroles.

Monsieur le Maire, disons-le, cette réforme méritait beaucoup mieux. Elle méritait du temps pour le bien des enfants, pour créer une véritable offre péri-éducative, réfléchie, étayée, réunissant tous les acteurs qui, dorénavant, sont braqués, et surtout pour réussir la rentrée.

Vous auriez pu prendre le temps d'améliorer l'état de beaucoup d'infrastructures culturelles et sportives pour assurer des conditions optimisées d'accueil pour les enfants, mais vous auriez pu et vous auriez dû ériger la Ville de Paris comme véritable partenaire péri-éducatif des enseignants et des directeurs, en établissant avec eux et pas contre eux des programmes de qualité.

Nous aurions pu aller plus loin, imaginer des ateliers avec les seniors des quartiers pour que les enfants aient des cours d'histoire de leur ville, nous aurions pu imaginer un grand plan pour tout Paris en faveur des apprentissages numériques, des bonnes pratiques internet.

Nous aurions pu imaginer le renforcement du rôle des P.V.P. comme trait d'union positif entre le scolaire et le périscolaire et dans le respect de leur statut particulier.

Nous aurions pu imaginer des programmes cohérents, ayant vocation à servir de la même façon, sur un pied d'égalité, tous les petits Parisiens, comme il n'existe qu'une seule école de la République, je l'ai dit.

En prenant le temps, nous avions l'opportunité d'imaginer, non pas un patchwork de micro-activités de qualité certainement inégale, mais des échanges entre les établissements, entre les élèves eux-mêmes, des synergies entre les lieux, les sites, les monuments, les hauts lieux de notre capitale, la Ville, enfin, au service de ses enfants, de tous ses enfants, partout où ils sont, partout où ils vivent et partout où ils apprennent.

C'était cela, Monsieur le Maire, qu'il fallait impulser, c'était cette réforme ambitieuse, cette révolution péri-éducative, que chacune et chacun de vos partenaires auraient sans nul doute suivie, soutenue, accompagnée, et au premier rang desquels les élus de mon groupe.

C'était considérer que le parcours de l'enfant est une progression, une chance quand on l'éduque et pas quand on l'occupe.

Votre précipitation a empêché cela, car, encore une fois, Monsieur le Maire, vous avez confondu péri-éducatif et péri-électoral.

Monsieur le Maire, souvenez-vous de La Fontaine : "rien ne sert de courir, il faut partir à point", et ce n'est pas parce que vous partez en mars prochain qu'il fallait courir en mars dernier ; souvenez-vous de La Fontaine, Monsieur le Maire.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Monsieur MENGUY, je vous ai écouté avec attention.

Après un tel réquisitoire, je m'attendais à ce que vous concluiez en disant : "je vote contre". Non, vous allez vous abstenir par prudence.

Parce que j'ai remarqué quelque chose et je n'exclus pas que ce que je vais dire maintenant donne des idées à certains membres de la majorité : depuis 12 ans, chaque fois que, dans la difficulté mais avec ténacité et conviction, nous tentons de faire naître un progrès pour Paris, l'U.M.P. est violemment contre !

Et puis, une fois que cela se met en œuvre, que les Parisiens sont contents, ils disent : "c'est une bonne idée".

Ainsi, lorsque j'ai inauguré récemment un aménagement urbain, il y avait la maire U.M.P. qui avait tout attaqué, et puis j'ai vu que la candidate conservatrice à la Mairie de Paris disait : "Mais c'est une bonne idée ! Il fallait le faire sur les quais hauts !" J'ai l'impression que depuis 12 ans, c'est tout le temps comme cela. On fait quelque chose : vous nous massacrez ; cela marche, c'est un progrès ressenti, y compris par vos électeurs et à ce moment-là vous dites : "C'est une bonne idée mais ils auraient dû le faire autrement". Par exemple, aménager les quais hauts plutôt que les quais bas, là où il y a une capacité d'absorption de voitures beaucoup plus importante sur les quais hauts !

Et donc, Monsieur MENGUY, comme je prends au sérieux toute votre intervention et que je vous respecte beaucoup, je souhaite vraiment que nous reparlions dans quelques mois de cette séance qui sera au B.M.O. Je serai ravi d'animer le débat avec vous sur la base de votre intervention d'aujourd'hui, par exemple au mois de décembre ou au mois de janvier. Et je pense que l'on devrait faire cela pour beaucoup de sujets sur lesquels vous vous êtes opposé - votre groupe, ce n'est pas vous personnellement - avec acharnement ! Et un sens de la nuance, surtout vous, Monsieur LEGARET, avec un sens de la nuance... devant lequel je veux m'incliner très humblement...

La parole est à M. Eric HÉLARD.

Pour le moment, les Parisiens m'ont donné raison à moi, et pas à vous ! Pour le moment, cela a été prouvé ; pour l'avenir, je ne sais pas. Mais pour le moment, c'est prouvé.

Monsieur HÉLARD, vous avez la parole.

M. Eric HÉLARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, de petits mensonges en jolies omissions, nous voilà passés du mythe d'une réforme indolore à la réalité d'un avenir budgétaire obscurci.

De l'avance concédée sous la contrainte par la Ville à l'Etat, qui ne s'acquittera du solde du fonds d'amorçage qu'en 2014, à l'absence de certitudes quant à la pérennisation de ce fonds, qui ne semble pas inscrite à l'agenda politique du Gouvernement, l'addition ne cesse d'enfler.

Sans oublier l'aveu à demi consenti d'une ardoise de 50 millions d'euros en année pleine, loin de la prévision initiale de 20 millions d'euros, timorée, pour ne pas dire insincère.

Cependant, comme à l'accoutumée, l'Exécutif tente de masquer ce dont les chiffres témoignent et Mme BROSSEL d'arguer d'un lissage de ce coût suite à une première année d'embauche massive. Mais de quel lissage parle-t-on ?

Rien que pour assurer la fonction d'animation telle que décrite dans le schéma de développement relatif au contrat enfance jeunesse conclu avec la C.A.F., ce sont 13,5 millions qui seront mobilisés en 2013, puis 20,2 en 2014, 23,7 en 2015 pour atteindre 29 millions en 2016.

C'est bien plutôt d'une montée en puissance de la dépense dont il s'agit, sans compter que le mécanisme du G.V.T. induira inexorablement un accroissement de la masse salariale.

Rien qu'au seul budget supplémentaire, ce sont donc 25,8 millions d'euros qui sont provisionnés pour l'A.R.E., et la charge nette de la Ville devrait représenter 30,2 millions en 2014.

Et pendant ce temps, les tarifs des activités périscolaires augmentent de 2 %, dans une dynamique désespérée visant à renflouer les caisses de la collectivité, une fois de plus aux dépens des Parisiens.

Une même logique dispendieuse et erratique semble animer la ventilation des crédits accordés aux associations et organismes ayant répondu à l'appel à projets culturels.

3,9 millions d'euros ont ainsi été attribués avec une disparité considérable et sans que ne soient précisés ni le nombre d'élèves auquel s'adressent les activités subventionnées, ni la composition, le contenu et le recensement exact des ateliers pourvus.

Ainsi, l'enveloppe la plus importante est-elle attribuée à l'association du Théâtre de la Ville à hauteur de 500.000 euros pour un atelier théâtre - ou peut-être plusieurs, nous l'espérons, à ce prix -, perpétuant le penchant de la collectivité à grassement doter cette institution qui a reçu, rien que pour la seule année 2012, 10,65 millions d'euros de subvention de fonctionnement.

A titre comparatif, l'atelier de Paris Carolyn CARLSON ne reçoit que 20.115 euros pour une prestation dont pourtant chacun ne doute de la qualité.

Comment expliquer un tel différentiel alors même qu'aucune information ne nous parvient sur le volume des activités dévolues à chaque partenaire ?

Est-il lié au nombre d'ateliers dispensés ? Au cachet des intervenants ? A ce tarif, doit-on s'attendre au retour de Gérard DEPARDIEU ?! Le musée national Picasso se montre, lui, bien moins gourmand, et se contente de 1.500 euros pour un atelier d'arts plastiques à mettre en regard des 281.960 euros pour le Forum des images.

Il en va pareillement de l'appel à projets pour des ateliers d'innovation innovants et pluridisciplinaires tandis que les subventions sont réparties de 715 euros jusqu'à 430.000 pour l'association "Sciences, créativité, interdisciplinarité, recherche, éducation".

Que justifie un tel montant ?

Est-il proportionnel à la longueur du nom d'association ou lié au fait que Paris assure déjà un mécénat actif auprès de celle-ci ?

De quelle manière les parents ont-ils pu faire leur choix quand les élus eux-mêmes ignorent ce dont il s'agit ?

Quant à la répartition territoriale des activités, comment ne pas craindre qu'elle ne soit ni cohérente ni équitable ? Si les élus locaux ont été associés aux concertations relatives aux choix des associations portant les projets pluridisciplinaires par le biais des commissions locales réunies au sein des circonscriptions des affaires scolaires et de la petite enfance, quel traitement par les chefs de projet A.R.E. et l'Exécutif parisien a-t-il été réservé aux remarques effectuées sous forme d'avis en opportunité ?

De même, si les mairies d'arrondissement ont été consultées afin de faire connaître leurs observations à la commission de sélection des projets culturels, la décision d'implantation par arrondissement dépend de la seule volonté de cette commission.

La voix des maires est donc réduite à un écho lointain tandis que parmi les 91 associations culturelles présentées et soutenues par eux, seules 58 ont été sélectionnées.

Cette conception, Monsieur le Maire, de la gouvernance, repose donc sur un simulacre de plébiscite alors qu'il est fait bien peu de cas des recommandations émises par les élus locaux.

De plus, en dehors du strict contrôle budgétaire des associations, un bilan qualitatif annuel s'avère indispensable bien qu'il ne paraisse nullement prévu.

Enfin, les parents pauvres de la réforme que sont les conservatoires se verront dotés de sept postes supplémentaires de professeurs quand ces derniers en réclament 20 sur les 18 conservatoires existants.

Est-ce à dire que la Mairie de Paris entérine une fréquentation identique avant et après réforme dans la plupart des conservatoires ?

Est-ce là l'aveu d'un échec annoncé ou bien un manque de moyens avérés ?

Monsieur le Maire, ce sont autant d'incertitudes et d'approximations qui ne trouveront pas de réponse, pas même lors de la traditionnelle communication sur la rentrée scolaire, puisque vous avez choisi d'annuler le Conseil de Paris en septembre alors même qu'il aurait été des plus utiles de faire un point sur les premiers pas de la mise en œuvre de l'A.R.E.

Un rendez-vous manqué, voilà donc ce que vous nous promettez.

Je conclurai par contre en remerciant et en félicitant les personnels de la Ville, soumis à un rythme infernal et qui remplissent leur mission avec un sens aigu du service public.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur.

Madame BLUMENTHAL, vous avez la parole.

Mme Michèle BLUMENTHAL, maire du 12^e arrondissement. - Merci.

Depuis la parution du décret relatif à la réforme des rythmes éducatifs dans les écoles primaires le 24 janvier dernier, il y a cinq mois de cela, le travail accompli est sans commune mesure, titanesque même. Tout le monde a travaillé d'arrache-pied depuis le vote solennel du vœu de l'Exécutif, en mars dernier, en faveur de l'application au 1^{er} septembre prochain de cette réforme.

Colombe BROSSEL, à qui je tiens à rendre un sincère hommage, ainsi que tous les élus de la majorité du Conseil de Paris et dans les arrondissements, mais également la communauté éducative et le tissu associatif ; tous ont fourni un travail remarquable en un temps contraint, travail concrétisé aujourd'hui dans pas moins de neuf projets de délibération soumis à l'approbation de notre Assemblée.

Permettez-moi de saluer tout particulièrement le travail des services de la Ville ; la DASCO, bien sûr, chef d'orchestre de cette réforme, mais aussi la DJS, la DAC, la DUCT, la DRH, les équipes du Secrétariat général, les cabinets des adjoints sectoriels, dont l'investissement total au cours de ces derniers mois, et spécialement depuis le 25 mars dernier, a permis la concrétisation de cette réforme ambitieuse. Je tiens, au nom de cette Assemblée, à saluer leur engagement sans faille et je vous invite à leur rendre hommage.

Nous avons eu de nombreux débats en Conseil de Paris ou dans les arrondissements, et trop souvent on nous a opposés comme argument fatal l'opposition de la communauté éducative. Je souhaite rappeler ici le consensus existant au sein de la communauté éducative en faveur d'une semaine de quatre jours et demi d'école, raccourcir la journée d'apprentissage pur, étaler les 24 heures hebdomadaires d'enseignement pour lutter contre l'échec scolaire : voilà le fondement de la réforme.

Faut-il ici rappeler combien les enseignants et les directeurs d'école furent nombreux à s'élever contre la semaine de quatre jours ?

L'intérêt des enfants demeure la seule boussole pour ce Gouvernement comme pour notre collectivité. Cela fut le cas depuis le 24 janvier et tout au long de la phase de concertation, cela le sera encore pendant cette phase de concrétisation et cela le sera toujours le 3 septembre prochain.

Malgré les attaques de mauvaise foi de l'Opposition, qui n'a pas de contre-projet à proposer à la communauté éducative et aux familles, mon propos portera sur le progrès que cette réforme apporte aux Parisiens sur le temps scolaire et périscolaire.

Au risque de répéter des informations déjà exprimées par mes collègues, mais la désinformation règne en la matière, je tiens également à rappeler qu'il s'agit d'organiser chaque semaine 3 heures de périscolaire supplémentaires, facultatives et gratuites, le mardi et le vendredi de 15 heures à 16 heures 30 dans les 662 écoles primaires pour quelque 137.000 enfants. Début avril, la Ville de Paris a lancé simultanément des marchés de prestations et deux appels d'offres en direction des associations pour la mise en œuvre d'ateliers sur ces 3 nouvelles heures hebdomadaires de périscolaire, afin de s'appuyer pleinement sur l'enthousiasme et le savoir-faire dans le domaine de l'animation du tissu associatif parisien.

Si une première distinction judicieuse a été faite entre les ateliers culturels et les ateliers pluridisciplinaires, une seconde distinction a été faite entre les ateliers proposés en maternelle et ceux proposés en élémentaire, les premiers étant plus dans une dynamique d'éveil à la musique, aux sports doux, aux arts manuels, les seconds dans une vraie recherche de pratiques : musique, théâtre, sports, jeux.

A titre d'exemple, je me permettrai de citer des intitulés d'ateliers prévus dans deux écoles de mon arrondissement, 165, rue de Bercy et 167 :

- pour l'école maternelle, 9 ateliers seront proposés à la rentrée : découverte des goûts et de la cuisine, activités autour du livre, atelier d'arts plastiques, ludothèque, fresque collective, du corps aux mots, portrait au pastel, modelage-collage selon les saisons ;

- pour l'école élémentaire, 14 ateliers seront proposés : bandes dessinées, chœur d'école, cours de chinois, échecs, informatique, création d'un journal, percussions, peinture, cinéma, cirque, clown, burlesque, danse, jeux sportifs, multisport collectif, théâtre et jeux autour du livre.

Parce que la Ville de Paris a conçu son projet éducatif territorial comme un parcours cohérent tout au long de la scolarité de l'enfant et une offre conséquente d'accès à divers domaines culturels et pluridisciplinaires, les ateliers dureront un trimestre, à l'exception de la chorale qui exige un engagement sur toute l'année.

Un premier indéniable succès fut le nombre de projets envoyés par les associations et institutions, confirmant l'enthousiasme et la vitalité du tissu associatif parisien, que je salue, sa réactivité et sa volonté de répondre à ces appels à projets en proposant des ateliers riches et variés. 202 associations ont ainsi proposé 395 ateliers d'animation culturelle ; 152 associations ont proposé 274 ateliers d'animation pluridisciplinaire.

Sélectionnées selon un processus transparent, auquel ont pleinement participé les élus de l'arrondissement de la majorité comme de l'opposition, quoi qu'ils en disent dans cette Assemblée, ces associations seront attributaires d'une subvention pour un montant total de plus de 7,6 millions d'euros pour l'année scolaire 2013.

A cela, il ne faut pas oublier d'ajouter les marchés de prestations que la Ville de Paris a passés pour un an reconductible, notamment avec les associations gestionnaires des centres d'animation de la Ville, toujours pour organiser des ateliers proposés aux enfants, pour la somme de 1 million d'euros.

Cette réforme passe aussi par le renforcement notable des ateliers bleus sportifs. En effet, ce sont plus de 9.000 enfants qui seront accueillis chaque mardi et chaque vendredi, lors des temps de l'aménagement des rythmes éducatifs, dans des ateliers sportifs encadrés par les animateurs de la DJS.

Au-delà de la spécificité reconnue de la maternelle, les quatre grandes thématiques arrêtées par la Direction des Affaires scolaires pour les classes élémentaires (langue et découverte des cultures, culture urbaine, initiation au monde du vivant et des sciences, éducation et citoyenneté) reflètent bien la volonté de la collectivité parisienne de continuer à travailler au mieux au mieux-vivre ensemble et à l'ouverture d'esprit de ses habitants.

Dès le mois de mars, vous aviez, Monsieur le Maire, souhaité associer à cette réforme des rythmes éducatifs une amélioration globale du périscolaire mais également un recentrage des agents spécialisés des écoles maternelles, les A.S.E.M., sur leur cœur de métier, autrement dit auprès des enfants.

Cet engagement a été tenu avec une décharge de leurs heures de ménage en échange de leur implication dans les nouveaux temps périscolaires avec les enfants de leurs écoles. Cela était une demande forte des parents, demande qui s'est exprimée à plusieurs reprises lors des réunions publiques de concertation en début d'année et qui, aujourd'hui, trouve sa consécration, dans la mesure où 100 A.S.E.M. vont être recrutés chaque année entre 2013 et 2016 pour atteindre l'objectif ambitieux, mais nécessaire en termes de conditions de travail, d'un A.S.E.M. par classe en petite et moyenne section de maternelle.

De plus, j'entends rappeler ici que cette réforme a été l'occasion pour la Ville d'engager une dynamique sans précédent de déprécarisation de ces personnels, de la DASCO d'abord, de la DJS et de la DAC. Dans le contexte de crise économique, avec un nombre de chômeurs important, c'est un acte politique fort qui mérite d'être souligné.

Je conclurai en disant que la volonté d'améliorer l'existant ne s'arrête pas là, puisque le taux d'encadrement, sur le temps de la pause méridienne ainsi qu'après 16 heures 30, sera progressivement, dans les 662 écoles parisiennes, une présence de 1 adulte pour 14 enfants en maternelle et de 1 adulte pour 18 enfants en élémentaire. Dans ce domaine, il a bien entendu été pris en compte la nécessité pour la sécurité des enfants, lors des sorties organisées sur les nouveaux temps périscolaires, notamment de recruter des accompagnateurs supplémentaires.

Sauf à demeurer aussi destructrice qu'elle l'a été depuis le début de l'année sur cette question, l'Opposition municipale ne peut continuer de s'opposer à l'application et la mise en œuvre d'une telle réforme, sans sacrifier le bien-être des enfants à la politique politicienne. L'aménagement des rythmes éducatifs a toujours été envisagé comme un progrès pour tous, enfants, parents, personnels, enseignants, et la Ville de Paris se donne tous les moyens d'en faire un succès incontestable, et je m'en félicite.

Aussi, mes chers collègues, je vous invite à approuver ces 9 projets de délibération. Aujourd'hui, nous avons à notre portée une avancée sans précédent qui apportera aux Parisiens et à leurs familles beaucoup de chances.

Merci.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur GAREL, vous avez la parole.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous le savez, notre groupe a largement auditionné, débattu, négocié avant de décider de voter le vœu de l'Exécutif il y a maintenant trois mois. Nous ne regrettons absolument pas le choix que nous avons fait, qui était un choix pas facile parce qu'il y avait des pressions énormes, parce que beaucoup de gens savaient que notre groupe tenait le fait que cette réforme allait se mettre en place à Paris et, au-delà, peut-être que cette réforme allait même pouvoir continuer son chemin dans notre pays.

Aujourd'hui, nous voyons un ensemble de projets de délibération qui témoignent du volontarisme des élus et des services de la Ville et si l'on voit les efforts qui sont faits (25 millions d'euros pour 2013, 50 millions d'euros en année pleine, le recrutement de plus de 1.500 équivalents temps plein), c'est absolument considérable.

Cette réforme témoigne aussi de la richesse du tissu associatif de notre ville, puisque 939 associations participeront à l'organisation de ces ateliers.

Je voudrais, à mon tour, remercier les services de la Ville, mobilisés comme jamais pour la réussite de cette réforme.

Je voudrais aussi remercier tous les adjoints qui sont impliqués dans cette réforme, qui travaillent eux aussi à cent pour cent sur ce dossier, et en particulier Colombe BROSEL totalement impliquée et qui a toujours répondu à nos questions et nos interrogations, lorsque nous en avons, et je l'en remercie.

Mais tout n'est pas rose dans ce dossier aujourd'hui. Il y a des inquiétudes.

Il y a des inquiétudes !

Ce n'est pas vert non plus !

Ce sont des inquiétudes qui viennent des parents, des acteurs de l'éducation et de l'animation.

C'est normal. Nous avons devant nous une énorme page blanche à écrire et il va y avoir 1.500 ateliers qui vont se mettre en place à la rentrée. Tout ne sera pas parfait dès le 3 septembre, c'est bien évident, mais je pense que cette réforme est sur de bons rails et que, dans l'essentiel des écoles, il y aura très rapidement la mise en place d'ateliers qui réjouiront parents, enfants et professionnels de l'éducation et de l'animation.

Le dispositif aura des effets positifs sur les 137.000 petits Parisiens, et c'était la raison principale de notre soutien, puisqu'ils auront des journées moins chargées et des rythmes de sommeil stabilisés, ce qui est le point de départ de cette réforme voulue par le Ministre de l'Education nationale.

Rappelons que le passage à quatre jours de cours par semaine mis en place à la hussarde par le précédent Gouvernement a produit globalement des effets négatifs pour l'apprentissage des élèves de l'école élémentaire ; il ne faut jamais oublier cela.

Ces enfants en meilleure forme prêteront désormais une meilleure attention aux cours de leurs professeurs ; professeurs qui vont fournir un effort aussi très important, puisqu'ils se déplaceront le mercredi matin pour venir à l'école. Même s'ils pourront partir plus tôt le mardi et le vendredi, c'est un effort qu'il faut aussi souligner et saluer.

Les animateurs seront, en bonne partie, déprécarisés et mieux formés. 100 agents spécialisés des écoles maternelles seront recrutés et verront leur mission évoluer dès septembre. 45 nouveaux postes seront ouverts aux professeurs de la Ville de Paris. Les parents se réjouiront sans doute de voir leurs enfants accéder gratuitement - je le rappelle, gratuitement, parce qu'il y a toujours des gens qui font circuler les rumeurs que ce n'est pas gratuit - à de nombreuses activités sportives et culturelles.

Par-delà ces craintes légitimes, c'est bien tous les acteurs de la communauté éducative qui doivent sortir gagnants de ce nouvel aménagement des rythmes éducatifs.

Nous avons déposé des vœux pour renforcer encore ce dispositif.

Un premier vœu pour la formation des animateurs pour augmenter le budget qui est dédié à cette formation et diversifier le contenu de cette formation, qu'ils aient un niveau bac ou un niveau bac + 3 en fonction du niveau des responsabilités de ces animateurs et de leur parcours professionnel.

Nous avons également proposé un vœu concernant les conservatoires. En effet, les conservatoires municipaux ont vu leurs horaires bouleversés par cette réforme des rythmes éducatifs, et en particulier tous les cours qui avaient lieu le mercredi matin devront avoir lieu à d'autres moments, en particulier le samedi.

Il est donc nécessaire de renforcer le recrutement d'adjoints administratifs et, là aussi, nous l'avons demandé par un vœu afin que les conservatoires puissent continuer à assurer d'une façon satisfaisante leur fonction.

Nous avons aussi décidé de déposer des vœux pour améliorer le système éducatif parisien, au-delà de cette réforme des rythmes. C'est la question en particulier pour nous très importante, parce que cela était un engagement et, pour nous, c'était aussi lié à notre choix : celle du nombre de R.A.S.E.D. qui doivent être mis en place à la rentrée.

Le précédent Gouvernement a enlevé plus de 100 postes, 109 postes exactement, depuis 2008, qui ont été perdus dans l'académie de Paris. Pour l'instant, on nous annonce moins d'une dizaine de nouveaux postes R.A.S.E.D., je pense que le Rectorat et surtout le Ministère de l'Education nationale devraient pouvoir faire davantage. C'est pour cela que nous avons demandé que notre Ville demande au Rectorat et au Ministère de renforcer cette augmentation des postes R.A.S.E.D.

Nous avons été aussi alertés sur la question des professeurs des cours municipaux pour adultes. Cela nous semble important, parce que la formation des Parisiens se fait tout au long de la vie, dans des cadres très diversifiés. Il y a quelques dizaines de professeurs de cours municipaux pour adultes qui interviennent dans Paris et nous souhaiterions qu'eux aussi aient un meilleur statut et de meilleures conditions de travail.

Nous nous félicitons donc une nouvelle fois que nos propositions aient été retenues dans une grande partie et nous pensons que, aujourd'hui, cette réforme est en passe de réussir, avec en tête l'intérêt des enfants, mais aussi celui de tous les adultes qui y contribuent.

Nous voterons donc favorablement tous ces projets de délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Emmanuelle BECKER.

Mme Emmanuelle BECKER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, alors que les petits Parisiens sont désormais en vacances depuis vendredi dernier, nous continuons de préparer l'aménagement de leur rythme éducatif.

Si nous avons émis des doutes et si nous continuons d'en émettre sur le calendrier particulièrement serré de cette réforme, nul ne doute parmi nous, en revanche, de ses deux visions opposées de l'école qui nous habitent, à droite et à gauche de cet hémicycle.

Les petits Parisiens, comme tous les autres écoliers de ce pays, n'ont malheureusement pas fini de payer les traites du mépris et du cynisme qui ont habité les gouvernements de droite depuis 10 ans s'agissant de l'Education nationale.

La casse systématique du service public a pour prix l'ignorance, l'inégalité et le défaut d'intégration sociale et professionnelle. Les 80.000 postes supprimés entre 2007 et 2014 auront peut-être permis des économies de bouts de chandelle, ils ont surtout détruit une transmission du savoir pour tous qui avait été au cœur du creuset républicain depuis plus d'un siècle.

Quand on voit aujourd'hui se préoccuper du bien-être des enfants ceux-là même qui ont rabaissé et persécuté leurs professeurs depuis des années, on ne peut s'empêcher de sourire, mais c'est un sourire rempli d'amertume, car ce sont eux qui, en leur temps, ont milité pour un service minimum d'accueil, une vague garderie au rabais, ce qui en dit long sur l'idée que l'on se fait de l'école, du savoir et du bien-être des enfants.

Ce sont les mêmes qui ont systématiquement voulu toujours déshabiller un peu plus l'école publique pour habiller un peu mieux l'école privée et perpétuer un système social inégalitaire.

La droite tient à la transmission des inégalités, nous tenons à celle du savoir. Voilà la différence entre eux et nous, leur empressement à voler au secours encore une fois des écoles privées à l'occasion de ce Conseil n'a d'égal que leur enthousiasme à laisser périr l'école publique.

Ce que la droite a patiemment déconstruit depuis 10 ans, nous ne pourrions le rebâtir d'un coup de baguette magique. L'école a besoin d'efforts redoublés et d'une attention retrouvée de la part des pouvoirs publics. Dans ce cadre, les questions de calendrier ne sont pas anodines.

Les réformes et les projets doivent tenir compte d'une situation de fragilité sans précédent de l'école et de la mission d'autant plus difficile des enseignants et des personnels aujourd'hui.

S'agissant de ce nouvel aménagement des rythmes scolaires, nous l'avons déjà dit, ce que le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche conteste, ce n'est pas le fond de la réforme, mais le tempo de son application et, si nous le contestons, c'est parce que les enseignants, les personnels et les familles s'en inquiètent tout particulièrement.

Ce que nous redoutons, c'est que cette année gagnée soit en fait une année perdue et que les choix que nous faisons dans la précipitation puissent peser dans le quotidien des familles et le développement des enfants. Une réforme de cette importance ne s'improvise pas, en effet, elle mérite que l'on prenne le temps.

Un exemple : au sein des nouveaux intervenants que vous nous demandez d'approuver aujourd'hui figurent des entreprises privées pour l'apprentissage d'une première langue vivante. Notre groupe regrette que la Ville fasse appel à ce type d'intervenants.

Ce que nous ne contestons pas, en revanche, ce sont les nombreux contrats créés qui vont permettre de déprécier de nombreux vacataires. Le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche en prend acte d'autant plus volontiers qu'il s'agissait de l'une de nos demandes, de l'une de nos revendications au même titre que la création d'une filière animation.

Dans cet hémicycle, nous avons souvent protesté contre le dogme irréaliste de la stabilité des effectifs, d'une part, mais nous avons aussi souvent appelé à la dépréciation la plus large possible de ceux qui servent Paris. De ce point de vue, je veux estimer que nous avons été entendus.

Cependant, à ce titre, nous aurions aimé aussi être entendus s'agissant de la nécessité d'accueillir une A.S.E.M. par classe ou du sort des R.A.S.E.D.

Nous avons déposé aux différents Conseils de Paris un nombre certain de vœux en ce sens, dont le moins que l'on puisse dire est qu'ils sont pour l'instant restés pieux.

Mais nous persistons encore une fois et vous proposons aujourd'hui encore un vœu demandant la création des postes nécessaires à la présence d'un agent spécialisé des écoles maternelles par classe, grande section comprise. Les enseignants le demandent, les familles le demandent.

Car, compte tenu des débats parfois particulièrement agités qui ont précédé la mise en place de cette réforme des rythmes éducatifs, il ne serait pas inutile de faire un geste en ce sens.

La confiance est fragile aujourd'hui entre la Ville, les familles et le personnel de l'éducation. Il s'agit d'une blessure profonde qui ne se refermera pas aisément et la rentrée scolaire prochaine sera particulièrement importante.

C'est pour cette raison que nous insistons aussi pour entourer tout particulièrement les petits Parisiens à cette occasion. C'est l'objet d'un autre vœu que nous présentons également, qui prévoit que des Comités de suivi soient créés dans chaque arrondissement regroupant élus, personnels, parents d'élèves et représentants de l'Administration parisienne afin de trouver des solutions adaptées à chaque école.

Ce serait notamment l'occasion d'apaiser le dialogue entre la Ville et la communauté éducative et de tous nous impliquer aujourd'hui pour le bien-être des enfants de Paris.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je vous ai écoutée avec beaucoup d'intérêt et je suis heureux de voir que l'on a beaucoup de points d'accord. Ou je vous ai trouvée légèrement audacieuse, c'est de dire que c'était grâce à vous que l'on créait des postes et que l'on dépréciait, alors que vous ne m'avez pas franchement aidé.

L'essentiel...

Mme SIMONNET s'y met, elle ne vote même pas le budget, maintenant elle s'abstient et, après, elle va dire : "C'est grâce à moi que l'on crée des postes." On va débattre avec vous aussi.

Maintenant, la parole est à M. MARTINS...

Absolument, je suis pour la vérité ! J'aime le débat, j'aime la vérité et je ne refuse jamais le dialogue.

Monsieur MARTINS ?

M. Jean-François MARTINS. - Monsieur le Maire, chers collègues, cette Assemblée était unanime quand il s'agissait de condamner la semaine de quatre jours qui était profondément injuste et profondément inadaptée à la chronobiologie et au temps d'apprentissage de nos enfants.

C'est pourquoi, quand vous avez soumis l'idée que Paris n'attende pas un an de plus pour mettre fin à cette injustice, je l'avais soutenue et je l'avais soutenue sans réserve, aussi parce que Paris a les moyens techniques - et c'est la confiance que nous pouvons avoir dans les services de la Ville - et les moyens financiers, admettons-le, de mettre en place cette réforme dans les meilleurs délais qui, je le rappelle, sont ceux prévus par la loi et qui vont nous permettre de bénéficier par ailleurs du fonds d'amorçage de l'Etat.

J'avais à l'époque deux réserves, notamment sur la concertation et sur l'information des parents, j'y reviendrai.

Il y a cependant un point supplémentaire que je voulais saluer dans le choix qu'a fait la Ville sur l'offre périscolaire. C'est le choix de la gratuité. Cela paraît évident aujourd'hui, peu d'intervenants l'ont souligné, mais, dans les communes, dans les 25 % de communes qui mettront en place cette réforme cette année, l'offre périscolaire est parfois payante. Je salue le choix de Paris d'universalité, de gratuité et donc de lutte contre les inégalités en faisant de cette offre périscolaire une offre gratuite.

J'aurais finalement deux ou trois autres félicitations à donner à l'Exécutif sur cette réforme, mais comme on ne me donne que deux minutes, je vais me concentrer plutôt sur les réserves et sur les critiques.

C'est dommage, si j'avais plus de temps !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Ne lui faites pas perdre de temps.

M. Jean-François MARTINS. - Quel dommage !

M. LE MAIRE DE PARIS. - Je n'y peux rien, c'est votre choix.

Si vous n'avez que deux minutes, c'est parce que vous avez fait des choix.

M. Jean-François MARTINS. - Ne rentrons pas là-dedans !

La première remarque est que je partage assez grandement les propos d'Eric HÉLARD sur l'absence de sens de lecture, d'objectif pédagogique aux 770 activités qui nous sont proposées aujourd'hui.

Il y a près de 25 millions d'euros de la Ville qui sont dépensés auprès de 300 associations, si mon souvenir est bon, dont on ne comprend pas l'objectif, dont on ne comprend pas les moyens avec lesquels on va les évaluer et qui donnent finalement le sentiment que l'on a pris toutes les bonnes idées qui existaient dans le monde associatif (elles sont nombreuses) sans leur donner un objectif pédagogique. C'est à la fois inquiétant et cela relève peut-être de l'urgence et de la rapidité. Nous avons donc un an pour le corriger et dire que, la Ville de Paris, voilà son ambition éducative sur le périscolaire, parce que, oui, le périscolaire est aussi un temps éducatif. On apprend autrement, on apprend différemment, on ne remplace pas l'Education nationale, mais on apprend aux enfants à vivre ensemble et il y a une manière de le dire et de le faire.

Enfin, deuxième élément, j'ai soutenu cette réforme et pourtant, malgré les informations, malgré la concertation que je crois sincères de votre part, les parents sont encore inquiets, ont encore un grand nombre de questions en ce début juillet et j'ai soumis un vœu que je vous invite à voter, qui propose de mettre en place un numéro vert, une ligne téléphonique gratuite pour que tous les parents, tout l'été, qu'ils soient à Paris ou déjà en vacances, puissent se renseigner et s'informer et appréhender la rentrée avec sérénité.

Je voterai ce projet de délibération, Monsieur le Maire, en espérant que vous apporterez toutes les réponses aux questions que je viens de vous soumettre.

M. LE MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur.

Je donne la parole à M. LECOQ.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, plus que jamais dans ce débat sur les rythmes scolaires, la vigilance s'impose.

Vous avez souhaité, Monsieur le Maire, être un bon élève en imposant à Paris l'application de cette réforme sur les rythmes scolaires dès septembre 2013 alors que vous le savez, nous le savons, la plupart des grandes villes prenaient une option différente, celle de se donner un an supplémentaire pour s'organiser et également tirer les conclusions de la première année d'application.

La Ville est donc depuis trois mois entièrement mobilisée sur cette réforme et reconnaissons-le, vous n'avez pas ménagé votre peine, soucieux de son application, comme d'ailleurs de votre volonté d'effacer l'échec de votre première concertation sur l'organisation de la semaine scolaire.

Alors, vous vous êtes donné les moyens financiers et réglementaires de réussir même si comme l'a déclaré l'orateur principal de notre groupe, vous n'avez pas hésité à vous affranchir de certaines règles quant aux choix et au conventionnement des associations retenues.

Mais Monsieur le Maire, alors que la rentrée scolaire interviendra dans 8 semaines, force est de reconnaître que la réforme patine et qu'il ne reste que 3 semaines de travail avant le grand vide du mois d'août.

L'hostilité d'une large partie des enseignants demeure.

Elle se traduit d'ailleurs par les votes négatifs de très nombreux conseils d'école et par la volonté des directeurs de ne pas signer, et c'est important de le souligner malheureusement, le protocole d'utilisation des locaux scolaires qui leur sont proposés.

Dans beaucoup de secteurs de la capitale, les REV que vous avez nommés pour mettre en place les ateliers les mardis et vendredis après-midi se retrouvent coincés entre les directeurs, les associations de parents d'élèves et les associations présélectionnées.

Le rêve se transforme en cauchemar, car certaines activités seront plébiscitées, d'autres décriées et n'accueilleront que les recalés des premiers ateliers.

Quant aux activités à l'extérieur, elles seront forcément limitées, d'abord par manque de temps, ensuite parce que nous sommes toujours et plus que jamais soumis aux contraintes du plan Vigipirate.

Cette réforme a toutefois aussi de nombreux effets collatéraux sur les équipements sportifs, les conservatoires et les centres d'animation.

Si l'idée d'une plus grande transversalité entre ces réseaux d'équipement n'est pas à proscrire, convenons que la marche forcée à laquelle vous êtes condamnés aura des conséquences lourdes pour nombre d'entre eux.

Les murs ne pouvant être poussés, c'est à un bouleversement de leur emploi du temps que vous les condamnez comme le seront des milliers d'utilisateurs des conservatoires et des dizaines d'associations fréquentant nos gymnases et piscines. Au final, beaucoup ne pourront plus les fréquenter puisque le report des activités du mercredi sur le samedi se heurtera aussi bien à l'indisponibilité de nombreux professeurs qu'à la volonté des familles de souffler après une semaine qui apparaît de plus en plus au grand nombre comme potentiellement exténuante.

Vous vouliez, Monsieur le Maire, contribuer à l'épanouissement des enfants de Paris, il apparaît malheureusement de plus en plus que vous avez fabriqué une organisation complexe, insécure, et qui ne respecte même pas le décret ministériel, puisque le lundi et le jeudi compteront 6 heures d'enseignement au lieu des 5 heures 30 réglementaires. Quant aux journées des mardis et vendredis qui seront caractérisées par la suppression des récréations de l'après-midi et par la multiplication des intervenants, elles risquent d'être plus lourdes qu'auparavant.

Le dernier problème que j'évoquerai, Monsieur le Maire, n'est pas le moindre. Il s'agit du processus de recrutement, de sélection et de formation des centaines de personnes supplémentaires appelées à intervenir dans nos écoles.

Vous prenez, vous le savez, avec cette réforme précipitée, des risques considérables qui inquiètent toutes les familles et tous les responsables de la filière éducative, au premier rang desquels figurent nos directeurs d'écoles.

Nous présentons donc, Monsieur le Maire, deux vœux qui concernent le Comité parisien et les comités d'arrondissement de suivi de cette réforme. Le premier vœu est le vœu n° 27 qui concerne le comité parisien dont nous souhaitons qu'il puisse se réunir d'ici la fin du mois de juillet, nous avons une première réunion, mais nous

souhaitons compte tenu de l'urgence et la nécessité d'informer les instituteurs d'écoles et les associations de parents d'élèves, qu'il y ait une première réunion d'ici la fin du mois de juillet et une seconde avant la rentrée scolaire.

Egalement, que ce comité soit réuni avant la fin du mois de septembre pour faire un bilan de rentrée dans la mesure où la séance du mois de septembre a été supprimée.

Enfin, qu'il soit rendu compte de cette réforme à la séance du Conseil de Paris du mois d'octobre.

Le deuxième vœu, le vœu n° 28, traite des comités de suivi d'arrondissement, nous souhaitons que le Maire de Paris s'engage pour que ces comités, créés dans le cadre de la réforme des rythmes éducatifs dans les 12 arrondissements dirigés par la majorité municipale, associent les élus de l'opposition élus dans l'arrondissement, et parallèlement, bien évidemment, les 8 maires appartenant à l'opposition municipale ouvriront à ce moment-là leurs instances aux élus de la majorité municipale élus dans leurs arrondissements.

Voilà ce que je voulais défendre, Monsieur le Maire, en souhaitant bien évidemment que ces deux amendements qui sont d'une inspiration très consensuelle soient adoptés par notre Conseil.

Je vous remercie.

(M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, remplace M. le Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La parole est à Mme Catherine BRUNO.

Mme Catherine BRUNO. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le débat d'aujourd'hui constitue l'ultime opportunité avant le 3 septembre prochain, de vous exposer nos réticences, nos inquiétudes, mais aussi nos recommandations dans l'espoir ténu que vous rectifiiez le tir d'une mise en œuvre hasardeuse et précipitée qui tient plus de l'improvisation et du baroud d'honneur que d'une maturation réfléchie.

Depuis quelques mois j'ai le sentiment que nous nous répétons beaucoup et que l'Exécutif fait preuve d'un autisme déconcertant.

Fidèle à la devise qui préside aux destinées de Paris, le bateau tangué, espérons qu'il ne coule pas. Car c'est un fait, Monsieur le Maire, vous naviguez à vue. De l'affirmation péremptoire au doigt mouillé d'un objectif affiché de 90 % des petits écoliers parisiens participant aux ateliers périscolaires, à la diffusion plus que tardive du formulaire d'inscription aux parents d'élèves qui n'ont disposé que d'une semaine pour répondre, ce n'est qu'impréparation, imprévision, supputation et précipitation.

De même, aucune précision n'est communiquée sur le nombre d'ateliers à préparer par le R.E.V., dont la réalité risque de virer au cauchemar.

C'est qu'il fallait aller vite, très vite pour pouvoir placarder les parcours d'ateliers A.R.E. à la porte des écoles début juillet, soit moins de 2 mois avant la rentrée scolaire.

Face à ces désagréments, la Mairie a trouvé la parade : la baisse de ses exigences en termes de taux d'encadrement des activités liées à l'A.R.E. et des impératifs de sécurisation qui en découlent.

Mais celle-ci se garde bien de communiquer sur cet allègement, contraire à l'avis rendu par le Conseil d'Etat, et se contente d'insister sur le contrepoint d'un renforcement de la présence d'animateurs durant la pause méridienne. Davantage de personnels donc pour assurer la surveillance du midi, mais bien moins pour prodiguer le contenu des ateliers le soir, n'en déplaise à l'embauche massive d'animateurs dont il semble plus aisé de grossir les rangs que de s'engager dans la légion.

Il faut dire que la Mairie, à grand renfort de stands sur les forums pour l'emploi, s'adresse à tous sans le moindre critère d'exclusion ni de sélection... Ou quand la logique financière prime sur le principe de responsabilité.

Quant à votre prétendu plan de déprécarisation idyllique sur le papier, fort de la création de 1.481 ETP supplémentaires, il ne relève que du trompe-l'œil et dissimule une situation tout autre, une vérité immuable dans votre gestion, celle d'un volume d'heures de vacation considérable, qui, loin de diminuer, enfle à la lecture du seul budget supplémentaire qui consacre 30.660 heures de plus.

De délibérations en protocoles vous jouez aux chaises musicales, Monsieur le Maire, que faire des professeurs des écoles qui ont osé vous défier ?

Ils apparaissent au détour du projet de délibération DRH 73, qui évoque pour la première fois depuis que le débat est ouvert, la possibilité qui leur est offerte " d'animer des ateliers éducatifs s'ils le souhaitent ". Avant d'être retiré, le DRH 73, puis de réapparaître sous une nouvelle mouture, mentionnant, non plus une charge d'animation, mais celle d'une éventuelle participation. Ce rétropédalage témoigne du peu de cas qui est fait de cette profession. Il eût pourtant été essentiel d'inclure cette hypothèse première d'une animation, rémunérée sur la base du volontariat, à laquelle le groupe U.D.I. est tout à fait favorable, dès le début des négociations et du processus de prétendue concertation avec les personnels éducatifs.

De plus, comment imaginer que les enseignants accepteront de n'être ni décisionnaires ni pilote de l'atelier durant le temps périscolaire, mais d'être tout simplement associés ? Seront-ils placés sous l'autorité de l'animateur ? Combien d'entre eux se sont montrés intéressés ? Vos perspectives budgétaires incluent-elles ce paramètre ?

Ces concessions de bouts de chandelle semblent survenir, tandis que s'essouffle l'élan d'une réforme poussive. L'accord conclu avec les directeurs d'école témoigne de cette tentative ultime d'étouffer les revendications ou d'endormir les inquiétudes.

Ils se voient ainsi concéder, moyennant rétribution, les miettes de la responsabilité de l'organisation de la garderie méridienne, des études et du goûter, hors périmètre de l'A.R.E. dont la conception et la coordination du projet éducatif sont confiées aux R.E.V.

Quant à la révolution statutaire des A.S.E.M. et leur consécration de maillon au sein de la chaîne d'encadrement des activités périscolaires, au même titre que les associations ou les animateurs, je m'interroge sur le réalisme d'un projet reposant sur deux demi-journées ou bien trois journées de formation, selon qu'elles ont ou non le C.A.P. petite enfance, et je m'interroge également sur le contenu de cette formation qui demeure bien mystérieux.

Ces agents spécialisés, à la présence plus que nécessaire auprès des professeurs des écoles, vont devoir se substituer sur le temps périscolaire au rôle de l'enseignant. A.S.E.M. le jour, animatrices l'après-midi, comptez-vous sur les superpouvoirs d'ubiquité et d'omniscience de ces personnels pour que le tour de passe-passe fonctionne ? Et quelles seront les conséquences d'une telle redéfinition de leur périmètre d'activité au regard des agents des caisses des écoles ? Ces derniers devraient se voir attribuer des heures de ménage sans que leurs modalités d'intervention ne soient précisées.

Enfin, autre inquiétude, et non des moindres : l'accompagnement des quelque 3.000 enfants en situation de handicap a alerté le groupe U.D.I., tandis que rien ne saurait garantir leur participation aux ateliers mis en œuvre, face au manque criant d'auxiliaires de vie scolaire qui exclut bien souvent ces enfants d'un cursus académique ordinaire.

L'accessibilité et la disponibilité des locaux qui seront réquisitionnés pour le déroulement de ces activités n'ont que trop peu été abordées, et je me réjouis, par conséquent, que Mme BROSSEL ait accueilli favorablement, au cours d'un C.I.C.A. en juin dernier, la proposition de l'adjointe au maire du 15^e arrondissement en charge du handicap d'effectuer un bilan en deux phases des inscriptions des enfants en situation du handicap et de leur participation effective aux ateliers.

Mon groupe sera très vigilant quant à la communication de ces chiffres.

Gestion des personnels, partage des responsabilités et redéfinition des périmètres d'intervention, voilà autant de pierres d'achoppement semées comme des petits cailloux, à mesure que les modalités de mise en œuvre de la réforme se précisent et sur lesquelles risquent de trébucher les 137.000 petits Parisiens concernés, du seul fait d'un caprice issu de votre empressement.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, maire du 4^e arrondissement. - Monsieur le Maire, chers collègues, Mme Michèle BLUMENTHAL l'a rappelé, le seul et unique aiguillon motivant la mise en œuvre de la réforme de l'aménagement des rythmes scolaires, des rythmes éducatifs, à la rentrée prochaine est bien l'intérêt éducatif des enfants.

Pour ce faire, les moyens budgétaires importants qui vont être engagés ne sauraient en aucun cas être assimilés à un coût, comme trop souvent l'opposition municipale voudrait le laisser croire ; bien au contraire, ces moyens sont des investissements d'avenir, durables, à la hauteur de l'engagement et de l'implication formidable de l'ensemble des services de la Mairie de Paris, des mairies d'arrondissement et de la mobilisation remarquable des structures associatives parisiennes qui ont agi de concert, afin de répondre admirablement au nouvel impératif éducatif de l'enfant en ce début de siècle.

Ces investissements réalisés au bénéfice de la réussite de nos élèves leur permettront ainsi de bénéficier à la rentrée prochaine de parcours éducatifs, de moyens humains et structurels propices à leur épanouissement intellectuel et physique.

Dans un souci de totale transparence, je veux simplement revenir sur l'engagement budgétaire de la réforme, aussi bien en investissement qu'en fonctionnement.

En section d'investissement, 300.000 euros seront consacrés à l'achat de rangements pour le matériel pédagogique, ainsi que pour l'achat d'instruments de musique.

En partie "recettes de la section de fonctionnement", 12,1 millions d'euros abonderont le budget supplémentaire, dont 9,8 millions d'euros seront versés par la Caisse d'allocations familiales. L'engagement financier de la Caisse d'allocations familiales, de près de 70 millions d'euros sur quatre années, est garanti.

L'aide du fonds d'amorçage de l'Etat dédié à l'aménagement des rythmes éducatifs, attendue pour le dernier trimestre 2013, sera de 2,3 millions d'euros.

En partie "dépenses de la section de fonctionnement", 25,8 millions d'euros serviront à financer la création d'une véritable filière d'animation, entièrement dédiée au nouveau temps périscolaires, à financer les deux appels à projets culturel et pluridisciplinaire, ainsi qu'à financer des mesures à caractère général.

Soyons précis :

- 12,3 millions d'euros seront consacrés à la création de 1.481 postes équivalents temps plein, dont 860 pour la déprécarisation des personnels d'animation, permettant de proposer des contrats à près de 1.500 agents vacataires ;

- 4. 260.000 euros pour les ateliers bleus, qui seront gratuits sur le temps périscolaire et pédagogique, des séjours classes de découverte, des achats supplémentaires de fournitures scolaires, des actions de formation, des frais de transport collectif ;

- 9.270.000 euros au titre de la subvention de fonctionnement et autres charges courantes, dont 7.650.000 euros pour financer les deux appels à projets, 1.500.000 euros aux caisses des écoles pour financer les déjeuners supplémentaires du mercredi et 520.000 euros à l'établissement public des musées pour l'organisation d'activités dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatifs.

Sur ce dernier point, Madame SIMONNET et M. SARRE, il me semble important de mettre en évidence que la Municipalité s'est montrée totalement respectueuse de l'impératif d'une gestion responsable des deniers publics.

Soucieuse de ne pas dépasser l'enveloppe budgétaire prévue dans le budget supplémentaire, la Mairie de Paris s'est, en effet, basée sur un coût correspondant au tarif des ateliers bleus, que de nombreuses associations n'ont eu aucune difficulté à atteindre lorsqu'elles ont fait acte de candidature.

Ainsi, au total, le coût annuel de cette réforme est estimé à près de 140 euros par élève et par an.

Incontestablement, cette réforme veut se donner les moyens de son ambition : celle de permettre à tous les élèves parisiens d'accéder à une offre pédagogique étalée sur 4,5 jours et dont la quasi-totalité, Monsieur BOUTAULT, des chrono-biologistes s'accorde à dire...

Vous faites un brouhaha qui est très désagréable quand on intervient sur cette réforme. C'est un sujet important, donc c'est vrai que votre attention est la bienvenue.

... qu'elle respecterait les facultés d'absorption des connaissances permises par les capacités physiques et intellectuelles d'un enfant.

Cette ambition, je ne saurais croire que des élus la rejetteraient en vertu de motifs purement électoralistes qui, non seulement ne les honorerait pas, mais qui démontreraient de surcroît leur volonté manifeste de faire de l'obstruction politique leur méthode jusqu'à la fin de cette mandature, le 22 mars 2014.

Pour notre part, nous nous réjouissons que la Ville de Paris puisse être un exemple, un modèle d'application de cette réforme courageuse pour les autres villes de France.

Et puis, en conclusion, permettez-moi, enfin, de saluer particulièrement l'implication et le sérieux de la directrice des Affaires scolaires, Mme Hélène MATHIEU et de ses équipes remarquables qui ont permis de mener ce projet de façon responsable.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La parole est à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci.

Dans le cadre de nos débats, nous l'avons dit et Sylvain GAREL l'a dit, nous considérons que beaucoup de choses ont été prises en considération et nous nous en félicitons.

Cela étant, je voudrais insister sur quelques points.

Tout d'abord, la nécessité de réaliser un bilan au fur et à mesure de la mise en place de cette réforme des rythmes éducatifs. Alors, c'est le vœu que nous avons déposé, car nous souhaitons qu'à travers cette mise en place, évidemment, cela contribue à la réduction des inégalités sociales.

On le sait bien, c'est à l'école, souvent, que s'accroissent ou au contraire se réduisent les inégalités sociales entre enfants dès lors que les moyens adaptés sont ou ne sont pas mis en place.

Nous avons noté avec satisfaction que l'Exécutif proposait de reprendre à son compte notre vœu pour la réalisation de ce bilan et confie à un organisme indépendant le soin de vérifier dans quelle mesure ces inégalités sociales étaient réduites.

Nous avons également souhaité qu'il puisse y avoir des expérimentations innovantes.

De ce point de vue, je dois dire que le vœu de l'Exécutif qui y fait allusion est quand même assez éloigné de ce que nous avons proposé de manière plus précise, notamment qu'il puisse y avoir des accompagnements en personnel pour des projets modestes, qu'il puisse y avoir des aménagements horaires ici ou là, et qu'il y ait des ateliers originaux et innovants, tant d'un point de vue culturel, sportif et artistique que scientifique ou environnemental, et que cela puisse évoluer dans le temps.

Cela étant, on a le sentiment que sur le fond il n'y a pas de divergence même si sur la forme, nous aurions aimé que le vœu de l'Exécutif soit plus précis.

En revanche, un vœu n'a pas du tout été retenu par l'Exécutif, sur lequel je voudrais insister, c'est le vœu relatif au taux d'encadrement.

Nous pensons qu'il n'est pas raisonnable de passer d'un encadrant pour 10 à un encadrant pour 14 pour des enfants de moins de 6 ans et à un encadrant pour 18 pour les enfants de plus de 6 ans.

Au contraire, s'il fallait réduire les inégalités sociales, il faudrait sans doute améliorer le taux d'encadrement, car on le voit bien : plus les enfants sont nombreux pour un encadrant, et moins celui-ci dispose de temps, notamment pour s'occuper des enfants qui peuvent être en difficulté pour quelque motif que ce soit. C'est une constance, et nous l'avons déjà dit, et je pense sur tous les bancs de la majorité ici, qu'y compris les instituteurs ne devaient pas se retrouver avec 29 ou 30 élèves en face d'eux, y compris dès le primaire et les premières classes du primaire, c'est pourtant ce qui se passe, y compris à Paris compte tenu du malthusianisme, si j'ose dire en matière d'emploi pour les instituteurs, et il faudrait sans doute aller plus loin, y compris quand on voit, et on y reviendra, le rapport de la C.R.C. qui dit qu'il y a des classes disponibles du point de vue matériel, j'entends, il faudrait sans doute augmenter le nombre d'instituteurs et de la même manière, augmenter le nombre d'encadrants.

Nous avons bien compris qu'il y a un problème derrière qui est essentiellement financier. D'ailleurs, c'est le lobby des maires qui a fait en sorte que le Ministre passe outre l'avis de la section sociale du Conseil d'Etat dans son décret et augmente le nombre d'enfants par encadrant.

Ce que nous souhaitons, si l'Exécutif ne veut pas retenir notre vœu, c'est qu'il puisse y avoir sur ce problème particulier une clause de revoyure sans attendre les cinq ans pour que l'on puisse, au fur et à mesure et compte tenu de ce qui sera analysé dans le cadre du bilan sur la réduction des inégalités sociales, revoir ce taux d'encadrement pour aller progressivement vers un taux qui pourrait d'ailleurs être différencié, là encore, selon les lieux. Nous le savons, dans certains arrondissements, il y a sans doute beaucoup moins d'enfants en difficulté sociale que dans d'autres et il faudrait pouvoir moduler ce taux d'encadrement.

C'est le point essentiel, évidemment, et nous maintiendrons notre vœu à défaut d'avoir des réponses précises qui engagent l'Exécutif sur cette question.

Le dernier point, je n'y ferai qu'une allusion évidemment, c'est au plan national, la refondation de l'école. Il nous semble qu'il faut aller beaucoup plus loin si on veut qu'il y ait une cohérence entre ce que nous faisons pour le périscolaire et la partie scolaire elle-même. On ne peut pas se contenter, après dix ans de démolition quasi

systématique de l'école par les gouvernements de droite, de refaire simplement de petits aménagements, c'est une révolution autant qu'une rénovation qu'il faut faire pour l'ensemble du système éducatif.

Merci.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Comme vous le savez, mes chers collègues, le Front de gauche continue de penser que le décret PEILLON, comme la pseudo-refondation de l'école, ne répond pas à l'urgence de lutter contre les inégalités scolaires et ne contribue pas à la réussite de tous les élèves.

Les programmes de 2008, si décriés par les organisations syndicales, ne seront d'ailleurs toujours pas modifiés. La formation des maîtres, la réflexion pédagogique, les moyens, et notamment le rétablissement des R.A.S.E.D. et de tous les postes supprimés sous les différents gouvernements SARKOZY, eh bien, tout cela se réduit à de bien maigres saupoudrages.

La semaine de quatre jours et demi, personne n'est contre ; là n'est pas le débat. Faut-il être si pauvre en réflexion politique sur l'école pour réduire ainsi les enjeux auxquels elle est confrontée !

La première fonction, d'ailleurs, de la réforme des rythmes, n'est sans doute pas tant d'y répondre mais plutôt de masquer le fait que le Gouvernement n'y répondra pas.

Celles et ceux qui ont tant contribué à battre la majorité précédente se sentent aujourd'hui trahis après en plus avoir été insultés dans une concertation totalement absente et réduite à une vaste mascarade.

D'ailleurs, je me souviens, lors des concertations, lors des débats, notamment à la halle Carpentier, que le Maire de Paris avait exprimé sa compréhension sur le fait que les enseignants, qui allaient de fait travailler une journée de plus, devaient pouvoir bénéficier d'une amélioration salariale et qu'il le soutiendrait.

L'a-t-il obtenue ?

Non, il ne l'a pas obtenue !

Cette réforme, mes chers collègues, constitue une première attaque, par ailleurs, contre l'égalité républicaine, par le biais de la territorialisation qu'elle institue.

A la veille de l'acte III de la décentralisation, les inquiétudes sont plus que légitimes.

Cette réforme, d'ailleurs, ne sera appliquée que sur 20 % du territoire, et dans des conditions extrêmement différentes.

Bien sûr, un travail énorme a été entrepris, et je tiens à me joindre à tous les collègues qui ont salué l'implication des services, de la Direction des Affaires culturelles comme de la DASCO, et notamment les équipes R.E.V., qui ont dû faire plus d'un cauchemar pour abattre tout ce travail.

Evidemment, je remercie également l'ensemble des partenaires associatifs, qui ont démontré une fois de plus la capacité de réactivité et d'inventivité sur notre Capitale.

Néanmoins, quel dommage... quel dommage de faire cela dans une telle précipitation. Nous aimerions pouvoir partager la confiance et l'assurance de Colombe BROSSEL, qui ne cesse de répéter que tout est prêt pour la rentrée. Mais quand dans le même jour on peut voir au dos de son interview dans un quotidien parisien que la Ville continue de payer des encarts publicitaires pour recruter des animateurs, on ne peut qu'en douter.

Les échos du terrain - directrices et directeurs d'école, A.S.E.M., A.T.E., animateurs, directrices et directeurs de centres de loisirs et surtout des parents -, tous sont unanimes : l'inquiétude. On ne sait comment on va gérer une rentrée qui s'annonce des plus chaotiques.

Concernant les personnels A.S.E.M., c'est une très bonne chose que de modifier leur statut, mais nous continuons à défendre dans un vœu rattaché la nécessité d'une A.S.E.M. par classe, grande section de maternelles comprise.

Concernant les animateurs et les animatrices, nous sommes très fiers et nous nous félicitons de la création de la filière animation et des titularisations engagées. Oui, le groupe P.C.-P.G. la revendique depuis très longtemps, et les personnels ont eu raison de se mobiliser, avec leurs organisations syndicales, pour l'arracher.

Néanmoins, pour la rentrée 2013-2014, nous savons que nous avons besoin d'un millier d'emplois supplémentaires à temps complet à la DASCO. Nous demandons au travers d'un vœu rattaché la création de 1.242 postes de titulaires d'adjoint d'animation et d'action sportive au lieu de 242.

Idem pour les conservatoires : nous défendons la création de 20 postes supplémentaires.

Concernant les vacataires, ils sont enfin pris en compte dans le cadre du plan de déprécarisation, conformément au vœu qu'avait déposé le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche au mois de décembre. Nous sommes conscients que cela nécessite d'abord qu'ils deviennent contractuels avant de pouvoir être titularisés.

Vous prévoyez pour ce faire de créer 862 postes équivalents temps plein en plus des 250 prévus en décembre 2011, mais vous prévoyez également de poursuivre le recours à des vacances supplémentaires pour l'animation des ateliers et pour l'accompagnement des enfants dont les ateliers se dérouleront hors établissement scolaire.

Car bien sûr, Monsieur Christophe GIRARD, quand vous parlez des 1.481 postes créés équivalents temps plein, ce n'est pas 1.481 effectifs supplémentaires sur le terrain, car une bonne part va être issue des déprécarisations. Donc, pour pallier cela et le manque de moyens, on a recours à quoi ? Encore à des vacances.

Attention, n'augmentons pas dans le même temps le nombre de précaires embauchés à la Ville, car ce serait un véritable paradoxe, quand on prétend vouloir lutter contre les inégalités scolaires, de renforcer la précarité !

D'ailleurs, à ce sujet, le dernier paradoxe concernant les personnels relève du Gouvernement, quand on voit les taux d'encadrement qui ont été, hélas, réévalués et, de fait, dégradés, on voit bien que les choix de l'austérité budgétaire restent présents dans cette réforme où, au contraire, on a voulu communiquer énormément sur les avancées mises en place.

Ces revendications du point de vue des personnels sont totalement dans l'intérêt des élèves parce qu'ils ont besoin d'avoir affaire à du personnel formé, stable, avec des perspectives d'évolution.

Concernant les nouvelles tranches horaires des mardis et des vendredis, je tiens à rappeler que, pour les chronobiologistes, ce sont au contraire - et toujours, Monsieur Christophe GIRARD, je vous réponds - les journées du lundi et du jeudi qu'il aurait fallu alléger, et je ne comprends toujours pas ce choix.

Le problème de l'insuffisance des locaux reste entier et, hélas, rien de nouveau dans les investissements pour améliorer la situation.

Les partenaires associatifs des organismes et des structures privées vont également avoir la responsabilité d'animer des ateliers mais quel va être le ratio entre ateliers animés par le service municipal du périscolaire et les autres partenaires ? On ne nous le dit même pas. Sommes-nous dans une complémentarité ou dans une substitution ?

On nous demande, de plus, de voter trois projets de délibération de la DASCO mais sans qu'aucune fiche de présentation des structures ne nous soit transmise, alors que, normalement, la moindre subvention est accompagnée d'une description détaillée. Nous devons donc voter les yeux fermés pour la somme de 8 millions d'euros.

Eh bien, nous ne prendrons pas part au vote sur ces trois projets de délibération.

Qu'est-ce qu'on y retrouve par ailleurs ? Des cours d'anglais privés ! Avons-nous affaire à des entreprises type Acadomia ? Nous avons déjà dénoncé ce recours au marché d'appel d'offres qui permet au secteur privé et lucratif d'entrer dans l'école.

Je tiens, d'ailleurs, à dénoncer le renouvellement du partenariat entre l'Etat et Total qui vient d'être signé pour 4 millions d'euros pour l'A.R.E. Ces marchandisations rampantes de l'école ne sont pas acceptables.

Aussi, et je terminerai par là, la Fédération des centres sociaux et la Fédération des M.J.C. ont bien raison, mes chers collègues, d'émettre des critiques sur le recours au marché d'appel d'offres et aux appels à projets pour les associations. Il eut été préférable...

Excusez-moi si je parle des associations, si vous pouviez faire un peu moins de bruit !

Il eut été préférable de prendre le temps de construire des programmes d'action complémentaires plutôt que de prendre le mouvement associatif pour de simples opérateurs exécutants. La défense des libertés associatives exige un autre rapport avec les collectivités. Il existe également un risque par ricochet : que la Ville, comme la C.A.F., concentre le financement sur les actions relevant de l'A.R.E. au détriment des financements projet global des structures de proximité.

Le Gouvernement exige, qui plus est, à la C.A.F. de payer deux fois. Il annule son versement au fonds spécial d'amorçage et transfère la charge de la réforme sur la C.N.A.F. quand celle-ci doit toujours, en plus, aider les familles dans leurs dépenses de centres de loisirs et colonies de vacances.

Mes chers collègues, nous souhaitons toutes et tous que la rentrée se passe au mieux dans l'intérêt des enfants. Nous ne souhaitons pas l'échec, mais l'ensemble de ces imprécisions ne fait que nous confirmer que nous avons bien raison de nous opposer à l'application de cette réforme pour cette rentrée, telle qu'elle a été organisée.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-François LEGARET, pour 5 minutes.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, après les excellentes interventions de Jean-Baptiste MENGUY et de Jean-Pierre LECOQ, résumons-nous.

La réforme que vous nous proposez est précipitée, bâclée, imposée, unilatérale, non financée et entachée d'illégalité.

Précipitée, bâclée, cela semble simple à démontrer puisque 82 % des maires de France ont jugé raisonnablement, y compris des grandes villes comme Lyon ou Lille, qu'il leur fallait 18 mois pour la mettre en œuvre.

A Paris, on a considéré que l'on pouvait le faire en 5 mois, y compris juillet et août.

Bâclée, la preuve en est puisque l'on ne sait pas encore, alors que les écoles sont désormais en vacances, quelles activités et quelles animations seront offertes à la rentrée aux élèves concrètement.

Imposée et unilatérale, car que dire de la concertation ? Oh, remarquez, j'ai l'habitude, nous avons l'habitude ! On l'a vu sur de grandes opérations d'urbanisme comme les Halles ou Jean Bouin : la concertation pour le Maire de Paris n'a pas le sens commun.

La concertation, normalement, cela veut dire que l'on tient compte des avis qui se sont exprimés.

Avec le Maire de Paris, pas du tout ! On nous dit : "Il y a un temps pour la concertation". Alors, on fait de grandes réunions, avec parfois plusieurs centaines de participants.

Et puis, il y a une voix majoritaire qui se fait entendre.

Et ensuite, le Maire arbitre, seul, et prend la décision qui est diamétralement opposée à la voix qui s'est exprimée.

C'est exactement ce qui s'est passé sur la mise en place de cette réforme.

Non financée, j'en ai déjà dit un mot hier lors du débat sur le budget supplémentaire, mais c'est le flou le plus complet, puisqu'en réalité, si on reprend les chiffres qui ont été annoncés, 140 euros par an et par enfant, on aboutit à un chiffre qui est très loin d'être couvert par la subvention attendue de la C.A.F. (9,8 millions d'euros pour 2013 et 16,2 millions d'euros pour 2014), et quant à l'Etat, 2,3 millions d'euros mais sans aucune garantie de pérennité et 4,6 millions d'euros pour 2014. Cela veut donc dire que le financement aujourd'hui de cette réforme n'est pas assuré.

Et je mentionne à nouveau l'impasse des subventions et des financements des caisses des écoles. En réalité, la restauration scolaire va tout simplement passer de 4 à 5 jours. Cela veut dire en clair, qu'il y a 20 % de financements supplémentaires qui, pour l'instant, ne sont absolument pas programmés. On a tablé, on nous a proposé de tabler sur une fréquentation de 63 %, chiffre totalement arbitraire et non fondé, et on n'a absolument pas la garantie du financement de la restauration scolaire dès la rentrée prochaine.

Illégalité, oui, parce que la Mairie de Paris ne respecte pas le décret PEILLON qui impose que les journées n'excèdent pas 5 heures 30. Les lundis et jeudis compteront 6 heures d'enseignement. On nous a répété tout à l'heure que la seule préoccupation du Maire de Paris était l'intérêt des enfants, mais est-ce que l'on peut imaginer d'ailleurs que les personnels de l'Education nationale et les parents d'élèves qui s'opposent à cette réforme ne sont pas préoccupés par l'intérêt des enfants ?

On aurait dû les écouter et tenir compte de leur avis.

C'est la raison pour laquelle nous déposons plusieurs vœux et je voudrais défendre plus particulièrement :

- le vœu n° 34 qui propose raisonnablement le report de cette réforme à la rentrée 2014,

- le vœu n° 29 qui pose la question des écoles privées sous contrat et la question de leur financement,

- le vœu n° 32, plus particulièrement les écoles Sainte-Marguerite et Saint-Paul.

Je voudrais, enfin, en venir sur une illégalité qui me paraît absolument flagrante : ce sont les projets de délibération DASCO 59 et DASCO 100, puisqu'il s'agit d'un coup sec de verser 7,651 millions d'euros à 354 associations, au mépris total du Code des marchés publics.

Je rappelle qu'il y a d'abord cet appel à projets qui a été lancé dans des conditions de publicité et de concurrence extrêmement contestables. La preuve : beaucoup d'associations intéressées ont laissé passer la date parce qu'elles n'ont pas été convenablement informées.

Je rappelle surtout qu'en application du décret du 6 juin 2001, les associations dont le montant de la subvention annuelle dépasse 23.000 euros doivent conclure avec la collectivité une convention d'objectifs et que les associations qui obtiennent des subventions dont le montant dépasse 153.000 euros doivent en plus produire des informations financières, en plus de la convention d'objectifs, à l'appui de comptes certifiés par un commissaire aux comptes.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Il faut conclure, Monsieur LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Oui, je conclus en vous disant que les obligations du Code des marchés ne sont manifestement pas respectées, que c'est d'ailleurs la première fois que je vois des subventions présentées de cette manière : 7,651 millions d'euros votés sans la moindre indication sur l'usage qui sera fait de ces sommes, sans que les textes soient respectés et nous saisissons le contrôle de légalité sur ce point.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La parole est à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, il y aurait tant à dire après les erreurs, les mensonges, les démagogies que nous venons d'entendre dans ce débat.

Pour autant, je me contenterai de rester sobre et je ne m'arrêterai pas à ces excès, je pense qu'ils ne méritent pas d'y répondre.

Je souhaite par contre attirer votre attention sur un progrès majeur dans le cadre de cette réforme qui concerne le volet ressources humaines de la réforme, un volet d'importance exceptionnel dans la mesure où l'application de cette réforme est l'occasion, ainsi que le Maire l'avait annoncé en mars dernier, d'aller plus loin dans le mouvement de déprécarisation déjà à l'œuvre dans les services de la Ville de Paris suite au vote de la loi Sauvadet en mars 2012.

Cette réforme est l'occasion d'un progrès social pour tous, d'abord bien entendu - et cela a déjà été évoqué à de nombreuses reprises - pour les enfants, mais c'est aussi un progrès social pour les personnels de la Ville de Paris en relation avec les enfants sur le temps scolaire comme les A.S.E.M. et sur les temps périscolaires comme les directeurs de centres de loisirs et les animateurs.

Comme le Maire l'a précisé hier lors du débat organisé sur le budget supplémentaire de 2013, 1.482 équivalents temps plein sont inscrits au tableau d'emplois, dont 1.200 au titre exclusif de la déprécarisation et dont 900 à la Direction des Affaires scolaires qui est la cheffe de file de cette réforme, mais aussi quelques 300 autres à la Direction de la Jeunesse et des Sports et à la Direction des Affaires culturelles, deux directions participant d'ailleurs pleinement à cette réforme.

Cette création nette d'emplois est la preuve que la Ville se donne les moyens pour réussir cette réforme en termes de conditions de travail pour les enfants et les personnels.

Cette réforme permet de proposer aux directeurs de centres de loisirs de devenir agents de catégorie B en tant que R.E.V., responsables éducatifs Ville, c'est-à-dire responsable aussi de l'organisation de ces trois nouvelles heures de périscolaire par semaine.

A ce jour, quelque 385 responsables éducatifs Ville ont été recrutés, montrant ainsi l'enthousiasme certain des agents de la Ville déjà en charge du périscolaire pour la création de cette nouvelle filière de l'animation parisienne. Il en est question dans les projets de délibération DRH 60 et 68.

Cette réforme permet aussi - et cela a été évoqué - aux A.S.E.M., agents spécialisés des écoles maternelles, de revenir à leur cœur de métier, être auprès des enfants, en les soulageant de certaines tâches de ménage et en les faisant participer aux activités périscolaires.

Je me permets de revenir quelques instants sur l'engagement complémentaire de la Ville d'embaucher 100 nouveaux A.S.E.M. par an d'ici 2016 pour atteindre l'objectif ambitieux d'un A.S.E.M. par classe de petite et de moyenne section.

Cet engagement montre l'attention particulière que porte notre collectivité aux demandes des familles, mais aussi aux conditions de travail des personnels et des enseignants.

Cette réforme permet d'offrir aux personnels des écoles aussi, ainsi qu'aux agents de ménage de la DILT, des quotités de travail plus grandes en prenant en charge en partie les tâches de ménage des A.S.E.M.

Elles permettent à certains animateurs de la Ville d'évoluer dans leur carrière, sous conditions de grade et d'ancienneté, en devenant directeurs de centres de loisirs et relais périscolaires. Il s'agit du projet de délibération DRH 63 qui donne à ces personnels une reconnaissance statutaire au moment même où leur fonction évolue vers plus de responsabilités.

Enfin, cette réforme permettra aussi de recruter des agents accompagnateurs pour les sorties organisées sur ces nouveaux temps périscolaires.

Je tiens à revenir quelques instants sur un second engagement de notre collectivité qui impacte de nombreux recrutements, celui d'appliquer un taux d'encadrement d'un adulte pour 14 enfants en maternelle et un adulte pour 18 enfants en élémentaire, aussi bien sur ce temps d'aménagement des rythmes, mais aussi sur l'amélioration du taux d'encadrement que nous avons actuellement sur la pause méridienne et le soir dans toutes les maternelles de Paris ainsi que dans les élémentaires en quartier politique de la ville. A terme, l'idée est d'avoir ce même taux d'encadrement pour toutes les élémentaires de Paris.

Ce nombre d'encadrants sera doublé pour toute sortie avec les enfants au nom de la sécurité des enfants. Il ne s'agit donc pas de continuer à agiter le chiffon rouge sur l'insécurité dans laquelle nous les mettrions.

S'il faut informer encore et toujours les familles sur le progrès que cette réforme permet pour leurs enfants et les ateliers proposés école par école, il est aussi important d'informer les personnels de la Ville des progrès sociaux et professionnels permis par cette réforme.

Je tiens ici à rendre hommage à Colombe BROSSEL et à Maïté ERRECART, ainsi qu'à toute l'Administration parisienne - et cela a déjà été dit - qui a fait un travail exceptionnel dans un temps restreint pour que cette réforme soit le succès annoncé et que la rentrée scolaire soit une réussite, quoi que les oiseaux de mauvais augure puissent en dire.

Un dernier mot pour confirmer l'attention toute particulière de mon groupe à la nécessaire formation initiale, mais aussi continue des agents de la Ville nouvellement recrutés ou déjà en poste.

Quoi qu'en dise l'opposition municipale, toujours chagrine et aussi peu constructive dans ses interventions, le souci du détail et le travail dans la durée, voilà ce qui caractérise l'état d'esprit de notre collectivité à l'aube de l'application de cette ambitieuse réforme.

Je vous en remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - La parole est à Mme Annick OLIVIER.

Mme Annick OLIVIER. - Merci.

Une étape importante pour la mise en place de l'A.R.E. se concrétise au travers des projets de délibération de notre Conseil.

Comme Mme Michèle BLUMENTHAL, je voudrais d'abord saluer la conviction de Mme Colombe BROSSEL pour mener à bien cette étape nouvelle de ce beau projet, mais aussi saluer le travail mené par les directions centrales DASCO, DAC, DJS et DRH notamment.

Mais, ayant en charge les 60 écoles du 13^e arrondissement, je veux plus particulièrement témoigner de l'investissement des services déconcentrés.

Ils ont su faire face, dans un délai contraint, dans un contexte souvent difficile, à un dossier complexe, mais, contrairement à ce qu'ont dit M. MENGUY et d'autres, cette complexité aurait été la même, quelle que soit la date de mise en place, la plupart des problèmes d'organisation ne pouvant se régler que lorsque la décision a été prise.

C'est dans ce contexte que les services déconcentrés ont dû étudier les nombreux projets proposés par les associations, puis les répartir dans les écoles.

Cette répartition a pris en compte de nombreux paramètres : cohérence avec le contenu du projet éducatif qu'il a fallu bâtir en même temps, spécificité de chaque école, équilibre entre les écoles, respect des tranches d'âge, harmonisation des ateliers qui seront animés par les animateurs de la Ville, variété des activités pour que les enfants puissent avoir un parcours éducatif attrayant.

Donc, merci aux responsables des C.A.S., aux chefs de projet de l'A.R.E., aux référents éducatifs Ville, aux responsables d'actions éducatives et à tous les animateurs dont le travail d'arrache-pied a permis d'afficher en fin de semaine dernière, dans chaque école, les activités qui seront proposées aux enfants dès la rentrée.

Les enfants pourront d'ailleurs, du 3 au 13 septembre, tester les différentes activités qu'ils pourront pratiquer gratuitement au cours de l'année scolaire.

Il est à noter que ce travail considérable a été mené en parallèle avec la mise en place des R.E.V. qui ont dû gérer l'organisation, en lien avec les directeurs d'école et les équipes enseignantes, avec le point délicat du partage des locaux.

Même si, à l'occasion, sur ce point des locaux, je rappelle que ces locaux seront les mêmes en 2014, 2015 voire au-delà, mais sur ce point des locaux a été rapporté par ceux qui ont gardé la mémoire que cette question avait déjà été soulevée lorsque la Ville a mis en place les bibliothèques centres de documentation et les espaces Premier livre.

Qui, aujourd'hui, contesterait l'utilité et la présence des B.C.D. et des E.P.L. ?

J'ai donc bon espoir que, avec le temps, les difficultés inhérentes à tout changement pourront se régler et que toutes les personnes de bonne foi reconnaîtront l'apport de l'A.R.E. pour les petits Parisiens.

La mise en place de l'A.R.E. offre aussi une occasion de mieux communiquer sur le temps du périscolaire. Le premier temps qui me semble important est que les parents auront désormais un interlocuteur à qui s'adresser pour toutes les questions concernant leur enfant sur ce temps : le responsable éducatif Ville de son école.

L'A.R.E. a également permis de mettre en place des moments d'échange entre tous les intervenants. En effet, de nombreux arrondissements, notamment ceux de la majorité, dont le 13e, ont décliné le Comité de suivi parisien. Ainsi, pour notre arrondissement, nous avons tenu le premier Comité de suivi d'arrondissement et, pour être plus proches de ceux qui sont concernés, trois Conseils du périscolaire, un par circonscription de l'Education nationale.

Ces Conseils ont réuni, en présence de l'inspecteur de l'Education nationale de la circonscription ou de son représentant, les directeurs d'école, des représentants de parents élus pour chaque école, les R.E.V., les R.A.S., les responsables de la C.A.S., le chef du projet A.R.E.

Ces réunions locales qui se sont déroulées somme toute dans un climat plus apaisé ont permis d'informer, de répondre aux questions, aux craintes légitimes. Chacun intervenant dans son rôle, des échanges riches ont eu lieu, des propositions d'organisation locale ont ainsi été faites et, après étude de faisabilité, certaines seront mises en place. Elles permettront de régler les points qui tissent la vie quotidienne des écoles, que ce soit le rangement des cartables, les cheminements, etc.

Ces échanges se poursuivront pour accompagner les ajustements nécessaires de l'A.R.E. En effet, au-delà des calages qui seront nécessaires pour corriger ce qui devra l'être, l'A.R.E. ne peut qu'évoluer dans le temps : proposition de nouvelles activités, évolution des projets éducatifs en lien avec l'évolution des projets écoles.

Je ne peux donc que me réjouir que la Ville se soit donné les moyens pour mettre en place cette belle réforme qui permettra à tous les petits Parisiens de découvrir tout un éventail d'activités culturelles, sportives et autres enrichissantes et attrayantes et dès la rentrée 2013.

Je vous remercie.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre à l'ensemble des orateurs, je donne la parole à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire et merci à l'ensemble des intervenants d'avoir pris le temps important de revenir sur la mise en œuvre de cette réforme à la rentrée.

Ce Conseil et le débat que vous avez choisi avec les Présidents de groupe d'organiser ce matin, c'est la traduction de l'ensemble des engagements que nous avons pris le 25 mars dans cet hémicycle lorsque nous avons adopté un vœu de l'Exécutif. Engagements, vous l'avez pour certains repris dans vos interventions, qui avaient été formalisés le 25 mars et qui trouvent donc leur traduction concrète aujourd'hui de proposer et d'organiser pour l'ensemble des petits Parisiens, des activités gratuites, je le redis, merci à ceux qui l'ont rappelé, je crois que c'est Sylvain GAREL. En effet, il faut toujours le redire. Gratuites pour les enfants, les mardis et vendredis de 15 heures à 16 heures 30.

Le partenariat avec des partenaires associatifs, culturels, sportifs qualifiés, reconnus pour compléter notre offre interne. Une stabilisation et une contractualisation des personnels d'animation. La création d'une filière d'animation de la catégorie B, le recrutement de 400 ATSEM sur 4 ans, avec un recentrage des ATSEM sur leur cœur de métier dont l'accompagnement des enfants et bien entendu l'amélioration du périscolaire actuel.

Et c'est donc tout ceci qu'aujourd'hui nous présentons aux élus du Conseil de Paris, que ce soit sur les questions de personnel et de formation, que ce soit sur les questions de travail en partenariat avec des associations, des institutions culturelles et sportives, ou que ce soit sur la pérennisation du financement.

Quelques éléments peut-être d'information pour ceux qui se sont interrogés en toute bonne foi ce matin. A la rentrée, ce seront donc 939 partenaires associatifs qui interviendront dans les écoles pour proposer aux enfants des ateliers, et pour répondre à une interrogation exprimée par l'un d'entre vous, nous serons sur environ 50 % des ateliers animés par des partenaires associatifs et 50 % des ateliers animés par du personnel de la Ville de Paris.

Oui, nous avons souhaité, et c'est aujourd'hui ce que nous déclinons, améliorer le périscolaire existant, l'ensemble des temps périscolaires. Je ne parle jamais de péri-éducatif, je ne sais pas ce qu'est le péri-éducatif, nous sommes dans l'éducatif et je le revendique et les personnels de la Ville sont bien dans l'éducatif, c'est pour cela qu'ils ont des compétences et qu'ils interviennent auprès des enfants.

C'est la raison pour laquelle l'ensemble de ces ateliers seront grosso modo organisés autour de quatre thématiques principales, que ce soit en régime municipal ou par l'ensemble des partenaires de la Ville : la culture, le sport, la science, et tout ce qui tourne autour de l'appropriation de son patrimoine, de sa ville et de la citoyenneté.

Parce que oui, l'ensemble de ce que nous faisons, nous collectivités, en matière d'accompagnement éducatif, c'est un levier de lutte contre les inégalités et je remercie de ce point de vue le groupe EELVA de faire en sorte que nous gardions cet objectif en permanence en tête, c'est une chose mais surtout que nous nous donnions les moyens de l'évaluer, c'en est une autre, et je pense en effet que c'est une très bonne chose.

J'ai entendu dans ces interventions un certain nombre d'injonctions paradoxales. Il nous est reproché d'un côté de ne pas avoir retenu l'ensemble des associations qui ont proposé des projets, il nous est reproché de l'autre que cela coûte trop cher, oui, chers amis, nous avons fait des choix parce que c'est de notre responsabilité de garantir que l'ensemble de ce qui se passera dans les écoles avec les enfants à la rentrée soit des interventions de qualité qui respectent évidemment des projets éducatifs, qui respectent la sécurité des enfants, et que cela se fasse bien entendu de la façon la plus organisée possible, donc non, nous n'avons pas retenu l'ensemble des projets qui nous ont été proposés, et oui nous avons effectué une sélection.

J'en profite pour vous répondre, Monsieur HÉLARD, le théâtre de la Ville proposera des ateliers de théâtre à 1.152 enfants, mais avec un projet qui a particulièrement retenu notre attention, au-delà de ces 1.152 enfants qui suivront ces ateliers, il proposera à 3.600 enfants d'assister à 3 représentations théâtrales proposées par le Monfort, par le théâtre de la Ville et par le Grand parquet.

Ce sont 3.600 enfants par an qui vont assister à des spectacles d'institutions culturelles renommées de la Ville.

Nous sommes loin d'être dans des activités au rabais dont vous pourrez toujours, pour certains d'entre vous, vous moquer ou les railler.

J'ai entendu pendant des mois parler des ateliers macramé, mais non l'animation ce n'est pas du macramé, nous portons une ambition pour l'animation dans notre ville, vous pouvez continuer à moquer et à railler, c'est à l'épreuve des faits, en effet, que nous serons vigilants.

Je ne reviens pas sur les questions de recrutement et de formation, elles ont été largement évoquées par nombre d'entre vous, que ce soit sur la question des ATSEM, recrutés en nombre supplémentaire, recentrés sur leur cœur de métier, et bien évidemment nous ne dégradons pas les conditions d'entretien et d'hygiène des écoles, bien

entendu l'ensemble des écoles sera entretenu et pour ceux qui ont l'intérêt de se pencher non pas sur la surface des choses, mais sur les réelles questions, vous voyez que tout ceci a été organisé notamment au travers des modifications de règlement de service des ATSEM et des ATE et donc, bien entendu l'ensemble des écoles notamment maternelles sera entretenu avec beaucoup de vigilance.

Mais au-delà de la vigilance sur l'entretien, nous avons un souci permanent de pouvoir construire des parcours professionnels pour l'ensemble de ceux qui travaillent et interviennent dans les écoles qui soient sur la voie de la stabilisation et de la déprécarisation.

Je ne reviens pas non plus longuement sur les animateurs, puisque nous avons respecté, et même au-delà d'ailleurs des premiers engagements, les engagements qui avaient été pris de déprécarisation et de stabilisation des personnels, puisque nous avons eu l'occasion d'échanger hier lors du vote du budget supplémentaire, mais ce sont donc bien 1.500 contrats de travail qui vont être signés et qui vont permettre d'avoir des personnels qualifiés, je le répète, stabilisés sur l'ensemble des écoles.

J'en profite évidemment pour rappeler que nous avons déjà voté un renforcement de l'offre de formation - je pense aux B.A.F.A. et B.A.F.D., mais que, là aussi, je souscris à une proposition faite par Danielle FOURNIER, qui n'est pas là ce matin, mais dont je sais l'attachement à ces questions, et elle a bien raison, que nous puissions continuer à aller plus loin sur la voie de la formation pour l'ensemble des animateurs.

J'en profite pour rassurer Mme BRUNO ; il y aura, à la rentrée, plus de 200 enseignants qui animeront des ateliers sur ces nouveaux temps périscolaires et nous en sommes évidemment ravis.

Deux points sur des questions qui ont beaucoup agité nos débats, les débats, et encore ce matin, qui sont, par ailleurs, pour les étudiants en sociologie politique, des débats tout à fait intéressants en termes de mécanismes ; pendant des semaines, tous les gens bien informés, et, évidemment, je n'en faisais pas partie, affirmaient de façon péremptoire que : "non, non, non, la Caisse d'allocations familiales ne financerait pas la réforme" ; d'ailleurs, eux-mêmes le savaient, c'était écrit dans tel journal et on connaissait des gens bien informés...

Nous assistons à des moments dans lesquels, manifestement, il est plus important d'inquiéter que de rassurer ou d'expliquer, et donc, ce budget hier et ce projet de délibération aujourd'hui qui nous est proposé, c'est bien la participation financière de la C.A.F., nous le savions, mais c'est surtout la pérennisation de ce financement, puisque ce nouveau contrat enfance jeunesse engage la Ville et la C.A.F. sur quatre ans, à hauteur de 70 millions d'euros, et donc au-delà du financement, c'est bien la pérennisation de ce financement que nous avons présentée au vote ce matin.

Deuxième point, et je vais vite, je promets, sur les taux d'encadrement ; là aussi, nous sommes en train de parler de choses qui, pour un certain nombre d'entre elles, n'existent pas, le décret n'est pas encore sorti. Il y a une discussion préalable à la parution du décret entre le Gouvernement et le Conseil d'Etat, nous suivons cela dans la presse, puisque ni vous ni moi ni personne n'avons connaissance de l'avis du Conseil d'Etat qui est secret, mais c'est bien, à la rentrée, un taux d'encadrement de 1 pour 14 et de 1 pour 18 qui sera mis en œuvre, lorsque le décret sera sorti, après un dialogue nécessaire et tout à fait pertinent avec le Conseil d'Etat et le Gouvernement ; cessons, là aussi, d'inquiéter tout le monde.

Je souscris tout à fait à la proposition faite par Yves CONTASSOT, qui a disparu et qui rigole avec Jean-Pierre CAFFET - non, mais continuez à rigoler - que nous puissions avoir sur cette question des taux d'encadrement ce que vous avez appelé "une clause de revoyure", puisque je lis dans la presse - le décret va sortir, il n'est pas encore paru - que le temps pendant lequel ces taux seraient mis en œuvre était prévu à cinq ans, il pourrait être ramené à trois ans et donc le principe même d'une clause de revoyure me paraît tout à fait adapté. Tout cela n'était pas calé entre nous, pardon, Monsieur le co-président du groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés", mais je souscris, en tout cas, tout à fait à ce que sur la base d'un décret, une fois paru, nous puissions avoir cet échange ; il me semble même que le Gouvernement est en train d'avancer sur ce sujet.

Trois petits points :

- information maximale de l'ensemble de ceux qui sont concernés, quel que soit leur statut, par cette réforme ; c'est donc la raison pour laquelle l'ensemble des ateliers, pour chacune des 662 écoles, a été affiché sur les écoles, a été mis en ligne sur le site internet de la Ville, et je reprends bien volontiers toutes les propositions qui peuvent nous être faites, notamment par M. MARTINS, sur la diffusion la plus large possible de ces informations ;

- suivi, pilotage, évaluation, à tous les niveaux, au plus proche du terrain, dans les arrondissement, au niveau parisien et, bien entendu, une évaluation indépendante et qui nous permet d'avancer, notamment sur la question des inégalités ; j'en profite pour redire, car je l'ai déjà dit à de nombreuses reprises, que je saisirai toutes les occasions qui me seront données pour le dire, le fonds d'amorçage du Gouvernement doit être pérennisé et je renouvelle ici

cette demande qu'a exprimée déjà le Maire de Paris ; les collectivités s'engagent, non pas pour un an, mais sur le long terme, alors l'accompagnement financier de l'Etat, qui permet de garantir l'égalité sur le territoire, doit également, lui aussi, être pérennisée, et j'en profite donc pour renouveler cette demande.

Un mot de conclusion. Deux choses.

D'abord, je note avec une immense satisfaction que sur l'ensemble des bancs de notre hémicycle, aujourd'hui, s'est exprimé un message de reconnaissance et de remerciements à l'ensemble des services et des agents des services de la Ville ; c'est une nouveauté et je m'en félicite...

C'est une nouveauté dans nos débats sur la mise en œuvre de l'aménagement des rythmes éducatifs, et je m'en félicite, parce que je tiens, ici, à souligner le fait que pour l'ensemble des agents, et merci Annick OLIVIER d'avoir, en effet, témoigné à quel point les services déconcentrés de la Ville de Paris ont été performants dans ces derniers mois... Je tiens à leur dire toute notre gratitude ; nous avons une formidable chance, nous avons des milliers d'agents du service public à Paris pour qui les mots "égalité", "service public", "engagement" ne sont pas que des mots, c'est leur action au quotidien, et aujourd'hui, si nous arrivons devant les élus avec l'ensemble de ces projets de délibération, c'est parce qu'ils ont mis en œuvre au quotidien ces engagements, et je tenais, aujourd'hui, et c'est idiot mais avec une certaine émotion, à les remercier sincèrement et chaleureusement.

Je termine en vous disant que lors de la concertation, le Maire de Paris a répété à plusieurs reprises que cette réforme n'avait de sens que si chacun y trouvait sa place : les enfants, les parents, les personnels de la Ville, l'ensemble des communautés éducatives.

Il y en a encore beaucoup de travail devant nous durant ces mois d'été, mais je crois que nous avons organisé et mis en place chacun des moyens pour que cette réforme mise en œuvre soit une réforme au bénéfice de tous, et je tenais, les uns, les autres, à vous en remercier et à vous remercier pour votre engagement au service des enfants.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous allons maintenant procéder au vote des vœux et des projets de délibération.

Vous savez qu'en réponse aux vœux n^{os} 13, 18, 24, 25, 26, 27, 28 et 33, l'Exécutif a déposé le vœu n° 33 bis.

Le vœu n° 13 du groupe E.E.L.V.A. est-il maintenu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 18 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche est-il maintenu, Monsieur le Président BROSSAT ?

M. Ian BROSSAT. - Il est retiré.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Le vœu n° 24 du groupe U.M.P.P.A. est-il maintenu ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 25 du groupe U.M.P.P.A. est-il maintenu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 26 du groupe U.M.P.P.A. est-il maintenu ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 27 du groupe U.M.P.P.A. est-il maintenu ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 28 du groupe U.M.P.P.A. est-il maintenu ? Oui.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 33, du groupe U.M.P.P.A., est, je suppose maintenu.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 33 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2013, V. 166).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 14, déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2013, V. 161).

Je mets aux voix le vœu n° 15 du groupe E.E.L.V.A. avec, si je ne me trompe, un amendement oral que souhaite l'Exécutif et auquel le groupe E.E.L.V.A. consent, j'imagine ? Parfait.

Je le mets aux voix avec un avis favorable de l'Exécutif.

Pouvez-vous répéter l'amendement oral, Madame BROSSEL ?

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Bien entendu. Il a été transmis à l'ensemble des Présidents de groupe hier. Je vous rassure. Il y aura donc deux propositions d'amendements oraux sur des vœux, le vœu relatif au soutien des expérimentations innovantes sera sur le deuxième alinéa transformé par : "des formats spécifiques d'atelier soient proposés aux écoles ayant bénéficié d'une dérogation horaire accordée par le D.A.S.E.N."

J'en profite pour vous lire dans la foulée le deuxième, le vœu relatif à la constitution du corps des animatrices et animateurs dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatifs, le dernier alinéa sera transformé par : "Des formations de tous les niveaux, notamment au-delà du B.A.F.A. et du B.A.F.D." C'est de sujet sur lequel nous avons échangé à plusieurs reprises avec Mme Danielle FOURNIER.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je vous remercie d'avoir rappelé ces propositions d'amendement transmises hier à tous les Présidents de groupe.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition vœu référencée n° 15, déposée par le groupe E.E.L.V.A., amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2013, V. 162).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 16, déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2013, V. 163).

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition vœu référencée n° 17, déposée par le groupe E.E.L.V.A., amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2013, V. 164).

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 19 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 19 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 20, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif. Monsieur LEGARET, un avis favorable de l'Exécutif !

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2013, V. 165).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 21, déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 22, déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 23, déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 29, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je demande au groupe U.M.P.P.A s'il accepte de retirer, comme le demandait Mme BROSSEL, le vœu n° 30 ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Non.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 30, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 31, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 32, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 34, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 35, déposée par M. Jean-François MARTINS, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2013, V. 167).

Nous passons au vote des trois projets de délibération, successivement, bien entendu, et d'abord le projet de délibération DASCO 57, quand je dis trois... c'est beaucoup plus que trois !

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 57.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DASCO 57).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 59 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2013, DASCO 59).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 100.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DASCO 100).

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 124-DFPE 391.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DASCO 124-DFPE 391).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 468.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DAC 468).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 54.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DRH 54).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 60.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DRH 60).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 63.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DRH 63).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 68.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DRH 68).

Enfin, après ce bel exercice de démocratie, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 73.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DRH 73).

Je vous remercie, mes chers collègues, pour ce débat.

Rappel au règlement.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - J'ai été saisi d'une demande de rappel au règlement de M. le Président LEGARET.

Monsieur le Président LEGARET, vous avez la parole.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - C'est simplement pour parler de l'organisation de la séance.

Il était prévu que nous abordions maintenant le débat sur la tour Triangle, avec une demande de scrutin public, en tout cas que nous ayons ce débat avant la suspension à l'heure du déjeuner. On me dit finalement que ce débat n'aura lieu que cet après-midi, tout cela parce qu'on doit terminer un bout de séance du Conseil général ce matin.

Je suggère plutôt qu'on termine la séance du Conseil général en début d'après-midi, comme nous avons l'habitude de le faire d'ailleurs, et que l'on ouvre aussitôt que possible le débat sur la tour Triangle de manière à l'achever avant l'heure du déjeuner.

Cela me paraît beaucoup plus raisonnable.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Nous avons tous convenu que nous interrompions les débats du Conseil général hier soir et que nous reprenions ce matin avec ce débat organisé que vous avez voulu - il a été largement voulu par les groupes de l'opposition, je vous le rappelle - et ensuite nous reprenons le débat en conseil général qui d'ailleurs sera court ; en principe, il devrait être court, et nous reprendrons les projets de délibération avec la 7e Commission. Jusqu'à quand la 7e Commission nous conduira-t-elle ? Je n'en sais rien...

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Cela dépend d'eux !

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint, président. - Cela dépend de tout le monde, Monsieur VUILLERMOZ, et pas seulement de l'opposition !

J'invite tout le monde à un peu de concision. En effet, nous nous apercevons que ces débats sont très longs, que nous prenons un peu de retard sur l'horaire qui avait été prévu. Si chacun peut être concis, c'est une bonne chose.

Je vais donc céder la présidence à quelqu'un qui est capable de tenir la présidence du Conseil général, ce qui n'est pas mon cas.

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à onze heures dix minutes, est reprise à onze heures cinquante minutes, sous la présidence de Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe).

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

2013 DJS 171 - Convention d'occupation temporaire du domaine public avec la Ligue de Paris de Tennis pour l'occupation et l'utilisation privative du centre sportif J. Dixmier (16e) et dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, présidente. - Nous examinons à présent le projet DJS 171 relatif à une convention d'occupation temporaire du domaine public avec la Ligue de Paris de Tennis pour l'occupation du centre sportif Dixmier, dans le 16e arrondissement.

La parole est à M. CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Maire.

Le projet de délibération qui nous est soumis propose de rénover le site Jean Dixmier, concédé depuis 1996 à l'Association des Personnels Sportifs des Administrations Parisiennes de la Ville de Paris, A.P.S.A.P.-V.P., et d'octroyer une convention d'occupation à la Ligue de Paris de Tennis.

Cette convention s'inscrit dans le partenariat avec la Fédération française de Tennis et l'extension de Roland Garros, comme cela est mentionné assez discrètement, il faut bien le dire, à la page 2 de l'exposé des motifs.

Y aurait-il une certaine difficulté à l'assumer pour l'écrire aussi discrètement ?

Ce projet de délibération soulève selon nous deux questions.

La première, c'est que l'A.P.S.A.P.-V.P. risque de se retrouver en difficulté. En effet, jusqu'à présent, ce club qui permet aux salariés de la Ville de Paris de faire du sport à un prix raisonnable était le seul club résident et il avait la jouissance des huit courts de Dixmier, mais ce projet de délibération ouvre l'utilisation des courts à d'autres clubs. Ce qui semble être une des conséquences, au moins en partie, de l'accaparement du Fond des Princes par Roland Garros, qui a chassé des clubs locaux qu'il faut bien, désormais, recaser ailleurs.

Certes, l'A.P.S.A.P. reste officiellement le seul club résidant à Dixmier, mais il devra désormais partager l'équipement. Pour preuve, il est écrit que "la Ligue de Paris mettra en place des tournois ouverts aux clubs utilisateurs du centre Dixmier", ce qui montre bien qu'il y aura plusieurs clubs sur site.

Par ailleurs, le lieu ne sera plus dédié à la seule pratique tennistique, puisqu'il devient un lieu institutionnel pour le bien-être de la Ligue, appelé sobrement "Maison du tennis" ; il fera le bonheur des dirigeants parisiens.

Par ailleurs, deuxième question : des conditions financières qui nous surprennent. Une redevance de 15 % minimum est demandée à la Ligue de Paris pour Dixmier, largement, évidemment, au-dessus de la part variable demandée à cette même Fédération française de tennis pour Roland Garros, seulement 3 et 6 % après intervention du tribunal administratif.

De plus, il est ajouté, sans que cela soit d'ailleurs précisé dans l'exposé des motifs, une part supplémentaire qui pourrait se révéler particulièrement conséquente. En effet, il est prévu qu'en cas de non-réalisation des investissements prévus, la différence entre ces investissements prévus et ceux réalisés serait taxée à hauteur de 70 %. Or, dans une telle hypothèse, il va de soi que c'est le ou les clubs résidents qui seront amenés à payer la totalité de l'ardoise, les mettant ainsi dans une situation impossible au plan financier.

Pourquoi n'avoir pas intégré, d'ailleurs, au passage, une telle clause dans la concession de la Fédération française de tennis pour Roland Garros ?

Après l'augmentation considérable des coûts d'utilisation des gymnases, on voit, une fois de plus, que les redevances sont exigeantes pour le sport amateur, mais douces et conciliantes pour le sport business.

Au final, pour se dépêtrer des cadeaux généreux faits à la Fédération française de tennis, on met en péril des clubs locaux implantés de longue date dans le 16e, y compris quand le bien-être des salariés de la Ville et de l'A.P.-H.P. est en jeu.

Nous nous abstiendrons donc sur ce projet de délibération.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

La parole est à M. Pierre GABORIAU.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Madame le Maire.

Madame le Maire, mes chers collègues, concédé depuis 1996 à l'Association des personnels sportifs et des administrations parisiennes de la Ville de Paris dite "A.P.S.A.P. ", le centre sportif Jean Dixmier comprend huit courts de tennis, non seulement ouverts aux personnels de la Ville de Paris, aux personnels de l'A.P.-H.P., mais également à tous les sportifs parisiens, particulièrement à ceux du 16e arrondissement.

Vous le comprendrez, le centre sportif Dixmier est, avant tout, un établissement de sport de proximité ouvert à tous. En plus des huit courts de tennis, il comprend deux salles polyvalentes et un entrepôt pour le matériel, ainsi qu'un club house.

Bien que la convention soit arrivée à échéance le 30 juin 2006, la Ville de Paris a autorisé l'A.P.S.A.P. à continuer d'occuper de manière précaire et révocable cet équipement sportif de proximité. La gestion, l'entretien et la valorisation d'une concession sportive de ce type nécessitent des moyens financiers et organisationnels solides.

Parallèlement, la Ville de Paris a entrepris une réactualisation de redevance de ses concessions à l'occasion de chaque renouvellement : 15 % du chiffre d'affaires.

Compte tenu de ces éléments, la Ville de Paris souhaite que l'A.P.S.A.P. demeure club résident et conserve sa pleine autonomie, tout en permettant, comme cela a déjà été réalisé au Tir aux pigeons il y a cinq ans, à la Ligue de Paris de tennis de créer un centre de ligue.

Le programme d'investissements projetés représente un montant estimé à 2.334.000 euros ; la durée de la convention serait de 20 ans.

L'A.P.S.A.P., qui regroupe plus de 700 adhérents, connaît un renouveau de dynamisme depuis qu'elle s'est particulièrement investie dans le 16e arrondissement. 40 % de sa capacité totale sont issus du centre Dixmier.

L'objectif principal doit être la pérennisation de ce site pour le tennis de proximité et les critères doivent permettre à l'A.P.S.A.P. de répondre à cette mission.

Le maire du 16e, M. Claude GOASGUEN, avec l'appui de son adjoint au maire chargé des sports, M. Yves HERVOUET des FORGES, a bien voulu faire en sorte que s'instaure un dialogue pour que des échanges sur ce projet aient lieu lors de réunions qui se sont tenues à la mairie du 16e entre le futur concessionnaire et le club résident et puissent aboutir ainsi, dans la transparence, à un résultat sérieux et équilibré qui donne satisfaction aux deux parties.

D'ores et déjà, tout en préservant "l'affectation du site au tennis de proximité et pour le plus grand nombre, grâce à une sous-concession avec l'actuel club résident, l'A.P.S.A.P., la Ligue de Paris de tennis s'engage sur un programme d'investissements qui intègre en particulier la couverture de quatre courts supplémentaires, permettant ainsi au 16e arrondissement de trouver une compensation aux pertes de terrains du Fond des Princes du fait de l'extension de Roland Garros".

Forts de tous ces éléments présentés, le maire du 16e arrondissement et toute l'équipe municipale resteront particulièrement attentifs aux discussions en cours pour l'évolution d'un dossier qui nous tient très à cœur.

Certains que le juste équilibre sera trouvé, après avoir voté à l'unanimité ce projet par l'ensemble des conseillers du 16e arrondissement, nous donnons donc un avis favorable à ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GABORIAU.

La parole, à présent, est à M. David ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Madame la Maire, merci.

Je partage les préoccupations qui viennent d'être exposées par les orateurs précédents concernant la défense du sport de proximité, du tennis de proximité, et, en particulier, du club résident : l'A.P.S.A.P.

Je veux dire en particulier toute ma vigilance, car il y a tout lieu de craindre une politique de surbooking sur les quelques courts de tennis qui restent à disposition des pratiquants occasionnels non professionnels et ne relevant pas des équipes encadrées par la Fédération française de tennis, je veux dire, naturellement, les équipes de compétition de haut niveau.

Alors, nous serons très vigilants concernant ces risques de surbooking, et je le dis d'ores et déjà à M. VUILLERMOZ, qui connaît bien le secteur.

Je veux dire en second point toute ma préoccupation, mon étonnement et les interrogations suscitées par cette convention d'occupation temporaire du domaine public, car, du centre sportif Jean Dixmier jusqu'au site historique de Roland Garros, il n'y a, en réalité, que quelques rebonds de balle, mais ces rebonds de balle sont plutôt de faux rebonds, Monsieur VUILLERMOZ, et j'en veux pour preuve les deux éléments essentiels de cette convention d'occupation temporaire qui se distingue très notablement des conditions exorbitantes du droit commun consenties à la Fédération française de tennis il y a quelques semaines, dans le cadre du projet que nous connaissons bien d'extension du site de Roland Garros.

Premier élément : le taux de redevance. Ce taux de redevance, Monsieur VUILLERMOZ, dans l'exposé des motifs, vous nous indiquez, et je cite l'exposé des motifs très précisément : "la Ville a entrepris une réactualisation des redevances de ses concessions à l'occasion de chaque renouvellement : 15 % du chiffre d'affaires", mais c'est faux, Monsieur VUILLERMOZ, ce n'est pas le cas dans le cadre de l'extension de Roland Garros, et vous le savez. Monsieur CONTASSOT l'a rappelé, ce taux varie de 3 à 6 %.

Alors, pourquoi laisser entendre que ce taux de 15 % est systématiquement appliqué et, Monsieur VUILLERMOZ, pouvez-vous nous expliquer, nous donner les raisons de cette variation de taux entre le centre de sport qui nous concerne ce matin et Roland Garros ?

Deuxième élément qui distingue notablement cette convention de celle que vous avez poussée sur Roland Garros il y a quelques semaines : la durée de la convention, naturellement, 20 ans, ce qui paraît, en l'occurrence, pour Jean Dixmier, tout à fait raisonnable, mais 50 ans, et même 99 ans dans la première mouture, concernant le site de Roland Garros, à nouveau, une condition parfaitement exorbitante du droit commun et qui a, d'ailleurs, été sanctionnée, à juste titre, par le tribunal administratif de Paris, le 28 février dernier.

Alors, là aussi, Monsieur VUILLERMOZ, vous pourrez peut-être nous expliquer cette politique du deux poids deux mesures et pourquoi ce qui est la règle à Jean Dixmier devient quantité négligeable du côté du site de Roland Garros.

Merci.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur ALPHAND.

Pour répondre, la parole est à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, deux choses.

Déjà, je rappelle la situation de cette concession. Le site est vieillissant, l'état des installations n'offre pas des conditions de confort suffisantes, la qualité des équipements doit être améliorée pour une réelle valorisation patrimoniale du site, et d'un point de vue sportif, l'état des installations ne permet pas une occupation optimale pour répondre aux besoins à satisfaire dans l'ouest parisien en matière de tennis de proximité.

Deuxièmement, la gestion, l'entretien et la valorisation d'une concession sportive de ce type nécessitent des moyens financiers et organisationnels solides et, par ailleurs, la Ville a entrepris une réactualisation des redevances de ses concessions, comme vous l'avez dit, à l'occasion de chaque renouvellement, de 15 % du C.A.

Il faut savoir que cette concession sera évidemment attribuée à la Ligue de tennis, qui a proposé une offre d'exploitation du site. Je le rappelle. Monsieur GABORIAU, je vous remercie d'avoir dit qu'on vous a tenu informé et qu'on a négocié avec l'arrondissement, comme je le fais dans tous les arrondissements d'ailleurs, pas seulement avec le 16e arrondissement, pour se mettre d'accord sur cette affectation.

Cette affectation sera une affectation au tennis de proximité, avec une rénovation permettant a minima un doublement de la fréquentation grâce à la couverture de quatre nouveaux courts, avec la pérennisation du club de

tennis de l'A.P.S.A.P. et j'y tiens beaucoup, qui restera le club résident dans le cadre d'une sous-concession, conservant sa pleine autonomie de fonctionnement et encaissant ses recettes - cela n'a été dit par personne.

Des créneaux seront octroyés à des clubs de la Fédération française de tennis du 16e grâce au renforcement de l'offre sportive du site, qui aura un accueil en hiver des jeunes du pôle espoir. Ce qui veut dire que ce site sera ouvert à tous les Parisiennes et Parisiens et on passera de 900 à 2.500 utilisateurs avec une orientation prioritaire sur le tennis loisirs et le tennis féminin, ce à quoi je tiens beaucoup évidemment.

Je passe sur les programmes d'investissements, qui sont importants.

Je voudrais répondre à une question posée par deux intervenants, M. CONTASSOT et M. ALPHAND.

Je dis tout de suite à M. ALPHAND que je suis certain qu'il sera très vigilant sur le surbooking et que de toute façon, cette concession sera ouverte à l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens, et pas seulement aux Parisiens et Parisiennes du 16e arrondissement.

La différence entre la redevance pour les concessions de tennis, que nous passons à 15 %, avec Roland Garros, je le redis, je l'ai dit et je redis encore une fois que cela n'a rien à voir et que cela n'a pas à être comparé. En effet, Roland Garros redistribue, Roland Garros, c'est la Fédération française de tennis et les recettes qui sont faites sur Roland Garros et donc les bénéfices qui sont issus de ces recettes sont redistribués à l'ensemble des clubs de tennis de France. Ce ne sont donc pas des recettes qui sont conservées mais bien redistribuées à l'ensemble des clubs de tennis, y compris d'ailleurs aux clubs de tennis parisiens. Je le répète et je le répéterai à chaque fois qu'on me rappellera cette question, que cela n'est pas à mettre en comparaison.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur VUILLERMOZ.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 171.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DJS 171).

2013 DJS 213 - Subvention (823.225 euros) avec convention avec le Stade Français Paris au titre de la saison sportive 2013-2014.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DJS 213 relatif à l'attribution d'une subvention avec convention avec le Stade français Paris au titre de la saison sportive 2013-2014.

La parole est à M. Sylvain GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Oui, merci, Madame la Maire.

Comme la subvention au Paris-Levallois-Basket qui est également proposée à ce Conseil, ce projet de délibération illustre comme chaque année la livraison indécente des fonds publics aux intérêts du sport business.

800.000 euros par an donnés ainsi par la Ville au Stade français ! Cela représente 4,8 millions d'euros sur l'ensemble de ce mandat, soit le prix d'un gymnase de type C à très haute performance énergétique qui serait adapté aux besoins réels des scolaires et des associatifs.

Au lieu de cela, alors que les Parisiens manquent cruellement d'équipements sportifs de qualité, on dilapide les fonds publics pour aider un club professionnel qui se morfond en bas de classement au top 14. Je précise que si ce club était le premier du top 14, nous aurions le même point de vue.

Ce soutien est d'autant plus inacceptable qu'il vient en supplément d'un autre cadeau d'une toute autre ampleur : la reconstruction pharaonique de Jean-Bouin pour au moins 160 millions d'euros, si l'on en croit la communication minimaliste de la Ville.

Or, ce projet de délibération DJS 213 a au moins un mérite : il rappelle une nouvelle fois l'inutilité totale de ce projet de démolition-reconstruction.

Comme le rappelle l'exposé des motifs, le Stade français organise chaque année des matchs au Stade de France et dans différentes villes de province pour faire découvrir le rugby à de nouveaux territoires. Cela, au moins, est une bonne initiative, mais puisque tant de villes et de stades sont disponibles pour accueillir le Stade français, pourquoi diable construire un nouveau stade à Paris ? Pourquoi participer à la frénésie francilienne et française qui pousse tous les élus à construire des stades inutiles.

Ce qui se passe au Brésil devrait nous servir de leçon. Dans le pays où le foot est roi, dit-on, des millions de personnes sont descendues dans la rue, soutenues par une majorité de la population, pour souhaiter que l'argent public ne soit plus destiné à la construction de stades ou à la Coupe du monde de football, mais à servir à l'amélioration des transports en commun et des services publics. C'est une préoccupation que nous partageons avec nos camarades brésiliens.

De ce fait, nous souhaiterions que le budget de notre Ville serve enfin à la pratique sportive des Parisiens et non les intérêts du sport business.

Nous voterons donc contre ces projets de délibération.

Je vous remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GAREL.

La parole est à M. David ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Madame la Maire, merci.

Je ferai une intervention groupée sur plusieurs projets de délibération, comme il en a été entendu avec vos collaborateurs. Néanmoins, j'attends naturellement de la part de l'Exécutif une réponse complète qui ne soit pas aussi synthétique, peut-être, que les questions que je vais poser. Mais je me prête bien volontiers à ce jeu-là pour faire gagner un peu de temps à notre séance.

Alors, concernant l'intervention précédente, je reviens un instant parce que j'entends à nouveau M. GAREL mener sa croisade et son internationale franco-brésilienne contre le sport professionnel, je veux vous le dire, Monsieur GAREL, vous êtes probablement ultra minoritaire à Paris dans cet état d'esprit-là.

Je le crois, cet état d'esprit-là est excessif, et permettez-moi de vous le rappeler : tout ce qui est excessif est insignifiant.

Alors maintenant, j'en viens aux projets de délibération successifs qui concernent le rugby, le volley, le basket, le hand et le foot.

Je suis en quelque sorte contraint de revenir successivement sur le pilotage de ces cinq clubs. J'y suis contraint de par les conclusions de la Chambre régionale des comptes il y a trois ans concernant la gestion et le suivi de l'activité des clubs professionnels parisiens.

Et il faut bien le rappeler, ce rapport de la C.R.C. était particulièrement accablant pour l'Exécutif municipal. On y apprenait quasiment que les conventions signées avec ces clubs professionnels faisaient l'objet de copier-coller les uns et les autres et d'un exercice à l'autre.

On aurait pu attendre de la part de l'Exécutif municipal une attention bien supérieure pour une activité qui non seulement se voit subventionnée sur des fonds municipaux, mais correspond également à une attente de la part des Parisiennes et des Parisiens et contribue aussi au rayonnement de notre capitale.

Alors maintenant, je reviendrai plus précisément sur chacun de ces clubs.

Concernant le Stade français, dont les résultats cette année, malheureusement, ont été plutôt décevants dans le top 14, même si le club s'est rattrapé à l'échelle européenne, l'exposé des motifs ne cesse de nous inquiéter. "De grands moments de divertissement familial et populaire", vous citez, et ce sont les matchs du Stade français, mais vous expliquez par ailleurs que "les principales rencontres de la saison sont organisées au stade de France" et que par ailleurs encore "différents matchs sont délocalisés en province".

La question que j'aimerais vous poser à nouveau, car elle n'est pas neuve : à quoi sert d'avoir rénové le stade Jean Bouin pour une somme qui reste encore à déterminer, qui se situera entre un peu plus de 100 et 200 millions d'euros. Là encore nous attendrons des chiffres précis de la part de l'Exécutif municipal, qui va malheureusement être confronté à une impasse sur ce dossier.

Mais je ne doute pas que le Maire de Paris inaugure ce qui s'annonce comme une catastrophe industrielle en grande pompe dans quelques jours ou dans quelques semaines.

Alors, Monsieur VUILLERMOZ, ma question concernant le Stade français pour la saison prochaine : combien le Stade français jouera-t-il de matchs à Jean-Bouin et combien chacun de ces matchs coûtera aux contribuables parisiens ?

Concernant maintenant le basket, pour le Paris-Levallois, dont le bilan sportif a été moyen au cours de la saison - je n'y reviendrai pas -, le bilan conventionnel meilleur, j'aimerais vous interroger sur le bilan financier.

Où en est le club s'agissant de l'apurement de ses dettes ?

Deuxième question : qu'en est-il du respect des règles du Code du sport et plus particulièrement de l'article R.113-1 du Code du sport que vous évoquez dans l'exposé des motifs, mais de manière très discrète ? J'allais dire presque sibylline. Je veux rappeler pour nos collègues qui ne connaissent pas nécessairement par cœur, et on peut les comprendre, le R.113-1 du Code du sport, il s'agit d'un article qui vise à limiter le cumul des subventions reçues par un club de la part de collectivités territoriales à 2,3 millions d'euros.

Alors je voulais vous interroger, Monsieur VUILLERMOZ, que signifie la petite réserve discrètement émise dans l'exposé des motifs qui nous est soumis ?

Sur le volley, l'Union stade français Saint-Cloud, un club cher au 16e arrondissement qui mène d'ailleurs plusieurs opérations dans notre arrondissement, en partenariat avec un certain nombre d'établissements. Un club qui a réussi une très belle saison de championnat, mais qui correspond au plus petit budget de ce championnat.

Alors, qu'en est-il de la politique municipale visant à encourager l'activité du club pour l'exercice précédent en allant au-delà naturellement des 50.000 euros supplémentaires qui lui sont accordés ?

Pour le hand, le Issy Paris Hand, je voudrais saluer le hand au féminin à Paris parce qu'on en parle trop peu aujourd'hui. Mais pouvez-vous faire le point sur le redressement de la situation financière de ce club, qui a été fragilisé au cours des derniers exercices ?

Concernant le foot, le centre de formation de football de Paris, je suis surpris dans le bilan conventionnel que vous nous adressez qui est d'ailleurs assez complet, que la Ville de Paris n'ait pas encouragé ce centre de formation à avoir des liens plus rapprochés avec le Paris Saint-Germain ou de ne pas avoir encouragé le Paris Saint-Germain à entretenir une proximité avec ce centre de formation. Il y a probablement de très bons joueurs parisiens qui devraient avoir leur chance au niveau du Paris Saint-Germain, notre équipe phare.

D'ailleurs, je veux rappeler à cet égard que le centre de formation de football de Paris a sorti un certain nombre de jeunes footballeurs professionnels, malheureusement ils sont partis du côté de l'INF Clairefontaine ou d'autres clubs professionnels, pourquoi la Ville de Paris n'encourage pas les liens avec le Paris Saint-Germain ?

Et puis, je conclurai pour la bonne bouche, Monsieur VUILLERMOZ, concernant le hockey sur gazon, le Maire de Paris a inauguré les pelouses d'Auteuil il y a quelques semaines sous la pluie, ce n'était pas de sa faute ni celle de François HOLLANDE, mais malheureusement, cette inauguration en grande pompe était de l'esbroufe.

Ces pelouses d'Auteuil, je m'y suis rendu, mais ceux qui les fréquentent aujourd'hui et ils sont forts peu nombreux, n'y trouvent aucune zone avec de l'ombre. On a l'impression que le terrain est laissé à l'abandon. L'équipement n'est nullement finalisé, et pire que tout, sur le terrain de basket il n'y a même pas les filets ou les grillages nécessaires, et quand les pauvres joueurs qui n'ont pas forcément la dextérité des basketteurs de très haut niveau ratent la cible, ils sont obligés d'aller chercher le ballon dans le ravin.

Alors, Monsieur VUILLERMOZ, je comprends la frénésie d'inauguration du Maire de Paris et sa première adjointe pour des raisons politiciennes et municipales à l'horizon 2014, mais franchement, il n'y a aucune gloire à tirer à l'heure qu'il est des pelouses d'Auteuil. Merci.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur ALPHAND.

Pour répondre sur ces différents points, la parole est à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Merci, Madame la Maire. Deux choses déjà, je vais répondre à Sylvain GAREL.

Le rugby, le basket, ce sont deux sports qui sont complètement différents du point de vue économique par rapport au football. Je partage avec lui le soutien des revendications des Brésiliens quant à la Coupe du Monde de

Football puisqu'en gros, c'est un événement qui va coûter 14 à 15 milliards d'euros et donc dans un pays qui est en situation difficile, il faut avouer que cela pose quand même un certain nombre de questions. Je veux lui dire aussi qu'en ce qui concerne l'Euro 2016, nous avons constitué avec l'ensemble des maires des villes hôtes, un comité qui consiste à défendre les intérêts des villes face à l'UEFA.

Ce n'est pas quelque chose d'anodin et nous nous battons pour éviter que le football profite un peu trop à mon avis, des subventions des collectivités locales territoriales et nationales.

Mais en ce qui concerne le basket et le rugby, nous sommes dans une autre économie, l'économie par exemple du Stade Français rugby est un budget d'à peine 20 millions d'euros, et c'est vrai que depuis trois ans le président qui a repris ce club est amené à mettre à chaque fin de saison de l'argent pour consolider son club, afin, lorsque le Stade Français jouera à Jean-Bouin à partir du mois d'août, d'avoir une grande équipe.

Nous savons tous qu'à Paris, si nous voulons avoir une grande équipe, il faut faire du spectacle, avoir de grands joueurs et donc jouer les premières places. Sinon, il n'y aura pas de succès pour le stade français et Jean-Bouin.

Et donc, l'aide que nous apportons, nous l'apportons dans le cadre évidemment de ce grand club, mais aussi pour la convention passée avec lui au niveau des jeunes Parisiennes et Parisiens qui font du rugby, des jeunes des écoles, et nous avons donc dans cette convention beaucoup d'événements qui permettent à l'ensemble des Parisiennes et Parisiens de faire du rugby.

En ce qui concerne le basket, le club de basket de Paris Levallois n'existerait pas s'il n'y avait pas des subventions des collectivités locales et territoriales, alors pour répondre à M. ALPHAND sur le montant de la subvention accordée et par rapport à ce qu'avait dit la Cour des Comptes et ce qu'il y a dans le projet de délibération, oui, nous avons constaté pendant le courant de l'année que la Ville de Paris et la ville de Levallois avaient dépassé les 2.3 millions. Moi je ne prendrai pas l'article tel qu'il l'a dit mais simplement je rappellerai la loi BUFFET qui autorise les collectivités locales et territoriales à subventionner à 2.3 millions et pas au-delà et je rappelle aussi qu'il y a une barrière en ce qui concerne tout ce qui est marché de prestations et marché de publicité, puisque nous sommes plafonnés à 1.6 million.

Nous sommes là aujourd'hui pour le Paris Levallois à 2.3 millions en subvention, mais nous sommes encore loin des 1.6 million de marché de prestations. Il y a certainement une volonté chez certains de subventionner davantage ce club, mais cela ne sera pas Paris puisque Paris n'ira pas au-delà des subventions qui sont accordées aujourd'hui.

Je voulais donc, comme M. ALPHAND, et je l'en remercie, est intervenu sur beaucoup de projets de délibération, lui dire déjà que tous les ans, j'organise une réunion des grands clubs, ce que l'on appelle les grands clubs où j'invite tous les groupes.

Cette année malheureusement, à part le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés il n'y avait pas d'autres élus, il y avait évidemment les collaborateurs des différents groupes, que je remercie, qui étaient présents mais pas d'autres élus que ceux du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés. C'est tout de même dommage, Monsieur ALPHAND, mais la collaboratrice du groupe U.M.P.P.A. était présente et pourrait éventuellement répondre à toutes vos questions, mais je vais le faire très rapidement.

En ce qui concerne le Stade français, vous avez dit que le Stade français joue beaucoup de matchs à l'extérieur. Oui c'est vrai, dans le cadre où Jean-Bouin était en construction et où nous lui avons offert la possibilité de jouer ses matchs à Charléty.

Or, force est de constater qu'aujourd'hui Charléty n'est pas un stade pour jouer au rugby et que les publics ne sont pas dans une situation très satisfaisante puisque c'est très loin du jeu. C'est vrai qu'ils ont joué un maximum de matchs à Charléty. D'ailleurs je vous le dis, tous les matchs joués à Charléty, ils les ont gagnés. C'était une bonne chose ! Ils ont joué un certain nombre de matchs en province, très peu, 3, et 4 matchs au Stade de France.

Je peux vous dire que pour la saison prochaine, celle qui va venir 2013-2014, ils nous ont annoncé qu'ils ne joueraient qu'un match à l'extérieur au Stade de France, tous les autres matchs, à domicile évidemment, se feront à Jean Bouin.

J'ai répondu sur le basket.

Sur le volleyball féminin, Monsieur ALPHAND, vous devez savoir que, dans la politique de la Ville, il y avait la volonté de développer le sport féminin.

Nous avons donc un grand club de volleyball féminin, puisque le stade français de Saint-Cloud est un club de volleyball féminin, et nous l'avons conforté. Quand il est descendu l'année dernière en deuxième division, nous avons maintenu la subvention et, cette année, il a fait une deuxième partie de championnat extraordinaire puisqu'il a gagné tous ses matchs et, finalement, il finit quatrième.

Il sera donc européen l'année prochaine, c'est pourquoi nous pensons qu'il est utile d'accompagner le volleyball féminin de Paris dans ce cadre et j'espère que mes successeurs continueront à développer le sport féminin.

Il en est de même pour ce qui concerne le handball féminin. Avec Issy-les-Moulineaux qui avait une grande équipe, nous nous sommes associés pour permettre à cette grande équipe encore de se développer. Cette grande équipe, cette année, a fait un très bon championnat comme les autres années, mais a aussi été en finale d'une coupe d'Europe.

Ce club sera encore en coupe d'Europe l'année prochaine et nous continuerons à l'accompagner dans son développement. Je vous signale également que ce club de handball féminin a un très bon centre de formation qui a déjà formé une grande partie des joueuses qui sont aujourd'hui en équipe de France et aussi dans d'autres équipes nationales. Nous espérons bien faire en sorte que cette équipe continue à se développer pour que l'ensemble, là encore, des jeunes Parisiennes et Parisiens puissent faire du handball.

En ce qui concerne le centre de formation, Monsieur ALPHAND, si j'étais en capacité de dire au Paris Saint-Germain de se rapprocher du C.C.F.P. et de venir chercher certains de ses joueurs, qu'est-ce que ce serait bien ! Mais je ne suis ni le recruteur du Paris Saint-Germain ni agent de joueurs. Je fais tout pour que, évidemment, le Paris Saint-Germain puisse orienter sa détection en France et à Paris, mais, comme vous l'avez certainement vu, ce n'est pas totalement le cas à l'heure actuelle et cela ne sera pas encore le cas l'année prochaine.

Bon, cela dit, le Paris Saint-Germain a un centre de formation qu'il veut développer. Le C.C.F.P., nous l'avons accompagné en faisant un synthétique sur ses terrains et en réhabilitant les vestiaires, donc nous pensons que c'est l'avenir et que demain, il y aura de très grands joueurs de la Région parisienne qui seront dans les grands clubs de Paris et de France.

Excusez-moi, j'en ai encore pour deux secondes. Les pelouses d'Auteuil, je vous l'ai déjà dit - et je tiens le pari avec vous - seront un lieu très, très prisé quand il va faire beau, certainement déjà dès cette année. Je pense qu'il y aura beaucoup de monde et, dès l'année prochaine, il y en aura encore plus et vous verrez que cela va être un lieu très important pour Paris.

Le hockey sur gazon, vous avez tort parce que cela va être l'un des plus beaux terrains de la région Ile-de-France et, déjà, nous avons les félicitations des deux clubs, le Paris Jean Bouin et le Stade français qui jouent sur ce terrain.

Nous sommes très fiers d'avoir pu réaliser sur les pelouses d'Auteuil ces trois terrains de grands jeux, dont ce terrain de hockey sur gazon.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur VUILLERMOZ, pour toutes ces explications.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 213.

Qui est pour ?

Contre ?

Un vote contre du groupe E.E.L.V.A. Merci.

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DJS 213).

2013 DJS 222 - Subvention (40.000 euros) et convention avec la Ligue de Paris de Tennis pour les saisons sportives 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, présidente. - Nous examinons à présent le projet de délibération DJS 222 concernant une subvention et une convention avec la Ligue de Paris de Tennis pour les saisons sportives 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016.

La parole est à M. CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Maire.

Le projet de délibération qui nous est soumis propose de fixer à 40.000 euros la subvention à la Ligue de Paris de Tennis pour les trois saisons à venir, soit jusqu'en 2016.

A lire les attendus de l'exposé des motifs qui retracent avec force détails les objectifs de la Ligue de Paris, on se dit a priori qu'il est tout à fait évident de soutenir la proposition d'augmenter la subvention pour la faire revenir à son niveau des saisons 2007-2008 et 2008-2009.

On se demande même quelle mouche a pu piquer la Ville pour diviser par deux la subvention depuis, même si la saison 2012-2013 a vu une légère rallonge de 10.000 euros votée lors de notre dernière séance.

Pourquoi diable avoir fragilisé une telle structure pendant aussi longtemps ?

Certes, la Fédération française de Tennis a bénéficié de largesses incommensurables avec un cadeau de 500 millions d'euros pour sa concession de 50 ans à Roland Garros, mais la F.F.T., on le sait, aura besoin de ponctionner les ligues pour faire face à la fois à l'augmentation considérable des primes de match pour les joueurs et plus encore aux travaux envisagés sur le site des serres d'Auteuil. Ceci explique peut-être cela.

Comme la Ville a finalement dû renoncer au cadeau supplémentaire de 20 millions cash, il faut bien trouver quelques compensations ici ou là. Ce que l'on ne donne pas à la F.F.T., on va en donner une petite partie à la Ligue de Paris.

Pourtant, si on regarde de plus près les comptes de la Ligue de Paris, on comprend mieux pourquoi la subvention a diminué depuis 2009. En effet, la Ligue de Paris dispose d'un véritable trésor de guerre de presque 2 millions d'euros et dégage un excédent annuel de plus de 125.000 euros en 2012 après un excédent de plus de 130.000 euros en 2011, dont 47.000 euros de reprises de provisions, ce qui montre une amélioration très importante de la situation financière de la Ligue de Paris depuis deux ans.

Alors, finalement, on se dit que la Ville avait raison et que rien, mais vraiment rien, ne justifiait le maintien de la subvention à son niveau antérieur.

Alors on cherche : qu'y a-t-il de nouveau qui justifierait de relever à nouveau la subvention ? Là, il faut bien le dire, on reste sec. Rien, mais vraiment rien ne permet de trouver une explication.

Certes, il est affirmé que la ligue va former plus d'agents de la filière sportive afin qu'ils obtiennent le certificat professionnel d'assistant moniteur de tennis. Cependant, il est aussi précisé que cela se fait déjà depuis deux ans. L'impact budgétaire ne saurait donc être invoqué, puisque la situation financière s'est améliorée au cours de ces deux derniers exercices, malgré cette mise en œuvre.

Il ne peut donc s'agir que d'un cadeau sans contrepartie réelle et sérieuse.

A l'heure où la Ville demande à chacun de faire des efforts et tout particulièrement aux personnels de la Ville de se serrer la ceinture en travaillant plus pour ne pas remplacer les départs en retraite, sans augmenter pour autant les rémunérations, cela frise l'indécence

Contrairement à ce que voudrait faire croire l'adjoint chargé des Sports, le groupe E.E.L.V.A. n'a rien contre tel ou tel sport, mais nous trouvons seulement qu'il est pour le moins curieux de demander aux Parisiennes et aux Parisiens qui vont dans les gymnases de la Ville de payer plus cher pour que la Ligue de Tennis de Paris, qui n'en a pas besoin, reçoive un cadeau de 20.000 euros supplémentaires.

Chacun prendra ses responsabilités dans le vote, mais, pour notre part, nous souhaitons le maintien de la subvention à son niveau actuel de 20.000 euros et nous voterons donc contre ce projet de délibération.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

Pour répondre, la parole est à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je n'ai pas de contradiction et je distingue bien la situation entre la Fédération française de Tennis avec Roland Garros et la Ligue de Paris de Tennis avec Dixmier, je l'ai dit tout à l'heure, je n'y reviens pas.

Je n'ai jamais dit que le groupe des Verts avait quelque chose contre un sport, j'ai simplement dit que, quelquefois, Monsieur CONTASSOT, je me demande si vous aimez le sport, c'est autre chose, et si vous aimez le sport de haut niveau notamment...

Le problème n'est pas de savoir si vous êtes plus fort que moi, je vous dis simplement qu'il me semble que, quelquefois, vos propos indiquent que vous n'aimez pas le sport et notamment le sport de haut niveau qui est quand même prisé par beaucoup, beaucoup, beaucoup de nos concitoyens. Il faut quand même peut-être en tenir compte.

Tout simplement, sur la Ligue de Tennis, je voudrais vous dire que, durant la saison 2012-2013, il y a eu des soutiens à plusieurs manifestations récurrentes destinées aux jeunes : le tournoi BNP, le Paris Back-Up, le trophée Ile-de-France. Il a organisé plusieurs tournois de jeunes qui auront fait jouer 249 équipes et plus de 600 jeunes de neuf ans à 16 ans.

Sur les grands événements tennistiques dans la capitale, la Ligue a proposé des animations en direction des jeunes dans le cadre des dispositifs de la D.A.S.C.O. et de la D.J.S.

Il y a eu des journées dédiées aux femmes et leur présence à l'événement municipal Femmes en Sport. Il y a eu des séances d'initiation aux enfants des centres de loisirs, des établissements scolaires et des Mercredis du Sport.

La Ligue projette le développement du mini-tennis, destinés au 5-9 ans, ce qui nécessitera de former un nombre plus important, comme vous l'avez dit, d'agents de la filière sportive, avec l'obtention du Certificat professionnel d'assistant moniteur de tennis. Cette formation est prise en charge par la ligue depuis maintenant deux ans, ce qui a permis de former déjà 16 agents durant cette période. Il y a eu l'organisation conjointe de stages dans les E.M.S. ; les prochains auront lieu cet été.

Elle projette de mettre en place des centres d'initiation au tennis pour adultes destinés aux Parisiens débutants âgés de plus de 18 ans et non licenciés dans un club de tennis. Cela se fera dans quatre arrondissements : les 12e, 15e, 16e et 18e arrondissements.

C'est pourquoi, au regard de ces activités au service des Parisiennes et des Parisiens, notamment des jeunes, mais aussi au regard de son engagement pour former davantage d'agents de la filière sportive, nous vous proposons d'accorder 40.000 euros.

Voilà pourquoi nous avons augmenté cette subvention et c'est vrai que nous l'avions baissée pendant un temps parce que nous avions l'intention de proposer à la Ligue de tennis des activités plus importantes. Aujourd'hui, c'est réalisé. C'est pourquoi nous augmentons la subvention.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur Jean VUILLERMOZ.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 222.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DJS 222).

2013 DJS 233 - Avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public, pour l'exploitation du centre sportif Tir aux pigeons (16e) par la Ligue de Paris de Tennis et dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, présidente. - Nous examinons à présent le projet de délibération DJS 233 relatif à un avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public, pour l'exploitation du centre sportif Tir au pigeon (16e arrondissement) par la Ligue de Paris de Tennis et il y a un dépôt de demandes d'autorisation d'urbanisme, sur lequel les amendements n° 42 et n° 43 ont été déposés par le groupe E.E.L.V.A.

La parole est à M. CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Maire.

Le projet de délibération qui nous est soumis propose d'approuver un avenant à la concession accordée à la Ligue de Paris de Tennis sur le site du Tir aux pigeons, concession en réalité à destination de l'ancien bénéficiaire, à savoir l'A.S.C.B.B., communément appelée l'association du Tir aux pigeons.

Disons-le tout de go : ce projet de délibération se moque du monde !

Car sous couvert de revoir le programme d'investissement sur le site, le projet qui nous est soumis n'a qu'un objectif : éviter que l'A.S.C.B.B., le Tir au pigeon, paie réellement les frais de dépollution du site, ce à quoi elle est pourtant contrainte par la loi.

Comme il n'est pas possible d'éviter le paiement direct, l'A.S.C.B.B. a trouvé une oreille particulièrement ouverte auprès de l'Exécutif pour compenser ce paiement.

Déjà 50 % de remise au départ et, maintenant, deux alternatives lui sont offertes.

La première consiste à faire en sorte que les travaux prévus soient réalisés et, dans ce cas, le nouveau sous-concessionnaire paiera évidemment une redevance à la Ligue de Tennis de Paris, en déduction de celle payée par l'A.S.C.B.B. C'est une première façon de compenser. On peut d'ailleurs s'étonner que la concession ne soit pas faite directement par la Ville, ce qui lui permettrait d'augmenter la redevance.

La deuxième hypothèse est encore plus spéieuse : si les travaux ne peuvent s'effectuer, ce qui est probablement le cas compte tenu des règles qui régissent le site, ce que prévoit pourtant le programme, dans ce cas, les parties prenantes se réuniront pour examiner l'équilibre économique de la concession.

Nul doute qu'à ce moment, les mémoires des protagonistes actuels seront incertaines, puisqu'il s'agit d'une échéance à 2022. Mais les "Sang-Bleu" du Tir aux pigeons n'auront, eux, rien oublié et sauront demander une diminution du montant de la redevance, obtenant ainsi l'effacement de fait des frais de dépollution.

Certains pourraient dire que nous avons trop d'imagination. C'est pourtant ce double scénario qui a été officiellement mis au point au sein de l'A.S.C.B.B.

C'est pourquoi nous avons déposé deux amendements qui permettent à la Ligue de tenter de faire les travaux qu'elle envisage sans que, pour autant, la Ville ne rembourse, sous une forme ou une autre, l'association la plus aristocratique qui existe. Si certains en doutent, il suffit de lire ou de relire, pour d'autres, le livre que leur a consacré les sociologues Michel et Monique PINÇON-CHARLOT "Les Ghettos du Gotha". Tout y est !

Pour conclure, je voudrais dire ma stupéfaction devant le nombre de largesses et de cadeaux dont la Mairie de Paris fait preuve à l'égard de la Ligue de Paris de Tennis et de l'A.S.C.B.B.

En 2007, la Ligue de Paris fixe un montant de redevance que la Ligue doit verser à la Ville pour la concession du tir aux pigeons, qui est exactement égale au montant de la sous-redevance versée par le sous-concessionnaire à l'A.S.C.B.B. Du coup, la Ligue de Paris de Tennis jouit gratuitement de bureaux de tennis sur le site.

Dans la convention de 2007, la Ville autorise la Ligue de Tennis à sous-concéder un des principaux bâtiments du site pour une activité de restauration, alors qu'elle aurait pu soustraire ce bâtiment de la concession pour le concéder directement à un restaurateur. Elle aurait ainsi pu toucher directement 15 % du chiffre d'affaires du restaurateur et non pas 15 % des 15 % touchés par la Ligue de Paris de Tennis.

En avril dernier, on vient de le voir, il a été proposé au Conseil de Paris un protocole avec l'A.S.C.B.B. pour réduire de 50 %, soit 600.000 euros, les coûts de dépollution. Et aujourd'hui, après avoir voté une augmentation à 40.000 euros de sa subvention annuelle, on nous propose de porter la durée de la concession de 19 à 30 ans pour un programme de travaux qui ressemble fort à un leurre.

Je note au passage "30 ans", bien largement au-dessus du vœu du Conseil de Paris.

Alors, voir aujourd'hui l'Exécutif défendre ainsi l'aristocratie en dit long sur la perte des références et des valeurs. Nous voterons évidemment contre ce projet de délibération.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

Pour répondre, la parole est à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Je vais essayer de défendre l'aristocratie !

Je ne vais pas m'énervier !

Un point préliminaire, tout d'abord, car il touche au fond. Nous parlons d'une C.O.D.P. et non pas d'une concession de travaux publics. La liste des travaux mentionnés en annexe est purement indicative et ne fait l'objet d'aucune commande publique. Le titulaire du contrat demeure donc seul responsable de l'élaboration d'un projet précis et de sa conformité aux règles d'urbanisme.

Dans la règle d'une C.O.D.P., et vous le savez très bien, la Ville de Paris constate seulement que les projets annexés à la convention sont conformes à la destination du domaine public. La Ville ne se prononce absolument pas, contrairement à ce qui est dit dans vos considérants, sur l'opportunité des projets.

Et pour être plus précis, l'avenant qui est soumis aujourd'hui au vote ne modifie nullement les stipulations figurant dans la convention de 2007, à savoir que l'occupant intervient en qualité de maître d'ouvrage exclusif et qu'il requiert les autorisations nécessaires et assume les responsabilités qui en découlent.

Ces éléments de fond rappelés me conduisent à vous préciser qu'en tout état de cause, le régime d'autorisation et d'information prévu dans l'avenant n° 1 ne fait que reprendre des clauses type élaborées en lien étroit avec la DU et la DAJ.

Ces clauses ne réduisent en rien les compétences des autorités de police de l'urbanisme ou de l'environnement, contrairement à ce que vous dites. Elles permettent seulement à l'occupant du domaine d'engager les démarches nécessaires.

S'agissant de vos considérants relatifs au P.L.U. et aux conditions requises en cas de reconstruction en zone N et sur la question de la terrasse, je voudrais vous rassurer pour une raison bien simple : pour l'heure, le projet envisagé par le restaurateur n'est pas totalement détaillé et rien ne permet de conclure, à ce stade précoce, que la mise en œuvre de son projet nécessitera une reconstruction qui, si c'était le cas, nécessiterait bien évidemment le respect d'un retrait de 2 mètres par rapport aux limites de la concession. Et, s'agissant de la terrasse construite illégalement, celle-ci a été intégralement démontée sur injonction de la Ville à l'automne 2012 avant le début des travaux d'aménagement du futur jardin. Il n'est pas question de la régulariser, puisqu'elle n'existe plus, et encore moins de la reconstituer.

Au contraire, la rénovation du pigeonnier est la meilleure garantie qu'aucun espace réceptif sauvage ne soit à nouveau installé. De plus, des contacts avec les services de la DU et le service départemental de l'architecture et du patrimoine notamment sont d'ores et déjà noués.

Sur ce point, une réunion avec l'A.B.F. du secteur a été organisée le 5 juillet et les préconisations faites orienteront, bien entendu, le projet définitif, le concessionnaire et le restaurateur souhaitant s'y conformer.

Donc, ces éléments rappelés, votre amendement n° 1 préconise de renoncer à l'avenant si l'occupant se voyait empêché de réaliser au moins 15 %, et non 25 % comme proposé, du montant des investissements, faute d'avoir obtenu les autorisations nécessaires.

En proposant cet amendement, vous diminuez le degré de protection de la Ville et non l'inverse ! Cette clause de revoyure a été insérée à la demande du concessionnaire, compte tenu du risque financier que représenterait pour lui l'impossibilité de réaliser une part substantielle de son programme de travaux.

Ce seuil de 25 % est un élément protecteur pour la Ville. Il empêche, en effet, l'occupant d'invoquer cette clause pour des difficultés qui n'affecteraient qu'une part marginale de ses investissements et ne remettraient donc pas en cause l'équilibre du contrat.

C'est la Ville qui a souhaité monter le seuil, tandis que l'occupant souhaitait l'abaisser.

Si vous avez bien pris connaissance de l'avenant n° 1 à la C.O.D.P., la Ville a pris d'ailleurs le soin de se garantir sur le montant des investissements réalisés, qui fondent la durée de la C.O.D.P., par le biais du mécanisme de redevance exceptionnelle maintenu et même renforcé, dans l'avenant, par l'article 4.3, qui instaure un mode de calcul très contraint.

Votre amendement n° 2 propose quant à lui de supprimer l'article 3 du délibéré autorisant le concessionnaire à déposer toutes les demandes d'autorisation nécessaires à la réalisation des travaux.

Je vous ai répondu. Ces autorisations ne réduisent en rien les compétences des autorités de police, de l'urbanisme ou de l'environnement. Elles permettent seulement à l'occupant du domaine d'engager les démarches nécessaires.

Vous proposez aussi de supprimer la référence au programme de travaux décrits à l'annexe 4. Je vous ai également répondu sur le fond sur ce point, et je rajouterai que l'annexe 4 à laquelle vous devez vous référer est celle modifiée dans l'avenant en annexe 1.

Tous les éléments que je viens de vous communiquer devraient donc vous rassurer et je ne peux que vous proposer, soit de retirer vos amendements, sinon dans le cas contraire, j'émettrai un avis défavorable.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur VUILLERMOZ.

Monsieur CONTASSOT, retirez-vous les amendements ?

M. Yves CONTASSOT. - Bien sûr que non que nous n'allons pas les retirer, parce que d'ailleurs, M. VUILLERMOZ a répondu qu'en fait, en matière de C.O.D.P., il est en train de nous décrire plutôt une concession de travaux, ce qui en dit long sur la nature de l'opération.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 42 déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 42 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 43 déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 43 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 233.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DJS 233).

Merci.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'attribution de la dénomination "Alain Mimoun" à un équipement sportif.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 44 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A. est relatif à l'attribution de la dénomination Alain Mimoun à un équipement sportif.

La parole est à M. Jérôme DUBUS, pour une minute.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Madame le Maire.

Alain Mimoun s'est éteint le 27 juin dernier dans son modeste pavillon de Champigny-sur-Marne, à 92 ans.

Alain Mimoun était originaire d'Algérie. Il y était né le 1er janvier 1921. Il fut bien sûr un immense champion et un athlète d'une rigueur exceptionnelle.

32 fois champion de France, quatre fois champion du monde, triple médaillé d'argent aux Jeux olympiques, enfin champion olympique du marathon en 1956, aux Jeux olympiques de Melbourne, c'est l'un des plus beaux palmarès de l'athlétisme français.

Mais Alain Mimoun fut aussi un symbole, et le symbole d'une intégration réussie. Il aimait profondément la France et combattit pour elle dès 1939. Il fut d'ailleurs sévèrement touché lors de la terrible bataille de Monte-Cassino par des éclats d'obus qui faillirent lui arracher la jambe.

Il fut décoré par quatre Présidents de la République successifs et François HOLLANDE lui a rendu un hommage très appuyé hier.

Pour celles et ceux qui l'ont connu, nous garderons le souvenir d'un homme de cœur, d'une très grande générosité et d'un immense patriotisme.

C'est la raison pour laquelle je souhaiterais, mon groupe également et Jean-François LAMOUR qui s'associe à ce vœu, qu'un équipement sportif de la Ville porte désormais son nom.

Je vous remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur DUBUS.

Pour répondre, la parole est à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Merci. Je ne reviens pas sur tous les éléments donnés concernant la vie et la carrière sportive d'Alain Mimoun. Il s'agit effectivement d'un des plus grands sportifs français de l'histoire. Alors qu'un hommage vient de lui être rendu au cours du meeting Areva organisé ce week-end, nous allons bientôt assister aux championnats de France, auxquels je vous invite, à Charléty, vendredi, samedi et dimanche. Il y aura forcément, là, un hommage qui lui sera rendu.

Puis ce sera au tour du championnat du monde à Moscou, au mois d'août. Des compétitions qu'Alain Mimoun aura marquées de son empreinte.

Il reste également à ce jour le dernier champion olympique français du marathon.

Comme vous l'avez indiqué, Alain Mimoun a vécu aussi à Paris. Il a également travaillé au Racing-Club de France, à la Croix-Catelan. Son lien avec la Capitale n'est donc pas à démontrer.

Nous avons déjà attribué son nom au vestiaire du parc du Tremblay, à Champigny, il y a deux ans. C'est un terrain qui est géré à parité entre le Département du Val-de-Marne et le Département de Paris et donc, évidemment, je donne un avis favorable à votre vœu.

Je précise qu'il appartiendra évidemment à la commission des attributions d'examiner cette proposition tout en vous rappelant la règle qui prévoit un délai de cinq ans entre la disparition d'une personnalité et la dénomination effective d'un lieu à sa mémoire, mais là encore, on peut peut-être déroger à cette règle.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur VUILLERMOZ.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2013, V. 171).

Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif au comité de suivi des grands clubs sportifs parisiens.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 45 dans le fascicule, déposé par le groupe U.D.I., relatif au comité de suivi des grands clubs sportifs parisiens.

La parole est à M. Gérard REY, pour une minute.

M. Gérard REY. - Donc nous avons déposé un vœu concernant le Paris Saint-Germain football. Il s'agit de permettre à ce club ou de lui demander de réintégrer le comité de suivi des grands clubs.

Le P.S.G. a été absent aux réunions annuelles du comité de suivi en 2012 et 2013, soit depuis l'arrivée du nouvel actionnaire. Nous avons souhaité qu'il réintègre ce comité et nous avons déposé un vœu dans ce sens-là.

Je note que l'Exécutif n'est pas opposé mais a modifié la formule sous la forme de : "réintègre le P.S.G. football club" par "sollicite le P.S.G. pour lui demander de réintégrer".

Evidemment, c'est sous réserve de son accord et de sa volonté de participer à ce comité, mais nous souhaitons que le P.S.G. reprenne sa place dans ce comité, pour l'intérêt général des élus et de l'information des élus du Conseil de Paris.

Voilà.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, présidente. - Pour répondre, la parole est à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Merci.

Comme vous le savez, la Ville de Paris a décidé l'abandon de la subvention attribuée au Paris Saint-Germain. Cette décision était motivée par la montée en puissance du modèle économique du football professionnel masculin - j'en ai parlé tout à l'heure -, mais aussi, particulièrement en France, de celui du P.S.G.

De facto, l'arrêt de la subvention a entraîné l'arrêt de la convention d'objectifs entre la Ville et le club, c'était cette convention et le suivi de celle-ci qui rendaient obligatoires la présence du Paris Saint-Germain au Comité de suivi des grands clubs. La Ville avait alors la possibilité de convoquer le club.

Il faut donc avoir à l'esprit que la Ville ne peut contractuellement plus obliger le Paris Saint-Germain à réintégrer ce Comité de suivi.

Néanmoins, sur le fond, je suis d'accord pour proposer au club les formes permettant de maintenir un dialogue entre ses dirigeants et les élus de la Ville. Ce dialogue devra intégrer la Fondation du P.S.G. avec laquelle une nouvelle convention est en cours d'écriture, laquelle devra porter essentiellement sur des actions du club sur notre territoire.

C'est pourquoi je suis prêt à donner un avis favorable à votre vœu à la condition, comme je l'ai vu, que vous acceptiez l'amendement proposé par l'Exécutif qui consiste à substituer les termes "réintégrer le P.S.G. dans le Comité de suivi" par les termes "solliciter le P.S.G. pour lui demander de participer au Comité de suivi".

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur VUILLERMOZ.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.D.I., amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2013, V. 172).

2013 DJS 399 - DRH 78 - Délibération de principe sur les conventions d'aménagement d'emploi pour les sportifs de haut niveau.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, présidente. - Nous examinons à présent le projet de délibération DJS 399 - DRH 78 concernant les conventions d'aménagement d'emploi pour les sportifs de haut niveau.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

J'interviens rapidement sur ce projet de délibération pour saluer le fait que, une fois n'est pas coutume, la Ville propose une pratique de soutien saine pour le haut niveau.

En effet, plutôt que de donner des millions d'euros à de véritables entreprises de sport business, tel que le Paris Saint-Germain, le lancement de ces conventions permettra de recruter des sportifs de haut niveau à temps plein et de les décharger d'une partie de leurs activités professionnelles pour mener à bien leur vie sportive.

Ce dispositif va ainsi permettre, par exemple, de valoriser des disciplines aujourd'hui peu médiatisées et peu financées, soit à peu près tous les sports, hors rugby et football, mais aussi de valoriser les femmes sportives qui souffrent encore de discriminations assez scandaleuses dans leur rémunération, mais aussi d'assurer une certaine stabilité professionnelle aux sportifs de haut niveau, alors que ces derniers ont souvent de grandes difficultés à se réinsérer après leur courte carrière sportive.

Cela permettra également d'éviter que la pratique des salaires mirobolants affecte trop systématiquement le sport de haut niveau et, enfin, cela permettra de diversifier les profils de recrutement de la Ville dans le propre intérêt de notre collectivité.

Ce projet de délibération est donc une bonne nouvelle et doit nous inciter à repenser notre politique globale de soutien au sport de haut niveau et nous voterons ce projet de délibération avec beaucoup d'entrain.

Je vous remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

La parole est à M. Jean VUILLERMOZ.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Vous le savez, je viens de le dire, il n'y a plus de subvention au P.S.G., ce n'est pas la peine de répéter en permanence, on les a supprimées, ces subventions.

En soutenant les conventions d'aménagement d'emplois C.A.E. initiées par le Ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Éducation populaire et de la Vie associative, la Ville de Paris souhaite s'engager pour une véritable politique de soutien aux sportifs de haut niveau. Là encore, il ne s'agit pas des footballeurs du Paris Saint-Germain.

Le C.A.E. est un contrat quadripartite entre la collectivité publique employeuse, l'Etat, la fédération sportive et le sportif inscrit sur les listes ministérielles du haut niveau. Les conditions d'emploi, je les rappelle, sont des contrats à temps plein, avec un poste de travail, un statut et une mission clairement établie. La demande de C.A.E. doit être initiée, je le dis aussi parce que c'est important, par le D.T.N. référent ; ce n'est pas nous qui proposons, c'est le D.T.N. de la Fédération qui propose.

Les modalités des mises à disposition prévoient que c'est la collectivité qui s'engage à prendre en compte la pratique sportive de haut niveau de son employé en début de saison. Le D.T.N. de la Fédération correspondante s'engage à fournir un calendrier correspondant aux dates de mise à disposition, stages et compétitions. Ces mises à disposition ne peuvent dépasser l'équivalent d'un mi-temps annualisé.

L'Etat soutient, sous réserve des disponibilités budgétaires prévues à cet effet, cette action par une contribution financière versée à la collectivité employeuse.

Il est demandé, donc, d'approuver ce projet, et je sais que vous allez l'approuver, puisque l'ensemble des Conseillers de Paris sont certainement très favorables à cette disposition.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur VUILLERMOZ.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 399 - DRH 78.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DJS 399 - DRH 78).

Je vous remercie.

Mme Olga TROSTIANSKY, adjointe, présidente. - Nous avons terminé à présent la 7e Commission.

Nous nous retrouverons à 14 heures 15 pour reprendre nos travaux.

Je souhaiterais que vous ne partiez pas avec les cartes qui sont entreposées pour le vote.

Merci, à tout à l'heure.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à douze heures cinquante-cinq minutes, est reprise à quatorze heures vingt minutes, sous la présidence de M. Julien BARGETON, adjoint).

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous propose que nous commençons puisque nous avons une séance qui est encore longue.

2013 DU 98 - Bilan de la concertation portant sur le projet de révision simplifiée du PLU sur le secteur de la Porte de Versailles - Opération Triangle (15e). Approbation de la révision simplifiée du PLU.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au rééquilibrage habitat-emploi.

Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET et M. Alexis CORBIERE relatif au rejet de la révision simplifiée.

Vœu déposé par M. Jean-François MARTINS relatif à l'organisation d'un référendum local.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous passons à la 8e Commission et nous examinons le projet de délibération DU 98 concernant le bilan de la concertation relative au projet de révision simplifiée du P.L.U. sur le secteur Porte de Versailles - tour Triangle sur lequel ont été déposés l'amendement n° 46 par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, les amendements n° 47-1 à n° 47-179 de M. Jean-François MARTINS qui, tous identiques à un chiffre près seront traités de façon groupée, les vœux référencés n°^{OS} 48 et 49 déposés par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche et le vœu référencé n° 50, par M. Jean-François MARTINS.

La parole est à M. Yves CONTASSOT, pour 5 minutes.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Le projet de délibération qui nous est soumis vise à adopter la révision du P.L.U. afin de permettre la construction de la tour Triangle.

Inutile évidemment de rappeler notre opposition de principe à la construction de ces objets architecturaux du passé, symboles d'une société qui fait fi de l'avenir de la planète, symboles de l'égoïsme municipal qui préfère augmenter ses recettes au titre de la CVAE et de la CFE plutôt que de construire des logements dont nous avons tant besoin et qui se traduiront de surcroît par l'étalement urbain. Symboles enfin des projets inutiles qui feront s'indigner les générations futures.

Lors de l'enquête publique, le commissaire a émis plusieurs réserves importantes, qui faute d'être levées se traduiraient par un avis négatif sur le projet.

Voyons si ces réserves sont levées.

Sur la première relative à la force concurrentielle du site, il nous est dit que la poursuite de la concession par Viparis dont nous débattons tout à l'heure intègre cette question. De fait, il s'agit simplement d'une déclaration d'intention du futur concessionnaire, sans que rien ne vienne étayer ce discours. Bien au contraire, on voit depuis un bon moment que Viparis a tendance à délocaliser les salons professionnels sur le site de Villepinte.

De plus, rien ne nous permet de connaître l'avis des organisateurs eux-mêmes, contrairement à ce qui a été demandé par le commissaire enquêteur.

Selon nous, cette première réserve n'est donc pas levée.

Deuxième réserve relative aux déplacements. L'étude jointe au projet de délibération est une caricature d'étude.

Ainsi, les hypothèses d'évolution de la circulation ne reposent en rien sur les tendances constatées.

Il est en effet affirmé que la baisse y compris sur le périphérique, est en moyenne de 2 % par an. Or, il n'en est rien. Si les données sur le seul réseau instrumenté qui ne couvre, faut-il le rappeler, que 10 % de la voirie parisienne donnent bien ces chiffres de baisse de 2 %, il n'en est rien pour le périphérique qui n'a vu qu'une très légère baisse entre 2001 et 2006, mais qui depuis est resté quasiment stable, aucune évolution à la baisse depuis 2006.

Or, les études montrent que les différents projets auront une incidence à la hausse en matière de circulation, notamment sur le périphérique.

Seule la pseudo baisse théorique attendue permettrait d'éviter un encombrement supplémentaire.

Comme cette baisse n'existe que dans les discours et pas dans la réalité, la deuxième réserve ne peut être considérée comme levée.

La troisième réserve porte sur les ombres portées par la Tour sur les constructions alentour. De ce point de vue, l'étude jointe au projet de délibération nous laisse un peu sur notre faim. Certes, il y a quelques données, mais il est fait seulement état d'une moyenne sur l'année pour les immeubles les plus impactés, ce qui vise à réduire considérablement la réalité.

Je note au passage que, comme par hasard, les ombres portées s'arrêtent au ras des immeubles, un peu comme pour le P.P.R.I. où les limites s'arrêtaient devant tel ou tel immeuble, soigneusement choisi évidemment.

Il est donc pour le moins hasardeux de prétendre que cette troisième réserve est levée aussi facilement.

Quant à la remarque sur l'intérêt général, nous ne pouvons que constater l'immense difficulté à le justifier.

En conclusion, pas la peine d'être plus long, le projet Triangle montre chaque jour un peu plus son inintérêt pour les Parisiens, révèle les nuances réelles qu'il générera et démontre qu'il n'est pas adapté à la ville moderne et durable. Nous voterons donc contre ce projet de délibération et nous soutiendrons activement les associations qui ont décidé d'introduire les procédures judiciaires pour éviter cette blessure à Paris que constituerait une telle construction.

Merci.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie ainsi que, comme toujours, du respect de votre temps de parole...

Comme toujours, c'est ce que je dis.

La parole est à Mme TACHÈNE.

Mme Anne TACHÈNE. - Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, très clairement, nous sommes favorables aux projets qui participent à l'attractivité économique de la Capitale.

Paris, en effet, ne pourrait se contenter de son statut de ville musée, cité purement résidentielle et touristique.

Et aujourd'hui s'exerce une concurrence avec les villes de petite couronne pour attirer les entreprises, de nombreux sièges sociaux ont ainsi quitté la capitale ces dernières années : Steria à Meudon, AXA à Nanterre, le Crédit Agricole à Montrouge, L.C.L. qui regroupe ses activités à Villejuif et même la S.N.C.F. qui déplace son siège de Montparnasse vers Saint-Denis.

Le maintien d'une activité de bureaux est donc crucial pour enrayer cette spirale de l'exode des entreprises.

Dans ce contexte, la question des tours de grande hauteur doit être posée. Elles peuvent être une réponse mais à condition qu'elles s'insèrent harmonieusement dans le paysage urbain, qu'elles ne se contentent pas d'une quasi mono-activité, qu'elles proposent un plus en termes de services pour les habitants, qu'elles s'inscrivent dans une volonté de développement durable ; bref, qu'elles apportent de la qualité de vie autant que de la valeur ajoutée.

C'est bien tout l'enjeu du bilan de la concertation autour du projet de la tour Triangle.

Au départ - et je le rappelle - ce projet nous avait été vendu comme un ensemble architectural mariant les différents usages : des bureaux, bien sûr, mais aussi un hôtel, un centre de conférences, une pépinière d'entreprises, des commerces, des équipements de proximité, en particulier pour la petite enfance, ainsi qu'une véritable ambition pour la création d'espaces verts et, petit à petit, une par une, ces différentes activités ont disparu ou ont été réduites à peau de chagrin.

Malgré un amendement déposé par le maire du 15e et voté par le Conseil de Paris, ces équipements se retrouvent perdus dans le triangle des Bermudes.

Aujourd'hui, le bilan coût/avantage d'un tel projet dénaturé s'avère négatif.

Il n'y a qu'à lire - et je vous invite à le faire - les réserves du commissaire enquêteur, des réserves fondamentales qui sont loin d'être levées par ce projet de délibération.

Que dit-il ? Que l'intérêt général n'est pas démontré à ce jour, soit, au 23 mars dernier, son établissement nécessitant des expertises complémentaires. En l'occurrence, il ne vise pas ici Viparis, mais l'impact des inconvénients du projet, supérieurs aux avantages.

C'est d'ailleurs ce que pense la très grande majorité de la population qui s'est exprimée lors de la concertation.

Dans le rapport de l'enquête publique, sur les 277 observations consignées, 81,6 sont défavorables, sans oublier une pétition déposée, rassemblant plus de 1.000 signatures.

Alors, Madame HIDALGO, vous qui prétendez à l'élection dans le 15e arrondissement, vous ne pouvez pas ignorer le résultat de cette concertation et les préjudices de proximités qui sont soulignés.

Ce n'est pas la création de bureaux qui est en cause, c'est au contraire, avant tout, le déficit d'équipements complémentaires pertinents.

Autre point décisif pour caractériser l'intérêt général : l'impact environnemental d'abord et l'impact sur les déplacements ensuite que le commissaire enquêteur juge négatifs.

Concernant le développement durable, le commissaire enquêteur regrette l'absence de contrôle du plan Climat au stade du permis de construire qui n'est qu'un simple engagement contractuel de la S.C.I. Tour Triangle dans le protocole de bail à construire.

Il pointe également le manque d'ambition du projet qui ne devrait être conçu que comme un bâtiment à énergie positive, soit seul soit, à défaut, dans le cadre global du Parc des Expositions.

La Ville ne répond sur aucun de ces points, elle ne traite que la question de l'ensoleillement du bâtiment. Or, la réserve est bien plus générale que la problématique des ombres portées.

Dans ces conditions, comment donc la Ville pourrait-elle renier ses engagements sur les objectifs du plan Climat ? C'est bien le manque d'ambition que l'on peut regretter ici.

Ensuite, l'impact sur les déplacements est lui aussi mis à l'épreuve. C'est, selon les observations même du rapport, un des thèmes les plus sensibles pour l'acceptabilité du projet, car il ne s'agit pas simplement des incidences du projet Tour Triangle, c'est à travers l'ensemble des différents projets, Parc des Expositions et Balard notamment en cours, qu'il faut analyser son incidence.

Selon les études commandées, il ressort ainsi que l'impact des projets urbains ne devrait pas dégrader les conditions de circulation dans le secteur de la porte de Versailles, mais elles soulignent - et c'est important - que cet impact concerne des axes déjà fortement chargés, ainsi les périphériques, les Maréchaux et la porte de Sèvres. En l'espèce, il n'y a donc pas d'amélioration prévue.

Comment, dès lors, considérer que le bilan coût/avantage de ce aspect précis serait positif ?

Comment, dès lors, envisager la réponse de la Ville à cette réserve quand nous découvrons, à l'occasion de ce projet de délibération, de nouveaux projets à plus ou moins long terme qui seraient envisagés ?

Concernant les transports en commun, c'est bien le doute quant à l'avenir qui prédomine, avec des projets et un calendrier de réalisation qui demeurent aléatoires. D'ailleurs, la Ville prend ses précautions en signalant que cela dépend essentiellement du S.T.I.F.

C'est donc bien le caractère aléatoire qui prévaut, dans le cas du projet Masséna-Bruneseau, la Ville ne s'était-elle pas engagée à la réalisation d'un arrêt sur la ligne 10 ? Il n'est toujours pas au rendez-vous.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vais vous inviter à conclure, Madame TACHENE.

Mme Anne TACHENE. - Je conclus, Monsieur le Maire.

Puisqu'il s'agit aujourd'hui d'approuver la révision simplifiée du P.L.U., nous ne pourrons le faire qu'à la condition que les réserves soulevées par le commissaire enquêteur soient levées et que l'amendement adopté à l'unanimité soit respecté.

Sur un projet de cette ampleur, c'est donc avec un regard particulier que nous devons nous prononcer, celui de l'intérêt général, mais également celui de l'intérêt des habitants.

Pour leur part, les élus du groupe U.D.I. ne l'approuveront pas.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie, vous avez dépassé d'une minute.

J'invite les intervenants suivants à la sobriété, en tout cas à respecter les règles.

Monsieur DARGENT, vous avez la parole, pour cinq minutes maximum.

M. Claude DARGENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, une ville qui ne lègue pas aux générations futures des témoignages de l'architecture de son temps est une ville qui amorce un déclin.

Une municipalité qui n'édifie pas les bâtiments caractéristiques des formes urbaines de son époque est une municipalité qui n'assume pas ses responsabilités.

Chers collègues, nous avons le grand privilège d'être les élus d'une ville où sont représentées les époques les plus diverses de l'histoire urbaine de la France, et ce au plus haut niveau.

C'est pour nous une obligation que d'organiser, à Paris, la construction de bâtiments caractéristiques de l'architecture du début du XXI^e siècle.

Or, il n'est besoin que d'ouvrir une des nombreuses revues spécialisées pour se rendre à l'évidence : les immeubles de grande hauteur font partie des formes urbaines majeures de notre époque.

Bien sûr, nous n'oublions pas pour autant que Paris a été, comme d'autres villes, traumatisée par des expériences malheureuses de tours implantées sur des sites inadéquats, comme la tour Maine-Montparnasse, ou bien encore intégrées à des formes d'urbanisme mal pensées, comme l'urbanisme sur dalle.

Il faut tirer les leçons de ces échecs et ne pas renoncer pour autant à cette forme d'urbanisme qui, parce qu'autorisant la densité, est bien plus compatible avec les salutaires contraintes écologiques que l'étalement urbain.

Le projet de tour Triangle illustre cette recherche. Eloigné du cœur historique de la Capitale, il est implanté sur ses marges, entre les boulevards des Maréchaux et le périphérique.

Longeant la rue Ernest-Renan qui partage en deux le Parc des Expositions, ce projet est aux antipodes de l'urbanisme sur dalle puisqu'il permettra, au contraire, l'implantation de commerces sur cette rue qui en est aujourd'hui dépourvue.

Enfin, la renommée internationale du cabinet d'architectes qui conçoit ce projet nous donne de sérieuses assurances sur la qualité esthétique du bâtiment qu'il s'agit de construire.

Mais, l'histoire des villes nous l'enseigne, les grandes réalisations se limitent rarement à des gestes architecturaux gratuits. Ils se doivent évidemment de permettre un progrès substantiel des fonctions urbaines.

Tel est bien le cas du projet Triangle qui vise à fournir aux entreprises les bureaux modernes dont elles ont besoin dans les conditions qui sont celles de l'activité économique d'aujourd'hui.

Ainsi, ce ne sont pas moins de 5.000 emplois qui vont se trouver créés.

Ce grand projet architectural est d'autre part complémentaire de la modernisation du Parc des Expositions dont nous parlerons plus tard cet après-midi. Cette tour a vocation, en effet, à constituer le signal et le symbole du nouveau parc et ainsi à conforter son attractivité internationale dont il n'est point besoin de souligner ici combien il est décisif pour l'avenir de notre ville.

En outre, la réalisation de la tour Triangle va permettre de reconvertir des logements dans le centre de Paris, là où sont implantés des bureaux, faute de mieux, dans des immeubles haussmanniens.

Oui, chers collègues, même si elle n'en abrite aucun, la tour Triangle crée des logements dans la Capitale, ce dont nous avons tous besoin.

La tour Triangle a également pour vocation d'abriter des équipements accessibles au public et elle s'accompagnera de la création d'un jardin. La grande vertu de la construction en hauteur, chers collègues, c'est, en effet, qu'elle libère de l'espace au sol (je le signale pour certains).

Le commissaire-enquêteur a rendu son rapport en mars 2012, il souligne qu'aucun reproche ne peut être fait à la Ville en ce qui concerne l'information donnée au public et que celle-ci est allée bien au-delà de ses obligations réglementaires.

Au terme...

Est-ce que je peux, m'exprimer Monsieur SAINT-ÉTIENNE ? Merci beaucoup.

Au terme de son enquête, le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable, assorti de trois réserves, à la suite desquelles la Ville s'est attachée à approfondir sa réflexion, en faisant notamment réaliser des études sur ces trois thématiques.

Les réponses à ces réserves figurent dans le projet de délibération : elles seront données dans la réponse, je n'y reviens pas.

Dans le cadre de l'instruction du permis de construire, une nouvelle enquête publique aura d'ailleurs lieu, ainsi qu'une étude d'impact environnemental, pour une livraison de la tour prévue en 2017 et il nous est demandé aujourd'hui de valider la modification du P.L.U. qui est la première condition de l'avancement de ce dossier.

Ce projet recueillait d'ailleurs jusqu'à présent le soutien de la droite de cet hémicycle. Quelle n'a pas été notre surprise, lors du dernier Conseil du 15e arrondissement, d'observer que ce n'était plus le cas !

Alors, j'ai cherché pendant longtemps des éléments factuels nouveaux, qui soient susceptibles d'expliquer ce revirement. Je m'étonnais de ce changement radicalement de position quand j'ai découvert que Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET prenait position dimanche contre la tour Triangle.

Et là, soudainement, les choses s'éclairent : l'U.M.P. de Paris en général et l'U.M.P. du 15e en particulier doivent manger leur chapeau et inverser leur position à 180 degrés !

En tous les cas, pour ce qui me concerne, et avec l'ensemble du groupe auquel j'appartiens, je trouve que nous devons nous permettre aujourd'hui la poursuite d'un projet qui développe l'attractivité économique de notre ville...

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous invite à conclure, Monsieur DARGENT.

M. Claude DARGENT. - ... et qui contribue à inscrire Paris dans l'Histoire de l'architecture contemporaine.

Je suis sûr que notre Assemblée aura la sagesse de prendre, sur ce dossier important, la bonne décision.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. Gilles ALAYRAC, pour 5 minutes au maximum. Lui aussi, je l'invite à rester dans le cadre des 5 minutes.

M. Gilles ALAYRAC. - Je ne m'étendrai pas, pour ma part, sur ce qui constitue, selon moi, les qualités de la future tour Triangle. Nous en avons déjà beaucoup discuté et je ne vois rien dans ce projet qui puisse permettre à ceux qui, de bonne foi, soutenaient ce projet en 2009 de ne plus le faire en 2013.

Naturellement, les adversaires de la première heure ne trouveront dans ce projet de délibération aucun argument de nature à les faire revenir sur leur décision.

Monsieur CONTASSOT, vous êtes cohérent avec vous-même. Nous sommes en désaccord avec vous mais nous respectons votre position.

Mais ce qui mérite que l'on s'arrête un instant, c'est la position de ceux qui étaient pour et qui, maintenant, sont contre. Cela interpelle !

Alors, la concertation aurait-elle été bâclée et vite expédiée ? Le commissaire-enquêteur considère qu'aucun reproche ne peut être fait à la Ville au niveau de l'information donnée au public et qu'en plus, elle a effectué un processus de concertation informelle, en amont du projet de délibération, qui n'était pas obligatoire, y compris avec les communes voisines.

Le projet initial a-t-il évolué de telle sorte qu'il serait soudain impossible de l'adopter ? La tour ne sera ni plus haute ni plus petite, elle accueille toujours des commerces en rez-de-chaussée, 170 mètres en linéaire le long de la rue Ernest Renan, comme convenu. Elle permettra, comme convenu, l'ouverture d'un équipement de petite enfance, comme convenu, d'un équipement public et elle demeurera accessible au public, comme nous l'avons toujours réclamé.

Alors, le jardin public situé le long du boulevard Victor a-t-il été rayé de la carte ? Non, il est toujours prévu : 8.000 mètres carrés.

Ce seraient peut-être les réserves du commissaire-enquêteur qui justifierait le revirement de position ? La Ville va y répondre : l'Exécutif est en mesure de les lever, nous l'écouterons.

Ce serait alors les bureaux qui susciteraient des réticences ? Mais que je sache, ce projet est conçu depuis l'origine pour accueillir, dans un immeuble de grande hauteur, jusqu'à 5.000 emplois supplémentaires et Paris manque de bureaux modernes de nouvelle génération.

J'étais, il y a quelques jours, avec Anne HIDALGO, Christian SAUTTER et Isabelle GACHET, au Salon de l'emploi organisé dans la perspective de l'ouverture prochaine du centre commercial de Beaugrenelle. Plus de 4.000 demandeurs d'emplois s'y sont pressés.

Ne doit-on pas, chers collègues, les entendre et mener à Paris des politiques favorisant l'activité économique ?

Alors, Madame TACHENE, vous, vous préférez que l'on crée des emplois, semble-t-il, à Saint-Denis ? A Montrouge ? A Asnières ? Mais dites-le clairement ! Vous ne pouvez pas à la fois regretter les délocalisations des emplois de la Capitale vers la petite couronne et condamner une initiative qui vise justement à créer de l'emploi à Paris.

C'est cette contradiction que je condamne, surtout de la part de formations qui se réclament du libéralisme.

Ne doit-on pas entendre et mener des politiques favorisant l'activité économique ? En réalité, mes chers collègues, la droite U.M.P. et U.D.I., qui a voté pour et annonce faire le contraire aujourd'hui, opère une volte-face stupéfiante. Elle a fait savoir ses bonnes dispositions et, comme la girouette, elle tourne avec le vent. Et le vent, c'est sans doute la crainte exprimée par des riverains face à ce projet de grande ampleur.

Claude DARGENT l'a dit justement : l'approche des élections municipales, sans doute, n'est pas étrangère à cette volte-face, dans la mesure où Mme KOSCIUSKO-MORIZET s'est prononcée contre la tour. J'imagine qu'elle connaît parfaitement le dossier pour arrêter une position aussi définitive !

L'Opposition est devenue, sur ce dossier, vindicative. Elle feint la colère, elle surjoue l'indignation parce qu'au moment de trancher sur les grandes questions structurantes, elle est prise de vertige. Quand il s'agit de s'engager dans les grands projets innovants ou audacieux, ceux de notre siècle finalement, eh bien, elle se dérobe !

Oui, partout dans les grandes métropoles, sur tous les continents, on construit en hauteur. On donne la parole à des architectes de talent qui s'émancipent des figures classiques et élaborent des formes exceptionnelles.

Oui, le temps continue à marcher pour le reste du monde, mais il semble s'arrêter pour la droite parisienne.

Alors, la droite, bien sûr, annonce toujours la catastrophe, dès que l'on annonce un grand projet urbain et c'est vrai qu'elle adore faire peur. Nous avons vu la catastrophe avec les voies dédiées aux bus et aux taxis ; le tramway, vous avez voté contre, vous avez voté contre Beaugrenelle, les Halles, contre le réaménagement des berges de Seine ! Mais allez les voir, promenez-vous le soir, vous verrez l'immense succès qu'ils rencontrent auprès des Parisiens et des visiteurs.

Le constat que je fais, c'est que vous, à droite, vous n'êtes prêts à relever aucun des grands défis qui se présentent à notre ville en matière de transport, d'économie et d'environnement. La droite est absente de tous les grands rendez-vous !

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - S'il vous plaît, on s'écoute jusqu'au bout.

M. Gilles ALAYRAC. - Et si elle plie toujours devant les égoïsmes locaux, si elle ne fait pas preuve de courage, alors, elle ne sera pas prête demain à incarner l'alternance qu'elle réclame. Eh bien, je vous le dis : ce sera finalement tant mieux pour l'avenir de Paris !

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. Jean-François MARTINS, pour 5 minutes maximum.

M. Jean-François MARTINS. - Monsieur le Maire, chers collègues, depuis 2009, et visiblement encore aujourd'hui, le projet Triangle et le principe même des immeubles de grande hauteur enflamment notre Assemblée, le débat public dans le 15^e arrondissement et même, à vrai dire, l'ensemble de l'échelle métropolitaine puisque les Franciliens aussi regardent cette initiative de la Capitale avec inquiétude.

Alors, finalement, cette révision simplifiée du P.L.U. que nous étudions aujourd'hui est la fin de ce que j'appellerai le "chemin de croix" de ce projet, mais c'est surtout, finalement, le moment de vérité sur cette folie architecturale, car l'ensemble des documents du P.L.U. nous permettent d'évaluer concrètement, avec des autorités indépendantes et des points de vue d'experts, les assertions invariablement répétées par l'Exécutif depuis trois ans, selon lesquelles cette tour serait attendue par les Parisiens, utile pour le développement de la ville, conforme à l'intérêt général, au développement économique ou encore même à l'écologie urbaine.

Eh bien, l'ensemble de ces assertions, je vais essayer en 5 minutes de vous le démontrer, finalement, se retrouvent contestées par le projet de délibération lui-même que vous nous soumettez.

La première des réserves, vous la connaissez, évidemment : c'est celle que formule lui-même le commissaire-enquêteur, c'est l'absence d'intérêt général du projet. Il estime même que l'analyse de la contribution à l'intérêt général ne peut se faire qu'en prenant en compte les deux éléments en même temps et dans le même cadre et que, suite à l'audition de VIParis et à l'avis de certains utilisateurs, la balance d'intérêt général est, à ce stade, négative. Le commissaire-enquêteur conclut même que l'intérêt général du projet n'est pas démontré à ce jour.

Cinglante conclusion de l'enquête publique, à laquelle aujourd'hui, malgré vos déclarations, vous n'apportez qu'une réponse parcellaire. Votre démonstration de l'intérêt général du projet se fonde sur les réponses à l'appel d'offres pour la concession du Parc des expositions.

Est-ce à dire pour vous, Monsieur le Maire, Madame HIDALGO, que l'intérêt général serait égal à l'attractivité économique du parc ? C'est largement insuffisant. C'est peut-être juridiquement juste, on verra, mais en tout cas, c'est politiquement tout à fait insuffisant. Il me semble même que la démonstration du fait que nous avons eu un certain nombre de candidats pour cet appel d'offres, est même la démonstration inverse, qui veut dire que, même sans tour et avec 8.000 mètres carrés amputés, le Parc des expositions reste attractif.

La deuxième assertion que, finalement, votre propre projet de délibération vient contester, c'est peut-être même la première des justifications, c'est peut-être même à celle-là que l'on aurait dû s'attaquer en premier : cette tour est, selon vous, nécessaire depuis le début et, selon le Maire de Paris, nécessaire car il n'est d'autre option dans l'avenir de la Capitale que la grande hauteur pour densifier la ville et répondre aux besoins de surface des activités nécessaires au développement de Paris.

Or, la lecture du rapport de présentation de la révision du P.L.U. est, de ce point de vue, particulièrement intéressante. Je la cite pour les Conseillers qui n'ont pas eu le temps de la lire : "Le secteur porte de Versailles doit être classé dans la liste des secteurs sans C.O.S. recensé dans l'annexe 1 du P.L.U. La densité bâtie du projet est de l'ordre de 12,2, soit très supérieur au C.O.S. global de 3.

12,2 versus 3, peut-être, en fait, aviez-vous raison. En matière de densification, il semble vous donner raison, sauf que si on continue la lecture, on tombe sur ce magnifique alinéa : "toutefois, dès que le calcul est opéré sur l'ensemble de l'îlot ouest du parc des expositions, la densité avoisine 1,8 et reste bien en deçà du C.O.S. de 3 parisien", c'est-à-dire que la réalité du projet Triangle dans son ensemble est un quartier moins dense qu'un quartier haussmannien classique, c'est-à-dire que cette balafre dans le ciel de Paris ne tiendra même pas son unique promesse : offrir des espaces nouveaux nécessaires au développement de Paris.

Cette promesse même était assez contestable, quand on y regarde, car si la densification peut être une réponse pour trouver de nouveaux espaces pour la vie des Parisiens, l'urgence en la matière, c'est le logement, et en particulier le logement social.

Voici une cause qui aurait pu justifier que l'on discute au moins du tabou des hauteurs, et alors que ce projet avait été présenté par le Maire de Paris comme un projet mixte dans ses usages, il s'avère qu'au final, dans l'intérêt probablement de la rentabilité du concessionnaire, ce projet ne sera qu'une simple, triviale et vulgaire tour de bureaux, comme La Défense en compte déjà beaucoup.

Troisième assertion et, une fois de plus, ce sont les documents du P.L.U. eux-mêmes qui viennent nous démontrer l'incapacité de cette tour à être un bâtiment passif ; ce que dit l'analyse même du P.L.U., c'est que rien ne prouve aujourd'hui qu'une telle tour puisse être passive, cela n'a jamais été fait, mais faisons preuve d'optimisme ; peut-être cela marchera cette fois-ci, on ne sait pas, on ne l'a jamais fait.

Je suis plutôt enclin à faire preuve d'optimisme en politique, mais sur un bâtiment qui va à ce point toucher la vie de millions de Parisiens qui se réveilleront chaque jour avec ce triangle en face de leur fenêtre, je pense que l'optimisme ne suffit pas !

Je terminerai juste sur l'idée selon laquelle ce serait un geste architectural majeur, innovant, créatif ; j'entends M. DARGENT me dire que c'est une forme urbaine majeure de notre époque ; oui, tout à fait, comme la tour Montparnasse, comme les tours de Chicago, comme la tour de Babel, c'est moderne et cela fait partie de notre époque.

Et quand vous regardez, Monsieur DARGENT, l'ensemble des concours d'architecture sur 2011, 2012 et 2013, quand vous regardez les prix internationaux d'architecture, ce ne sont pas des tours qui gagnent, ce sont des projets innovants d'intégration urbaine et qui ne sont pas nécessairement d'une grande hauteur.

Le meilleur exemple, Monsieur DARGENT, nous vient de Bertrand DELANOË. Quand le Maire de Paris investit un milliard d'euros au centre de sa capitale, dans les Halles, il ne choisit pas la verticalité, il choisit l'horizontalité, les perspectives, la hauteur et la libération de l'espace. Vous imaginez pour un milliard d'euros !

Alors, Monsieur le Maire, Madame HIDALGO, il n'est pas trop tard pour entendre raison et faire en sorte que cette tour ne vienne pas créer une cicatrice disgracieuse dans le ciel de Paris, alors qu'aucune justification urbaine, écologique ou sociale ne résiste à l'étude approfondie du dossier.

Près d'un million de métropolitains se réveilleront chaque matin avec cette tour devant les yeux, pensons à eux au moment où nous voterons tout à l'heure, Monsieur le Maire.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Vous avez dépassé votre temps de parole ; je considère que vous avez présenté vos amendements, nous n'y reviendrons pas. Je vous rappelle que c'est une inscription sur un projet de délibération, donc vous devez présenter vos amendements en même temps que vous vous inscrivez...

S'il vous plaît, on se calme, la parole est à M. Philippe GOUJON.

Tous les orateurs ont été un peu prolixes, essayez de vous tenir à 5 minutes 30, 5 minutes 45.

Tout le monde a le droit à 5 minutes 30 ; vous avez le droit à 5 minutes 30, Monsieur GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Monsieur le Maire, le projet de tour Triangle a connu, depuis le début, bien des revirements.

Reprise en main par la première adjointe, d'ailleurs j'observe que le Maire de Paris n'est même pas présent sur ce dossier, la gestion de ce dossier a été marquée par l'opacité, le fait du prince, la mise à l'écart de la mairie du 15^e et des habitants.

Nous n'étions pourtant pas hostiles à l'approche urbanistique nouvelle qui nous était présentée, certains orateurs l'ont rappelé à leur manière, mais à la condition que l'intérêt économique du projet initial soit avéré et que nos remarques soient au moins partiellement prises en compte.

Ainsi, en décembre 2009, il y a quatre ans, nous avons adopté la délibération en ce sens, amendée à peu près selon nos vœux et après avoir indiqué, notamment Jean-François LAMOUR et moi-même, notre intention de tenir compte de l'avis des habitants du 15^e.

Or, la première enquête publique, d'abord, s'est conclue par 80 % d'opinions défavorables, à cela se sont ajoutées les réserves très sévères du commissaire-enquêteur, et surtout, l'extrême fragilité des réponses de la Ville.

Ainsi, le commissaire-enquêteur a jugé qu'en termes d'avantages/inconvénients, "le plateau des inconvénients était plus lourd que celui des avantages".

La Ville aurait donc pu mettre à profit les 18 mois écoulés depuis lors pour réorienter le projet en tenant compte des réserves du commissaire enquêteur et des critiques des riverains ; hélas, il n'en a rien été.

La réponse de la Ville à la première réserve relative à l'intérêt général laisse à penser que le projet de modernisation du Parc des expositions - tout est lié - lancé bien après l'annonce du projet de tour, sert, en quelque sorte, d'alibi pour en justifier la construction.

La Ville indique d'ailleurs qu'elle prend en compte l'observation relative à la disparition de l'hôtel et du centre de congrès prévus initialement dans la tour, en différant "l'approbation de la révision simplifiée du P.L.U. jusqu'au rendu des offres initiales des candidats au renouvellement du contrat d'occupation du parc des expositions".

Le commissaire-enquêteur lui-même a fait part de ses interrogations sur l'évolution du programme, à juste titre, puisque si ce qui justifiait la réalisation de la tour, à savoir un centre de congrès, un hôtel, une pépinière de salons ont été abandonnés, ces équipements sont ceux-là même qui motivent aujourd'hui la modernisation du parc, tandis que la tour se transforme, hélas, en un simple projet de bureaux en blanc, dont le besoin, de surcroît, selon le commissaire enquêteur, n'est pas avéré à cet endroit. Il est bien temps pour la Ville de considérer enfin que "l'opération Triangle contribue à limiter le phénomène de délocalisation de grandes entreprises et de sièges sociaux dans les communes limitrophes, alors que tant d'entre eux, mêmes ceux de multinationales, comme Microsoft ou Generali, se sont installés notamment à Issy-les-Moulineaux, et notre collègue Anne TACHENE en a cité bien d'autres, largement, à cause de l'adoption d'un "P.L.U. anti-économique", comme l'a déclaré à l'époque le président de la Chambre de commerce.

S'agissant des réponses de la Ville à la deuxième réserve sur le cumul de projets du secteur et leur impact sur les capacités limitées des transports publics et la circulation, nous avons été absolument stupéfaits, pour ne pas dire sidérés, de découvrir une liste de projets inconnus de nous, au détour d'un rapport rédigé par un bureau d'études il y a visiblement pourtant plusieurs mois !

Projet Pullman, Aquaboulevard, que jamais la Direction de l'Urbanisme de la Ville n'est venue nous présenter, tour La Mondiale Péri XV dont j'ignore tout, je ne sais même pas ce que c'est, terrain Safran, terrain R.F.F. et municipal proche de Safran, Z.A.C. Pont d'Issy, terrain Bossoutrot, tour Mondiale Z.A.C. 2013, hélicopt : pas la moindre information sur l'un quelconque de ces projets n'a filtré jusqu'à nous, jusqu'au 15e, sans doute trop distant de l'Hôtel de Ville !

Je comprends mieux à présent pourquoi la Mairie centrale n'a jamais mis en place le comité de site que je réclame depuis l'origine. Cette instance aurait contraint le Maire de Paris et sa première adjointe à la transparence, ce dont, visiblement, ils ne veulent manifestement à aucun prix.

En tout cas, au titre de la réserve du commissaire enquêteur sur les transports, vous rendez un bel hommage, il faut le souligner, ils sont suffisamment rares, à Nicolas SARKOZY en estimant que "l'échéance de ces réalisations correspond à celle du Grand Paris Express telle qu'elle était connue en 2012". Merci au Grand Paris Express de sauver les transports publics dans ce secteur, mais ce ne sera qu'en 2030, malheureusement, la tour étant édifée en 2017...

Enfin, je déplore que la Ville ait si peu respecté les engagements pris envers nous en décembre 2009 et qui conditionnaient partiellement notre appui au projet : pas de pépinière de foires et salons, pas de renforcement des transports en commun, en particulier de la ligne 12, saturée, pas d'étude d'impact sur l'opportunité économique que représente la réalisation d'immeubles de grande hauteur aux portes de la capitale, presque rien sur la requalification de secteurs dégradés de l'arrondissement Périchaux, Frères Voisin, Quatre Frères Peignot, Sablonnière, Bague-Falguière, au risque que se développe un 15e à deux vitesses.

Question importante pour terminer, et là, c'est une question : alors que le commissaire enquêteur n'a pas encore rendu son rapport sur la modification du P.L.U. dans le cadre de la seconde enquête publique sur le projet Triangle, pourquoi nous faire délibérer avant de connaître son avis ?

Le flou, la confusion, le désordre, l'opacité qui entourent le projet Triangle, les réponses insuffisantes, voire même caricaturales, aux réserves du commissaire enquêteur, mais aussi les promesses non tenues par la première adjointe, tout cela ne nous incite guère, mes chers collègues, à vous renouveler notre confiance pour un des projets pourtant les plus emblématiques et même polémiques de cette mandature.

La gravité de ce constat, que nous regrettons, nous amènera, en attendant peut-être des explications plus convaincantes, à nous prononcer contre le projet de délibération DU 98.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci.

Vous avez dépassé votre temps de parole, comme tous les orateurs sauf M. Yves CONTASSOT !

La parole est à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, et à elle seule !

Madame Claire de CLERMONT-TONNERRE, ne vous laissez pas impressionner et prenez la parole. Cela va être réglé instamment et Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE s'exprime.

S'il vous plaît, tout va bien, tout va bien... c'est un débat important... on s'écoute, on continue !

Merci à Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE de s'exprimer et à elle seule, s'il vous plaît. Un peu de respect.

Monsieur LEGARET ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je demande une suspension de séance.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Vous demandiez une suspension de séance pour une collaboratrice qui vient de descendre des travées.

Une minute accordée.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à quatorze heures cinquante-six minutes, est reprise à quatorze heures cinquante-sept minutes, sous la présidence de M. Julien BARGETON, adjoint).

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous reprenons notre séance.

2013 DU 98 - Bilan de la concertation portant sur le projet de révision simplifiée du PLU sur le secteur de la Porte de Versailles - Opération Triangle (15e). Approbation de la révision simplifiée du PLU.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au rééquilibrage habitat-emploi.

Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET et M. Alexis CORBIERE relatif au rejet de la révision simplifiée.

Vœu déposé par M. Jean-François MARTINS relatif à l'organisation d'un référendum local. (Suite).

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - C'est Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE qui s'exprime, pour cinq minutes maximum.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, fondé sur la nécessité de renforcer la compétitivité du Parc des expositions, le projet de tour Triangle, qui avait été annoncé en grande pompe en 2008, proposait une offre de services et d'équipements complémentaires et nécessaires à l'attractivité et au positionnement du parc face à la concurrence mondiale.

Ce projet Triangle, même s'il ne générerait pas un enthousiasme délirant du fait de ses dimensions pharaoniques et suscitait un certain nombre de réserves de notre part, nous l'avions dans un premier temps accompagné parce qu'il nous avait été vendu comme indispensable à la préservation de la dimension internationale du parc et parce que dans ce contexte, il semblait répondre à l'intérêt général.

En effet, les porteurs du projet Triangle parlaient "d'une vision d'avenir pour le Parc des expositions de la porte de Versailles". Quant au Maire de Paris, il annonçait, je cite : "Un édifice d'une grâce et d'une beauté inouïes pouvant accueillir un centre de congrès, un hôtel, une pépinière d'entreprises et des espaces d'accueil liées à la création de salons".

Or, quatre an et demi plus tard, où en est-on ? Où est l'intérêt général ?

Aujourd'hui, vidé de son contenu et de sa complémentarité avec le Parc, Triangle se résume pour l'essentiel à des plateaux de bureaux en blanc sur près de 90.000 mètres carrés, à un édifice au sommet scalpé, façon "Grande Motte", dont l'imposante façade assombrira le quartier, mais aussi à un I.G.H. de 150 mètres de long sur 180 de haut que ses promoteurs ne qualifient plus de transparent mais d'argenté.

Sur le plan architectural, le projet soulève toujours autant d'interrogations, notamment sur le plan environnemental.

Quant à son impact sur la circulation et les transports en commun, qui sont déjà saturés, vous ne prenez toujours pas, Monsieur le Maire, la mesure du problème.

Toutes ces questions essentielles ont naturellement conduit le commissaire-enquêteur à formuler trois réserves fortes auxquelles la Ville a répondu d'une façon bien peu convaincante, ainsi que le maire du 15e vient de le détailler dans son intervention.

Je ne reprendrai donc pas les arguments développés par Philippe GOUJON, en revanche, j'insiste sur le fait que l'Exécutif municipal n'a pas tenu ses engagements, inscrits dans l'amendement de 2009, qui conditionnaient pour partie notre soutien au projet Triangle.

Deux exemples.

D'abord, l'atelier local d'urbanisme n'a jamais vu le jour. Ensuite, les promesses que vous nous aviez faites sur la requalification de plusieurs quartiers dégradés du 15e sont loin d'être à la hauteur des engagements pris. Vous avez ainsi traîné et fait le service minimum pour la requalification des Périchaux, qui ne s'achèvera qu'en 2017. Idem pour Bargue, où les passerelles ne sont toujours pas démolies. Quant à la rénovation des quartiers Sablonnière et Frères-Voisin, rien n'a été fait.

J'ajoute qu'en plus des inquiétudes que soulève le projet Triangle, en particulier dans le Sud du 15e, le Maire de Paris envoie de très mauvais signaux aux habitants de ce secteur en leur imposant des projets d'urbanisme pour lesquels l'Exécutif parisien n'en fait qu'à sa tête.

L'Exécutif parisien n'en fait qu'à sa tête :

- en implantant 150 nouveaux logements sociaux sur le site du L.C.P.C., dans un quartier qui en est sursaturé,
- en dénaturant une partie de la promenade sur la petite ceinture ferroviaire,
- ou encore en rejetant le projet de ferme urbaine porté par le conseil de quartier sur le secteur Brassens-Castagnary.

L'Exécutif parisien n'en fait qu'à sa tête en avançant en solo sur des projets d'urbanisme majeurs dont nous découvrons l'existence à travers ce projet de délibération sans que jamais, ni la Direction de l'Urbanisme, ni même votre première adjointe n'ait daigné en informer le maire du 15e.

D'ailleurs, à ce propos, je m'étonne, Monsieur le Maire, que votre adjointe en charge de l'urbanisme, pourtant très disponible pour les inaugurations, n'ait curieusement pas trouvé une minute le 1er juillet pour venir siéger au Conseil du 15e arrondissement, qui a pourtant duré jusqu'à 23 heures 30... votre première adjointe, qui n'a pas trouvé une minute pour venir siéger au Conseil du 15e arrondissement, qui a pourtant duré jusqu'à 23 heures 30 et traité de sujets aussi lourds que le Parc des expos, la Petite Ceinture, la tour Triangle ou encore la réforme des rythmes scolaires.

Tout ceci ne nous incite guère à vous accompagner dans l'aventure Triangle qui, en l'état, ne nous semble ni répondre à l'intérêt général ni à celui des habitants du 15e.

Le vote que nous émettons aujourd'hui est pour le coup un signal que nous adressons à l'Exécutif parisien dans l'attente d'une réelle tenue de vos engagements vis-à-vis du 15e et d'une véritable écoute et prise en compte des préoccupations et de la qualité de vie de nos habitants.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Et je vous remercie d'avoir respecté votre temps de parole.

Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN a la parole.

Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, si je me suis inscrite sur ce projet de délibération, ce n'est pas pour redire différemment ce que mes collègues de la majorité du 15e ont très bien exprimé, tant sur le fond du dossier que sur la forme.

Si je prends la parole aujourd'hui, c'est pour vous dire ma déception, voire mon écœurement face au gâchis que vous avez orchestré dans ce dossier qui avait tout pour rassembler et qui aujourd'hui, divise jusque dans les rangs de votre majorité.

Depuis les premières rumeurs sur l'existence de ce dossier, j'ai soutenu le concept et le projet avec enthousiasme, convaincue que j'étais de la nécessité pour le 15e de trouver une identité nouvelle, plus moderne dans un quartier qui avait tant besoin d'être repensé, d'être réaménagé.

L'idée d'un gratte-ciel avec une pluralité, une mixité des usages et un fort potentiel économique me semblaient indispensables pour construire le Paris et le 15e du XXIe siècle. Sincèrement, je me réjouissais de voir tous les élus du 15e rassemblés autour de ce projet, ce qui n'était pas une évidence.

Pour réussir ce défi, il fallait être exigeant.

En décembre 2009, vous avez obtenu le soutien de l'unanimité du Conseil du 15e arrondissement. Ce vote vous obligeait. Il vous obligeait complètement, Madame HIDALGO, il vous obligeait triplement.

D'abord, il vous obligeait à mener une concertation exemplaire auprès des habitants.

Il vous obligeait ensuite à permettre un réel copilotage avec la mairie d'arrondissement et enfin, il vous obligeait à une implication totale de la première adjointe en charge de l'urbanisme que vous êtes dans ce dossier.

Las, au début, vous avez fait mine de tenir compte des doléances de la mairie d'arrondissement, que je rappelle brièvement : l'intégration de Triangle dans le contexte urbain, renforcement indispensable des transports en commun, l'augmentation des capacités de stationnement, le renforcement des équipements de proximité, la requalification de plusieurs secteurs du 15e arrondissement - qui ont été cités par Mme de CLERMONT-TONNERRE - Périchaux, Frères-Voisin, etc.

Et il vous obligeait également à une concertation exemplaire. Mais au-delà, cette unanimité vous permettait de faire notamment pression sur le S.T.I.F., avec le soutien de l'ensemble des élus, pour obtenir une amélioration de la desserte du secteur en transports en commun.

Dois-je rappeler que le président du S.T.I.F. est votre ami, M. HUCHON ?

Mais chassez le naturel, Madame HIDALGO, il revient au galop ! Le copilotage avec la mairie d'arrondissement a été très vite abandonné au profit d'une opacité totale dans la gestion de ce dossier, si bien qu'à défaut d'un copilotage, on se demande même s'il y a eu un "pilote dans l'avion" dans ce dossier !

Vous avez claqué la porte de la commission chargée de suivre ce dossier sans explication.

Et puis vous êtes allée de renoncement en renoncement. Les quartiers du 15e qui devaient bénéficier en contrepartie d'aménagements supplémentaires ? Nada !

Le renforcement de la desserte en transports ? Nada !

L'amélioration des stationnements ? Nada.

L'écoute des riverains ? Nada.

Vous n'avez respecté aucun engagement.

Pire ! Vous êtes tombée dans le piège que nous voulions éviter dès le début, depuis l'origine nous le disons, il ne fallait pas que Triangle devienne Montparnasse, nous avions le contre-exemple dans le 15e arrondissement, sous nos yeux, celui qu'il fallait à tout prix éviter... et finalement nous nous retrouvons avec une tour isolée de bureaux qui n'emportera pas la dynamique économique que nous espérions.

Vous avez perdu votre pari, Madame HIDALGO, celui de fédérer autour d'un projet à la hauteur de notre belle Capitale. Vous faites même l'unanimité contre vous dans les autres groupes. Par sectarisme, vous avez méprisé l'opposition, alors qu'elle était prête à vous suivre. Vous avez suscité le mécontentement des riverains, perdu la confiance des élus les plus motivés sur ce projet, vous savez que je n'ai jamais eu peur d'être libre dans mes engagements, quitte à me mettre en difficulté au sein de ma propre famille politique, mais là, c'est impossible de vous suivre ! Alors pourquoi ? Pourquoi voter contre quand on a été favorable au projet initial ?

Parce que, mes chers collègues, l'abstention sur un dossier aussi emblématique ne peut être une ligne politique. On est pour ou contre Triangle. On prend tout, ou on ne prend rien.

Tel un "bulldozer", Madame HIDALGO, vous avez avancé seule dans ce dossier, écrasant tout sur votre passage. Aujourd'hui, mon vote contre Triangle est la sanction d'une méthode, la méthode HIDALGO, ou plutôt dois-je dire, la méthode bulldozer !

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, on nous demande donc de nous prononcer à nouveau pour ou contre la tour Triangle au travers de la révision simplifiée du P.L.U., qui l'autorise.

Une tour de 180 mètres de hauteur dans l'emplacement du Parc des expositions de la porte de Versailles.

Alexis CORBIÈRE et moi-même qui sommes impliqués dans le collectif contre la tour Triangle, dont je tiens d'ailleurs à saluer la présence d'un certain nombre de ses membres dans les gradins réservés au public, nous voterons contre cette délibération.

C'est un projet anti écologique, il n'existe pas de tour verte, tout comme le capitalisme vert est une arnaque. Alors que les bâtiments neufs doivent consommer moins de 50 kilowatts par heure, par mètre carré et par an d'énergie primaire tout compris, pour les tours de grande hauteur selon les spécialistes, on ne peut difficilement descendre au-dessous de 180.

Franchement, mes chers collègues, arrêtons l'hypocrisie, on ne peut pas d'un côté se vanter d'adopter un plan Climat, communiquer sur l'engagement de la Ville au service de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de nos consommations énergétiques via des travaux d'isolation thermique, de la sobriété énergétique des bâtiments auto suffisants, du développement de la production d'énergies renouvelables et j'en passe, et dans le même temps, soutenir des projets aussi aberrants d'un point de vue écologique !

Mais il est vrai que le limogeage la semaine dernière de Delphine BATHO, la Ministre de l'Ecologie, parce qu'elle avait osé critiquer l'austérité et la baisse de 7 % du budget de son Ministère en dit long sur la préoccupation du PS des urgences écologiques.

Que nous ont d'ailleurs enseigné les déclarations de l'ex-ministre ? Que le Gouvernement était plus sous la pression des lobbys du nucléaire et des gaz de schiste et qu'il existait dans les cabinets ministériels des collusions avec les intérêts privés en piste. Oui, cette vérité vous dérange mes chers collègues, et oui, et qu'en est-il au sujet de la tour Triangle ?

Comme je l'avais dit déjà le 12 février dernier, nous avons affaire à la société Viparis et à la SCI Triangle. Ces deux sociétés sont contrôlées par Unibail-Rodamco. Résultat : Unibail-Rodamco joue sur les deux tableaux. Elle exploite le parc des expositions de la Porte de Versailles, et porte le projet de la tour Triangle qui prévoit la destruction d'une partie de ce parc.

M. Guillaume POITRINAL, du groupe Unibail, a bien précisé dans un journal les finalités de son groupe : "notre métier est de distribuer du dividende, donc nous choisissons d'investir sur des actifs qui recèlent un fort potentiel de croissance de cash flow".

Faut-il rappeler deux articles du "Canard Enchaîné" dénonçant les conditions financières ahurissantes accordées par la Mairie de Paris à Unibail-Rodamco pour cette tour ? On y a appris que comme deux expertises avaient estimé un montant trop élevé du loyer du terrain prévu pour la tour pour 80 années, la Ville avait sorti du chapeau une troisième expertise bien plus basse, et miracle, cadeau, c'est sur cette dernière estimation que la Ville a signé l'accord avec Unibail.

Après le forum des Halles, Beaugrenelle et j'en passe, on aimerait comprendre les raisons de ces liens si sympathiques avec ce groupe qui pour nous ne l'est pas.

Mes chers collègues, il ne s'agit que d'un projet spéculatif, la spéculation immobilière sur les bureaux vides fait suffisamment de ravages et le projet d'attirer les sièges des grandes entreprises de la Défense ne crée en soi aucun emploi. Le Parc des expositions n'a pas besoin de voir amputer son emprise au sol de 10 % du plus grand hall d'exposition européen, mais au contraire d'être agrandi et modernisé.

La méthode que vous nous imposez pour réaliser ce projet de tour Triangle est qui plus est antidémocratique. La méthode du saucissonnage que nous avons d'ailleurs été plusieurs élus à dénoncer en février ne vise qu'à éviter une révision générale du P.L.U. pour détourner les réserves qui en ont été émises. Le rapport d'enquête publique du projet de modification de P.L.U. sur la partie grand parc du Parc des expositions n'avait pas été rendu public et nous déposons, Alexis CORBIÈRE et moi-même, un vœu qui argumente, du point de vue du respect du cadre légal des révisions du P.L.U., la nécessité de rejeter la révision simplifiée proposée jusqu'à la publication du deuxième rapport d'enquête et de lui préférer une révision générale.

Quels que soient nos avis sur le fond du sujet, qu'au moins l'ensemble des élus adopte ce vœu pour respecter la forme que justifie une révision du P.L.U.

Vous devriez savoir par ailleurs qu'une majorité de la population est opposée à ce projet comme en témoigne le second sondage BVA de mai 2013. Plus de 62 % y sont opposés. Il s'invitera dans la campagne municipale à vos dépens. Renoncez à imposer coûte que coûte cette tour de bureaux, qui n'est ni plus ni moins qu'un Notre Dame des Landes parisien, un grand projet inutile et imposé.

Oui, mes chers collègues, et pour en finir c'est un projet antisocial. Dans le 15e on a avant tout besoin de logements sociaux et non d'une tour de bureaux. Deux équipements plaqués sur le projet, mais qui seront privés n'en changeront pas la nature. Alors non, décidément non, nous voterons contre ce projet de délibération comme en février dernier. Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Il reste encore des orateurs, la parole est à M. Ian BROSSAT et à lui seul.

M. Ian BROSSAT. - Merci Monsieur le Maire, quelques mots calmes et serein au nom des élus communistes.

D'abord, dans ce débat, on a entendu beaucoup de choses, beaucoup d'arguments, notamment l'idée que l'on pourrait émettre d'avance un jugement esthétique négatif sur cette tour.

Du coup, j'ai eu la curiosité de regarder ce qui se disait à Paris, sur toute une série de grands projets architecturaux.

A Paris, Monsieur MARTINS, même si manifestement cela vous obsède beaucoup...

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - S'il vous plaît, on écoute l'orateur qui est inscrit !

Monsieur VUILLERMOZ, s'il vous plaît on écoute M. Ian BROSSAT.

Monsieur MARTINS n'en rajoutez pas.

On y va.

S'il vous plaît, on s'écoute !

Comme depuis le début, c'est M. BROSSAT qui a la parole.

M. Ian BROSSAT. - Je regardais donc, puisque les uns et les autres portent des jugements esthétiques, ce qui se disait sur les grands monuments de Paris. Par exemple, lorsqu'on a construit la Tour Eiffel, Léon Bloy, qui doit être cher aux élus de droite qui sont en face, parlait d'un lampadaire tragique, et Verlaine parlait d'un squelette. Quand on a construit le centre Pompidou, certains l'ont comparé à une raffinerie de pétrole. Je conseille aux uns et aux autres d'être relativement modestes dans les jugements esthétiques qu'ils portent sur telle ou telle construction.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Sur les bancs de l'UMP, nous avons écouté les intervenants de l'UMP avec beaucoup de calme, je demande le même calme... Nous avons écouté M. GOUJON avec beaucoup de calme, je demande le même respect pour M. Ian BROSSAT.

Nous avons écouté le maire du 15e avec beaucoup de calme, tous les orateurs ont droit au même respect.

M. Ian BROSSAT. - Et puis, on a entendu d'autres arguments, je ne reviendrai pas sur le débat sur les hauteurs, qui est devenu une sorte de débat théologique que l'on a régulièrement dans ce Conseil de Paris, que l'on

a d'ailleurs depuis 2008, puisque c'est dès 2008 que ce débat a été engagé. Il a d'ailleurs été présenté comme tel devant les électeurs en mars 2008 et il fait partie du contrat de mandature, puisque nous avons dit, collectivement, comme liste arrivée en tête au premier tour des élections municipales, que nous étions favorables à ce que ce tabou des hauteurs soit levé.

Dans une ville qui est très pleine, il ne me semble pas qu'il faille ainsi établir une forme de tabou qui ferait que, au-delà d'un certain nombre de mètres, on aurait quelque chose qui serait, par définition ou intrinsèquement, monstrueux.

Je ne reviendrai pas non plus sur cette idée qu'il faudrait dire haro sur les bureaux.

Dans une ville que nous voulons mixte, il faut évidemment du logement et c'est mon groupe qui, le premier, se bat, notamment lorsque nous débattons du budget, pour rehausser les objectifs de production de logements et en particulier de logements sociaux.

Cela dit, dans une ville, dans la période que nous traversons et qui est si marquée par la progression du chômage, il ne me semble pas qu'il soit absurde de se battre pour que, dans notre ville, on ait aussi de l'emploi et donc aussi des bureaux, parce que c'est de cette manière-là qu'on lutte aussi contre le chômage.

Nous soumettons à l'occasion de ce débat puisque nous avons, sur ce sujet, une approche pragmatique et qui se veut utile aux Parisiennes et aux Parisiens, un vœu et un amendement.

D'abord un amendement que, j'espère, nous voterons tous ensemble, qui vise à ce que nous puissions, dans la tour Triangle, avoir à la fois un équipement de santé qui permettra d'être utile aux habitants de l'arrondissement et en particulier aux salariés qui fréquentent la tour et, aussi, d'avoir une crèche de 60 berceaux.

J'en viens maintenant au vœu. Nous savons tous qu'il y a un enjeu d'aménagement du territoire qui vise à ce que, à l'avenir, nous ayons massivement de l'emploi dans les arrondissements de l'Est et du Nord de Paris et ce vœu vise à ce que nous puissions, ensemble, interpellier le Gouvernement afin qu'il réforme le zonage et les tarifs de la redevance pour création de bureaux dans le sens d'un rééquilibrage réel de la construction vers l'Est, le Sud et le Nord francilien et parisien.

C'est un vœu que nous présentons à l'occasion du vote de ce projet de délibération, avec l'espoir que l'on ait, dans les années qui viennent, un rééquilibrage de l'emploi vers ces arrondissements qui, aujourd'hui, en manquent cruellement.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Dans un souci d'apaisement, puisque j'ai frustré M. MARTINS tout à l'heure et qu'il voulait présenter l'ensemble de ses amendements, je veux bien qu'il reprenne trois minutes, mais pas plus, pour présenter ses amendements qui seront votés de façon groupée, il y avait eu une ambiguïté sur ce sujet.

M. Jean-François MARTINS. - Ce n'est pas une ambiguïté, Monsieur BARGETON, avec tout le respect que je vous dois, ce n'est pas un droit que vous m'accordez, ce sont les droits que m'accorde le règlement intérieur de défendre durant trois minutes un amendement rattaché.

Et encore, un amendement, cela mériterait peut-être de défendre chacun d'entre eux parce que chacun d'entre eux a du sens. Je l'ai dit tout à l'heure, il est des gens dont on a trop peu parlé aujourd'hui à propos de ce projet, ce sont les habitants de Vanves, les habitants d'Issy-les-Moulineaux, les habitants de Montrouge, les habitants de tout le Val-de-Marne, de tout le Sud de Paris qui, eux aussi, seront finalement comptables et contraints de nos décisions.

Je crois que nous ne mesurons que très peu l'impact, parfois, des décisions parisiennes sur des centaines de milliers d'habitants de la métropole. Par conséquent, chaque mètre en moins de cette tour, outre le fait qu'elle sera un mètre de moins de cicatrice dans le ciel parisien, ce sera aussi quelques milliers de métropolitains qui seront préservés de cette perspective très peu heureuse.

Donc, Monsieur le Maire, je prends le temps, effectivement, d'expliquer que, une fois de plus, la verticalité et la hauteur n'ont rien d'un geste architectural nouveau et que l'on pourrait trouver, même à 37 mètres, de très jolies interprétations architecturales. Nous en avons dans le 14^e arrondissement, par exemple, que vous avez faites, Madame HIDALGO, de très beaux ensembles que l'on prépare pour les étudiants par exemple, avec des gestes architecturaux que je trouve très intéressants et, pourtant, ils ne font que 37 mètres.

Je terminerai juste par défendre, au-delà de ces 179 amendements, que j'invite d'ailleurs chacun à prendre avec sa liberté, puisqu'on parlait de goûts esthétiques, certains jugeront que, 180, c'est bien, d'autres à 142 pourraient trouver cela très bien, enfin certains peut-être à 77 mètres. Je laisse chacun et chaque élu être juge de sa liberté de conscience et de fixer, par son vote et par sa liberté de vote sur chaque amendement, ce qui lui semblerait être la hauteur idéale pour Paris.

Enfin, dernier élément, je défendrai l'idée que, probablement, sur une question aussi importante, cela mériterait un référendum pour les Parisiens et un référendum d'intérêt local, c'est le vœu que je présente en plus de ces 179 amendements.

M. Julien BARGETON, adjoint, président.- Et voilà, vous n'avez pas pris les trois minutes.

Pour répondre à l'ensemble des intervenants, la parole est à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est avec un grand plaisir que je viens répondre à ce débat et rapporter ce projet de délibération qui, je le rappelle, porte sur une révision simplifiée du P.L.U. qui rendra possible, je l'espère, après notre vote, la mise en œuvre du projet de la tour Triangle et aussi la réalisation d'un jardin de 8.000 mètres carrés, comme l'ont rappelé mes collègues, MM. Gilles ALAYRAC et Claude DARGENT.

Le Conseil de Paris avait approuvé en décembre 2009 l'engagement de la procédure, les objectifs que l'on avait poursuivis, les modalités de concertation avaient été fixées et votées conjointement et, donc, c'est un projet qui a été longuement débattu et concerté, ce que, d'ailleurs, vous l'avez souligné, plusieurs d'entre vous, le commissaire-enquêteur lui-même a relevé dans son enquête publique.

Lors des précédentes séances de ce Conseil, lors de réunions publiques, beaucoup d'entre nous ont pris des positions et, oui, certains dans ce Conseil ont des positions constantes : nous ne nous convainçons pas, avec le groupe "Europe Ecologie - Les Verts et apparentés" sur ces différences de vue. Je ne convaincras pas non plus M. Jean-François MARTINS avec lequel j'ai beaucoup parlé de ces sujets-là, mais je voudrais quand même rappeler un certain nombre de morceaux choisis, parce que, pour ce qui est de l'U.M.P., vous l'avez souligné les uns et les autres, ici, dans vos interventions, nous assistons quand même à de laborieuses contorsions.

Sans jouer au jeu de "Jacques a dit", je pourrais jouer à quelques devinettes avec "qui a dit ?" et on pourrait dire : "Est-ce que Philippe a dit ?"

Est-ce que l'on a dit, à un moment donné, est-ce que dans le jeu "qui a dit", vous reconnaissez l'auteur : "L'architecture..."

Attendez, c'est un morceau de pensée qui vient de vous, cher Philippe GOUJON. J'ai vraiment un plaisir tout particulier à l'évoquer devant cette Assemblée.

"L'architecture doit être créative, audacieuse, innovante. Dans le cas d'espèce, elle peut permettre une nouvelle ambition, un nouveau souffle pour le 15e. La position de l'ensemble de la majorité du 15e consiste à accepter l'engagement de la procédure de révision, compte tenu d'un amendement récapitulatif. Je pense qu'il n'y a pas de problème, dans ces conditions, nous pouvons avoir un vote unanime."

Je pourrais poursuivre, toujours dans des interventions publiques du maire du 15e arrondissement sur cette architecture créative et innovante, "signée d'un des très grands architectes, disiez-vous - et je reprends ce propos fort volontiers - que sont Herzog et de Meuron, en capacité d'ouvrir cette aire nouvelle et ce souffle nouveau à notre arrondissement".

Vous rajoutiez, avec un souci de rassembler le député de la circonscription sud du 15e, M. Jean-François LAMOUR, vous disiez : "Jean-François LAMOUR et moi-même croyons que la tour Triangle, ainsi que la majorité du 15e d'ailleurs, je peux dire même l'ensemble des élus, peut être un atout supplémentaire pour le 15e et pour Paris".

Je pourrais vous en raconter encore beaucoup, mais je crois que vous avez compris qui étaient les auteurs de ce propos et vous avez sans doute compris, pour des raisons qui ont été expliquées par mes collègues, je crois qu'ils ont raison il n'y a pas un suspens torride dans l'explication à apporter, que, sans doute, la période électorale vaut ces contorsions laborieuses, je n'y reviens pas.

Aujourd'hui, je reviens devant ce Conseil parce que je suis en mesure et nous sommes en mesure de lever, effectivement, les réserves du commissaire enquêteur.

Je le rappelle, nous avons eu un avis favorable avec trois réserves du commissaire enquêteur.

Une des réserves principales tenait notamment à un questionnaire du commissaire enquêteur : est-ce que cette tour Triangle allait contribuer à l'attractivité ou, au contraire, allait nuire à l'attractivité du Parc des expositions ? Et d'ailleurs, ensemble, je l'avais rapporté devant ce Conseil, nous nous étions entendus par un vote pour choisir le futur prestataire du Parc des expositions. C'est un projet de délibération qui sera rapportée dans la soirée en 1ère Commission par M. Bernard GAUDILLÈRE.

Donc, ce projet de délibération qui vous sera rapporté tout à l'heure propose à notre Conseil un prestataire pour le Parc des expositions avec, bien sûr, le devenir de ce Parc des expositions qui est la question première et on voit combien effectivement la tour Triangle est un élément d'attractivité supplémentaire et non pas un élément qui vient retirer de l'attractivité à ce projet du Parc des expositions.

La deuxième réserve portait notamment sur les questions de transport.

Là aussi, quand même, vous avez été beaucoup moins regardants quand, à l'époque du précédent Gouvernement, la décision d'installer Balard, donc le Ministère de la Défense, dans le 15e arrondissement avait été prise, puisque l'essentiel de la saturation de l'offre de transport dans le 15e arrondissement provient d'abord de ces décisions qui ont été prises par d'autres que nous et que vous avez soutenu sans broncher et sans poser, à aucun moment, la question de la capacité des transports collectifs à acheminer toute cette population nouvelle.

Mais nous avons fait un certain nombre d'études complémentaires et un travail qui, effectivement, nous permet aussi de lever cette question posée par le commissaire-enquêteur dans son rapport.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - S'il vous plaît, on écoute l'oratrice !

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Et puis, moi, je voudrais insister, comme l'ont fait avant moi d'autres collègues et notamment Ian BROSSAT, je voudrais vraiment insister sur le fait que, oui, nous avons souvent discuté, débattu, nous avons confronté nos points de vue, dès juillet 2008.

Dès juillet 2008, j'ai porté une délibération ici en ce Conseil, en préfigurant quels étaient les sites sur lesquels on pouvait ensemble envisager de la hauteur, voire de la très grande hauteur, et d'ailleurs, sur quels types de bâtiments et pour quels types d'activités. Et nous avons voté à la majorité de ce Conseil pour des sites dans lesquels figuraient notamment le Parc des expositions.

J'avais pris un engagement, que j'ai tenu, qui est, bien sûr, de revenir sur des modifications du P.L.U. sur chacun de ces emplacements, pour chacune de ces constructions : ce que nous avons fait dans le 17e arrondissement pour la tour qui abritera le futur T.G.I., ce que nous avons fait dans le 13e arrondissement avec l'hôtel et la tour Duo sur laquelle Jean NOUVEL apportera sa créativité et ce que nous faisons sur le secteur de la porte de Versailles avec cette tour Triangle.

J'assume ce choix que nous faisons d'une audace architecturale qui a toujours deux conditions, qui sont deux conditions absolument incontournables.

La première : la beauté, la créativité architecturale. Il ne s'agit pas de reproduire des formes qui sont des formes classiques et qui n'apporteraient rien à Paris. Et, d'ailleurs, sur ce projet comme sur les autres, avec l'architecte des Bâtiments de France, non seulement nous avons travaillé le projet mais nous avons aussi travaillé ce que l'on appelle le grand paysage, puisque, bien sûr, des immeubles de grande hauteur, cela modifie les vues de Paris et ce travail-là, vous le savez très bien, a été fait avec et de concert avec l'architecte des Bâtiments de France qui s'occupe de Paris.

Deuxièmement, j'assume qu'il y ait, dans la deuxième condition extrêmement importante, la qualité environnementale : oui, nous continuons à dire qu'il y a, dans cette tour Triangle, le respect des éléments du Plan climat que nous avons voté et que, par ailleurs, il vaut mieux construire des immeubles de bureaux là où on en a besoin. Je confirme ce qu'a dit Ian BROSSAT, nous avons besoin d'immeubles de bureaux à Paris qui accueillent des activités nouvelles, aussi pour libérer des bureaux qui, aujourd'hui, sont un peu obsolètes et qui pourraient être transformés en logement et venir renforcer cette offre de logements dont nous avons aussi besoin.

Donc, il vaut mieux construire des bureaux à des endroits qui sont desservis par les transports en commun que de les construire au milieu de nulle part parce que nous sommes pour cette métropole dense, qui est un élément aussi de la ville durable que nous portons et que je porte depuis maintenant longtemps.

Autre élément : oui, j'assume pleinement le choix que nous faisons, que fera, je l'espère, notre Conseil en votant ce projet de délibération, le choix de l'emploi.

5.000 emplois dans ce secteur-là : ce n'est vraiment pas rien, c'est quelque chose d'extrêmement important. Et, oui, nous avons besoin de continuer à montrer que l'emploi est quelque chose que nous soutenons, qui nous guide.

Ce n'est pas une compétence municipale, mais nous, notre compétence, c'est de mettre à disposition des entreprises, des créateurs d'entreprise, les outils, les infrastructures qui leur permettent de venir créer de l'emploi et développer leurs entreprises.

C'est à ces conditions-là, d'abord, que nous maintiendrons l'attractivité qui est la nôtre mais que nous permettrons aussi de continuer à lutter contre le chômage, comme nous le faisons à Paris.

D'ailleurs, sur cette question de l'emploi, plusieurs d'entre vous ont cité, je crois que c'est Gilles ALAYRAC qui a cité l'exemple de Beaugrenelle.

Ecoutez ! Sur Beaugrenelle, quand même, on s'est battus, cela a été à peu près de même nature, d'ailleurs, avec un clivage de même nature dans ce Conseil. On s'est battus parce qu'il y avait aussi l'emploi à la clef.

J'ai été très heureuse, d'ailleurs, comme d'autres, de voir que les entreprises ont accepté de jouer le jeu parce qu'on a signé avec elles un accord pour qu'elles jouent le jeu et que les offres d'emploi soient mises à disposition des demandeurs d'emploi d'un bassin qui est le bassin d'emploi de Paris mais aussi du Sud-ouest de Paris.

Lorsque nous avançons de cette façon-là...

Oui, Monsieur MARTINS, vous avez posé la question : est-ce que l'intérêt général, c'est l'emploi ? Oui, je crois que, vraiment, l'intérêt général, c'est aussi l'emploi. C'est l'attractivité, c'est la création architecturale et, comme l'a dit tout à l'heure Claude DARGENT, c'est aussi l'emploi et les services.

Sur ce point, je voudrais vous dire que je vais, bien sûr, accepter les vœux et amendements du P.C., d'abord, sur la création d'une crèche et d'un équipement médical ouvert sur le quartier. Bien évidemment, cette tour, comme cela a été dit par mes collègues du 15e, est ouverte et sera ouverte sur le quartier et aura effectivement des commerces en pied d'immeuble. Donc, les services proposés dans les amendements et vœux du P.C. sont acceptés, y compris, bien sûr, sur la proposition qui est faite sur le rééquilibrage nécessaire à partir d'un changement de la taxation concernant l'Est, l'Ouest et le Nord et le Sud de notre métropole.

En revanche, bien évidemment, je n'accepterai pas les vœux ou amendements de M. MARTINS. Peut-être, pour renseigner notre Conseil, si vous n'avez pas lu tous ces vœux et amendements, il s'agit d'une proposition de 179 amendements de M. MARTINS, chacun de ces amendements visant à réduire à chaque fois de 1 mètre la hauteur possible de la tour Triangle.

C'est très astucieux, c'est drôle ! Voilà, vous avez fait preuve de beaucoup d'humour mais je rejeterai en bloc, vous l'imaginez bien, les 179 amendements et je vous ferai cadeau de la petite miniature de la tour triangle qui est ravissante. Vous verrez, peut-être qu'en l'ayant sur votre bureau, vous finirez par vous réconcilier avec ce qui sera, je n'en doute pas, une œuvre d'art dans les années qui viennent, en tous les cas un très beau témoignage de la capacité de Paris à créer, à innover et à investir dans cette architecture contemporaine qui fait de nous une ville qui continuera non seulement à être visitée mais une ville attractive pour ses entreprises et aussi, bien sûr, pour l'emploi.

Enfin, je terminerai, j'ai entendu le propos de Mme SIMONNET, qui me surprend beaucoup. Tout ne me surprend pas mais les insinuations que vous avez faites, je vous demanderai de les retirer. Sinon, je me réserverai tous les droits qui sont en ma possession pour réagir sur ce point.

Car, chers collègues...

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - S'il vous plaît, on se calme !

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - ... le débat démocratique se nourrit de vérité et non pas d'insinuations.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - J'ai une demande d'explication de vote de la part du groupe U.M.P.P.A., de M. LAMOUR et de la part du groupe E.E.L.V.A., de M. GAREL.

Monsieur LAMOUR, vous avez la parole pour deux minutes et ensuite, M. GAREL.

M. Jean-François LAMOUR. - Merci, Monsieur le Maire.

Le ton menaçant de la conclusion du propos de Mme HIDALGO montre bien sa fébrilité.

Madame HIDALGO, dans votre réponse pour le moins alambiquée, les différents orateurs n'ont trouvé aucun élément qui nous permette de calmer nos inquiétudes et surtout, vous avez accumulé un certain nombre de contrevérités, comme d'habitude... Enfin, non ! Pas vraiment comme d'habitude, puisque lors rue du récent Conseil d'arrondissement dans le 15e, qui concernait la tour Triangle, vous n'étiez à nouveau pas présente.

Tout d'abord, je voudrais dire pourquoi vous avez accumulé ces contrevérités. Elles concernent essentiellement l'origine du projet de la tour Triangle.

Souvenez-vous, en 2009, cette tour devait être le symbole de la réorientation des activités du Parc des expositions ; salle de congrès, pépinière, hôtels devaient trouver leur place dans ce que vous appeliez pompeusement un geste architectural, un signal marquant l'entrée dans Paris.

Quelques mois plus tard, plus rien de tout cela, plus rien ! La tour est devenue une simple tour de bureaux, et nous avons vu l'hôtel réintégrer le Parc des expositions. Plus de pépinière et évidemment, là aussi, la salle de congrès a retrouvé un des halls d'exposition.

Je crois que dans cette opération, vous avez servi de supplétif d'Unibail pour faire passer une simple opération immobilière plus qu'un réel projet de réorientation.

Mais ce qui est pire dans tout cela, Madame HIDALGO, c'est que vous en avez oublié les cinq quartiers du 15e qui devaient être requalifiés au travers de ce projet.

Dans votre réponse, Madame HIDALGO, vous n'avez même pas esquissé ce qui était le consensus de l'amendement que nous avons voté fin 2009 quant à la réorientation de la tour Triangle et du Parc des expositions. Le 15e devait en bénéficier au travers de la requalification de ces cinq quartiers ; il n'en a pas été question lors de votre réponse.

Cela montre bien le mépris que vous portez aux habitants du 15e, et c'est bien pour cela, Madame HIDALGO, que nous nous opposerons à ce projet de délibération.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - La parole est à M. Sylvain GAREL.

M. Sylvain GAREL. - C'est moins une explication de vote : tout le monde sait que les écologistes se sont toujours opposés à cette tour, comme à toutes les tours depuis la tour Maine-Montparnasse.

Simplement, c'était pour demander un vote électronique sur ce projet de délibération et aussi demander un vote séparé sur tous les amendements puisque notre groupe souhaite en voter quelques-uns et ne pas voter les autres.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Pour expliquer, le vote électronique sur le projet de délibération, oui.

Par ailleurs, je vous rappelle que les amendements sont votés de façon séparée à l'exception de ceux de M. MARTINS, qui sont votés... ah ! Si !

Je vais vous redonner lecture de la décision de la Cour administrative d'appel puisque nous avons déjà eu ce cas au moment de la vidéoprotection et donc, je vais vous donner lecture de la décision de la Cour administrative d'appel au moment de la vidéoprotection :

"Considérant que le droit d'amendement est inhérent aux pouvoirs délibérants des conseils municipaux, s'il appartient au président de séance", en l'occurrence moi, "de préciser les modalités d'exercice de ce droit, c'est sous réserve de ne pas porter atteinte à son exercice effectif. Considérant qu'il ressort des pièces du dossier que les représentants du groupe ont pu défendre oralement leurs amendements", ce qui a été le cas puisque j'ai même repassé la parole à M. MARTINS, "et que leurs amendements, tous analogues et stéréotypés, étaient destinés, non à discuter du bien-fondé mais à réitérer leur opposition déjà exprimée et qu'en procédant par vote groupé, le président n'a pas porté atteinte au droit d'amendement".

C'est une décision de la Cour administrative d'appel...

S'il vous plaît ! Vous m'écoutez ! S'il vous plaît !

Et donc, le président peut proposer un vote groupé. Si vous vous y opposez, vous déposez un recours et la Cour administrative d'appel vous fera la même réponse, voilà !

Elle vous fera la même réponse.

Monsieur GAREL, s'il y a des votes différents, vous nous les signalerez et nous les indiquerons au B.M.O.

Voilà comment nous allons procéder.

M. Sylvain GAREL. - La différence avec la vidéosurveillance, c'est que les groupes qui s'opposaient à nos amendements s'opposaient à tous nos amendements, mais nous souhaitons en voter certains et ne pas voter les autres.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Vous indiquerez les votes à la séance.

Nous passons au vote comme je l'ai indiqué.

Nous passons aux opérations de vote ! S'il vous plaît !

Nous passons aux...

Monsieur MARTINS, allez-y.

M. Jean-François MARTINS. - Une simple question de procédure, Monsieur BARGETON.

Si nous votons groupés les amendements qui vont de 1 mètre à 179 mètres et si par chance l'amendement est adopté, c'est 1 ou 179 mètres qui sera la référence de l'amendement, Monsieur BARGETON ? Expliquez-moi !

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Il y a des demandes de rappel au règlement et d'explication de vote.

Monsieur LEGARET ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, vous citez une jurisprudence, une décision de la Cour administrative d'appel qui fait référence à la présentation des amendements, c'est un fait.

Il n'empêche qu'il y a un principe général du droit qui s'implique dans toutes les assemblées délibératives : c'est que l'on peut toujours demander un vote par division, et ce vote par division ne peut pas être refusé.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - La parole est à M. Jean-Pierre CAFFET.

M. Jean-Pierre CAFFET. - Personnellement, je regrette que nous en soyons là et que nous refassions le film - et je ne dirai pas le match - de ce qui s'était passé en séance il y a maintenant deux ans, à savoir 1.500 amendements, ou 1.000 amendements totalement identiques, avec un vote qui avait été interrompu au bout du 15e, du 20e ou du 30e, peu importe, je ne me souviens plus du nombre. Et avec un jugement du T.A. confirmé par la Cour d'appel.

Je propose que nous ne réitérions pas quelque chose qui ressemble quand même à ce qui n'est pas la démocratie et à une falsification de la démocratie.

Si j'ai bien compris, nous pourrions éventuellement procéder, pour donner satisfaction à tout le monde et pour faire une proposition de compromis, en trois votes.

Si j'ai bien compris, il y a 179 amendements. Le premier descend à 178, le deuxième à 177, le troisième à 176, etc. Nous en sommes donc à 178 amendements.

Si j'ai bien compris la position de nos collègues "Verts", ils veulent émettre des votes différents, mais si j'ai bien compris il y aurait trois types de vote. C'est-à-dire qu'ils voteraient pour de 179 à 179 moins 50, c'est-à-dire 129 amendements : même vote.

Qu'ils s'abstiendraient sur 50 à 37 mètres, donc 13.

Et qu'ils voteraient contre de 37 à 0. Parce que 37 mètres, c'est le plafond.

Je propose donc que vous regroupiez, Monsieur le Président, les amendements en trois paquets. Les 129 premiers, les 13 suivants, et le reste.

Ainsi, nos collègues "Verts" pourront émettre exactement le même vote sur l'ensemble de ces amendements. Si vous en êtes d'accord, je pense que nous pourrions procéder ainsi et gagner un peu de temps par rapport à ce qui ressemble quand même à une cour de récréation.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - S'il vous plaît, c'était M. GAREL qui avait fait cette demande. Je lui demande si la proposition de M. CAFFET lui agréée.

M. Sylvain GAREL. - Je demande deux minutes de discussion avec mon groupe.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Deux minutes de suspension de séance.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à quinze heures quarante-cinq minutes, est reprise à quinze heures quarante-sept minutes, sous la présidence de M. Julien BARGETON, adjoint).

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous reprenons la séance.

2013 DU 98 - Bilan de la concertation portant sur le projet de révision simplifiée du PLU sur le secteur de la Porte de Versailles - Opération Triangle (15e). Approbation de la révision simplifiée du PLU.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au rééquilibrage habitat-emploi.

Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET et M. Alexis CORBIERE relatif au rejet de la révision simplifiée.

Vœu déposé par M. Jean-François MARTINS relatif à l'organisation d'un référendum local. (Suite).

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je commence par mettre aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 46 déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 46 est adoptée.

Nous abordons les amendements de M. MARTINS, n°s 47-1 à 47-179 ; sur proposition de M. CAFFET, qui a été acceptée par M. GAREL qui demandait un vote dissocié, nous allons voter d'abord les n°s 47-1 à 47-21, puis les n°s 47-22 à 47-37, puis les n°s 47-38 à 47-50, puis les n°s 47-51 à 40-179.

Est-ce que cela vous convient ?

Monsieur LEGARET, est-ce que cette procédure vous convient ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - D'abord, je voudrais dire que le vote sur l'amendement n° 46 vient de se dérouler de manière complètement chaotique.

Je demande, premièrement, une vérification de ce vote, dans des conditions normales, de calme...

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous recommençons les opérations de vote, pas de difficulté.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - ... d'écoute et de discipline du débat ; cela me paraît souhaitable.

Deuxièmement, il aurait été préférable que vous annonciez la proposition de l'Exécutif à la reprise de la séance sur le vote des amendements ; cela aurait été plus clair.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Tout va bien !

A la demande de M. LEGARET, nous recommençons le vote sur la proposition d'amendement n° 46 déposée par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Qui ne prend pas part au vote ?

La proposition d'amendement n° 46 est adoptée.

Il me semble que c'est vérifié.

Je vais mettre aux voix les amendements n^{os} 47-1 à 47-179 de M. MARTINS selon la procédure que je vous ai indiquée.

Je précise que l'avis de l'Exécutif est défavorable sur l'ensemble.

Je mets donc aux voix, à main levée, les propositions d'amendement n^{os} 47-1 à 47-21, déposées par M. Jean-François MARTINS, assorties d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Les propositions d'amendement n^{os} 47-1 à 47-21 sont repoussées.

Je mets aux voix, à main levée, les propositions d'amendement n^{os} 47-22 à 47-37, déposées par M. Jean-François MARTINS, assorties d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Les propositions d'amendement n^{os} 47-22 à 47-37 sont repoussées.

Je mets aux voix, à main levée, les propositions d'amendement n^{os} 47-38 à 47-50, déposées par M. Jean-François MARTINS, assorties d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Les propositions d'amendement n^{os} 47-38 à 47-50 sont repoussées.

Je mets aux voix, à main levée, les propositions d'amendement n^{os} 47-51 à 47-179, déposées par M. Jean-François MARTINS, assorties d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Les propositions d'amendement n^{os} 47-51 à 47-179 sont repoussées.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 48, déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2013, V. 173).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 49, déposée par Mme SIMONNET et M. CORBIÈRE, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 50, déposée par M. MARTINS, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Nous allons voter sur le projet de délibération DU 98 amendé.

Mes chers collègues, c'est un vote par scrutin public qui vient d'être demandé. Je vous propose d'y procéder par voie électronique.

Chaque conseiller vote de sa place avec sa carte, qu'il doit introduire en l'inclinant de biais. S'il dispose d'une procuration, il vote de la même façon, à sa place. Vous votez de votre place.

(Les cartes sont distribuées).

S'il vous plaît, j'ouvre le scrutin.

(Il est procédé au vote électronique).

Avez-vous tous procédé au vote ?

Je clos le scrutin et donne lecture des résultats :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 162

Pour : 87

Contre : 73

Abstention : 1

NPPV : 1.

Le projet de délibération amendé est adopté. (2013, DU 98).

(Voir annexe n° 4).

Les présidents de groupe vont recevoir une copie des résultats. Je vous remercie de remettre les cartes à vos secrétaires de groupe.

2013 SG 56 - Berges de Seine - Conventions de mécénat avec les sociétés "Bellême Bois", "Kompan SAS" et "Squire Services".

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération SG 56 relatif aux Berges de Seine, convention de mécénat avec les sociétés "Bellême Bois", "Kompan SAS" et "Squire Services".

La parole est à M. Michel DUMONT, pour 5 minutes.

M. Michel DUMONT. - Monsieur le Maire, depuis le lancement de votre projet d'aménagement de la voie sur berges rive gauche, vous nous baladez séance de Conseil de Paris après séance. J'ai déjà eu l'occasion à plusieurs reprises de dénoncer le tronçonnage de votre projet. Je ne me doutais pas qu'il puisse être aussi machiavélique. Au tout début, un bel objectif : chasser les voitures, rendre les berges aux promeneurs et aux petits oiseaux.

Au final, vous livrez les berges aux marchands du Temple. Ne criez surtout pas à la calomnie car deux autres situations dans Paris m'interpellent, je suis en effet frappé par l'utilisation immédiate de la place de la République, elle aussi dédiée à l'environnement et aux promeneurs. Le week-end dernier une manifestation de grande ampleur, tant par l'espace que par les bruits, gênait les riverains et les promeneurs privés de ce nouvel espace.

Et que dire du plateau Joffre du Champ de Mars que la Ville doit remettre en état moins de 20 ans après sa précédente rénovation pour plusieurs centaines de milliers d'euros, plateau lui aussi livré aux manifestations commerciales.

A notre séance d'aujourd'hui trois projets de délibération dont celui de la convention de mécénat avec les sociétés "Bellême Bois", "Kompan SAS" et "Squire Services".

Monsieur le Maire, est-ce un nouveau mode de concession de l'espace public puisqu'il nous est indiqué dans le projet de délibération qu'une équipe pluridisciplinaire, sous la direction artistique d'une forte personnalité j'imagine, a élaboré, sur la base d'une coopérative d'idées mettant en participation la société parisienne et métropolitaine et organisée en trois pôles, la programmation du site pour favoriser la diversité des publics et le développement des pratiques amateurs.

Que cette phrase est compliquée et absconse pour la plupart des Parisiens.

Concevoir le libre accès des nouvelles installations du site et leur appropriation progressive par les usagers...

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Pardonnez-moi, je demande un peu d'attention à l'Assemblée, car si vous voulez poursuivre des conversations privées, merci de le faire à l'extérieur, on ne s'entend vraiment plus. Reprenez, pardonnez-moi.

M. Michel DUMONT. - Confier à une société qui s'appelle "Artevia", le libre accès des nouvelles installations du site et leur appropriation progressive par les usagers, l'utilisation du site à travers les animations liées aux thèmes de la culture, de la nature et du sport, évoluant au fil des saisons, n'est-ce pas une appropriation complète du domaine public ? A ma connaissance, le libre accès des berges aux promeneurs, se fait tout à fait naturellement et ne nécessite pas le passage d'une convention de quelque nature qu'elle soit.

Et que dire également à propos des sociétés "Bellême Bois", "Kompan SAS", "Squire Services" dont on ne sait d'où elles proviennent qui, si je lis aussi mot à mot le projet de délibération, ont souhaité, tiens, participer de façon collective à ce projet par un mécénat en nature sous forme de fourniture d'assises et de divers éléments.

Bien entendu, ces fournitures dans le cadre de cette convention de mécénat ne se font pas sans compensation. Et lorsqu'on lit en détail la convention de mécénat en nature, on s'aperçoit que d'abord figure en point 2.2 une clause de confidentialité et dans un article 3, en contrepartie de sa participation telle qu'énoncée dans l'article 2.1, je le cite uniquement pour la société "Bellême Bois", mais on peut éventuellement le faire pour les autres organismes, la Ville s'engage à inclure la mention "réalisé avec le soutien de Bellême Bois" sur le site Internet des berges.

Monsieur le Maire, je laisse bien entendu à mes autres collègues le soin d'intervenir sur les autres sujets de la charte d'usage et d'occupation des berges, mais une question finale me taraude dans cette affaire : pouvez-vous

nous donner le montant exact et détaillé de l'ensemble des dépenses d'investissement que la Ville aura finalement entreprises pour mener à bien ce projet ? 40, 50 millions ? 80 millions ou plus ? Et nous dire également à combien s'élèvera au final le coût d'entretien de ces diverses installations pour lesquelles de toute façon, nous apporterons un vote négatif.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour vous répondre la parole est à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Peut-être d'ailleurs, Monsieur le Maire, aurait-il été préférable d'avoir les autres interventions, puisque je pense qu'elles vont être liées au projet de délibération suivant ? Non.

Alors je réponds tout de suite. D'abord, dès la naissance de ce projet de reconquête des voies sur berges, nous avons annoncé que nous solliciterions le concours de mécènes pour faire vivre le projet et participer à l'animation des berges de Seine, comme nous le faisons d'ailleurs sur d'autres propositions, je pense à "Paris Plage" et à beaucoup d'autres propositions qui font déjà l'objet d'un cadre juridique tout à fait respecté par la Ville.

Par exemple, vous avez pu voir que le bois sous la forme de mikados est un élément fort du projet qui participe à l'identité des berges que nous avons reconquises et par exemple, il s'agit d'un mécénat en nature avec les sociétés "Bellême Bois", "Kompan SAS", puisqu'il s'agit de la fourniture de 7 assises de cette entreprise en nature, donc en bois pour l'aménagement de ces berges.

D'une façon plus générale, M. DUMONT dit, mais j'y reviendrai dans les prochaines interventions, que les berges c'est abscons. Non, je crois que les Parisiens ont compris que les berges étaient à nouveau pour elles, pour eux, qu'ils peuvent s'y promener.

D'ailleurs, j'y étais encore hier soir et je peux vous dire que c'est très concret, les berges, le fait que, aujourd'hui, beaucoup de Parisiens se donnent rendez-vous en bord de Seine pour profiter de ce paysage absolument magnifique, que les Parisiens se sont appropriés, ce qui leur était interdit, puisque seules les voitures avaient le droit de passer sur ce site exceptionnel. En plus, sur un site qui reste un corridor écologique particulièrement intéressant, puisque ce bord de Seine avec le vent qui y souffle est un espace protégé aussi de la pollution que l'on retrouve notamment sur le quai haut.

Je vous réponds tout simplement. Vous avez posé une question très précise aussi sur les investissements de la Ville. Là encore, je répète, puisqu'il y a eu des délibérations qui ont voté le montant du budget, l'investissement de la Ville sur les berges de Seine, rive gauche comme rive droite, ce sont 35 millions d'euros. Là encore, rien de nouveau sous le soleil, mais je comprends mal votre intervention qui consisterait à la fois à ne pas vouloir de mécénat et à ne pas vouloir d'investissement.

Serait-ce à dire que vous auriez préféré, finalement, que les voitures continuent à être les seuls propriétaires de cet espace public magnifique ?

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 56.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, SG 56).

2013 SG 154 - Berges de Seine rive gauche - Charte des usages et occupations des berges rive gauche entre le pont Royal et le pont de l'Alma (7e).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux reports de circulation induits.

Vœu déposé par les groupes U.M.P.P.A. et U.D.I. relatif à la création d'un comité de suivi.

Vœu déposé par M. Jean-François MARTINS relatif à la création d'une coulée bleue tout au long de la Seine.

Vœu déposé par M. Jean-François MARTINS relatif au réaménagement des quais.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération SG 154 concernant la charte des usages et occupations des berges entre le pont Royal et le pont de l'Alma et des vœux référencés n^{os} 51 à 54 dans le fascicule qui y sont attachés.

La parole est à Mme Laurence DOUVIN, pour cinq minutes.

Mme Laurence DOUVIN. - Monsieur le Maire de Paris, qui n'êtes pas là, vous venez de livrer l'accès tant attendu aux 2,3 kilomètres de la voie sur berges rive gauche, je vous cite, "consacrant ainsi la renaissance de Paris".

C'est donc avec une grande impatience que, le matin de l'inauguration, je vous ai suivi à "la reconquête d'un des plus beaux paysages, urbain et fluvial, au monde", je vous cite toujours. Je vous ferai juste remarquer que ce paysage n'était pas à reconquérir, puisqu'il n'était pas perdu étant donné que, tous les dimanches, il était déjà réservé à la promenade.

Je sortais de la lecture attentive de cette jolie brochure verte, mes chers collègues, illustrée par des photos de rêve, en fait évidemment des montages, comme d'habitude, réalisés puisqu'avant l'ouverture on ne pouvait guère faire des photos de cela, avec des jolies barges stationnant en double file (je les cherche encore), cinq îles qui représentent un écosystème pour appréhender la biodiversité, cinq îles charmantes, mais qui ont la taille d'un mouchoir de poche qui a quand même coûté plus de 8 millions d'euros.

Un emmarchement pour s'asseoir tranquillement devant le musée d'Orsay, pour contempler un "panorama éblouissant", dites-vous. En fait, c'est une structure en acier démontable vraiment peu esthétique, mais surtout sans aucune perspective autre, à cet endroit, que le bosquet d'arbres sur la rive opposée qui cache tout autre vue. Dommage.

Le reste des installations (terrasses, baraques) est d'une simplicité qui révèle une médiocrité, dont la tristesse est avérée par un manque cruel de plantations et de verdure.

Des jeux pour enfants (tipis, marelles, tableaux noirs, murs d'escalade), la proximité du fleuve et la sécurité ne vous ont pas effrayé. C'est un port, dites-vous, je ne savais pas que les ports étaient des lieux dédiés aux enfants ! Il me semble qu'il y a des lieux plus propices pour accueillir leurs jeux.

Mes chers collègues, tout s'est fait sans nous, sans notre avis sur les animations, l'ensemble des arbitrages a été confisqué au profit du régisseur désigné par la Ville de Paris. Vous pourrez juger de sa pertinence en appréciant par exemple la présence d'un atelier de nœuds coréens (un exemple parmi d'autres).

Tout cela pour cela !

Plus de deux ans après une annonce grandiloquente de la reconquête des voies sur berges, l'espace n'a en fait que peu évolué.

Regardons-le ensemble : il est toujours aussi minéral alors qu'on nous annonçait la végétalisation des berges, les piétons cherchent encore les points de verdure. Ils auraient pourtant été fort utiles pour compenser une partie, même minime, des polluants supplémentaires émis par les véhicules qui sont englués dans la congestion sur les quais hauts.

Monsieur le Maire, vous qui semblez si sûr de certifier qu'il n'y a pas eu d'impact sur la circulation de la fermeture de la voie sur berges rive gauche, donnez-nous les comptages qui permettent de le démontrer. C'est le sens du vœu que nous avons déposé.

Le précédent Préfet de police avait fait ses propres estimations, il avait été très clair : 1.200 voitures par heure seraient contraintes d'emprunter d'autres voies de circulation, même après la création de votre mini-file supplémentaire quai Anatole-France.

Les voitures n'ayant pas disparu d'un trait de plume, elles sont ailleurs, alors nous souhaitons connaître quels axes subissent ce report, dans quelle proportion, quel est leur impact sur la pollution, sur le bruit ; le tout évidemment comparé à la situation de référence antérieure.

Toujours sur cette belle brochure verte, vous avez consacré la dernière demi-page aux conséquences sur la circulation. Cette demi-page n'est vraiment en rien proportionnée à la réalité et nous sommes dans notre rôle en vous demandant des chiffres pour pouvoir en juger.

Nous sommes là, je crains qu'il faille le rappeler, au sein d'un site majeur classé au patrimoine de l'humanité.

Hélas, nous avons vu que, simplement, il était empilé quelques transats pour faire la sieste, quelques tables pliantes et beaucoup de mikados. Rien sur l'histoire de Paris, rien sur le lieu lui-même, rien sur la richesse de la Capitale.

Tout cela est quand même vraiment maigre pour ce qui avait été annoncé comme le projet phare de ce second mandat.

Quel manque de souffle ! C'est d'une banalité si affligeante que cet aménagement aurait pu être déployé indifféremment en tout autre point de Paris.

Si l'inspiration et l'ambition vous ont tant manqué, pourquoi ne pas avoir fait appel à l'Atelier international du Grand Paris comme nous l'avions suggéré ?

Mais laissons désormais Parisiens et visiteurs s'approprier cet espace. Il fait beau, enfin beau, ce qui explique bien évidemment la fréquentation actuelle du site. Malheureusement, le temps n'est pas toujours aussi clément sur Paris, il pleut, il fait du vent, il fait frais la plupart du temps.

Nous vous proposons donc un rendez-vous. Ce rendez-vous pourrait être en janvier 2014, c'est-à-dire un an après la fermeture de la voie sur berges. Nous pourrions alors pleinement juger de l'impact de votre projet, de ses succès et de ses échecs.

Il faudra alors certainement le revoir en organisant une concertation réelle, non en imposant un projet, mais en écoutant réellement les Parisiens et leurs critiques et en fonction de l'ensemble du bief de la Seine, pas seulement ces 2,3 kilomètres.

Monsieur le Maire, nous demandons donc, à la suite de la communication des chiffres, une clause de revoyure pour être à même d'évaluer le bilan positif et négatif de cet aménagement.

Contrairement à vous, nous aimons les évaluations. Elles ne nous font pas peur puisqu'elles n'ont qu'un seul but : le bien-être des Parisiens et la valorisation de Paris.

Ce n'est qu'à ces conditions que les Parisiens pourront réellement se réapproprier la Seine, toute la Seine, pas seulement celle-là, et se saisir de son mouvement pour renforcer le dynamisme de Paris qui en a bien besoin.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Martine NAMY-CAULIER.

Mme Martine NAMY-CAULIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous nous proposez de ratifier une charte des usages et des occupations de la voie sur berges rive gauche alors que vous avez inauguré les installations le 19 juin dernier.

On ne peut que s'étonner de cette inversion de calendrier qui consiste à rédiger un tel document dans la précipitation. Sa rédaction est d'ailleurs totalement hermétique et volontairement floue, si bien que l'on est en droit de s'interroger sur les réelles intentions qui se cachent derrière.

Les enjeux de cette charte interpellent car ils visent, je cite, "à permettre le développement harmonieux et mutuellement respectueux des différentes activités économiques, sur le fleuve comme sur le quai", ou encore "à répondre aux sollicitations de tous horizons".

Sous ces propos pour le moins pompeux se révèle le véritable motif de votre prétendue reconquête des voies sur berges : l'ouverture d'un espace commercial supplémentaire.

Cette charte est donc dans la droite ligne des projets de délibération adoptés ces derniers mois par le Conseil de Paris, les multiples buvettes au mois de mars, la terrasse de l'exploitant de la culée du Pont Alexandre-III au mois d'avril.

Le cœur du problème est bien là : après avoir englouti 35 millions d'euros pour les investissements qui ont surtout consisté à remplacer du bitume pour voitures par du bitume pour piétons, il vous faut rentabiliser le site, d'autant plus qu'il vous faut trouver 5 millions d'euros par an pour financer les frais de fonctionnement du site comme le gardiennage, la sécurité du site, les animations, etc.

Alors que, jusqu'ici, nous n'avions aucun détail sur les animations proposées par le régisseur, nous les avons découvertes, comme les Parisiens, le 19 juin dernier.

Cette charte est l'occasion d'avouer timidement que ce site est avant tout un espace événementiel. Cette fonction était d'ailleurs certainement prévue dès l'annonce du réaménagement en 2010, mais elle a été délibérément occultée jusqu'alors.

La concertation, si tant est que l'on puisse parler de concertation dans ce projet, était donc biaisée volontairement. Vos déclarations perpétuelles en matière de transparence ne survivent pas à la confrontation de la réalité.

Dans le préambule de la charte, il est précisé que celle-ci n'a pas vocation à se substituer aux réglementations déjà existantes. On se demande alors quelle est sa portée. D'ailleurs, cela est inexact, dans la mesure où, comme je l'indiquais dans mon intervention de mars dernier, les berges bénéficient d'un traitement dérogatoire en ce qui concerne le règlement des étalages et des terrasses.

On apprend aussi, grâce à ce texte, que les péniches amarrées au port Alexandre III bénéficieront chacune de terrasses de 400 mètres carrés et il faut attendre le chapitre 9 pour découvrir cela. Encore une nouvelle concurrence déloyale pour les commerçants situés sur les quais hauts. La seule contrainte imposée par cette charte est le démontage des terrasses pendant trois mois, du 15 décembre au 15 mars.

Convenez qu'il s'agit là d'une maigre contrainte, compte tenu des conditions climatiques prévisibles à cette saison, d'autant plus que ces exploitants en question conserveront toujours leur péniche arrimée au même endroit et ouverte, elle.

La charte essaie de définir un cadre pour les manifestations commerciales en tous genres qui vont bientôt débarquer sur ces berges. Je veux ici évoquer les limitations pour les structures provisoires, avec une logique qui est la vôtre mais qui me semble, à ce jour, incompréhensible : ces structures pourront être plus imposantes en secteur du Plan de sauvegarde et de mise en valeur du 7^e que sur le reste des berges. Ainsi, sur le port de Solférino, les installations ne pourront pas dépasser 7 mètres, avec une surface maximale de 15 mètres par 40, soit 600 mètres carrés. En revanche, sur le port Alexandre III, les structures ne pourront dépasser ni 3 mètres, ni 50 mètres carrés. Où en est la logique ?

De plus, ces limitations ont une portée très modique. Au fil des articles, on s'aperçoit qu'elles pourront être levées sur simple autorisation.

Quant aux autres espaces, puisqu'aucune norme n'est imposée, cela signifie que tout est simplement permis sur simple demande au service compétent.

A chaque nouveau chapitre de la charte, on attend de savoir quelle définition vous donnez à cette nouvelle relation au fleuve que vous proposez aux Parisiens et visiteurs de Paris, sans jamais trouver de réponse. Ce ne sont pas les marchés alimentaires, évoqués pour la première fois dans ce document, encore de la concurrence déloyale aux commerces alimentaires sédentaires du 7^e, qui pourront le faire.

Cette proposition ressemble d'ailleurs davantage à une posture pour dissimuler - maladroitement ! - la vocation commerciale des berges.

Concernant les nuisances sonores, on ne peut que déplorer que la charte soit totalement muette sur ce point. Elle se contente de rappeler les obligations légales sans aller plus loin. Quand on écoute les plaintes des riverains du Showcase, rive droite, on ne peut qu'éprouver les plus grandes craintes sur le niveau de bruit, puisqu'il s'agit du même exploitant pour l'autre rive : la Culée du Pont Alexandre III, rive gauche. Quelle caisse de résonance en plein cœur de Paris quand les deux rives seront animées ensemble !

La charte est également bien silencieuse sur le respect général du site. Est-ce un aveu du fait qu'il ne s'agisse pas d'un texte qui pourra être sanctionné par des agents de la Ville habilités ?

Monsieur le Maire, vous le voyez bien, de nombreuses questions restent sans réponse malgré cette charte. Sous couvert de quelques limitations, elle consiste surtout à mieux organiser les opérations commerciales et événementielles qui vont se tenir sur ces lieux et celles-ci ne feront...

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous demande de conclure.

Mme Martine NAMY-CAULIER. - J'ai terminé.

J'en termine, Monsieur le Maire.

Et celles-ci ne feront que conforter les Parisiens qui estiment ce projet médiocre, sans ambition et totalement inadapté au magnifique cadre patrimonial.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Vous avez pris 6 minutes, je tiens à le signaler.

La parole est à Mme Emmanuelle DAUVERGNE.

Mme Emmanuelle DAUVERGNE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, le vœu rattaché au présent projet de délibération résulte d'une attente exprimée par les conseils de quartier du 7e arrondissement au sujet des conséquences du projet d'aménagement des berges de Seine Rive gauche. Nos concitoyens demandent la mise en place d'un comité de suivi chargé de répondre à leurs interrogations et de proposer des solutions pour pallier les effets du projet sur leur vie quotidienne et sur l'activité des entreprises.

Une telle demande n'a pu être prise en compte au sein de la charte des usages et occupations des berges rive gauche du fait que cette charte n'a fait l'objet d'aucune concertation ni soumission préalable aux élus et aux conseils de quartier du 7e arrondissement.

Or, nous avons la conviction que, si un projet comme celui-ci est destiné aux habitants, il doit se faire avec eux et non contre eux.

C'est le sens de cette demande qui émane précisément des habitants et des acteurs économiques du 7e arrondissement.

Autrement, un tel projet ne serait que pure opération de communication politicienne.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Et moi, je vous remercie de votre brièveté.

La parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS. - Monsieur le Maire, vous savez ce qui est formidable avec la liberté politique qui est la mienne, c'est que, sur les dossiers d'urbanisme, après la tour Triangle et mon opposition farouche, je peux parler des voies sur berges et de mon soutien sans réserve, ce qui est assez confortable, je dois le reconnaître.

Pardon ?

Oui, cela a l'air moins facile pour vous que pour moi, parfois !

Je l'avais dit en votant à l'époque les délibérations qui permettaient l'aménagement des voies sur berges : c'était à la fois une décision symbolique, historique qui permettait de reconquérir la Seine. C'était dans le sens de l'Histoire, c'est-à-dire la réduction de la place de la voiture individuelle polluante. Et puis, c'était un message envoyé aux Parisiens mais aussi à l'ensemble des Franciliens et, d'une certaine manière, à l'ensemble des grandes capitales mondiales : Paris est réconciliée avec son fleuve.

Mais cette réconciliation, cette relation, ce n'est pas encore un mariage plein et entier. C'est pour l'instant une aventure, une petite aventure passionnée qui se contente de vivre sur 2,3 kilomètres des 11 kilomètres que compte la Seine dans Paris.

Il est donc temps, et c'est le sens de mes vœux, de finalement tirer les enseignements de ces premières semaines d'utilisation, du succès rencontré par les aménagements et du fait que les Parisiens, finalement, s'y sont toujours projetés et profitent des premiers jours de beau temps pour donner pleinement corps et pleinement vie à leur souhait d'avoir un cadre de vie apaisé et plus en lien avec leur fleuve.

Donc, je vous propose, Madame HIDALGO, Monsieur le Maire, de prolonger cet engagement en faveur de l'aménagement des berges de Seine avec deux vœux.

Le premier demande une étude de l'A.P.U.R. pour ce que l'on appelle la "création d'une coulée bleue", c'est-à-dire un parcours continu de mobilité douce tout au long de la Seine qui permettrait de traverser Paris de part en part. C'est le vœu n° 53.

Le vœu n° 54 est une préoccupation qui nous a été signalée à la fois par les riverains et par les touristes qui est que, évidemment, ces 2,3 kilomètres d'aménagement sur les berges de Seine, ils sont formidables mais ce ne sont pas les seuls quais piétons de Paris. Il y en a d'autres, il y en a sur l'Île de la Cité, il y en a en face de la bibliothèque François Mitterrand. Et il ne faudrait pas que ces quais piétons qui préexistaient à cet aménagement deviennent les parents pauvres de la politique d'aménagement le long de la Seine. Le vœu n° 54 vous demande d'étudier les investissements que nous pourrions faire pour mettre l'ensemble des aménagements piétons le long de la Seine à niveau et aux mêmes ambitions de cadre de vie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. David ALPHAND. Il n'est pas là.

Donc, pour vous répondre, la parole est à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je me réjouis que nous venions devant ce Conseil pour parler à nouveau des voies sur berges, à l'occasion notamment du projet de délibération sur la charte des usages, mais permettez-moi quelques mots et, en même temps, de répondre aux vœux et amendements qui ont été déposés par nos collègues.

D'abord, j'ai envie de dire à la droite parisienne, à l'U.M.P. notamment, que surtout elle ne change rien, mais alors qu'elle ne change rien à son propos sur cette critique qui continue sur les berges, cette critique qui laisse à penser que les aménagements seraient sans intérêt, que finalement cela n'intéresserait personne et, je le redis, que finalement on aurait dû laisser les voitures sur le quai bas.

D'ailleurs, c'est l'une de vos propositions de campagne, si j'ai bien compris ce que la candidate de l'U.M.P. à Paris porte comme proposition à ce sujet.

Ne changez rien ! Mais alors vraiment, surtout, n'allez pas vous promener sur place parce que vous seriez surpris du succès rencontré justement par ces aménagements ! Vous seriez surpris des réactions des Parisiens, des Parisiennes, d'ailleurs de nos voisins aussi. J'ai rencontré beaucoup, beaucoup d'habitants des communes limitrophes qui considèrent que ces aménagements sont aussi pour eux, et ils ont raison : c'est aussi pour eux !

J'espère vraiment, Madame DOUVIN, j'espère que les propos de l'U.M.P. Paris seront entendus bien au-delà de cet hémicycle et je vous invite vraiment à en faire la promotion parce que, franchement, je crois que vous persistez dans cette critique des aménagements qui sont aujourd'hui les aménagements qui correspondent d'abord à la ville écologique qui cherche des espaces pour pouvoir respirer.

Parce que, oui, je le rappelle, si nous avons fait ces aménagements, c'est pour permettre, justement, aux Parisiens de pouvoir profiter d'espace dans un corridor écologique pour pouvoir respirer, se promener, avoir des activités liées au sport, à la culture et avoir un accès à la nature, ce qui est le cas des aménagements des voies sur berges.

J'ai vraiment apprécié votre propos sur les îles parce que c'est l'un des équipements qui plaît le plus aux promeneurs des voies sur berges.

J'ai apprécié aussi les propos de votre collègue sur les bars et les différentes activités qui permettent aussi de s'attarder et de consommer des boissons, de pique-niquer, de déjeuner, mais c'est vrai que le pique-nique est quelque chose, je crois, que vous revendiquez.

Donc j'apprécie beaucoup ce propos car il est tellement en décalage avec ce que vivent aujourd'hui les Parisiens et ce que nous vivons lorsque nous allons avec eux sur ces voies sur berges que cela me réjouit.

Vous me dites : "Il fait encore beau", et j'ai cru un instant que vous alliez même nous accuser d'avoir eu finalement un hiver et un printemps pourris. Non, vous nous dites : "Il fait beau et c'est pour cela que les Parisiens sont sur les quais". Il fait beau, les Parisiens sont sur les quais parce qu'on a libéré les quais des voitures ! Sinon, ils ne seraient pas sur les quais et il y aurait beaucoup de voitures sur les quais.

Je me réjouis qu'effectivement il fasse beau et que les Parisiens puissent profiter des aménagements qui sont les nôtres.

Vous nous dites : "Il faut vraiment faire un bilan et puis une clause de revoyure", chiche ! Alors là, chiche ! mais je crois que vous l'avez déjà posée, la clause de revoyure puisque j'y reviens - le Maire l'a dit hier - vous proposez avec votre candidate de l'U.M.P. à Paris de remettre les voitures sur le quai bas et de libérer les quais hauts. C'est la proposition que j'ai entendue, donc je vous dis chiche ! Allez devant les Parisiens avec cette proposition-là.

Moi, je continuerai à leur dire que j'espère qu'ils profitent de ces aménagements et de ces bords de Seine qui font revoir ce paysage classé au patrimoine mondial de l'UNESCO comme un paysage qui, enfin, leur est accessible et n'est pas simplement une utopie ou quelque chose réservé aux voitures.

Donc, oui, on fera des bilans, cela, à n'en point douter et d'ailleurs, pour répondre à vos amendements ou à vos vœux, je voudrais vous dire qu'en termes de circulation, le trafic de la voie express rive gauche en juin 2012 - il y a un an - était en moyenne de 2.200 véhicules en heure de pointe.

Comme prévu, les reports que nous constatons sont observés sur le quai Anatole France. Ils représentent 50 % du trafic le matin et 30 % du trafic le soir. Le temps de parcours sur la rive gauche, d'Ivry à Issy, est allongé de 4 minutes - les études que nous avons faites l'estimaient à 7 minutes, souvenez-vous - et s'établit à 38 minutes si l'on va effectivement d'Ivry à Issy.

Mme Laurence DOUVIN. - Et les reports ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Attendez ! Ne soyez pas impatiente, j'y reviens, sur les reports ! Vous savez, nous, on fait les choses sérieusement. D'ailleurs, on les avait faites très sérieusement jusqu'à ce que le Gouvernement que vous souteniez précédemment nous empêche de poursuivre, et avec la Préfecture, et avec le Port de Paris. Heureusement, nous avons pu reprendre le travail il y a un an et aboutir aux aménagements que l'on connaît aujourd'hui.

Le report de circulation apparaît également sur la rive droite, sur l'itinéraire de la rue de Rivoli notamment, dans de moindres proportions, avec une augmentation du trafic de l'ordre de 15 % aux heures de pointe, ce qui fait une augmentation du temps de parcours d'environ cinq minutes qui reste acceptable.

Par ailleurs, pour que l'information soit complète, je voudrais ajouter que l'ouverture des berges aux Parisiens a permis à 100.000 personnes de visiter les archipels. En semaine, la fréquentation journalière s'établit entre 2.000 et 4.000 personnes, et le public est de tous âges et de tous horizons également.

En ce qui concerne les activités économiques, les exploitants des terrasses, les buvettes, ils se montrent plutôt enthousiastes et satisfaits de ce début de saison pour eux. Certains nous disent même, et j'ai pu le constater hier, qu'ils ont une clientèle qui commence à se fidéliser, qui se donne rendez-vous. Dans le jargon des Parisiens, les quais de Seine sont en train de devenir un spot où l'on se donne rendez-vous après le travail, et je peux vous dire que c'est particulièrement agréable de s'y retrouver, surtout avec le temps qu'il fait.

En termes d'emplois, les données que nous avons aujourd'hui sont les suivantes : les activités des berges vont permettre la création d'environ 70 emplois.

Alors, vous voyez, en ce qui concerne notamment le travail avec la Préfecture pour le comptage de circulation, et nous allons continuer à suivre cela de très, très près.

Bien sûr, les vœux et amendements que vous avez déposés, je les rejette.

Oui, cela vous surprend... certainement ! Ah oui ! Cela vous surprend que je vous dise qu'effectivement, on les rejette puisque nous apportons et nous avons un suivi. Je vous ai écouté très patiemment et j'ai goûté vos paroles et je vais en faire mon miel à l'extérieur de cet hémicycle mais bien évidemment, j'ai apporté les réponses sur les points que vous signaliez.

En ce qui concerne les propositions et les vœux de M. MARTINS, j'aurais une approche distincte sur les deux vœux.

Sur le vœu n° 53, vous nous dites que la création d'un itinéraire cyclable serait quelque chose d'intéressant. En fait, c'est une excellente idée mais elle est déjà dans le schéma d'orientation pour le développement du vélo que nous avons voté ici même à l'unanimité en 2010, et je vous renvoie notamment à la page 51 du schéma, qui prévoit d'établir des aménagements sur les deux rives de la Seine.

Ce schéma prévoit aussi la réalisation de trois traversées cyclables à l'échelle métropolitaine, du nord au sud - celle-ci est terminée -, d'est en ouest en reliant les bois de Vincennes et de Boulogne - les travaux sont en cours - et d'une continuité le long de la Seine.

Cette continuité est déjà en partie réalisée mais n'est pas terminée. Le projet des berges a permis aussi de compléter les aménagements avenue de New York ainsi qu'entre Concorde et Hôtel de Ville rive droite. Rive gauche, sur le quai entre le musée d'Orsay et le pont de l'Alma. D'ailleurs, je vous donnerai en pièce jointe le schéma de la carte vélo.

Quant à la continuité piétonne le long de la Seine, c'est également un objectif que nous portons puisque le projet des berges, tant sur la rive droite que sur la rive gauche en est l'illustration. Nous travaillons avec Port de Paris afin qu'ils ouvrent leur port. Actuellement, c'est quelque chose qui est effectivement un peu frustrant, le fait que, puisqu'il y a des aménagements au port du Gros Caillou et aussi au bas du quai de Javel, ces travaux font que les quais ne sont pas encore accessibles, mais la volonté, bien évidemment, et le travail que nous faisons avec le Port de Paris est d'avoir cette ouverture et cette mixité d'usages, comme nous l'avons par exemple sur la partie du 13^e arrondissement.

Donc, compte tenu des éléments que je vous apporte, je vous proposerai, sur le vœu n° 53, Monsieur MARTINS, de le retirer, si vous en êtes d'accord.

En revanche, je suis d'accord avec vous sur le vœu n° 54. J'apporte là un avis favorable puisqu'il correspond effectivement à notre projet global sur les berges, qui prévoit plus d'accessibilité tout au long du linéaire.

Voilà les quelques mots que je voulais dire pour saluer au passage le travail des équipes, de la mission des berges, qui a été un travail remarquable, de tous les adjoints, aussi, qui ont contribué à ce que cette ouverture soit un succès car vous savez, Madame DOUVIN, c'est un vrai succès actuellement !

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - J'y étais d'ailleurs moi-même ce dimanche et je le confirme. Il y avait un monde fou !

M. GAREL a la parole pour une explication de vote.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Bien entendu, nous soutenons ce projet de délibération et nous allons repousser, nous aussi, l'ensemble des vœux de l'U.M.P., voter les vœux présentés par l'élus du MoDem. En tout cas, nous ne pouvons que nous réjouir de cette réussite car c'en est une.

Maintenant, il reste à continuer à reconquérir l'ensemble des berges de la Seine le plus rapidement possible pour supprimer la circulation automobile sur toutes les berges, aussi bien sur la rive gauche que sur la rive droite.

J'espère que nous pourrons faire cela dans la prochaine mandature.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie pour cette explication de vote.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 51, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 52, déposée par les groupes U.M.P.P.A. et U.D.I., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 53 déposé par M. MARTINS est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 54, déposée par M. MARTINS, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2013, V. 174).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 154.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, SG 154).

Je vous en remercie.

2013 SG 164 - Signature d'une convention de mécénat avec Nespresso.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération SG 164 relatif à la signature d'une convention de mécénat avec Nespresso.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Monsieur le Maire, chers collègues, vous savez l'attachement des élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche au projet de réaménagement des voies sur berges dont il a été question à l'instant et dont le succès est, chaque jour, confirmé.

Quand le projet nous a été présenté de rendre aux Parisiens l'usage et le loisir de l'une des plus belles promenades du monde, nous n'avons pas mégoté notre enthousiasme. La dimension sociale et écologique de cette initiative nous tient à cœur, tout comme l'idée de mettre fin à ce double corridor autoroutier qui a étranglé le fleuve pendant plus de 40 ans.

Si nous avons, par principe, envisagé une mixité d'activités sur les berges de Seine, nous sommes surpris aujourd'hui par ce projet de délibération qui nous est proposé, surpris, d'une part, par son caractère publicitaire, mais aussi, d'autre part, et j'y reviendrai, par l'ambiguïté d'une grande entreprise, Nespresso, qui est passée sous silence.

Je ne remettrai évidemment pas en cause la qualité des clichés de REZA, qui est un artiste reconnu, dont les mérites sont immenses, ni, d'ailleurs, les sujets de ceux-ci qui sont, à tout prendre, l'illustration de ce pourquoi nous nous battons : un commerce équitable qui nous rappelle que le café que nous buvons le matin ou après le déjeuner, ce sont des familles, des régions, des hommes et des femmes.

Ce qui nous surprend ici, en revanche, et c'est l'objet de cette intervention, c'est la candeur apparente de la Ville dans cette opération de mécénat, car il ne s'agit pas seulement de belles photographies et d'un grand photographe, il s'agit surtout, il s'agit d'abord, de la réclame très efficace d'une grande entreprise suisse par l'intermédiaire de sa filiale française, qui ne reflète précisément pas ce commerce équitable dont nous parlons, mais qui s'en sert et qui en profite.

Tous les articles, toute la communication autour de cette exposition, y compris, d'ailleurs, sur le site de la Ville de Paris, mettent en avant Nespresso et lui donnent le beau rôle.

Ce que l'on retient de ces nouvelles berges de Seine, c'est au moins autant Nespresso que REZA.

Je ne savais pas que nous avions pour projet d'en finir avec la fumée des pots d'échappement pour nous enivrer des vapeurs du marketing franco-suisse, même parfumées au café.

Je le dis très clairement, les élus de notre groupe ont une inquiétude : ils ne veulent pas que les voies sur berges deviennent une gigantesque autoroute publicitaire, ils ne veulent pas que les nouvelles voies sur berges, auxquelles nous sommes particulièrement attachés, se transforment en gigantesque page publicitaire.

Ce n'est pas, et je crois que nous partageons cette idée au sein de la majorité, notre conception de l'espace public, et puis, permettez-moi aussi d'ajouter un élément : Nespresso, c'est tout sauf une entreprise éthique, tout sauf une entreprise tournée vers l'éthique. C'est une entreprise, nous le savons, qui est entièrement tournée vers le profit, nous savons d'ailleurs le modèle économique sur lequel cette entreprise est fondée, pour maîtriser la filière des dosettes de A à Z et en extraire le maximum de valeur ajoutée, cette entreprise a verrouillé toutes les portes de son standard technologique aux autres entreprises, et c'est d'ailleurs ce monopole-là qui lui a permis d'imposer ses tarifs et d'atteindre des marges, d'ailleurs, jamais révélées, dont on nous dit qu'elles atteignent celles des grandes entreprises du luxe. Je crois qu'un expert parlait de 40 % !

Je me permets de l'ajouter également, s'il faut revenir en arrière, Nestlé et Nespresso ont eu, c'est le moins que l'on puisse dire, des petits soucis avec les producteurs indépendants de café. Nespresso prétendait, en effet, qu'elle les payait directement, mais, en fait, non, et, par ailleurs, dans les années 2000 à 2010, Nespresso a essuyé plusieurs attaques pour concurrence déloyale.

Pour le dire autrement, de quelque point de vue que l'on se place, historique, économique, commercial ou écologique, le durable chez Nespresso, ce sont, avant tout, des déclarations d'intention et pas grand-chose de vérifiable, et je ne suis pas persuadé que la Ville de Paris ait vocation, d'une certaine manière, à servir de lessiveuse et à vendre son image pour permettre à Nespresso de redorer son blason.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI, pour cinq minutes.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous le savez, nous sommes de fervents partisans de la reconquête des berges de Seine au profit des piétons et pour une diversité d'activités.

Les berges basses, site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, font partie d'un paysage exceptionnel qu'il faut préserver, et c'est, d'ailleurs, l'une des raisons qui fondent notre volonté de reconquérir également la berge en rive droite.

J'avais, d'ailleurs, à ce titre, déposé, il y a plusieurs mois, ici, au Conseil de Paris, un vœu pour que soit étudiée la possibilité de relier la Bastille à la Tour Eiffel par les berges en rive droite et en rive gauche. Je regrette, d'ailleurs, que ce vœu n'ait pas été suivi d'effet.

Préserver les berges de Seine, c'est aussi les préserver de la publicité et de l'incitation à la consommation.

Or, par la signature de cette convention de mécénat avec une société qui commercialise des dosettes de café et autres cafetières, vous vous engagez dans une opération de marchandisation de l'espace public des berges de la Seine, et nous sommes en profond désaccord avec cette orientation.

Je veux souligner ici aussi l'incohérence qu'il y a, d'une part, à reconquérir cet espace pour la promenade, la flânerie, la détente ou la tenue d'activités sportives ou culturelles et, d'autre part, à marchandiser ce même espace à travers des accords de mécénat, et nous regrettons que vous cédiez à la tentation, certes déguisée, mais réelle, de livrer les berges à des marques dont l'objectif final est de pousser à la consommation de leurs produits.

Il y a pourtant d'autres moyens d'animer les berges et de présenter des œuvres culturelles, comme ces photographies qui vont être présentées cet été sur la berge en rive gauche.

Ce n'est donc pas la conception que nous nous faisons d'une ville soutenable. Nous devons avoir à Paris, au contraire, des espaces de respiration, où les habitants et les visiteurs sont considérés comme des citoyens et non pas comme des consommateurs en puissance.

Pour conclure, je dirai qu'aux berges Nespresso, nous préférons les berges "no logo", et c'est la raison pour laquelle nous voterons contre ce projet de délibération.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie pour votre sobriété, en tout cas en temps de parole.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Anne HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Mes chers collègues, d'abord, dès la naissance du projet de reconquête des voies sur berges, nous avons annoncé que nous solliciterions le concours de mécènes pour faire vivre le projet et participer à l'animation des berges, mais avec, bien sûr, la sobriété et la discrétion nécessaires. Je suis d'accord avec vous, il ne s'agit en rien de livrer, comme vous avez pu le dire de façon un peu caricaturale, les berges aux marques ou les berges aux marchands. Non, il s'agit, dans le cadre de ce que le mécénat permet aux collectivités et à l'Etat et dans la discrétion qui est quand même le principe que nous posons, de pouvoir avoir un certain nombre d'apports extérieurs pour soutenir, là, effectivement, une exposition de photos de REZA sur le commerce équitable du café, et également avec d'autres entreprises, je pense notamment à SFR, qui est également partenaire et mécène sur les berges.

Je veux vous rassurer sur le fait qu'il ne s'agit en rien de faire des berges de Seine des sortes d'écrans ou de plates-formes publicitaires pour les marques, qu'il faut qu'on soit vigilant sur la nature des entreprises qui sont effectivement partenaires ou qui souhaitent participer à telle ou telle initiative. Mais je ne vous suivrai pas dans l'analyse que vous faites de, notamment, ce mécénat de Nespresso, qui soutient à hauteur de 100.000 euros l'exposition de photos de REZA, sur laquelle il n'y a pas des présentations ou des fanions ou des panneaux publicitaires qui soient de nature à transformer les berges en nouvel espace d'annonces publicitaires.

Je suis désolée que vous ne souteniez pas ce type de démarche, c'est un point de désaccord, mais sur le fond, il ne s'agit en rien, pour nous, de modifier la nature des berges de Seine, mais, au contraire, de venir, comme la loi nous y autorise, conforter un certain nombre d'initiatives et d'animations par le mécénat.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 164.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, SG 164).

2013 DU 212 - Objectifs poursuivis et modalités de concertation publique dans la perspective de la création d'une Z.A.C. dans le secteur Bercy Charenton (12e).

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux trames vertes et à l'implantation des activités de foires et cirques dans la Métropole.

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux objectifs en matière de logements et d'équipements de proximité.

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux objectifs de circulation.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à une densité raisonnable et au geste architectural des immeubles de grande hauteur.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la création d'un espace logistique urbain fluvial et ferroviaire.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la présentation des études sur la couverture des voies ferrées.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la protection des tunnels situés sous le site de la gare de Bercy-Râpée.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DU 212 concernant les objectifs poursuivis et les modalités de concertation publique dans la perspective de création d'une Z.A.C. dans le secteur Bercy Charenton (12e), sur lequel les groupes E.E.L.V.A., U.M.P.P.A. et l'Exécutif ont déposé l'amendement n° 55, le vœu n° 58 bis et les vœux n°s 56 à 62.

La parole est à Mme Valérie MONTANDON, pour 5 minutes.

Mme Valérie MONTANDON. - Avec ses 63 hectares, la zone de Bercy Charenton est la dernière opportunité foncière de Paris, sur ce point nous sommes tous d'accord, c'est l'un des rares points qui fait consensus.

Cependant, ce projet Bercy Charenton tel qu'il se dessine est bien en deçà et loin d'être à la hauteur en termes d'objectif d'urbanisme mais aussi de concertation.

Je vous avais déjà sollicitée, Madame HIDALGO, afin de faire des études sur la couverture des rails, mais vous avez balayé cette idée. Or, je suppose que pour pouvoir tirer une telle conclusion, vous avez dû avoir un rapport et des chiffres à l'appui. On voit en plus lorsqu'on se penche sur ce projet que vous projetez de faire deux pas japonais, cela nous intéresserait d'avoir une étude comparative entre le coût des pas japonais et le coût de la couverture des rails, cela serait un préalable à toute concertation.

Pourquoi insistons-nous autant sur la nécessité de créer du foncier supplémentaire ? C'est en raison de la spécificité des terrains, qui ont de nombreuses et vastes rames de chemin de fer. Si vous vous contentez simplement des emprises terrestres, vous utiliserez moins d'un cinquième de la surface utilisable, si bien que vous serez obligée de vous justifier par des immeubles de grande taille. C'est justement ce qu'il en ressort dans le projet de délibération puisque vous-mêmes vous mentionnez comme projet de faire des tours.

Alors nous, nous sommes plutôt pour des immeubles à taille humaine mais si tours il devait y avoir, alors nous attirons votre attention sur la nécessité de faire des tours avec une mixité logements et bureaux, car nous savons les conséquences que cela peut avoir de faire des tours, notamment des tours de logements sociaux.

De même, si tours il y a, nous souhaiterions que la conception de ces tours soit ouverte à un concours d'architectes. Vous avez signalé tout à l'heure, Madame HIDALGO, lors du débat sur la tour Triangle, la nécessité de la beauté, de la forme architecturale et de la qualité environnementale, c'est pourquoi je pense que vous irez dans le sens de nos vœux.

En ce qui concerne la localisation de l'hôtel logistique, nous proposons deux pistes de réflexion. L'une à côté de la halle Gabriel Lamé, construite récemment, qui dans le futur projet va être déplacée. Nous pensons que si vous faites un regroupement de la halle avec l'hôtel logistique, il pourrait y avoir une cohérence d'activité. Ou encore, de faire cet hôtel logistique près de la Seine, ce qui permettrait d'avoir un faisceau mixte ferroviaire et fluvial.

Enfin, chers collègues, ces trois vœux ont pour objectif de faire avancer la réflexion car elle est nécessaire. Je vous rappelle qu'en conseil d'arrondissement du 12e arrondissement, chaque fois qu'il y a un projet de délibération relatif à la Z.A.C. Bercy Charenton, même simplement sur la concertation comme c'est le cas, vous vous trouvez avec trois formations politiques qui s'abstiennent et qui font des remarques quasiment identiques sur une fausse concertation, et sur les orientations que prennent les différents projets sur ce site.

On voit que c'est encore la cacophonie en Conseil de Paris puisque ce matin l'Exécutif a fait un vœu, il faut 8 vœux pour vous faire réagir, c'est bien !

Vous faites un vœu bis qui reprend un peu les considérants des écologistes, un peu les considérants de l'U.M.P., et vous répondez en grande partie au vœu des "Verts", mais on voit bien que ce n'est pas encore bien fait puisque malgré cela les écologistes amendent eux-mêmes leur vœu.

Vous allez peut-être vous justifier par rapport à cela. Sur justement les vœux de M. NAJDOVSKI, nous sommes favorables à une étude au niveau de la Métropole pour trouver des solutions pour les foires notamment pour que la pelouse de Reuilly puisse être revalorisée et que la Foire du trône puisse être déplacée de ce lieu qui mérite autre chose.

Concernant la répartition 50 % de logements et 50 % de bureaux, j'ai envie de vous dire, Monsieur NAJDOVSKI, en l'état actuel des choses avec le peu de foncier sur les emprises terrestres, je ne vois pas comment arriver à un tel pourcentage, car cela voudrait dire construire près des rails, et comme aucune couverture n'est prévue pour l'instant, je ne vois pas comment on pourrait mettre autant d'habitations près des rails. C'est le grand problème.

Je vous rejoins sur la nécessité de trouver des solutions sur la couverture des rails pour pouvoir avoir plus de foncier

Enfin sur la création d'une nouvelle voie de désenclavement, oui sur le concept, par contre comme vous le présentez cela nous paraît un peu dangereux puisque vous associez sur une même voie les bus, les trottinettes et les vélos et je pense qu'il faut pousser plus la réflexion et le vœu de l'Exécutif à cette particularité de reprendre en effet cette réflexion, mais de façon plus vague, c'est d'ailleurs pour cela que nous nous apprêtons à le voter.

Un dernier point toujours sur cette zone, je voulais attirer votre attention sur le tunnel Baron Le Roy. Ce tunnel, situé sous la gare de Bercy-Rapée est le témoignage du passé notamment de l'époque napoléonienne. Il nous donne aussi une leçon de modernisme. La grande majorité des entreprises qui exercent actuellement utilisent les caractéristiques et atouts intrinsèques de ce tunnel, c'est-à-dire qu'il y a des températures très basses ce qui permet la conservation des denrées alimentaires et des spiritueux et c'est ce qu'il se passe actuellement.

Dans le projet dessiné par votre projet de délibération, ces activités seraient transférées dans des lieux à l'air libre, et seraient certainement très énergivores. Pour l'instant, elles utilisent comme je vous ai dit, les températures basses que procure le tunnel. C'est pour cela que j'attire votre attention et que je suis convaincue de la possibilité de conserver cet héritage du passé tout en l'exploitant et en l'améliorant.

Il peut être bassins d'emplois, d'activités et je pense que l'on peut préserver le passé tout en l'adaptant au présent et au futur.

Je vous remercie.

M. Julien BARGETON, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Le secteur de Bercy Charenton est l'un des derniers grands territoires aménageables de la capitale. Il est aujourd'hui fortement marqué par les infrastructures qui le traversent. C'est le faisceau ferroviaire des gares de Lyon et de Bercy, les voies autoroutières comme l'échangeur de la porte de Bercy, le quai de Bercy, mais aussi le boulevard périphérique et le boulevard des Maréchaux.

Il constitue une barrière entre Paris et Charenton et même une barrière intérieure à Paris entre le quartier de Bercy et le boulevard Poniatowski aujourd'hui inaccessible à pied.

L'enjeu du prolongement de la rue Baron Le Roy est le premier enjeu d'aménagement de ce secteur.

En juillet 2009 ainsi qu'en juillet 2012, notre assemblée a délibéré sur les objectifs de ce programme parmi lesquels figurent l'amélioration des liaisons entre Paris et Charenton, la réalisation d'une offre mixte de logements, de programmes à caractère économique, d'équipements publics et de services urbains, la réalisation de nouveaux modes de transports en commun dont le tramway des Maréchaux en service depuis décembre dernier, ou encore la transformation du site et des espaces publics avec notamment le projet d'une trame verte.

Ces objectifs généraux sont aujourd'hui repris dans le présent projet de délibération et nous les approuvons dans leurs grands principes.

Cependant, un certain nombre de questions surgissent.

La ville de Paris a l'ambition d'édifier sur ce secteur un programme ambitieux avec la programmation de près de 700.000 mètres carrés de surfaces de plancher. Mais alors qu'il était initialement prévu que 50 % de la programmation soient dédiés au logement, cette part a été abaissée à 40 % dans le nouveau projet.

Alors que le logement est la priorité des priorités aujourd'hui, ce choix est incompréhensible. Ce dont Paris a besoin aujourd'hui, ce sont des logements qui plus est dans Paris intra-muros, en répartition dans tous les secteurs de la capitale.

Aussi nous avons déposé un amendement pour que la part de la programmation allant aux logements soit rétablie à 50 %, ce qui serait un signal fort de notre priorité donnée au logement.

Par ailleurs, le besoin en équipements publics de proximité est important dans le quartier de Bercy, rappelons qu'il y a 12 ans nous nous sommes mobilisés pour qu'une école soit construite dans la Z.A.C. Bercy, école qui n'avait pas été prévue par nos prédécesseurs.

Depuis, notre majorité municipale a programmé la réalisation d'un gymnase sur le site de l'ex-Z.A.C. Bercy et je plaide depuis plusieurs années pour qu'un équipement culturel de proximité, telle une bibliothèque, soit installé dans

le quartier. C'est la raison pour laquelle je demande à travers un vœu que la Ville de Paris s'engage à créer une bibliothèque ou une salle de lecture publique dans le programme de la future Z.A.C. Bercy Charenton.

Le deuxième sujet est relatif aux déplacements et en particulier au prolongement de la rue Baron Le Roy. Ce prolongement est indispensable pour désenclaver le quartier actuel de Bercy et le relier au boulevard Poniatowski et à la station Baron Le Roy du tramway.

Mais ce qui nous inquiète est le fait que contrairement aux orientations inscrites dans le PLU, il soit envisagé d'ouvrir à la circulation générale cette partie de la rue Baron Le Roy prolongée.

La rue Baron Le Roy prolongée ne doit pas constituer un nouvel axe pénétrant dans Paris. Elle doit être réservée, comme cela est indiqué dans le PLU, aux piétons, aux vélos et aux bus ainsi qu'à la desserte des terrains qui l'abordent. Elle pourrait être le support d'une future ligne de bus à haut niveau de service faisant la liaison entre Paris, Charenton et Maisons Alfort.

En matière de déplacements, je regrette qu'à ce stade il ne soit pas envisagé de requalifier l'échangeur de la porte de Bercy. Là aussi, les études ont montré qu'il est possible de compacter celui-ci, d'en limiter l'emprise ce qui permettrait au passage de dégager du foncier.

L'aménagement de Bercy Charenton ne peut se passer indépendamment du devenir de la voie express du quai de Bercy et de l'impératif de cette transformation en boulevard urbain, tout comme le devenir de l'autoroute A4 pour lequel des études de requalification sont actuellement menées et nous restons sur notre faim sur ce point.

(M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, remplace M. Julien BARGETON au fauteuil de la présidence).

Le troisième point est relatif à la trame verte.

Nous avons un projet ambitieux de trame verte sur le site, avec mise en réseau de la promenade plantée, de la Petite Ceinture, du bois de Vincennes, de la Seine et du parc de Bercy, site majeur situé aux abords immédiats du secteur.

Nous voulons que cette trame verte soit pensée en relation avec ces sites majeurs, en particulier le bois de Vincennes, et que soit étudiée précisément la mise en relation de la trame verte avec le bois de Vincennes pour en garantir la continuité. C'est l'objet de l'un de nos vœux.

Cela nous amène à la question de la localisation de la Foire du Trône et des cirques sur la pelouse de Reuilly. Cette dernière mérite, de notre point de vue, d'être débattue et cela de manière dépassionnée et avec sérénité. Nous pensons qu'il convient de faire toute la place aux foires et aux cirques à Paris et dans la Métropole, pourquoi pas sur un site dédié, et de libérer l'emprise de la pelouse de Reuilly pour intégrer celle-ci pleinement au bois de Vincennes avec la perspective d'une requalification paysagère.

En conclusion, si nous saluons le travail remarquable effectué par l'équipe de maîtrise d'œuvre du projet, qui fait preuve d'une très grande inventivité pour transformer ce territoire qu'elle a qualifié elle-même de "territoire impossible", si nous partageons en grande partie les orientations du projet, nous sommes en désaccord avec l'orientation de l'Exécutif qui consiste à ne consacrer que 40 % de la programmation au logement.

Ce choix de limiter la part de la programmation en faveur du logement est de notre point de vue incompréhensible et nous regrettons fortement que notre amendement portant la programmation à 50 % ait reçu un avis négatif.

C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération, en regrettant que celui-ci soit un rendez-vous manqué.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à Mme Michèle BLUMENTHAL, maire du 12^e arrondissement.

Mme Michèle BLUMENTHAL, maire du 12^e arrondissement. - Merci.

Le secteur Bercy-Charenton constitue, comme tout le monde l'a dit, de loin la plus importante opportunité foncière du 12^e arrondissement. C'est pour nous la possibilité de créer un nouveau quartier au Sud de l'arrondissement, un quartier durable, mixte, animé, associant des activités économiques, des logements pour tous, des commerces, des équipements publics, de nouveaux espaces verts.

Ce nouveau quartier va fortement contribuer au dynamisme économique de l'Est parisien dans le cadre d'un nécessaire rééquilibrage à l'échelle de Paris, mais aussi de Ile-de-France, près de 20.000 emplois sont attendus.

Les activités seront diversifiées, allant des bureaux jusqu'à la logistique en valorisant le potentiel du fret ferroviaire.

Bercy-Charenton, c'est aussi un formidable projet métropolitain qui va rapprocher Paris et Charenton-le-Pont, principalement par le prolongement de la rue Baron-le-Roy, et nous nous félicitons de la participation importante des élus de Charenton aux réflexions sur le secteur.

En attendant cette nouvelle voie qui desservira le nouveau quartier qui nous rapprochera de Charenton, la Ville finalise l'aménagement d'une liaison piétonne provisoire, permettant d'améliorer et de sécuriser le parcours entre Bercy et le boulevard Poniatowski, cette liaison devrait ouvrir fin juillet.

Bercy-Charenton s'intégrera aussi dans la trame verte parisienne et francilienne en rétablissant des continuités entre le bois de Vincennes, la promenade plantée, le bastion n° 1, le parc de Bercy et la Seine dont la requalification des berges est aussi l'un de nos projets les plus ambitieux.

Je tiens à saluer le travail remarquable de l'équipe projet autour du cabinet Rogers qui a élaboré progressivement un plan guide pour l'aménagement du secteur, réussissant le pari de concevoir un projet urbain compatible avec l'activité ferroviaire.

Les objectifs du projet s'affinent au fur et à mesure de l'avancée de ce plan guide. Les surfaces constructibles sont désormais estimées à 690.000 mètres carrés. La réalisation de milliers de logements est possible dans des secteurs protégés des nuisances liées aux voies ferrées, le long des rues ou des futurs espaces verts.

Le plan guide proposé est robuste parce qu'il repose sur des bases techniques et opérationnelles fiables. Il est aussi souple, évolutif, intégrant notamment les résultats de la concertation.

En effet, la Ville de Paris s'est engagée depuis deux ans dans une large démarche de concertation, elle a débuté très tôt et dès les études préalables, permettant par exemple de partager le diagnostic du site.

Cette concertation a été très riche, inventive, avec des réunions publiques, des ateliers, une exposition publique qui ont connu un véritable succès.

Les habitants du 12e arrondissement montrent beaucoup d'intérêt pour ce secteur et se révèlent passionnés par le projet. Nous avons pu le constater le samedi 29 juin lors de la journée portes ouvertes au Chai de Bercy.

Cette concertation va bien entendu se poursuivre en parallèle des études, dans la perspective de la création d'une Z.A.C. que nous attendons tous avec beaucoup d'impatience.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. CORBIÈRE.

M. Alexis CORBIÈRE. - Merci.

Mes chers collègues, intervenant un peu après d'autres, il va de soi que mon intervention s'inscrit dans la continuité de choses qui ont déjà été dites, que ce soit pour beaucoup de choses de la part de Mme la Maire ou de mon collègue Christophe NAJDOVSKI.

On a, avec cette Z.A.C. Bercy-Charenton, un dossier majeur pour l'avenir de Paris, pour le 12e arrondissement. Mme la Maire l'a dit, évidemment il y a une curiosité indiscutable de la part de beaucoup d'habitants du quartier, des réunions de concertation qui ont suscité beaucoup d'intérêt, souvent les habitants du quartier venant chercher là l'information.

63 hectares en tout, cela a été dit, 690.000 mètres carrés qui vont être consacrés à du logement, il y a quelque chose qui nous dépasse un peu, si je puis dire, c'est sans doute une des dernières opportunités pour Paris pour modifier sa politique urbaine.

Ce que nous avons là, c'est à juger d'un projet qui, dans ce plan guide, réaffirme des objectifs que nous partageons, qui étaient annoncés initialement, mais c'est dans le détail tout de même qu'il y a un nombre de choses qui suscitent selon nous nombre d'interrogations.

Je crois qu'il faut réfléchir, nous l'avons dit plusieurs fois, à ce que l'urbanité que nous mettons en œuvre pour le futur soit une urbanité qui prend en compte la transition écologique, une urbanité que je qualifierais même de républicaine dans le sens où elle doit être l'expression d'une solidarité concrète, qui fait reculer autant que possible la marchandisation qui, nous le savons, est toujours particulièrement allante.

Je me permettrai d'émettre des critiques et des étonnements, tout de même, dans le projet de délibération et dans les attendus qu'il contient. Je voudrais d'abord, ne pas être trop long, mais insister sur une préoccupation.

Cela a déjà été dit, mais elle est tout de même au cœur des préoccupations que nous avons et je ne peux douter que cette préoccupation soit partagée par tous les élus qui sont là. C'est la question du logement, l'étonnement tout de même qu'il y a à ce que l'équilibre, qui était annoncé d'ailleurs, au départ, qu'il y ait 50/50, si je puis dire, entre la répartition entre logements et bureaux, soit aujourd'hui rompu et que ce ne soient désormais que 40 % de logements qui soient consacrés dans cette nouvelle Z.A.C.

En plus, sans rentrer dans le détail, sur la qualité des logements qui seront proposés, seulement 20 % de ces logements sont des logements dits sociaux.

Il y a là quelque chose qui ne nous va pas, indiscutablement, que nous avons exprimé, il va de soi dans ces conditions que nous voterons le vœu qui réaffirme cette volonté que l'équilibre de 50/50 soit annoncé.

Deuxièmement, je voudrais pointer la faiblesse des équipements publics dans le dossier qui nous est présenté. Pourtant, on a affaire au cabinet Rogers, cela a été dit, qui sont assez originaux, créatifs, il ne s'agit pas de leur part de critiquer le travail qui a été fait, mais tout de même, un équipement sportif et un lieu dédié à la lecture publique, c'est un peu court pour, tel que cela a été dit, notamment par Mme la Maire, un nouveau quartier qui va accueillir des milliers de gens.

Il y a une faiblesse qu'il s'agit, selon nous, dans la période qui vient, de combler, sans quoi il risquera d'y avoir des déceptions majeures de la part des habitants de Paris.

Troisièmement, je voudrais pointer comme tête de chapitre une faiblesse encore sur ce qui relève des transports en commun. Je ne peux me satisfaire de la formulation dans le projet de délibération soumis à notre vote qui consiste à dire que, je cite, "les autorités compétentes en matière de transports en commun apprécieront les modes de transport les mieux adaptés aux besoins générés par l'opération". Je trouve cela un peu court.

Il y a un nouveau quartier dans lequel, me semble-t-il, même si tout ne relève pas de notre compétence, je le sais, mais sur lequel des transports en commun, de nouveaux modes de transport en commun doivent être mis en œuvre. Il avait été question, me semble-t-il, qu'il y ait éventuellement une station de gare R.E.R. Où en sommes-nous ? Il y a des pistes et des réflexions qui doivent continuer.

Point suivant, je ne relancerai pas la discussion que nous avons tout à l'heure sur la tour Triangle, bien entendu, il ne s'agit pas de la même chose, mais le relèvement de la hauteur des bâtiments, sous une formulation qui reste à préciser dans la période qui vient, nous interroge et nous serons vigilants à ce que l'on ne se retrouve pas avec un quartier, tout de même, qui soit dans des proportions qui ne nous satisfont pas.

Je pointe également le fait que je ne me reconnais pas ou j'indique que nous serons vigilants dans le fait que, je cite le projet de délibération, "un des lotissements sera confié peut-être demain à un opérateur public ou privé".

Là encore, de quoi s'agit-il ? Qui sera cet opérateur privé ?

Certes, il est dit que, "dans ces conditions, la Ville engagera un partenariat avec cet opérateur au travers d'un protocole foncier", mais nous avons de grandes interrogations sur qui pourrait être cet opérateur privé.

Enfin, puisque beaucoup de points ont été abordés, je profite de l'occasion pour dire que, pour ce qui est de notre groupe, nous considérons que l'emplacement actuel de la Foire du Trône ne pose pas de difficulté et qu'il faut défendre les forains.

Beaucoup de choses ont été réalisées, sous la houlette d'ailleurs de l'équipe municipale actuelle, pour améliorer la situation actuelle de la Foire, mais les forains sont des travailleurs tout à fait dignes, qui doivent être salués et qu'il ne faut pas à tout moment considérer que l'emplacement qu'ils occupent à l'heure actuelle aurait matière à être suspecté.

Je considère que cela participe même - et je le dis - à l'embellissement du bois de Vincennes, le lieu où ils se trouvent à l'heure actuelle, cela participe à la beauté du lieu et, donc, pour notre part, il n'y avait pas matière, mais ce n'est pas le cas de ce projet de délibération, à trouver d'autres solutions qui visent, chaque fois, comme par hasard, à repousser un peu plus une grande fête populaire des frontières de Paris.

Et puis je le dis pour la première fois à cette occasion : j'ai été sensible à la problématique du tunnel des artisans de Bercy, sur lequel il faudra sans doute à l'avenir mieux réfléchir parce qu'il y a quelque chose que j'ai découvert. Il y a une activité - cela a été pointé par ma collègue Mme MONTANDON, de l'U.M.P. - mais il y a quelque

chose qui est là un patrimoine indiscutable sur lequel je dois avouer que comme élu local, je n'en avais pas bien pris connaissance, et je trouverais regrettable que tout cela disparaisse.

Il y a là autant de chantiers à l'avenir sur lesquels les élus que nous sommes vont continuer à s'impliquer pour que cet enjeu majeur de cette nouvelle Z.A.C. soit à la hauteur des attentes. C'est quelque chose sur lequel nous aurons matière à débattre dans le futur.

Pour conclure, j'indique qu'en raison de tout ce que j'ai pointé, notamment le point 1, à savoir la promesse qui n'est pas tenue aujourd'hui dans la répartition du logement, nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération, mais ce sera une abstention vigilante, vous l'avez compris.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme la première adjointe.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Tout d'abord, merci à mes collègues du 12e d'avoir pris part à ce projet de délibération.

Aujourd'hui, il s'agit de franchir une étape importante dans la vie du projet puisqu'il s'agit de lancer la procédure qui permettra d'aboutir à la création d'une Z.A.C. Pour cela, il faut fixer les objectifs et les modalités de concertation.

Nous allons passer de la phase des études urbaines, qui a été une phase longue, je crois avec une concertation exemplaire, très en amont, très originale aussi.

Nous allons maintenant passer à la phase pré-opérationnelle, donc Mme MONTANDON, qui parle de fausse concertation... vraiment, vous n'avez participé, ni aux ateliers d'urbanisme, ni aux réunions publiques pour dire les choses ainsi. En plus, vous savez, Madame MONTANDON, nous avons innové complètement sur ce projet puisque nous avons fait une concertation sur le diagnostic urbain. D'habitude, nous arrivons après, c'est-à-dire au moment de la constitution de la Z.A.C., et c'est là que commence la concertation. Nous, nous l'avons commencée avant mais visiblement, cela ne vous satisfait toujours pas. Vous avez dit un certain nombre de choses qui sont infondées et je préfère reprendre les propos, non seulement très judicieux, mais très éclairés par sa vision du terrain, qu'a pu avoir Michèle BLUMENTHAL à l'instant.

Je ne reviens pas sur ce point mais nous avons eu la chance, et Christophe NAJDOVSKI l'a souligné aussi, d'avoir une équipe très performante, l'équipe ROGERS, qui nous a permis de choisir un parti-pris urbain audacieux et respectueux du site.

Madame MONTANDON, vous dites que j'ai balayé... j'aurais balayé l'idée de faire une couverture des voies. Non, Madame MONTANDON, ce n'est pas comme cela que cela se passe, puisque c'est justement après des mois et des mois de travail, de concertation, d'études urbaines, de diagnostics urbains que la proposition de l'équipe ROGERS qui nous a été faite de ne pas couvrir les voies de chemin de fer dans ce quartier et donc de rompre avec finalement une pratique que nous avons eue sur Paris-Rive Gauche, que vous aviez eue, enfin vos prédécesseurs avaient eue aussi sur Paris-Rive Gauche, c'est suite à cette suggestion et ce travail urbain approfondi qu'il a été décidé, et non pas balayé, de procéder autrement en ce qui concerne l'aménagement de ce site qui, effectivement, apparaissait comme un site improbable.

La question est de construire, de fabriquer un quartier intense sur un territoire qui se prête à cette intensité, avec une dimension métropolitaine, avec une localisation au bord de la Seine, avec son lien avec Charenton mais aussi avec tous les éléments qui viennent perturber ce territoire, à savoir un réseau ferré extrêmement dynamique et actif et aussi des échangeurs routiers, une arrivée sur Paris qui est particulièrement utilisée.

C'est avec cet ensemble de contraintes-là que les propositions d'aménagement ont été faites et que le projet arrive devant notre Conseil aujourd'hui.

Je vais reprendre peut-être, en répondant à chacun de vos vœux et amendements, les éléments que vous avez soulignés, mais peut-être un élément un peu structurant.

Vous avez évoqué, Christophe NAJDOVSKI et Alexis CORBIÈRE, la difficulté liée au fait que le pourcentage de logements et d'activités n'était pas de 50/50 mais de 60/40. Il ne s'agit pas d'une volonté de revenir sur cette idée que nous proposons, dans tous les projets d'aménagement de la Ville, qui est d'avoir une mixité logements/activités. Il s'agit simplement d'une prise en compte des contraintes du site et de ne pas avoir sur ce site des bâtiments de logements dans lesquels les futurs habitants seraient gênés par la proximité avec ces voies ferrées et avec le trafic très intense qu'il y a sur ce site-là.

C'est là aussi une suggestion évoquée - ce n'est pas arrivé comme cela par hasard -, cela a été évoqué dans des réunions publiques, notamment par l'équipe de ROGERS, que nous avons reprise ici car elle nous paraît sage pour ne pas mettre des habitants, les futurs résidents de ce secteur, en difficulté face à des nuisances qui seraient des nuisances que nous n'arriverions pas à compenser dans l'urbanisme que nous allons proposer sur ce site.

Voilà la raison de ce 40/60. Bien sûr, si nous pouvons aller au-delà à terme, on reviendra, mais aujourd'hui, il nous paraissait raisonnable, et sur ce point Michèle BLUMENTHAL le dit aussi volontiers, que nous soyons dans cet équilibre qui nous a été recommandé pour la qualité de vie future sur ce secteur.

Je voudrais reprendre peut-être les vœux de mes collègues, notamment le vœu n° 57, qui a été présenté par Christophe NAJDOVSKI et qui reprend cette idée de ratio 50/50 ; je crois y avoir répondu.

Mais ce vœu rappelle aussi le rééquilibrage de l'agglomération entre l'est et l'ouest bien sûr. J'y suis très favorable et je crois y contribuer, notamment avec la production de logements que nous aurons réussi à faire dans le 15e mais que nous devons faire encore au-delà du 15e.

Il y a aussi dans ce vœu n° 57 une proposition concernant une bibliothèque. Je sais, et Michèle BLUMENTHAL et les élus du 12e sont en faveur d'une bibliothèque dans ce secteur. J'entends tout à fait ce souhait qui porte sur un équipement de lecture publique, qui peut avoir des fonctions de bibliothèque et même au-delà. Mais je souhaite que l'on puisse étudier cela à une échelle plus large parce que nous sommes vraiment au tout début de la Z.A.C. Nous n'en sommes pas encore à faire toute cette programmation d'équipements. Donc, je suis pour une approche un peu plus souple. On aurait pu aussi mettre d'autres équipements qui vont apparaître comme des nécessités au fur et à mesure, et je ne voudrais pas que le vote nous oblige sur cet équipement et finalement ne permette pas d'en rajouter d'autres ou d'évoquer des évolutions d'équipements à l'avenir.

Je vous inviterai notamment, si vous en êtes d'accord, à approuver en substitution du vœu n° 57 le vœu n° 58 de l'Exécutif. Ce vœu de l'Exécutif reprend aussi un certain nombre de réponses aux suggestions qui ont été faites notamment par Christophe NAJDOVSKI. Je pense à la rue Baron-le-Roy, dont vous dites qu'elle serait exclusivement réservée à la desserte du quartier et qu'elle accordera une place majeure aux modes de déplacement doux. Bien sûr qu'il faut qu'elle accorde une place majeure aux modes de déplacement doux, et c'est le sens du vœu n° 58 que je propose.

En revanche, cela ne peut pas être exclusif. Il faut tout de même qu'il puisse y avoir une desserte en voiture, mais nous savons, et nous ferons les aménagements nécessaires pour que ce ne soit pas, et nous en avons tous la volonté et la conviction, une zone de transit, une voie de délestage rapide qui finalement viendrait entraver ce quartier alors qu'il s'agit de fournir cette liaison à laquelle la maire du 12e arrondissement est attachée depuis le début, même avant le début de cette concertation, puisqu'il n'y a pas une réunion que je tiens avec Michèle BLUMENTHAL où nous ne parlons pas de la rue Baron-le-Roy.

Je voudrais aussi dire que cette rue Baron-le-Roy pourra accueillir un bus à haut niveau de service, qu'il faut aussi une réflexion avec nos voisins pour de nouvelles localisations sur un autre sujet des foires et cirques. Nous sommes engagés depuis longtemps à chercher un autre emplacement, mais nous ne pouvons pas obliger les voisins à accepter un site sur lequel viendraient s'installer des foires si nous ne l'avons pas discuté avec eux.

Donc le vœu n° 58 que je propose a vocation à non pas revenir complètement sur les propositions des vœux de M. NAJDOVSKI mais à notamment amender avec le réalisme qui doit être celui qui doit nous guider tout de même aujourd'hui.

Pour revenir sur le vœu n° 58, Monsieur NAJDOVSKI, j'ai finalement apporté mes réponses dans la lecture du n° 58 bis, donc je ne le reprends pas, mais sur les autres vœux, le vœu n° 59 concernant... c'est l'U.M.P. qui en est à l'origine, qui est contre les I.G.H. et, en même temps, pour des I.G.H. mixtes. Là, je ne comprends pas très bien !

Vous me permettrez de vous dire que je rejetterai purement et simplement ce vœu parce que votre position est confuse.

Le vœu n° 60 de Mme MONTANDON qui me demande le maintien de la halle Lamé sur le site et la création d'un espace logistique fluvial, là aussi, certaines étapes de la concertation vous ont échappées, parce que la halle Gabriel Lamé est maintenue sur le site. Au cas où vous ne l'auriez pas vu, c'est quand même un élément important. Elle est simplement transférée à un autre endroit du site. Dire qu'elle va disparaître est faux, ainsi que toute l'activité ferroviaire de Monoprix ; c'est nous, dans la précédente mandature, qui l'avons souhaitée. J'y fais référence suffisamment régulièrement pour expliquer en quoi cette implantation ferroviaire, qui permet d'acheminer toutes les marchandises des Monoprix parisiens, est un élément important de la politique de fret que nous avons soutenue depuis la précédente mandature. Donc, il s'agit simplement de la déplacer et non pas de la supprimer ou de la détruire.

Je voulais répondre sur ce point.

Ensuite, je voulais vous dire aussi que, sur l'espace logistique fluvial et ferroviaire, le projet que nous avons intégré déjà le mode fluvial et le mode ferroviaire. Par exemple, un centre logistique qui va permettre d'avoir un centre de tri avec le transbordement prévu vers les péniches, est prévu. Pour autant, un centre logistique intégrant à la fois le fer et l'eau ne nous paraît pas pertinent, donc là aussi, ce sera un avis défavorable.

En ce qui concerne votre vœu n° 61, là aussi, c'est un rejet. Vous nous dites ne pas savoir à quoi servent les pas japonais. Là aussi, si vous aviez participé activement à la concertation, vous auriez pu avoir tous les éléments d'information qui ont été donnés sur ce que l'on appelle ces "pas japonais" qui permettent de ne pas couvrir la totalité des voies ferrées mais de faire l'interface avec les voies ferrées sur plusieurs sites, donc tout cela, vous auriez pu le voir en participant à la concertation.

Je ne peux, à ce stade, bien sûr, vous donner le coût, puisque nous n'avons pas encore entamé cette démarche-là, mais, dans une Z.A.C., tout est chiffré et il y a un équilibre de l'opération à la fin. Vous aurez tout cela, bien évidemment, comme sur les autres projets que j'ai pu porter.

Sur la couverture des voies, je n'y reviens pas, c'est un choix urbain que nous avons fait et je pense que nous pouvons nous réjouir de nous lancer dans un aménagement qui soit un aménagement durable.

En ce qui concerne le projet de centre de tri et le vœu n° 62, vous nous demandez le classement patrimonial du tunnel sous la gare de la Râpée.

D'abord, nous avons présenté à plusieurs étapes de la concertation le projet urbain prévoyant le centre de tri surmonté d'un grand parc public. Cela a été un moment d'ailleurs fort de cette concertation que d'envisager cela.

Alors, vous nous dites qu'il ne faudrait pas faire le centre de tri à Bercy-Charenton. Là aussi, on n'est plus du tout à l'époque où tout ce qui nous gênait, on l'envoyait chez les voisins ! On fait un centre de tri à cet endroit-là parce que c'est un nouveau quartier qui aura besoin d'un centre de tri et que c'est comme cela que l'on envisage la ville durable.

Sur la question patrimoniale, nous prenons très au sérieux la question patrimoniale dans Bercy-Charenton, par exemple avec la mise en valeur du Bastion qui est classé au titre des Monuments historiques.

Pour la gare de la Râpée et notamment les tunnels, une étude patrimoniale est actuellement en cours, elle est réalisée par le propriétaire qui est la S.N.C.F., nous attendons les résultats ; très clairement, le projet pourra évoluer en fonction de ces études.

Enfin, dans votre vœu, vous parlez des emplois sur le site, vous avez en tête la situation des entreprises qui sont aujourd'hui installées dans un des tunnels. Cette question a été abordée souvent dans la concertation et le collectif Baron-le-Roy, qui représente les entreprises, a été rencontré à plusieurs reprises, et notre projet va encore évoluer de façon importante.

Je suis défavorable à votre vœu, car le classement des tunnels serait précipité et prématuré, même si cette conservation n'est pas exclue à ce stade.

Voilà les quelques éléments que je voulais apporter à la discussion qui est la nôtre.

Sur les différents projets, j'aurai, sur les vœux n°^{os} 55, 56, 57, 58, un avis favorable, si les modifications liées aux commentaires que je viens de faire sont acceptées par Christophe NAJDOVSKI.

Pour les vœux n°^{os} 59, 60, 61 et 62, ce sera un avis défavorable.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Parfait !

J'ai presque tout compris...

Finalement, en réponse à l'amendement n° 55, sur les vœux n°^{os} 56, 57 et 58, l'Exécutif a déposé le vœu n° 58 bis.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Oui, mais pardonnez-moi, Monsieur le Maire, je n'ai peut-être pas été suffisamment claire, sur l'amendement n° 55, je voulais proposer à Christophe NAJDOVSKI, sur les foires et cirques auxquels il fait référence, ce que j'ai dit dans mon propos : nous pouvons discuter avec nos voisins, mais attention à ne pas empiéter sur le territoire des autres.

Sur la trame verte et le bois de Vincennes qu'il évoque, j'ai demandé à l'équipe projet de travailler dans ce sens et le plan guide garantira les continuités vertes et j'ai demandé dès à présent aux services de la Ville d'approfondir cette réflexion pour aller plus loin.

J'aurai donc une proposition de modification d'un considérant ; dans la phrase : "considérant les ruptures qui freineront la continuité de cette trame verte entre le secteur Bercy Charenton et le bois de Vincennes, notamment les grilles de la pelouse de Reuilly", je proposerai de retirer le : "et notamment les grilles de la pelouse de Reuilly".

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Parfait !

L'amendement n° 55, amendé par Mme la première adjointe, Monsieur NAJDOVSKI ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, sauf que là, il s'agit du vœu n° 56, en fait, dont on parle.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - C'est le n° 56, il a raison.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - C'est le vœu n° 56, alors.

Sur l'amendement n° 55 ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Sur l'amendement n° 55, la seule modification que je proposerai est de remplacer le "exclusivement" par "principalement".

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Voilà.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - C'est très différent.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Monsieur NAJDOVSKI, vous êtes éclairé.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - J'accepte les deux modifications.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - J'émetts un avis favorable.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Pour que l'on comprenne bien tous, le vœu de l'Exécutif n° 58 bis, qui devait se substituer, on efface ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Non, on ne l'efface pas, on le garde, mais cela vient après.

Le n° 55, j'ai entendu Christophe NAJDOVSKI, je le remercie...

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous allons voter sur le n° 55 amendé.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 55 déposée par le groupe E.E.L.V.A., amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 55 est adoptée.

Madame HIDALGO, quel est votre avis sur le vœu n° 56 ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Sur le vœu n° 56, j'ai fait une première proposition de retirer le : "notamment les grilles de la pelouse de Reuilly", mais je propose aussi de retirer la phrase - il paraît que c'est comme cela qu'il fallait faire - "le vœu adopté par l'Exécutif en séance des 6, 7 et 8 juillet, visant à identifier un site adapté et aménagé pour les foires et cirques" ; c'est ce que j'ai dit tout à l'heure sur les foires et cirques, on ne peut pas obliger nos collègues à accepter cela ainsi.

J'ai proposé aussi de mettre l'idée que "la trame verte de Bercy-Charenton relie au mieux le bois de Vincennes" dans le vœu que je propose car, bien évidemment, on veut cette trame verte et on est en train d'y travailler.

Enfin, je propose aussi que dans la phrase : "qu'une étude soit lancée en lien avec Paris Métropole pour identifier la création d'un lieu délié aux foires et aux cirques dans l'aire métropolitaine", on change le mot : "une étude" en "une réflexion".

C'est épatant et limpide !

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Le vœu n° 56 amendé par Mme HIDALGO, qu'en pensez-vous, Monsieur NAJDOVSKI ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Tel qu'amendé et considérant que les propositions sont reprises dans le vœu n° 58 bis de l'Exécutif, que je voterai par ailleurs, et dans lequel il est réaffirmé que la trame verte qui sera créée sur ce projet Bercy-Charenton se poursuivra également hors du périmètre et pourra être reliée au bois de Vincennes, j'accepte les modifications qui sont proposées.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Donc, vous acceptez le vœu n° 56 amendé par Mme la première adjointe.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 56, déposée par le groupe E.E.L.V.A., amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2013, V. 175).

Quel votre avis sur le vœu n° 57, Madame HIDALGO ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - C'est beaucoup plus simple, le vœu n° 57 se transforme en vœu n° 58 bis de l'Exécutif, donc je demande le retrait.

Sinon, c'est nada !

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Monsieur NAJDOVSKI, avez-vous bien entendu comme moi ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Oui, mais je maintiens le vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Donc, il y a un avis ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Défavorable.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 57, déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 58 est amendé, vous êtes d'accord ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - C'est bon.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Concernant le vœu n° 58 amendé, Monsieur NAJDOVSKI est pour ; Madame la première adjointe ?

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - S'il est pour, nous sommes pour !

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 58, déposée par le groupe E.E.L.V.A., amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2013, V. 176).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 58 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2013, V. 177).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 59, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 60, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 61, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 62, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 212 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2013, DU 212).

2013 SG 170 - DPP 52 - Convention avec la Préfecture de police relative à l'installation et l'exploitation des caméras de vidéoprotection des berges de Seine (1er, 4e et 7e).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération SG 170 - DPP 52 concernant une convention avec la Préfecture de police relative à l'installation et l'exploitation des caméras de vidéoprotection des berges de Seine (1er, 4e et 7e), sur lequel le groupe E.E.L.V.A. a déposé l'amendement n° 63.

La parole est à M. Michel DUMONT.

Il n'est pas là ?

La parole est à M. Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Monsieur le Préfet de police, Monsieur le Maire, cette convention avec la Préfecture de police cherche à répondre à l'une des questions que nous avons soulevées lors des débats sur l'aménagement des berges de la Seine : la sécurité.

Alors que la concertation n'a pas semblé laisser la moindre place aux idées de l'opposition, voici que vous semblez vous rallier à nos préoccupations, cela demeure suffisamment rare pour être souligné !

Ce nouvel espace ouvert aux Parisiens et visiteurs de Paris n'est pas un environnement des plus apaisants. Si les images d'illustration ont longtemps entretenu le mythe d'une reconquête des berges, il faut reconnaître qu'avec la succession de conteneurs, de baraques commerçantes, nous sommes davantage dans une ambiance portuaire, voire foraine.

A la tombée de la nuit, il est à craindre qu'un certain nombre de bandes prennent leur quartier dans ces espaces. Ce projet de délibération en réalité me surprend à un triple titre parce qu'il va à rebours de votre discours en matière de sécurité.

En octobre dernier, nous avons dénoncé l'insuffisance des moyens humains du marché de surveillance. La Ville comptait en effet assurer la sécurité des milliers de personnes qui vont venir sur le site tous les jours, avec 2 personnes en basse saison, et 3 en haute saison.

La société attributaire de marché n'est autre que Corporate, celle qui assure la sécurité de l'opération Paris plage, ce qui est logique d'ailleurs pour un Paris plage permanent. Je rappelle que cette société a connu un contrôle de l'Inspection du travail sur l'opération Paris plage 2012 et que celle-ci aurait relevé certaines irrégularités, une procédure à leur encontre serait en cours.

Il semblerait même que les entorses relevées soient bien plus graves que de simples irrégularités comme vous le dites dans le projet de délibération et valent à cette même société d'être poursuivie par l'URSSAF pour travail dissimulé !

Une amende très lourde est encourue, de l'ordre, je crois, de 1 million d'euros, pourtant la Ville continue de lui faire confiance pour assurer la sécurité des personnes et des biens, ce qui ne manque pas de m'étonner...

J'en viens maintenant à l'objet même du projet de délibération, la pose de caméras de vidéoprotection sur le site réaménagé.

A chaque Conseil de Paris ou presque j'appelle de mes vœux à compléter le plan de vidéoprotection de la Préfecture de police, et on me rétorque, le Préfet comme le Maire, que les caméras ne sont pas une solution en soi et votre adjointe chargée de la sécurité n'a de cesse d'invoquer des moyens humains supplémentaires.

Or, pour la voie sur berges, rive gauche, réaménagée, vous installez huit caméras pour trois postes de surveillance. Sur la rive droite, trois caméras sont installées au niveau de la passerelle Solférino et deux réparties entre les portes Célestin et l'Hôtel de Ville, aucun moyen humain n'est prévu.

En somme, très peu de moyens humains, beaucoup de caméras, exactement les choix que vous dénonciez il y a encore quelques mois...

Je constate l'exceptionnelle densité de caméras proposées pour couvrir le site par rapport au reste du territoire parisien. On ne compte pas moins de huit caméras pour 2,3 kilomètres de voies. Paris compte à ce jour 1.052

caméras déployées sur un réseau de voirie de 1.625 kilomètres. Le 15e par exemple, malgré ses 249.000 habitants compte moins de 70 caméras.

En revanche, si on applique le ratio utilisé sur la voie sur berges rive gauche, ce ne sont pas moins de 5.700 caméras et non pas un millier qui auraient dû être déployées sur Paris.

Les résultats de la vidéo protection : 4.800 interpellations depuis décembre 2011, devraient vous inciter à aller plus loin. Je m'étonne d'ailleurs que l'interconnexion du système avec les caméras du réseau de transport ou celles des centres commerciaux ne soit pas encore opérationnelle à ce jour, même si c'est prévu.

La question mérite d'être posée, Monsieur le Maire, est-ce que cette convention présage une nouvelle tranche du plan de vidéoprotection de Paris ? Question que je pose également à M. le Préfet de police, comme je le réclame depuis longtemps, ou est-ce que les Parisiens n'ont pas le droit à la même sécurité que le public des berges réaménagées ?

Enfin, la clé de financement de ce déploiement est une forme de provocation. L'investissement, de 485.000 euros, sera financé à 50 % par la Ville, à 50 % par le fonds interministériel de prévention de la délinquance. En ce qui concerne les coûts d'entretien et de maintenance, ils seront intégralement à la charge de la Ville de Paris. Quel traitement de faveur par la Ville, mais pour 2,3 kilomètres seulement de voies, puisque je le rappelle, la Ville de Paris a refusé de financer le plan de vidéoprotection de Paris, ou alors des clopinettes !

Si la Ville avait mis 1 euro pour 1 euro investi par l'Etat dans le plan de vidéoprotection, les Parisiens seraient aujourd'hui deux fois mieux protégés. C'est donc avec un certain enthousiasme, je n'hésite pas à employer ce terme, que j'accueille ce projet de délibération. Il consacre ce que nous disons depuis de longs mois et que vous vous refusiez à entendre, à savoir qu'une densité plus forte de caméras est tout à fait nécessaire et en plus doit être complétée par leur implantation dans toute la zone de police d'agglomération.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire, je vais essayer de faire très court parce qu'on a pris beaucoup de retard.

Les voies sur berges comme l'ont dit mes collègues Christophe NAJDOVSKI et Ian BROSSAT, c'est une grande réussite mais malheureusement, des éléments publicitaires se sont mis à cet endroit, et aussi malheureusement il va y avoir des caméras de vidéosurveillance, et c'est bien sûr pour nous un problème majeur.

Mais nous avons fait un amendement, nous proposons simplement que ces caméras de vidéosurveillance qui sont pour nous coûteuses, inutiles et dangereuses, soient transformées en caméra vidéoprotection contre la violence routière et qu'elles soient installées sur les quais hauts, pour surveiller que les voitures ne pénètrent pas dans les couloirs de bus ou aillent trop vite.

Je rassure nos amis de l'UMP qui sont contre ce type de caméra, que le jour où nous transformerons les quais haut en voies piétonnes aussi, nous enlèverons à ce moment-là toutes les caméras et nous pourrons les mettre d'ailleurs sur d'autres avenues.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci Monsieur GAREL.

La parole est à M. le maire du 4e, Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, maire du 4e arrondissement. - Chers collègues, l'aménagement des berges de Seine doit permettre aux Parisiens de profiter de ce nouvel espace, en toute tranquillité et joie de vivre.

C'est la raison pour laquelle la Ville de Paris a décidé de renforcer la sécurité et le bien être tant par des moyens humains que techniques.

Pour ce qui est des moyens techniques, les quais bas des berges n'étaient pas équipés de caméras jusqu'à présent, il n'y en avait pas spécifiquement l'utilité car les berges étaient dévolues aux voitures, même si je partage une partie de la remarque faite par mon collègue Sylvain GAREL à l'instant sur les incivilités des automobilistes.

Les caméras auraient simplement servi à verbaliser les infractions au Code de la route.

Aujourd'hui, avec l'aménagement des berges en zones piétonnes, la Préfecture de police a demandé qu'une couverture par des caméras de surveillance, en plus de celles qui existent déjà au niveau des quais hauts, soit installée.

La demande se justifie en effet au regard des risques par rapport à la proximité de l'eau et des bateaux, les deux points sensibles sont la maison des Célestins, et la partie promenade piétonne en bord des quais rive droite.

Deux nouvelles caméras seront donc installées au niveau de cette promenade, une autre sera positionnée au niveau des Tuileries afin d'en surveiller la rive. Les huit dernières caméras seront installées sur la promenade rive gauche.

Au total la Ville, en partenariat avec la Préfecture de police dont je salue l'excellent travail, renforce la sécurité des biens et des personnes, avec onze nouvelles caméras permettant ainsi à tous de profiter de ce nouvel espace urbain dans la tranquillité et le plaisir.

Je suis d'ailleurs satisfait, je le dis devant M. le représentant du Préfet de police, du taux d'élucidation depuis la pose de ces caméras, et d'un meilleur taux d'élucidation après la pose de ces caméras je n'en doute pas.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Mme HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous connaissez la position pragmatique de la Ville, il faut installer des caméras là où c'est nécessaire, à savoir sur des équipements ou des sites qui sont fréquentés par le public et notamment là où il y a une forte fréquentation ce qui est le cas bien sûr des quais de Seine qui sont une réussite en termes de fréquentation.

Le plan de vidéoprotection s'appuie aussi bien sûr sur la déontologie que nous avons définie ici, grâce à l'existence et aux travaux du Comité d'éthique et de vidéoprotection, et je crois que cela a permis un équilibre satisfaisant entre le besoin de sécurité et l'exigence légitime de liberté sur l'espace public parisien. Mais les premiers résultats du plan de vidéoprotection démontrent son intérêt, avec des moyens humains en nombre et je laisserai le Préfet de police développer les derniers chiffres.

Je suis convaincue que chaque nouvel équipement qui sera livré doit s'inscrire dans cet équilibre afin de répondre aux observations que la Préfecture de police, les Commissions d'enquête pourraient formuler pour le déploiement des caméras de vidéoprotection et sur les nouveaux grands équipements.

Ce projet de délibération répond bien sûr à ces exigences et la convention a pour objet de préciser les conditions et les modalités opérationnelles d'accès aux images prises par les caméras et la propriété des installations de vidéoprotection, la maintenance et le renouvellement des équipements assurant le transfert d'images ainsi que les modalités de financement des installations et leur maintenance.

Au total, ce sont 11 caméras qui seront installées, huit pour la rive gauche et 11 pour la rive droite et, en réponse à l'amendement de Sylvain GAREL pour lequel j'aurai bien sûr un avis défavorable, l'amendement n° 63, il propose d'installer (il est déçu !) des caméras sur les quais hauts, mais je lui réponds que, en fait, c'est déjà fait.

Il n'y a jamais assez de caméras sur les quais hauts, me dit Sylvain !

Les caméras sur les quais hauts en rive gauche et rive droite sont déjà posées et opérationnelles, elles étaient dans le programme initial et il y en a huit, au total, entre le Pont Royal et le Pont de l'Alma.

Voilà les informations que je voulais vous apporter.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Il y a des caméras, mais pas de surveillance.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Attendez, Madame CAPELLE, s'il vous plaît. On se calme, on se calme en fin de soirée.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - Monsieur le Maire, je rappelle que, entre 2009 et 2012, le Gouvernement précédent qui, je crois, avait les faveurs de M. GOUJON, a supprimé 1.500 postes de policiers à Paris, je le rappelle, parce que je crois que cela mérite d'être rappelé.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. le Préfet de police, à son représentant.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

En complément de ce que Mme la Maire vient d'indiquer, je voudrais faire part de deux séries de remarques.

D'abord, je crois que l'on ne peut que se réjouir des conditions dans lesquelles l'équipement a été livré au public, d'un point de vue strictement de la sécurité, qui sont les compétences qui sont celles de la Préfecture de police et, si ces premières semaines se sont déroulées dans des conditions de sécurité optimales, c'est la conséquence de deux séries de décisions.

C'est d'abord le résultat d'un important travail d'anticipation avec les services de la Ville. On a évoqué tout à l'heure la charte des usages, je mentionnerai aussi le règlement intérieur qui a été signé par le Préfet de police, par le Maire de Paris et par le Directeur général de Ports de Paris, règlement intérieur auquel je vous renvoie et qui prévoit un certain nombre de prescriptions, de dispositions quant aux horaires limites pour les animations, qui prévoit également que tout le programme prévisionnel est transmis d'abord pour avis au Préfet de police et nous sommes amenés à formuler des prescriptions en termes, justement, d'effectifs de surveillance complémentaires, de moyens nautiques de secours complémentaires.

Vous savez également qu'il est prévu, sauf exception bien sûr, une fin d'animation à 22 heures et la consommation d'alcool est également réglementée, tout comme sont réglementés les horaires de fermeture des débits de boisson. On a un travail important en amont, sur le cadre réglementaire qui s'applique sur ces nouveaux espaces.

Si les premières semaines se sont bien déroulées, c'est également en raison de la mobilisation, précisément, de trois séries d'effectifs : d'abord les effectifs de sécurité privée qui ont été mobilisés et qui le seront ponctuellement, de manière plus importante, à notre demande en cas d'événement particulier, je pense à la fête de la musique où, le soir de la fête de la musique, c'étaient plusieurs dizaines d'agents de sociétés privées qui étaient mobilisés.

La D.P.P., la Direction de la Prévention et de la Protection, a également engagé un certain nombre d'effectifs dans des conditions importantes et dans une articulation avec la police nationale et les fonctionnaires du 7^e arrondissement et de la Direction de l'Ordre public se sont également engagés fortement durant ces premières semaines.

Voilà pour les conditions, je crois qu'il faut se féliciter, d'ouverture au public du site.

J'en viens maintenant à la vidéoprotection, effectivement. Vous vous souvenez que, lors de l'adoption des délibérations préalables à la piétonisation des berges, la Préfecture de police, le Préfet de police avait souhaité que le Maire de Paris accompagne cette ouverture de l'installation d'un certain nombre de caméras.

Le Maire de Paris avait évidemment accepté et, donc, un travail conjoint a été conduit avec nos services et les siens de manière à aboutir à une cartographie d'implantation des caméras, vous l'avez rappelé d'ailleurs, caméras qui font l'objet d'une subvention à hauteur de plus de 50 % par l'Etat dans le cadre du F.I.P.D.

En termes de calendrier, je le dis, ces caméras entreranno en service sur la rive gauche d'ici la rentrée et sans doute peut-être même avant pour une partie dans les jours ou semaines qui viennent, donc les choses vont vite.

L'intérêt de ces caméras est sur les quais bas, il est double. D'abord, effectivement, nous nous en servons, pas seulement pour verbaliser à distance, mais en tout cas pour nous assurer du respect de la réglementation applicable aux automobilistes et, bien sûr, nous nous en servons pour prévenir les troubles, les actes de délinquance, notamment la délinquance acquisitive, dans une double logique, d'abord une logique préventive, prévenir la Commission des infractions, orienter les patrouilles, mais également, le maire du 4^e l'a rappelé, de manière à être encore meilleurs en matière d'élucidation, sur un espace qui se prête vraiment à la vidéoprotection en raison de la concentration humaine à laquelle on assiste.

Cet outil complètera - et je le redis pour rassurer ceux qui sont inquiets - sans s'y substituer, bien sûr, l'action des effectifs de police sur le site.

Quant au déploiement, au-delà des voies sur berges, de la vidéoprotection Monsieur le Député, vous le savez, le financement du P.V.P.P. c'est un loyer annuel de 16 millions d'euros pour l'Etat pendant une quinzaine d'années.

Compte tenu du nécessaire effort de maîtrise des finances publiques et sans préjudice, Madame la Maire l'a dit, de l'analyse qui pourra être menée sur tel ou tel projet ou sur tel ou tel quartier, nous y travaillons, la priorité du Préfet de police est triple : d'abord achever le plan actuel, il reste encore quelques mois avant de l'achever, deuxièmement, vous l'avez dit, raccorder rapidement les caméras des organismes partenaires et, ensuite, je sais que vous y êtes sensibles, développer ce plan de vidéoprotection en petite couronne, c'est également une de nos priorités de manière ciblée.

Voilà, Monsieur le Maire ou son représentant, ce que je pouvais dire sur cette question.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Préfet ou son représentant.

Nous allons mettre aux voix l'amendement n° 63 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

On ne plaisante pas avec les amendements de M. GAREL !

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 63 déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 63 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 170 - DPP 52.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, SG 170 - DPP 52).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'inscription du nom de Gabriel Pioro dans l'espace public du 19e.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous avons un vœu non rattaché, il s'agit du vœu référencé n° 64 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à l'inscription du nom de Gabriel Pioro dans l'espace public du 19e.

M. François DAGNAUD n'étant pas là, qui intervient ?

Madame BROSSSEL, vous avez donc la parole.

Mme Colombe BROSSSEL, adjointe. - Juste un mot, merci, Monsieur le Maire, pour évidemment nous féliciter de ce projet de délibération et redire - et je salue chaleureusement M. Christian SAUTTER, car je profite de cette occasion - que nous souhaitons que chaque installation de nouvelles activités économiques dans le 19e, chaque création d'entreprise et d'activité économique dans le 19e soit un levier par lequel nous devons favoriser l'emploi local, par lequel nous devons favoriser l'insertion de proximité des demandeurs d'emploi.

Nous sommes extrêmement actifs, dans la mesure de nos possibilités, et en tout cas vigilants sur le fait que les demandeurs d'emploi du 19e arrondissement soient forcément et bien évidemment les premiers concernés par la création d'activité sur le territoire.

Cela n'a aucun rapport avec le projet de délibération.

C'était celle que je devais faire à un autre moment, mais c'est la magie de cette fin de séance !

En tout cas, on est hyper pour ce projet de délibération !

Celle-là, je l'aurais faite, mais c'est pour une autre intervention.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe.- Cela n'a aucun lien avec cela, mais j'émet un avis favorable au vœu n° 64 présenté par le 19e arrondissement concernant le nom de Gabriel Pioro, résistant et ancien maire du 19e, pour que ce nom soit attribué à un lieu ou à un équipement public, peut-être dédié à l'emploi, du 19e arrondissement !

Avis favorable.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - A l'emploi solidaire aussi, c'est possible ?

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2013, V. 178).

Je n'en peux plus, là !

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à une dénomination de rue "Maurice Nadeau".

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 65 dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif à une dénomination de rue "Maurice Nadeau".

La parole est à Alexis CORBIÈRE, une minute.

M. Alexis CORBIÈRE. - Je serai bref.

Je ne sais pas si tout le monde connaît Maurice Nadeau - j'imagine que oui - mais tout le monde connaît les auteurs révélés par Maurice Nadeau. Je crois que la littérature fait partie du patrimoine, de l'histoire de Paris et il était bon que ce grand éditeur mort à 102 ans soit salué par Paris.

C'est la raison pour laquelle il me semble juste, et je crois que c'est partagé par tous, que nous créions les conditions de garder la mémoire de ce grand homme si chaleureux et intelligent, et si utile à la littérature française.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à Mme HIDALGO.

Mme Anne HIDALGO, première adjointe. - C'est un avis favorable pour qu'effectivement, on puisse avoir le nom de Maurice Nadeau sur une rue de notre ville, lui qui a permis notamment d'éditer dans notre langue de grands auteurs.

Il sera présent parmi nous et nous allons honorer sa mémoire.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2013, V. 179).

2013 DLH 83 - Location par bail emphytéotique, au profit de "Paris Habitat-OPH", de l'immeuble communal 197, rue du Faubourg-Saint-Martin (10e).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au transfert des acquisitions à un bailleur social.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DLH 83 concernant la location par bail emphytéotique au profit de Paris Habitat O.P.H. de l'immeuble communal 197, rue du Faubourg-Saint-Martin (10e), sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé le vœu référencé n° 66 dans le fascicule.

La parole est à M. MENGUY

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Je vais essayer d'être aussi concentré que Mme BROSSEL.

C'est un vœu relatif à la transparence sur le transfert des acquisitions à un bailleur social, considérant notamment la recommandation n° 5 du rapport sur la politique de la collectivité parisienne présenté en mars 2013. Le président de mon groupe, ainsi que tous nos élus, émettent le vœu que la recommandation que je viens d'évoquer soit mise en application dès le prochain Conseil de Paris.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Parfait.

La parole est à M. MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Cela a été abordé en 8e Commission et l'administration a bien voulu reconnaître son erreur, peu habituelle. Cela ne nous pose pas de problème de voter favorablement le vœu qui nous est présenté.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2013, V. 180).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 83.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DLH 83).

2013 DLH 85 - DF 50 - DU 183 - Résiliation anticipée des conventions immobilières passées entre la Ville de Paris et la S.I.E.M.P.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la situation des locataires des 92-94-96-98, rue de la Convention.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 85 - DF 50 - DU 183 concernant la résiliation anticipée des conventions immobilières passées entre la Ville de Paris et la S.I.E.M.P., sur lequel les amendements n^{os} 67, 68, 69, 70 et les vœux référencés n^{os} 69 bis et 71 dans le fascicule, ont été déposés.

La parole est à M. DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de protocole de résiliation qui nous est présenté aujourd'hui a pour objet de mettre en conformité les conventions financières qui encadrent les relations entre la Ville de Paris et les S.E.M.

C'était un engagement pris par la Ville en 2007 auprès de la Chambre régionale des comptes.

En réalité, ce projet de délibération, qui concerne la S.I.E.M.P., un des opérateurs de la Ville, illustre toutes les contradictions de la première adjointe, Anne HIDALGO.

Sur le logement, il y a en effet un grand décalage entre les promesses de la candidate et les actes de la première adjointe.

Pendant cette campagne, Anne HIDALGO semble en effet avoir compris tout l'intérêt d'être Janus en politique. Madame HIDALGO, je tiens - elle est partie mais vous lui transmettez, Monsieur MANO - à votre disposition un exemplaire du chef-d'œuvre d'Oscar Wilde, "L'importance d'être constant", qui devrait vous aider à avoir un discours cohérent et à assumer votre bilan. Car enfin, reconnaissez que vos propos sont pour le moins contradictoires.

D'un côté, vous découvrez tout d'un coup l'intérêt de développer une offre de logements intermédiaires.

De l'autre, l'Exécutif, auquel vous appartenez, nous présente ce projet de délibération, qui ne comprend pas moins de 1.408 logements non conventionnés ou intermédiaires à reconventionner en logements sociaux S.R.U.

Cette opération, vous nous l'aviez annoncée dans un vœu de l'Exécutif en avril 2013. Vous nous disiez alors que vos objectifs de financement ne seraient atteints que par le conventionnement de plus de 2.000 logements du patrimoine libre de la R.I.V.P. et de la S.I.E.M.P.

Je vous rappelle que vous aviez déjà conventionné 800 logements intermédiaires en 2011, 1.500 en 2012, sans compter les tours de passe-passe sur le patrimoine de la S.A.G.I.

A l'époque, vous nous expliquiez que l'Etat se désengageait du logement social. Pourtant, cette année, les crédits délégués sont au plus bas et curieusement, on ne vous entend plus hurler au désengagement.

Y aurait-il deux poids, deux mesures, cher Monsieur MANO ? Et curieusement, la ligne budgétaire "logement intermédiaire" est également vide ; pas un centime de crédit en 2013, pas un centime sûrement en 2014.

Par contre, vous continuez à vous attaquer au patrimoine libre des bailleurs sociaux. Les logements à loyer libre, les P.L.I. et autres produits intermédiaires ne vous intéressent toujours pas car ils n'entrent pas dans la catégorie des logements sociaux S.R.U.

Le logement intermédiaire est ainsi une fois de plus sacrifié sur l'autel de votre objectif des 20 % de logement S.R.U.

Alors je vous entends déjà me dire que les logements P.L.S. sont destinés aux classes moyennes. C'est vrai, Monsieur MANO, mais en partie seulement !

Je vous rappelle que 15 % des ménages parisiens ont des ressources supérieures au plafond P.L.S. mais inférieures au plafond P.L.I. Cela signifie donc que malgré tout ce que vous pouvez nous raconter, près de 15 % des ménages des classes moyennes ne sont pas concernés par vos objectifs S.R.U.

Cela signifie aussi que quand vous conventionnez des logements du patrimoine libre des bailleurs sociaux, vous réduisez l'offre destinée à ces 15 %.

Regardons les plafonds de ressources, Monsieur MANO. Un ménage composé d'un couple avec un enfant peut avoir accès à un P.L.S s'il gagne au maximum 4.800 euros par mois et à un P.L.I. s'il gagne au maximum 6.100 euros par mois.

Vous voyez, Monsieur Mano, si nous assumons vouloir maintenir, voire développer un parc de logements intermédiaires non S.R.U., c'est bien pour pouvoir loger des ménages qui gagnent dans les 5.000 euros par mois, c'est-à-dire 2.500 euros par personne, ce que nous ne considérons pas comme des rémunérations excessives.

Il est vrai que François HOLLANDE, candidat, considérerait ces ménages comme des riches.

En dehors du fait que nous sommes en désaccord sur cette nouvelle atteinte à l'offre de logements intermédiaires, nous savons que vous allez petit à petit exclure les locataires de ces 1.408 logements.

Je vous rappelle que l'enquête de l'A.P.U.R. qui démontre que la part des locataires présents lors d'un conventionnement représente 60 % des occupants des opérations récentes et 45 % des occupants des opérations les plus anciennes (2001, 2002, 2003). Cela signifie clairement que dans moins de dix ans, plus de la moitié des locataires de ces 1.408 logements feront partie de ceux qui feront le choix imposé de quitter Paris.

Enfin, cette politique de peuplement déséquilibre la mixité sociale des arrondissements où des conventionnements seront opérés.

Ce n'est pas moi qui le dis, mais Rémi FÉRAUD qui l'affirme dans son amendement.

Le 10e arrondissement devait voir le conventionnement de 138 logements intermédiaires en logements PLUS. Le maire du 10e arrondissement, alors, a demandé à avoir une part de logement P.L.S. afin de limiter les déséquilibres dans les quartiers concernés.

C'est aussi l'avis d'ailleurs de la Confédération nationale du logement 75, peu suspecte d'affinités idéologiques avec nous, vous le reconnaîtrez.

Vous avez donc inventé avec cette politique une politique du logement qui est une véritable centrifugeuse des classes moyennes parisiennes. Dès mars 2014, nous rétablirons les équilibres avec une politique du logement pour tous les Parisiens !

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Applaudissements nourris sur les bancs de l'opposition.

La parole est à Mme POLSKI.

Ne voulez-vous pas parler, Madame POLSKI ?

Mme Olivia POLSKI. - Je prends la parole.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, depuis l'origine, les relations entre la Ville de Paris et ses sociétés d'économie mixte de logement sont encadrées par des conventions financières.

Ces conventions prévoient les conditions dans lesquelles la Ville contribue au financement du développement du parc du logement social ou intermédiaire et la manière dont la Ville en confie la gestion à ces sociétés.

Toutefois, compte tenu de l'évolution législative, certaines dispositions de ces conventions sont aujourd'hui obsolètes, notamment la clause d'équilibre de l'exploitation. En cas de déficit, cette clause conduit au versement d'une subvention qui ne remplit pas les conditions définies par l'article L. 1523-6 du Code général des collectivités territoriales pour l'attribution d'une subvention d'exploitation à une société d'économie mixte locale.

Aussi, la mission interministérielle d'inspection du logement social et la Chambre régionale des comptes ont relevé à plusieurs reprises les irrégularités qui en résultent.

Dès 2007, la Ville a donc pris l'engagement d'y mettre fin. A cet effet, la Ville résilie les conventions ou ne les renouvelle pas lorsqu'elles viennent à échéance dès lors qu'il est juridiquement impossible de les mettre en conformité sans modifier leur équilibre économique.

Ce processus a été largement engagé et il se poursuit aujourd'hui via la résiliation par anticipation des conventions immobilières conclues entre la Ville et la S.I.E.M.P.

La droite, en la personne de M. DUBUS, a choisi aujourd'hui d'en faire un débat sur le logement intermédiaire. Il en résulte que c'est quand même un projet de délibération assez technique.

Bref, à cette occasion, la situation foncière de certains ensembles immobiliers doit être modifiée et il est prévu le conventionnement en PLUS de 240 logements dans des arrondissements déficitaires (le 10e, le 11e et le 15e arrondissement) et en P.L.S. de 1.186 logements dans des arrondissements non déficitaires (le 13e, le 19e et le 20e).

En faisant entrer ainsi ces immeubles dans le parc social grâce au conventionnement, la Ville de Paris les protège de la vente à la découpe et aussi des hausses de loyer. En effet, il est relativement complexe de casser un conventionnement, la seule possibilité étant que la majorité du Conseil de Paris se prononce six mois avant la fin du bail sur la vente d'un immeuble.

Au total, la Ville se met en conformité et réalise une production de 1.426 logements sur les 7.000 attendus à la fin de l'année.

Je vous en remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Les logements de la S.I.E.M.P. concernés sont au nombre de 1.408 et environ 10 % d'entre eux sont situés dans le 10e arrondissement, dans le quartier de la Grange-aux-Belles, rue Albert-Camus.

Le quartier de la Grange-aux-Belles est un quartier, en effet, de mixité, entre logement privé, logement intermédiaire et logement social, un quartier dont l'équilibre est également fragile ces dernières années. Certes, le 10e arrondissement est déficitaire en logements sociaux et doit continuer son effort, mais ce quartier-là ne l'est pas.

C'est pour cela que nous avons souhaité, avec l'équipe municipale du 10e arrondissement, qu'une part des logements des immeubles concernés dans le 10e soit des P.L.S.

Je remercie l'Exécutif municipal d'avoir bien voulu avancer en ce sens et travailler en ce sens, ainsi que la S.I.E.M.P., bien évidemment, dont je vois le président, afin de montrer aux locataires, notamment, que nous étions bien dans une perspective de mixité sociale.

Je dois dire, par rapport aux propos de M. DUBUS, que, justement, cet amendement montre bien que nous sommes dans une logique de cumuler du logement social PLUS, du logement intermédiaire, parce que le P.L.S. a véritablement une vocation de logement intermédiaire dans nos quartiers, et que nous voulions que, sur les mêmes immeubles qui comportent beaucoup de logements, les deux catégories de logement social soient présentes.

Encore une fois, cet amendement contribuera beaucoup à l'équilibre du quartier de la Grange-aux-Belles et je remercie l'Exécutif municipal, Jean-Yves MANO et la S.I.E.M.P. d'avoir bien voulu modifier le projet de délibération en ce sens.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

La parole est à Mme ARROUZE, 3 minutes.

Mme Aline ARROUZE. - Merci, Monsieur le Maire.

Dans le cadre du protocole qui nous est présenté, Paris pourrait faire valoir son droit au retour à la propriété : telle est l'expression exacte sur un immeuble situé à Gentilly afin, par la suite, de pouvoir mettre en vente ce même immeuble.

Nous proposons que nous amendions ce chapitre pour que nous nous engagions à céder les 107 logements de manière prioritaire à un bailleur agréé par la Ville de Gentilly.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Madame MACÉ de LÉPINAY ? Pareil, 3 minutes ! Aussi court !

Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, je vais présenter un vœu à l'initiative des élus du 15e pour attirer votre attention sur la situation des locataires d'un ensemble immobilier situé 92-94-96, rue de la Convention. En effet, cet immeuble a été conventionné et, contrairement aux déclarations de M. MANO disant qu'aucun des locataires ne devrait subir des augmentations du fait de ces conventionnements, certains locataires se voient appliquer des hausses de 10 % par semestre et jusqu'à 58 % sur six années consécutives, sans même compter l'application du supplément de loyer de solidarité.

Dans ces conditions, nous vous demandons, Monsieur MANO, de bien vouloir nous éclairer sur la déclaration que vous faites sur la non-hausse des loyers et de prescrire à vos services une étude visant à déterminer les causes et les modalités des hausses de loyer constatées et de prendre toutes dispositions pour les faire cesser.

Merci beaucoup.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Vous êtes bien dans le projet de délibération, Madame MACÉ de LÉPINAY ?

Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY. - C'est rattaché à ce projet de délibération, oui.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - D'accord.

Monsieur MANO, vous avez la parole.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Nous allons essayer de scinder les choses.

Je répondrai à Mme de LÉPINAY en détail en dehors du projet de délibération proprement dit, concernant la partie de conventionnement du patrimoine S.I.E.M.P. qui est la partie la plus importante.

Effectivement, comme vous l'avez remarqué, Monsieur DUBUS, oui, nous respectons nos engagements et nous mettons toutes les S.E.M. de la Ville en conformité avec la loi puisque, depuis des dizaines d'années, les services officiels nous réclamaient de mettre en conformité l'ensemble des S.E.M. de la Ville. Cela sera fait avec ce projet de délibération.

Il ne peut pas y avoir de confusion dans notre esprit. D'abord, nous assumons le fait que, dans la programmation 2013, 2.000 logements seront conventionnés issus du parc des sociétés d'économie mixte, comme nous l'avons assumé en 2012, avec l'accord à l'époque de M. APPARU, Secrétaire d'Etat au logement, sur la programmation 2012, puisque nous l'avons fait les années précédentes, et ceci, en fonction de l'évolution du budget d'aide à la pierre qui nous était mis à disposition.

Sur le fond, de quoi s'agit-il concernant les logements de la S.I.E.M.P. ?

D'abord, quels loyers aujourd'hui sont-ils pratiqués ?

Nous avons des loyers compris entre 7 euros et 11,70 euros le mètre carré sur ce type de patrimoine, dont vous conviendrez qu'ils correspondent à la fois au loyer PLUS comme au loyer P.L.S.

De plus, depuis 2001, ces logements sont attribués sous plafond de ressources P.L.S. C'est une décision que nous avons prise à l'époque.

Pourquoi l'avions-nous prise ?

C'était typiquement le patrimoine où des logements étaient attribués sans plafond de ressources à des personnes dont on pouvait se demander si elles ne pouvaient pas être susceptibles d'avoir les capacités financières à aller dans le secteur privé. Peut-être que nous trouvions là un certain nombre d'amis divers et variés : c'est une réalité que je dois rappeler, d'où la décision à l'époque de mettre ces logements sous plafond de ressources P.L.S., dont on veut bien comprendre, et vous-même, Monsieur DUBUS, qui connaissez parfaitement la chose, que le loyer P.L.S. couvre à la fois la couche moyenne-basse comme la couche moyenne-moyenne. Et que l'essentiel de la demande se situe dans ce créneau-là.

Pour autant, vous nous dites : "Vous excluez toute la capacité de tous ceux qui sont au-dessous du plafond P.L.I.", dont vous avez situé vous-même les revenus qui, sans être extraordinaires, sont confortables et qui permettent à certains aujourd'hui de trouver leur place dans le secteur privé.

Je vous rappelle, mais peut-être cela vous a échappé, que non seulement nous ne sommes pas en contradiction mais nous développons, nous, à Paris, depuis un certain nombre d'années, un patrimoine qui avait disparu classiquement des institutionnels, puisque nous créons, sur 20 % des espaces de nos zones d'aménagement, ce que nous avons appelé du loyer secteur libre au loyer maîtrisé à 17,50 euros le mètre carré, qui correspond totalement à ce qui est aujourd'hui dans le vocable utilisé dans la campagne électorale du logement intermédiaire.

Vous avez 1.400 logements qui vont être construits, dont des compagnies d'assurance, des caisses de retraite, des filiales du 1 % pour loger leurs cadres, qui sont aujourd'hui actés, parfois en cours de construction, pour créer à nouveau à Paris un patrimoine qui avait disparu de par le désengagement institutionnel.

Monsieur DUBUS, vous êtes sûrement un petit sorcier dans votre genre qui fait qu'il suffit d'en parler pour que ce soit créé. En matière de construction, le délai moyen parisien est de quatre ans, même avec M. DUBUS !

Il n'y a pas de mystère, cela fait partie de la réalité des choses.

Vous êtes membre du Conseil d'administration, je crois, de Batignolles. Vous savez en détail tous les lots attribués pour ce type de produits et vous pourrez être, j'espère, satisfait de voir que les caisses de retraite, les compagnies d'assurance, les institutionnels dont on parle tant, sont déjà partenaires avec nous pour développer, sous certaines conditions et les contraintes que l'on a pu donner, ce type de patrimoine qui manquait tant aux Parisiens suite au désengagement et à la spéculation de certains institutionnels ou compagnies d'assurance ou sociétés foncières.

Donc, oui, nous sommes présents sur le logement intermédiaire, comme nous défendons haut et fort la place des couches moyennes à travers le P.L.S. dans l'ensemble de notre patrimoine.

Je ne peux pas accepter vos critiques, bien évidemment, qui ne correspondent pas à la réalité. Il ne suffit pas en permanence de répéter le contraire pour avoir raison, Monsieur DUBUS ! Vous pourrez d'ailleurs transmettre ceci à d'autres personnes qui ne sont pas encore dans cette Assemblée ; il serait utile, parfois, à certains, d'apprendre de quoi on parle ; quand on parle de couches moyennes, de quelles ressources on parle, de quelle population parle-t-on ?

Si vous ne vous adressez qu'aux P.L.I., vous ne vous adressez plus à 70 % de la population parisienne, c'est votre choix, bien évidemment, mais nous, nous essayons d'avoir une vision beaucoup plus large des choses et d'avoir une politique du logement diversifiée, qui s'attache à toutes les catégories de Parisiens, y compris sur l'accession à la propriété, et ceci ne vous aura pas échappé.

En ce qui concerne les propositions de Rémi FÉRAUD qui ont été prises en compte, bien sûr, par l'Exécutif, il n'y a pas de difficulté.

En ce qui concerne l'amendement proposé sur le patrimoine de la S.I.E.M.P. sur la Ville de Gentilly, l'Exécutif propose un vœu qui reprend un peu l'esprit du vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, que les contacts soient pris avec le Maire de Gentilly pour que la destination de cet immeuble corresponde aux desiderata locaux dans sa destination finale, quels que soient les opérateurs qui peuvent prendre l'acquisition de ce bien.

Je propose donc que le vœu de l'Exécutif soit voté et que vous retiriez le vôtre en la matière.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 67 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 67 est adopté.

L'amendement n° 68 déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés est retiré.

L'amendement n° 69 déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche est retiré au profit du vœu n° 69 bis de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 69 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2013, V. 181).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 70 déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 70 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 71, déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet DLH 85 - DF 50 - DU 183 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2013, DLH 85 - DF 50 - DU 183).

Nous allons passer maintenant au projet DLH...

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Je n'ai pas répondu à Mme MACÉ de LÉPINAY au sujet d'un vœu annexé au projet de délibération qui n'avait pas de rapport concernant un immeuble de la Sablière sur l'évolution des loyers dans le logement conventionné.

Je me permets de prendre 3 minutes pour lui répondre.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Moins que cela.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - La décision de la Ville de Paris, quand nous conventionnons du parc, est de ne pas modifier les conditions de loyer de ceux qui s'y trouvent.

Le patrimoine acheté par la Sablière, qui est une société qui ne dépend pas de la Ville de Paris, a effectivement adapté sa politique conformément aux règles en la matière. Les loyers effectivement pratiqués sont relativement faibles et, en tout état de cause, plafonnés à 11,70 euros dans certains cas.

Je vous ferai remarquer que le surloyer n'a pas été appliqué et que le recours qui a été intenté par les locataires contre la Sablière n'a pas eu d'effet positif, puisqu'ils ont été déboutés.

Néanmoins, nous sommes intervenus à plusieurs reprises vis-à-vis de la Sablière pour bien vérifier qu'en tout état de cause, ils respectaient strictement les textes de loi en la matière et que les loyers extrêmement faibles ont fait l'objet d'une évolution, certes, au cours de la période, qui n'était pas conforme aux desiderata de la Ville de Paris, je le dis, mais avouez que nous ne sommes pas des actionnaires majoritaires de la Sablière, tout en reconnaissant, je crois qu'il faut le dire, la faiblesse des loyers pratiqués ; on peut avoir, en notion de pourcentage, des choses relativement élevées, et dans les faits, sur le plan pratique, on passe d'un loyer de 4 euros dans certains cas à 6,50 euros ou de 8, suivant les immeubles, à 11,70 euros en cas exceptionnel ; voilà ce que je pouvais vous répondre, ce qui ne remet pas en cause la stratégie de la Ville de Paris, en lien avec les bailleurs que nous maîtrisons, sur la pratique en matière de conventionnement de parc.

2013 DLH 86 - Subvention (85.312 euros) et avenant à la convention avec l'Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne (15e).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la suspension de tout dispositif d'encadrement des loyers.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DLH 86 relatif à l'attribution d'une subvention à l'Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne, sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé le vœu référencé n° 72 dans le fascicule.

La parole est à Mme MACÉ de LÉPINAY.

Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais un peu recommencer la même chose, Monsieur le Maire.

L'Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne aura un rôle central dans la mise en place du futur dispositif d'encadrement des loyers.

M. Jean-François LAMOUR veut saisir cette occasion pour vous alerter sur les conséquences des dispositions prévues par le projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové.

Personne ne conteste la crise du logement à Paris, matérialisée par une tension sur l'offre et par les loyers élevés, mais le projet de loi de Cécile DUFLOT paraît dangereux et inefficace. Avec la loi Duflot, vous expliquerez aux propriétaires que l'investissement locatif sera moins rentable et ils investiront ailleurs.

Pour rassurer les locataires qui paient des loyers trop élevés, il est tellement facile de désigner les propriétaires comme responsables, il est tellement facile de proposer aux locataires de baisser arbitrairement leurs loyers.

L'encadrement des loyers a eu des effets désastreux à deux reprises, en 1948 et en 1982 ; c'est pourquoi M. Jean-François LAMOUR propose un vœu demandant que, Monsieur le Maire, vous demandiez à Mme la Ministre DUFLOT la suspension de tout dispositif d'encadrement des loyers et propose également d'engager une concertation entre les propriétaires et les locataires, afin que de nouvelles mesures permettent de diminuer le taux d'effort des Parisiens sans décourager ni les investissements sur le marché locatif ni la rénovation de logements.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à M. MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Intéressante, cette déclaration, extrêmement intéressante, puisque vous demandez de protéger les couches moyennes, les couches intermédiaires à Paris. Quelle est la meilleure mesure pour protéger et garder les couches moyennes à Paris si ce n'est d'encadrer les loyers ? D'ailleurs, vous le reconnaissez vous-même un peu, parce que vous êtes un peu gênée par la proposition qui est faite, puisque vous nous demandez d'avoir des négociations aimables et gentilles entre propriétaires et locataires, qui pourraient, éventuellement, tomber d'accord sur un montant de loyer acceptable pour les uns et pour les autres. En fait, vous croyez au Père Noël !

Mais moi, je n'y crois pas, et donc, à partir de là, bien évidemment, je pense extrêmement du bien de la proposition de loi présentée par Cécile DUFLOT, qui reprend totalement ce que nous avons proposé nous-mêmes, à savoir : donner des fourchettes de loyer avec un minimum et un maximum autour d'une médiane, en fonction du confort et de la situation géographique de l'immeuble, et, me semble-t-il, nous avons là une mesure rationnelle, pragmatique, qui n'est même pas contestée par des propriétaires sérieux, y compris privés ou bien institutionnels, mais qui mettront à l'abri un certain nombre de Parisiens qui subissent des abus scandaleux d'un certain nombre de personnes qui louent des locaux à des prix exorbitants, que rien ne justifie sur le plan économique, à part, parfois, l'exploitation d'un certain nombre de personnes fragiles ou la situation particulièrement tendue qui fait que certaines personnes sont prêtes à tout pour avoir un toit.

Eh bien, voyez-vous, je pense qu'il est bon, légitime, nécessaire, d'encadrer les loyers, car le logement ne peut pas être considéré comme un bien de consommation comme un autre. Le droit au logement est un droit fondamental et il me semble que Paris et notre pays ont tout à fait intérêt à encadrer les loyers ; d'ailleurs, regardons ce qui se passe dans d'autres pays. En Hollande, on ne fait pas ce que l'on veut, en Allemagne non plus, en Suisse non plus, il y a de l'encadrement de loyers, et cela n'a pas tué, me semble-t-il, l'investissement locatif.

Non, c'est une bonne mesure, qui permettra, grâce à nous et grâce au Gouvernement, de garder les couches moyennes et les couches intermédiaires sur le territoire parisien, car, au fond, vous en parlez beaucoup, mais la seule action qui est la vôtre, c'est la conséquence potentielle du rejet à l'extérieur de Paris des couches moyennes. En fait, vous en parlez mais vous les excluez de Paris, et nous, on les garde !

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 86.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DLH 86).

2013 DLH 120 - Location par bail emphytéotique, au profit de Paris Habitat-OPH, de l'immeuble communal 60, rue de la Convention (15e).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DLH 120 relatif à la location par bail emphytéotique, au profit de "Paris Habitat O.P.H.", de l'immeuble communal 60, rue de la Convention (15e).

La parole est à Mme de CLERMONT-TONNERRE.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans le prolongement des débats que nous venons d'avoir sur les immeubles de la S.I.E.M.P., nous avons maintenant un nouveau projet de délibération emblématique de la politique du chiffre menée par la gauche parisienne depuis 2001.

De quoi s'agit-il ?

Après avoir préempté il y a quelques mois un immeuble situé au 28, rue Lacordaire, vous venez, Monsieur le Maire, de préempter l'immeuble voisin, qui forme l'angle des rues Lacordaire/Convention.

Je précise que cet immeuble de 26 logements que vous nous proposez de transformer en logements sociaux se situe précisément au 60, rue de la Convention, c'est-à-dire pile en face de la Z.A.C. Boucicaut.

Cette opération de préemption pose question, d'abord, parce que l'immeuble du 60 rue de la Convention est situé dans une zone non déficitaire en logements sociaux, un secteur d'autant moins déficitaire qu'il comptera prochainement 230 nouveaux logements sociaux qui vont être livrés dans le cadre de la phase 2 de la Z.A.C. Boucicaut, sans parler des opérations de logement à venir au 72 avenue Félix-Faure et au 3-5 Oscar-Roty.

Deuxièmement, vous avez préempté cet immeuble pour un montant de 8.522.940 euros, montant que France Domaine avait pourtant jugé élevé dans son avis de mars 2013 et, à ce propos, je regrette que l'avis sur la valeur vénale de l'immeuble ne soit pas joint au projet de délibération.

A cette somme importante, il convient d'ajouter une première tranche de travaux estimée à environ 2,9 millions, ce qui monte l'opération à 11.525.000 euros pour seulement trois logements libres.

Je regrette au passage que tous les travaux nécessaires à la remise en état de l'immeuble soient, de fait, à la charge des Parisiens, alors même qu'un propriétaire privé s'était porté acquéreur pour rénover ces logements.

Troisièmement, vous avez purement et simplement refusé de recevoir l'acquéreur, écartant ainsi toute possibilité de trouver une solution acceptable pour tous et d'éviter de longues procédures devant les tribunaux.

Quant aux locataires, ils sont à ce jour laissés dans l'ignorance sur leur sort.

Cette politique de systématisation des préemptions, puisque la Ville vient également de préempter le 202, rue de la Convention, ne me semble ni relever d'une bonne gestion de l'argent public, en tout cas dans le cas présent, ni d'un grand sens des responsabilités, surtout lorsqu'il s'agit d'acquisitions pour un coût élevé d'un immeuble occupé, situé en face d'une Z.A.C. qui concentre à elle seule plus de 50 % de logements sociaux.

J'ajoute que ces préemptions à tout-va sont de nature à encourager les ventes par lots afin d'échapper à une systématisation des préemptions.

J'ajoute que cette politique de conventionnement ne protège pas les locataires, une étude de l'A.P.U.R. de 2009, qui mériterait d'être réactualisée, révèle que la part des locataires présents lors d'un conventionnement représente 56 % des occupants des opérations menées entre 2004 et 2006 et seulement 45 % des occupants des opérations menées entre 2001 et 2003.

Vous comprendrez que, dans ces conditions, nous nous opposons à cette nouvelle préemption qui s'inscrit dans votre politique du chiffre, une politique que nous rejetons avec d'autant plus de conviction, surtout lorsque vous persistez à préempter des immeubles dans des immeubles déjà saturés de logements sociaux.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Décidément, l'U.M.P. me surprendra toujours !

Vous ne défendez pas les Parisiens, vous défendez les marchands de biens, c'est extraordinaire ! Quelle excellente réputation sur le territoire parisien !

On connaît le rôle des marchands de biens, du moins pour l'essentiel. D'ailleurs, je me félicite que la Ville de Paris ait, petit à petit, fait disparaître l'ensemble de ces acteurs de l'immobilier dont la seule vocation était de prendre des immeubles à bas prix, chasser les populations pour faire une opération bénéficiaire et purement spéculative.

Oui, nous sommes dans notre rôle d'avoir acheté un immeuble dont on peut penser et considérer, compte tenu de la situation de l'immeuble et de ses locataires, qu'il relève du logement social privé de fait, que nous sommes totalement dans notre rôle parce que, par exemple, cet immeuble comprend sept "loi de 48".

Vous imaginez un seul instant que l'acquéreur potentiel, qui manifeste dans les médias et avec votre soutien, sans doute sa première préoccupation était de protéger les locataires "loi de 48" et sans doute d'investir beaucoup pour leur permettre d'avoir des conditions de vie plus agréables ?

Voilà à quoi vous dépensez votre énergie, je pense que nous sommes dans notre rôle et nous garantissons la pérennité de la présence des locataires dans cet immeuble. Grâce à la Ville de Paris, des gens qui y sont sûrement depuis longtemps, alors que certains d'entre eux ont sûrement un certain âge, seront protégés et pourront continuer à vivre au cœur de la Ville-Capitale et nous nous en félicitons.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur MANO.

Je mets aux voix le projet de délibération DLH 120...

Excusez-moi. Madame ?

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Un mot, pour ajouter que les chiffres de l'A.P.U.R. que j'ai cités ne sont pas du tout convaincants et que, par ailleurs, Monsieur MANO, lorsque des acquéreurs frappent à votre porte, vous pourriez au moins essayer de discuter avec eux et non pas de leur claquer la porte au nez.

Sachez également que, dans cet immeuble, il y avait des gens qui étaient prêts à acheter leur appartement, j'ajoute que vous ne donnez qu'une vision partielle de ce projet.

Je le regrette et je maintiens notre vote contre ce projet de délibération.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - On continue.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 120.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DLH 120).

2013 DLH 134 - Conclusion d'un protocole transactionnel entre la Ville de Paris et l'exploitant d'un garage dans l'immeuble communal 39-41, rue Castagnary (15e) pour la fixation de l'indemnité commerciale et la libération des lieux.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DLH 134 concernant la conclusion d'un protocole transactionnel entre la Ville de Paris et l'exploitant d'un garage d'un immeuble communal 39 rue Castagnary, dans le 15e.

C'est à vous, Madame de CLERMONT-TONNERRE.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous pouvons nous réjouir qu'un accord ait pu être trouvé entre la Ville et l'exploitant du garage du 39-41, rue Castagnary, afin d'engager la rénovation de cette parcelle.

Reconnaissez que, dans ce secteur, l'environnement est loin d'être satisfaisant pour les riverains, notamment du fait de la présence d'un immeuble totalement insalubre et muré depuis 2004, je précise un immeuble municipal.

Ceci étant dit, la perspective de construction de nouveaux logements sociaux au 39-41, rue Castagnary pose question, dans la mesure où ce projet se situe dans un secteur qui accueillera bientôt plus de 400 nouveaux logements sociaux, dont 82 sont déjà livrés et 330 restent à venir.

Au vu de ces chiffres, nous souhaitons, d'une part, qu'une large part du futur programme que vous allez réaliser soit réservée aux classes moyennes afin d'essayer de maintenir un certain équilibre dans ce quartier qui a beaucoup souffert et, d'autre part, que de nouveaux équipements publics et espaces verts soient réalisés dans cet environnement.

En conséquence, nous vous demandons, Monsieur le Maire, d'une part que le futur programme du 39-41 rue Castagnary prévoie la réalisation d'un équipement de proximité au rez-de-chaussée par exemple et, d'autre part, que toute opération qui pourrait voir le jour dans ce secteur assez ingrat, qui borde les voies ferrées et les cuves de la C.P.C.U., fasse l'objet d'un traitement architectural de grande qualité et soit accompagnée d'espaces verts.

En effet, les habitants nous ont exprimé à de multiples reprises leur volonté de voir leur quartier évoluer et faire l'objet d'aménagements paysagers, qu'il s'agisse de la végétalisation du mur de soutènement de la S.N.C.F. ou de la réalisation d'une ferme maraîchère sur l'emprise de l'ancienne poissonnerie.

Je rappelle également notre souhait de voir requalifiée l'immense parcelle occupée par la C.P.C.U. qui borde d'ailleurs l'emprise du 39-41 Castagnary.

Ce vaste terrain où cohabitent des "Algeco" entourés de pseudo parkings abrite encore aujourd'hui deux énormes cuves de fuel de 3.000 mètres cubes.

S'il est vrai que, d'ici deux ans et du fait des réglementations européennes, ces deux cuves ne seront plus remplies de fuel, elles ne disparaîtront pas pour autant et devront être mieux intégrées au sein de ce grand terrain qui, en l'état, offre un spectacle peu gratifiant aux riverains.

Pour conclure, Monsieur le Maire - et je m'adresse également à votre adjointe en charge de l'urbanisme qui, malheureusement, n'est pas là - nous vous demandons que tous les projets d'aménagement qui pourraient être conduits dans ce secteur trop longtemps laissé à l'abandon donnent lieu en amont à une concertation renforcée, que ce soit avec la mairie du 15e ou avec les habitants.

Les attentes des riverains et du conseil de quartier doivent être entendues et intégrées en amont des projets afin que le secteur Castagnary retrouve une vraie qualité urbaine et un nouveau dynamisme.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Pendant longtemps, nous avons entendu les élus du 15e critiquer l'inaction de la Ville sur l'aménagement de la rue Castagnary.

Nous arrivons au bout des expropriations et j'imagine qu'en son temps (cela remonte à avant 2001), des déclarations d'utilité publique avaient été engagées sur ces secteurs, qui, aujourd'hui, se traduisent dans l'esprit par

la construction de nouveaux logements, de qualité bien évidemment, et en conformité avec les objectifs qui avaient été lancés pour justifier une appropriation publique de l'ensemble de la rue Castagnary qui, il est vrai, était dans un triste état.

Pendant longtemps, nous avons eu des débats sur la constructibilité ou pas d'un certain nombre de terrains, liés à la proximité de cuves de fuel lourd.

Toutes les garanties nous ont été apportées puisque ces cuves devront disparaître, du moins de par leur contenu, bien évidemment.

A partir de là, nous sommes certains que, d'ici deux ans, ces cuves seront effectivement vidées et qu'il n'y a plus de limite possible à la constructibilité de ces terrains, qui offriront de ce fait toute sécurité aux membres riverains.

Je pense qu'il y a là la capacité d'offrir un petit programme de logements avec huit logements PLUS et deux logements P.L.S. plus un local commercial, dans une rue, me semble-t-il, où il y a des besoins sur le sujet et nous sommes tout à fait en conformité avec l'esprit initial qui avait présidé à l'aménagement de cette rue.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 134.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DLH 134).

2013 DLH 140 - Avenant au bail emphytéotique à caractère administratif conclu le 19 mai 2009 au profit de PARIS HABITAT-OPH portant location d'une parcelle communale 47, avenue du Maréchal Fayolle (16e).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Maintenant, nous passons à l'examen du projet de délibération DLH 140 concernant un avenant au bail emphytéotique conclu en 2009 au profit de "Paris Habitat O.P.H.", portant location d'une parcelle communale, 45 avenue du Maréchal-Fayolle.

La parole est à Mme DREYFUSS.

Mme Laurence DREYFUSS. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, avec ce projet de délibération, c'est : "Fayolle, le retour !"

En novembre 2006, nous nous inquiétons déjà du devenir de cette parcelle. La Ville ne souhaitait pas en effet profiter de celle-ci pour agrandir l'université de Paris Dauphine en répondant favorablement à la construction de logements étudiants.

Quelle déception pour cette université qui aurait pu, avec ce terrain, ainsi créer son premier vrai campus.

En décembre 2007, c'est le cabinet d'architecture SANAA avec son architecte japonaise Sejima KAZUYO qui est retenu.

Après les tours nuages d'Emile AILLAUD, voilà les nuages sur pilotis de SANAA.

Le permis de construire d'ailleurs délivré en novembre 2009 avec ses modificatifs a été annulé par le Tribunal administratif de Paris.

Aujourd'hui, avec ce projet de délibération, comme d'habitude l'Exécutif essaie de répondre à la loi par le passage en force du politique.

Ce sont effectivement les pilotis : le retour.

Ce projet depuis le début est un mauvais projet, après l'annulation du permis, on aurait pu croire à un nouveau projet architectural mais non, c'est l'obstination.

Cette obstination ne sert absolument pas les demandeurs de logement.

En effet, nous voterons encore une fois contre ce projet de délibération qui ne revient pas sur l'acte architectural de ces nuages sur pilotis.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Monsieur MANO ?

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Pour les élus de l'opposition du 16e arrondissement, tout est bon pour justifier un vote contre du logement social, mais ils auraient été pour le logement étudiants.

Du logement étudiants dans le 16e il va y en avoir puisque nous avons réservé dans la caserne Saint-Didier la création d'une centaine de logements étudiants, et j'imagine que la structure qui gérera ce patrimoine pourra accueillir, s'il y a des étudiants boursiers à Dauphine, je ne doute pas que pour certains d'entre eux, ils pourront vivre à l'ancienne caserne Saint-Didier.

En ce qui concerne l'immeuble de l'avenue du Maréchal Fayolle, oui c'est un beau projet architectural par une architecte de renom qui a même reçu le plus grand prix d'architecte français et qui est reconnue pour la qualité et l'innovation en la matière.

Certes, la forme est peu conventionnelle par rapport aux usages, mais admettez que la conception de la beauté architecturale est subjective, pour ma part je trouve que c'est un projet particulièrement élégant, extrêmement limité sur le plan de la hauteur, dans un environnement où l'on ne peut pas dire que la légèreté architecturale des biens qui vont l'entourer soit la caractéristique principale, je parle de l'ambassade de Russie, je parle du gymnase Montherlant, et je pense au contraire que le bâtiment que nous créons là va amener de la légèreté dans ce secteur qui en avait tant besoin.

Nous sommes situés à quelques mètres du bois de Boulogne, je pense que nous allons offrir des conditions d'habitat pour les résidents assez exceptionnelles, et je me félicite que la Ville insiste sur ce projet.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 140.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DLH 140).

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au dispositif de protection des locataires concernés par une vente à la découpe dans le projet de loi ALUR.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n^{os} 74 et 74 bis dans le fascicule, déposés par le groupe E.E.L.V.A. et l'Exécutif, relatifs au dispositif de protection des locataires concernés par une vente à la découpe dans le projet de loi ALUR.

La parole est à Mme Danielle FOURNIER, une minute.

Mme Danielle FOURNIER. - Quelques mots pour résumer ce vœu très important.

Tout le monde a ici entendu parler évidemment des ventes d'immeubles en lots par les investisseurs institutionnels et le fait que cela se développe sur le territoire parisien, que cela affecte les locataires les plus fragiles, qui sont condamnés à quitter leur logement qu'ils occupent parfois depuis fort longtemps, parfois des dizaines d'années.

Vu les nombreux vœux adoptés en Conseil de Paris, vu les évolutions récentes législatives et réglementaires même si elles sont insuffisantes, nous souhaitons que le Maire de Paris interpelle les parlementaires parisiens sur la nécessité de porter un amendement visant à proscrire les congés spéculatifs et proposant deux éléments. Premièrement, d'interdire pendant une longue période à un propriétaire tout congé au locataire pour vente ou reprise

suite à l'achat d'un logement occupé. Deuxièmement, de mettre en place une autorisation préalable de mise en copropriété pour toute opération de division par lots d'immeuble d'au moins cinq logements.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Le sujet des ventes à la découpe occupe notre assemblée depuis un certain nombre d'années et la Ville de Paris n'est bien sûr pas restée inactive sur ce sujet et d'ailleurs grâce à la détermination de la Ville et aussi des locataires concernés. A plusieurs reprises, et notamment avec la loi AURILLAC, nous avons pu faire progresser la protection des locataires. Est-ce suffisant ? La réponse est non.

Il y a notamment un certain nombre de personnes qui se trouvent en situation difficile, et je pense principalement aux personnes ayant atteint un certain âge et qui ne disposent plus de la capacité d'emprunt suffisante, notamment dans la durée du fait de leur âge, afin de contracter un emprunt bancaire pour acheter un logement et qui peuvent potentiellement se trouver confrontées à un congé de reprise d'un investisseur individuel qui, au bout de six ans, pourrait effectivement les chasser de leur appartement.

Il y a là un axe privilégié d'une demande que nous pouvons porter ensemble à l'égard des parlementaires et de la Ministre Cécile DUFLOT qui, je crois, est assez favorable à cette démarche. Je pense que les choses seront possibles.

Deuxièmement, je pense qu'il y a la possibilité d'étudier les conditions dans lesquelles pourrait se mettre en place un permis de mise en copropriété. Ce concept est à manier avec précaution dans la mesure où à la fois nous avons besoin des investisseurs institutionnels pour revenir sur les logements intermédiaires et en même temps, convenir préalablement des conditions de sortie de ces derniers en cas de nécessité économique, ce qui peut, me semble-t-il, tout à fait se justifier dans certaines circonstances car tous les investisseurs ne sont pas forcément des spéculateurs.

A nous à trouver les bons équilibres. C'est pourquoi je propose le vœu de l'Exécutif, qui reprend à la fois les desiderata exprimé par le vœu E.E.L.V.A. que je reconnais officiellement dans le vœu de l'Exécutif, mais en amendant légèrement les intentions avec, me semble-t-il, une écriture tout à fait susceptible de pouvoir convenir aux députés parisiens ainsi qu'à la Ministre Cécile DUFLOT, permettant d'élaborer un texte, me semble-t-il, faisant progresser le droit des locataires des immeubles concernés.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Madame ?

Mme Danielle FOURNIER. - Nous retirons notre vœu au profit de...

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Le vœu n° 74 est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2013, V. 183).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la vente à la découpe de l'immeuble Taine/Reuilly.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je suis désolé : nous allons revenir à un vœu en arrière, le vœu référencé n° 73 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à la vente à la découpe de l'immeuble Taine-Reuilly.

Pour une minute, Madame CHARNOZ, vous avez la parole.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Monsieur le Maire.

Les locataires de l'immeuble du 46 boulevard de Reuilly, 38 rue Taine ont alerté la Ville de Paris depuis 2012 dès que la société Gecina a fait part de son intention de vendre en bloc leur immeuble à un promoteur privé qui pourrait alors le vendre à la découpe.

Malgré les vœux votés, aussi bien en conseil d'arrondissement qu'en Conseil de Paris, BNP Paribas Real Estate a acquis l'immeuble fin 2012 dans l'intention de le mettre en vente à la découpe.

La Ville et la mairie d'arrondissement ont rencontré plusieurs fois, aussi bien l'association de locataires que le nouveau propriétaire afin de favoriser la recherche d'une solution permettant aux locataires qui ne pourraient pas acquérir leur logement de conserver à terme la jouissance de leur logement.

Aujourd'hui, les prix proposés par le promoteur, tant pour les logements vides qui ont été mis en vente que pour les logements occupés qui sont proposés à l'achat de leur locataire actuel, montrent bien que la démarche de BNP Paribas est purement spéculative.

Le processus de mise en vente lancé par le promoteur constitue à terme une réelle menace pour de nombreux locataires qui ne disposent pas des ressources nécessaires pour acquérir leur logement ou pour se reloger dans le marché locatif privé.

C'est pourquoi ce vœu demande, une fois passé le délai d'achat prioritaire des locataires, que BNP Paribas suspende toute vente de logement occupé, quelque soit l'âge des locataires, que la Ville de Paris puisse étudier la possibilité d'acquisition des logements non acquis par un bailleur social ou un investisseur long terme et qu'à défaut, en dernier recours, la Ville étudie la possibilité de préempter tous les logements occupés, vendus et non acquis par leur locataire.

Voici en quelques mots ce que ce vœu demande à notre Assemblée.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Monsieur MANO, vous avez la parole.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - En quelques mots, l'Exécutif retrace dans cet immeuble, dans le vœu qui est présenté, la pratique en la matière, à savoir que bien évidemment, nous avons rencontré d'une part l'investisseur BNP, que nous avons rencontré à plusieurs reprises les locataires concernés.

Nous avons convenu d'une chose pour nous qui est classique, à la fois, bien sûr, laisser les locataires qui sont en capacité d'acheter de pouvoir le faire.

Que deuxièmement, les logements qui ont été libérés puissent être vendus par l'opérateur et qu'en ce qui concerne les cas les plus délicats, des contacts soient pris avec BNP Paribas pour voir comment la Ville de Paris pourrait se trouver à même d'avoir une acquisition qu'elle pourrait confier à des bailleurs sociaux pour garder les personnes d'un certain âge dans cet immeuble.

C'est la démarche classique, et l'Exécutif émet un avis favorable à ce vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2013, V. 182).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au relogement des résidents de l'hôtel Réunis du 69 rue des Haies.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 75 dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif au relogement des résidents hébergés en hôtel, 69 rue des Haies.

La parole est à Mme SIMONNET, qui n'est pas là. Elle a un haut représentant.

M. Alexis CORBIERE. - C'est Danielle SIMONNET qui est à l'initiative de ce vœu.

Il s'agit de 14 familles hébergées actuellement à l'hôtel Réunis, 69 rue des Haies, qui sont prises en charge par le Samu social.

Il est proposé, à l'initiative de Mme Danielle SIMONNET, que le Conseil de Paris émette un vœu pour que chaque résident se voie proposer une solution de relogement pérenne et quand la loi ne le permet pas, une solution d'hébergement, et lance la réhabilitation de l'immeuble.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Vous êtes plus rapide que Mme SIMONNET. C'est très bien !

La parole est à M. MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Vous le savez, la Ville de Paris suit de près le devenir de cet hôtel. Nous suivons avec intérêt le devenir des locataires et nous sommes engagés dans des négociations d'acquisition vis-à-vis du propriétaire de l'ensemble de ce bien et, comme toujours dans ce cas-là, quand la Ville achète un bien, elle se préoccupe du devenir des locataires qui l'occupent et de trouver les solutions les plus adaptées en fonction de la situation personnelles des résidents, parfois complexes, vis-à-vis des textes de loi en vigueur.

Nous faisons tout le nécessaire pour trouver les solutions les plus adaptées à leur situation. C'est pourquoi je réponds favorablement au vœu que vous nous présentez.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2013, V. 184).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'installation de panneaux publicitaires sur le parc social parisien.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n^{os} 76 et 76 bis dans le fascicule, déposés par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche et l'Exécutif, relatifs à l'installation de panneaux publicitaires sur le parc social parisien.

La parole est à M. CORBIÈRE, une minute.

M. Alexis CORBIÈRE. - Très brièvement, il s'agit encore d'un vœu à l'initiative de ma collègue Danielle SIMONNET contre l'installation des panneaux publicitaires sur le parc social parisien.

Vous le savez, ce genre de pratique se développe dans la capitale. Nous demandons donc à la R.I.V.P. comme à l'ensemble des bailleurs de ne plus recourir à l'installation de panneaux publicitaires et qu'un état des lieux des espaces pour panneaux publicitaires octroyés par les bailleurs sociaux soit transmis aux élus.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à M. MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - L'Exécutif présente un vœu. Je vous signale que cela me semble redondant par rapport à une intervention et un débat que nous avons eu il y a déjà deux ou trois mois où, certes, la R.I.V.P.,

d'ailleurs, à l'adresse concernée, convenait qu'elle n'avait pas eu les contacts nécessaires mais que les choses sont rentrées dans l'ordre depuis.

Il n'y a pas de politique chez les bailleurs sociaux de développer les panneaux publicitaires et nous avons dans le vœu de l'Exécutif exprimé le souhait que les bailleurs, préalablement, prennent l'avis des locataires sur les sites et limitent, bien évidemment, ce type de développement.

C'est pourquoi je vous propose de voter le vœu de l'Exécutif.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Monsieur CORBIÈRE ?

M. Alexis CORBIÈRE. - Nous voterons le vœu de l'Exécutif tout en maintenant aussi ce vœu.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu adopté. (2013, V. 185).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la transparence dans l'occupation des logements sociaux.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 77 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la transparence dans l'occupation des logements sociaux.

La parole est à Mme HAREL.

Mme Marie-Laure HAREL. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est l'affaire Frigide Barjot qui m'a encouragée à déposer ce vœu parce que découvrir que quelqu'un qui n'a pas franchement l'air à plaindre occupe un 180 mètres carrés avec vue sur la Tour Eiffel, seule avec son mari, pour 2.800 euros seulement par mois, en se payant en plus le luxe de ne pas respecter la loi puisqu'elle se livrait à de la sous-location, entre autres, à l'intérieur de ce logement, cela a énervé les Parisiens.

Je n'ai nullement l'intention d'incriminer des gens de droite ou de gauche en particulier, qui bénéficient abusivement de ce type de logement, mais je me dis que, si on en parle aussi souvent quand il s'agit de personnalités, c'est qu'il doit exister un certain nombre de cas isolés qu'on évoque beaucoup moins, quand il s'agit d'anonymes.

J'espère donc que vous accepterez de voter ce vœu qui ne fait rien de plus que de réclamer le respect du droit, tant dans l'attribution que dans l'usage des logements sociaux. L'inverse de votre part serait un tout petit peu contrariant, donc je compte sur vous.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Très honnêtement, je suis un peu surpris de votre intervention.

D'abord, sachez, Madame, que, depuis 2001, pas un logement social n'est attribué qui ne soit pas conforme aux règles et à l'esprit dans lequel nous attribuons les logements. Toute personne qui se situe encore à ce jour dans le patrimoine, c'est qu'il a eu une affectation préalable à l'année 2001. Le cas que vous évoquez a illustré parfaitement cette politique, effectivement, comment se fait-il que des personnes aient pu avoir, d'abord, un appartement, après, un deuxième appartement, dans lequel on les autorise à faire un escalier pour en faire un magnifique duplex avec une terrasse et qui déclarent potentiellement des revenus qui sont à peu près équivalents au montant du loyer qu'on leur demande ? Il y a donc là une anomalie manifeste et je dois vous avouer que, si ces personnes-là ne s'en étaient pas vantées dans la presse, nous ne le saurions pas.

Car, voyez-vous, nous n'avons pas lancé de chasse aux sorcières quand nous sommes arrivés. Il y a des locataires qui ont un bail dans du loyer secteur libre et la Ville de Paris, avec les moyens qui sont les siens aujourd'hui, dans le respect du droit, ne peut effectuer une enquête particulière sur chaque situation individuelle. Nous pouvons éventuellement constater s'il y a sous-location, s'il y a occupation d'un bien à titre de résidence secondaire et engager un certain nombre de procédures, ce que nous faisons, souvent avec difficulté. Nous pouvons éventuellement constater que le titulaire du bail et l'occupant n'est pas le bon, n'est pas le même, qu'il y a transfert à un membre de la famille, ce qui est illégal et, dans ce cas-là, bien évidemment, nous agissons et nous lançons des procédures.

Nous pouvons aussi lancer des procédures pour une transformation d'un logement en meublé touristique, alors que le titulaire du bail est propriétaire lui-même d'un appartement à Paris.

Oui, voilà ce que nous faisons aujourd'hui, avec du pragmatisme, un certain nombre de contacts que nous pouvons avoir sur le plan local, mais je peux vous rassurer que nos méthodes de transparence de nos attributions ne permettent pas, me semble-t-il, d'avoir ce type de cas depuis 2001 dans le parc géré par les bailleurs sociaux parisiens.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par M. Jean-François MARTINS relatif à la réquisition d'un terrain vague situé à l'angle des rues Jasmin et Henri-Heine.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 78 et n° 78 bis dans le fascicule, déposé par M. Jean-François MARTINS et l'Exécutif, relatifs à la réquisition d'un terrain vague situé à l'angle des rues Jasmin et Henri-Heine.

La parole est à M. MARTINS, une minute.

M. Jean-François MARTINS. - Monsieur le Maire, chers collègues, je vous propose aujourd'hui d'aider Claude GOASGUEN.

M. Claude GOASGUEN a besoin d'aide pour faire du logement social, il en a envie et il ne trouve jamais de parcelles.

Il s'avère que nous avons trouvé une parcelle, que nous avons trouvé un terrain vague dans le 16^e arrondissement, au croisement de la rue Jasmin et de la rue Henri-Heine.

Alors, chers collègues, aidons M. GOASGUEN en faisant une procédure de réquisition de ce terrain vague, qu'un certain nombre d'élus, pour entrer plus sérieusement sur la question, dont M. ALPHAND à qui il faut rendre hommage sur le sujet, avaient identifié ainsi que les nuisances qu'il générerait et les nombreuses procédures qui

avaient déjà été lancées et qui montraient parfois, pas toujours, la très bonne foi du propriétaire en question, qui faisait des permis de construire, puis des retraits et des permis de construire et des retraits.

Donc, je nous invite, tous, collectivement, à engager le Préfet de Région, comme le vœu le précise.

Je vais aller tout de suite à l'essentiel, Monsieur SCHAPIRA, et le vœu bis de l'Exécutif me va très bien, donc je retirerai le mien en sa faveur mais je laisse M. MANO le présenter.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci pour lui !

La parole est à M. Jean-Yves MANO.

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - Sur ce vœu de l'Exécutif qui est proposé car, effectivement, il s'agit d'un terrain bien connu dont le nom des propriétaires est également bien connu. Néanmoins, nous n'allons pas pouvoir réquisitionner un bien puisque, pour construire du logement sur un bien réquisitionné, vous savez que la réquisition est d'une durée limitée. Ce n'est donc pas la bonne formule. Néanmoins, bien évidemment, nous pouvons toujours lancer une déclaration d'utilité publique. À ce moment-là, si la déclaration d'utilité publique suit son cours, nous pourrions construire un projet social et d'équipement public qui va avec, cela va de soi.

C'est donc avec enthousiasme que je propose que la Ville de Paris lance une déclaration d'utilité publique sur le terrain concerné.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Vous voulez intervenir, Madame ? Pour le 16e arrondissement ?

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER. - Oui, absolument.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Avec plaisir !

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, je ne vois pas très bien comment nous ne pourrions pas voter ce vœu puisque c'est exactement ce que nous avons demandé en mai 2012.

En effet, à l'initiative de Claude GOASGUEN, le Conseil de Paris avait demandé au Maire d'engager sans délai une procédure de déclaration en état d'abandon manifeste de la parcelle en vue d'obtenir son expropriation. Au conseil d'arrondissement, ce dernier avait d'ailleurs proposé de construire des logements sociaux et des équipements collectifs.

Or, le vœu proposé aujourd'hui est bien la preuve que rien, Monsieur MANO, ne s'est passé depuis un an. Où en êtes-vous, Monsieur le Maire, des procédures que nous vous avons demandées ? Quelle suite avez-vous donné à ce vœu U.M.P. voté à l'unanimité en 2009 ? Faut-il, année après année, multiplier les vœux dans ce Conseil pour que l'Exécutif les exécute ?

Nous sommes en phase avec la démarche réitérée aujourd'hui par le MoDem, puisqu'elle s'inscrit on ne peut mieux dans la continuité de notre action et de nos demandes.

Mais nous souhaiterions, Monsieur MANO, que vous rappeliez ici votre engagement de 2009 de prévoir sur cette parcelle, en plus de logements, un équipement public en particulier à destination de l'accueil des jeunes enfants.

Donc, Monsieur MARTINS, je loue votre sens aigu de l'humour, mais là c'est une vraie réalité, nous avons été les premiers à suggérer que des logements soient faits, ainsi que des équipements collectifs, sur cette parcelle.

J'espère, et je ne doute pas, que nous y arrivions prochainement.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Vous voyez que vous arrivez à rejoindre M. MARTINS ! Ce n'est qu'un début.

Monsieur MANO ?

M. Jean-Yves MANO, adjoint. - J'ai répondu par anticipation à la déclaration, puisque je disais clairement que nous allions demander aux services de la Ville de Paris d'engager une déclaration d'utilité publique pour à la fois construire du logement social et un équipement public. Je faisais référence, bien sûr, à un équipement de la petite enfance.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 78 est retiré au profit du vœu n° 78 bis déposé par l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2013, V. 186).

2013 CAB_MA 2 - Subvention (5.000 euros) à l'association "Arts et Images du Monde" (14e) pour l'organisation d'un festival du film de l'Outre-Mer.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons, en 9e Commission, le projet de délibération CAB_MA 2 relatif à l'attribution d'une subvention à l'association "Arts et Images du Monde", dans le 14e arrondissement, pour l'organisation d'un festival du film de l'Outre-Mer.

La parole est à Mme Firmine RICHARD. Allez-y !

Mme Firmine RICHARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Je prendrai la parole, Monsieur le Maire, pour six projets de délibération, pas pour le seul dont vous avez fait mention.

Monsieur le Maire, chers collègues, je vous présente six projets de délibération pour lesquels je ne ferai qu'une seule intervention au nom du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, pour exprimer notre soutien à l'aide qu'apporte la Municipalité parisienne à un certain nombre de projets associatifs portés par les associations d'outre-mer et intéressant tous les Parisiens.

Je voudrais, à cette occasion, remercier au nom de mon groupe, comme au nom de nombreux acteurs associatifs qui font vivre la culture d'outre-mer, les élus dans les arrondissements, comme les adjoints au Maire de Paris, ceux qui sont les interlocuteurs des associations comme ceux qui encouragent et accompagnent leurs initiatives.

Je pense, en particulier, à Mme Lyne COHEN-SOLAL, qui cofinance l'association "Afrik events" pour son projet Labo Ethnik, Mme Danièle POURTAUD, dont la délégation à la culture a facilité l'audience de l'association "Man Lala", Mme Geneviève BERTRAND, qui soutient les projets de la DICOM au sein de la 2e Commission, M. Hamou BOUAKKAZ qui conseille et accompagne la vie associative et la démocratie locale dans lesquelles s'inscrivent largement les associations ultra-marine.

Pour ce vote, je vous présente les projets de délibérations suivants.

Le premier projet, soutenu par la Ville à hauteur de 20.000 euros, est l'organisation de la 7e édition du Salon Labo Ethnik dédié aux jeunes talents, artisans, créateurs de mode et designers, projet porté par l'association "Afrik events". Je précise que ce projet est cofinancé à parts égales par la DDEES et la DICOM.

Le second projet vise à l'organisation du Festival du film d'Outre-Mer par l'association "Arts et Images du monde" au cinéma Le Lincoln. Le siège de cette association se situe dans le 14e arrondissement. L'objet de ce festival est la mise en lumière de la création cinématographique des réalisateurs ultra-marins. La subvention proposée est d'un montant de 5.000 euros.

Le troisième projet concerne l'association "A.R.C.A.A.D.", dont le siège social se trouve dans le 20e, qui propose, dans le cadre de la semaine du goût, de faire découvrir aux enfants des écoles primaires les goûts et saveurs de la Nouvelle Calédonie. La démarche pédagogique de cette association s'appuie sur un conseil scientifique. La subvention proposée est d'un montant de 4.000 euros.

Les trois autres projets que je vous propose de soutenir sont : la compagnie Boukousou et son chorégraphe Max DIAKOK, qui organise de nombreuses activités pédagogiques autour du Gwoka, qui est une danse traditionnelle de la Guadeloupe, afin de la faire découvrir à un public le plus large possible. La subvention proposée est d'un montant de 5.000 euros pour l'organisation d'ateliers et d'un spectacle de danse contemporaine à partir du Gwoka.

Le cinquième concerne l'association Couleurs pays, qui propose un concept d'exposition qui s'articule autour de trois thèmes permanents : la référence à la diversité dans l'art, la question de la liberté d'expression et la notion de solidarité. La subvention proposée est d'un montant de 2.500 euros et cette subvention financera la réalisation d'une exposition intitulée "Art Freedom" dans le cadre de la troisième édition du Festival Toucouleurs par cette association, Couleurs pays, dont le siège se trouve dans le 20e.

Enfin, la diffusion d'une pièce de théâtre intitulée "La véritable histoire de Mary Prince" par la compagnie Man Lala, dont le siège social est situé dans le 14e arrondissement. Elle se propose de produire, en 2013, une adaptation du récit d'une ancienne esclave, Mary Prince, jouée par Souria ADELE. Ce texte constitue le premier témoignage de la condition des esclaves avant l'abolition en 1833 dans les colonies anglaises. Le montant proposé est de 5.000 euros.

Je vous invite, chers collègues, à accorder un large soutien à ces six projets.

(M. Mao PENINOU, adjoint, remplace M. Pierre SCHAPIRA au fauteuil de la présidence).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Bruno JULLIARD pour la réponse.

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je serai très bref, parce que Mme Firmine RICHARD a été tout à fait complète dans la présentation des projets de délibération qui sont soumis à vos voix et qui, en effet, permettent de mettre en valeur la richesse des cultures d'outre-mer. Je rajouterai simplement que la plupart de ces initiatives sont programmées au sein des établissements culturels de la Ville, qu'il s'agit d'un soutien à la jeune création, puisque beaucoup de jeunes artistes sont concernés par ces projets de délibération, et cela participe donc à la valorisation du patrimoine culturel ultra-marin.

Je rappelle aussi la vivacité, la dynamique des échanges culturels entre Paris et l'Outre-Mer et je remercie également Mme Firmine RICHARD d'être toujours présente pour défendre ces partenariats importants.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération CAB_MA 2.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, CAB_MA 2).

2013 CAB_MA 14 - Approbation du principe et des modalités de la convention de partenariat pour la mise en oeuvre de permanences à destination des jeunes de Guadeloupe et de l'Outre-Mer au sein des locaux du Centre Municipal d'Action et d'Information -CMAI- de la Ville de Paris sis au 21 rue Léon frot (11e) assurées par l'AJeG

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération CAB_MA 14 relatif à la mise en œuvre de permanences à destination des jeunes de Guadeloupe et de l'Outre-Mer au sein des locaux du Centre municipal d'action et d'information.

La parole est à Firmine RICHARD, pour 5 minutes maximum.

Mme Firmine RICHARD. - Ce projet de délibération s'inscrit, Monsieur le Maire et chers collègues, dans le cadre de la convention de partenariat initiée en 2010 entre la Ville de Paris et la Région Guadeloupe.

Par ailleurs, il conforte et confirme la place et le rôle irremplaçable des acteurs associatifs dans la mise en œuvre des politiques municipales, en particulier celle dédiée à la jeunesse et la solidarité.

Il s'agit, pour le cas présent, d'accueillir au sein des locaux du C.M.A.I., le Centre municipal d'action et d'information de la Ville de Paris aux outre-mer, les permanences de l'association des jeunes de Guadeloupe ou AJeG.

Ces permanences sont d'intérêt général puisqu'elles visent à orienter, accompagner et soutenir les jeunes ultra-marins sur les questions d'éducation, de formation, d'insertion professionnelle et d'emploi.

Prenant en compte la responsabilité de continuité territoriale, Paris se doit d'offrir un accueil de qualité aux jeunes des outre-mer désireux de poursuivre leurs études ou en recherche d'insertion. Pour cela, elle s'adosse à la compétence dont dispose l'AJeG, qui compte en son sein près de 350 adhérents, dont un certain nombre des différents départements d'outre-mer comme la Guyane, la Réunion, la Guadeloupe, la Polynésie française.

Je tiens à saluer le travail de solidarité que réalise la collectivité parisienne en lien avec ces collectivités d'outre-mer, en permettant la mise à disposition gratuitement d'un bureau et de la logistique du C.M.A.I. au service d'une mission d'intérêt général portée par l'AJeG, à laquelle nous avons confirmé sa responsabilité de coordination des autres associations concourant au même objet.

C'est pourquoi, chers collègues, je vous invite à voter avec le plus grand enthousiasme en faveur de ce projet de délibération.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et à nouveau merci à Mme Firmine RICHARD d'insister sur cette convention de partenariat pour la mise en œuvre des permanences à destination des jeunes de la Guadeloupe et de l'Outre-Mer au sein des locaux du Centre municipal d'action et d'information de la Ville de Paris, action importante, en effet, pour aider bon nombre de jeunes dans diverses démarches et leur permettant d'améliorer ainsi leur qualité et cadre de vie. Permettez-moi de profiter de l'occasion qui m'est donnée pour saluer Mme Danielle APOCALE, déléguée générale à l'outre-mer de la Ville de Paris, qui est notamment à l'origine de l'ensemble des projets de délibération qui vous sont soumis aujourd'hui.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération CAB_MA 14.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, CAB_MA 14).

2013 DAC 192 - Subventions (8.573.000 euros), avenant et convention avec l'association "Théâtre Musical de Paris-Châtelet" (1er).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAC 192 relatif à l'attribution de subventions, avenant et convention avec l'association "Théâtre Musical de Paris-Châtelet".

La parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS. - Monsieur le Maire, chers collègues, il nous arrive d'être parfois critiques ou interrogatifs sur des subventions culturelles, sur leur usage, sur leur bien-fondé et je trouve que sur le théâtre du Châtelet, il n'y a aucune raison d'être sceptique ni interrogatif tant le rayonnement, la qualité de la programmation du théâtre du Châtelet depuis maintenant plusieurs années sont à la fois populaire, renoués avec de grands titres et de grandes représentations populaires, exigeants et exceptionnels.

Je vais appeler populaires et accessibles avec le retour du music-hall au Châtelet, West Side Story en début d'année, mais qui suivait une longue lignée déjà engagée depuis plusieurs années avec My fair Lady ou Show-Boat renouant avec les grands noms du music-hall.

Une véritable exigence artistique dans la réalisation de ceux-ci et exceptionnelle, j'ai même envie de dire hors du commun, comme les 2 jours exceptionnels au Châtelet, cet hiver, où Tamasaburo BANDO, excusez la prononciation, danseur de kabuki lui-même élevé au rang de trésor national du Japon en tant que tel, étaient vraiment un moment d'une rare présence artistique et au-delà de cela culturelle. Seul le Châtelet aujourd'hui est capable de proposer une telle expérience. Je trouve qu'il était important de le souligner et d'en dire du bien.

S'il ne fallait ajouter qu'une seule réserve, elle est plus financière, non pas sur le montant mais sur le budget du théâtre du Châtelet et j'espère que M. JULLIARD aura des éléments pour me répondre. La contribution du mécénat dans le financement du Châtelet diminue d'année en année, elle est passée de 850.000 euros en 2010 à 445.000 euros en 2013, on est plutôt sur une baisse du mécénat et je ne crois pas que le mécénat soit systématiquement contraire et inverse à la création culturelle. Regardez l'Association pour le rayonnement des opéras de Paris qui verse aujourd'hui à peu près 4 millions d'euros en moyenne par an aux opéras de Paris sur les 5 dernières années.

Je trouve que le Châtelet, quand on voit la qualité de ce qu'il fait aujourd'hui avec une stratégie de mécénat et des moyens supplémentaires pourrait devenir, encore plus qu'il ne l'est, un grand lieu artistique et culturel européen.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Après ce véritable panégyrique et cet appel au "Châteleton", la parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - J'ajouterai ma voix à celle de Jean-François MARTINS pour féliciter l'excellent travail réalisé par le Châtelet, son équipe et notamment son directeur Jean-Luc CHOPLIN.

Vous avez cité une partie de la programmation, effectivement qui est à la fois exigeante, je pense notamment en effet au pavillon pivovine du grand trésor national japonais. On peut penser à un certain nombre d'opéras, d'opérettes, de comédies musicales qui ont ressuscité grâce au Châtelet, qui avaient souvent 20, 30 ans ou même plus, américaines d'ailleurs souvent, et le Châtelet arrive à la fois à conjuguer une programmation exigeante, de qualité et en même temps un réel souci de l'éclectisme et du populaire, c'est effectivement un grand succès. Nous sommes très heureux que le Châtelet, chaque année d'ailleurs soit loué par la critique sur le contenu de sa programmation, et en même temps que nous puissions constater la très bonne gestion du Châtelet.

Pour donner quelques éléments budgétaires et financiers, vous avez noté que la subvention soumise aujourd'hui à vos voix pour un montant de 17.446 millions d'euros est une subvention très conséquente, la première subvention de ma délégation, elle est en baisse de 300.000 euros comme je l'ai dit lors du conseil d'administration auquel sont présents des représentants de la plupart des groupes ici représentés.

Il ne s'agit en aucun cas d'une sanction, bien au contraire, c'est d'abord la démonstration de la très bonne gestion du Châtelet puisque la bonne gestion a fait qu'un excédent important était dégagé l'année dernière par la direction et pour pouvoir financer de nouveaux projets, j'ai proposé au Châtelet qu'ils veuillent bien diminuer leur subvention, ils ont accepté, donc nous avons pu ainsi redistribuer ces 300.000 euros auprès d'autres structures parfois plus en difficulté.

Quant au mécénat c'est un souci important de ma part, particulièrement quand l'argent public est plus rare comme c'est le cas aujourd'hui, il faut faire appel quand cela n'a pas d'incidence sur la qualité artistique et culturelle des programmations de nos lieux, à un financement propre y compris par le mécénat.

La raison pour laquelle il y a eu quelques diminutions au Châtelet c'est notamment parce que le Châtelet a dû diminuer une partie des locations de certains salons pour pouvoir les rénover pour que nous puissions augmenter dans les mois années à venir ces locations.

Il y a donc dans le projet de budget 2013 et ce sera le cas dans le projet de budget 2014 une augmentation des financements propres par une augmentation de la location d'espaces privés qui ont été rénovés à cette fin.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 192.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DAC 192).

2013 DAC 312 - Conclusion d'un bail civil donnant lieu à l'octroi d'une contribution non financière et passation d'une convention d'objectifs avec l'association "59 Rivoli" pour l'occupation des locaux de l'immeuble sis 59, rue de Rivoli (1er).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 312 relatif à une convention d'objectifs avec l'association "59 Rivoli" pour l'occupation des locaux de la même adresse.

La parole est à M. Jean-François LEGARET, pour cinq minutes maximum.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je voudrais dire que c'est une véritable prouesse, après avoir tant alimenté de commentaires, fait couler autant d'encre, produire un projet de délibération aussi court, aussi elliptique, aussi laconique, c'est un véritable exploit !

Projet de délibération et exposé des motifs dans lesquels on ne rappelle même pas qu'à la précédente séance, nous avons décidé d'accorder un délai sine die puisque comme c'est écrit d'ailleurs, le bail civil et la convention d'objectifs étaient arrivés à terme le 25 mai.

Donc, j'aimerais d'abord vous demander quelques explications, peut-on connaître finalement la position de l'Exécutif puisque là on assiste à des postures totalement contradictoires entre les dernières séances du Conseil de Paris et ce projet de délibération aujourd'hui.

Je me permets de reposer des questions que j'ai déjà posées ici même : accorder une convention d'occupation pour la modeste charge de 5.228 euros hors charges par an, pour un immeuble entier, ce qui représente effectivement une subvention indirecte à minima de l'ordre de 300.000 euros par an, personnellement je ne conteste pas le fait que l'on se soit adressé à cette association qui avait effectivement animé ce lieu, j'ai d'ailleurs à deux reprises organisé des expositions à la mairie du 1er arrondissement avec les artistes du 59, rue de Rivoli, dont je connais bien le gestionnaire principal.

Mais je considère que la Ville ayant acheté la totalité de cet immeuble, ayant assumé la totalité des travaux de rénovation, mettant à disposition d'un gestionnaire, devrait à minima exiger que l'on puisse tenir compte dans les attributions d'ateliers de la liste d'attente qui est longue et qui s'accumule depuis des années dans les services de la DAC.

J'aimerais bien que la convention intègre au moins cette demande qu'il y ait à minima un *numerus clausus* dans les attributions d'atelier. En réalité, la Ville de Paris qui a fait la totalité de ces travaux, la totalité des investissements, met à disposition quasi gratuitement l'immeuble entier à cette association, et l'association fait librement ses désignations d'artistes. Je trouve qu'il y a là une véritable anomalie. Je l'ai déjà dit lors de la signature de la précédente convention, j'aimerais bien qu'il en soit tenu compte. J'enregistre avec satisfaction dans l'exposé des motifs qu'il y aura à l'avenir une réunion annuelle avec les représentants de la Mairie de Paris, de la mairie d'arrondissement et les responsables de l'association. On aurait aussi bien pu d'ailleurs organiser, réunir cette instance avant même de signer la convention actuelle. Cela aurait été au moins une bonne manière de mettre en route si je puis dire un nouveau dispositif, mais j'enregistre déjà cette évolution.

J'avais eu l'occasion avec votre prédécesseur, Christophe GIRARD, de recevoir les responsables au moment où l'on avait parlé notamment des problèmes d'animation de la façade, qui n'était pas tout à fait conforme au bail qui avait été signé avec la Ville.

Personnellement, je ne suis pas contre l'attribution de la gestion de cet immeuble à cette association, qui a effectivement, je dirais une présence maintenant historique, mais je pense que les modalités et le fait que la Ville de Paris n'ait pas un *numerus clausus* d'attribution d'ateliers d'artistes me paraît être une anomalie. Pour toutes ces raisons, dans l'état actuel de présentation de ce projet de délibération, nous nous abstenons. Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - En effet, nos discussions, nos échanges avec le collectif 59 Rivoli et son responsable Gaspard DELANOË ont été en grande partie publics ces dernières semaines et ces derniers mois, pour une raison simple, c'est qu'il y avait un certain nombre de désaccords sur le contenu de cette convention.

Ces discussions se sont faites, de fait, en toute transparence puisque, en général, elles étaient par interviews ou articles interposés dans la presse.

Vous le savez, la convention du "59 Rivoli", la précédente, est arrivée à échéance en août dernier. Nous avons prolongé d'un an pour laisser le temps à l'Inspection générale de mener son enquête dans de bonnes conditions et le rapport de l'I.G. avait pointé un certain nombre de dysfonctionnements et avait fait quelques recommandations, la première étant le renforcement de la sécurité du bâtiment, la seconde l'instauration d'une comptabilité plus rigoureuse et, sur ces deux éléments, le collectif s'est vite mis en conformité.

Mais sur deux points, qui font d'ailleurs écho à une partie de vos remarques, sur deux points, les discussions avec le 59 Rivoli ont été nettement plus compliquées. C'est la transparence dans l'attribution des ateliers et des résidences artistiques et c'est le meilleur accès des artistes au 59 Rivoli, ce que vous venez de souligner.

Jusqu'à il y a un mois, nous en avons en effet parlé lors du dernier Conseil de Paris, nous n'arrivions pas à trouver de terrain d'entente parce que nous ne souhaitions pas céder aux revendications du collectif présent, 59 Rivoli, qui finalement ne voulait rien changer sur ces points.

Nous n'avons pas cédé, c'est la raison pour laquelle je n'ai pas souhaité que le Maire de Paris signe cette convention dans les termes proposés par le 59 Rivoli.

Après un certain nombre d'échanges et après aussi des discussions internes au collectif, nous avons décidé, dans un compromis qui, je crois, est tout à l'avantage de la Ville et répond à nos objectifs, de pouvoir finalement vous proposer aujourd'hui une nouvelle convention qui permet d'abord de ne pas toucher au projet culturel et artistique du "59 Rivoli", je crois qu'il n'est remis en cause par personne.

Nous avons proposé que la D.A.C. siège au sein des Commissions d'attribution des ateliers d'artistes et, surtout, de ramener de 20 à 15 le nombre de résidents permanents, ce qui permet à cinq artistes nouveaux de bénéficier d'une résidence d'un an, renouvelable trois fois, tout en maintenant donc dix résidents temporaires de trois à six mois, ce qui permettra de voir augmenter le nombre d'artistes accueillis au "59 Rivoli".

C'est sur cette dernière proposition que le collectif a, dans un premier temps, refusé de s'engager et, finalement, réuni en Assemblée générale, il a validé le projet que nous avons proposé.

C'est la raison pour laquelle nous avons pu avancer depuis le dernier Conseil de Paris, mais c'est finalement avec plutôt un sentiment de travail bien fait que nous vous proposons cette convention qui va dans le sens de votre souhait, à la fois plus de transparence par la présence des services de la Ville dans la Commission d'attribution, et surtout par un turnover plus important des artistes qui pourront bénéficier de ces ateliers.

Je conclus en vous disant que la Ville devra proposer de nouvelles conventions d'ici la fin de la mandature, sans doute d'ailleurs dès le prochain Conseil de Paris du mois d'octobre, pour le relogement de collectifs déjà accueillis par la Ville, mais dont les baux arrivent à échéance.

Nous aurons ces mêmes discussions avec ces collectifs, pour parfaire encore les relations que nous avons avec eux et je prends bonne note du souhait de la mairie du 1er arrondissement d'être encore plus associée aux relations avec le "59 Rivoli". J'y suis évidemment tout à fait favorable.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 312.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DAC 132).

2013 DAC 421 - Subvention (100.000 euros) et convention avec l'association La Dalle aux chaps (20e).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 421 relatif à l'attribution d'une subvention et convention avec l'association "La Dalle aux Chaps" (20e), sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 79.

La parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - Amendement technique.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 79 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 79 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 421 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2013, DAC 421).

Je vous remercie.

2013 DAC 441 - Subvention (51.875 euros) et convention avec l'association Musée du Montparnasse (15e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 441 relatif à l'attribution d'une subvention de 51.875 euros et convention avec l'association "Musée du Montparnasse".

La parole est à Mme MACÉ de LÉPINAY.

Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, nous nous réjouissons beaucoup de la subvention qui est attribuée au "Musée du Montparnasse". En effet, nous sommes très attachés à cet établissement qui est situé, vous le savez, dans l'ancien atelier de Marie Vassilieff, dans une allée pleine de charme, que le "Musée du Montparnasse" anime en partie.

Ce musée a été créé à l'initiative de Roger Pic et il existe depuis 1996. C'est un lieu culturel très animé et qui a recréé dans ce quartier une animation à la fois constituée d'expositions d'art plastique, mais aussi de poésie, de réflexions, de philosophie, de musique ; enfin, c'est un lieu que nous aimons beaucoup et je me réjouis que cette subvention lui soit accordée.

J'ai entendu dire que le bail du "Musée du Montparnasse" viendrait à expiration, donc je me pose des questions sur ce que veut faire la Ville et j'espère que la Ville, non seulement maintiendra cette institution à laquelle encore une fois nous sommes très attachés, mais que la mairie du 15e arrondissement sera associée à toutes ces réflexions.

Merci beaucoup.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame MACÉ de LÉPINAY, d'abord, sur votre dernier point, enfin avant-dernier point, je peux, tout comme vous, affirmer que nous souhaitons, le Maire de Paris souhaite bien sûr que le "Musée du Montparnasse" reste un lieu visant à témoigner de l'activité artistique qu'a connu le quartier au début du XXe et ce sera évidemment ce qui nous guidera dans les semaines et mois qui viennent.

Il y en a en effet deux événements qui s'annoncent, le premier c'est le bail de l'association gérant le "Musée du Montparnasse" qui arrive à échéance le 1er octobre prochain et la fin de la présidence du président de l'association, Jean DIGNE, fin de présidence qui occasionne une crise de succession assez violente au sein même de l'association dans laquelle la Ville, même si elle est le principal financeur, n'a évidemment pas à entrer.

Je vous propose que nous puissions aborder ce sujet avec la mairie du 15e arrondissement, la Direction des Affaires culturelles et moi-même à la rentrée pour que nous puissions échanger sur l'avenir du "Musée du Montparnasse" puisque, à la fois la fin du bail et les problèmes internes, tout de même très conséquents au sein de l'association, font peser un risque sur la pérennité du lieu si nous ne prenons pas tout de même quelques initiatives.

Je vous propose donc que nous organisions cette réunion. Je suis assez favorable à ce que nous lancions un appel à projets un peu sur le modèle du théâtre Paris Villette qui a créé une grande émulation et qui est une vraie réussite, le but étant de retrouver un climat apaisé, ce qui n'empêcherait d'ailleurs pas les membres actuels du Conseil d'administration de candidater.

De la même manière, dans la continuité des partenariats engagés par l'équipe en place, il faut donner suite à la convention initiée par le "Musée du Montparnasse" avec le musée de La Poste qui reste encore à définir.

Par ailleurs, il y a de vrais liens à créer dans cette ruelle, notamment avec l'espace Krajcberg dont vous connaissez les relations avec le "Musée du Montparnasse", tout à fait particulières, et qui pourraient attirer un public toujours plus nombreux.

Bref, il y a pas mal de sujets qui sont en effet à l'ordre du jour. Je partage l'objectif de la pérennité du "Musée du Montparnasse", mais il ne suffira pas de s'arrêter à ces quelques intentions et à ces mots, il faudra que cela se traduise par quelques actes et je suis tout à fait d'accord avec vous pour que nous en discutons lors d'une réunion ad hoc à la rentrée.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 441.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DAC 441).

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans un jury d'architecture.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose de procéder à la désignation, au scrutin secret, des représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, au sein du jury d'architecture ci-après :

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la restructuration et de l'extension de l'Ecole supérieure de physique et de chimie industrielles sise 10, rue Vauquelin (5e) (R. 20) :

Titulaires :

- Mme Lyne COHEN-SOLAL ;
- M. François VAUGLIN ;
- M. Didier GUILLOT ;
- Mme Marie-Chantal BACH ;
- M. Jean-Pierre LECOQ.

Suppléants :

- Mme Danièle POURTAUD ;
- M. Romain LEVY ;
- M. Loïc RAOUL ;
- M. Patrick TREMEGE ;
- Mme Marie-Claire CARRERE-GEE.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

Il n'y en a pas.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis).

2013 DAC 518 - Subvention (10.000 euros) à l'Association pour le Rayonnement des Grandes Orgues de l'église Saint-Eustache, ARGOS (1er).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'augmentation de la subvention.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 518 relatif à l'attribution d'une subvention de 10.000 euros à l'Association pour le Rayonnement des Grandes Orgues de l'église Saint-Eustache, ARGOS (1er), sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé le vœu référencé n° 80 dans le fascicule, qui y est rattaché.

La parole est à M. Jean-François LEGARET, pour cinq minutes maximum.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, simplement ce vœu pour souhaiter que l'on améliore la subvention à l'A.R.G.O.S. puisqu'il est prévu d'attribuer une subvention de 10.000 euros.

Nous avons, lors de la séance du Conseil du 1er arrondissement, manifesté par ce vœu le souhait que l'on attribue 5.000 euros de plus à cette association.

Vous savez que, en 2013, on a fêté le cinquantième anniversaire de la présence de Jean GUILLOU, immense musicien, organiste virtuose admiré et connu dans le monde entier.

On a peut-être, on a probablement à Paris un instrument qui fait partie des plus prestigieux au monde, l'orgue de Sainte-Eustache, et on a probablement l'organiste le plus prestigieux au monde.

Voilà, c'est une situation tout à fait exceptionnelle et qui, je crois, mérite que l'on donne, notamment à l'occasion de ce cinquantième anniversaire, un petit coup de chapeau supplémentaire en rétablissant d'ailleurs la subvention à la hauteur de la demande de l'ARGOS.

Vous remarquerez que je me suis donné la peine de gager ce vœu, ce qui n'est pas obligatoire, en reliant cette subvention à la participation de la Ville au 59 rue de Rivoli, mais je suis disposé à escamoter ce gage si Bruno JULLIARD nous fait une autre proposition qui permettrait de financer ces 5.000 euros supplémentaires qui me paraissent vraiment justifiés compte tenu du rayonnement tout à fait exceptionnel de cette association et de la qualité musicale totalement hors norme de cet orgue et du principal titulaire, mais aussi de tous les organistes qui bénéficient des enseignements de Jean GUILLOU.

Je crois que c'est une situation qui ne durera pas éternellement mais qui mérite indiscutablement que la Ville de Paris manifeste le maximum d'efforts.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

La parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, Monsieur LEGARET, je confirme en effet que nous avons mis suffisamment de temps à négocier la convention avec le 59 Rivoli pour que je ne souhaite pas rouvrir le sujet immédiatement.

En tout état de cause, cela ne se traduira pas par une diminution de la participation de la Ville au 59 Rivoli.

Si je suis tout à fait d'accord avec vous pour souligner la qualité du travail et la personnalité de l'excellent organiste, tout comme le caractère exceptionnel de l'orgue de Saint-Eustache, je suis aussi tout à fait disposé à participer avec vous à ce concert de louanges et au coup de chapeau que vous appelez de vos vœux mais pas à une augmentation de la subvention, en tout cas pas sur le budget de la DAC.

C'est une association qui réalise un excellent travail, qui œuvre en faveur des enfants et mène des actions ludiques et pédagogiques à travers des actions de découverte de l'orgue, via notamment des visites d'école.

Je rappellerai tout de même que l'orgue de Saint-Eustache est le seul dont la Ville soutient l'activité musicale. C'est déjà un soutien très spécifique, voire exceptionnel de la Ville, d'autant plus qu'il s'agit d'ailleurs en grande partie de l'activité d'un seul artiste, aussi excellent soit-il.

Si on compare à des festivals ou à des salles de concert, nous sommes en réalité sur un taux de financement déjà assez conséquent.

Je pense en effet que nous pourrions espérer une augmentation du budget global de l'association ARGOS, mais je note tout de même le trop faible nombre de partenariats avec d'autres structures de diffusion ou d'enseignement musical tout comme l'absence d'autres financeurs, qu'ils soient publics ou de société civile, même si les recettes propres sont déjà assez conséquente, à plus de 50 %.

Dans l'état actuel du budget de la culture et malgré l'excellent travail réalisé, je ne suis pas favorable à cette augmentation de subvention.

C'est donc un avis défavorable, même si je souligne la qualité du travail réalisé.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 518.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DAC 518).

2013 DAC 538 - Subventions (825.000 euros), avenants et convention avec l'association Institut des Cultures d'Islam (18e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 538 relatif à l'attribution de subventions, avenants et convention avec l'association "Institut des cultures de l'Islam".

Nous avons cinq intervenants.

La parole est d'abord à Mme Laurence DOUVIN, pour cinq minutes. Ensuite, Mmes Danielle FOURNIER, Claudine BOUYGUES, MM. Gilles ALAYRAC et Alexis CORBIÈRE.

Mme Laurence DOUVIN. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, lors du conseil d'avril de cette année, nous avons délibéré sur la division des volumes de l'I.C.I. entre les espaces de l'association culturelle et ceux de l'association cultuelle.

Nous avons également autorisé la conclusion d'un bail et d'une cession de terrain à la Société des habous et des lieux saints d'Islam pour les espaces culturels.

En juin dernier, à notre initiative, un vœu a été déposé. Il a été adopté à l'unanimité afin de nous assurer qu'aucun transfert financier ne soit fait par la Ville vers l'association cultuelle.

Cette fois-ci, nous avons un projet de délibération qui a deux objets.

Le premier : donner les moyens financiers au développement des activités culturelles avec la mise à disposition, à titre gratuit pour une durée de 15 ans, des locaux de la rue Stephenson. Ceci équivaut à une participation de la Ville évaluée à 160.000 euros.

Deuxième objet : verser une subvention d'équipement de 200.000 euros et le complément de la subvention de fonctionnement dont l'acompte a été versé le mois dernier.

Au total, mes chers collègues, c'est une subvention qui s'élève à un million d'euros.

Je rappelle pour mémoire qu'en 2010, cette subvention était de 650.000, en 2011 de la même somme, de 700.000 en 2012 et donc que nous montons à un million d'euros en 2013.

Dans l'attente de la division du deuxième site, rue Polonceau, l'association est toujours basée rue Léon, et il est proposé - c'est ce qui a retenu mon attention - la prorogation de trois ans de la convention d'occupation actuelle dans les locaux de la rue Léon. Cette prorogation entraîne quelques questions : où en est la recherche d'un acquéreur pour le deuxième site ? Est-ce que ce sera le même intervenant que pour le premier ? Nous sommes un peu étonnés de voir que rien n'est annoncé pour ce deuxième site.

D'autre part, le projet de délibération présente un projet descriptif de division en volume du site de Stephenson et expose les relations de servitude qu'il y a entre les deux associations, l'association culturelle et l'association cultuelle. La configuration des lieux fait apparaître une très réelle imbrication des locaux et respecter une vraie séparation ne sera pas facile. Nous n'avons toujours pas de réponse véritablement solide à nos interrogations concernant la séparation de fait des activités dans tous les cas.

Peut-être que la visite organisée par l'observatoire de la laïcité, visite à laquelle je vais participer à la fin de la semaine, nous permettra de lever des incertitudes.

C'est pourquoi, tout en appréciant les précisions apportées par l'exposé des motifs, mais en fonction de l'importance de la subvention accordée par la Ville de Paris et dans l'attente de cette visite et des assurances que nous pourrions avoir, nous nous abstenons sur ce dossier.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Madame DOUVIN.

Je donne la parole à Mme FOURNIER et vous informe que pour les plus affamés d'entre vous, des sandwiches sont à disposition à la buvette.

Madame Danielle FOURNIER ?

Mme Danielle FOURNIER. - Ce projet, effectivement, nous en avons déjà débattu plusieurs fois et son originalité est d'avoir dans deux sites différents un équipement à la fois culturel et cultuel.

Et c'est vrai que nous en sommes à l'achèvement d'une partie de l'opération sur le site Stephenson, qui doit être inauguré en novembre. Le projet de délibération, je le trouve un peu fourre-tout. Vous avez noté tout ce qui se trouve... je ne reviens pas sur la lecture que vous venez d'en faire, Madame DOUVIN.

Je vais commencer, ce n'est peut-être pas très élégant, par me citer moi-même lors du Conseil d'avril où il a été question de l'ICI, j'avais aussi soulevé la question de la laïcité dans le projet en ces termes : "Pour ce qui est des textes, je pense qu'on peut être rassuré. Reste à s'assurer de la mise en œuvre sur le terrain".

J'ai aussi quelques doutes, en tout cas je pense qu'il y a peut-être un petit problème dans la mise en œuvre réelle des choses dans la mesure où la répartition des espaces ne semble pas correspondre au plan joint au projet de délibération que l'on nous propose de voter, plan qui date, si j'ai bien lu, mais j'ai bien regardé tous les documents, de 2010.

Je ne prendrai qu'un seul exemple. Il est besoin d'un espace réservé aux ablutions pour les fidèles. Ma question sera assez simple : pouvez-vous nous garantir que les mètres carrés aménagés pour cet usage précis, usage qui relève du culte sans être effectivement le culte lui-même, seront pris sur les 297 mètres carrés réservés au culte et effectivement achetés par l'association en question, et ne viendront pas en déduction des espaces réservés à l'I.C.I., la structure culturelle, l'association culturelle ? Ce sera ma première question.

Il n'est plus simplement question de principe de laïcité, mais les proclamations, maintenant, doivent s'inscrire dans les actes.

Ensuite, si l'on regarde la répartition des autres 1.000 mètres de cet équipement, qui ne sont donc pas réservés au culte, il s'avère que le hammam et les salles de cours composent l'essentiel de l'espace. Du coup, l'espace réservé à la partie proprement culturelle ou artistique est vraiment réduite, d'autant que les aménagements en cours de finalisation laissent à penser qu'il sera assez difficile d'installer dans ce qui est somme toute un grand hall une scène ou des cimaises dignes de ce nom.

Quant aux expositions qui se verraient installées dans le hall, qui est aussi, comme l'a rappelé l'oratrice précédente, le lieu de passage pour aller vers le lieu de prière qui se trouve en étage, on peut se demander si elles pourront offrir aux spectateurs, aux visiteurs cette distance nécessaire à la réflexion qu'avaient pu développer les

expositions précédemment présentées sur le site dit de la rue Léon. Je pense précisément à une exposition qui s'intitulait "Les femmes au hammam", avec des photos prises dans différents pays.

Dans le bénéfice du doute, restons optimistes.

Reste que paradoxalement, il y aura dans cette partie-là moins d'espace pour la partie artistique dans ce nouveau lieu, dans ce lieu définitif, qu'il n'y en avait avant dans le lieu de préfiguration.

D'où ma deuxième question, qui porte sur l'affirmation de la partie culturelle du projet, la culture dans toutes ses dimensions et en toute indépendance : nous garantisiez-vous qu'elle est toujours au cœur de l'I.C.I., comme cela a été affirmé dès le début du projet, et ce, alors que de nombreuses évolutions ont affecté la structure, notamment la modification des statuts que j'avais évoquée dans un Conseil précédent, la modification de l'organigramme, bref tout ce qui a entraîné une certaine déstabilisation de l'équipe et qui vient s'ajouter à ce que j'ai décrit en termes de modification de répartition des espaces ?

Enfin, la Ville a augmenté sa subvention, mais la part dans le budget consacré à ce qui est proprement artistique ou ce qui relève de la médiation culturelle proprement dite, est en baisse au profit d'un renforcement de la structure elle-même qui ne semble pas forcément justifié.

Aussi, je tiens à vous faire part peut-être de ma déception, en tout cas des doutes, et de celle de mon groupe à cette étape-là, disons, à mesure que le projet prend forme.

C'est pourquoi j'attends avec impatience vos réponses.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

La parole est à Mme Claudine BOUYGUES et, ensuite, à M. Gilles ALAYRAC.

Mme Claudine BOUYGUES, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, après Danielle FOURNIER et Laurence DOUVIN, je vais essayer d'être un tout petit peu plus optimiste sur ce projet de délibération qui nous tient particulièrement à cœur dans le 18e.

Ce projet de délibération est le pendant de celui adopté ici, comme vous venez de le dire précédemment, le 22 avril dernier. Il s'agissait alors de concrétiser la vente de la partie culturelle du premier bâtiment, rue Stephenson, à l'association la Société des habous et des lieux saints de l'islam, présidée par le docteur Dalil BOUBAKEUR, Recteur de la grande mosquée de Paris.

Il s'agit aujourd'hui de permettre l'arrivée de l'association culturelle de l'Institut des cultures de l'islam dans ce même bâtiment. C'est toute l'originalité de ce projet qui a pour double objectif de permettre aux croyants comme aux non-croyants de trouver, dans deux bâtiments distincts, une offre culturelle inédite et de permettre aux croyants d'y pratiquer dans des lieux de culte digne.

J'insiste sur ce point par rapport à la situation que nous connaissons aujourd'hui.

La partie culturelle fonctionne depuis 2006 dans un centre de préfiguration, rue Léon, qui est déjà une grande réussite. C'est d'ailleurs la meilleure réponse à ceux et celles qui nous ont accusés de constituer cette partie culturelle comme un alibi à une partie culturelle que nous n'assumerions pas.

J'en profite pour rendre, dans cette intervention, un hommage justifié au travail de sa directrice artistique Mme Véronique RIEFFEL.

Mme Véronique RIEFFEL prendra de nouvelles fonctions en septembre et, au moment où elle nous quitte, il est juste de saluer le formidable travail qu'elle a mené depuis 2006, qui a grandement contribué à la réussite du volet culturel de ce projet.

Dès septembre, l'association culturelle prendra possession de ses locaux rue Stephenson. Dans l'attente de la construction du deuxième bâtiment, rue Polonceau, elle continuera et développera ses activités culturelles sur deux sites : son centre de préfiguration rue Léon et dans ce nouveau bâtiment de la rue Stephenson.

Ce projet de délibération donne à l'association les moyens de s'équiper pour commencer ses activités à la fin de l'année. Il nous restera ensuite, vous l'avez signalé d'ailleurs, à franchir une dernière étape - je peux dire à Mme DOUVIN que le Maire de Paris et le maire du 18e arrondissement y travaillent déjà -, à savoir la construction du deuxième bâtiment de l'I.C.I, rue Polonceau, et la revente, dans les mêmes conditions, de sa partie culturelle.

En décidant la réalisation d'un Institut des cultures d'islam dans le secteur de la Goutte d'Or, au cœur d'un quartier emblématique d'une présence musulmane historique, la Ville de Paris apporte une solution concrète, digne et respectueuse du droit de pratiquer un culte et donc respectueuse du principe républicain de laïcité, tout en valorisant toutes les cultures d'islam.

Je suis heureuse d'intervenir sur ce projet de délibération à double titre : en tant qu'élue du 18^e arrondissement mais aussi en tant qu'adjointe au Maire de Paris, membre de l'Observatoire parisien de laïcité, qui travaille sur ce projet depuis déjà plusieurs séances.

A ce titre, Mme DOUVIN l'a signalé, je veux informer le Conseil que les membres de l'Observatoire visiteront l'Institut des cultures d'islam vendredi prochain à 14 heures.

Il va de soi que je vous appelle à voter ce projet de délibération et je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Gilles ALAYRAC et, ensuite, à M. Alexis CORBIÈRE.

M. Gilles ALAYRAC. - Merci, Monsieur le Maire.

Depuis quatre ans déjà, c'est vrai que nous débattons dans notre Conseil du projet de faire fonctionner ensemble, dans deux sites différents du 18^e arrondissement, une association culturelle avec une salle de prière.

Depuis quatre ans, les élus P.R.G., pour leur part, sans s'opposer à ce montage, alertent sur sa complexité, mais nous sommes d'accord, bien sûr, pour lui laisser sa chance et que le projet prenne forme. À une condition toutefois : naturellement, c'est que les crédits de la Municipalité demeurent fléchés uniquement vers des activités culturelles et qu'ils ne puissent pas, ni directement ni indirectement, profiter à des activités liées à la salle de prière.

Rien ne s'oppose à ce que l'on valorise, en effet, dans la Capitale un lieu de découverte et d'échange pour permettre une meilleure connaissance et compréhension de la diversité des cultures d'islam.

A cet égard, d'ailleurs, je veux dire que la dévolution du fonctionnement de cet institut à l'association Institut des cultures d'islam, présidée par M. Jamel OUBECHOU, selon nous, ne fait pas débat. L'Observatoire de laïcité l'a auditionné et, sans porter atteinte à la confidentialité de nos débats, je crois pouvoir dire néanmoins que les intentions de cette association nous ont parues respectables et que les activités offertes au public dans les locaux de préfiguration de la rue Léon, qui ont attiré déjà un large public, s'avèrent riches, intéressantes et diversifiées.

Il n'est donc pas question de s'opposer au versement d'une subvention d'équipement à cette association.

Toutefois, les nuages qui s'étaient installés sur le complexe projet des deux sites Stephenson et Polonceau ne se sont pas vraiment dissipés avec le temps et je dois dire que nos craintes demeurent.

D'abord, sans reprendre le débat à son origine, on aurait tout de même pu imaginer l'ouverture d'un site unique accueillant un institut culturel et une salle de prière.

Alors, pourquoi la Ville n'a-t-elle pas retenu ce montage qui serait plus simple ? Tout simplement parce qu'elle s'est pliée à une réalité : l'impossibilité de faire cohabiter deux tendances de l'islam qui ne s'entendent pas dans un même lieu qu'elles ne veulent pas partager.

Ceci est réellement regrettable, car nous nous sommes engagés dans un processus compliqué avec deux propriétaires se partageant chacun une même construction.

D'ailleurs, sur le deuxième site, on ne sait toujours pas qui sera l'acquéreur de la partie culturelle.

A ceci, ajoutons que l'association culturelle n'est, bien entendu, que locataire du site Stephenson et demain de celui de la rue Polonceau puisque c'est la Ville qui les met à sa disposition. Elle doit donc cohabiter avec un propriétaire, la Société des habous et des lieux saints de l'islam, sans être sur le même plan que lui, puisque c'est nous, Ville, qui siégeons au sein du syndic de copropriété.

Tout cela n'est pas forcément facile à gérer.

Autre fragilité de l'édifice : l'association Institut des cultures de l'islam ne vit que grâce à la subvention municipale, qui représente 1 million sur un budget total de 1,1 million. Cela signifie que, si la Municipalité vient à diminuer son financement, l'association court à sa perte. Nous ne pouvons donc que l'encourager à diversifier ses sources de financement et à chercher à développer ses recettes propres qui sont faibles : 50.000 euros sur 1 million.

Au vu de son budget, je comprends aujourd'hui pourquoi on a appelé l'Institut des cultures de l'Islam : établissement culturel de la Ville de Paris.

Ceci devrait conduire à prévoir, d'ailleurs, deux entrées différentes pour les fidèles et pour le public de l'I.C.I.

Mme Laurence GOLDGRAB l'avait déjà dit, je le répète : il est indispensable que, dans la cohabitation telle qu'elle est organisée, on s'assure qu'il n'y ait pas de conflit d'influence entre la partie mosquée et la partie culturelle.

J'invite donc la Municipalité à veiller à ce que ne se produise pas un affrontement pour se partager les locaux, en particulier au moment des jours d'affluence dans la salle de prière. Rue Stephenson comme rue Polonceau, je le redis, cette situation demeure inconfortable, surtout d'ailleurs pour l'association culturelle. C'est surtout elle qui est dans la partie la plus fragilisée.

Laissons toutefois une chance à l'I.C.I. de jouer son rôle culturel dans ce quartier du 18^e arrondissement.

Je plaide, enfin, pour que l'Observatoire de la laïcité, qui a déjà commencé à le faire, continue à jouer son rôle de vigilance pour alerter les élus sur le fonctionnement partagé de ces deux locaux.

Je crois donc que nous pouvons voter en faveur de cette subvention mais il conviendra de demeurer attentifs sur l'évolution de la cohabitation dans ces deux lieux du 18^e arrondissement.

Merci.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Alexis CORBIÈRE, pour 5 minutes maximum.

M. Alexis CORBIÈRE. - Par correction, je dirai que je m'exprime au nom de Danielle SIMONNET et moi et que, dans notre groupe, cette affaire fait débat, évidemment. Je le dis par honnêteté.

C'est un sujet complexe. Je me suis déjà exprimé sur ce sujet et je serai dans la continuité de choses que j'ai déjà dites ici.

Lorsque nous avons eu le débat, c'était au mois d'avril, moi, j'ai voté contre pour exprimer le fait que je ne crois pas intellectuellement à l'idée que peuvent cohabiter dans un même lieu du culturel et du cultuel.

Je suis même en désaccord avec cette idée qui, selon moi, tire son origine dans cette volonté de contourner la loi de 1905 et de trouver des moyens de financement public de lieux de culte ; je le dis clairement et je ne démordrai pas de cette idée.

Concrètement, nos concitoyens de confession musulmane ont besoin de lieux de culte, il faut les aider à ce qu'ils puissent construire des lieux de culte, des moyens existent, mais je ne crois pas à cette idée que l'on va créer un bâtiment dans lequel, obligatoirement, de fait, la confusion va exister entre la cohabitation des gens qui viennent là pour voir des expositions culturelles et des gens qui viennent là pour pratiquer le culte.

Alors, certes, il existe un centre de préfiguration qui fait du bon travail, je ne le conteste pas, on peut discuter de beaucoup de choses, mais il n'a pas été encore confronté pratiquement à cette réalité tel que cela a été pointé par mes précédents collègues, et je suis convaincu, et notamment je reprends ce que disait Danielle FOURNIER, que j'avais déjà pointé, y compris dans les plans qui nous étaient présentés la dernière fois, la salle de prière ne suffit pas à nos concitoyens croyants, ils ont besoin, d'autant que vous évoquiez les salles d'ablution, etc.

Tout cela n'est encore pas très clair, il y a des halls d'entrée qui sont communs, il y aura nécessairement des expositions qui peuvent être amenées les jours de grande prière et les jours d'affluence, il y aura des moments de frottement qui, de mon point de vue, vont susciter et générer des difficultés, qu'on le veuille ou non.

La raison pour laquelle je réaffirme cette position, je ne crois pas que l'on règle les problèmes de cette façon-là, je crois, à l'inverse, que l'on risque d'envenimer des difficultés, j'ai exprimé il y a quelques mois mon désaccord avec cela ; pour ce qui est de cette subvention, qui est une subvention de fonctionnement, je m'abstiendrai, car le centre culturel doit exister, mais le désaccord demeure.

Enfin, je termine mon propos en pointant quand même ce qui me semble symptomatique, avec des choses qui ont déjà été dites et qui ont été répétées notamment par Gilles ALAYRAC : quid de la rue Polonceau ? Le fait que nous ne trouvons pas d'acquéreur me semble symptomatique.

Monsieur JULLIARD, vous avez beau froncer les sourcils, cela fait des mois que j'entends dire qu'il y a des partenaires, on ne les trouve pas ; je considère même, d'ailleurs, que ceux qui ont été acheteurs de la salle rue Stephenson n'étaient pas ceux qui étaient prévus initialement. Là aussi, disons-nous les choses clairement, et on découvre au fur et à mesure ou on constate que ceux auxquels nous pensions apporter des solutions ne sont pas spécialement preneurs de cette solution-là, et c'est une difficulté qui va être à l'avenir.

Là encore, qu'est-ce qui va avoir lieu, qui va être le repreneur ? Je crois que nous allons là face à beaucoup de difficultés.

Dans ces conditions, c'est une discussion, de toute manière, et je souhaite que nous l'ayons désormais, une fois que les principes, un peu, ont été posés, à la lumière de la réalité. Ce centre va s'ouvrir prochainement, il y a un Observatoire parisien de la laïcité qui va faire son travail, je connais différentes personnes qui sont chargées de la partie culturelle, j'ai confiance en elles, je n'ai pas de raison de considérer qu'elles ne partagent pas ce que je suis en train de dire ; pour en avoir discuté avec elles de vive voix, elles le partagent souvent, mais j'ai peur que dans la réalité concrète, tout cela nous amène à ce que nous soyons déportés, que cela ne puisse pas exister et que, progressivement, ce bâtiment soit de plus en plus marqué par l'utilisation des gens qui viendront pour des raisons confessionnelles et qu'il sera progressivement "privatisé", si je peux me permettre l'expression, par ceux qui viennent y pratiquer le culte.

Voilà notre position, je l'ai déjà exprimée, je n'en dirai pas plus.

Pour ce qui est du projet de délibération que nous avons à juger, qui concerne notamment la mise en place de la partie culturelle, moi, je m'abstiendrai, je ne m'y oppose pas, mais sachez, là encore, que le désaccord demeure sur le principe même de cette confusion dans un même lieu d'un bâtiment culturel et d'un bâtiment cultuel.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - En remerciant l'ensemble des orateurs pour leur concision, je donne la parole à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci à l'ensemble des intervenants, tous confondus, d'ailleurs, qui soulèvent des questions qui sont totalement légitimes et des craintes que je peux tout à fait comprendre, même si, dans une partie de ma réponse, je vais devoir me répéter et renouveler un certain nombre d'engagement que l'Exécutif a déjà pris devant cette Assemblée.

Je vois deux questions essentielles.

La première est l'importance du projet culturel maintenu dans l'Institut des cultures d'Islam et la seconde est le strict respect de la laïcité.

Sur le premier point, l'objet même du projet de délibération est la démonstration que nous faisons bien du projet culturel l'essentiel de l'intervention de la Ville dans l'Institut des cultures d'Islam, puisque nous vous demandons d'approuver une augmentation de la subvention à l'Institut des cultures d'Islam, dont la totalité est destinée à la partie culturelle de l'Institut des cultures d'Islam, de fait.

Si nous augmentons cette subvention, c'est en effet parce qu'il faut préparer l'ouverture du second site dans quelques mois, à la fin de l'année, et qu'il y a un développement des activités culturelles qui est attendu de la Ville de Paris.

Je considère que, à un million d'euros dédié à l'activité culturelle de l'Institut des cultures d'Islam, c'est bien la démonstration que cela reste une priorité majeure.

De la même manière, dans l'organisation de l'association, l'Institut des cultures d'Islam a bien démontré ces dernières semaines et ces derniers mois qu'il y avait une volonté de parfaire le projet culturel de l'Institut des cultures d'Islam puisque nous avons dorénavant une directrice générale chargée de l'administration de l'Institut et une direction artistique, je dis direction parce que la direction artistique actuelle va bientôt nous quitter. Elle sera remplacée, il y aura donc bien une direction artistique qui aura la charge de la production artistique du lieu.

J'entends ce que vous dites, Danielle FOURNIER, sur la petitesse du lieu, de l'espace Stephenson dédié à la partie culturelle, mais je vous rappelle deux choses : le projet définitif intègre bien deux lieux, le site de Stephenson plus le futur site Polonceau et, en attendant que Polonceau ouvre, c'est la raison pour laquelle nous prolongeons le bail à la rue Léon, la rue Léon restera et sera maintenue ouverte.

L'activité culturelle ne sera donc jamais, à aucun moment, réduite exclusivement au nouveau site Stephenson, il y aura bien donc toujours des espaces conséquents dédiés à l'activité culturelle et c'était évidemment une exigence importante et fondamentale de la Ville, que nous réaffirerons.

Sur le deuxième point qui concerne le strict respect de la laïcité, d'abord, je ne reviens pas sur le montage que j'ai longuement présenté il y a de cela quelques mois, qui a permis le strict respect de la loi de 1905, puisque la Ville se devait de rechercher et de trouver un partenaire cultuel - et donc un financeur privé - pour permettre que les mètres carrés dédiés au culte - et seulement les mètres carrés dédiés au culte - soient vendus à un partenaire privé, en l'occurrence la Société des Habous et des Lieux saints de l'Islam qui est propriétaire de la Grande Mosquée de Paris, présidée par le Recteur BOUBAKEUR et qui sera donc propriétaire des lieux et des mètres carrés cultuels du site de la rue Stephenson.

Je ne reviens pas sur son montage financier, simplement pour vous dire qu'il y aura une recherche, lorsque le temps sera opportun, d'un second financeur privé et acheteur privé pour le second site de la rue Polonceau et je n'ai pas trop de craintes sur le fait que nous trouvions ce financeur-là, mais n'y voyez pas, dans l'existence de ces deux lieux, une quelconque nécessité de gestion diplomatique entre différentes tendances ou mouvances de l'Islam, ce n'est absolument pas ce qui a guidé l'existence de deux lieux et encore moins le fait que nous serions à la recherche d'un financeur que nous ne trouvons pas. Simplement, en l'état actuel des choses, il n'y a pas d'urgence à trouver ce financeur pour le second site.

Lorsque ce sera le cas, je ne doute pas que nous en trouverons un, mais nous tiendrons bien évidemment le Conseil de Paris informé.

Ensuite, concernant l'imbrication des locaux et la stricte séparation des lieux, je réaffirme ici, devant le Conseil de Paris, qu'à aucun moment les parties culturelles, pas un mètre carré, ne seront mises à disposition de l'association cultuelle, sauf cas très exceptionnel et, comme je l'ai dit lors du dernier Conseil de Paris, il y aura une location de l'Institut des cultures d'Islam financée par la Ville de Paris, une location à l'association privée pour des fêtes particulières (nous sommes en plein Ramadan, par exemple, j'imagine que cela pourrait être lors de ce type d'événements).

Pour le reste du temps, il n'y aura jamais d'occupation des lieux publics et donc culturels par l'association cultuelle.

Si jamais, par une visite de l'Observatoire de la Laïcité, par une visite que je vais faire moi-même dans les tous prochains jours, d'ailleurs, si je m'apercevais qu'il y avait un non-respect de cet engagement, croyez bien que je serai le premier à y mettre un terme immédiatement, parce que je suis, tout comme vous, attaché au strict respect de la loi de 1905.

Ensuite, concernant les aspects budgétaires, je l'ai dit et je le répète : à aucun moment il n'y aura de financement, ni en investissement et encore moins en fonctionnement de l'association cultuelle et je réaffirme cet engagement.

Je souhaite aussi que l'Observatoire de la Laïcité puisse, autant qu'il en sera nécessaire, visiter les lieux, faire les auditions nécessaires et pertinentes pour garantir ce strict respect.

J'en termine sur la question du principe de la création de l'Institut des cultures d'Islam.

D'abord, nous pourrions avoir un débat long sur la conception que nous nous faisons de la laïcité.

Je pense que j'ai, comme vous, Alexis CORBIÈRE, une stricte volonté de faire respecter la laïcité pleine, entière, exigeante ; il n'y a pas là d'entorse, dans l'Institut des cultures d'Islam, à cette conception de la laïcité.

Mais, la laïcité, ce n'est pas le mépris des difficultés qui existent pour bon nombre de nos concitoyens et nous ne pouvons pas accepter que bon nombre de nos concitoyens soient obligés aujourd'hui de vivre leur culte dans l'indignité, parce que c'est bien ce qui est en train de se passer aujourd'hui.

S'il n'y a pas de facilitation par la puissance publique et par nous-mêmes, vous avez vous-mêmes dit qu'il fallait aider, je reprends vos mots : il faut aider, il nous faut aider à construire des lieux de culte. Vous venez de dire cela ou non ? Je ne l'ai pas inventé, vous venez de le dire.

C'est exactement, Monsieur CORBIÈRE, ce que nous faisons. Nous ne sommes là que pour faciliter la construction et l'achat, en l'occurrence, d'un lieu de culte et l'exercice par les fidèles d'un culte dans le strict respect de la loi de 1905.

Je n'y connais peut-être rien, mais je reprends mot pour mot vos propos et c'est ce que nous allons faire en permettant que des fonds privés financent un lieu de culte sans intervention économique et budgétaire de la puissance publique.

Evidemment, c'est compliqué, c'est difficile de faire à la fois le strict respect de la loi de 1905 et, dans le même temps, assumer la noblesse de notre rôle qui est de permettre que nos concitoyens n'aient pas à souffrir de ce mépris et de cette indignité.

Oui, c'est compliqué, parce qu'il peut y avoir de la confusion, parce qu'il y a des doutes, parce qu'il faut négocier, mais si, au bout du compte, nous arrivons à la construction à la fois de lieux de culte sans financement public et, en même temps, à garantir le strict respect de la laïcité, alors nous aurons rempli notre rôle.

Moi, je suis un optimiste de nature, c'est ce que je souhaite et c'est ce que nous arriverons à faire. C'est la raison pour laquelle je souhaite que cette subvention soit votée.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 538.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DAC 538).

Je vous remercie.

2013 DAC 574 - Demande d'autorisation d'urbanisme adaptée, notamment une demande de permis de construire précaire pour l'installation provisoire du cirque Romanès, square Parodi (16e).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la création d'une aire d'accueil des cirques dans le square Alexandre et René Parodi.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 574 concernant une demande de permis de construire précaire pour l'installation provisoire du cirque Romanès, square Parodi (16e), sur lequel le groupe U.M.P.P.A. et l'Exécutif ont déposé les vœux référencés n^{os} 81 et 81 bis dans le fascicule.

Je donne la parole à Mme BOULAY-ESPERONIER.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Au Conseil d'arrondissement du 16e, il y a deux semaines, nous avons voté contre ce projet de délibération car nous avons été saisis bien trop tardivement des intentions de la Ville de voir s'implanter le cirque Romanès sur le square Parodi.

Il s'agit, est-il besoin de le préciser, plus d'une opposition sur la forme que sur le fond, car le square est entouré de riverains et que la moindre des choses pour un tel projet est tout de même de le faire en concertation avec ces riverains.

J'ajoute, par ailleurs, qu'il y a déjà eu de nombreuses réunions qui ont été faites dans ce cadre, puisque la mairie du 16e prévoit notamment l'aménagement dans le square d'un parcours sportif avec des agrès ainsi que l'aménagement d'un jardin partagé. Les choses se sont déjà enclenchées et l'implantation du cirque sans concertation mettrait ces projets en jachère en quelque sorte.

Donc, notre vœu était que des réunions puissent être enclenchées par la Mairie de Paris avec les riverains pour voir le meilleur compromis pour tout le monde.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, et merci pour votre concision.

La parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - Monsieur le Maire, je suis assez heureux de la précision qui honnêtement s'imposait de Mme BOULAY-ESPERONIER à l'instant, qu'il n'y avait d'hostilité de principe à accueillir le cirque Romanès parce que si je lis quelques déclarations du maire du 16^e arrondissement ou même d'ailleurs le verbe du vœu déposé par le 16^e arrondissement qui, j'imagine involontairement, mais utilise une expression assez étonnante puisque vous demandez que le Maire de Paris suspende le projet de création d'une aire d'accueil des cirques, mais nous pouvons tout de même voir là quelques arrière-pensées sur des amalgames que vous souhaiteriez alimenter.

Je présente donc au nom de l'Exécutif un vœu alternatif qui reprend tout de même un certain nombre de vos préoccupations, notamment le fait que nous avons fait une concertation avec les habitants du 16^e arrondissement sur le devenir du square Parodi, que le cirque Romanès présente au conseil de quartier référent, et ce dans les meilleurs délais, son projet d'implantation provisoire au square Parodi et qu'une étude soit lancée par la DF pour la requalification paysagère du square Parodi.

Je me permets de conclure en saluant l'excellent travail réalisé par ce cirque et ce sera, je pense, un plaisir et même un honneur pour les habitants du 16^e que de pouvoir l'accueillir.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Et pour ceux de tout Paris.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2013, V. 187).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 574.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DAC 574).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif au Grenier des Grands Augustins.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 82 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif au grenier des Grands Augustins.

La parole est à M. Romain LÉVY, pour une minute.

M. Romain LÉVY, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Les souvenirs qui s'attachent aux sites emblématiques de la Capitale sont un élément incontournable de notre patrimoine. Situé dans le 6^e arrondissement au 7, rue des Grands-Augustins, le grenier Picasso ou grenier des Grands Augustins est un de ces lieux dont le passé inspire les Parisiens et nos visiteurs.

Ce simple grenier fut le décor du chef-d'œuvre inconnu de Balzac, puis l'atelier où Picasso a peint son fameux Guernica, mais aussi un lieu fréquenté par les écrivains français parmi les plus emblématiques : Paul Claudel, Antonin Artaud, Georges Bataille, Jean Giraudoux ou encore Jean Cocteau.

A chaque époque, le grenier de la rue des Grands-Augustins a su se renouveler comme un espace de création. A sa manière, le Comité national pour l'éducation artistique reste fidèle à cette histoire en l'occupant aujourd'hui.

Or, le propriétaire de l'immeuble, la Chambre des huissiers de justice de Paris, ne nous apporte aucune garantie sur l'avenir du grenier dont elle souhaite récupérer l'usage en faisant expulser le Comité national pour l'éducation artistique.

Il me semble donc important de marquer formellement par ce vœu, la volonté parisienne d'aider à sauvegarder la destination culturelle d'un tel lieu mais aussi de maintenir la possibilité pour le public d'y accéder.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Bruno JULLIARD et ensuite il y aura une explication de vote de M. LEGARET.

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - Très brièvement, Monsieur le Maire, c'est un avis très favorable que j'émetts à ce vœu présenté par Romain LÉVY.

J'ajoute que le Maire est intervenu et a adressé un courrier le 19 juin dernier au président de la Chambre des huissiers, le propriétaire de l'immeuble, pour faire part de son attachement à la pérennité de ce lieu puisqu'un gros risque pèse sur l'avenir de ce grenier qui pourrait être complètement et définitivement d'ailleurs transformé, puisque le grenier lui n'est pas classé contrairement à une autre partie du bâtiment. C'est un lieu historique de patrimoine et il est fondamental d'en conserver la mémoire.

C'est donc un avis très favorable pour ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. LEGARET pour une explication de vote du groupe U.M.P.P.A.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Simplement pour dire, au nom de Jean-Pierre LECOQ, que le vœu de Romain LÉVY est utile mais un peu dépassé, puisque nous savons depuis vendredi dernier que le Tribunal de grande instance a ordonné l'expulsion de l'association CNEA.

Je crois qu'il faut passer à un autre stade et je voudrais rappeler que le maire du 6e s'était adressé à Mme Aurélie FILIPPETTI, Ministre de la Culture, pour suggérer le classement ou a minima l'inscription à l'inventaire supplémentaire du grenier des Grands Augustins, certaines parties de l'hôtel de Hercule, actuel hôtel de Savoie, lieu historique où Balzac situe le chef-d'œuvre inconnu et où Picasso a peint Guernica, donc il y a beaucoup d'éléments extrêmement précieux dans ce bâtiment.

Mme Laurence ENGEL, au nom de la Ministre, a répondu le 3 juillet que les mesures de protection au titre d'éléments historiques sont en cours d'examen.

Je suis un peu étonné franchement. Je sais que l'Exécutif a pour habitude de dégainer des vœux bis et des amendements bis très facilement, vous auriez proposé un vœu bis actualisant d'abord la situation au regard de la décision intervenue vendredi dernier, et d'autre part, vous auriez proposé de manière unanime au nom de l'Exécutif et au nom éventuellement de tous les groupes la reprise de cette proposition d'inscription à l'inventaire supplémentaire, nous l'aurions naturellement soutenue et votée à l'unanimité.

Peut-être est-il encore temps de déposer un vœu bis auquel nous nous associerons.

Mais très franchement, sous la forme actuellement déposée par Romain LÉVY nous avons plutôt l'intention de nous abstenir parce que c'est un stade qui nous paraît obsolète compte tenu de la décision de justice qui est intervenue.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je crois que le sens reste lui le même.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2013, V. 188).

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au maintien du Grand Ecran Italie et à sa reconversion.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 83 dans le fascicule, déposé par le groupe E.E.L.V.A., relatif au maintien du grand écran Italie et à sa reconversion. Vieille histoire !

La parole est à Mme Danielle FOURNIER, pour une minute.

Mme Danielle FOURNIER. - Le grand écran Italie est un bâtiment futuriste qui a vu son exploitation subitement interrompue en 2006.

Or, lors de sa conception avait été prévu un écran de 240 mètres carrés, une capacité d'accueil de 650 places, une scène de 300 mètres carrés, une fosse pouvant accueillir un orchestre, etc.

C'est un lieu qui, nous semble-t-il, pourrait être très utilement transformé en auditorium avec un usage de salle polyvalente pouvant accueillir divers types de spectacles, pas simplement peut-être du cinéma même si aussi du cinéma. L'idée avait été émise notamment par l'association "Sauvons le grand écran", qui œuvre pour maintenir cette salle, de la retransmission d'événements lyriques ou musicaux qui est quelque chose qui tend à se développer.

Bref, nous souhaitons proposer par ce vœu que la Ville étudie la faisabilité de reconversion de cette salle en un lieu polyvalent pouvant accueillir justement divers types de spectacles en continuant les échanges, puisque la Ville n'est pas du tout propriétaire de la salle, avec l'association qui elle-même n'est pas non plus propriétaire mais aussi pour accompagner les propriétaires vers une bonne prise de décision.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - Monsieur le Maire, je donnerai un avis favorable à ce vœu, et la mairie du 13e, Jérôme COUMET comme Philippe MOINE adjoint à la Culture, sont très favorables à ce que la salle du grand écran Italie demeure un lieu de culture, y compris avec d'ailleurs différentes esthétiques, nous ne sommes pas du tout fermés sur le cinéma d'autant que l'offre du cinéma dans le quartier est déjà très importante.

Il y avait en effet eu une vente qui avait été d'ailleurs faite par Pathé, un permis de démolir qui avait été signé et qui avait été attaqué par l'association "Sauvons le grand écran" qui est très active.

Nous sommes favorables à ce qu'il y ait donc une préservation de cette salle, de son architecture comme de sa vocation culturelle. Des discussions sont d'ores et déjà engagées par Pathé propriétaire de la grande salle, avec plusieurs opérateurs de spectacles vivants, nous suivons cela de très près, et nous sommes plus que volontaires, mais extrêmement vigilants à ce que cette salle demeure une seule salle, qu'elle ne soit pas transformée en un multiplex ou encore moins vendue pour faire autre chose que de la culture, à vocation culturelle.

C'est un avis favorable, mais je veux être certain d'avoir bien compris que la faisabilité de reconversion de cette salle en un lieu polyvalent, évidemment, n'implique pas achat de la Ville, parce que ce n'est pas du tout à l'ordre du jour, je vous le confirme.

En revanche, nous y sommes favorables, et j'espère même que dans les prochaines semaines ou prochains mois, nous pourrions être définitivement rassurés de ce point de vue-là, donc avis favorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2013, V. 189).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la création d'un Fonds d'aide à l'emploi artistique.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu référencé n° 84 dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif à la création d'un fonds d'aide à l'emploi artistique.

La parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci.

Je suis très fière de vous présenter ce vœu, parce qu'il me semble qu'il présente un très bon projet.

Il s'agit, en fait, de vous proposer de poursuivre sur Paris un projet qui a d'ores et déjà été expérimenté en Pays de Loire, dès 2012, qui permet la création d'un fonds d'aide à l'emploi artistique.

Vous savez qu'à Paris, nous sommes très attachés à nos cafés culturels, qui permettent de proposer nombre de manifestations culturelles, concerts, petites salles de spectacles, mais que, souvent, ces lieux ont une difficulté pour accéder aux moyens pour garantir l'insonorisation de leur établissements et les travaux notamment d'accessibilité, et que, parallèlement à cela, nombre d'artistes qui peuvent se présenter dans ces établissements, bien souvent, sont dans une précarité très dure, puisqu'ils ne peuvent compter que sur la collecte au chapeau ou à la bière en guise de rémunération.

Pour défendre à la fois les droits des artistes et, en même temps, permettre l'amélioration de ces établissements, nous proposons que les cafés culture qui rentrent dans ce réseau-là puissent payer une cotisation et qu'avec ce fonds, abondé par la Ville, on puisse à la fois aider ces établissements dans leurs travaux d'insonorisation et d'accessibilité et contribuer en partie à la prise en charge d'une partie des coûts salariaux des artistes professionnels qui s'y impliquent.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Monsieur JULLIARD, vous avez la parole.

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis tout aussi fier que Mme Danielle SIMONNET de pouvoir, sous réserve de l'acceptation d'un amendement oral, apporter un avis favorable à ce vœu présenté par Mme Danielle SIMONNET et le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, parce qu'en effet, il soulève un vrai sujet.

D'abord, l'ensemble de ces cafés concerts et de ces événements culturels dans des lieux, essentiellement des lieux privés, d'ailleurs, contribue à la vitalité culturelle de Paris, et y compris au dynamisme nocturne de Paris, avec toutes les contraintes que nous connaissons, bien évidemment, en tant qu'élus locaux, mais c'est évidemment essentiel à l'émergence, à la création, à Paris, et il est vrai que la situation de bon nombre d'artistes professionnels n'est, aujourd'hui, pas satisfaisante, et il est nécessaire que nous puissions utiliser tous les moyens pour améliorer les droits des artistes et les conditions d'exercice de leur métier.

C'est un avis favorable avec une réserve : il apparaît aujourd'hui assez difficile de nous engager immédiatement sur la création du fonds d'aide permettant l'instauration des deux types d'aides qui ont été proposées, qui me conviennent très bien, d'ailleurs, tant l'aide aux établissements culturels pour leur insonorisation et les travaux que l'aide à l'emploi artistique, qui, d'ailleurs, comme vous le notez, fonctionne bien ailleurs. A Paris, pour des raisons particulières, nous n'avons pas le temps d'en débattre maintenant, il y a quelques oppositions d'un certain nombre d'autres lieux, mais sur le principe, j'y suis absolument favorable.

Il me paraît difficile, aujourd'hui, de nous engager à la création de ce fonds, mais si Mme SIMONNET en est d'accord, je proposerai, à la fin, que l'on étudie la création de la mise en place et que l'on ne s'engage pas immédiatement à créer le fonds d'aide.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Acceptez-vous l'amendement ?

Mme Danielle SIMONNET. - Je l'accepte et je m'en félicite !

M. Mao PENINO, adjoint, président. - C'est grandiose !

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2013, V. 190).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au théâtre Marigny.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n^{os} 85 et 85 bis dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche et l'Exécutif, relatifs au théâtre Marigny.

La parole est à nouveau à Mme Danielle SIMONNET, je précise, pour une minute.

Mme Danielle SIMONNET. - Comme vous le savez, le théâtre Marigny, qui est un équipement culturel emblématique à Paris, ferme pour 14 mois de travaux de rénovation minimum.

Or, dans cet établissement, dont le bâtiment avait fait l'objet d'un bail emphytéotique administratif signé entre la Ville de Paris et la S.A. Marigny pour sa rénovation et l'exploitation du théâtre Marigny, suite à cette fermeture pour travaux, un plan de licenciement a été présenté aux salariés en mars dernier, qui concerne une vingtaine de personnes.

A travers ce vœu, nous demandons que le Conseil de Paris exprime son soutien à l'ensemble des salariés du théâtre Marigny, exprime sa demande du maintien de leur emploi et exige la poursuite de l'activité de ce théâtre historique qui pourrait être menacée par les objectifs de la S.A. Marigny.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Monsieur LEBEL, vous avez la parole.

M. François LEBEL, maire du 8^e arrondissement. - Très brièvement, pour dire que je suis ravi que les communistes s'intéressent au théâtre Marigny, mais je leur rappelle quand même qu'ils ont voté ici même le bail à la S.A. Marigny il y a quelques mois, S.A. Marigny qui n'était pourtant pas la seule en lice et qui était, visiblement, la favorite de la Mairie de Paris ; c'est peut-être une contradiction des communistes.

Cela étant, je voudrais surtout attirer l'attention de tout le monde sur le fait que ce que l'on appelle les travaux de rénovation consistent effectivement à rénover le bâtiment qui en a bien besoin, mais également à transformer en restaurant une partie de ce théâtre Marigny dont ce n'est nullement la vocation, et je voudrais être, pour ma part, bien certain que le théâtre Marigny ne va pas devenir un restaurant plutôt qu'un théâtre, comme on l'a rappelé à l'instant, un théâtre qui est parmi les plus connus de Paris.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire, en vous précisant toutefois que Mme SIMONNET n'est pas communiste mais une planificatrice sociale écologiste.

La parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - Au nom de Mme Danielle SIMONNET, je vous remercie de la précision.

Je vais présenter un vœu de l'Exécutif pour préciser un certain nombre de points, mais, d'abord, sur l'activité culturelle du théâtre Marigny, nous n'avons pas de raison de douter aujourd'hui d'un changement de projet de la direction et de l'offre portée par la S.A. Marigny, qui avait été retenue par la Ville au terme d'une longue procédure,

notamment en raison de la qualité de son projet artistique, aussi de la qualité du projet de rénovation architecturale et de la cohérence de son projet d'exploitation et de l'équilibre économique du contrat. Je n'ai pas connaissance qu'il y avait une préférence de la Ville avant même la procédure, mais comme j'ai cru comprendre qu'il était désormais habituel d'instaurer systématiquement une suspicion, quels que soient les appels d'offres et procédures de mise en concurrence par la droite, j' imagine qu'il n'y a pas de raison que sur ce sujet, vous ne continuiez pas sur cette mise en concurrence précisée ici même.

Cela dit, je réaffirme comme vous notre souhait que le théâtre Marigny poursuive son activité artistique et que le projet d'une grande qualité qui a été présenté par le groupement S.A. Marigny soit, bien évidemment, accompli.

Ce qui me pose un peu plus de problèmes, c'est votre première demande ; le soutien aux salariés du théâtre Marigny, évidemment, j'y suis tout à fait favorable ; en revanche, le maintien de leur emploi, vous l'imaginez bien, est tout à fait impossible, dès lors qu'il va y avoir une fermeture du théâtre pour au moins 14 mois, parce que l'exploitant a découvert - c'est dans la presse, d'ailleurs - que des travaux plus importants étaient nécessaires, notamment pour la rénovation de la coupole, donc il y aura au moins une fermeture de 14 mois et nous ne pouvons pas imposer au théâtre Marigny le maintien de l'emploi.

En revanche, que tous les salariés soient traités de la meilleure des façons possibles, et j'ai, comme vous, lu un certain nombre de témoignages qui ne sont pas acceptables sur des propositions qui ont été faites aux personnels, j'y suis très favorable. C'est la raison pour laquelle, dans l'amendement de l'Exécutif, j'ai plutôt rédigé avec cette formulation : "Le Conseil de Paris émet le vœu : l'accompagnement de la S.A. Marigny dans l'évaluation précise des travaux de rénovation relatifs à la coupole", c'est l'actualité immédiate, "Rappelle son attachement à la vocation culturelle de ce bâtiment", c'est une évidence, "mais surtout poursuivre ses échanges avec la Direction du théâtre afin que celle-ci recherche des solutions professionnelles à apporter au personnel pendant et après les travaux", c'est-à-dire que ce ne peut pas être dans le cadre d'un maintien de l'emploi, ce qui est économiquement non viable, pour quelque structure que ce soit pour un délai de fermeture aussi important.

"En revanche, que les salariés soient traités de la meilleure des façons possible", cela, j'y suis très favorable et il est légitime que le Conseil de Paris émette ce vœu-là.

C'est la raison pour laquelle je demanderai à Mme Danielle SIMONNET, si elle en est d'accord, de retirer son vœu au profit du vœu de l'Exécutif.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Madame Danielle SIMONNET, en êtes-vous d'accord ?

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, j'accepte de retirer mon vœu au profit de celui de l'Exécutif, mais j'insiste sur le fait que dans n'importe quel théâtre public, en période de travaux d'un établissement, hors les murs, les équipes peuvent continuer à œuvrer. Donc je pense qu'il y a vraiment nécessité que la Ville s'implique le plus possible, comme le vœu de l'Exécutif peut le permettre.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Donc, le vœu n° 85 étant retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2013, V. 191).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'éclairage pour "Le triomphe de la République".

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 86 dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif à l'éclairage pour "Le triomphe de la République", pas la Ve, j'imagine.

La parole à M. Alexis CORBIÈRE.

M. Alexis CORBIÈRE. - Mes chers collègues, il s'agit d'un vœu parce que nous avons un monument absolument magnifique à l'entrée de Paris, place de la Nation, qui est le "Triomphe de la Nation", réalisé par le

sculpteur Jules Dalou. Actuellement, il y a une exposition au Petit Palais qui rencontre un grand succès, qui rappelle l'importance de ce sculpteur qui, à la fin du XIXe et au début du XXe siècle, a réalisé des pièces maîtresses.

Il s'avère qu'aujourd'hui, cette magnifique sculpture que vous connaissez tous est plongée dans le noir quand il fait nuit, et je trouve cela fort regrettable.

L'objet de mon vœu est de rappeler l'importance de cette œuvre majeure - je crois que cela ne fera pas débat entre nous - et de voir de quelle manière nous pouvons la mettre en valeur. Je me suis permis de faire un clin d'œil, rappelant que nous avons rénové les colonnes qui sont au bout du cours de Vincennes et en haut desquelles sont juchés deux rois de France, qui sont eux éclairés toute la nuit, mais cette magnifique œuvre qui magnifie la République, elle, est plongée dans le noir.

C'est l'objet de ce vœu, que pouvons-nous faire ?

J'attends bien sûr à ce qu'il y ait des réponses adaptées. Je ne suis pas un jusqu'au-boutiste mais je souhaite tout de même que la Ville prenne bien toute la mesure de cette œuvre majeure et que nous puissions à l'avenir la mettre en valeur.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danièle POURTAUD.

Mme Danièle POURTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais d'abord dire que je suis assez contente que ce vœu nous permette de rendre hommage au grand sculpteur de la IIIe République qui aura consacré toute sa vie à répondre à la commande publique pour honorer la République et ses personnages illustres.

Je vous remercie, cher collègue, d'avoir rappelé que deux musées parisiens, le Petit Palais et Cognacq-Jay, lui consacrent en ce moment des expositions passionnantes.

Jules Dalou a consacré sa vie à la défense d'un idéal qui se retrouve dans ses sculptures, un idéal fait de valeurs républicaines, vous l'avez dit, et je rappelle qu'il s'est engagé pour la Commune et a été exilé en Angleterre.

Mais revenons-en au "Triomphe de la République", qui fut initialement un projet de Dalou pour la place de la République, mais on lui a préféré au moment du concours le monument des frères Morice, que nous connaissons et qui a été magnifiquement restauré dans le cadre des travaux récents.

Heureusement, la Ville s'est ravisée un peu plus tard et avait quand même passé commande à Dalou de cette statue de la République pour la place de la Nation et les commémorations du premier centenaire de la Révolution en 1889, vous l'avez indiqué.

Votre vœu, si j'en comprends naturellement le sens, est un peu polémique sur la fin. Vous avez cité les colonnes du Trône. Toutes les périodes de notre Histoire sont à mon avis présentes dans le patrimoine parisien et en font la richesse, et je ne crois pas qu'il faille opposer certains monuments à certains autres. Les colonnes du Trône ont été restaurées et c'est pourquoi elles sont mises en lumière.

Je vous proposerai donc dans un instant de supprimer ce considérant.

Revenons-en à la République de Dalou, installée place de la Nation.

Les installations actuelles d'éclairage sont constituées de 16 appareils encastrés dans 12 fosses. Elles ont fait l'objet à plusieurs reprises d'actes de vandalisme et effectivement, elles sont arrêtées.

Aussi, les services techniques de la Ville ont-ils étudié un projet d'installation à la fois plus légère et moins fragile.

Par ailleurs, il me semble indispensable que nous ayons présent à l'esprit que des solutions plus économes d'énergie doivent être recherchées pour l'éclairage des monuments qui, comme vous le savez par ailleurs, devront, à part dans les zones touristiques, être éteints la nuit.

Cette nouvelle installation, sur laquelle travaillent donc les services, pourrait intervenir en cohérence avec la requalification de la place de la Nation que soutient la maire du 12^e, peut-être son premier adjoint, pour la prochaine mandature.

Je propose donc d'adopter votre vœu avec deux amendements, je ne sais pas s'ils ont été distribués, en tout cas il s'agit simplement de supprimer le dernier considérant et le premier alinéa du vœu.

Si vous en êtes d'accord, je propose donc d'adopter ce vœu et je m'engage à ce que vous soyez associé à la réflexion sur la mise en valeur de ce très beau et très significatif monument.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je donne la parole au président M. LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Si on met en place des éclairages qui sont éteints la nuit, quand fonctionneront-ils ?

Mme Danièle POURTAUD, adjointe. - Monsieur LEGARET, je suis certaine que vous connaissez la loi de Mme KOSCIUSKO-MORIZET sur l'extinction en ville, la nuit, que vous en connaissez les dispositions d'application, et donc, il n'est pas question d'éteindre toute la nuit, mais à partir d'une certaine heure. Après tout, la place de la Nation requalifiée pourra peut-être aussi devenir une zone touristique.

Mais je suis sûre que M. LEGARET lira le B.M.O. pour connaître ma réponse.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

L'amendement est-il accepté ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2013, V. 192).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la mise en sécurité et à l'accessibilité des PMR du temple du Saint-Esprit.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 87 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la mise en sécurité et à l'accessibilité des P.M.R. du temple du Saint-Esprit.

La parole est à M. LEBEL, pour une minute.

M. François LEBEL, maire du 8e arrondissement. - Je vous remercie.

Le temple du Saint-Esprit, dans le 8e arrondissement, est un bâtiment classé qui appartient évidemment à la Ville de Paris et qui, du fait de la date ancienne de sa construction, ne répond absolument pas aux prescriptions de la loi de 2005 sur l'accessibilité des P.M.R. ni sur la sécurité incendie.

A l'occasion des 150 ans de sa création, ce temple a l'intention de faire des travaux, et en particulier à ses frais, alors que les bâtiments appartiennent à la Ville, afin de rendre les lieux accessibles aux P.M.R. et d'assurer justement la sécurité incendie.

Pour cela, le seul moyen est de récupérer un local d'environ 30 mètres carrés situé au rez-de-chaussée, qui donne sur la rue, et qui est occupé depuis des décennies par une association, sans droit ni titre apparemment.

L'objet du vœu est de demander à la Ville de Paris de faire en sorte que ce local soit libéré dans les meilleurs délais pour permettre enfin de mettre ce lieu de culte en conformité avec la législation.

Hier, Mme DUBARRY rappelait que nous avons voté un schéma départemental d'accessibilité universelle et qu'en l'occurrence, cette association soit relogée ou, compte tenu de la modicité du métrage au sol, regroupe ses services ailleurs.

(M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, remplace M. Mao PENINOU au fauteuil de la présidence).

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Madame POURTAUD, vous avez la parole.

Mme Danièle POURTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

En fait, à travers la question de M. LEBEL sur le temple du Saint-Esprit, je souhaiterais préciser de manière plus globale la position de la Ville sur la question de la mise en accessibilité des lieux de culte à Paris.

Vous savez, Monsieur le Maire, que depuis 2011, un arrêt du Conseil d'Etat limite le champ des travaux à réaliser notamment pour ce qui concerne la mise en accessibilité. Ces travaux ne peuvent être pris en charge par la collectivité, s'il s'agit de rendre accessibles des lieux exclusivement ou principalement destinés au culte. Le temple du Saint Esprit n'étant pas, je crois, un haut lieu du tourisme parisien, ses travaux de mise en accessibilité seraient à la seule charge de la paroisse.

Il en est de même pour les locaux paroissiaux sur lesquels porte en partie votre vœu.

Par ailleurs, une négociation devra être engagée avec l'association. Donc, je pense qu'il est préférable que vous retiriez ce vœu qui pourrait laisser supposer que la Ville est intervenue pour la mise en accessibilité d'un lieu de culte, ce qu'elle n'a pas le droit de faire.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Je vais peut-être vous donner la parole, Monsieur LEBEL, si cela ne vous ennuie pas.

Alors, je vous donne la parole.

M. François LEBEL, maire du 8e arrondissement. - Madame POURTAUD, c'est bien ce que j'ai dit tout à l'heure : c'est aux frais de la communauté. Par conséquent, je ne vois pas en quoi la Ville peut refuser que cette application de la loi de 2005 soit faite moyennant, évidemment pas immédiatement mais moyennant le relogement de 30 mètres carrés, si elle le souhaite, de l'association en question.

Si la Ville refuse cette mise en accessibilité, refuse l'application de la loi de 2005, il faut me le dire. A ce moment-là, bien évidemment, je maintiendrai mon vœu.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Madame POURTAUD ?

Mme Danièle POURTAUD, adjointe. - Monsieur LEBEL, le projet que vous exposez dans le vœu comporte la mise en accessibilité, effectivement.

Vous l'indiquez vous-même, cela ne peut pas se faire par la rue Roquépine. Il faudrait donc que cela se fasse par la rue d'Astorg.

Vous le savez parce que les services vous l'ont déjà dit, vous m'aviez interrogée, j'ai demandé que les services vous répondent. Vous avez eu la réponse. Vous savez que, pour faire cette rampe d'accès sur la rue d'Astorg, il faudrait doubler la surface du trottoir et que ce n'est pas possible sur la rue d'Astorg.

Donc, sur cette question purement technique, les services vous ont déjà répondu en vous disant que ce n'était pas possible.

Voilà ! Je ne suis pas une spécialiste de la largeur des trottoirs mais les services m'ont donné cette réponse, comme à vous.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Monsieur LEBEL, vous maintenez votre vœu ?

M. François LEBEL, maire du 8e arrondissement. - Bien sûr.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif au soutien à Amina Sboui.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 88 et n° 88 bis dans le fascicule, déposés par le groupe E.E.L.V.A. et l'Exécutif, relatifs au soutien à Amina SBOUI.

La parole est à Mme Fabienne GIBOUDEAUX.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce vœu a pour objectif d'apporter un soutien à cette jeune Tunisienne de 18 ans, une jeune Femen tunisienne, qui est accusée d'atteinte aux bonnes mœurs et de profanation de sépultures. Elle est détenue depuis le 19 mai dernier pour avoir tracé le mot Femen sur un muret.

Donc, cette jeune femme encourt une peine de deux ans de prison pour profanation de sépulture et six mois pour atteinte aux bonnes mœurs.

Je pense qu'il est important que les élus de notre collectivité apportent leur soutien à cette jeune femme dans son combat pour la liberté d'expression.

C'est pourquoi notre groupe E.E.L.V.A. et Sylvain GAREL, mon collègue, demandent que le Maire de Paris exprime au nom des élus du Conseil de Paris un soutien à cette jeune militante Femen emprisonnée en Tunisie et interpelle l'ambassadeur de Tunisie en France afin de demander sa libération.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci pour le respect strict de la minute.

La parole est à M. Pierre SCHAPIRA.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Merci, Madame.

Nous sommes tout à fait d'accord avec le vœu présenté par Sylvain GAREL, mais il nous semblait important, concernant les considérations, d'apporter un certain nombre de précisions sur la situation particulière d'Amina SBOUI, puisque le vœu porte sur elle et vise à ce que nous lui apportions notre soutien.

C'est pour cela que l'Exécutif a proposé, avec l'accord, et je l'en remercie, de Sylvain GAREL, un vœu n° 88 bis.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Monsieur SCHAPIRA.

Acceptez-vous de retirer votre vœu au bénéfice du vœu de l'Exécutif ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2013, V. 193).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'asile politique d'Edward Snowden et à sa nomination en tant que citoyen d'honneur.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 89 dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif à l'asile politique d'Edward SNOWDEN et à sa nomination en tant que citoyen d'honneur.

La parole est à M. Alexis CORBIÈRE.

M. Alexis CORBIÈRE. - Mes chers collègues, effectivement, ce vœu concerne le cas d'Edward SNOWDEN que je crois, aujourd'hui, chaque habitant de ce pays connaît, au moins de nom.

N'ayant pas trop de temps, j'irai à l'essentiel, cet homme, au risque de sa vie, pour des raisons qui le concernent, ne faisons pas porter à Edward SNOWDEN plus que ce qu'il ne peut en supporter, mais, quoi qu'il en soit, pour la raison très claire qu'il a considéré qu'il y avait là quelque chose qui devait être porté à l'attention et à

l'information des habitants de la planète : le fait que son pays, les Etats-Unis d'Amérique, a mis en œuvre un vaste dispositif d'espionnage. Donc, Edward SNOWDEN l'a dénoncé au risque de sa vie.

Il est aujourd'hui dans une situation extrêmement difficile, vous le savez, dans un aéroport encore à Moscou. Il a fait la demande auprès de 21 Etats, dont une grande partie en Europe et dont la France, de pouvoir être accueilli, car il sait que, si la justice américaine lui met la main dessus, si je puis dire, il risque plusieurs années de prison, plusieurs décennies de prison, pour avoir seulement dit la vérité sur ce qui est quand même quelque chose qui a une incidence forte sur nos démocraties, sur la façon dont nous entendons vivre ensemble.

J'ai considéré important que Paris puisse dire clairement, comme nous l'avons déjà fait, que nous ne sommes pas indifférents au sort de M. SNOWDEN et tel que nous l'avons fait, de manière symbolique, mais c'est une façon de montrer que l'humanité a des droits sur Paris et que, quand on risque sa vie pour révéler quelque chose qui est un scandale international, Paris met quiconque fait cela sous sa protection.

C'est ma demande de citoyen d'honneur.

Et j'ai aussi considéré utile que le Maire de Paris puisse s'adresser au Président de la République et aussi au Ministre des Affaires étrangères, pour qu'Edward SNOWDEN puisse bénéficier de la part de la France d'un statut d'asile politique.

Voilà donc l'objet de ce vœu.

Merci de m'avoir écouté.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Monsieur CORBIÈRE.

Pour vous répondre, la parole est à M. SCHAPIRA.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Cher collègue, concernant cette affaire très grave d'espionnage, et même si nous partageons l'indignation des faits dénoncés par M. SNOWDEN, qui a pris des risques, il est vrai, en faisant ces révélations, il y a des points de droit qu'il faut rappeler pour clarifier nos échanges.

Depuis le dépôt de votre vœu, la France a reçu, comme beaucoup d'autres pays, par l'intermédiaire de son ambassade à Moscou, une demande d'asile. Or, pour demander l'asile, il faut être présent sur le territoire national et, formellement donc, aucune demande n'a pu être enregistrée par l'O.F.P.R.A.

Par ailleurs, nous sommes liés avec les Etats-Unis par une convention d'extradition. Pour ne pas nous conformer à cet engagement international et, comme le stipule la convention elle-même, il faut que nous établissions que le ressortissant risque une peine qui n'est pas prévue par l'ordonnancement juridique français, en l'occurrence le plus souvent la peine de mort, et que les infractions qui justifient la demande d'extradition n'existent pas dans notre propre droit.

Or, sur ces deux points, la réponse est négative. M. SNOWDEN ne risque pas la peine de mort aux USA et en droit français, les actes qui lui sont reprochés sont également susceptibles de lourdes sanctions.

J'ajoute enfin que, même si l'O.F.P.R.A. avait enregistré une demande d'asile, les Etats-Unis sont classés sur la liste des pays d'origine "sûre", entre guillemets, ceux qui disposent d'une présomption de fonctionnement démocratique qui font qu'a priori, l'asile ne sera pas accordé à un citoyen de ce pays, dès lors que ses droits, au regard de la Convention de Genève sont eux-mêmes garantis dans ce pays.

Moi, je ne veux pas faire l'éloge du système juridictionnel américain et il arrive que l'asile soit tout de même accordé à des Américains, mais on en revient aux critères évoqués plus haut, en l'occurrence le risque de peine de mort, ce qui n'est pas le cas en l'espèce.

J'ajoute, pour répondre à votre vœu, que l'asile a été accepté au Venezuela, paraît-il, d'après les informations que nous avons ce soir.

Donc, nous émettons évidemment un avis négatif sur votre vœu de la demande d'asile, d'abord, pour les raisons que je vous ai données mais, ensuite, maintenant, le Venezuela l'aurait accepté.

Quant à la demande de citoyen d'honneur, c'est aussi un avis négatif. Cette proposition comme d'autres, par le passé, ne correspond pas à l'esprit du titre que nous avons mis en place.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à Ahlam Shibli.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 90 dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif à Ahlam SHIBLI.

La parole est à Mme ARROUZE.

Mme Aline ARROUZE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ne cédon pas, nous dit la philosophe Marie-José MONDZAIN dans son plaidoyer pour défendre l'exposition des photographies d'Ahlam SHIBLI au Jeu de Paume.

Cette photographie palestinienne d'Israël, comme elle se dit, nous montre dans cette expo intitulé "Foyer fantôme" aussi bien des enfants polonais vivant en foyer, des bédouins arabes israéliens ayant intégré l'armée israélienne, les vétérans de la Seconde guerre mondiale ou bien les images des combattants de la cause palestinienne (Death).

Ne cédon pas aux pressions, aux menaces de mort dont ont été victimes aussi bien la directrice du musée du Jeu de Paume que la photographe, mais défendons le travail d'Ahlam SHIBLI qui participe sans ambiguïté d'une réflexion sur la représentation, sur l'identité sociale, sur le culte des martyrs.

Défendons la liberté de création de l'artiste, la qualité et la profondeur des recherches photographiques engagées par Ahlam SHIBLI.

C'est ainsi que les élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche au Conseil de Paris apportent leur soutien à Ahlam SHIBLI et à Marta GILI, directrice du musée du Jeu de Paume.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Pierre SCHAPIRA.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - L'exposition des photographies d'Ahlam SHIBLI qui se définit, comme vous le dites si bien, comme palestinienne d'Israël, regroupe l'essentiel de l'œuvre qu'elle a réalisée depuis une dizaine d'années, qui est programmée jusqu'au 1er septembre et, vous le dites, intitulée "Foyer fantôme".

C'est une réflexion sur l'absence et le souvenir, elle comporte six séries de photographies, "Dom Dziecka, la maison meurt de faim quand tu n'es pas là", c'est l'exposition des enfants polonais.

Sur le "Eastern LGBT" réalisé en 2006, s'attachant à la non-reconnaissance et au choix de l'exil opéré par des gays et des travestis et transsexuels des pays arabes, "Trauma" réalisée en 2009, c'est celle-là qui m'a le plus étonné d'ailleurs, d'ailleurs, puisque j'ai été voir l'expo...

Non, pardon.

"Trauma" qui est réalisée en 2009 en Corrèze, lors des cérémonies de commémoration, montrant qu'une victime de la barbarie nazie a pu s'engager par la suite dans les guerres coloniales, comme si elle pouvait faire autrement.

Je ne sais pas ce qu'en pense la FNACA, mais, en tous les cas, c'est cela.

Ensuite, deux d'entre elles, "Trackers" réalisée en 2005 évoquant le statut des nomades d'origine bédouine et "Death" montrant le travail le plus récent de l'artiste qui, à travers une enquête effectuée à Naplouse et dans ses environs, met en scène le culte dont sont l'objet les morts décédés durant la période de 2000 à 2005.

Certains aspects de la présentation des œuvres de l'artiste, notamment de la série "Death", qui montre de manière indifférenciée la commémoration du souvenir des victimes, comme celle des terroristes kamikazes ayant commis des attentats et pour certains tué des civils, ont pu légitimement choquer certains visiteurs du musée et plus largement des Parisiennes et des Parisiens alertés par ceci.

Toutefois, d'une part Ahlam SHIBLI a, par ses déclarations, clairement indiqué que le sens de son œuvre n'avait en aucune façon trait à l'apologie du terrorisme, mais que "ces images posent la question de l'utilisation qui est faite du souvenir, pour la Palestine, dit-elle, on recite toujours les mêmes clichés, à tel point que les mots "martyr" et "palestinien" sont devenus synonymes".

D'autre part, les autorités responsables de cette exposition, en premier lieu la direction du musée du Jeu de Paume et les autorités de tutelle, en la personne de la Ministre de la Culture et de la Communication, ont veillé à ce que le public soit averti et en mesure de saisir le contexte de création de ces œuvres.

Néanmoins et postérieurement à cette action, des pressions et des menaces ont été effectuées, notamment des alertes à la bombe le 14 et le 18 juin, qui ont continué à s'exercer dans le but d'obtenir la fermeture anticipée de ce musée, de cette exposition.

Si le Conseil de Paris tient en de pareilles circonstances à réaffirmer son attachement à la liberté de création et de présentation des œuvres, dès lors qu'elles sont accompagnées, notamment lorsqu'elles peuvent choquer une partie du public ou de l'opinion, d'explications nécessaires à la compréhension de l'artiste, nous considérons néanmoins - et ces éléments étant rappelés - qu'il ne relève pas de notre Conseil d'apporter un soutien à tel ou tel artiste ni à un musée national.

C'est pour cela que je vous demande, compte tenu de ce que j'ai dit, de ne pas voter ce vœu.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci.

A priori, vous ne le retirez pas ?

Mme Aline ARROUZE. - Nous maintenons le vœu.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à l'étiquetage des produits israéliens.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 91 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à l'étiquetage des produits israéliens.

La parole est à M. LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je voulais, au nom de nos collègues Jérôme DUBUS et Laurence DREYFUSS, revenir sur un vote qui est intervenu à la séance du mois de juin sur un vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif à l'étiquetage des produits en provenance des "colonies israéliennes".

Vous vous rappelez probablement que l'Exécutif a déposé en séance un vœu bis qui reprenait la totalité des considérants du vœu communiste. L'Exécutif, de ce point de vue-là, assume la terminologie qui était reprise par ce vœu.

Nous rappelons que la première adjointe (il est dommage qu'elle ne soit pas présente en séance, puisqu'il s'agit d'elle) fait partie de l'Exécutif, qu'elle a donc assumé avec l'Exécutif la rédaction et la présentation de ce vœu bis et qu'elle a voté pour ce vœu.

Mais, interpellée un peu plus tard, elle a expliqué publiquement que le vœu en question ne l'engageait pas.

Cela nous semble quand même être une position extrêmement contradictoire.

On ne peut pas être à la fois première adjointe, faire partie de l'Exécutif, assumer un vœu bis déposé au nom de l'Exécutif, le voter et dire ultérieurement : "Je ne suis pas engagée par ce vœu".

Cela nous paraît quand même être une position intenable.

Nous souhaitons, nos collègues...

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - Faites attention, vous allez faire cela pendant quelques mois.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Il faut un peu de clarté.

Nous souhaitons que la majorité...

Laissez-moi terminer, j'en ai pour dix secondes !

Nous souhaitons que la majorité municipale - et tout particulièrement la première adjointe - émette une position claire sur le choix de ses termes et sur le vote de ce vœu.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - La position de la première adjointe est très claire, elle l'a exprimée publiquement, mais je donne la parole à M. Pierre SCHAPIRA.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint. - Il y a 100.000 morts en Syrie ! L'Egypte est à feu et à sang !

Je n'ose pas dire ce qui se passe en Syrie.

Non, à chaque fois, c'est le conflit israélo-palestinien, on fait cela, c'est l'instrumentalisation à des fins nationales, locales, maintenant cela va être d'arrondissement.

Il n'y a pas que pour vous, Monsieur le Président, que je dis cela, mais il y a une instrumentalisation du conflit.

C'est M. DUBUS qui a posé cette question. Il n'est pas là, je regrette, c'est lui qui dépose le vœu.

La dernière fois, je ne sais plus sur quoi, il attaque M. CORBIÈRE, maintenant il attaque la première adjointe...

Je vais répondre, pour la première adjointe.

La méthode, je ne la trouve pas très correcte, mais bon...

Je tiens à préciser qu'Anne HIDALGO s'est exprimée, interrogée par le C.R.I.F., non sur l'étiquetage tel que nous l'avions présenté, mais sur l'interprétation qui en a été faite et que cela revenait au boycott des produits israéliens, et sur ce point, je rappelle, comme je l'avais fait lors du précédent Conseil, que nous sommes, le Maire de Paris, Anne HIDALGO, moi-même et l'Exécutif, farouchement opposés au boycott des produits israéliens, mesure de rétorsion qui aurait de graves conséquences, et pas que pour Israël d'ailleurs, il faut en avoir conscience.

Vous nous interrogez donc sur la position de la majorité municipale ; je ne peux que redonner l'avis de l'Exécutif et vous réaffirmer notre soutien au vœu voté au précédent Conseil sur l'étiquetage ; c'est simplement la position du Gouvernement français exprimée auprès de la Commission européenne comme 13 autres pays ; on n'invente rien, c'est simplement la position française et la position de 13 pays de l'Union européenne. Je ne peux pas vous dire mieux.

Je le répète, c'est une erreur que de vouloir instrumentaliser sans arrêt ce conflit à des fins politiques nationales, voire municipales.

Néanmoins, je tiens à porter à la connaissance de tous nos collègues que le Maire et moi-même, nous étions en Israël et Palestine le lendemain du vote de ce vœu, et je peux vous dire que nous y avons rencontré de

nombreuses personnalités israéliennes et palestiniennes, le Président de l'autorité palestinienne, de nombreux ministres palestiniens, des maires palestiniens, personne ne nous a parlé de cette affaire-là.

Nous avons rencontré des responsables israéliens, le Président de l'Etat, Shimon PERES, et Mme LIVNI, Ministre de la Justice. La seule qui nous en ait parlé, c'est la présidente du Parti travailliste, pour savoir exactement ce qu'on avait dit ; c'est tout.

J'émet un avis négatif au vœu présenté par vous-même mais qui est celui de M. DUBUS.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Monsieur SCHAPIRA.

Une explication de vote de M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, vous avez tout à fait raison, Monsieur LEGARET, c'est le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche qui est à l'origine de ce vœu, et je veux vous dire que je suis très fier que notre majorité municipale ait pu adopter ce vœu et se prononcer en faveur de l'étiquetage des produits des colonies israéliennes. Vous voyez, moi, quand je parle des colonies israéliennes, je ne mets pas de guillemets, et pour connaître un peu la région, je peux vous dire qu'il est absolument scandaleux de parler de colonies entre guillemets, parce que ce que vivent les populations palestiniennes sur ces territoires est un véritable drame, et je crois, par conséquent, que notre majorité municipale peut être fière d'avoir adopté ce vœu lors de la dernière séance de notre Conseil de Paris, parce que c'est un vœu de justice qui rappelle des exigences du droit international et, par conséquent, je l'assume tout à fait.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Est-ce que M. SCHAPIRA est d'accord avec la définition des colonies israéliennes ?

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Excusez-moi, Monsieur LEGARET, mais on ne va pas faire un débat...

S'il vous plaît, nous sommes au Conseil de Paris, c'est une Assemblée municipale ; les débats stratosphériques, à un autre endroit et à un autre moment, s'il vous plaît.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2013 DAC 520 - Subvention (11.000 euros) à 3 associations d'anciens combattants à vocation généraliste.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 520 relatif à l'attribution d'une subvention à trois associations d'anciens combattants à vocation généraliste, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement technique n° 92.

La parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Il s'agit simplement de soutenir les activités de l'Association nationale des grands invalides de guerre et nous avons décidé de lui octroyer une subvention complémentaire de 1.000 euros au titre de 2013, tout simplement parce qu'il y a eu une erreur dans le système informatique et qu'ils n'ont pas pu avoir cette majoration.

Je vous demande de voter l'amendement qui leur permettra de retrouver la hauteur de leur subvention.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 92 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 92 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 520 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2013, DAC 520).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'apposition d'une plaque commémorative au Père Lachaise.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu, non rattaché, référencé n° 93 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à l'apposition d'une plaque commémorative au Père-Lachaise.

La parole est à Mme Marinette BACHE pour une minute.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu est issu du Conseil du 20e arrondissement et vous propose de poser une plaque sur le mur du cimetière du Père-Lachaise à la mémoire des 11.400 enfants (6.100 à Paris) déportés de France vers les camps nazis. Ce vœu répond à la demande de l'ensemble des associations de déportés et, entre autres, bien sûr, de celles pour la mémoire des enfants juifs déportés, de l'Association des déportés de Bergen-Belsen et aussi plus particulièrement à la demande d'un enfant du 20e arrondissement, Albert Bigielman, déporté à 12 ans et dont le nom a été donné à une école du 20e.

Mme Frédérique CALANDRA, la maire du 20e arrondissement, l'ensemble des élus de la Municipalité et moi-même, nous vous serions reconnaissants de donner un avis positif à ce vœu.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je donne la parole à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Ce vœu me va droit au cœur, merci, Marinette BACHE, de l'avoir présenté pour le 20e arrondissement, puisque je milite depuis fort longtemps pour cette plaque, en fait, qui viendrait compléter le travail de mémoire qui se fait dans tout Paris avec les écoles, et il est entendu que les 6.100 enfants qui ont été déportés et assassinés dans les camps sont honorés dans chaque école, puisqu'on les a retrouvés, et dans les stèles aussi, dans les jardins, mais là, il s'agit de mettre en évidence la mémoire des 11.400 enfants déportés de France au lieu même où sont érigés les monuments de déportation des camps d'Auschwitz, Birkenau, Bergen-Belsen, etc.

C'est une demande, comme vous l'avez dit, d'un enfant du 20e arrondissement, Albert Bigielman, qui nous a malheureusement quittés, mais aussi de toutes les associations pour la mémoire des enfants juifs déportés et l'Association des fils et filles de déportés de Serge et Beate Klarsfeld.

Vraiment, c'est un avis très favorable que j'émetts pour ce vœu.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2013, V. 194).

2013 DAC 364 - Subvention (1.000 euros) à l'association TRACES (20e).

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Ensuite, nous passons à l'examen du projet de délibération DAC 364 relatif à l'attribution d'une subvention de 1.000 euros à l'association TRACES (20e), sur lequel les groupes Communiste et élus du Parti de Gauche et E.E.L.V.A. ont déposé l'amendement n° 94.

Madame SIMONNET, vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, l'association TRACES, je pense que tout le monde, maintenant, la connaît, car cela fait plusieurs séances du Conseil de Paris où nous avons été un certain nombre ici à intervenir pour la soutenir ; c'est une association qui avait la gestion de la Forge de Belleville, une ancienne usine réhabilitée en ateliers d'artistes. Cette association développait un certain nombre d'activités et développe toujours un certain nombre d'activités sur le quartier. Elle n'a plus la gestion de la Forge de Belleville, mais elle a réussi à s'adapter et à trouver d'autres façons de développer ses activités.

D'ailleurs, l'été dernier, la Ville lui a permis de bénéficier d'un local situé au 20 bis, rue Dénoyez. Il est assez exigu et donc l'association a dû faire preuve d'inventivité sociale pour pouvoir développer ses activités hors les murs dans d'autres lieux, notamment dans un foyer de travailleurs migrants, le Foyer Bisson, dans un centre social "La Vingtième chaise". D'autres activités sont aussi développées et partagées avec d'autres associations, elle continue de mener le projet qu'elle portait depuis 6 ans, "la Maison de la créativité", et vraiment dans le quartier du Bas-Belleville elle développe à la fois une activité permettant de favoriser la fréquentation des lieux culturels, la fréquentation d'artistes et le développement de pratiques artistiques.

Bref, cette association est importante pour nous, elle développe d'ailleurs "Mon empreinte dans le quotidien", un projet en lien avec le collège Colette Besson et je sais également que dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatifs, elle a fait un certain nombre de propositions d'ateliers.

Néanmoins, cette association qui a besoin, pour développer en direction de nombreux publics, de vrais moyens de financement bénéficie aujourd'hui d'une subvention accordée d'un montant seulement de 1.000 euros. 1.000 euros seulement alors qu'elle en demandait 16.000 pour développer tous ses projets divers et variés.

Aujourd'hui, si on se limite à la soutenir pour un montant de 1.000 euros, eh bien c'est par exemple l'emploi tremplin pour les 4 prochaines années qui ne pourrait pas être maintenu. C'est notamment un beau projet innovant comme la création de l'artothèque dans le quartier populaire de Belleville qui ne pourrait pas aboutir. Ce sont beaucoup d'autres projets dans le cadre de la réussite éducative pour les jeunes en difficulté qui seraient stoppés.

Bref, cela nous semble impossible, inenvisageable que la subvention de la Ville se limite à 1.000 euros. Voilà pourquoi nous déposons un amendement rattaché au projet de délibération DAC 364 pour proposer qu'une subvention de 16.000 euros leur soit attribuée au titre de l'année 2013.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous, Madame SIMONNET, je ne pense pas qu'il serait acceptable que la subvention de la Ville se limite à 1.000 euros. Pour autant j'appellerai tout de même à retirer votre amendement au vu de ces quelques explications.

En effet, je ne souhaiterais pas que vous pensiez que nous en voulons à l'association TRACE, même si nous aurions des raisons objectives de lui en vouloir avec quelque absence de bonne volonté, des mises en cause publiques régulières de la Ville ou même l'absence de loyauté à l'égard de la Forge de Belleville, mais nous passons là-dessus.

Il se trouve qu'ils ont déposé plusieurs demandes de subvention auprès de la Ville, et que l'ensemble de ces demandes ne sont pas encore étudiées. Il y aura avant la fin de l'année un nouveau projet de délibération qui portera une subvention, je vous le dis probablement pas à hauteur de 16.000 euros, mais qui permettra de financer d'autres activités de l'association TRACE, malgré les éléments que j'ai pu rappeler en début d'intervention, nous la voterons avec grand plaisir.

Nous ne pouvons pas nous engager aujourd'hui sur cet amendement augmentant la subvention, car il y aura un autre projet de délibération.

Si Mme SIMONNET en est d'accord, je lui proposerais de retirer son amendement et que nous en discussions probablement au Conseil de Paris, en octobre prochain, avec une nouvelle subvention, pas sur le montant mais sur le fait de la subvention, c'est certain.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Madame SIMONNET, acceptez-vous, sur la base de ces explications, de retirer votre amendement ?

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, avec la vigilance qu'il se doit pour octobre, et je reste aussi convaincue et attachée au fait que l'on puisse donner des subventions à des associations même si elles continuent à avoir des discours libres et critiques sur nos politiques, mais je pense que vous aussi vous en conviendrez.

Je suis donc ravie de savoir que cette association pourrait être mieux soutenue au mois d'octobre et avec cet engagement ferme oralement de M. Bruno JULLIARD, je retire mon amendement et vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 364.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DAC 364).

2013 DF 57 - DU 216 - Avenant n° 8 à la convention pour l'exploitation du parc des expositions de la porte de Versailles (15e).

2013 DF 58 - DU 217 - Approbation de l'attributaire pressenti dans le cadre de la procédure de la mise en concurrence du contrat d'occupation du parc des expositions de la porte de Versailles (15e).

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous passons à la 1ère Commission et examinons les projets de délibération DF 57 - DU 216 et DF 58 - DU 217 qui ont trait au Parc des expositions de la porte de Versailles.

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

Vous voulez parler sur le projet de délibération DF 58 ? Nous les avons regroupés. Avec votre accord semble-t-il ? A votre insu ! De votre plein gré ! Monsieur CONTASSOT, voulez-vous prendre la parole ? Il faut qu'il allume l'ordinateur !

Je donne la parole à M. CONTASSOT, après ce chauffage d'ordinateur !

M. Yves CONTASSOT. - Merci. Il s'agit pour ce deuxième projet de délibération, le projet DF 58, de proposer en réalité à Viparis de reprendre ce qu'il a déjà, c'est-à-dire la jouissance du Parc des expositions de la porte de Versailles dans des conditions sensiblement améliorées par rapport à l'existant.

Sensiblement améliorées tant en ce qui concerne la durée de la concession que du point de vue des possibilités d'intervention sur beaucoup de domaines.

Je dois dire, pour avoir été membre de la commission spéciale chargée d'étudier les dossiers, depuis le début j'avais des doutes sur la réalité de la mise en concurrence puisque dès les premières réunions, j'avais subodoré et dit d'ailleurs qu'il était à peu près certain que Viparis serait retenu in fine compte tenu simplement du droit d'entrée exigé

pour avoir cette concession, droit d'entrée qui était un véritable cadeau de 250 millions fait à Viparis et que tout autre candidat aurait à payer.

Droit d'entrée d'autant curieux que Viparis n'a jamais mis en œuvre l'intégralité du programme d'investissement qu'il était censé faire au sein du parc des expositions. On nous explique que c'était compliqué, qu'il y avait des problèmes de réglementation, etc., mais c'est au titre d'une nouvelle promesse d'investissements dont personne n'est capable de dire d'ailleurs s'ils seront réellement mis en œuvre ou pas que Viparis a été sélectionné.

Et donc, curieuse méthode qui consiste à dire que ce qui n'a pas été fait dans le passé le serait dans l'avenir et que c'est à ce titre que l'on retient un candidat.

Deuxième élément sur le projet lui-même, j'ai bien entendu plusieurs membres de la commission expliquer qu'il s'agissait de faire du façadisme, je cite Christian SAUTTER en disant qu'il n'y avait rien de sérieux dans les projets architecturaux et de reconstruction, ou d'autres estimant que par rapport aux projets urbains, par rapport aux besoins hôteliers, etc., je cite Jean-Bernard BROS, nous n'étions pas à la hauteur des besoins.

Il n'empêche que la discipline au sein de certains groupes fait que ces gens qui sont très critiques finissent par voter pour, bien qu'en privé ils s'étonnent de la procédure.

Ce projet, in fine, on le sent bien, n'a qu'un seul objectif, c'est de permettre la construction de la tour Triangle, tout le reste est un peu du vent d'autant plus que Viparis reconnaît très clairement qu'il ne tiendra pas ses engagements puisqu'on va soi-disant développer des activités, des salons, alors que Viparis, actuel gestionnaire, s'emploie à délocaliser à Villepinte une grande partie des salons et notamment tous les salons professionnels.

Nous avons du mal à croire comment là encore ils feront dans le futur ce qu'ils ne font pas dans le présent et même le contraire de ce qu'ils font actuellement.

Tout cela n'est pas très sérieux. On sent bien que dès le départ Viparis était le seul candidat potentiel, que cela va lui permettre de garder ce site, tout en accédant à la demande de la Ville de renier une partie du parc numéro 1 pour pouvoir construire Triangle, tout le reste c'est de l'habillage, disons-le clairement, cela ne nous semble pas de très bonne facture ni correspondre à ce que pourrait être une réelle mise en concurrence, et donc nous voterons résolument contre ce projet de délibération.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

La parole est à Mme Anne TACHENE.

Mme Anne TACHENE. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est vrai qu'alors que nos esprits se sont déjà portés sur le projet de la tour Triangle cet après-midi, nous nous penchons donc ce soir sur ce projet finalement connexe, totalement connexe, celui du contrat d'exploitation du Parc des expositions de la porte de Versailles.

Une commission spéciale avait été constituée en septembre dernier et c'était, je le rappelle ici, à la demande du groupe U.D.I.

Il s'agissait à l'époque de consulter les élus sur l'avantage que le Parc des expositions trouverait dans une résiliation anticipée de son contrat d'exploitation.

Même si ces formes de collégialité ne changent pas toujours le point de vue des participants, elles sont pour ma part un gage de transparence mais aussi de responsabilité devant les Parisiens.

Aussi, c'était avec enthousiasme que j'avais également pris part à ces travaux. Enthousiasme également par la dimension de ce projet puisque le secteur du tourisme, par ce vecteur des foires et des salons, avec ses 7 millions de visiteurs, génère pas moins de 6 milliards d'euros de retombées pour Paris, ce qui n'est donc pas négligeable en ces temps de crise.

C'était donc avec une grande stupéfaction que j'avais appris la démission de la présidence de cette commission de Mme HIDALGO, démission quelques jours à peine avant la réunion finale, commission pour laquelle elle s'était particulièrement investie et pour laquelle nous n'avons pas eu d'explication.

Cet élément, vous en conviendrez, n'apporte pas beaucoup de sérénité. Il a même semé le trouble et des interrogations et l'absence de ces réponses et ces absences également au conseil d'arrondissement la semaine dernière n'ont fait que conforter ces troubles et interrogations.

Aussi, avec toutes les réserves exprimées précédemment, sur ce projet de délibération, le groupe U.D.I. ne prendra pas part au vote.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. Claude DARGENT.

M. Claude DARGENT. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, le projet de délibération qu'il nous est proposé d'approuver aujourd'hui permet de franchir une nouvelle étape dans le processus de modernisation du Parc des expositions engagé devant notre Conseil en juin 2011.

Je ne reviendrai pas sur la méthode adoptée tout au long de ce processus. Mme TACHENE vient à l'instant de souligner qu'à la suite effectivement d'un vœu issu de son groupe, une commission ad hoc composée à la proportionnelle des sensibilités de cette assemblée avait examiné les propositions.

Deux opérateurs économiques de premier plan, leaders de ce secteur d'activité, GL Events et Viparis, ont donc répondu dans les délais à l'appel d'offres.

Les deux projets, il faut le reconnaître d'abord, répondaient aux objectifs qui ont été fixés suite à notre délibération.

Il faut saluer les propositions qui nous ont été faites par les deux soumissionnaires - je dis bien les deux soumissionnaires. Elles traduisent, en effet, un effort réel d'amélioration de la situation existante même si évidemment, nous sommes dans notre rôle d'élus en n'étant jamais totalement satisfaits des efforts produits.

Il fallait donc les départager. Trois critères d'appréciation ont été privilégiés : le programme d'investissements, le montant du droit d'entrée et de la redevance, et la qualité du projet en matière architecturale, environnementale et sous l'angle de l'insertion urbaine.

Sur le premier critère, la commission a estimé que l'offre de Viparis était la meilleure parce qu'elle prévoit davantage d'investissements au stade initial comme ultérieurement. Le programme de travaux s'élève en effet à 755 millions d'euros. Ce niveau permettra que le parc soit conforté comme un espace dédié en premier lieu aux foires, salons et expositions. Il permettra aussi une diversification des usages par la création d'un centre de congrès modulable, donc on ne peut pas dire que les choses sont la reconduction à l'identique de ce qui existait, par la création de commerces ainsi que par un programme hôtelier de 440 chambres.

S'agissant du deuxième critère, qui concerne les recettes qu'en tirera la Ville, le même opérateur, Viparis, arrive en tête, tant pour ce qui concerne le niveau des droits d'entrée que le montant attendu de la redevance.

Le troisième critère, enfin, porte sur la qualité architecturale, urbaine et environnementale du projet. Nous avons eu sur ce sujet un certain nombre de débats approfondis que je souhaite évoquer ici.

Les offres des deux compétiteurs, bien que très différentes, se situent à un haut niveau dans ce domaine, à telle enseigne que la commission n'a pas réussi à les départager. Elle a donc placé sur ce critère Viparis et GL Events à égalité.

Mais compte tenu de l'avance acquise par Viparis sur les deux premiers registres privilégiés, suivant en cela l'avis de la commission, il est donc proposé au Conseil de Paris de désigner cette société en tant qu'attributaire du nouveau contrat d'occupation.

Je considère que le 15e, et Paris en général, gagneront beaucoup à ce choix.

L'originalité et l'ambition architecturale de ce projet doivent être soulignées. Ce ne sont pas moins que trois grands architectes qui ont été sollicités en plus de VALODE et PISTRE, choisis pour coordonner l'ensemble du site. Tout de même, on ne peut pas considérer comme partie négligeable le fait que Dominique PERRAULT, Christian de PORTZAMPARC et Jean NOUVEL assurent la rénovation des pavillons.

La valorisation du site va également contribuer à transformer le quartier de la porte de Versailles. L'objectif est de rendre plus faciles et plus agréables les circulations entre Paris, Vanves et Issy-les-Moulineaux. Le projet prévoit la création d'une vaste agora à l'entrée principale, plate-forme d'orientation et de distribution des cheminements.

Cette question est essentielle. Je sais que loin du 15e, cela peut paraître secondaire, mais elle est essentielle pour l'insertion urbaine du parc, qui est aujourd'hui complètement coupé de son environnement.

Enfin, autre question essentielle pour le 15e, je souhaite le rappeler ici, la question de la logistique du parc, qui constitue aujourd'hui trop souvent un cauchemar pour les riverains. De nombreux progrès sont attendus grâce à cette nouvelle concession et la Ville aidera le nouveau concessionnaire à trouver un second parking de rétention pour les poids lourds.

Enfin, la qualité environnementale n'est pas en reste, bien au contraire. Jardins, toitures végétalisées sont prévues et évidemment, tout cela dans le cadre du respect du Plan Climat ainsi que le recours à des cheminées solaires ou au photovoltaïque.

Nous nous rapprochons donc du but, chers collègues. En refusant le statu quo dans ce dossier, la Ville a montré qu'elle se préoccupe de renforcer son attractivité économique dans un secteur des foires et salons hautement concurrentiel.

Mais elle entend également améliorer l'intégration du Parc des expositions, élément majeur du paysage du sud du 15e arrondissement.

Alors, seule ombre au tableau...

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Monsieur DARGENT, il vous reste 20 secondes.

M. Claude DARGENT. - ... la décision des élus U.M.P. de ne pas participer au choix de cette dernière réunion de la commission pour des raisons peu compréhensibles malgré ce qui a été rappelé, mais peu importe ; l'essentiel est que Paris et le 15e avancent. Il avance éventuellement sans la municipalité du 15e mais il avance, et c'est la raison pour laquelle le groupe auquel j'appartiens soutient pleinement en cela l'Exécutif parisien.

Nous préférons préparer le Paris et le 15e de demain.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Monsieur DARGENT.

La parole est à M. Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - M. DARGENT n'est pas mon porte-parole, donc j'exprimerai moi-même la position de notre groupe sur ce sujet.

Je crois d'ailleurs que nul ne conteste que le projet de modernisation du parc est tout à fait essentiel pour Paris. D'ailleurs, nous avons approuvé jusqu'à présent toutes les étapes du processus, contrairement à une partie de la majorité, à laquelle appartient M. DARGENT, même si je n'irai pas jusqu'à reprendre les arguments de M. CONTASSOT qui ne sont pas complètement infondés.

Le risque était grand, en effet, que faute d'une évolution en profondeur, cet équipement majeur, non seulement pour Paris d'ailleurs, mais pour toute l'Ile-de-France, ne perde une partie de son attractivité alors même que nos grands concurrents européens se sont lancés depuis une dizaine d'années dans la mise aux normes de leurs équipements d'accueil de salons et de congrès.

L'adaptation du parc à la concurrence internationale nous paraît donc vitale pour le développement économique de Paris avec la création d'un véritable centre de congrès, la mise en place de synergies, espaces d'expositions, congrès de grande dimension, la modernisation des halls, la création d'un hôtel de grande capacité, le respect des normes environnementales les plus exigeantes avec la végétalisation du site et la création de commerces et d'espaces ludiques accessibles à tous.

Il ressort des travaux conduits par le groupe de travail créé en 2011, puis par la commission spéciale mise en place à l'automne dernier que Mme TACHENE a rappelés, que les principales orientations fixées ont bien été suivies et que les deux candidats ont intégré les contraintes imposées.

Nous pouvons tous collectivement nous féliciter de ce travail, bien sûr, conduit par deux opérateurs importants et là je suis parfaitement d'accord avec l'orateur précédent.

Mais au-delà des aspects économiques et architecturaux, la rénovation du parc se justifie aussi pour réduire les nuisances que subissent les riverains, qui imposent une profonde modification des modes de fonctionnement du site pour mieux intégrer le parc dans le quartier - ouverture sur la ville, création d'activités de proximité ludiques et commerciales jour et nuit afin de lutter contre l'effet trou noir à la tombée de la nuit -, optimiser les flux logistiques - flux et stationnements des camions, mieux utiliser le parking de l'héliport et créer une bretelle d'accès entre le parc et le périphérique-, mais aussi une meilleure sécurisation des grands salons, lutte contre la malpropreté des trottoirs, les

ventes à la sauvette de billets d'entrée sur la base d'un amendement que j'ai fait adopter dans la L.O.P.P.S.I. 2, meilleurs retours pour les commerçants, enfin opportunité de renforcer l'offre de transports en commun et de réfléchir à la rénovation du Palais des sports, vieillissant.

Les deux candidats ont compris la nécessité qu'il y avait de mieux insérer le parc dans son environnement urbain et d'améliorer sa relation avec les riverains.

Plus largement, le Sud du 15e est en pleine évolution, avec la conduite des travaux, quasi simultanée, à court terme, du Ministère de la Défense, des bureaux de la Corne Ouest, de la rénovation de l'Aquaboulevard, du site Pullman, de la construction de la tour Triangle dont on a parlé ce matin. D'autres projets, d'ailleurs, semblent être programmés, sans tous d'ailleurs avoir été portés à notre connaissance par la Ville, malheureusement.

En tout cas, cette métamorphose d'un gigantesque secteur justifierait pleinement la mise en place d'un comité de site et, malgré nos demandes répétées depuis plusieurs années et les promesses non moins répétées de la Première adjointe, cette instance particulièrement utile, destinée à coordonner les travaux présents et à venir dans ce secteur, avec le souci de préserver au mieux les intérêts des riverains, n'a toujours pas été créée.

Alors, un mot quand même, parce qu'il y a un problème dans ce dossier, c'est que la Première adjointe chargée de l'urbanisme s'est impliquée très fortement et personnellement pour animer la commission spéciale mise en place en 2012, d'ailleurs à juste titre et nous l'avons soutenue. Dès son installation, Mme HIDALGO a tenu à en prendre la présidence, en l'absence d'ailleurs des élus de l'Opposition et sans même qu'une telle élection n'ait été inscrite à l'ordre du jour de la première séance, mais enfin, peu importe !

Mais c'est la raison, justement, qui a motivé notre indignation quand nous avons appris, par une indiscretion de presse sans doute, sa démission de cette commission, non seulement de la présidence, mais aussi de la commission spéciale, sans aucune explication autre que la lourdeur de sa charge ! On se demande donc pourquoi elle conserve ses autres fonctions de Première adjointe, à l'A.P.U.R., à la SemPariSeine, à Necker, etc. ?

Je crois que c'est cela, Monsieur VUILLERMOZ !

Ou au risque de mélange avec sa position de candidate, mais alors on se demande pourquoi elle reste Première adjointe ?

L'Exécutif, interrogé par mes soins au dernier Conseil de Paris, a répondu que Mme HIDALGO répondrait en séance. Il n'en fut rien.

Ayant posé la même question ce matin, nous n'avons reçu aucune autre réponse que son silence obstiné.

Et le 31 mai, du coup, lors de la dernière réunion de la commission spéciale, la plus importante puisque destinée à choisir l'un des deux candidats chargés de porter le projet de modernisation du Parc, Monsieur GAUDILLÈRE, je vous ai interrogé, avec mon collègue Jean-François LAMOUR, sur les raisons de la démission soudaine de l'adjointe à l'urbanisme.

Vous comprendrez bien que, devant l'absence d'une explication crédible, mes collègues et moi-même ayons décidé de nous retirer de cette commission pour ne pas cautionner d'éventuels dysfonctionnements, d'autant plus que les débats qui ont suivi ont été assez vifs...

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Monsieur GOUJON, il vous reste 10 secondes.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Je peux être, moi, ici, censuré par la Majorité en permanence, je ne vois pas pour quel Conseiller de Paris...

Je ne vois pas pour quel Conseiller de Paris vous faites tomber le couperet à la seconde près ?

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - J'ai annoncé à M. DARGENT...

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Donc, nous allons demander une suspension de séance de 20 minutes, si vous préférez ?

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Je suis désolé !

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Le maire de l'arrondissement, en plus, peut intervenir quand il veut en séance. C'est le Règlement intérieur.

On peut tout arrêter si cela vous gêne tellement...

Je n'en ai plus pour longtemps ! Si vous ne m'aviez pas interrompu, j'aurais déjà fini, vous voyez.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Monsieur GOUJON !

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Nous avons accepté de grouper, en plus, les deux projets. On peut me donner 15 secondes de plus, surtout qu'on me l'avait promis, en plus !

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Attendez, je ne vous ai pas interrompu, je vous ai signalé qu'il vous restait un temps limité. Maintenant vous voulez déborder, vous déborderez. Moi, cela ne me pose pas de problème particulier.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Non, non, que les choses soient bien claires.

Je voudrais faire une précision, c'est que...

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Que les choses soient claires, je ne vous demande pas de vous interrompre. Je vous signale un temps de parole qui est en train de déborder, c'est tout ce que j'ai fait.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Monsieur le Maire...

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - J'ai été extrêmement poli avec vous. Soyez poli avec moi, s'il vous plaît !

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Monsieur le Maire, je voudrais juste répondre ceci : nous avons accepté de grouper nos deux interventions, puisqu'il y avait deux projets de délibération et l'on m'a dit qu'en échange, je pourrais un peu déborder, d'autant que Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE ne prendra pas la parole, donc, si je dépasse de 15 secondes...

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Il n'y a aucun problème, vous avez le droit de déborder. Je vous redonne la parole et vous avez le droit de déborder.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Merci beaucoup.

Merci, d'autant plus que je n'en ai plus pour très longtemps, évidemment.

J'étais juste en train de dire que les débats qui ont suivi notre départ de cette commission ont été assez vifs, comme M. CONTASSOT l'a rappelé, ce qui renforce notre inquiétude sur l'avenir de ce projet et ajoute à notre trouble.

Enfin, si les critères économiques et financiers portant sur l'ampleur et la qualité du programme d'investissement et sur le montant des droits d'entrée et de la redevance ont permis de départager les candidats, certes, en revanche, le critère, pourtant essentiel à nos yeux, portant sur la qualité architecturale et environnementale du projet et sur son insertion dans le quartier, ne l'a pas permis. C'est même ce qu'a rappelé à l'instant M. DARGENT, ce qui est assez ennuyeux quand même.

Bref, pour toutes ces raisons, le refus du Maire de Paris de créer un comité de site, le retrait inopiné, à ce jour toujours inexpiqué, de Mme HIDALGO de la commission spéciale, la difficulté du choix architectural et environnemental entre les deux concurrents, nous amènerons, comme notre collègue Anne TACHENE du groupe U.D.I., à ne pas prendre part au vote.

Je vous prie de bien vouloir éviter ce genre de qualificatif !

Nous ne voterons pas contre puisque, malgré le mépris, finalement, avec lequel nous sommes traités, et encore à l'instant par Mme CAPELLE, nous privilégions l'intérêt général et souhaitons l'aboutissement du projet.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour répondre, la parole est à M. Bernard GAUDILLÈRE.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais essayer de répondre de la manière la plus objective et la plus sereine possible. Je répondrai d'ailleurs uniquement sur le projet de délibération DF 58, puisque j'observe qu'aucun des orateurs n'a évoqué le projet DF 57.

Alors, de quoi s'agit-il ? Vous savez qu'en 2010, nous avons commandé à KPMG un audit stratégique sur le Parc des expositions de la porte de Versailles qui signalait ce que, d'ailleurs, vient de reconnaître M. le Maire du 15^e arrondissement, un risque de vieillissement, d'obsolescence, une nécessité de réaliser des investissements importants si l'on voulait que le Parc des expositions conserve sa place, je dirais même au niveau international puisque les parcs d'exposition sont soumis à une concurrence qui dépasse largement le cadre national.

Alors, nous avons voulu lancer la résiliation de la concession et une procédure de consultation pour recueillir par appel à la concurrence un certain nombre de candidatures.

Je trouve, personnellement, que cette procédure de consultation a été exemplaire, puisque la Ville a publié naturellement des appels d'offres internationaux et qu'elle a créé une commission spéciale d'élus à l'initiative de l'Opposition.

Je trouve que cette commission a plutôt bien fonctionné. J'ai suivi ses débats dès le début. Elle s'est réunie cinq fois entre octobre 2012 et mai 2013. Même si les élus U.M.P. ont quitté la commission à la dernière réunion, en revanche, Mme TACHENE est restée à cette réunion et a assuré en quelque sorte, si je puis dire, le pluralisme politique de nos débats. Qui plus est, le directeur de cabinet du maire du 15^e arrondissement assistait à la réunion et lui a sans doute rendu compte de nos travaux.

Donc, tout ceci s'est déroulé dans un climat de transparence absolue et je tiens à le souligner.

Il y eu deux candidats et je ne peux pas laisser dire ce qu'a dit l'un des orateurs précédents : que cette concurrence était une concurrence en trompe-l'œil. Pas du tout !

Les deux concurrents sont deux opérateurs très connus du monde des congrès et de l'événementiel, c'est-à-dire Viparis d'un côté et GL Events de l'autre. Je ne peux pas laisser dire non plus que l'un des deux était avantagé par rapport à l'autre, puisque l'orateur qui s'exprimait était d'ailleurs membre de la commission, donc il a sûrement étudié attentivement les documents techniques et financiers qui étaient soumis à la commission. Et ces documents prouvaient que le taux de rentabilité du projet était grosso modo le même pour GL Events et pour Viparis. C'est bien la preuve qu'il n'y avait pas d'inégalité.

Le résultat de cette consultation, c'est un choix que nous vous présentons ce soir : c'est celui de Viparis.

Pourquoi ? En deux mots, parce que je ne veux quand même pas abuser de votre temps à cette heure-là, d'abord, parce que ce projet répond à nos objectifs patrimoniaux. Je rappelle que 800 millions, enfin 755 millions, très exactement, d'investissement sont prévus dont 500 millions dans les dix premières années, que ces investissements vont permettre de créer un centre des congrès de 5.200 places.

Pour vous donner une toute petite comparaison, la Porte Maillot, c'est 3.800, donc vous voyez qu'il y a là un progrès sensible.

Un programme hôtelier qui a été amélioré, ce qui semble avoir échappé à l'un des orateurs précédents, puisque le programme hôtelier se trouve finalement porté à 440 chambres.

J'ajoute, pour apaiser toute prévention sur ce point, que nous avons amélioré beaucoup la teneur des contrats, afin de préciser à la fois les engagements du futur titulaire et les sanctions en cas de non-respect de ses engagements, notamment en matière d'investissement. Je renvoie peut-être sur ce point au projet de délibération qui est assez clair.

Deuxième raison - et elle n'est pas négligeable - c'est l'atteinte par la Ville de ses objectifs financiers.

D'ailleurs, cela se relie peut-être à ce que nous allons dire tout à l'heure sur le rapport de la Chambre régionale des Comptes.

Je ne vous cache pas que les négociations ont été difficiles, très difficiles, et que nous avons en face de nous des partenaires, notamment celui qui, finalement, a été retenu, qui ont mis beaucoup de temps à accepter les exigences financières de la Ville.

Ces exigences étaient simples, c'était d'abord une redevance fixe en progrès très sensible, la redevance fixe actuelle moyenne est de 13 millions d'euros, nous avons obtenu une redevance fixe minimale de 16,6 millions, c'est-à-dire une progression de 27 %, à quoi s'ajoutera naturellement, comme dans toutes les concessions, une redevance variable.

De même, nous avons levé tout risque financier sur la résiliation de l'ancien contrat puisqu'il est exact - et, cela, l'orateur qui y a fait allusion avait raison de le souligner - que Viparis souhaitait, bien que gardant le contrat, c'est-à-

dire étant le candidat retenu, souhaitait percevoir une somme d'une vingtaine de millions au titre de dédommagement, ce que nous avons refusé, là aussi, après des négociations assez longues.

Voilà, mes chers collègues, ce que je pouvais dire sur ce contrat, une procédure exemplaire de transparence et de concurrence, des gains patrimoniaux importants pour la Ville, pour le Parc des Expositions et donc aussi pour la force économique de la capitale et puis un intérêt financier non négligeable, ce qui me paraît, dans les temps actuels, quelque chose qui mérite d'être souligné.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci.

Une explication de vote, Monsieur GOUJON ?

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Je ne suis pas loin de partager, bien sûr, l'analyse de M. GAUDILLÈRE, d'ailleurs je l'ai dit à un certain nombre d'autres orateurs aussi, mais s'il y a une question qui est pour nous essentielle, à laquelle M. GAUDILLÈRE n'a pas répondu, qu'il n'a même pas daigné évoquer, c'est la démission de Mme HIDALGO de cette Commission qu'elle a tout fait pour présider, dans laquelle elle s'est beaucoup impliquée, mais elle n'a pas participé à la seule réunion où, justement, la décision était prise de désigner le concessionnaire qui a été retenu.

Cela nous amènera évidemment à ne pas prendre part au vote.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Si je résume, vous êtes favorables à ce projet de délibération, mais vous avez juste un problème avec Mme Anne HIDALGO, c'est bien cela ?

Je donne la parole à M. Bernard GAUDILLÈRE.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Monsieur le Maire, je parle de Monsieur le Maire du 15e arrondissement, votre insistance à évoquer ce sujet va finir par faire croire à tous nos collègues que la personne qui a succédé à la présidence de cette Commission à Anne HIDALGO a bien mal conduit les débats et je trouve que c'est un peu méprisant !

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Je n'ai pas cette interprétation du tout.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - C'est très gentil de la part de M. GOUJON, j'espère que Bernard GAUDILLÈRE apprécie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 57 - DU 216.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DF 57 - DU 216).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 58 - DU 217.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DF 58 - DU 217).

2013 DF 65 - Autorisation donnée aux représentants de la ville de Paris au sein de la SAPOPB d'agréer la cession partielle des parts de la CDC et la cession totale des parts de la RIVP à la société AEG.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DF 65 concernant une autorisation aux représentants de la Ville de Paris au sein de la S.A.P.O.P.B. d'agréer la cession

partielle des parts de la C.D.C. et la cession totale des parts de la R.I.V.P. à la société A.E.G - que de sigles ! - sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement technique n° 95.

La parole est à M. David ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Monsieur le Maire, merci.

Il s'agit dans ce projet de délibération, je le rappelle en quelques mots pour ceux de nos collègues qui ne l'auraient pas à l'esprit, d'autoriser la Ville de Paris et ses représentants au sein de la S.A. du P.O.P.B. de Paris Bercy d'agréer la cession partielle des parts détenues d'une part par la Caisse des Dépôts et de Consignation et, d'autre part, d'agréer la cession totale des parts de la R.I.V.P., toujours dans cette S.A.P.O.P.B. et en faveur, pour à la fois la C.D.C. et la R.I.V.P., d'un nouvel acteur qui entrerait ainsi au capital de cette société, un acteur qui s'appelle A.E.G., qui est d'origine allemande, "Anschutz Entertainment Group".

Voilà pour rappeler le cadre formel.

J'ai plusieurs réflexions concernant ce mouvement de capital, qui suit d'ailleurs un programme de rénovation et de modernisation du P.O.P.B. engagé - et notre Conseil avait été amené à se prononcer à ce titre - en septembre 2011.

Il se passe donc des choses et des choses importantes autour de cette enceinte sportive et accueillant des spectacles, qui tient un rôle éminent aujourd'hui dans la capitale.

Concernant le projet de délibération qui nous est proposé, je veux tout d'abord faire une observation : il s'agit de montants assez considérables puisque cette opération porte au total sur 5,4 millions d'euros.

Je veux relever tout d'abord une bizarrerie, si j'ose dire, mais qui témoigne bien du caractère assez vétuste, finalement, de votre approche de ce type de projet puisque l'on peut s'étonner que, en 2013, la R.I.V.P., dont on connaît l'objectif premier, détienne encore des parts dans cette société anonyme du P.O.P.B.

Il y a là quelque manque de diligence de la part de l'Exécutif municipal et de l'un de ses opérateurs et une bizarrerie de gestion.

Alors, en parlant de bizarrerie de gestion, je voudrais poser une question sur cet intervenant A.E.G. que l'on nous propose ce soir, dans les termes que je viens de rappeler.

L'exposé des motifs est particulièrement succinct, parce que quand on s'engage dans une relation de confiance, j'allais presque dire quand on se marie, encore faut-il connaître la mariée et, là, pour le coup, on a très peu d'informations concernant cet opérateur dont on nous dit qu'il est un expert en matière d'organisation événementielle et d'organisation d'événements sportifs en particulier, mais que pouvez-vous nous dire à ce propos ?

J'ai quelques questions très précises, qui sont, me semble-t-il, assez légitimes de la part d'un élu parisien :

Quel est le chiffre d'affaires d'A.E.G. ?

Est-il intervenu par le passé en France ?

Mène-t-il aujourd'hui un certain nombre d'opérations en France ou en Europe ? Si oui, quelles sont-elles ?

Et quelle est cette expertise, de manière plus détaillée, dont on nous parle dans l'exposé des motifs ?

Deuxième série de questions : quelle est la philosophie de la Ville derrière ce projet de délibération ?

J'entends par là, on nous propose de donner notre aval à une cession d'actifs et on ajoute que le pacte d'actionnaires interviendra de manière ultérieure. Alors, moi, j'ai tendance à dire que, quand on se marie, il faut aussi connaître le contrat de mariage. C'est d'assez bonne politique.

Là, vous procédez de manière inverse : d'abord, on signe le chèque en blanc et, après, quelque part, on mettra le montant.

Alors j'aimerais savoir quelle est la philosophie de la Ville concernant ce pacte d'actionnaires qui va déterminer la gouvernance future de la S.A.P.O.P.B.

Que pouvez-vous nous en dire aujourd'hui ?

J'entends bien que vous allez peut-être vous retrancher derrière de futures négociations, mais j'imagine quand même que la Ville a une stratégie derrière cette cession d'actifs, dont on nous demande le feu vert ce soir.

Voilà ces deux séries de questions que je voulais vous poser, l'exposé des motifs étant encore une fois extrêmement succinct.

Merci.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Monsieur.

Pour vous répondre, la parole est à M. Bernard GAUDILLÈRE.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Quelques mots peut-être, pour commenter ce projet de délibération.

De quoi s'agit-il ?

La Ville a souhaité que le P.O.P.B., la société gestionnaire du P.O.P.B. noue un partenariat avec un spécialiste de la gestion de ce que l'on appelle les arénas, c'est-à-dire les grandes enceintes destinées aux événements sportifs ou de spectacles.

Le partenariat que nous souhaitons nouer avec A.E.G., je le dis au passage, nous vous répondrons sur les histoires de chiffre d'affaires et autres, je n'ai pas ces éléments ici, mais nous vous enverrons une lettre, Monsieur ALPHAND, pour vous donner ces réponses.

J'observe, d'ailleurs, que quand on a des questions très techniques à poser, il est d'usage de les poser en Commission, ce qui permet à l'Exécutif, le cas échéant, de se préparer à répondre en séance publique ; c'est une courtoisie aussi vieille que les assemblées délibérantes.

Je disais que ce partenariat avec A.E.G. nous semble prometteur.

Deuxièmement, A.E.G. a souhaité, justement pour que ce partenariat soit durable et approfondi, entrer au capital du P.O.P.B., ce à quoi nous avons consenti, parce que cela nous permet d'être sûrs que ce partenariat dure.

Troisièmement, la Ville conserve évidemment la majorité du P.O.P.B., à 54 %, la Ville a été attentive à ne pas céder ou faire céder à A.E.G. une minorité de blocage, puisque vous observerez que la Caisse des dépôts vend 22 % du capital et la R.I.V.P. 10 %, donc A.E.G. se trouvera à 32 %, en-dessous de la minorité de blocage, ce qui était, pour nous, important.

La cession se fait dans des conditions financières qui sont absolument irréprochables et qui estiment le P.O.P.B. à 17 millions d'euros, ce qui est une belle estimation, sur laquelle nous avons beaucoup discuté avec la Caisse des dépôts et qui nous satisfait.

Enfin, pour répondre à la dernière question, nous travaillons, effectivement, à un pacte d'actionnaires, mais ce pacte d'actionnaires nécessitera l'approbation du Conseil de Paris, c'est-à-dire qu'il ne sera en aucun cas mis en application sans que vous soyez appelé à l'examiner, à le discuter et à le voter.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci à vous.

Je mets aux voix l'amendement n° 95...

Je vous écoute.

M. David ALPHAND. - En un instant, une explication de vote, qui sera un vote d'abstention.

Monsieur GAUDILLÈRE, en des termes qui sont les siens, vient, en quelque sorte, de protester ou de contester mes questions, mais, me semble-t-il, demander les références du futur partenaire et demander son chiffre d'affaires, ce ne sont pas des détails si techniques qui sont au-delà de la compétence d'un adjoint aux finances de la Ville de Paris, et le silence de la réponse de M. GAUDILLÈRE nous impose l'abstention à notre tour.

Merci.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 95 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 95 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DF 65 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2013, DF 65).

2013 DF 70 - Communication sur le Crédit municipal - Troisième décision modificative du budget 2012 du CMP, compte financier 2012 et budget 2013.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous passons à la communication sur le Crédit municipal.

La parole est à M. Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je voulais simplement, à l'occasion de cette communication sur la troisième décision modificative 2012 et le compte financier, poser des questions sur le devenir de la filiale bancaire qui, malheureusement, continue à mal se porter.

Je crois que nous sommes dans une situation, aujourd'hui, qui nécessite vraiment la vente de cette filiale dans des conditions qui ne seront naturellement pas optimales.

Alors, j'ai l'impression qu'on ne voudra plus rien faire avant la fin de cette mandature, que l'on voudra éviter de procéder à cette transaction avant les élections municipales, mais je le dis en tant qu'administrateur du C.O.S., je crains fort que cette situation ne fasse courir à la maison mère, au Crédit municipal de Paris, un certain nombre de risques, au regard, notamment, de la Commission bancaire.

Je me permettrais de rappeler, de réitérer cette demande que j'ai l'habitude de formuler, mais puisque, malheureusement, nous n'avons réalisé aucun progrès, on nous a appris récemment que le principal responsable de la filiale bancaire, M. ROCHETTE, avait été remercié, malheureusement, on ne sort pas de cette difficulté, qui est une difficulté profonde... J'ai souvent dit que le montage de cette opération tel qu'il avait été conçu à l'origine, c'est-à-dire une filiale à 100 %, sans s'adosser sur un réseau bancaire, était certainement une erreur et une imprudence, mais ne l'ayant pas fait au départ, il est, aujourd'hui, quasi impossible de trouver un partenaire dans la situation dans laquelle se trouve la filiale bancaire.

Puisqu'on a l'occasion, simplement, aujourd'hui, d'en dire un mot, je pense qu'on ne va pas traiter la question sur le fond, mais je me permets de faire à nouveau part de mon avis : on ne peut pas rester dans cette situation, qui est une situation dangereuse et qui est une situation, je le répète, qui fait courir des risques au Crédit municipal de Paris lui-même.

Je suis partisan qu'on trouve la solution de cession de cette filiale, en sachant que cette transaction se fera à des conditions défavorables, mais c'est préférable au risque lourd que l'on continuerait à courir en maintenant cette filiale bancaire en situation de survie artificielle.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Monsieur LEGARET.

La parole est à M. Claude DARGENT.

M. Claude DARGENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme vice-président de cette instance, quelques mots, d'abord, sur le Crédit municipal de Paris, parce que la situation de la banque ne doit pas éclipser la bonne santé du Crédit municipal en tant que tel, Crédit municipal qui est une institution familière pour les franciliens, mais aussi mal connue.

Je suis souvent frappé par le fait qu'on ignore volontiers le rôle social très positif qui est le sien, et un chiffre est en particulier ignoré : plus de 90 % des objets mis en dépôt sont, en fait, dégagés par leur propriétaire. Donc c'est une institution qui se contente, effectivement, de dépanner les propriétaires, mais qui, au bout du compte, permet de remettre à leur disposition les objets qu'ils ont mis en gage.

Les résultats du Crédit municipal en tant que tel sont très bons, mais ils sont très bons, hélas, parce que c'est la conséquence de la crise, et la conséquence de la crise a entraîné que le recours à cette institution s'est beaucoup développé sur ces dernières années.

Deux chiffres : en 2012, en moyenne, par jour, environ 750 personnes se sont rendues au prêt sur gage rue des Franc-Bourgeois ; en 2008, ils étaient 500, donc il y a eu une augmentation du recours à cette institution qui crée un surcroît d'activité, un surcroît des encours de prêts, de leur valeur, du nombre d'objets déposés, 1.143.000 aujourd'hui et une valeur moyenne des prêts de 1.200 euros.

Grâce à une gestion rigoureuse et active de son refinancement, le Crédit municipal a connu une progression équivalente de son produit net bancaire et, au bout du compte, un excédent de 5 millions d'euros qui vient principalement renforcer les fonds propres de l'établissement.

Alors, pour dire que cette situation très saine du Crédit municipal de Paris nous aide pour les autres activités, elle nous aide à lutter contre l'exclusion financière et le mal-endettement. Depuis 2008, 2.500 microcrédits ont été accordés, premier aspect de l'activité du Crédit municipal.

Autre aspect, le lancement de l'expérimentation d'un pôle de soutien aux personnes en surendettement, en partenariat avec la Banque de France, s'est avéré très intéressant, avec plus de 200 personnes concernées dès les premières semaines.

Et puis, il y a la question de la filiale bancaire qu'a principalement évoquée M. LEGARET.

Personne n'ignore, et surtout aucun des membres du C.O.S., la situation difficile de cette filiale bancaire. Le marché des prêts personnels a été en repli de près de 7 % sur l'année 2012, et donc c'est le deuxième plus fort recul de la production après la chute de 2009 enregistré depuis 1991.

Par ailleurs, C.M.P. Banque connaît une augmentation de son coût du risque sous l'effet de la loi Lagarde et de façon très conjoncturelle suite à une refonte de la méthodologie du provisionnement.

Tout cela fait que les résultats de 2012 ne sont pas bons, nous sommes tout à fait d'accord sur ce point.

Après, que faire ?

M. LEGARET évoque la possibilité de se dessaisir de cette banque, mais dans des conditions extrêmement défavorables. Il nous a semblé, au terme d'un audit qui a été conduit, qu'il restait une possibilité de redressement de cet établissement : un plan de relance de l'activité commerciale a été - d'ailleurs, avec un accord relativement partagé au sein du C.O.S. et avec la participation de chacun - lancé, avec différents volets et les résultats de ce plan de redressement seront analysés avec précision dans les deux ou trois années à venir. Il me semble que c'est la période nécessaire pour prendre une décision finale, si j'ose dire, sur la possibilité ou pas de continuer avec CMP Banque dans la situation actuelle.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Monsieur DARGENT.

La parole est à M. Bernard GAUDILLÈRE.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je crois que Claude DARGENT a eu raison d'abord de souligner que le Crédit municipal stricto sensu, l'établissement public, assume un rôle social incontestable, je crois que personne ne le conteste, que la progression de ses prêts est importante, ce qui est hélas dû à la situation économique et sociale de notre pays et de notre ville, et que ses comptes sont très satisfaisants. Voilà pour l'établissement public.

Deuxième remarque, je crois qu'il faut souligner qu'à la fois l'établissement public et la filiale bancaire sont gérés avec beaucoup de sérieux. Je le dis puisque vous le savez tous, nous avons vécu en 2005 une crise importante dans ces deux institutions, avec un certain nombre de dérives que nous avons regrettées qui ont entraîné le départ du directeur général de l'époque, tout ceci est révolu. Le directeur général qui a été directeur général de

2005 - 2006 jusqu'à une période récente était un homme dont la qualité est reconnue unanimement, Bernard CANDIARD...

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Je crois l'avoir dit ici même...

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Absolument. Je me plais à lui rendre ici hommage, il ne nous a quittés que pour exercer d'autres fonctions, sinon nous aurions été très heureux qu'il reste. Nous avons pris grand soin de lui choisir comme successeur, Mme Sophie MAHIEUX, qui a exercé d'importantes fonctions au service de l'Etat et dont l'esprit de sérieux est lui aussi tout à fait incontestable.

Je signale au passage, je le dis à M. LEGARET s'il ne le sait pas, que tout ce qui se fait au Crédit municipal et à CMP Banque est fait en très étroite coordination avec ce qui a remplacé la commission bancaire, c'est-à-dire l'autorité de contrôle prudentielle.

C'est une décision que nous avons prise dès 2005, une consigne que nous avons donnée au directeur général et qui a été respectée par l'actuelle directrice générale. Tout, notamment les méthodes de provisionnement, qui sont un des paramètres fondamentaux de la gestion bancaire, est coordonné avec l'Autorité de contrôle prudentiel.

Cela étant dit, il n'est pas douteux, personne ne le conteste, ni Claude DARGENT, ni moi, ni qui que ce soit, que la situation de CMP Banque n'est pas très florissante.

Parce que CMP Banque peine à l'évidence, et depuis déjà un certain temps, à faire face à une conjoncture difficile qui se traduit notamment par un accroissement du poids du risque, accroissement que vous connaissez puisque vous siégez au C.O.S., et à des frais de gestion qui nous paraissent trop élevés.

Donc, nous avons pris la décision de tenter, par la nomination d'un nouveau directeur général de CMP Banque, à la fois de relancer l'activité commerciale et de réduire drastiquement, je dis bien drastiquement, les frais de gestion.

Comme le disait il y a un instant Claude DARGENT, c'est dans quelques mois que nous tirerons les conclusions de cette tâche, de cette mission que nous avons confiée au nouveau directeur général ; j'espère qu'il y réussira.

Un dernier mot, si vous le permettez, au sujet de l'adossement.

Vous le savez, Monsieur LEGARET, j'ai été partisan, et je serai toujours partisan de l'adossement de CMP Banque à un grand groupe bancaire si cet adossement s'était révélé ou se révélait demain possible, mais personne n'ignore que le système bancaire français est aujourd'hui dans une situation un peu difficile et compliquée, et je peux vous assurer que toutes les négociations que nous avons menées n'ont pas abouti. Mais ce n'était pas tant en raison de la situation de CMP Banque qu'en raison de l'extrême timidité des grands établissements bancaires à s'engager dans des stratégies de croissance externe.

Voilà ce que je pouvais dire, Monsieur le Maire, mais je crois qu'au fond, les diagnostics, ici, se retrouvent.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Je confirme.

Il n'y a pas de vote puisqu'il s'agit d'une communication. Je siège également au C.O.S.

2013 SG 172 - Rapport de la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France sur la gestion des biens du domaine public de la Ville de Paris.

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux conventions d'occupation du domaine public.

Vœu déposé par M. Jean-François MARTINS relatif à l'intégration du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) dans les documents budgétaires dès 2014.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous passons au rapport de la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France sur la gestion des biens du domaine public de la Ville de Paris, sur lequel le groupe E.E.L.V.A. et M. MARTINS ont déposé les vœux référencés n° 96 et n° 99 dans le fascicule.

La parole est à nouveau à M. Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, "ce n'est pas le même sujet !"

C'est en substance la réponse que l'on nous a apportés à nous, les membres de la M.I.E., quand nous avons appris par voie de presse cette enquête en cours de la Chambre régionale des comptes sur la gestion des biens du domaine public.

Cette information, qui nous avait été cachée alors même que nous avions commencé nos travaux, sur le patrimoine immobilier de la collectivité parisienne.

Je voudrais même dire que c'est M. Alain BAYET, Secrétaire général adjoint de la Ville de Paris, alors auditionné par notre M.I.E., qui nous a affirmé, je le cite : "Il s'agit de la gestion administrative et financière des biens du domaine public. De fait, cette thématique ne recoupe que très partiellement les problématiques traitées dans le cadre des travaux de la M.I.E. sur la politique immobilière".

C'est ce qui nous a été dit, mais la vérité finit toujours par apparaître. En application du Code des juridictions financières, les observations définitives de la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France nous sont aujourd'hui présentées.

La vérité apparaît parce que lorsqu'en avril 2013, nous avons remis un rapport sur la politique immobilière de Paris assorti de 15 recommandations, quelles étaient ses conclusions ?

Nous recommandions tout d'abord d'achever au plus vite l'inventaire du patrimoine immobilier de la collectivité parisienne.

Nous avons dit aussi que la Ville de Paris devait se doter d'une stratégie immobilière.

Enfin, nous avons insisté sur la nécessaire transparence et sur l'instauration d'un contrôle démocratique sur la gestion du patrimoine immobilier.

Oui, la vérité, car les observations définitives de la Chambre régionale des comptes confirment toutes ces conclusions, je cite le rapport de la C.R.C. : "Une stratégie patrimoniale à clarifier, une gestion des charges et des recettes encore peu performante, une gestion de l'occupation privative qui offre d'importantes marges de progression, un état d'entretien à améliorer et un inventaire physique et comptable inachevé".

"Un inventaire physique et comptable inachevé", mais cela était déjà la conclusion de l'audit Andersen commandé par Bertrand DELANOË, Maire de Paris, dès le jour de son élection en 2001.

C'est une époque, d'ailleurs, où même l'Etat n'avait pas une bonne connaissance de son patrimoine.

12 ans plus tard, en l'absence de toute avancée notoire, le rapport de la M.I.E. a demandé au Maire de Paris d'améliorer la connaissance du patrimoine, y compris les biens du domaine public, mais cette fois dans des délais rapides.

Mais c'est là où la réponse des services nous a laissés sans voix, je dois dire, en nous disant qu'il faudrait encore au minimum cinq ans, pas avant la fin de l'année 2017, pour un inventaire, je le répète, demandé en 2001.

Et à la lecture du communiqué de presse qui a été publié vendredi dernier, nous avons l'impression que le Maire de Paris a finalement pris la mesure de la sévérité du rapport de la Chambre régionale des comptes.

Il m'a même cité, il a rappelé que j'avais présidé cette M.I.E. et que nous avons fait un certain nombre de recommandations qui allaient dans le même sens.

A mon avis, le Maire de Paris aurait pu sans aucun inconvénient citer les autres membres de la M.I.E. et notamment Rémi FÉRAUD, rapporteur, puisque je crois que nous avons, moi-même en tant que président, et Rémi FÉRAUD en tant que rapporteur, fait un bon travail en binôme, et ces recommandations, nous les avons portées ensemble.

D'ailleurs, le communiqué du Maire de Paris ne mentionne que sept recommandations qui auraient déjà été suivies d'effet, et que trois recommandations seraient suivies d'effet d'ici l'afin de l'année.

Je crois qu'il serait peut-être utile que l'on nous précise lesquelles.

Par ailleurs, j'ai pu noter avec satisfaction que vous aviez renouvelé votre engagement de création du Conseil immobilier de la Ville de Paris d'ici à la fin de l'année.

C'est un conseil qui marquera une rupture avec ces 12 dernières années puisque pendant 12 ans, vous avez considéré le patrimoine de Paris comme un domaine réservé.

Donc, absence de transparence, absence de contrôle démocratique qui vous a conduits à négliger les simples règles de bonne gestion, à négliger l'entretien du domaine public et surtout, à ne pas aborder la question importante de définition d'une stratégie à moyen et à long terme.

C'est là où la Chambre régionale des comptes est d'une grande sévérité à votre égard et atteste de cette conclusion.

Alors, il nous paraît particulièrement important que vous soyez désormais précis sur le devenir des recommandations de la M.I.E., car la Chambre régionale des comptes formule exactement les mêmes recommandations.

C'est le cas par exemple de la recommandation n° 3, qui vous demande de soumettre au Conseil de Paris le schéma directeur des implantations administratives et le suivi de son application. C'est mot à mot les mêmes termes que la recommandation n° 4 du rapport de la M.I.E.

Nous attendons donc la présentation de ce schéma directeur car le Conseil de l'immobilier de la Ville de Paris qui devra se mettre en place devra bien entendu se saisir de l'opportunité de certaines opérations. Je pense notamment à ce curieux et surtout très coûteux échange foncier entre le 40 rue du Louvre et le T8 de l'Avenue de France.

Vous devrez aussi nous expliquer ce qu'a dit la Chambre régionale des comptes à la page 12 de son rapport, je cite :

"La location de locaux pour un montant de loyers et charges passé de 22,7 millions en 2002 à 44,4 millions en 2010 reste à préciser, compte tenu de montages croisés, anciens et précaires, assortis de loyers remboursés ou faisant l'objet de contentieux."

Il devra également se saisir de la question de l'état du patrimoine.

Quant à la page 31 du rapport de la C.R.C., il est écrit, je cite :

"Selon la D.U., une partie du patrimoine d'exploitation est constituée de locaux vétustes et non conformes et que, selon un audit sur la sécurité incendie, les directions ont une connaissance insuffisante du patrimoine bâtiminaire, sans document technique ni tableau de bord."

Je pense que tout cela n'est effectivement pas acceptable.

J'espère que votre réponse sera inspirée par la modestie et l'humilité qui sont les seules attitudes que la vérité et la dignité vous imposent face à ce rapport d'une grande sévérité.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - La parole est à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

662 écoles, 143 gymnases, 38 piscines, 14 cimetières, 130 kilomètres de voies navigables, 1.430 kilomètres d'égouts, deux hippodromes, un hélicoptère, 1.802 abribus, 854 candélabres, 1.900 arbres, 567 colonnes Morris, 94 fontaines Wallace, un pipeline jusqu'au Havre, un musée Victor Hugo à Guernesey ; il ne manque plus qu'un raton laveur pour lister l'inventaire du patrimoine public de la Ville de Paris !

Il y en a, oui !

La lecture du rapport de la C.R.C. met en évidence l'étendue du patrimoine, sa sévérité, mais aussi la difficulté pour la Ville de simplement en connaître le périmètre exact, ce qui ne peut qu'interroger sur la façon dont ce patrimoine est géré.

Je voudrais également préciser que l'approche de la C.R.C. est parfois assez surprenante. Ainsi, elle préconise une rationalisation des écoles qui seraient, selon elle, surdimensionnées à hauteur de 31 écoles de 10 classes. On croit rêver, cela nous paraît totalement inacceptable.

En effet, pour nous, des classes vides devraient permettre de desserrer les effectifs, plutôt que de constater des classes surchargées de 30 élèves dès le cours préparatoire. Cela irait dans le sens, d'ailleurs, d'une réduction des inégalités.

De même, la C.R.C. met en évidence le faible niveau des redevances perçues. Cela sent bon le libéralisme qui prône la rentabilité avant tout. Cela méconnaît d'ailleurs totalement la finalité même du patrimoine public qui est destiné, par principe, à un service public. Il est donc anormal de vouloir en faire une source de rentabilité.

Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas fixer un niveau de redevance adapté et certaines concessions récentes ont montré, d'ailleurs, la largesse de la Ville, tandis que d'autres étaient particulièrement rémunératrices.

Alors, oui à la construction des droits de redevance, comme il est dit, mais non à la recherche de la rémunération maximale.

La C.R.C. rappelle fort opportunément le vote de notre Conseil demandant qu'aucune C.O.D.P. n'ait une durée supérieure à 25 ans, mais elle souligne que 27 ont des durées supérieures. Je dirais même que, depuis ce matin, c'est 28.

Il serait bien que nos vœux soient respectés par l'Exécutif et que celles et ceux qui votent ces vœux soient cohérents lorsqu'il s'agit de voter les C.O.D.P. ensuite.

De même, la C.R.C. met en exergue l'absence d'information de notre Conseil sur le P.P.I. Nous ne pouvons qu'applaudir à cette remarque puisque nous demandons depuis longtemps que le P.P.I. soit communiqué en toute transparence aux conseillers de Paris.

Cela dépend, parfois c'est P.I.P.P., parfois P.P.I., cela varie au gré du temps.

La réponse de la Ville n'est pas acceptable.

Prétendre que le Conseil de Paris est informé au niveau des engagements, chaque année, ne permet pas de connaître les projets d'investissement à moyen terme et ne donne aucune indication sur les arbitrages qui s'effectuent au cours de l'exercice.

Cela revient à dire d'une certaine manière à un voyageur la gare qu'il vient de franchir, sans lui dire quelle est la destination du train.

Nous avons pris note des réponses de la Ville sur les recommandations de la C.R.C., mais nous souhaitons qu'un point soit fait régulièrement devant la 1ère Commission sur la mise en œuvre de ces recommandations.

Merci.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

La parole est à Mme Claire GUIDI.

Mme Claire GUIDI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'ai souhaité intervenir sur ce sujet car le rapport de la Chambre régionale des comptes, comme l'a dit effectivement M. LEGARET, fait écho au rapport de la M.I.E. présenté au Conseil de Paris en avril dernier et qui portait sur la politique immobilière de la collectivité parisienne.

J'ai en effet participé aux travaux de la M.I.E. et je constate, effectivement, comme M. LEGARET, que certaines recommandations de la Chambre régionale des comptes rejoignent pleinement des propositions établies par la M.I.E.

Certes, la Chambre régionale des comptes s'est intéressée au domaine public, c'est-à-dire aux biens immobiliers affectés à l'usage direct du public ou à un service public (comme les écoles, les crèches, les piscines, les équipements liés à l'eau et à l'assainissement, par exemple), alors que la M.I.E. avait clairement exclu de son champ d'investigation la gestion du domaine public permanent.

Mais certaines pistes d'amélioration proposées dans les deux rapports se complètent. Je crois, contrairement à M. LEGARET, que nous pouvons nous en réjouir et que le tableau n'est pas aussi négatif qu'il le dit, car je rappelle que la Ville a hérité en 2001 d'un inventaire inexistant ou parcellaire et qu'elle a développé depuis des outils qui n'existaient pas et une stratégie immobilière qui n'existait pas non plus.

Avant de revenir sur ces recommandations, il me semble important de préciser quelques éléments de contexte que souligne la Chambre régionale des comptes.

Ce domaine public dont il est question, ce sont environ 69 millions de mètres carrés de parcelles bâties et non bâties, 69 millions de mètres carrés, ce qui fait de la Ville de Paris l'un des premiers propriétaires publics en France.

En déclinaison concrète, M. CONTASSOT en a donné quelques exemples, cela concerne plus de 140 gymnases et salles de sport, plus de 700 établissements accueillant la petite enfance, 25 musées, 854 établissements scolaires et de formation, les bâtiments et équipements des espaces verts, le domaine public viaire, fluvial, aéronautique, les éléments du domaine souterrain, les 2.015 conduites d'eau potable, les 13.169 vannes d'eau non potable, etc., je m'arrête là.

Vous trouverez tous ces chiffres en annexe 1 du rapport de la Chambre régionale des comptes et, si vous avez l'occasion de lire ce rapport, ainsi que celui de la M.I.E., vous verrez que c'est passionnant et que la Ville a la responsabilité d'être gestionnaire, d'être visionnaire et de répondre aux besoins des Parisiens, de répondre aux enjeux multiples que ce patrimoine recouvre, dans le souci permanent de lutter contre les inégalités et en favorisant la qualité de vie de tous.

Je citerai deux types de recommandations, en mettant en parallèle celles de la C.R.C. et celles de la M.I.E., quand elles se complètent.

D'une part, des recommandations relatives à l'information et à l'association du Conseil de Paris. En effet, la Chambre régionale des comptes recommande de soumettre à l'examen du Conseil de Paris un document d'orientation stratégique sur le domaine public.

Cette recommandation n° 4 de la C.R.C. va dans le même sens que les propositions n° 1 et 2 de la M.I.E. qui préconisaient la mise en place d'un Conseil de l'immobilier de la Ville de Paris et la présentation d'un rapport annuel sur la politique immobilière.

Composé de Conseillers de Paris, le Conseil immobilier de la Ville sera une instance consultative de réflexion et d'orientation qui aura un rôle d'avis et d'orientation en matière de stratégie immobilière.

En termes de connaissance des biens, la C.R.C. indique que l'inventaire physique et comptable est inachevé. Cette question avait été également évoquée dans le cadre de la M.I.E., mais je ne rappelle pas l'antériorité avant 2001. La proposition n° 11 de la M.I.E. indiquait donc la nécessité de poursuivre le travail entrepris par la collectivité parisienne en vue d'améliorer la connaissance de son patrimoine, y compris les biens du domaine public, quel qu'en soit le mode de gestion, via la collecte et la numérisation des données.

Un système d'information permettant d'articuler les inventaires juridiques, physiques et comptables devra être en effet opérationnel avant la fin de l'année 2017 dans la perspective de la certification des comptes.

Je ne peux évoquer ici les 10 recommandations de la Chambre régionale des comptes, la Ville de Paris y a répondu par écrit, ainsi qu'à certaines observations.

Le rapport de la C.R.C. montre la diversité des questions traitées à travers un patrimoine qui prend des formes très différentes.

Je crois que nous pouvons, comme nous l'avons fait lors de la présentation du rapport de la M.I.E., féliciter tous les services de la Ville pour les efforts engagés dans ces domaines.

Je retiens que le bilan du rapport de la Chambre régionale des comptes demeure positif dans son ensemble, même s'il y a bien entendu des pistes d'amélioration, j'en ai cité quelques-unes.

On le voit, l'action mise en œuvre par la Ville pour gérer son patrimoine s'inscrit dans une dynamique de connaissance, de clarification et de transparence.

C'est ce qui fonde la force de notre collectivité ancrée en permanence dans la réalité des enjeux quotidiens au service des Parisiennes et des Parisiens à travers l'ensemble des missions de service public qui sont les siennes.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je donne la parole à M. Jean-François MARTINS et j'en profite pour lui demander s'il ne veut pas intervenir également sur son vœu n° 99 relatif à l'intégration du P.P.I. dans les documents budgétaires de 2014.

M. Jean-François MARTINS. - Cela me paraît une bonne idée parce que le vœu est inspiré du rapport de la CRC. Rapport de la CRC qui intervient quelques semaines après que nous ayons examiné les conclusions de la MIE.

Et un peu comme le Canada Dry, ce rapport de la CRC a le goût des conclusions de la M.I.E., a l'odeur de la conclusion de la M.I.E., et il y ressemble quand même grandement.

Quand on se penche sur les conclusions de ce rapport, on se rend compte que s'il y a énormément de points de convergence tant dans l'état des lieux que dans les recommandations, il y a en revanche certains éléments qui divergent et ceux notamment des réponses de la Ville que nous n'avions pas la dernière fois et qui sont relativement éclairantes, je vais y revenir.

Je ne vais pas revenir cela dit sur les bonnes nouvelles de ce rapport, il y en a quelques-unes, nous les avons déjà évoquées, mais plutôt sur ce qui est inquiétant avec, Monsieur GAUDILLÈRE croyez-le, l'esprit le moins polémique et le moins politicien possible parce que le but de ce type de rapport, c'est un rapport de la CRC dont personne ne voudrait ici remettre en cause l'indépendance, le but est bien d'améliorer la gestion de notre collectivité, de ses deniers publics et donc une meilleure efficacité de l'action collective pour les Parisiens.

Finalement, le premier enseignement de ce rapport de la CRC qui finalement est le plus inquiétant de tous et c'est celui que la MIE relevait déjà la dernière fois, c'est la méconnaissance manifeste et absolue de nos 69 millions de mètres carrés de parcelles bâties et non bâties.

Rendez-vous compte que cela représente globalement 280 fois le Champ-de-Mars, 35 fois la superficie de Monaco qui sera le concurrent de Paris cette année, Monsieur VUILLERMOZ si je ne me trompe pas, et l'équivalent de l'île de Manhattan, dont nous avons nous gestion intégrale dans le domaine public et que nous connaissons même avec l'absence absolue de finesse, de rigueur et de précision qui nous permettraient de les entretenir convenablement, de les valoriser convenablement et c'est évidemment l'une des sources d'inquiétude majeures parce que cela veut dire que nous ne savons probablement pas en tirer le meilleur y compris d'un point de vue de la mécanique budgétaire.

Il apparaît donc comme une évidence de vouloir améliorer le contrôle de la gestion de tous les modes d'occupation du domaine public, c'est ce que propose la CRC dans sa recommandation numéro 9 en recommandant de confier à la direction des finances le pilotage et le suivi d'une procédure de contrôle interne pour tous les modes d'occupation du domaine public.

Et finalement, permettez-moi de me surprendre de la réponse du maire. Dans sa réponse à la CRC, il refuse tout bonnement et simplement cette recommandation en affirmant " il convient toutefois de veiller à conserver la distinction nécessaire entre les logiques de contrôle interne et de gestion directe ".

Que tous ceux qui ont encore le courage de comprendre cette phrase me pardonnent. Pour les autres, quand je lis la recommandation de la CRC, je ne vois rien qui vient opposer directement ici la notion de contrôle interne et de gestion directe, je ne m'explique donc pas la réponse et le refus en particulier du Maire sur ce point qui nous paraissait tout de même le plus simple, c'est-à-dire de confier à la Direction des Finances le pilotage et le suivi du contrôle interne.

Par ailleurs, si nous voulons améliorer la gestion de notre domaine public, il est ici indispensable, c'est ce que la CRC relève, c'est ce que la MIE relevait et ce que je n'ai eu cesse de vous dire Monsieur GAUDILLÈRE depuis que je suis élu dans cette Assemblée à l'occasion des budgets, nous devons avoir une logique pluriannuelle, d'autant plus que les incertitudes n'ont jamais été aussi grandes sur nos budgets, sur le contexte économique, sur les dotations de l'Etat, sur les recettes fiscales de la Ville, cette incertitude nous oblige et nous engage à devoir être capables d'affirmer : nous serons capables d'investir dans les équipements publics encore pendant un an, deux ans, trois ans, quatre ans, à tel rythme avec telle ambition parce que sinon nous serons victimes du moindre décrochage dès que les dotations se trouveraient affectées.

C'est pour cela que la recommandation numéro 6 du rapport de la Cour des comptes qui propose de mettre en place ce plan d'investissement pluriannuel, est l'objet de mon vœu, c'est que dans les documents budgétaires 2014 nous intégrions la pluriannualité non pas pour se mettre un boulet au pied, non pas pour se retrouver pieds et poings liés, mais pour donner des perspectives à la fois à nos citoyens, à la fois aux partenaires de la Ville de Paris.

Quand on dit, on s'engage durablement en matière de logement, on se donne les moyens financiers et les garanties durables que nous allons maintenir cet investissement.

Et finalement tout cela vous allez me dire, à la fois prévoir de façon pluriannuelle, à la fois faire un état des lieux concret, total, donner ce contrôle de gestion à la Direction financière, tout cela coûte de l'argent, coûte très cher, il

faut mobiliser énormément de main d'œuvre, énormément d'expertise. Tout à fait, Monsieur GAUDILLÈRE, mais la réponse à cela c'est la CRC qui vous la donne, c'est finalement la gestion de l'occupation privative qui n'a pas donné l'ensemble des opportunités budgétaires qu'elle pourrait donner. Aujourd'hui, une partie de l'espace du domaine public parisien est occupée dans un cadre privé avec des concessions ou des montants de location qui sont beaucoup trop faibles par rapport à l'état du marché et qui empêchent à la Ville de tirer tout le substrat économique de la valeur de son patrimoine.

Excusez-moi d'avoir des approches très économiques et financières de notre patrimoine, mais s'il est aussi important au moins qu'il nous ramène de l'argent, c'est parce que cela nous permettra d'une part d'investir, d'autre part de financer son entretien, et pourquoi pas, de ne pas avoir besoin d'augmenter les impôts si demain on a une catastrophe budgétaire, par exemple sur les droits de mutation.

Voilà pourquoi, Monsieur GAUDILLÈRE, le rapport de la CRC est très intéressant, c'est le refus du Maire de Paris dans ses réponses de prendre en compte les deux recommandations qui me paraissent majeures : l'état des lieux et le plan pluriannuel d'investissement et cela sera le vœu que j'ai déposé en ce sens.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Monsieur MARTINS.

La parole est à M. David ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Monsieur le Maire, merci.

Une fois n'est pas coutume, je nourris beaucoup de compassion et je compatis avec M. GAUDILLÈRE ce soir. Il est 22 heures 10, il a attendu déjà depuis très longtemps que la 1^{ère} commission et ses débats arrivent. Il a peut-être faim et il frise peut-être même l'hypoglycémie, et malheureusement pour lui, le voilà confronté à un rapport de la CRC qui est plus que mauvais.

Alors je ne doute pas que dans quelques instants, il s'évertuera à relever les quelques éléments positifs que l'on peut retrouver dans les conclusions des magistrats financiers, mais malheureusement et objectivement ce rapport de la CRC est vraiment, Monsieur GAUDILLÈRE, très mauvais et vous allez avoir encore quelques mauvais moments à passer ce soir.

Je voudrais revenir sur trois points en particulier concernant ce rapport de la CRC. Tout d'abord, le pilotage tout à fait défaillant de la politique de l'Exécutif municipal en matière de patrimoine. Ensuite, les résultats auxquels conduit cette défaillance de pilotage. Et puis, en troisième et dernier lieu, le problème posé par les redevances.

Alors j'en viens aux premières questions, au premier sujet, le pilotage extrêmement défaillant, que ressort-il des conclusions de ce rapport ?

Un véritable émiettement, un éparpillement des responsabilités et des compétences en matière de gestion patrimoniale au sein de la Ville de Paris, pensez donc ! 18 adjoints au Maire de Paris ayant une compétence à tel ou tel autre titre en matière immobilière et patrimoniale. 23 directions opérationnelles ayant compétence de gestion sur le domaine public. Ajoutez à ces 23 directions opérationnelles, le secrétariat général et diverses autres structures. Mais c'est un éclatement du processus décisionnel, un éclatement du processus décisionnel qui a des conséquences très concrètes sur les 38 piscines, et je cite les magistrats de la Chambre régionale des comptes, les 38 piscines restent segmentées entre 3 acteurs au sein de la même direction de la jeunesse et des sports et entre 2 directions pour l'entretien. Les DSP c'est pareil, elles sont réparties entre 5 directions mais comment peut-on gérer une ville comme Paris avec un tel éclatement, un tel cloisonnement des décisions ?

Alors certes vous avez engagé des réformes, elles sont bien tardives, elles ont débuté à compter de 2011, et encore les magistrats financiers nous expliquent qu'elles prendront 3, 4, voire 5 ans. Mais franchement, je me souviens d'avoir lu un ouvrage signé par Bertrand DELANOË où il prétendait être un manager.

Alors franchement, Monsieur MISSIKA, vous qui êtes proche de Mme HIDALGO me semble-t-il, par pitié ne lui faites pas dire qu'elle est une manageuse parce que nous craindrions le pire pour cette ville.

En matière de résultat et c'est le deuxième point, quel résultat pour la Ville ?

C'est très simple, et malheureusement c'est la triste réalité qui ressort du rapport. La Ville ne sait pas ce qu'elle possède ou très mal : pas de comptabilité patrimoniale.

Non seulement elle ne sait pas ce qu'elle possède, mais elle ne sait pas non plus combien lui coûte son patrimoine ; un contrôle de gestion parfaitement embryonnaire, c'est aussi l'une des conclusions de ce rapport.

Et puis, en troisième lieu, elle ne sait même pas très bien ce qu'elle peut retirer comme bénéfice de ce patrimoine, qu'elle entretient, au passage, assez mal, et je vais, d'ailleurs, dans mon troisième point, aborder ce qu'elle peut retirer de son patrimoine : le problème posé par les redevances.

Finalement, les magistrats financiers, voyez-vous, Monsieur GAUDILLÈRE, n'ont pas été aussi accablants qu'ils auraient pu l'être concernant votre bilan. Ils n'ont même pas parlé dans ce rapport ni de Jean Bouin ni de Roland Garros, je vois M. VUILLERMOZ qui est déçu, mais cela nécessitera probablement un tome 2, Monsieur VUILLERMOZ, rassurez-vous, et vous aurez aussi droit à Jean Bouin et à Roland Garros bientôt, parce qu'on tirera le bilan !

Mais je voudrais en relever deux en particulier, en ce qui concerne le problème posé par les redevances.

Du côté de la S.A. du P.O.P.B., où les magistrats financiers relèvent que faute d'une indexation correcte, il y a un terrible manque à gagner pour la collectivité parisienne.

Et même chose du côté du parc floral, là aussi, et les chiffres sont assez consternants.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Monsieur ALPHAND, vous êtes en train de dépasser votre temps de parole.

M. David ALPHAND. - J'en viens donc à ma conclusion, Monsieur le Maire.

Je recommanderais un autre rapport, peut-être plus vivifiant, de magistrats financiers à M. GAUDILLÈRE : celui de la Cour des comptes et son rapport annuel qui intitule l'une de ses parties "L'immobilier des collectivités territoriales, vers une gestion plus dynamique".

Eh bien, en effet, c'est ce que nous souhaitons, Monsieur GAUDILLÈRE !

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Je donne la parole à Mme Danielle FOURNIER pour le vœu n° 96, pour 3 minutes.

Mme Danielle FOURNIER. - Ce vœu prend racine, j'allais dire, sur une intervention que j'avais faite au dernier Conseil sur des abris voyageurs innovants qui ont été implantés dans l'espace public et dont les conventions d'occupation ont été dépassées, puis renouvelées par la Ville sans qu'un avenant n'ait été voté en Conseil de Paris.

Vu la réponse un peu désinvolte que nous avons eue à cette occasion, nous nous sommes intéressés aux conventions d'occupation du domaine public et nous proposons que le Conseil nous suive dans ce vœu et qu'un bilan de toutes les conventions d'occupation du domaine public soit réalisé annuellement et que celui-ci ait pour objectif d'informer les Conseillers de Paris sur les choix qui ont été faits en matière de critères d'attribution, de montant de la redevance et de durée de l'occupation.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Bien. Je vais donner la parole à un homme accablé et en hypoglycémie. J'espère qu'il va avoir la force nécessaire pour dire quelques mots !

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Je vais me dépasser, merci, Monsieur le Maire !

Un mot peut-être sur ce qu'a dit M. LEGARET au début de son intervention sur la coexistence entre les travaux de la M.I.E. et le rapport de la Chambre régionale des comptes.

Je suis de votre avis, Monsieur LEGARET, et j'avoue que je n'ai pas compris, lorsque la M.I.E. a commencé ses travaux, pourquoi elle les concentrait sur le domaine privé.

Parce que tout le monde connaît la distinction juridique entre le domaine public, c'est-à-dire les équipements publics, les équipements à disposition du public, etc., et le domaine privé, c'est-à-dire pour l'essentiel les logements et les bureaux, en gros.

Mais, enfin, tout le monde sait aussi que la gestion immobilière a une unité conceptuelle profonde et que, à mon avis, cette distinction devait s'estomper dans vos travaux, mais je ne me suis pas mêlé de la M.I.E. et donc je n'ai rien d'autre à dire.

J'observe d'ailleurs que les deux rapports ont, au fond, reconnu tous deux un certain nombre de progrès dans la gestion de la Ville depuis quelques années et je m'en réjouis parce que beaucoup a été fait.

D'abord, nous avons créé ce que l'on appelle "le groupe foncier", qui a été présidé par Christian SAUTTER dans la précédente municipalité et que je préside depuis 2008, qui est une enceinte où la plupart des adjoints

compétents dans ces domaines immobiliers confrontent leurs points de vue, les harmonisent et, le cas échéant, décident de s'en remettre à l'arbitrage du Maire, si divergences il y a entre eux.

Je peux vous assurer que c'est une institution qui fonctionne bien et qui relativise beaucoup les critiques que j'ai entendues chez certains des orateurs sur le défaut d'unité de la stratégie municipale. Je ne juge pas la politique municipale de cette façon, je pense au contraire qu'elle a tout à fait sa cohérence.

Deuxièmement, parce que nous avons conscience de la nécessité d'unifier la gestion immobilière, c'est ce que je viens de dire, nous avons centralisé la fonction immobilière pour l'essentiel dans une direction qui est appelée la DILT, qui n'a peut-être pas encore récupéré toutes les compétences mais qui a vocation à les récupérer à court terme.

Troisièmement, nous avons parlé de l'entretien du Domaine de la Ville, et je ne sais plus qui, je crois que c'est M. ALPHAND, disait que nous n'avions pas de contrôle de gestion, donc que nous ne savions pas ce que nous dépensions.

Je vais vous dire, Monsieur ALPHAND : nous avons dépensé, dans cette mandature depuis 2008, uniquement pour l'entretien de notre patrimoine, 1,5 milliard d'euros, ce qui montre bien que nous sommes soucieux, et c'est normal, de la bonne conservation du patrimoine parisien, ainsi que de son adaptation à un certain nombre de normes ; je pense particulièrement aux normes sur l'accessibilité et aux normes qui résultent du Plan climat.

Et puis, nous avons beaucoup fait en matière de rentabilité. Je ne peux pas laisser dire que ce sujet nous est indifférent ou que nous témoignons d'une coupable négligence dans ce domaine.

Je vais citer un chiffre, un seul, qui concerne les grandes concessions. Je l'ai d'ailleurs cité, je crois, à la Commission des finances lors de sa dernière réunion : les grandes concessions de la Ville de Paris, qui portent sur des éléments du Domaine de la Ville de Paris, ont vu leurs redevances multipliées par 2,3 depuis 2001. Elles produisaient 11,7 millions d'euros en 2001 ; elles produisent aujourd'hui 27,4 millions d'euros.

C'est un résultat qui n'a été obtenu que progressivement, puisqu'il fallait à chaque fois attendre l'expiration de la concession précédente pour se lancer dans un appel à la concurrence et dans une négociation.

Appel à la concurrence, d'ailleurs, je signale que nous mettons systématiquement en concurrence toutes nos conventions d'occupation du domaine public, ce qui était loin d'être le cas avant notre arrivée aux responsabilités.

Donc, beaucoup a été fait, mais il est vrai qu'il reste à faire.

Alors, le recensement. Je prends deux ou trois points, puisque je ne voudrais pas que la plupart de mes collègues, eux aussi, tombent en hypoglycémie.

Par recensement, on a l'impression qu'il s'agit d'avoir une liste des biens, mais non. Nous avons une liste des biens, évidemment. Ce n'est pas très difficile, il suffit d'extraire des fichiers cadastraux de la D.R.F.I.P. la liste des biens dont la Ville de Paris est propriétaire, mais quand on parle de recensement, on parle de quelque chose de très fin qui consiste, pour chaque immeuble, chaque partie du domaine, à avoir :

- des éléments juridiques sur la façon dont ils sont entrés dans le domaine de la Ville, sur les servitudes qui les grèvent, bref, sur tout ce qui est le caractère juridique d'une parcelle,

- des éléments financiers, puisqu'il est important d'avoir une évaluation, je vous rappelle que le recensement a, entre autres, pour fonction de nous conduire, enfin de nous permettre la certification des comptes de la collectivité, donc il nous faut une estimation de la valeur, ce qui évidemment n'est pas très facile.

Donc, le recensement est effectivement une opération longue. Je suis aussi désolé que vous, aussi désolé que la Chambre régionale des comptes que sa fin ne soit annoncée que pour 2017, mais je voulais expliquer la difficulté de l'exercice qui n'est pas mince.

Il reste sans doute à mieux articuler la stratégie de la Municipalité, dont je répète que je la trouve tout à fait cohérente et tout à fait pensée. Elle n'est ni soumise au hasard ni éparpillée entre 25 centres de pouvoir.

Donc, mieux articuler la gestion stratégique de la Municipalité et le Conseil de Paris, ce sera l'objet du Conseil de l'immobilier de Paris, dont le mérite de la proposition revient à la mission présidée par M. LEGARET et au rapport rédigé par Rémi FÉRAUD.

Ce sera l'objet du débat annuel du rapport de ce Conseil devant le Conseil de Paris et je crois qu'il y aura là des progrès substantiels.

Je termine sur le vœu du groupe Vert. Je ne vois aucun inconvénient, bien au contraire, à ce qu'il soit adopté, puisque les considérants, vous le savez, ont été révisés pour correspondre peut-être mieux à la réalité et je pense que le débat qu'appelle de ses vœux le groupe Vert sera l'occasion, pour la Municipalité, de démontrer ce que je viens de dire sur la croissance des redevances de convention domaniale.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Et sur le vœu n° 99 de M. MARTINS ?

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - A vrai dire, j'ai répondu à plusieurs reprises, mais je vais le faire à nouveau.

Monsieur MARTINS, tous les ans, nous donnons dans nos documents budgétaires la liste des équipements qui ont été réalisés, le degré d'avancement de notre plan pluriannuel, dont je rappelle qu'il est de 9,3 milliards. Il se trouve que ce sont des éléments d'information qui sont très utilisés d'ailleurs par nos collègues dans leurs interventions. Je ne vois pas très bien ce que l'on pourrait donner d'autre.

Donc, soit M. MARTINS retirera son vœu, soit je donne un avis défavorable au vœu.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Je mets aux voix le vœu n° 96, avec un avis favorable de l'Exécutif.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Amendé !

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Le vœu n° 96 amendé avec un avis favorable de l'Exécutif. Acceptez-vous les amendements, Madame FOURNIER ? Bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe E.E.L.V.A., amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2013, V. 195).

Je mets aux voix le vœu n° 99, relatif à l'intégration du P.P.I. dans les documents budgétaires dès 2014, avec un avis défavorable de l'Exécutif...

Pardon ?

M. Jean-François MARTINS. - M. GAUDILLÈRE a dit en gros que mon vœu est nul et non avenue. Cela veut donc dire que la recommandation n° 6 de la C.R.C. est nulle et non avenue ! C'est une reprise de la recommandation pour qu'on la mette en œuvre. Je trouve donc que la réponse : "C'est nul et non avenue, on le fait déjà", Monsieur GAUDILLÈRE, est un peu légère.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Que faites-vous de cette recommandation ?

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par M. MARTINS, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif aux orientations souhaitables du budget primitif 2014.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés, les vœux référencés n^{os} 97 et 97 bis dans le fascicule, déposés par le groupe E.E.L.V.A. et l'Exécutif, relatifs aux orientations souhaitables du budget primitif 2014.

La parole est à Mme Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - C'est un vœu non rattaché mais relatif au budget primitif, donc pas très éloigné des préoccupations que nous avons, et qui prend date dans le cadre de la préparation du budget primitif 2014, qui sera le dernier budget de la mandature, et qui s'annonce relativement difficile.

Nous souhaitons revenir à cette occasion, et nous reviendrons en décembre lors du vote sur nos propositions, notamment celles que nous avons portées en 2009, sur lesquelles nous sommes revenus tout au long de la mandature pour accentuer l'effort budgétaire et d'investissement dans la transition écologique et pour hâter cette mutation écologique de Paris qui est vraiment de plus en plus nécessaire.

Je pense que je l'ai présenté.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, Monsieur GAUDILLÈRE, vous avez la parole.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Il y a eu un petit problème de rédaction sur ce vœu. Vous le savez, nous avons souhaité lui substituer un vœu n° 97 bis, mais sur le fond, je crois que nous sommes tous d'accord. Le Plan Climat qui a été voté en 2007 est un élément important de la stratégie de la collectivité parisienne.

J'ai d'ailleurs moi-même indiqué tout à l'heure qu'une grande partie des investissements que nous réalisons sur les bâtiments du domaine public ou privé a pour objet de respecter un certain nombre de prescriptions du Plan Climat.

Donc, nous continuerons dans cette voie, et c'est ce que le vœu n° 97 bis s'efforce d'affirmer.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Devant le vœu n° 97 bis, retirez-vous le vœu n° 97 ?

Mme Danielle FOURNIER. - Oui.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2013, V. 196).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à une taxation des résidences secondaires à Paris.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous enchaînons par l'examen des vœux référencés n^{os} 98 et 98 bis dans le fascicule, déposés par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche et l'Exécutif, relatifs à une taxation des résidences secondaires à Paris.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire.

Si l'on en croit le recensement de 2009, il existe à Paris 87.000 résidences secondaires, appartements qui sont bien souvent occupés une semaine par an, ce qui peut paraître une provocation au regard de la situation de mal logement dans laquelle vivent nombre de Parisiens qui auraient besoin de logements pour se loger.

Par ailleurs, si l'on regarde la répartition de ces résidences secondaires à Paris, on s'aperçoit que dans quatre arrondissements parisiens, on a plus de 15 % de résidences secondaires.

Il s'agit donc, par ce vœu, d'interpeller le Gouvernement pour mettre en place une taxe sur les résidences secondaires qui viserait à inciter les propriétaires de résidences secondaires à Paris, puisqu'il est question d'une taxe mise en place à Paris, soit à vendre leur appartement, soit à le louer, et faire en sorte que, par conséquent, ces logements puissent profiter aux Parisiennes et Parisiens.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Monsieur BROSSAT.

La parole est à Bernard GAUDILLÈRE.

M. Bernard GAUDILLÈRE, adjoint. - Monsieur le Maire, l'Exécutif a souhaité substituer au vœu n° 98 le vœu n° 98 bis, auquel je donne, évidemment, un avis favorable.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Ça, c'est de la synthèse.

Est-ce que M. BROSSAT retire son vœu au profit du vœu de l'Exécutif ?

La réponse est "oui".

Donc, nous allons bientôt pouvoir conclure.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2013, V. 197).

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, dans un jury d'architecture. (Suite).

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous informe que le scrutin est clos.

(Il est procédé au dépouillement).

Le scrutin étant clos, je vous annonce le résultat de ce scrutin :

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la restructuration et de l'extension de l'Ecole supérieure de physique et de chimie industrielles sise 10, rue Vauquelin (5e) (R. 20) :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 21

Non participation au vote : 142

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 21

Majorité absolue : 11

Pour : 21

Les candidatures proposées sont adoptées. (2013, R. 20).

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mardi 9 juillet 2013 à vingt-deux heures trente minutes, est reprise le mercredi 10 juillet 2013 à neuf heures, sous la présidence de M. Mao PENINOU, adjoint).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Bonjour à tous.

Vœu déposé par les groupes E.E.L.V.A. et Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux médias locaux audiovisuels.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous allons passer à la 2e Commission et à l'examen du vœu non rattaché référencé n° 100 dans le fascicule, déposé par les groupes E.E.L.V.A. et Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif aux médias locaux audiovisuels.

Je donne la parole à Fabienne GIBOUDEAUX.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu a pour objectif de faciliter l'accès et l'activité de nos médias locaux associatifs qui, je vous le rappelle, sont subventionnés par notre Ville. Il s'agit de B.D.M., Cinaps T.V. et Télé Bocal.

Ces médias locaux audiovisuels jouent un rôle important, notamment dans une information proche des habitants et ils donnent la parole aux habitants de nos quartiers.

D'ailleurs, ils ont fait l'objet, ces médias audiovisuels locaux, d'une appréciation assez positive dans un rapport sur la politique de la ville qui souligne l'intérêt de ces médias locaux pour favoriser le lien social et, aussi, l'autonomie de décision de certains quartiers et la participation citoyenne.

Ces médias locaux, aujourd'hui, ont une difficulté à exercer leur activité, car ils n'ont pas accès aux F.A.I., fréquences audiovisuelles indépendantes, donc nous proposons, notre groupe ainsi que Danielle SIMONNET, Alexis CORBIÈRE et Ian BROSSAT, qu'un label se mette en place pour faciliter l'accès de ces médias aux F.A.I. et que, sur cette base, le Maire de Paris interpelle la Ministre de la Culture afin que la prochaine loi audiovisuelle améliore les conditions d'existence et de diffusion de ces médias locaux.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Lyne COHEN-SOLAL, pour la réponse.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Merci, je réponds en lieu et place de Jean-Bernard BROS pour vous dire que le rôle de la Municipalité est d'aider, sur des problèmes concrets et ponctuels, tous les médias locaux, lorsqu'ils se présentent et de les valoriser tous de manière équitable sans considération de taille et de nature, bien entendu.

C'est pour cette raison que nous avons créé une communauté pour ces médias (télévisions, radios, Web T.V. et Web radios) qui sont réunis sous le label "Paris Média" et cette communauté permet à chacun d'entre eux de recevoir des informations de la Ville, mais aussi de faire remonter leurs actualités et leurs agendas afin qu'ils soient diffusés sur un blog dédié, rattaché à Paris.fr.

Chacun d'entre eux peut ainsi profiter d'une exposition sans-pareil grâce aux 3 millions de visiteurs et aux 16 millions de pages vues par mois sur le site de la Ville que vous connaissez bien. Nous pouvons ajouter 2 millions de fans sur la page Facebook.

C'est une très forte visibilité des outils numériques de la Ville de Paris, nous leur assurons et nous leur donnons donc une aide pour se faire connaître et espérer ainsi les aider à trouver leur public ainsi que des annonceurs pour les régies publicitaires éventuellement.

Concernant le premier point de votre vœu, la demande d'un label de soutien, on peut considérer que vous êtes en partie exaucée depuis 2011. Nous pouvons bien entendu encore faire des progrès et continuer à discuter avec les acteurs concernés pour améliorer encore ce dispositif et la Ville, naturellement, se propose de continuer dans ce cadre.

Pour le deuxième point de votre vœu, c'est l'Etat qui assume les choix opérés par le C.S.A., donc, nous pouvons tomber d'accord pour que la Ville réitère sa considération pour l'importance des médias locaux et l'intérêt qu'ils représentent dans la vie de la cité comme lien social.

En conséquence, nous pourrions effectivement adopter votre vœu pour que le Maire de Paris puisse interpeller la Ministre de la Culture afin que la prochaine loi audiovisuelle améliore encore les conditions d'existence et de diffusion des médias locaux et leur permette d'accéder aux offres des fournisseurs d'accès à Internet.

Nous vous proposons de modifier un peu votre vœu et de garder surtout que la Ville de Paris reconnaisse l'importance des médias locaux et l'intérêt qu'ils représentent pour la vie de la cité en interpellant la Ministre de la Culture afin que, etc.

Si vous en êtes d'accord, nous donnons un avis favorable à ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - En êtes-vous d'accord ? Parfait.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes E.E.L.V.A. et Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2013, V. 198).

2013 DDEEES 163 - Convention d'occupation du domaine public fixant les conditions tarifaires et d'organisation d'une fête foraine sur la pelouse de la Muette (16e) pour l'année 2013.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDEEES 163 concernant les conditions tarifaires et d'organisation d'une fête foraine sur la pelouse de la Muette, 16e arrondissement, pour l'année 2013.

La parole est à M. David ALPHAND, pour cinq minutes maximum.

M. David ALPHAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Je n'épuiserai pas ces cinq minutes de temps de parole, devant l'assistance fournie qui nous est proposée ce matin, mais je voudrais interpeller Mme la Maire, Mme Lyne COHEN-SOLAL, sur la question de l'organisation de la Fête à Neu-Neu.

J'ai, ce matin, deux questions très précises pour lesquelles, naturellement, j'attends des réponses qui le soient tout autant.

Ma première question, on évoque toujours des clauses environnementales et de protection de la pelouse de la Muette à l'occasion de l'organisation de cette fête foraine. Malheureusement, d'une année sur l'autre, il ne nous est jamais communiqué aucun bilan d'impact, aucune étude d'impact concernant les conséquences sur la pelouse de la Muette, suite à l'organisation de la Fête à Neu-Neu.

Ma première question, Madame COHEN-SOLAL : qu'en a-t-il été l'année dernière, cette pelouse a-t-elle été épargnée et l'a-t-on retrouvée dans l'état espéré ?

Ma deuxième question porte sur le montant de la redevance, afférente à l'organisation de cet événement sur le domaine public. Je dois dire que l'exposé des motifs est particulièrement succinct, en la matière. Cette redevance s'élève pour l'année à venir à 100.000 euros.

Alors, Madame COHEN-SOLAL, vous allez probablement pouvoir nous donner les critères, les éléments justificatifs qui motivent cette redevance au niveau que vous nous proposez.

Je dois dire que j'ai déjà posé la question par le passé à M. MANO en Conseil du 16e arrondissement et, pour être tout à fait franc avec vous, il s'est montré un peu embarrassé pour justifier le montant de cette redevance. Mais j'imagine, ce matin, Madame COHEN-SOLAL, que vous allez dissiper toute ambiguïté et que vous allez pouvoir nous donner les compléments d'explication, dont je suis surpris d'ailleurs de ne pas les retrouver dans l'exposé des motifs parce que, en règle générale, sur ce type de projets, le montant des redevances est quand même un peu mieux précisé que par cette simple phrase lapidaire.

Madame COHEN-SOLAL, ces questions sont précises, j'attends des réponses précises, je ne doute pas, d'ailleurs, du soin que vous apporterez à nous les apporter, connaissant votre souci de transparence.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Sur l'occupation par la Fête à Neu-Neu de la pelouse de la Muette, c'est une fête qui est historique, qui ne s'est pas toujours déroulée sur la pelouse de la Muette, mais au début sur la pelouse de Saint-Cloud. Elle a déménagé sur la pelouse de la Muette en 2008 et nous avons naturellement fait les choses peu à peu, de manière expérimentale d'abord, puis ensuite nous avons fait des appels à projets en 2008 et 2011.

En 2012 et 2013, nous passons des conventions d'occupation du domaine public avec la Fête à Neu-Neu afin que ces événements se déroulent dans les meilleures conditions.

Evidemment, il y a un aspect environnemental parce que la pelouse de la Muette est un lieu fragile. Nous travaillons avec la DEVE afin que les choses se passent dans les meilleures conditions. Nous avons pour l'occupation de ce site, un contrat, une convention avec la Fête à Neu-Neu avec des consignes environnementales et techniques strictes qui sont spécifiées dans cette convention qui est jointe à ce projet de délibération.

Des états des lieux sont faits à l'entrée et à la sortie du site et les remises en état, si elles sont nécessaires, sont facturées aux forains.

Naturellement, vous pouvez avoir tous ces rapports de la DEVE si vous le souhaitez, Monsieur, rien ne vous sera caché.

En ce qui concerne la redevance négociée avec la Fête à Neu-Neu, cette redevance est d'un montant de 100.000 euros, qui est le même prix que l'année dernière.

Nous avons négocié ce prix avec la Fête à Neu-Neu qui propose 70 métiers forains. Nous avons déjà une expérience sur les métiers forains, puisqu'il y a la Foire du Trône qui se déroule de l'autre côté de Paris, au bois de Vincennes et elle aussi, fait l'objet d'une redevance.

Pour ce qui concerne les points directs de cette redevance, je suis tout à fait prête à regarder avec vous ce que paie chacun des forains et, si vous voulez, nous aurons une réunion ensemble sur ce sujet, il n'y a strictement rien à cacher.

Ce que je voulais simplement dire, c'est qu'aujourd'hui il s'agit du trentième anniversaire de cette fête qui, visiblement, a beaucoup de succès, en particulier dans vos arrondissements et j'espère que, cette année, là aussi, elle pourra se dérouler avec un grand succès, surtout pour les gens qui ont l'habitude d'y aller.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 163.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DDEEES 163).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la mise en liquidation des magasins Virgin.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la fermeture du magasin Virgin Barbès.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n^{os} 101 et 102 dans le fascicule, déposés respectivement par les groupes socialiste, radical de gauche et apparentés et Communiste et élus du Parti de Gauche, relatifs à la mise en liquidation des magasins Virgin.

La parole est à Mme Claire MOREL, pour une minute et ensuite, à M. Ian BROSSAT.

Mme Claire MOREL. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, Virgin, ce sont 960 salariés qui perdent leur emploi, dont près de 300 à Paris.

C'est également une enseigne de produits culturels et en tant que telle, un élément important du tissu urbain, économique et commercial de certains quartiers de notre ville.

Sans revenir sur les causes de cette fermeture, que ce soit la crise du disque et de la vente de livres en boutique ou des décisions stratégiques, le groupe des élus socialistes, radicaux de gauche et apparentés a souhaité déposer ce vœu afin de demander à la Ville de Paris de poursuivre ses efforts en vue de trouver des pistes de reprise des lieux d'implantation de Virgin avec des partenaires dans le domaine culturel, et d'être impliquée, ce qui a pu déjà être initié, dans le travail de recherche des pistes de reclassement des salariés de Virgin. Nous souhaitons également que la Ville de Paris demande le soutien à l'Etat dans ces deux domaines.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'un vœu que nous avons adopté dans le 18^e arrondissement, en Conseil du 18^e arrondissement, et qui fait suite à la situation dramatique des salariés de Virgin. Les licenciements à Virgin, ce sont 300 salariés qui se retrouvent sur le carreau et dans ce quartier populaire du 18^e arrondissement, ce sont 28 emplois directs et 6 emplois indirects qui sont supprimés. C'est par ailleurs la vie de quartier qui se retrouve d'une certaine manière atteinte par la fermeture du Virgin de Barbès.

Il s'agit donc par ce vœu de faire deux choses, à la fois de tout faire pour qu'à cet emplacement, à l'angle de la rue Christiani et du boulevard Barbès, il continue d'y avoir une enseigne culturelle sachant que c'est un local qui dépend de Paris Habitat, et que tout soit fait dans ce cadre pour le reclassement des salariés qui se retrouvent sur le carreau.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Madame COHEN-SOLAL, vous avez la parole.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Merci, nous allons donner un avis favorable à ces deux vœux. Je vais y répondre de manière séparée.

Je voulais répondre au 9^e arrondissement, mais aussi à Ian BROSSAT sur le fait que la Ville de Paris n'a pas attendu la fin pour s'occuper de Virgin, nous avons reçu, Anne HIDALGO et moi-même, les salariés de Virgin avant même que la liquidation soit prononcée. Nous leur avons dit combien nous étions préoccupés de l'avenir et de cette marque et de leur propre statut.

Vous savez que Virgin représente 500 emplois dans Paris et maintenant que l'inéluctable s'est produit, c'est à eux que nous devons penser d'abord et à leur combat qui fut appuyé par une lettre du Maire de Paris adressée à l'actionnaire principal BUTLER, afin qu'ils obtiennent satisfaction quant à l'attribution d'un financement à hauteur de 15 millions d'euros du Plan de sauvegarde de l'emploi.

C'est désormais chose faite, cette somme va permettre aux salariés d'obtenir des indemnités de licenciement décentes ainsi que le financement d'actions de formation pour les aider à trouver un autre emploi.

Car tout l'enjeu est bien désormais de permettre aux ex-salariés de Virgin de retrouver au plus vite un emploi si possible dans le secteur du commerce culturel. Pour ce faire, la Ville est d'ores et déjà en relation avec la DIRECCTE ainsi qu'avec le cabinet ANTEA qui a été retenu pour la mise en œuvre d'un plan de reclassement et je veux saluer ici le travail de mon collègue Christian SAUTTER qui veille à ce que l'ensemble des actions initiées par la Ville dans le domaine de l'accompagnement à l'emploi soit bien présenté dans le cadre de cette cellule de reclassement.

Nous veillerons enfin à ce que l'ensemble des contacts dont nous disposons auprès d'entreprises susceptibles de rechercher des compétences propres à celles des anciens salariés de Virgin soit bien mis à disposition de cette cellule.

Par exemple, dans le cadre de l'ancien magasin Virgin du boulevard Barbès, je me souviens de l'espoir qu'a apporté cette ouverture il y a quelques années. Les murs sont propriété de Paris Habitat. Nous avons lancé il y a quelques jours un appel à projets en direction des enseignes du commerce culturel afin que ce site demeure dévolu à l'univers de la culture.

Si nous parvenons à contractualiser avec un opérateur de ce secteur, la question de la capacité de celui-ci à réembaucher une partie des ex-salariés hautement qualifiés de Virgin sera au cœur des discussions que nous conduirons avec celui-ci.

Je me permets de dire devant le Conseil de Paris qu'il y a eu des repreneurs pour Virgin, et si cette reprise de Virgin n'a pas eu lieu dans son ensemble, c'est aussi du fait de l'attitude des bailleurs des locaux de Virgin un peu partout dans Paris, sauf de Paris Habitat. Si la reprise n'a pas pu avoir lieu, c'est aussi que les bailleurs, tout d'un coup se sont rendu compte que Virgin étant parti, ils pouvaient relever leurs loyers de 20 à 25 %, ce qui a interdit la reprise de Virgin dans son ensemble par un des candidats.

Je donne au nom de l'Exécutif un avis favorable à l'adoption de ces deux vœux.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Une explication de vote de Mme Valérie MONTANDON, pour le groupe U.M.P.P.A.

Mme Valérie MONTANDON. - Ces deux vœux sont vraiment l'exemple même de votre mauvaise foi en termes de politique économique.

Lorsque vous avez la possibilité d'aider des entreprises et des salariés en amont, par exemple sur des dossiers comme le travail du dimanche, vous refusez alors que ce sont des prérogatives des élus locaux.

En revanche, c'est le cas sur la zone PUCE de Bercy village où nous demandons que vous puissiez aider les entreprises en amont. Ce sont des enseignes qui comme Virgin ont exactement les mêmes problématiques et les mêmes caractéristiques, elles offrent une véritable offre culturelle, mais vous balayez tout cela d'un trait alors que cela fait partie de vos prérogatives.

En revanche, une fois que les entreprises ont fait faillite, vous êtes les premiers pour vous donner bonne conscience à vouloir demander à l'Etat d'intervenir une fois que c'est trop tard.

Concernant le vœu des socialistes, c'est assez marquant, vous demandez même à la Ville d'agir sur des prérogatives qui ne font pas partie du champ de ses compétences. C'est pourquoi nous ne prendrons pas part au vote.

En revanche, nous avons aussi le souci d'aider les salariés de Virgin, donc nous voterons positivement le vœu du parti communiste qui a le mérite de demander à la Ville d'agir sur son champ d'application.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Ian BROSSAT, très rapidement, puisque vous avez un vœu concernant cette question juste après.

M. Ian BROSSAT. - Je suis surpris de votre réaction parce que dans le 18e, il se trouve que les élus UMP ont voté ce vœu, lui ont apporté tout leur soutien et ont dit à quel point ils étaient favorables.

Vous vous êtes permis de parler du travail dominical. Je ne sais pas si vous êtes au courant, mais au Virgin des Champs-Élysées ils ont bossé le dimanche et cela n'a pas empêché l'enseigne d'être dans les difficultés dans lesquelles elle était, ce qui a conduit au licenciement de ce personnel.

Vos leçons en matière d'économie et de finance, vous pouvez vous les garder.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je ne suis pas censé redonner la parole à tout le monde après cela, d'autant que l'on ne va pas rouvrir le débat sur le dimanche.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Je soutiens ce qu'a dit Ian BROSSAT sur les Champs-Élysées, Virgin ouvrait le dimanche, ce qui a permis à BUTLER de demander encore plus cher comme loyer, rien n'a été fait pour empêcher la spéculation telle qu'elle a eu lieu, ce qui a mis Virgin par terre.

Merci, Madame MONTANDON, pour vos leçons, nous nous en passerons.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2013, V. 199).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élu du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2013, V. 200).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à l'opposition de l'extension des zones touristiques dans le 18e.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 103 dans le fascicule, et restons à peu près dans le même domaine, il est relatif à l'opposition de l'extension des zones touristiques dans le 18e arrondissement et déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Il s'agit d'un vœu qui vise à confirmer la position que la Ville de Paris a toujours adoptée, et qui s'applique à un quartier du 18e arrondissement, les Abbesses. Suite à des déclarations un peu ambiguës d'un certain nombre de membres de l'Exécutif municipal, ce vœu vise à rappeler que nous ne voulons pas une extension des actuelles zones touristiques du 18e arrondissement et en l'occurrence nous ne voulons pas que la zone des Abbesses devienne intégralement zone touristique, sachant que ce serait une dégradation des conditions de travail des personnels qui y travaillent et une dégradation de la vie de quartier parce que le repos dominical est aussi pour les riverains une occasion d'avoir un peu de repos.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à Lyne COHEN-SOLAL et nous aurons ensuite une explication de vote du groupe U.M.P.P.A.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Je donnerai un avis favorable au vœu n° 103 de Ian BROSSAT en rappelant à ce cher Ian BROSSAT que dans les considérants il vise le vœu qui a été voté ici même en juin 2013, le mois dernier. Naturellement, tout l'Exécutif est solidaire des vœux votés par cette Assemblée, nous pouvons revoter les vœux tous les mois si vous voulez Ian BROSSAT, mais nous n'allons pas nous contredire d'un mois à l'autre. Bien entendu, pour chacune des zones touristiques, ce vœu est valable, chaque mois. Si vous voulez, on peut encore le revoter au prochain Conseil de Paris.

Je donne un avis favorable pour que ce vœu s'applique aussi en juillet.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - L'avantage de la constance.

La parole à Mme Valérie MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, il y a la constance dans l'inaction quand on peut le faire.

Monsieur BROSSAT, quand vous me répondez, écoutez au moins mes explications. J'ai voté positivement votre vœu. J'ai fait une explication sur les compétences des élus locaux.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2013, V. 201).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au soutien aux librairies indépendantes parisiennes.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n^{os} 104 et 104 bis dans le fascicule, déposés par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche et l'Exécutif, relatifs au soutien aux librairies indépendantes parisiennes.

La parole est à Danielle SIMONNET, pour une minute maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Les librairies indépendantes parisiennes rencontrent de plus en plus de difficultés, notamment à cause des loyers trop élevés, de la concurrence féroce de sites de vente en ligne qui ne créent d'ailleurs que très peu d'emplois, et souvent des emplois précaires mal rémunérés et sous-qualifiés ; d'ailleurs, je regrette qu'un site en ligne particulièrement actif ait pu bénéficier actuellement d'aides publiques extrêmement conséquentes.

Les librairies indépendantes sont une activité qui génère deux fois plus d'emploi, une activité culturelle de quartier incontournable en termes de diffusion de la culture et de manifestations culturelles dans nos quartiers.

Par ailleurs, en raison d'un Code des marchés publics très mal adapté, il est fréquent aujourd'hui que des grossistes ou des librairies de province remportent des marchés de la Ville pour l'achat de livres à l'intention notamment des bibliothèques et médiathèques parisiennes, ce qui entraîne des circuits aberrants sur le plan économique et écologique puisqu'on a des ouvrages qui quittent Paris pour aller en province puis repartent vers Paris.

Nous proposons à travers ce vœu, pour répondre aussi à l'inquiétude et l'exaspération croissante et légitime des représentants des libraires indépendants malgré la création récente d'une mission de réflexion de la Ville nommée "Les librairies indépendantes à Paris" :

Un, que la Ville s'engage, dans le cadre de ses commandes d'ouvrages à l'intention de ses équipements publics, à privilégier les librairies indépendantes parisiennes ;

Deux, qu'elle saisisse la Ministre de la Culture et les autorités compétentes pour que le Code des marchés publics soit modifié sur ce cas précis, et que l'on puisse permettre aux librairies indépendantes parisiennes de ne pas être concurrencées de façon déloyales par des grossistes ou libraires situés à plusieurs centaines de kilomètres de Paris ;

Troisièmement, que la Ville engage une campagne de promotion des librairies indépendantes parisiennes et de valorisation de leurs événements culturels, en même temps, que l'on puisse sensibiliser sur les conséquences néfastes de l'achat d'ouvrage sur les sites en ligne auprès des Parisiens ;

Enfin, que nous poursuivions nos réflexions sur le montant trop élevé des loyers des libraires avec l'ensemble des bailleurs de la Ville d'une part, et d'autre part avec le ministère du Logement, un peu dans la suite du vœu que nous avons adopté en juin 2013 avec les bailleurs sociaux et la Ville pour des règles communes.

Voilà, je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Vous avez doublé votre temps de parole !

La parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, adjoint. - Je suis en total accord avec l'esprit du vœu, même si je vais présenter un vœu de l'Exécutif puisque quelques formulations ne sont, en l'état, pas acceptables pour notre hémicycle.

En accord avec l'esprit du vœu parce qu'en effet, bon nombre de librairies indépendantes se trouvent aujourd'hui en difficulté.

Vous avez parlé du prix des loyers, de la concurrence féroce de sites Internet. D'ailleurs, ce qui est le plus choquant, ce n'est pas tellement que certains d'entre eux bénéficient d'aides publiques mais surtout qu'ils ne paient pas d'impôts en France, notamment pour le plus important d'entre eux. Le Gouvernement souhaite d'ailleurs y remédier.

La Ville n'est pas restée inactive et elle a initié plusieurs dispositifs de soutien aux librairies indépendantes depuis quelques années, notamment l'exonération de cotisations foncières pour certaines d'entre elles, le dispositif Vital'Quartier, dans le quartier latin, ou encore la création du labo de l'édition, dont la fonction est d'accompagner les professionnels du livre dans leurs projets innovants et de développement du numérique.

Nous avons par ailleurs confié à François BROUAT une mission qui doit aboutir à des propositions concrètes, et le vœu de l'Exécutif propose de réaffirmer cette exigence auprès de M. François BROUAT.

La Ville, par ailleurs, doit poursuivre ses réflexions avec l'ensemble des bailleurs sociaux sur la question des loyers des librairies - cf. le vœu voté il y a quelques semaines sur les tarifs des locaux à vocation de rayonnement culturel et intellectuel de Paris.

Enfin, concernant le Code des marchés publics, c'est le point essentiel qui me fait proposer un vœu alternatif de l'Exécutif, nous ne pouvons pas écrire que nous souhaiterions privilégier un certain nombre de commerces par rapport à d'autres dans le cadre de marchés publics.

Je pense que nous-mêmes pouvons faire encore mieux ; nous avons modifié notre procédure pour essayer de mettre en place un certain nombre de garanties pour que les librairies indépendantes parisiennes ne soient pas exclues, comme c'était le cas jusqu'à aujourd'hui.

Par ailleurs, je suis tout à fait d'accord avec vous sur le fait qu'il faut modifier le Code des marchés publics pour permettre que nous évitions cette situation surréaliste où, en effet, de gros libraires de province sont conduits à remporter des marchés de la Ville. Cela n'a aucun sens, ni économique, ni écologique, ni rien du tout d'ailleurs.

Le problème est que seuls, nous ne pourrions pas tout faire, et je suis tout à fait d'accord pour que nous interpellions la Ministre de la Culture et le Gouvernement pour que des modifications interviennent.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Acceptez-vous de retirer votre vœu au profit de celui de l'Exécutif ?

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, tout à fait, et nous nous en félicitons.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Parfait, moi aussi.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2013, V. 202).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la création d'un PUCE pour les commerces de Bercy Village.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 105 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la création d'un P.U.C.E. pour les commerces de Bercy Village.

La parole est à Valérie MONTANDON, pour une minute maximum.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Bercy Village a, oui, tous les atouts pour obtenir un classement P.U.C.E.

Tout d'abord, les entreprises ont créé des dossiers motivés et sérieux avec les accords des salariés concernant le volontariat, le repos compensateur et le doublement du salaire.

Il n'y a pas de problème d'identification de périmètre ; il n'y a pas de concurrence déloyale avec du commerce de proximité aux alentours et surtout, il y a de nombreuses enseignes qui procurent une offre culturelle comme Nature & Découvertes, Arteum ou encore la FNAC. Cela représente un service de qualité pour les Parisiens.

Au précédent Conseil de Paris, j'avais présenté un vœu pour demander le classement P.U.C.E. au niveau du Préfet mais vous l'avez refusé au motif qu'il fallait d'abord une concertation au niveau local.

Aujourd'hui, dans cette Assemblée, je demande donc que la mairie du 12e impulse cette concertation avec tous les acteurs, et je ne demande pas simplement qu'elle recueille les avis par téléphone mais qu'elle rassemble tout le monde autour d'une table pour pouvoir échanger réellement et avoir une réelle concertation sur ce sujet.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Lyne COHEN-SOLAL.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame MONTANDON, faute de réfléchir et de vous contredire peut-être, vous vous répétez inlassablement et donc je vais vous dire ce que nous faisons sur le travail du dimanche inlassablement, mais cela ne me gêne pas : on peut y revenir le mois prochain si vous voulez.

Une réflexion a déjà été menée afin d'envisager l'éventuelle création d'une zone P.U.C.E. pour Bercy Village à l'aune des trois critères de la pertinence économique, de la création d'emplois, de la conclusion d'un accord social et de la concertation avec les riverains conduite par la mairie d'arrondissement.

Vous le savez, la mairie du 12^e arrondissement a confirmé à Bertrand DELANÔE qu'elle conditionnait elle aussi son éventuel accord à la création d'un tel périmètre au respect complet de ces critères.

Et comme vous ne l'ignorez sans doute pas, les six unions départementales de syndicats réunies au sein de Clic-P, c'est-à-dire la CGT, SUD, CGC, FO CFDT et CFTC ont toutes ensemble écrit au Maire de Paris, le 17 juillet 2012, afin de lui faire part de leur refus catégorique et unanime de la création d'un P.U.C.E. sur ce secteur.

Dans ces conditions, je ne vois pas comment je pourrais encore une fois ne pas vous confirmer notre opposition à votre vœu.

Je donnerai donc encore un avis défavorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - On organisera un conseil un dimanche, un jour !

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2013 DAJ 20 - Approbation d'un accord de coexistence entre la marque Paris et les marques semi-figuratives déposées par la société Jeff de Bruges Diffusion.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons au projet DAJ 20, approbation d'un accord de coexistence entre la marque Paris et les marques semi-figuratives déposées par la société Jeff de Bruges Diffusion.

La parole est à David ALPHAND, pour cinq minutes, maximum.

M. David ALPHAND. - Merci, Monsieur le Maire.

Ma question sera en réalité très brève.

Elle porte sur la propriété juridique et intellectuelle de la marque Paris, que chacun d'entre nous et que la collectivité parisienne dans son ensemble a à cœur de défendre, de protéger et de valoriser.

Le projet de délibération qui nous est proposé ce matin concerne une convention d'accord entre la Ville de Paris et une marque de chocolats bien connue.

Je voulais interroger l'Exécutif sur deux points.

Le premier est qu'il nous explicite clairement, et un peu plus clairement en réalité qu'il ne le fait dans l'exposé des motifs, le cas d'espèce.

Ma seconde question porte sur la philosophie plus générale de l'Exécutif aujourd'hui quant à la défense de la marque Paris. Quelle est votre ligne de conduite ? Quel est votre horizon ? Et quelles garanties juridiques, peut-être

même y compris en termes de veille, prenez-vous pour défendre ce si beau nom de Paris, en France et de par le monde, pour que Paris ne soit pas chocolat ?

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci pour votre concision.

La parole est à Mme Maïté ERRECART.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Je ne suis pas sûre que je pourrai faire un aussi joli mot, mais je peux vous assurer que la Ville de Paris dispose d'un droit sur son nom et est titulaire de nombreuses marques, dont notamment Paris. La DAJ par le biais de son bureau de la propriété intellectuelle a effectivement mis en place une surveillance mondiale portant sur cette dénomination Paris.

Ainsi, dès qu'un tiers dépose une marque comportant à l'identique ou de façon similaire le terme Paris, la DAJ en est informée et procède à l'analyse de la demande de marque, afin de savoir s'il y a lieu ou pas de réagir à son encounter.

La démarche de protection de ses droits par la Ville de Paris n'est bien entendu pas dictée par le souhait d'empêcher tout tiers de reproduire son nom ou ses marques.

Le but poursuivi par la Ville est de ne pas être associé à des exploitations qui seraient de nature à porter atteinte à son nom, son image ou à sa renommée, et qui pourraient créer une confusion dans l'esprit du public sur la provenance des produits ou l'empêcher de promouvoir librement ses actions municipales.

Egalement la Ville peut être en droit de réclamer des redevances, lorsque dans certaines circonstances des tiers souhaitent exploiter commercialement ses marques.

C'est dans le cadre de cette politique que se situe l'accord avec Jeff de Bruges. Il a été signalé que la dénomination Paris était utilisée par Jeff de Bruges. La première marque n'étant constituée que du seul vocable Paris et associée à des images parisiennes, nous avons enregistré une opposition à titre conservatoire devant l'I.N.P.I. pendant que les discussions continuaient et Jeff de Bruges a accepté de retirer à ce moment-là sa marque Paris.

Un accord est intervenu pour lui permettre, par contre, de procéder à un nouveau dépôt et d'utiliser les deux autres marques dans un cadre bien précis. Ils utilisent notamment "Paris J'adore" comme indiqué dans le contrat de coexistence. C'est un accord amiable qui a été conçu en la matière.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 20.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DAJ 20).

2013 DILT 13 et DILT 13-G : Approbation des modalités de lancement et d'attribution de marchés à bons de commande de prestations de nettoyage des locaux de divers services de la Ville de Paris et du Département de Paris en 11 lots séparés.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DILT 13 relatif au lancement de marchés à bons de commande de prestations de nettoyage des locaux de divers services de la Ville et du Département de Paris.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour cinq minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, dans ce projet de délibération, il nous est demandé de lancer un marché pour des prestations de nettoyage des locaux de divers services de la ville de Paris et du Département.

Les élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche voteront contre ce projet de délibération et je vais vous expliquer pourquoi.

Comme nous l'avions exprimé dans un vœu, lors de la séance du mois de mars, à l'occasion du débat sur le Plan de déprécarisation, nous sommes pour la remunicipalisation de l'ensemble du nettoyage à la Ville. Le nettoyage des locaux administratifs, techniques et à vocation culturelle de la Ville de Paris est assuré pour deux tiers en régie publique, pour une surface en moyenne de 430.000 mètres carrés, et pour un tiers par le privé, pour une surface en moyenne de 290.000 mètres carrés.

Normalement, en juillet 2014, les marchés avec la centrale d'achats UGAP attribués à la multinationale TFN-Propreté du groupe ATALIAN, via une convention de partenariat signée par la Direction de l'immobilier, de la logistique et des transports (DILT) viendront à expiration. D'ores et déjà, dix marchés de prestations de nettoyage conclus avec les sociétés Maintenance Industrie, VBN et PACIFIC, et certains sites nettoyés via la convention passée avec l'UGAP, soit un marché sur 11 lots séparés, doivent faire l'objet d'un lancement d'appel d'offres.

La Ville de Paris pourrait donc saisir l'opportunité de revenir au nettoyage en régie sur l'ensemble de ses sites, dès aujourd'hui sur ces 11 lots et en 2014 sur l'ensemble restant.

Nous avons en mars dernier demandé, certes dans un vœu que vous n'aviez pas adopté, qu'une évaluation objective de la qualité et des coûts du ménage sur les sites confiés aux entreprises privées soit effectuée. En effet, sur le terrain, vous le savez, comme moi, la satisfaction n'est pas au rendez-vous. Pour remporter ces marchés, des entreprises n'hésitent pas à sous-estimer les heures nécessaires pour effectuer le travail, et du coup défendent des propositions à moindre coût. Les absences ne sont pas forcément et même rarement remplacées, les départs définitifs non plus, et nous savons pertinemment que les salariés qui y travaillent sont bien moins rémunérés et plus précaires que les agents titulaires de la Ville.

Et comme vous le savez, dans le cadre du plan de déprécarisation, on est loin, même si des efforts ont été consentis, d'avoir titularisé l'ensemble du personnel de ménage. La titularisation des agents précaires à temps incomplet relevant de la loi du 12 mars 2012 ne peut se faire par ailleurs légalement qu'à temps complet.

Eh bien, mes chers collègues, il n'y a aucune fatalité à ce que les personnels à temps incomplet le restent. Si nous remunicipalisons ce qui a été cédé au privé, nous avons la possibilité de compléter l'emploi du temps des agents en temps incomplet.

Mes chers collègues, une majorité des agents qui effectuent le nettoyage sont des femmes et, de fait, des femmes pauvres qui n'ont pas choisi d'être à temps incomplet, ce qui constitue par ailleurs pour elles une absence d'autonomie matérielle rendant leurs conditions de vie des plus précaires : difficultés d'avoir accès à un logement social, d'assumer ses choix de vie.

Une partie de ces femmes sont de nationalité étrangère et ne pourront être titularisées du fait de cette nationalité. Mais il importe d'anticiper également leur accès à la naturalisation. Et, pour ce faire, il est nécessaire qu'elles accèdent à des temps complets afin, non seulement de pouvoir subvenir à leurs besoins mais de justifier des revenus exigés lors des processus de naturalisation.

Je rappelle que, dans le cadre du Comité interministériel pour le droit des femmes, la question du temps partiel a été considérée comme un facteur explicatif central des inégalités professionnelles. Près de la moitié des écarts de salaire entre femmes et hommes étant due au recours aux temps partiels et les 4/5 des emplois à temps partiel étant exercés par des femmes.

Ce comité a d'ailleurs rappelé la nécessité que le recours au temps partiel soit encadré, afin d'éviter les abus, et a souligné que l'Etat doit jouer en qualité d'acheteur public dans certains secteurs, et notamment celui de la propreté, en repensant la manière avec laquelle il définit ses besoins pour mieux assurer la continuité des horaires et, dans la mesure du possible, le passage à temps plein des personnes concernées.

Ce qui concerne l'Etat doit concerner aussi la Ville et l'ensemble des collectivités. Donc nous devons nous imposer cette obligation de permettre à l'ensemble de ces femmes de passer à temps complet. Car la Ville, en maintenant plus de deux cents femmes dans des temps incomplets et sous statut précaire, de fait participe à ces abus que le Comité interministériel dénonce du point de vue de l'Etat. La Ville ne cesse de dire qu'elle est particulièrement attachée à la lutte pour l'égalité femmes hommes, et c'est vrai qu'elle mène beaucoup d'actions en ce sens, et pour la résorption de l'emploi précaire, notamment des femmes.

Alors, aujourd'hui, posons un acte fort, un acte concret qui aidera à revenir au temps complet : remunicipalisons tout le nettoyage et nous pourrons plus facilement sortir de la précarité toutes ces femmes.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci d'avoir tenu votre temps de parole.

La parole est à Mme Maïté ERRECART.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Je me doutais que vos interviendrez dans ce sens dans cet hémicycle, parce que nous avons déjà des échanges sur ce sujet.

Vous posez en fait deux questions : la question du périmètre de notre régie municipale et de ce qui est des marchés et deuxièmement la déprécarisation plus large que vous souhaitez et le passage à temps complet pour les agents de ménage qui travaillent en régie pour nous.

Sur la partie du périmètre, nous ne changeons pas pour l'instant les périmètres. Je vous rappelle d'ailleurs que les écoles sont en régie, qu'il y a beaucoup d'équipements qui sont en régie et il s'agit là simplement des marchés de la DILT. Effectivement, en ce qui concerne la DILT, c'est-à-dire les conservatoires mais aussi tous les bâtiments administratifs, nous sommes à peu près à 60 % en régie et 40 % en termes de marchés.

Les périmètres sont à peu près stabilisés. Je le dis parce qu'en fait ce qui est essentiellement géré par marchés, ce sont des sites éloignés et isolés. Je pense, par exemple, aux services déconcentrés administratifs de la DEVE ou d'autres. Donc, il y a une stabilité en la matière.

Mais évidemment nous veillons à la qualité de la prestation et vous avez signalé effectivement les difficultés que nous avons pu avoir avec l'UGAP et le total des marchés de l'UGAP était remis en jeu justement dans le projet de délibération qui vous est proposé.

Le deuxième sujet que vous évoquez est la situation des agents de ménage qui sont dans nos services. Vous l'avez noté, et je vous en remercie, que l'on a fait beaucoup d'améliorations en la matière. Nous avons d'abord instauré un système indemnitaire qui soit plus cohérent avec ce que sont les pratiques à la Ville. Nous avons par ailleurs titularisé 272 agents, ce n'est pas rien, en trois périodes. Enfin, nous avons travaillé sur l'organisation du ménage, de façon à ce que le plus d'agents possibles aient des temps complets, et d'autre part qu'ils aient un travail en journée et pas seulement décalé avec des horaires décalés en la matière. Nous sommes aujourd'hui à 25 % de ménages en journée.

C'est clair qu'au-delà de cela, les difficultés commencent, puisque nous avons, comme vous l'avez signalé, des temps incomplets que nous ne pouvons donc pas titulariser pour l'instant. Nous avons des problèmes de nationalités, mais je vous rappelle que, dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatifs et des besoins de complément de ménage que nous allons avoir notamment dans les écoles maternelles, nous avons prévu de proposer à des agents de la DILT d'avoir des temps complémentaires. Donc, c'est aussi un travail en cours et je pense que nous pourrions encore constater quelques améliorations.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DILT 13.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DILT 13).

2013 DRH 1 - Conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de direction de la Ville de Paris et échelonnement indiciaire applicable à ces emplois.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DRH 1 relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de direction de la Ville de Paris.

La parole est à M. David ALPHAND, pour 5 minutes maximum.

M. David ALPHAND. - Merci.

Nous changeons donc de sujet. Il s'agit de la gestion des ressources humaines de la Ville de Paris, un sujet déjà bien balisé par les travaux de la Mission d'information et d'évaluation, qui avait été présidée par l'un des membres du groupe U.M.P.P.A. il y a maintenant trois ans, et dont les conclusions avaient été finalement assez sévères concernant la qualité du management des ressources humaines de la Ville de Paris.

Ces conclusions portaient en particulier sur les conditions de rémunération des fonctionnaires placés aux postes les plus élevés de la Ville, en particulier encore les conditions de rémunération des directeurs. Cette Mission d'information et d'évaluation avait permis de mettre en évidence un certain nombre de montants de rémunérations qui, de par les bancs de notre Assemblée, et même au-delà, avaient pu choquer certains.

L'Exécutif, en réponse à ces conclusions, avait bien promis à l'époque de faire la transparence la plus large concernant ces montants et sa politique en la matière. Force est de constater ce matin que les projets de délibération, aussi bien le DRH 1 que les suivants, d'ailleurs, ne répondent pas précisément à cet engagement de transparence. Nous en restons encore aujourd'hui à l'annonce d'indices relativement sibyllins que je mets au défi la plupart des Parisiens et des Parisiennes de comprendre, d'explicitier.

Alors, ce matin, je voudrais lancer un appel ; un appel à une transparence bien au-delà du vœu pieux qui avait été formulé à l'époque par le Maire de Paris et son équipe municipale. On ne peut plus aujourd'hui se contenter de projets de délibération accompagnés d'exposés des motifs succincts et que seul un spécialiste du droit de la Fonction publique serait en mesure de comprendre. La transparence aujourd'hui en matière de gestion des ressources humaines de la Ville de Paris rime avec des termes simples, une étude d'impact budgétaire et des cas concrets, précis, donnés. Que l'on nous donne, par exemple, sur un cas concret, les conséquences que pourrait avoir l'adoption des projets de délibération qui nous sont soumis.

Ce n'est pas, d'ailleurs, la première fois, Madame ERRECART, que je vous sollicite dans ce sens-là. J'ai en mémoire, il y a quelques semaines, lors de ce même Conseil, que j'avais eu à vous interroger sur l'impact budgétaire de la politique que vous appelez "déprécarisation" et qui n'est en réalité qu'une rigidification du budget et de la masse salariale de la Ville de Paris dont auront à pâtir vos successeurs à la tête de la Ville.

Alors, ce matin, je voudrais que nous puissions faire un pas en avant et prendre date pour l'avenir avec une véritable étude d'impact et une information claire, précise et transparente concernant votre politique en matière de rémunération et d'avancement.

Merci.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Monsieur ALPHAND.

La parole est à Mme Maïté ERRECART.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Je vois que les Conseils là aussi se succèdent et nous avons un peu les mêmes sujets qui reviennent.

Très clairement, le projet de délibération qui vous est proposé ne porte que sur des aspects strictement statutaires et ne comporte pas l'aspect indemnitaire. Simplement, dans l'exposé des motifs, il vous est indiqué que nous faisons, à travers ce projet de délibération, la proposition de mettre par homologation le statut de nos agents au même niveau que celui de la Fonction publique d'Etat, puisque vous savez que nous avons une certaine perméabilité, notamment pour l'encadrement entre ces deux Fonctions publiques. C'est dans ce sens-là que les choses se passent et, il n'y a pas la traduction immédiate puisque, en fait, simplement, une phrase indique que "cette réforme n'entraînera pas une revalorisation automatique de la rémunération globale des emplois concernés", car la rémunération est faite du statutaire mais aussi de l'indemnitaire.

Après, vous reprenez, j'allais dire, l'antienne de la transparence. Je voudrais bien rappeler quand même que nous avons fait la transparence sur les 10 plus hautes rémunérations, pas plus tard que le mois dernier, dans le rapport social que j'ai présenté et dans le bilan social que j'ai présenté devant les partenaires sociaux, il apparaît que le montant des 10 plus hautes rémunérations a baissé de 3,8 % ; je donne le chiffre de mémoire.

Par ailleurs, les groupes politiques ont eu, comme nous nous y étions engagés au moment de la Mission d'information, les 15 plus hautes rémunérations et l'évolution des 15 plus hautes rémunérations. Nous avons même donné la moyenne des 5 plus hautes rémunérations des cabinets, puisque certains avaient souhaité aussi cette information.

Je considère que c'est un projet de délibération statutaire et je comprends parfaitement votre question. L'étude d'impact existe.

Cela dit, par ailleurs, nous avons aussi mis en place des moyens d'information sur les rémunérations que je viens de rappeler.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 1.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DRH 1).

2013 DRH 40 - Régime indemnitaire du corps des inspecteurs de sécurité de la Commune de Paris.

2013 UMPPA 1 - Proposition de délibération du groupe UMPPA relative à de nouvelles dispositions en faveur du corps d'inspecteur de sécurité.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous allons examiner conjointement le projet de délibération DRH 40 et la proposition de délibération UMPPA 1 qui ont trait au corps des inspecteurs de sécurité de la Commune de Paris.

La parole est à M. Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Souvenez-vous, mes chers collègues, en décembre dernier, lors du débat budgétaire, les inspecteurs de sécurité de la Ville de Paris manifestaient massivement sous nos fenêtres, jusqu'à l'intervention, assez musclée d'ailleurs, des forces de l'ordre qui causa une vingtaine de blessés dans leurs rangs. Alors que la Mairie restait assez insensible à cette démonstration d'exaspération, le groupe U.M.P. recevait, le jour même, avec Jean-François LEGARET, le président de notre groupe, l'intersyndicale, pour répondre au désarroi des I.S.V.P. qui venaient d'apprendre qu'une partie de leur rémunération n'était pas garantie au-delà de 2013.

Ceci pour une raison qui, si elle peut s'avérer technique, est en réalité la conséquence directe de votre politique à l'égard de ce personnel, en réalité le "mal aimé" de la Ville. En effet, le budget consacré à l'indemnité journalière de sujétion était plafonné à 30 % du traitement moyen du corps. Or, depuis 2001, ses effectifs diminuent au fil des exercices budgétaires. Ils ont ainsi été réduits de 15 %, passant de 750 environ en 2001, après avoir été multipliés par deux, par moi-même d'ailleurs quand j'étais adjoint, à 624 aujourd'hui.

Faute de recrutements, ce corps vieillit pour atteindre aujourd'hui une moyenne d'âge de 48 ans, moyenne très élevée pour des personnels de sécurité. Cette pyramide des âges est désormais totalement déséquilibrée, si bien que si rien n'est fait rapidement, à partir de mars 2014, le corps sera en voie d'extinction.

A cause de la progression dans les échelons de rémunération liée à l'ancienneté, l'enveloppe de l'I.J.S. stagnante au traitement moyen du corps, il était inévitable que, tôt ou tard, son plafond budgétaire soit atteint. Les conditions de travail des inspecteurs de sécurité sont particulièrement difficiles, par l'essence même de leur mission de sécurisation des jardins et bâtiments de la Ville. Faute de considération de la part de l'Exécutif municipal, elles sont aujourd'hui devenues inacceptables.

Aussi, nous avons travaillé à une proposition de délibération pour sécuriser ces agents, indispensables à la tranquillité publique et appelés à jouer, d'ailleurs, un grand rôle dès que l'alternance aura joué à Paris, donc dans quelques mois !

La passivité de la Mairie de Paris pour débloquer cette situation est d'autant plus intolérable que les sommes sont, somme toute, modestes, Madame ERRECART, dans un budget de fonctionnement de 7 milliards d'euros et alors que la Mairie n'a pas eu de difficulté, a priori, à financer, pour des dizaines de millions, la réforme des rythmes scolaires.

En concertation avec les organisations syndicales, nous proposons de revenir au plafond budgétaire en vigueur entre 1998 et 2007 par grade et non plus pour l'ensemble du corps. Cela permet de pallier efficacement l'effet pervers du vieillissement du corps, dans l'attente d'une reprise des recrutements, que nous souhaitons.

Par ailleurs, afin de tenir compte de l'évolution des missions des I.S.V.P., nous souhaitons revaloriser l'indemnité forfaitaire mensuelle. Elle est actuellement fixée à 15 % du traitement budgétaire ; nous vous proposons de la porter à 20 %. En complément, pour rétablir une égalité au sein du corps, nous proposons d'attribuer à tous les I.S.V.P. le bénéfice de la NBI-ZUS.

Il ne semble pas normal d'avoir un double tableau de rémunération alors que chaque agent peut être amené à intervenir dans les quartiers sensibles.

Enfin, notre proposition vise à revenir sur la quasi extinction du corps des I.S.V.P. qui, je le crains, est souhaitée par la Ville. Comme je l'ai déjà indiqué, le vieillissement du corps est préoccupant parce qu'il pose la question de sa pérennité, de son existence même et, malgré les multiples amendements budgétaires que nous avons pu déposer, la Ville de Paris continue chaque année de revoir à la baisse les effectifs.

Afin d'enrayer cette spirale, nous vous proposons un plan de recrutement de 100 I.S.V.P., permettant ainsi de revenir à un niveau similaire à 2001, tout simplement.

Si vous avez recruté en 10 ans 12.000 agents supplémentaires, aucun, je dis bien aucun ne l'a été pour la sécurité des Parisiens, c'est même l'inverse qui s'est produit.

Finalement, c'est notre proposition de délibération qui a contraint - et c'est heureux, d'ailleurs - l'Exécutif à renouer le dialogue avec les I.S.V.P. puisque vous introduisez aujourd'hui, sûrement par le fait du hasard, un projet de délibération réformant leur régime indemnitaire.

Malheureusement, la délibération DRH 40 n'est qu'une pâle copie de notre proposition. Si elle garantit le traitement des inspecteurs de sécurité au-delà de 2013, elle fait l'impasse sur la revalorisation, sur la généralisation de la N.B.I.-Z.U.S. et sur le recrutement d'I.S.V.P. supplémentaires.

Que l'on ne me rétorque pas que la Ville ne dispose pas des marges de manœuvre financières nécessaires, j'en prends pour preuve le recrutement précipité et assez soudain, d'ailleurs, qui n'avait pas du tout été prévu, de 1.400 agents équivalents temps plein pour la réforme des rythmes scolaires. Vous ne cessez de dire que c'est "peanuts" pour le budget de la Ville.

Le coût de fonctionnement du réaménagement des berges de Seine coûtera 5 millions d'euros par an aux contribuables parisiens, soit exactement la masse salariale annuelle de 100 inspecteurs de sécurité pour la Ville de Paris.

Vous pouvez toujours gager cette dépense par la suppression d'emplois de cabinets d'adjoints, dont beaucoup sont pléthoriques. Je ne pense pas seulement à celui de la première adjointe, évidemment...

La sécurité des Parisiens dans les équipements municipaux est une mission absolument capitale que doit assumer le Maire de Paris. Si vous vous souciez du bien-être des Parisiens comme vous le revendiquez à l'envi, commencez par accroître leur sécurité.

Vous avez simplement paré au plus pressé pour vous acheter une paix sociale de façade avec le DRH 40. Pourtant, le profond malaise qui règne au sein des inspecteurs de sécurité - et vous le savez - ne se dissipera qu'avec notre proposition de délibération, seule de nature à ramener la sérénité et la confiance en leur sein.

Il s'agit là, je crois, d'une ardente obligation, compte tenu des risques pris par ces agents qui déplorent beaucoup de blessés dans leurs rangs pour répondre au besoin de sécurité légitime des Parisiens.

Si tel n'est pas votre choix, vous aurez bien sûr, comme beaucoup d'autres décisions, à l'assumer durant les prochains mois.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Simplement, je suis toujours très surpris des discours de M. GOUJON, qui consistent à reporter sur les autres les turpitudes du Gouvernement qu'il a soutenu.

N'est-ce pas le Gouvernement SARKOZY qui a supprimé plus de 1.000 postes de policiers à Paris, Monsieur GOUJON ? Vous le souteniez, pourtant, à l'époque, vous étiez d'accord avec cette politique.

Maintenant, vous voulez nous faire croire que 100 inspecteurs de sécurité qui ne sont pas responsables de la sécurité des personnes et des biens permettraient de régler les problèmes d'insécurité à Paris quand vous avez accepté la suppression de 1.000 policiers, mais de qui vous moquez-vous, Monsieur GOUJON, de qui vous moquez-vous ?

Deuxième élément, Monsieur GOUJON, vous qui êtes un chantre du toujours moins de personnel, toujours moins de masse salariale, vous nous faites doucement rire quand vous avez soutenu, vous et tout votre groupe, plus de 400 collaborateurs au cabinet du Maire dans le mandat avant 2001.

Mais oui, ne dites pas le contraire ! Et, maintenant, vous nous prétendez que l'on réglerait le problème avec quelques collaborateurs de moins dans les cabinets ? Ce n'est pas très sérieux, ce n'est franchement pas sérieux !

En fait, c'est de la démagogie pure et simple que vous faites, vous surfez complètement, toujours sur les mêmes thèmes. Vous surfez toujours sur les mêmes thèmes de l'insécurité sans même vous rendre compte que vous faites le jeu de l'extrême-droite.

Vous êtes totalement des pyromanes, des pyromanes, je le dis très clairement, et un jour vous vous réveillerez, mais il sera trop tard.

Effectivement, pour nous, ce n'est pas la bonne solution. La solution, c'est la prévention, c'est de faire en sorte...

Mais oui ! Et la prévention cela ne se fait pas, Monsieur GOUJON, simplement avec des renforts d'effectifs, cela se fait y compris avec de la solidarité, de la solidarité financière et c'est le sens des propositions que nous défendons depuis fort longtemps, d'avoir une approche à un autre niveau qui n'est pas simplement le niveau parisien, mais le niveau métropolitain, car ce sont les inégalités sociales - et vous le savez fort bien - qui sont à l'origine de la plupart des questions d'insécurité.

Là, on ne vous entend pas parce que, là encore, vous défendez le ghetto des riches.

Ce sont deux points de vue radicalement opposés que nous avons.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Au moins, maintenant, nous sommes tous réveillés et je donne la parole à Mme Maïté ERRECART.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - En préambule, je tiens à préciser à M. GOUJON que le projet de délibération DRH 40 répond en partie aux motivations de sa proposition de délibération, puisqu'il s'agit effectivement de garantir au personnel les montants perçus cette année et d'assurer une évolution des montants en lien avec les grades et les fonctions des agents.

Je précise que l'actuel régime indemnitaire des I.S.V.P. qui a été mis en place en 1998 par la majorité de l'époque, c'est-à-dire pas nous, a fait l'objet de nombreuses réserves de la part du contrôle de légalité, et ce dès sa mise en place.

Aujourd'hui, par le projet de délibération DRH 40, nous nous inscrivons dans la légalité en mettant en place un régime indemnitaire solide juridiquement et pérenne.

Ne dites pas que les inspecteurs sont mal aimés de notre Ville et de cette majorité.

Par ailleurs, vous nous proposez de verser la N.B.I. zone urbaine sensible, mais, que je sache, tout Paris n'est pas une zone urbaine sensible. En fait, vous me proposez de prendre une mesure qui, là encore, n'est pas dans la légalité, donc c'est clair que je vous répondrai négativement sur ce point.

Je tiens d'ailleurs à préciser que le corps des inspecteurs est très largement le corps de catégorie C le mieux primé de la Ville, avec des primes en moyenne deux fois supérieures à celles des personnels ouvriers ou administratifs de même niveau.

C'est vrai que notre priorité, du point de vue indemnitaire, c'est plutôt d'accroître le système des primes pour les catégories qui sont les plus mal primées aujourd'hui, très largement d'ailleurs les corps féminins dans les filières scolaires ou petite enfance.

Il faut aussi être clair sur nos priorités en matière de politique salariale.

En matière d'emploi, je ne peux pas vous laisser dire que les chiffres de la sécurité baissent à Paris. J'ai repris ce qu'était la DPP au 31 décembre 2000, c'étaient 680 agents. Nous sommes à 1.046 agents en 2012...

... Bien sûr que non, pourquoi ? Parce que nous avons développé aussi des correspondants de nuit. Ce sont des choix de notre politique de sécurité à Paris du point de vue de la Ville de Paris, mais ne dites pas que nous avons diminué les effectifs de la sécurité à Paris, je m'inscris totalement en faux sur ce point.

Deuxième chose, très clairement, sur la question, je ne me lasse pas de vous entendre dire qu'il y a trop de fonctionnaires d'un côté et, là, d'un coup, il faut créer 100 inspecteurs.

M. CONTASSOT l'a dit, cela va bien, ce genre de discours, il faut arrêter quand même ! C'est facile, l'opposition.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - On se calme, merci.

La parole est à Mme Maïté ERRECART et à elle seule.

Monsieur CONTASSOT, s'il vous plaît ! S'il y en a qui ont envie de s'exciter, ils peuvent aller à l'hôtel Lambert, le spectacle a l'air d'être là-bas.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Pour ce qui nous concerne, en ce qui concerne l'emploi, nous savons en créer...

M. Mao PENINO, adjoint, président. - S'il vous plaît, la parole est à Maïté ERRECART et à elle seule.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Pour ce qui nous concerne, nous savons créer de l'emploi, je crois que le B.S. Emploi qui a été présenté et voté hier le montre bien, puisque nous avons créé effectivement, pour l'aménagement des rythmes éducatifs et pour la déprécarisation, beaucoup d'emplois.

Mais, parallèlement, nous souhaitons effectivement maintenir la stabilité des effectifs, la maîtrise de la masse salariale. C'est une politique exigeante, je ne vais pas vous dire le contraire, qui implique année après année des choix difficiles tant nos domaines d'intervention sont divers et notre ambition grande pour le service aux Parisiens.

Mais c'est aussi une politique responsable, qui suppose que nous fassions parallèlement évoluer les organisations, les procédures, les systèmes d'information pour être toujours plus efficaces.

De ce point de vue, je voudrais saluer le travail remarquable effectué par Myriam EL KHOMRI et la direction pour territorialiser son action et agir au plus près du terrain.

Pour toutes ces raisons, bien sûr, je repousserai le projet de délibération que vous proposez.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 40.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DRH 40).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de délibération UMPPA 1, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de délibération UMPPA 1 est repoussée.

2013 DRH 67 - Approbation de la mise en œuvre de l'expérimentation de l'entretien professionnel pour les agents appartenant à certains corps et emplois de catégorie A.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DRH 67 concernant l'approbation de la mise en œuvre de l'expérimentation de l'entretien professionnel pour les agents appartenant à certains corps et emplois de catégorie A, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement technique n° 106.

La parole est à Mme Maïté ERRECART.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Il s'agit de supprimer, dans la liste des corps et emplois pour lesquels un entretien professionnel annuel est organisé, la mention "puéricultrice" et de la remplacer par "puéricultrice cadre de santé".

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 106 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 106 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 67 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2013, DRH 67).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'inventaire des équipements de proximité du 19e.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 107 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à l'inventaire des équipements de proximité du 19e arrondissement.

La parole est à Mme Firmine RICHARD.

Mme Firmine RICHARD. - Je présente le vœu de François DAGNAUD et Roger MADEC relatif à l'inscription des niveaux R+1 et R+2 du bâtiment 7, rue Pierre-Girard à l'inventaire des équipements de proximité du 19e.

Compte tenu que la réhabilitation de ces niveaux R+1 et R+2 est pour moitié prise en charge par la mairie du 19e et que ces niveaux pourraient être utilement mis à disposition des associations du 19e en complément de l'offre déjà proposée par la M.D.C.A., le groupe demande que le Conseil inscrive ces niveaux R+1 et R+2 du bâtiment 7, rue Pierre-Girard à l'inventaire des équipements de proximité du 19e arrondissement.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Maïté ERRECART pour la réponse.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Il convient de rappeler que les équipements de proximité sont définis comme des équipements à vocation éducative, sociale, culturelle, sportive et d'information de la vie locale, qu'ils ne concernent pas l'ensemble des habitants de la commune ou les habitants de plusieurs arrondissements et qu'ils n'ont pas une vocation nationale.

Très clairement, dans le cadre du bâtiment du 7, rue Pierre-Girard, le rez-de-chaussée est déjà affecté à l'inventaire du 19e arrondissement puisqu'il s'agit d'un espace polyvalent municipal.

Le premier et second étages sont affectés à la Direction du Logement et de l'Habitat et ne sont pas inscrits à cet inventaire, mais, afin de respecter la cohérence du site et d'autre part considérant l'usage prévu des premier et deuxième étages de ce bâtiment au bénéfice des associations du 19e arrondissement, nous sommes favorables à inscrire ces deux étages à l'inventaire des équipements de proximité du 19e arrondissement, donc avis favorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Parfait.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2013, V. 203).

Vœu déposé par les groupes E.E.L.V.A. et socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à la situation des modèles vivants des ateliers Beaux-Arts.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 108 dans le fascicule, déposé par les groupes E.E.L.V.A. et socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à la situation des modèles vivants des ateliers des Beaux-Arts.

La parole est à Mme Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Il y a eu une réforme du mode de rémunération des modèles en 2008 par la suppression du cornet, qui leur permettait justement un complément de salaire.

A la suite de cela, plusieurs vœux ont été adoptés à notre initiative par le Conseil de Paris, qui demandaient de revoir les conditions sociales, notamment les avantages sociaux dont pouvaient bénéficier les personnes exerçant cette activité de façon continue ou à titre principal.

Il s'est avéré que ces vœux, comme souvent, ont été sans effet. C'est pourquoi nous revenons sur cette question aujourd'hui pour demander, avec Marinette BACHE, que le Conseil de Paris émette le vœu que le dialogue se poursuive de façon constructive entre les adjoints concernés - ressources humaines et culture, car on a changé de commission et tant mieux - et les représentants des modèles vivants afin d'apporter des réponses concrètes à leurs demandes. Leurs demandes portent sur une solution statutaire qui n'est pas forcément du ressort simplement de la Ville de Paris, une revalorisation de la rémunération, une réduction du délai de paiement et l'accès aux prestations sociales réservées aux agents de la Ville, notamment l'accès à la cantine.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Maïté ERRECART.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Je ne peux que souscrire à ce vœu qui appelle à un dialogue des représentants du personnel. Je tiens d'ailleurs à préciser que mon cabinet a reçu encore une délégation pour discuter de cette question le 19 juin dernier.

Quelques pistes d'amélioration de leurs conditions de travail ont été identifiées : délai de prévenance en cas d'annulation d'un cours et réduction du délai de paiement notamment. Je souhaite que la DAC, en relation avec la DRH, continue ces réflexions et la mise en œuvre de mesures concrètes.

Par contre, je préfère ne pas générer de faux espoirs sur l'aspect statutaire. Pour la collectivité, les modèles n'ont pas vocation à exercer de façon permanente au sein de la collectivité. Il s'agit d'une activité accessoire et provisoire.

A cette réserve près, j'émetts donc un avis favorable sur ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes E.E.L.V.A. et socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2013, V. 204).

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'extension des formations d'éco conduite à l'ensemble des agents susceptibles d'utiliser un véhicule.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 109 dans le fascicule, déposé par le groupe E.E.L.V.A., relatif à l'extension des formations d'éco-conduite à l'ensemble des agents susceptibles d'utiliser un véhicule.

La parole est à Mme Danielle FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Nous avons adopté le Plan de déplacement de l'administration parisienne dans lequel figure une fiche action relative à l'éco-conduite mais qui vise les agents dont l'activité implique de se déplacer avec un véhicule.

Nous souhaiterions par ce vœu que cette formation à l'éco-conduite soit obligatoire, non seulement pour ces agents-là, mais pour l'ensemble des agents de la Ville qui ne sont pas simplement chauffeurs mais qui ont cette activité principale de conduite de véhicules et de la rendre accessible à tous les agents susceptibles d'utiliser un véhicule dans le cadre de leur activité, bref d'élargir le champ de ceux qui peuvent bénéficier de cette formation à l'éco-conduite.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à Mme Maïté ERRECART.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Danielle FOURNIER l'a rappelé, la fiche action n° 5 du Plan de déplacements de l'administration parisienne prévoit de former les agents qui font beaucoup de kilomètres à une conduite apaisée.

C'est la raison pour laquelle, en priorité, ont été formés les conducteurs professionnels de la DILT et de la DPE. Maintenant que pratiquement tous ces conducteurs professionnels, en principe, sont formés, il est effectivement prévu d'étendre le dispositif à partir de septembre afin de former à l'éco-conduite plus de 80 personnes. Ce seront plutôt les gros rouleurs qui passeront en priorité mais nous sommes tout à fait d'accord avec l'adoption de ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2013, V. 205).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif aux allocataires de l'Allocation de Retour à l'Emploi.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n^{os} 110 et 110 bis dans le fascicule, déposés par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche et l'Exécutif, relatifs aux allocataires de l'allocation de retour à l'emploi.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour une minute.

Mme Danielle SIMONNET. - 1.500 anciens salariés de la Ville de Paris bénéficient du versement de l'allocation de retour à l'emploi et certains allocataires attendent au minimum deux mois avant le versement de l'A.R.E., que la durée moyenne de ce versement est même parfois de quatre mois et pour certains jusqu'à huit mois avant que cette première allocation ne tombe.

Je pense que nous ne sommes pas beaucoup ici présents, en termes de Conseillers de Paris, qui seraient prêts à attendre huit mois nos indemnités mensuelles. Alors imaginez des personnes en situation de grande précarité : ce n'est plus acceptable.

A travers ce vœu, nous demandons :

- que la Ville de Paris étudie la faisabilité de permettre l'accès aux restaurants administratifs sur la base de la tarification la plus avantageuse aux allocataires de l'A.R.E. dont les allocations sont versées par la Ville de Paris et ses établissements publics ;

- qu'un fonds social doté d'un million d'euros soit créé afin de pallier les attentes du versement des allocations ;
- que la Ville se dote des moyens humains et matériels nécessaires pour améliorer le traitement des dossiers dans le champ de ses compétences pour parvenir à un délai maximum de deux mois ;
- enfin, que les conditions de mise en œuvre de ces décisions fassent l'objet d'une information auprès des Conseillers de Paris.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, en effet.

La parole est à Mme Maïté ERRECART.

Mme Maïté ERRECART, adjointe. - Je dois bien reconnaître que nous ne sommes pas encore tout à fait au top concernant l'indemnisation chômage. Il y a encore des agents qui ont des délais relativement longs, même si nous avons fait des progrès très sensibles sur la dernière période, puisque nous sommes passés à un délai d'indemnisation qui est autour de 60 jours à partir du moment où le dossier est complet, ce qui n'était pas le cas il y a quelque temps.

Nous avons notamment réorganisé le service.

Nous avons par ailleurs mis en place un nouveau dispositif de paie de façon à ce que l'indemnisation puisse se mettre en route le plus rapidement possible.

La D.R.F.I.P. a accepté aussi des procédures qui nous permettent d'aller un peu plus vite, mais c'est vrai qu'il y a encore quelques situations difficiles.

C'est la raison pour laquelle nous présentons un vœu pour l'Exécutif qui dit d'une part que nous allons mobiliser les moyens nécessaires afin de réduire sensiblement le délai de délivrance des attestations d'emploi et d'instruction par Pôle-Emploi. Parce qu'aujourd'hui, c'est ce délai qui pèche principalement, ce n'est pas le délai du règlement en tant que tel mais c'est le moment où il faut obtenir l'attestation d'emploi. Vous savez que nous sommes certes notre propre assureur, mais il faut que nous ayons cette attestation d'emploi pour mettre l'indemnisation en place.

Nous allons donc vraiment faire un effort en la matière d'ici la fin de l'année. Nous allons aussi verser des acomptes quand cela est nécessaire, et même des aides sociales. C'est déjà le cas, mais je n'exclus pas que nous puissions agir via les aides sociales, c'est une vraie difficulté, un vrai retard qui se manifestent.

Je suis d'accord pour présenter le résultat de toutes ces actions d'ici la fin de l'année en deuxième commission de façon que nous puissions continuer cet échange.

Je propose le retrait du vœu tel qu'il a été présenté et donc que vous adoptiez le vœu de l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame SIMONNET, acceptez-vous ?

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, tout à fait, nous vous remercions d'avoir ces informations pour continuer le suivi de ce dossier important.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2013, V. 206).

2013 DDEEES 16 - Subvention et versement d'honoraires (1.993.050 euros) au CROUS de Paris pour l'aide à l'installation dans un logement pour les étudiants (A.I.L.E) dans le cadre d'une convention de mandat.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDEEES 16 relatif à l'attribution d'une subvention et versement d'honoraires au CROUS de Paris pour l'aide à l'installation dans un logement pour les étudiants.

La parole est à Sandrine CHARNOZ, pour cinq minutes.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Je vais en prendre beaucoup moins, je voulais juste intervenir sur ce projet de délibération qui propose une aide à l'installation dans un logement pour les étudiants à qui le sigle donne le beau nom de A.I.L.E.

C'est important au moment de ce projet de délibération de rappeler que Paris accueille chaque année 325.000 étudiants dans ses établissements d'enseignement supérieur et près de 200.000 d'entre eux résident dans la Capitale.

Accéder pour la première fois à un logement indépendant est l'une des étapes indispensables qui mènent à l'autonomie, mais les étudiants les plus défavorisés dans un contexte de crise économique que nous connaissons voient la part des loyers augmenter rapidement dans leurs revenus.

Pour compléter sa politique volontariste en matière de logements sociaux étudiants, je rappelle que d'ici la fin de la mandature nous en aurons financé 7.800, la Ville a mis en place en 2012 une nouvelle aide, l'A.I.L.E. Celle-ci a pour but d'aider les étudiants boursiers qui ne peuvent accéder aux résidences sociales étudiantes à s'installer pour la première fois dans le parc privé parisien.

Cette aide forfaitaire est d'un montant de 900 euros et elle est perçue une fois par l'étudiant durant toute sa scolarité. Le bilan 2012 - 2013 de l'A.I.L.E. est particulièrement positif et je tenais à le souligner. La Ville propose donc d'en élargir les critères permettant ainsi à de nouveaux publics étudiants d'en bénéficier, ce dont je me félicite.

En plus des boursiers de l'académie de Paris, les boursiers de l'académie de Créteil et de Versailles habitant à Paris pourront désormais bénéficier de ce dispositif, et répondant à une demande forte et compréhensible des étudiants l'A.I.L.E. s'ouvre également pour les étudiants qui logent dans des meublés. C'est une avancée importante pour les jeunes qui suivent des études supérieures dans des conditions souvent difficiles, je vous invite donc, mes chers collègues, à voter ce projet de délibération.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Didier GUILLOT.

M. Didier GUILLOT, adjoint. - Chers collègues, chère Sandrine, la reconduction de l'aide à l'installation dans un logement pour les étudiants pour la rentrée universitaire 2013-2014 et l'élargissement de ses critères d'attribution représentent effectivement une grande avancée.

À partir de l'année universitaire 2013 - 2014, les bourses municipales n'existent plus, nous disposons donc de marges financières plus importantes pour financer l'A.I.L.E.

Nous proposons donc d'élargir les critères d'attribution, pour commencer aux étudiants des autres académies d'Île-de-France, celles de Créteil et de Versailles, quand ils habitent à Paris. C'est considérer qu'ils sont des étudiants à part entière de la capitale même s'ils n'étudient pas directement sur notre territoire, ils vivent, s'investissent et se divertissent à Paris. Ils participent de son dynamisme et de son attractivité.

A l'heure de la Métropole du Grand Paris que nous voulons construire ensemble et pour laquelle la Ville de Paris s'engage depuis longtemps, nous devons prendre en compte ce type de réalité.

Par ailleurs, l'A.I.L.E. sera désormais accessible également aux étudiants logés dans des meublés, ce qui n'était pas le cas au départ. Ces logements représentent un quart des logements étudiants, solution la plus souvent subie que véritablement choisie, mais telle est l'offre qui existe à Paris.

Nous répondons ainsi à ce qui constitue une caractéristique majeure du logement étudiants à Paris, et à une demande forte de nombreux étudiants et en particulier celle des organisations syndicales ou associatives.

Je vous remercie donc et vous invite à voter cette subvention dont la gestion restera confiée au CROUS de Paris et qui permettra de financer plus de 2.000 A.I.L.E. par an.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEES 16.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DDEEES 16).

2013 DDEEES 123 - Convention relative aux modalités de mise à disposition de l'hôtel de Lauzun (4e) par la Ville de Paris à l'Association Institut d'Etudes Avancées de Paris.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDEEES 123 relatif aux modalités de mise à disposition de l'hôtel de Lauzun à l'association Institut d'Etudes Avancées de Paris.

La parole est à M. David ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Merci, Monsieur le Maire. Je veux également remercier Sandrine CHARNOZ de son intervention précédente, ainsi que l'adjoint au maire qui a bien voulu lui répondre, car quelle merveilleuse transition ils m'offrent là.

Nous venons d'évoquer la question de la situation des étudiants à Paris, situation bien difficile pour beaucoup d'entre eux, et nous avons même donné des chiffres : une aide boursière à hauteur de 900 euros accordée aux étudiants parisiens au cours de leur scolarité.

Je dois le dire, l'Exécutif municipal mène d'autres politiques et prend d'autres décisions parfaitement indécentes. Et je veux l'illustrer ce matin par l'attribution de l'hôtel de Lauzun à l'Institut d'études avancées. Je vais expliciter, oui je vous vois, Monsieur le Maire, froncer les sourcils, mais sachez que l'opposition est vigilante et je vais expliciter mon propos. Vous m'expliquerez ensuite si les décisions que vous prenez concernant cet hôtel et cet institut ne sont pas indécentes.

L'Institut d'études avancées vise à accueillir 20 chercheurs de haut niveau à Paris. Nous partageons pleinement l'objectif fixé qui consiste à accroître l'effervescence intellectuelle, la recherche et l'attractivité de la capitale et nous regrettons d'ailleurs à cet égard que l'initiative n'ait pas été d'une autre ampleur et prise de manière plus précoce, soit.

Cet hôtel de Lauzun est situé en plein centre de Paris, on peut s'interroger sur la pertinence du choix pour y affecter cet Institut d'études avancées alors que d'autres terrains auraient pu être à disposition, je pense à un terrain jouxtant l'Université Paris Dauphine dans le 16^e arrondissement, qui aurait permis d'accueillir un très bel édifice et un projet immobilier et universitaire de haut niveau.

Vous choisissez l'hôtel de Lauzun et vous décidez de l'aménager. J'en viens au caractère indécent de votre décision. Vous décidez de l'aménager de façon fort luxueuse. Pour 20 chercheurs, vous engagez une dépense de plus de 100.000 euros pour des chaises sur mesure. 100.000 euros ! Je tiens à votre disposition le rapport d'analyse des offres présentées à la commission d'appel d'offres il y a quelques semaines, le 28 mai dernier. 100.000 euros, et le titre c'est " mobilier sur mesure", pour 20 chercheurs. Cela fait la chaîne à plus de 5.000 euros !

Cette politique n'est-elle pas indécente, indigne alors que d'autres étudiants ailleurs dans Paris peinent à trouver ne serait-ce que 10 mètres carrés pour se loger ? Les deniers publics de la collectivité parisienne ne trouveraient-ils pas mieux à s'investir là où le besoin se fait véritablement sentir ?

J'espère que vous allez pouvoir accueillir dans cet institut d'études avancées au moins 20 Prix Nobel, parce qu'à ce prix-là, au-dessous, l'affaire sera très mauvaise pour la Ville de Paris et j'ai peur lors de la prochaine commission d'appel d'offres, de voir arriver les coussins sur mesure dorés à l'or fin.

Oui, les décisions que vous prenez sont indécentes, indignes, votre gestion est dispendieuse, élitiste, et je voulais pousser ce coup de gueule ce matin.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Didier GUILLOT.

M. Didier GUILLOT, adjoint. - Que de démagogie, enfin bon...

La politique en matière de logement pour les étudiants et les chercheurs n'est pas d'opposer les uns aux autres, nous avons un continuum sur l'ensemble de ces politiques, aussi bien pour les étudiants, les chercheurs, etc. Un autre projet de délibération passera également sur Research in Paris. Nous avons également développé et permis le développement, ce qui n'avait pas été fait depuis 40 ans, de nouveaux logements pour les chercheurs et les étudiants dans la très belle cité internationale universitaire de Paris, peut-être qu'elle n'est pas assez proche de Dauphine elle aussi, mais tout cela constitue un continuum total.

Sur la question des chercheurs, l'Institut d'études avancées, c'était une recommandation, effectivement, du Conseil scientifique qui, lui-même, a fait cette demande, que les standards internationaux en la matière, il suffit d'aller voir dans toutes les grandes villes, que ce soit Princeton, Berlin ou toutes les grandes villes universitaires, ce type d'équipement existe dans toutes les villes. Et que l'on choisisse un lieu central et un très beau lieu ne me choque absolument pas et, en tout cas, correspond tout à fait à ce que font les villes universitaires qui concentrent la recherche dans leur lieu pour attirer les chercheurs et l'attractivité.

Comparer la question des logements étudiants au logement des chercheurs est effectivement complètement démagogique et j'espère bien qu'un certain nombre d'étudiants pourront accéder plus tard, pour ceux qui iront au plus loin de leurs études, sur l'accès à ce type d'équipement.

En tout cas,...

Mais oui, d'accord ! Tout cela est parfaitement ridicule, excusez-moi, et ici nous avons également de belles chaises et on ne va pas acheter des chaises IKEA ! C'est complètement ridicule, ce que vous racontez ! C'est vraiment... !

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Ne vous laissez pas...

Continuez !

M. Didier GUILLOT, adjoint. - Le Conseil scientifique avait fait cette recommandation en 2008. M. MISSIKA a choisi l'hôtel de Lauzun qui est effectivement un très beau lieu et on espère qu'il ne partira pas en fumée, comme un autre hôtel à côté d'ici !

En tout cas, c'est une propriété de la Ville. Elle sera dédiée à l'accueil de chercheurs invités.

Nous avons déjà voté la question de la gouvernance lors du Conseil de février. Il y aura 23 chercheurs mais également des lieux qui pourront servir à d'autres. La convention qui est votée ici permettra d'utiliser l'hôtel de Lauzun pour d'autres ; je pense à des tournages, à des visites, en tout cas pas seulement pour l'accueil des chercheurs. Ce très beau lieu, je n'en doute pas, contribuera très nettement à l'attractivité et au fait que des chercheurs, au lieu d'aller à Berlin, Princeton ou d'autres grandes villes, viendront ici. C'est comme cela que la recherche fonctionne, c'est en mêlant les chercheurs internationaux, tel que cela se passe dans toutes les villes universitaires.

Donc, votre remarque est vraiment, je le redis ici, parfaitement démagogique et, en tout cas, j'espère qu'elle sera transmise aux chercheurs qui comprendront comment vous voyez la recherche à Paris.

Merci beaucoup.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Avant de mettre ce projet de délibération aux voix, j'invite M. ALPHAND à vérifier à quoi cet hôtel servait avant 2001.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 123.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DDEEES 123).

2013 DDEEES 124 - Subvention (1.060.000 euros) et convention avec l'association Le Laboratoire Paris Région Innovation pour l'aménagement du site, 76b rue de Rennes (6e).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDEEES 124 relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention avec l'association Le Laboratoire Paris Région Innovation pour l'aménagement du site 76 bis rue de Rennes.

La parole est à M. Romain LÉVY.

M. Romain LÉVY, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, un mot à M. ALPHAND : s'il y a quelque chose qui nous fait honte, c'est la politique de logements étudiants avant 2001. Je crois que la création de logements avoisinait les zéro.

S'il y a une chose qui nous faisait honte et qui n'était pas l'attractivité de Paris et de la France, c'est la politique du Gouvernement que vous souteniez sur les jeunes diplômés et les chercheurs étrangers qui ne pouvaient plus s'installer en France.

Cela, c'était scandaleux et, cela, vous ne l'avez pas dénoncé !

En revanche, bien loin d'être dématérialisée, l'économie innovante doit trouver des lieux propices aux rencontres entre techniciens, chercheurs, entrepreneurs et créateurs pour s'incarner. Ceci est particulièrement vrai à Paris où, depuis plusieurs années, la Municipalité a choisi d'ancrer sa politique de soutien à l'innovation autour de la création de 100.000 mètres carrés d'incubateurs. Des lieux qui ont joué un rôle déterminant pour faire de Paris la première place européenne des technologies numériques, contrairement d'ailleurs à ce que certains voudraient faire croire. Je ne sais si c'est par incompétence ou par mauvaise foi, l'un n'excluant pas l'autre, bien évidemment !

Je suis particulièrement fier que la richesse culturelle et scientifique du 6^e arrondissement soit pleinement exploitée dans le cadre de cette politique. En effet, après l'implantation du remarquable incubateur Agoranov, boulevard Raspail en 2012, nous examinons aujourd'hui un projet de création de trois structures innovantes dans des locaux communs de 1.000 mètres carrés, 76 bis rue de Rennes.

La première de ces structures, on en a déjà parlé, le Welcome City Lab, qui accueillera un incubateur destiné aux entreprises qui inventent les produits touristiques de demain, plus globalement, cet équipement aura pour ambition d'animer un large réseau de l'innovation dans le secteur du tourisme, avec un espace de co-working et de nombreux échanges ouverts à toutes les entreprises.

Au-delà de ses murs, le Welcome City Lab ambitionne de valoriser l'espace public parisien comme laboratoire à ciel ouvert, selon le modèle qui a déjà été mis en place avec succès pour le mobilier urbain intelligent.

Cet équipement aura vocation à fonctionner en harmonie avec le secteur du tourisme. Les P.M.E. pourront s'appuyer sur l'expérience et les capacités de grands groupes partenaires qui pourront eux-mêmes profiter de l'inventivité de nouveaux entrepreneurs.

C'est donc une dynamique commune de la destination Paris qui sera renforcée grâce à cet équipement.

La deuxième structure, le "connecteur étudiants/entreprises", aura pour ambition d'améliorer la mise en relation des talents et des employeurs, un enjeu primordial à la fois pour le développement économique et pour l'insertion des jeunes. Ce projet marque une étape supplémentaire dans la politique de mise en relation dont la Mairie de Paris a fait une priorité dès 2001, notamment à travers le développement massif des forums de l'emploi.

En effet, quelle que soit la qualité de l'enseignement délivré à Paris, recruter de nouveaux talents n'est pas aisé pour les P.M.E. ou les T.P.E., tout particulièrement lorsqu'il s'agit de start-up en forte croissance. De l'autre côté du marché de l'emploi, les étudiants peinent souvent à prendre contact avec des entreprises qui manquent parfois de visibilité et auprès desquelles leurs compétences sont insuffisamment valorisées.

Des difficultés qui touchent en premier lieu les diplômés de l'université où les entreprises sont moins intégrées au cursus qu'elles peuvent l'être dans les grandes écoles.

Ce projet porte aussi une vision de la société. Il défend la conviction que l'école et l'université sont le moyen privilégié de la promotion sociale et de l'accès à un emploi qualifié. Nous agissons afin que cette conviction se traduise bien dans les faits face à la crise économique qui touche maintenant jusqu'aux diplômés.

Le "connecteur", pour enfin s'appuyer sur une troisième structure, présente au 76 bis rue de Rennes : une antenne de la Maison des Initiatives Étudiantes. Cet équipement, implanté dans le 3^e et le 13^e arrondissement, apportera son expertise reconnue dans le domaine des projets étudiants associatifs, afin de mieux valoriser ces expériences dans le domaine professionnel.

Ces trois structures auront vocation à mettre en commun bien plus que leurs locaux : leurs expertises dans les secteurs universitaires, associatifs et auprès d'entreprises, leur seront mutuellement précieuses.

C'est ainsi un véritable centre de créativité et d'entrepreneuriat qui est créé au 76 bis rue de Rennes. Avec ce centre, se dessine un 6^e arrondissement et un Paris qui font le pari de l'économie de la connaissance qui s'appuie sur un héritage universitaire pour penser l'avenir et créer les conditions d'une attractivité durable.

Aussi, je me réjouis de ce projet de délibération qui marque l'engagement résolu de la Ville de Paris dans cette voie.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Didier GUILLOT.

M. Didier GUILLOT, adjoint. - Cher Romain et chers collègues, depuis 2009, suite au cycle d'"Etudiants de Paris - Le Conseil" sur l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, la Ville a développé une politique d'ampleur en faveur de l'emploi des jeunes sortis de l'enseignement supérieur. En quatre ans, nous y avons consacré 2 millions d'euros. Nous sommes la seule ville universitaire de France à nous engager à ce point-là sur ce sujet.

Le projet de délibération qui vous est proposé ici affirme une nouvelle fois cette volonté. Outre, l'incubateur tourisme que vous connaissez déjà et dont nous avons parlé dans un précédent Conseil de Paris, le PRIL animera, au 76 bis rue de Rennes dans le 6^e arrondissement, un nouveau service mettant en relation étudiants des universités et entreprises. Sa vocation principale sera de développer l'entrepreneuriat étudiant en leur ouvrant les portes de l'ensemble de nos incubateurs.

Je précise d'ailleurs qu'aucune structure de cette sorte n'existe à Paris, alors qu'il y en a plusieurs dans les zones universitaires environnementales et en particulier en Ile-de-France.

M. MARTINS s'étonnait d'ailleurs hier qu'en matière de jeunesse, rien ne soit fait pour développer l'entrepreneuriat. Eh bien, là, la réponse est éclatante !

Il s'attachera également à développer les relations entre universités et entreprises, à accompagner les étudiants dans la valorisation des acquis de leur engagement associatif et à accompagner les associations étudiantes qui souhaitent se professionnaliser ou changer de modèle économique.

Nous impliquerons dans ce projet les bureaux d'aide à l'insertion professionnelle des universités qui sont particulièrement enthousiasmées par cette initiative, ainsi que les associations étudiantes qui, elles-mêmes, sont acteurs de ces sujets-là.

Dans ce lieu, le PRIL travaillera en étroite collaboration avec la Maison des Initiatives Etudiantes qui ouvrira, et c'est là le deuxième volet important de ce projet, sa seconde antenne dans les sous-sols du bâtiment. Cette nouvelle antenne succédant au Labo 13, ouvert il y a deux ans, sera dédiée aux pratiques audiovisuelles étudiantes avec du matériel de pointe et un animateur expérimenté.

Je précise d'ailleurs que le contrat de mandature fixait l'objectif d'ouvrir trois antennes dans les trois secteurs de développement universitaire : Paris Rive gauche, le Quartier latin et Paris Nord-est.

Après le Labo 13 sur Paris Rive gauche et cette antenne au cœur du Quartier latin, la troisième antenne figurera dans le protocole que nous devrions signer très, très prochainement pour l'arrivée de Paris I sur le site de la porte de la Chapelle avec le campus Condorcet ; 900 mètres carrés seront réservés là aussi aux initiatives étudiantes dans un site qui ouvrira en 2018.

Je ne doute pas que les synergies créées entre le PRIL et la Maison des Initiatives Etudiantes dans l'antenne de la rue de Rennes trouveront là d'autres débouchés, compte tenu des nombreux équipements d'innovation et d'incubation situés eux aussi dans le secteur Paris Nord-est.

A ce sujet, vous avez dû recevoir, ou vous recevrez très prochainement, le rapport d'activité de la Maison des Initiatives Etudiantes pour l'année 2012.

Le 76 bis rue de Rennes sera ouvert 7 jours/7 jusqu'à 22 heures. Ce lieu offrira une grande flexibilité dans la gestion des espaces et des horaires : pour les professionnels et start-up, le jour, pour les étudiants, en fin de journée, soirée et week-end. L'heure est à la mixité des usages et au "co-working" pour une utilisation optimale des locaux. Nous nous y employons avec ce projet.

Mes chers collègues, je terminerai en vous disant qu'avec ce projet, nous mettons en œuvre, dans un seul et même lieu, tout ce que le Maire de Paris a voulu défendre lors de sa première communication de cette mandature en mai 2008 : vie étudiante, insertion professionnelle, innovation, développement des incubateurs, qualité de l'enseignement supérieur. Notre politique en la matière est toute entière contenue en ce lieu.

J'en profite pour remercier mes collègues Jean-Louis MISSIKA et Jean-Bernard BROS, ainsi que l'équipe de la DDEEES avec qui j'ai travaillé pour mener à bien ce projet dans des délais très rapides.

Merci beaucoup.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Pour une explication de vote du groupe U.M.P.P.A., la parole est à Mme Valérie MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous sommes d'accord avec les missions du PRIL et nous n'allons pas revenir dessus, mais nous vous avons alerté, lors de la question de l'actualité, sur l'organigramme et sur le choix du statut de ces associations.

Pour ces raisons, et parce qu'il n'a pas été répondu de façon claire à nos questions lors de la question d'actualité, nous allons nous abstenir.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 124.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstention ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DDEEES 124).

2013 DEVE 69 - DF 44 - Relèvement des tarifs des prestations funéraires municipales concurrentielles et domaniales dans les cimetières de la Ville de Paris.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons maintenant à la 4e Commission et examinons le projet de délibération DEVE 69 -DF 44 concernant le relèvement des tarifs des prestations funéraires municipales.

La parole est à Mme Fabienne GASNIER, pour le groupe U.D.I., pour cinq minutes maximum.

Mme Fabienne GASNIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Les augmentations d'impôts, de taxes et de tarifs se succèdent mais ne se ressemblent pas. La dernière en date n'est pas moins remarquable : une nouvelle augmentation des tarifs des prestations funéraires municipales.

Les recettes de ce budget sont générées par les prestations vendues par la Ville. Pour l'année 2012, ce secteur a connu un déficit d'exploitation d'un peu moins de 100.000 euros.

Certes, la bonne gestion voudrait qu'un service de la Ville ne soit pas déficitaire, mais malheureusement déjà en 2009 vous aviez relevé les tarifs de fossoyage de 7,6 %. Aujourd'hui vous voulez procéder à une nouvelle augmentation de 6 % de l'ensemble des tarifs.

Tout d'abord, je voudrais souligner qu'un déficit de 200.000 euros, ce n'est pas ce qui est le plus abyssal, en particulier au regard des déficits annuels de certaines structures que financent la Ville et qui accusent des déficits bien plus importants, et dont la municipalité revoit sans arrêt les subventions à la hausse.

Pour prendre l'exemple des "Trois baudets", dont les comptes de résultat négatifs de 370.000 euros en 2010 et plus de 300.000 euros en 2010, ont eu droit à un relèvement de subvention de 460.000 à 500.000 euros en 2012.

La Mairie ne peut-elle pas soutenir un tel coût pour une activité de fossoyage qui, plus qu'une simple responsabilité, doit être un devoir lorsqu'elle se voit confier le deuil d'une famille, d'un de ses administrés ?

Il est véritablement difficile de comprendre cette situation et donc de l'accepter. Faut-il le rappeler, ces familles en question qui perdent un être cher, elles payent déjà des impôts, elles contribuent déjà au financement de la Ville pour que la Municipalité puisse assurer le fonctionnement de ces différents services.

Or, les impôts locaux ont largement augmenté depuis le début de cette mandature : 9 % en 2009, 8 % en 2010, mais c'est aussi la création en 2009 d'une taxe foncière départementale. Il ne faut pas non plus oublier les augmentations substantielles de la taxe de balayage, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, etc.

A ces factures, s'ajoute l'augmentation de multiples redevances sur les services aux Parisiens, par exemple l'augmentation moyenne de 10,3 % pour l'entrée dans les piscines, 14,4 % pour la réservation de cours de tennis.

Monsieur le Maire, après toutes ces augmentations d'impôts, au regard du budget qui est le sien, qui pourrait croire que la Ville Paris ne dispose pas des moyens d'offrir un service de fossoyage digne de ce nom, sans en relever une nouvelle fois les tarifs ?

Il est toujours temps de l'enterrer, bien que le Conseil de Paris dans son ensemble, j'espère, ne votera pas ce projet de délibération.

(M. Pierre SHAPIRA, adjoint, remplace M. Mao PENINOU au fauteuil de la présidence).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. ALPHAND.

M. David ALPHAND. - Il y a comme une frénésie fiscale au sein de cette équipe municipale à Paris. Une frénésie fiscale qui se réitère à chacune des réunions de notre Assemblée. Tous les mois, on en apprend une nouvelle. Une nouvelle de ces augmentations d'impôt, de ces hausses de taxes, de cette aggravation des charges qui pèsent sur le contribuable parisien.

Alors, oui, nous avons parlé de matraquage fiscal et nous continuons de le faire d'ailleurs, à bien juste titre. Mais en réalité, cela va même au-delà du matraquage fiscal aujourd'hui à Paris, car le Maire de Paris et son équipe municipale sont bien les fossoyeurs du contribuable parisien.

Ce matin, c'est précisément le relèvement des tarifs des prestations funéraires municipales dont il est question. Ce n'est pas la première fois malheureusement que ces tarifs ont été relevés. En 2009, une première hausse sous cette mandature de 7,6 %, mais qui ne se révèle malheureusement pas suffisante. Et on en remet une couche ce matin, on nous propose plus 6 %.

Mais vous assassinez les familles parisiennes qui sont dans le deuil, qui payent leurs impôts locaux, qui payent les charges afférentes à ceux qui résident à Paris. Faut-il rappeler le doublement de la taxe foncière, l'augmentation des tarifs des conservatoires et écoles municipales ? Bref, c'est toute une kyrielle de taxes que vous avez augmentées ou même créées. Car il y a là comme un réflexe pavlovien chez vous.

Malheureusement, vous ne vous y prenez pas bien, car concernant la question des services funéraires, j'encourage le Maire de Paris, les parlementaires socialistes et de votre majorité municipale, à saisir le Gouvernement sur des questions bien plus lourdes concernant les services funéraires : est-il normal, notamment, que les frais funéraires subissent des taux de TVA différenciés selon que l'on parle de transport des corps ou d'autres activités périphériques à ce transport ?

Commencez, avant de taxer les Parisiens, par interpeller le Gouvernement de M. HOLLANDE et de M. AYRAULT sur ces questions, plutôt que de vous en prendre systématiquement aux familles.

Voilà le conseil que je voulais vous donner ce matin, car plus 6 % à nouveau, ce n'est pas acceptable concernant les services funéraires. Et permettez-moi de conclure par une évocation des prochaines échéances municipales et, à ce train de hausse des taxes à Paris, pour votre équipe municipale, cela sent vraiment le sapin !

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à Mme GIBOUDEAUX pour vous répondre, Monsieur ALPHAND.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais rappeler qu'il ne s'agit pas d'un impôt mais d'une augmentation des tarifs. Ces tarifs n'ont pas augmenté depuis le 1er janvier 2009. Si on faisait une augmentation chaque année, elle passerait certes plus inaperçue, mais in fine ce serait pareil.

C'est une hausse de 6 %, alors que les charges de notre budget ont augmenté de 10,7 % et les recettes diminuent légèrement de 1,3 % avec, vous le savez, un changement des pratiques funéraires avec une hausse notamment de la crémation.

Ce réajustement est indispensable pour maintenir l'équilibre de notre section d'exploitation du budget. Ce rattrapage de 6 %, au bout d'une période de quatre ans, représente une augmentation annuelle de 1,5 %, alors que le rythme annuel d'augmentation des tarifs municipaux est plutôt de l'ordre de 2 %, donc nous sommes bien en deçà de l'augmentation des tarifs municipaux. Au contraire, vous pouvez noter l'effort important de la Ville.

Je voudrais rappeler que nous sommes dans une logique concurrentielle, dans une activité concurrentielle, et que le maintien notamment de notre régie permet justement de maintenir des tarifs tout à fait acceptables pour les Parisiens.

C'est dans cet esprit de maintenir cette activité qui est délivrée par la Ville que je vous invite évidemment à voter ce projet de délibération.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 69-DF 44.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DEVE 69-DF 44).

2013 DEVE 117 - Approbation des modalités de lancement et de signature d'un appel d'offres pour le nettoyage des espaces verts parisiens.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DEVE 117 relatif à un appel d'offres pour le nettoyage des espaces verts parisiens.

La parole est à Mme GASNIER, pour cinq minutes.

Mme Fabienne GASNIER. - Monsieur le Maire, depuis le début de cette mandature, nous vous invitons à revoir en profondeur le système de la propreté de la Ville, tant sur la collecte que sur le nettoyage.

Concernant les services de la Ville, le problème réside à la fois dans un déficit d'organisation et de gouvernance lié à l'absence de pouvoir d'agir des maires d'arrondissement. En l'espèce, ce projet de délibération illustre les dysfonctionnements du service de nettoyage de la Ville. Certes, les parcs et jardins, au moment de la période estivale, connaissent une affluence accrue qui génère plus de production de déchets et de besoin en entretien, mais ce surcroît d'affluence est prévisible, il n'est pas nouveau. La Municipalité dispose d'effectifs importants.

Les agents des espaces verts ont pour mission première, en tant qu'hommes de l'art, une activité paysagère et non d'entretien et de nettoyage.

En créant de nouveaux espaces verts, la Ville doit prévoir dans le même temps les besoins en nettoyage qu'ils nécessitent et cette prévision devrait se faire en lien avec les services municipaux.

Aujourd'hui, c'est la Ville qui doit recourir à des prestations extérieures lorsque les beaux jours arrivent. Le montant de la prestation qui nous est proposé aujourd'hui n'est pas dérisoire, 915.000 euros hors taxes.

Il m'amène donc à vous poser la question : pourquoi la Ville n'est-elle pas en mesure de répondre à cette mission ? N'est-ce pas là une solution de facilité pour se détourner de l'effort que la Chambre régionale des comptes elle-même vous invite à poursuivre, une organisation plus efficace des services et un renforcement de la motivation du personnel ?

Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Fabienne GIBOUDEAUX.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Je ne comprends pas la position de la droite et de l'U.D.I. sur les questions de personnel.

D'un côté, on nous dit qu'il y a trop de personnel, trop d'impôts et, de l'autre, on nous dit qu'il faut embaucher plus de personnel. Je ne vois pas comment on peut répondre à ces doubles injonctions qui sont quand même assez contradictoires.

Comme vous l'avez dit, Madame GASNIER, effectivement, les jardiniers ne sont pas formés pour nettoyer les jardins, ils ont un concours qui est assez reconnu et connu pour son bon niveau à la Ville de Paris, qui fait que nous avons de très beaux jardins à Paris, nous pouvons nous en féliciter.

Néanmoins, ils passent une grande partie de leur travail - et, d'ailleurs, régulièrement, ils m'en font état - à nettoyer les jardins. On a vu depuis les dernières années une explosion de la restauration rapide, avec un volume de déchets de plus en plus important, pas seulement le week-end, mais quotidiennement.

Je vous rappelle que Paris est la ville la plus touristique au monde avec 30 millions de visiteurs chaque année et ces visiteurs fréquentent nos très beaux jardins et très beaux parcs. Cela participe aussi à cette hausse des déchets et, pour cela, nous avons besoin effectivement, sur des périodes courtes, notamment le dimanche et certaines journées où nous organisons des événements dans nos jardins, d'avoir un renfort sur la propreté.

C'est très demandé, d'ailleurs, des mairies d'arrondissement, de toutes couleurs politiques, qui me demandent qu'on leur donne de plus en plus de moyens en termes de prestations pour pouvoir répondre à cette demande.

Je pense que, par ce marché, nous allons pouvoir alléger le travail des agents, en sachant qu'effectivement ils ne travaillent pas, les jardiniers ne travaillent pas le dimanche et les cantonniers ne travaillent pas le dimanche après-midi, donc ils ne sont pas à même de répondre à cette mission.

C'est normal que nous les aidions dans leurs tâches et je ne vois pas comment, aussi, on pourrait avoir des effectifs qui ne travaillent qu'à ces moments-là, on ne pourrait pas avoir des CDI qui n'interviennent que le dimanche, c'est pour cela que nous faisons appel à ces marchés.

Je pense que ces marchés sont très appréciés, à la fois par les élus d'arrondissement et à la fois par les usagers de nos jardins.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 117.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DEVE 117).

2013 DEVE 125 - Adhésion de la Ville de Paris à la Fédération nationale des communes forestières pour l'année 2013.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 125 relatif à l'adhésion de la Ville de Paris à la Fédération nationale des communes forestières pour l'année 2013.

La parole est à Mme FOURNIER, experte.

Mme Danielle FOURNIER. - Cette adhésion peut paraître paradoxale, mais, Paris, ce sont aussi des bois : le bois de Boulogne, le bois de Vincennes. 1.840 hectares au total et ces deux bois font l'objet d'une gestion forestière au travers de plans de gestion arboricole qui ont pour objet de pérenniser des espaces forestiers qui sont quand même séculaires, de renforcer les potentialités naturelles et peut-être surtout de réhabiliter les structures paysagères.

Peut-être que je demanderai à notre Adjointe de bien vouloir nous dire ce que cette adhésion va apporter à la Ville de Paris, mais, d'ores et déjà, on peut se dire que la Ville peut apporter peut-être beaucoup à cette Fédération qui regroupe 5.000 communes et alors que Paris est la première commune d'Ile-de-France à y adhérer.

Je pense que c'est vrai que Paris a une expérience en matière d'usage, notamment dans les forêts dites forêts urbaines. C'est l'intérêt de son adhésion et peut-être aussi l'occasion de rappeler que l'on assiste à une fragmentation des territoires et à une grande attente des habitants sur l'aménagement de ces espaces, l'utilisation des bois et des forêts pour des activités qui peuvent être sportives, récréatives, ludiques et que c'est peut-être l'occasion d'y réfléchir avec d'autres pour justement améliorer les choses.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

M. CONTASSOT était inscrit, mais visiblement il n'est pas là.

Madame GIBOUDEAUX ?

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Merci, Madame FOURNIER, d'être intervenue sur ce projet de délibération qui peut paraître insolite, mais qui est important pour moi, car c'est aussi la reconnaissance notamment des agents qui travaillent au quotidien dans ces bois et des ingénieurs forestiers, parfois des femmes. Nous avons une ingénieure forestière dans le bois de Boulogne.

C'est aussi une reconnaissance du travail qui a été fait, notamment après la tempête de 1999-2000 qui avait dévasté des dizaines d'hectares dans ces bois et il y a eu un travail de renaturation, de reforestation qui est assez remarquable car, si vous allez aujourd'hui dans ces bois, on voit très peu la trace de cette tempête.

Effectivement, nous avons été approchés par cette Fédération, car de plus en plus de communes en France ont des problématiques urbaines, de plus en plus de personnes, même dans des petites villes, ont les mêmes pratiques que nous, elles demandent les mêmes usages, elles ont aussi cette même perception de la nature, donc c'est important pour ces communes de pouvoir partager avec nous et, notamment, échanger nos expériences en matière de gestion, en sachant que ces bois sont très fréquentés. C'est une vraie prouesse au quotidien pour arriver à maintenir des bois naturels et, en même temps, de permettre des usages de plus en plus importants et de plus en plus intenses.

C'est d'autant plus important que notre Métropole va se densifier, on parle de millions de gens qui vont encore habiter en Ile-de-France et je pense que ces bois vont acquérir une importance de plus en plus grande, c'est-à-dire que de plus en plus de citoyens sont en demande de nature et une nature qui ne soit pas trop éloignée, qui soit près de leur lieu d'habitation.

Ces bois qui ont été, je pense, un peu oubliés, à la fois par la Région et par les projets du Grand Paris, vont avoir une plus grande valeur et, j'espère, vont permettre d'avoir, si je peux m'exprimer de la sorte (je n'aime pas trop les comparaisons américaines), mais que cela devienne des grands "Central Park" parisiens de la Métropole pour permettre ces usages.

Cette adhésion va permettre d'échanger, cela va permettre aussi d'être moins isolé et j'espère que cela va aussi donner envie à d'autres communes d'Ile-de-France d'adhérer et d'échanger.

C'est aussi la question de la valorisation du bois. De nombreuses collectivités, aujourd'hui, recherchent à valoriser le bois. La filière bois a été relancée, notamment par le Ministre Stéphane LE FOLL il n'y a pas très longtemps, lors d'une réunion importante au Sénat et je pense que c'est important aussi que la Ville de Paris garde des contacts avec ces collectivités sur l'usage du bois, notamment de la biomasse, car c'est aussi un sujet d'avenir et que l'on puisse continuer à travailler avec cette Fédération nationale.

Nous avons l'honneur, avec Pierre SCHAPIRA, d'accueillir aussi le Québec au mois de septembre, qui va faire une réunion sur ce sujet, une rencontre sur la filière bois et je pense que cette adhésion va renforcer le rôle de Paris dans ce domaine.

Avec tous ces éléments, c'est avec grand enthousiasme que je vous demande de voter ce projet de délibération.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame GIBOUDEAUX.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 125.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DEVE 125).

Vœu déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés relatif à l'appellation du futur jardin de la rue des Rosiers.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 121 dans le fascicule, déposé par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à l'appellation du futur jardin de la rue des Rosiers.

La parole est à Mme Claire GUIDI.

Mme Claire GUIDI. - Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à tous.

Effectivement, c'est un vœu qui a été présenté au Conseil du 4^e arrondissement, vœu important, notamment parce qu'il concerne un jardin attendu avec impatience par les habitants.

C'est effectivement un jardin qui ouvrira par le 10, rue des Rosiers, une délibération que nous avons présentée il y a quelques mois.

C'est un jardin effectivement situé au cœur d'un quartier chargé d'histoire et de symboles pour la communauté juive. C'est un jardin que le conseil de quartier Saint-Gervais, que nous avons interrogé, a proposé d'appeler "le jardin des Rosiers".

Considérant par ailleurs que l'école des Hospitalières-Saint-Gervais se trouve à proximité du futur jardin et qu'elle porte en son sein la mémoire et l'histoire du quartier, et considérant également le rôle de Joseph Migneret, l'ancien directeur de l'école des Hospitalières-Saint-Gervais qui, en homme juste, cacha et sauva la vie de nombreux enfants juifs pendant la Seconde Guerre mondiale, il est proposé d'appeler ce jardin "Jardin des Rosiers - Joseph Migneret".

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme GIBOUDEAUX.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - J'approuve totalement ce vœu qui est présenté par Christophe GIRARD et les élus de la mairie du 4^e.

Je pense que c'est un lieu tout à fait adapté pour recevoir le nom de Joseph Migneret, et je rappelle juste qu'il faut quand même que cela passe à la Commission de désignation des sites, qui doit approuver cette décision.

En tout cas, je donne un avis tout à fait favorable.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci. Le vote du Conseil l'appuiera, évidemment.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2013, V. 208).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la mise en place d'effectifs d'agents de la DEVE place Dauphine.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 122 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif à la mise en place d'effectifs d'agents de la DEVE, place Dauphine.

La parole est à M. Jean-François LEGARET.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1^{er} arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Il se trouve que la situation sur la place Dauphine se dégrade beaucoup. J'en ai de très nombreux échos que je constate moi-même. Le soir notamment, il y a de plus en plus de troubles, des nuisances importantes, et les commerçants et les riverains se plaignent. Il se trouve en plus que la configuration particulière de cette place fait que les bruits sont très amplifiés par cette place un peu fermée et cela cause d'extrêmes nuisances.

Le terre-plein central est géré par la DEVE et je pense que le meilleur moyen de rétablir un peu d'ordre et de discipline sur ce terre-plein est de mettre des moyens.

Je demande que la DEVE se dote des moyens qui sont indispensables, en liaison bien entendu avec la Préfecture de police que je ne cesse de solliciter, d'alerter, et je sais qu'elle est mobilisée.

Mais je pense qu'il faut qu'il y ait plus de complémentarité entre l'action de la police et les services municipaux.

C'est la raison pour laquelle je souhaite que deux postes à temps plein soient affectés à la place Dauphine.

Je vous remercie.

Cela a été adopté par le Conseil du 1er arrondissement.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Fabienne GIBOUDEAUX.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - On revient encore sur la question des effectifs : il ne faut pas augmenter les impôts, il ne faut pas augmenter le nombre de personnels, la masse salariale, sauf quand il s'agit de son arrondissement !

On a à chaque fois ce type de vœu. On l'aura tout à l'heure pour le 17e arrondissement.

J'ai interrogé les services, et la place Dauphine n'est pas un site qui pose des problèmes particuliers, en tout cas pour la Direction des Espaces verts et de l'Environnement. Elle ne fait pas partie des sites prioritaires du 1er arrondissement en matière de surveillance. Il n'est donc pas opportun de mettre des moyens supplémentaires sur ce site.

Comme vous l'avez dit, Monsieur LEGARET, il s'agit d'un site ouvert en permanence. La Préfecture de police peut donc y intervenir si cela s'avère nécessaire.

En tout cas, je n'ai pas eu de signalement particulier des services de la Préfecture de police concernant des plaintes ou des faits qui nécessiteraient une présence accrue de la police, mais je laisse la parole à M. le Représentant du Préfet de police pour peut-être compléter mes propos, peut-être donner des informations que je n'aurais pas.

En tout cas, c'est un avis défavorable au vœu que je propose.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Monsieur le Préfet.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je confirme, Monsieur le Maire, depuis quelques semaines, les quelques doléances qui nous remontent de riverains mais d'ailleurs, pour aller dans le sens de Mme GIBOUDEAUX, par sur des faits graves de délinquance, fort heureusement, mais plutôt des nuisances sonores - on parle de joueurs de pétanque, de stagnation de personnes.

La Préfecture de police prend acte. Elle a été saisie par écrit. On verra, on va se rapprocher de la Ville pour voir dans quelle mesure les effectifs du commissariat du 1er arrondissement, j'en prends note, peuvent passer pour rappeler un certain nombre de choses et de règles aux personnes qui pourraient troubler l'ordre public sur la place.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux effectifs de surveillance des parcs et jardins dans le 17e.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 123 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif aux effectifs de surveillance des parcs et jardins dans le 17^e arrondissement.

La parole est à Mme MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Les parcs et jardins du 17^e sont soumis à une recrudescence de différents incivismes comme la consommation d'alcool ou de stupéfiants, la présence de chien dangereux, des bagarres, des occupations sur les pelouses non autorisées et des enfants sans accompagnateur.

Les problèmes ont lieu aussi bien le jour que la nuit et les agents sur place sont confrontés à des situations difficiles, surtout lors des fermetures des parcs. Cela est notamment dû à une insuffisance des effectifs, si bien que les élus du 17^e vous demandent, Monsieur le Maire, de bien vouloir augmenter par redéploiement ou titularisation les effectifs des agents d'accueil et de surveillance dans les parcs et jardins du 17^e.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à Mme Fabienne GIBOUDEAUX.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, adjointe. - Je ne répéterai pas les propos liminaires que j'ai tenus lors du dernier vœu sur les contradictions qui sont régulières entre le moment où on vote les budgets et où on nous reproche de créer trop de postes et le moment où, quand il s'agit de sites particuliers, il faut en créer.

Au niveau du 17^e arrondissement, c'est pareil, je n'ai pas d'alertes spécifiques sur les jardins et on peut dire, hélas, que nous avons été aidés par la météo, qui n'a pas été très favorable ces dernières semaines, avec un taux de fréquentation inférieur à la moyenne saisonnière, si je peux m'exprimer ainsi.

Oui, c'est bon pour la végétation aussi, merci, Monsieur LEGARET.

Nous n'avons pas eu d'alerte particulière sur le 17^e, qui viendrait nous donner des indications pour renforcer les effectifs.

Je vous rappelle que nous répartissons les effectifs avec des critères qui sont tout à fait transparents : le taux de fréquentation des jardins, la topographie du site et sa composition paysagère, la présence ou non d'aires de jeux et la nature de la fréquentation et des conditions de sécurité.

Effectivement, nous avons des effectifs renforcés dans les secteurs où il y a des problèmes de drogue, des problèmes de S.D.F., des problèmes de bandes que nous connaissons bien. Nous sommes très vigilants et très actifs pour adapter la présence de notre personnel en fonction de tous ces critères.

Avec toutes ces informations, je vous demanderais de retirer votre vœu. Sinon, je donnerai un avis défavorable.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la consignation des bouteilles en verre et en plastique.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 124 dans le fascicule, déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relatif à la consignation des bouteilles en verre et en plastique.

La parole est à Mme ARROUZE.

Mme Aline ARROUZE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, comme vous le savez, l'augmentation de la production des déchets a des impacts fortement négatifs sur notre environnement.

Dans ce vœu, il s'agit d'envisager de revenir à la consigne des bouteilles en verre et en plastique.

En effet, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets, Monsieur Mao PENINOU, rappelle que la réduction des déchets suppose de passer du tout jetable au tout utile, sachant que le volume des déchets généré est imputable aux industriels.

Sachant l'engagement de la Ville en matière de développement durable, sur proposition du groupe Communiste et des élus du Parti de gauche, le Conseil de Paris émet le vœu de généraliser, au 1er juillet 2014, la consignation des bouteilles, verre et plastique, et d'entreprendre auprès du Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, toutes les démarches contribuant à l'instauration de la mesure sur le territoire parisien.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à M. Mao PENINOU qui se fera un plaisir de vous répondre.

M. Mao PENINOU, adjoint. - Merci, Aline ARROUZE, effectivement la Ville de Paris est engagée dans un plan de réduction des déchets et toutes les bonnes idées sont à prendre pour pouvoir y arriver le plus rapidement possible.

Comme vous le savez sans doute, les bouteilles en verre peuvent déjà être consignées aujourd'hui. C'est le cas pour une grande part d'entre elles, à peu près la moitié. C'est le cas pour l'eau minérale, 100 % des bouteilles en verre sont consignées, pour les boissons rafraîchissantes sans alcool, 84 %, pour la bière, 78 %, ou pour le vin, mais nous n'en sommes qu'à 33 %. On peut essayer de progresser.

En revanche, pour ce qui est des fûts en plastique on est sur des choses plus complexes, puisque ce sont des objets qui pour certains d'entre eux font partie de circuits de réutilisation ou de réemploi, mais ils ne sont pas destinés à voir cette réutilisation se développer pour des questions d'hygiène et de sécurité, ces fûts pouvant contenir des produits très divers pour lesquels pour certains il est difficile d'apporter la garantie qu'ils peuvent être correctement traités.

La consigne des emballages fait intervenir par ailleurs de nombreux acteurs, notamment les consommateurs, les reconditionneurs, les transporteurs, les récupérateurs, etc. Il est quelquefois difficile d'évaluer l'intérêt exact de la consignation par rapport à la collecte sélective que nous menons.

Cela dit, pour contribuer à remplir les objectifs du programme local de prévention des déchets adopté par le Conseil de Paris à l'unanimité, je vais donner un avis favorable à votre vœu de manière à ce que l'on puisse saisir Philippe MARTIN, le Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie sur cette question pour voir de quelle manière il pourrait nous aider.

Donc, un avis favorable.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Monsieur GAREL, vous avez la parole.

M. Sylvain GAREL. - Merci, Monsieur le Maire, une explication de vote pour dire que nous voterons avec enthousiasme ce vœu parce que nous avons déjà déposé dans les précédentes mandatures des vœux demandant cette consigne et nous espérons que des initiatives très volontaristes seront prises dans les mois qui viennent par notre Municipalité, mais aussi par les entreprises qui sont chargées de cette collecte.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2013, V. 209).

2013 DUCT 126 - Convention de délégation de service public pour la gestion de l'équipement public municipal Le Patronage Laïque, 72 avenue Félix Faure (15e).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons en 5e Commission et examinons le projet de délibération DUCT 126 concernant une convention de délégation de service public pour la gestion de l'équipement public municipal Le Patronage laïque, 72 avenue Felix Faure (15e).

La parole est à M. Claude DARGENT.

M. Claude DARGENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, ce projet de délibération propose à notre Assemblée d'approuver une convention de délégation de service public avec l'association "Actions pour les collectivités territoriales et initiatives sociales, sportives, culturelles et éducatives".

Il s'agit de la gestion d'un nouvel équipement public situé 72, avenue Félix Faure dans le 15e, cet établissement occupe l'emplacement d'un ancien immeuble occupé depuis 1908 par l'association "Le Patronage laïque du 15e - Maison pour tous" dans le cadre d'un bail que lui avait consenti la Ville de Paris.

Construit au début du siècle dernier, Le Patronage laïque du 15e est l'héritier des patronages laïques créés peu après la loi de 1905 relative à la séparation de l'église et de l'État. Il représente tout un pan de la mémoire et de l'histoire de cet arrondissement et de ses habitants. L'immeuble d'origine est devenu propriété de la Ville en 1998, il était trop vétuste pour être réhabilité, il a donc été démoli récemment pour laisser place à une opération mixte : au rez-de-chaussée et au premier étage, un nouvel équipement public municipal, et aux trois derniers étages, des logements sociaux pour jeunes travailleurs.

Je tiens à saluer l'achèvement de cet équipement, la fin des travaux étant prévue aux alentours du mois de décembre prochain.

La Ville a souhaité qu'il soit créé un établissement de loisirs culturels et scientifiques pour la promotion des valeurs laïques et républicaines.

On le constate, ces missions seront en continuité avec l'histoire du lieu. L'établissement change cependant de dimension car il est appelé à avoir désormais un rayonnement parisien.

Réparti sur deux niveaux, il sera doté d'un foyer comprenant notamment un espace d'accueil, une salle polyvalente pouvant accueillir 130 personnes et à l'étage ont été aménagées des salles de cours, de réunion et un espace détente.

Il était demandé aux candidats de présenter des projets qui prévoient un programme d'activités, de manifestations et de formations se distinguant de la seule offre de loisirs par la mise en œuvre d'un programme pédagogique centré sur la sensibilisation aux questions relatives à l'État de droit et la laïcité, aux questions d'égalité républicaine, ou encore à la sensibilisation à l'acceptation des différences culturelles.

La mise en œuvre de ce programme devait être structurée autour de trois axes : l'existence d'un lieu ressources favorisant l'information, l'échange et la formation, des activités de loisirs à caractère technique ou scientifique, linguistique ou culturel et artistique et, enfin, la mise en œuvre d'activités à destination spécifique des jeunes.

L'examen des offres des candidats au regard de 3 critères : qualité du projet pédagogique, qualité du projet d'activité, et intérêt et solidité des propositions financières pour la Ville a conduit à proposer l'Association A.C.T.I.S.C.E. Elle aura la charge, si vous l'acceptez chers collègues, d'animer ce lieu innovant au projet ambitieux dans le respect de l'héritage attaché à cet emplacement.

Rappelons pour mémoire tout de même que ce lieu a bien failli disparaître et qu'il a été sauvé de sa destruction programmée par la droite parisienne et du 15e arrondissement grâce à l'élection en 2001 de Bertrand DELANOË et de son équipe, et c'est la même équipe qui met aujourd'hui ce lieu en mesure de poursuivre et d'élargir ses activités pour les décennies à venir.

Un mot pour terminer sur la dénomination qui concerne le projet de délibération qui suit, il nous est proposé de dénommer cet établissement "Patronage Laïque Jules Vallès" pour rendre hommage à la fois à l'histoire du lieu et à ce républicain convaincu. Il est né en 1832, mort en 1885, il fut journaliste, homme politique, écrivain et il a été interné ou emprisonné à diverses reprises pour avoir défendu ses idées. Il a été employé à la mairie de Vaugirard pendant les années 1860 ce qui est un des éléments de justification de cette dénomination et élu à la Commune par les habitants du 15e arrondissement en 1871.

Jules Vallès y intervint notamment en faveur de la liberté de la presse et je tiens à souligner, il appartient à la minorité qui s'opposa à la création d'un Comité de salut public faisant valoir sur ce sujet ses conceptions anti autoritaires.

Il est donc tout à fait légitime de donner le nom de Jules Vallès à un établissement situé dans le 15e arrondissement et qui a les caractéristiques rappelées.

Cette dernière proposition n'a pas recueilli l'accord de la municipalité du 15e arrondissement, on se demande pourquoi, sauf à considérer que cette partie du passé de Paris et du 15e arrondissement doit être cachée, dissimulée, refoulée, c'est pourtant, chers collègues, l'une des composantes de notre histoire. Certes elle nous ramène à une période où le 15e arrondissement était majoritairement orienté à gauche, c'est probablement ce qui déplaît à l'actuel maire de cet arrondissement, mais cette période a bien existé et d'ailleurs, si les électeurs en décident, elle peut fort bien revenir.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Monsieur le Maire du 15e, la balle est dans votre camp.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - M. DARGENT a fait un discours très idéologique et dogmatique, on y est habitué. Je voudrais simplement lui dire que si mon prédécesseur, dont je ne partageais pas l'hostilité au Patronage Laïque, voulait le démolir, je rappelle que c'était pour y substituer un centre d'hébergement pour personnes en situation de handicap, ce n'était pas forcément une mauvaise cause.

En tout cas, je pense que là il s'agit encore d'une occasion manquée, car lorsque Mme HIDALGO m'avait confié son souhait en début de mandature de rénover le Patronage Laïque et d'en faire un vrai équipement associatif de proximité, je lui avais donné mon accord, parce que je pensais qu'on pouvait effectivement travailler ensemble sur ce projet.

Mais le projet présenté aujourd'hui n'a plus rien à voir avec un équipement de quartier, d'ailleurs c'est l'association "Patronage Laïque Maison pour tous" qui le dit, puisqu'il s'agit d'offrir au monde, si je peux dire, un temple à la laïcité qui, je pense, a plus besoin d'actes concrets pour être défendue que de bâtiments à sa gloire surtout quand il coûte plus de 5,5 millions d'euros !

Le contenu du projet de délibération, du cahier des charges s'apparente davantage, M. DARGENT l'a confirmé, à un discours politique, voire politicien qu'à un exposé technique de recherche de l'intérêt public, sans compter qu'évidemment pas une seule fois, ce n'est pas le moindre reproche que l'on peut faire, il n'est fait mention du 15e arrondissement, ni de sa municipalité, encore moins de ses habitants, ni de l'association "Patronage Laïque" dont M. DARGENT n'a pas dit un mot, qui a été totalement évincée du lieu, pour ne pas dire "virée".

Le comité de pilotage, mis en place au début de cette opération, avec les élus du 15e arrondissement d'ailleurs, ne s'est plus réuni depuis belle lurette.

D'abord une réhabilitation soi-disant impossible alors qu'aucune étude ne nous a été présentée bien qu'elle existât selon l'association "Patronage Laïque", qui s'appuyait sur l'expertise technique de la Ville pour demander sa rénovation. Celle-ci aurait coûté déjà moins cher qu'un nouveau bâtiment qui va coûter près de 6 millions d'euros, prélevés d'ailleurs, je le dis au passage, sur les investissements localisés du 15e, qui, vous pouvez vous en douter, étaient destinés à de vraies priorités des habitants du 15e arrondissement.

Sans compter une subvention annuelle de fonctionnement de 500.000 euros, au moment où l'on serre les cordons de la bourse c'est quand même pas mal, qui est 21 fois supérieure à la subvention octroyée jusqu'à présent à l'association du "Patronage Laïque - Maison pour Tous".

Encore plus grave, les riverains se sont carrément insurgés lors d'une réunion publique et, à travers une pétition de 300 signataires, contre le parti pris architectural imposé par la Mairie centrale, particulièrement austère, sombre et inadapté au quartier, surdensifiant l'îlot et coiffé, pour faire bonne mesure, comme l'a rappelé M. DARGENT, d'une résidence pour travailleurs avec trois niveaux sur cinq abritant la partie logement. Il faut savoir si ce sont des logements ou si c'est un patronage laïque ?

Ce lieu de nature indéterminée ignore complètement les besoins du 15^e arrondissement dans le domaine associatif et culturel, un manque d'autant plus évident que le centre culturel qui était prévu à l'origine dans la Z.A.C. Boucicaut, pas très loin, a été réduit de 3.800 à 750 mètres carrés avec, à la clef d'ailleurs, un projet d'Agence nationale du court-métrage, imposé là encore par la première adjointe sans aucune concertation avec le 15^e ni même la moindre information, puisque nous l'avons appris par la presse, et sans aucun rapport avec les souhaits exprimés depuis des mois par les riverains et la mairie du 15^e pour occuper ce lieu.

Cerise sur le gâteau, l'espace dévolu aux associations, l'espace associatif qui était prévu sur la Z.A.C. Boucicaut, initialement prévu sur 1.100 mètres carrés, a quant à lui purement et simplement disparu, rayé de la carte...

Quand on lit le programme d'animation prévu par "Actisce" autour des thèmes qui lui sont imposés (laïcité, valeurs républicaines et sociales, diversité culturelle, discrimination et citoyenneté), on imagine mal que les salles soient encore suffisamment disponibles pour satisfaire en plus les nombreuses, très nombreuses demandes venant du 15^e arrondissement et même de tout Paris, puisque le cahier des charges impose que l'équipement rayonne sur tout Paris.

Ce que l'on craignait a donc fini par se produire : nous héritons dans le 15^e d'un équipement financé sur les investissements localisés du 15^e arrondissement contre l'avis de la mairie du 15^e arrondissement et à la place d'autres investissements, mal construit, dans l'urgence, dans un bâtiment très contesté par les riverains, sans aucun lien avec l'arrondissement, ne répondant à aucune des priorités des habitants ni du 15^e arrondissement.

D'ailleurs, l'association "Patronage Laïque - Maison pour Tous" a écrit à tous les élus de cette Assemblée pour dénoncer - et Dieu sait si elle était proche de la municipalité actuelle - "cet espace qui ne sera dédié qu'à la célébration de la laïcité" avec, c'est vrai, pour grand-prêtre, M. Marc BLONDEL qui a trouvé ainsi une reconversion, Mme HIDALGO. Cette association appelle à la mobilisation "pour que continue à vivre la laïcité de proximité dans le 15^e arrondissement, mais dans un vrai espace de liberté" et non de propagande tel que l'a décrit M. DARGENT.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président.- Merci, Monsieur GOUJON.

La parole est à M. Hamou BOUAKKAZ.

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

M. GOUJON est assez constant, je dois dire et, à chaque fois que l'on délibère (mais je vous rendrai hommage à de nombreuses reprises dans cet exposé), donc je rends hommage à M. GOUJON pour sa constance puisque, depuis que nous portons ce projet de construction d'un patronage laïque du XXI^e siècle, il s'exprime toujours de la même façon, oubliant d'ailleurs d'une séance sur l'autre que nous avons délibéré des aspects précédents.

Nous avons délibéré en juin 2010 de la destruction/reconstruction des anciens locaux du "Patronage Laïque". Nous nous sommes appuyés pour cela sur une expertise de la Direction de l'Urbanisme qui recommandait, compte tenu de la vétusté du bâtiment, de le détruire et de le reconstruire.

Je n'ose imaginer que M. le Maire du 15^e arrondissement conteste la qualité des professionnels de la Direction de l'Urbanisme. Je n'émet donc pas cette hypothèse.

Puisque nous devons démolir et reconstruire ce "Patronage Laïque" (d'ailleurs le permis de démolir n'a pas été attaqué, pas plus que le permis de construire), nous en avons profité, soucieux des deniers des Parisiens, pour optimiser l'utilisation du foncier.

Nous avons donc construit sur cette parcelle, comme l'a décrit Claude DARGENT, un équipement formidable au service de cette grande cause qu'est la laïcité (Claude l'ayant abondamment décrit, je n'y reviens pas) et sur les R+2, R+3, R+4 nous avons construit une extension d'un foyer de jeunes travailleurs parce que tout le monde sait bien que pour les jeunes, se loger à Paris reste une difficulté, malgré l'extraordinaire impulsion que notre Municipalité a donné à la construction de logements sociaux.

Alors, cette démolition/reconstruction aurait coûté trop cher. Non, Monsieur GOUJON, cette démolition/reconstruction se termine à un coût de l'ordre de 5.750 euros du mètre carré SHON (je parle sous le contrôle de mes collègues), c'est le prix moyen de construction d'un tel immeuble à Paris.

La subvention est 21 fois supérieure à la subvention octroyée à l'ancienne association gestionnaire du lieu, le "Patronage Laïque - Maison pour Tous" du 15^e arrondissement, et pour cause : le projet qui va être mis en œuvre est une démultiplication par, à mon avis, beaucoup plus que 21 de ce qui se passait dans cet immeuble.

Claude l'ayant décrit, je ne vais pas revenir sur ce point, mais il est évident que la laïcité à Paris a besoin de s'épanouir dans un lieu comme celui-là, a besoin de créer des débats, des occasions de dialogue, des occasions de vivre ensemble dans un lieu qui est moderne, qui a toutes les nouvelles technologies, qui dispose d'un pôle ressources sur la laïcité, qui disposera de lieux d'accueil pour le personnel dignes de ce siècle et dignes de l'idée que nous nous faisons de la façon dont les gens doivent travailler à Paris.

Donc, véritablement, dès le début 2014, vous aurez à voir la mise en œuvre d'un véritable centre d'animation, à la fois innovant et généraliste. Il sera en lien, d'ailleurs, avec le centre d'animation Cévennes pour ce qui concerne ses activités généralistes, mais vous allez voir que ce lieu sera optimisé et très bien utilisé, Claude y est déjà revenu.

Alors, ce lieu n'est pas beau. Monsieur GOUJON, mon expérience d'aveugle me conduit à vous indiquer que, quand je me fais décrire un bâtiment par deux personnes différentes, j'ai toujours l'impression qu'on me décrit deux bâtiments différents.

Pour l'avis architectural, j'attends qu'une nouvelle habitante du 14^e arrondissement, candidate conservatrice aux élections municipales, donne son avis pour voir si vous maintenez le vôtre. En attendant, on me dit que ce bâtiment a été construit de telle façon que les perspectives visuelles des voisins soient ménagées.

Nous verrons effectivement à l'usage, mais je suis optimiste, en général cela se passe bien.

Enfin...

Vous y étiez, d'ailleurs, en 2011, et manifestement les voisins commencent à s'habituer à ce lieu. Vous savez, le Centre Pompidou a mis des années pour entrer dans l'architecture parisienne. Je ne me fais aucun souci pour le "Patronage Laïque". Il prendra sa place dans notre belle ville.

Enfin, je voudrais conclure sur l'association "Patronage Laïque - Maison pour Tous". Dans le cadre de la D.S.P., cette association avait soumis un dossier de précandidature et ils n'ont pas poursuivi leur offre, si bien qu'ils n'ont pas pu être retenus. Il ne s'agit pas de notre côté d'une volonté de les en exclure, mais simplement du déroulement normal d'une délégation de service public.

Enfin, je voudrais vous dire que, avec ce "Patronage Laïque", j'ai l'impression que nous bouclons une boucle. Hier, nous parlions de l'Institut des Cultures d'Islam, aujourd'hui commence le Ramadan pour les musulmans et nous allons recevoir, à l'occasion d'une soirée dédiée à l'Hôtel de Ville, l'ensemble des Parisiens pour fêter cette culture. Nous travaillons avec le Musée d'art et d'histoire du judaïsme.

Autrement dit, Paris est devenu un écrin dans lequel peuvent s'épanouir toutes les singularités, quel que soit le genre, quel que soit l'âge, quelle que soit la situation de handicap, quelle que soit la religion ou la non religion de ses habitants et le "Patronage Laïque" me paraît couronner cet axe qui a toujours porté notre équipe municipale depuis que nous sommes en responsabilité.

C'est pourquoi je vous incite à voter massivement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DUCT 126.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DUCT 126).

2013 DUCT 127 - Dénomination de l'équipement public municipal Le Patronage Laïque situé 72, avenue Félix Faure (15e).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DUCT 127 relatif à la dénomination de l'équipement public municipal Le Patronage laïque situé 72, avenue Félix Faure (15e).

La parole est à Mme FONLLADOSA.

Mme Ghislène FONLLADOSA. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais juste rebondir sur ce que vient de dire M. BOUAKKAZ, qui est assez grave pour le CNGM parce qu'il n'a pas l'air de se rendre compte que le projet, tel qu'il a été mené et tel qu'il est décrit dans le document de la délibération précédente, prive le 15e arrondissement, c'est-à-dire ses habitants et les associations d'un lieu pour y exercer des activités comme cela se faisait auparavant.

Vous avez décrit les activités de ce nouveau centre qui seront pratiquement exclusivement fondées sur le développement et la promotion de la laïcité. Pourquoi pas, c'est votre choix. En tout cas, comme le maire du 15e arrondissement l'a démontré, c'est une occasion ratée pour Mme HIDALGO de mettre un équipement public municipal à disposition des habitants du 15e arrondissement et de ses associations. Tout cela est regrettable.

Autre occasion ratée pour Mme HIDALGO : la dénomination de ce lieu. Ce n'est pas une surprise et c'était assez facile, je dois dire, que de choisir Jules Vallès, bien sûr parce que c'est une grande figure de la Commune. Son appartenance au 15e arrondissement n'a pas laissé beaucoup de traces, il était effectivement employé au service des naissances de la mairie de Vaugirard en 1860, l'année de la création du 15e arrondissement. Je ne pense pas qu'il ait laissé pour cela une grande trace dans l'esprit des habitants du 15e arrondissement. Il a plutôt laissé une trace dans l'histoire de la Commune et, comme cela a été rappelé tout à l'heure, en tant que journaliste et écrivain.

Je pense que Mme HIDALGO a vraiment raté aussi une occasion. D'abord en matière de concertation, mais on a l'habitude dans le 15e arrondissement. Comme l'a rappelé le maire du 15e tout à l'heure, le comité de pilotage qu'elle coprésidait sous l'ombre tutélaire de son ami M. Marc BLONDEL, a été rapidement passé à la trappe, puisque nous en faisons partie avec Mme de CLERMONT-TONNERRE et quand il s'est agi de mettre au point le cahier des charges pour la consultation, ce comité a été fermé et jamais rouvert, comme l'a rappelé le maire du 15e.

Il aurait pu être rouvert, ce comité de suivi. D'une part, pour que lui soient présentés les résultats de la consultation, cela aurait été assez intéressant. Deuxièmement, peut-être pour que la dénomination soit débattue en commun. Peut-être y aurait-il eu des idées, peut-être que Jules Vallès aurait été retenu, je ne sais pas, mais cela aurait été un bon point pour Mme HIDALGO. L'occasion est ratée.

Elle est aussi ratée car Mme HIDALGO, en permanence, nous demande de proposer des noms de femmes pour des dénominations de voies, de rues ou de places. Là, elle a choisi un homme, pourquoi pas, de temps en temps, ce n'est pas mal non plus, mais qu'elle ne nous fasse pas la leçon à chaque fois que nous présentons un nom d'homme alors que nous avons, dans le 15e arrondissement, une belle liste en attente et qu'il n'y est toujours pas donné suite. Même si, je le reconnais, Mme HIDALGO a retenu deux noms de femmes que nous avons proposés : Isadora Duncan et Marianne Breslauer pour la Z.A.C. Boucicaut.

Je remarque aussi la précipitation, mais après tout on n'est jamais si bien servi que par soi-même, Mme HIDALGO étant présidente de la Commission des noms de rues, dès le mois de mars de cette année, c'est-à-dire un peu moins d'un année avant l'ouverture du nouveau Patronage laïque, a choisi à titre personnel et sans en parler à personne le nom de Jules Vallès.

Pourquoi ne pas avoir saisi le conseil de quartier ? Après tout, il y avait peut-être des idées qui pouvaient émerger pour le nom de ce patronage laïque. Donc, là aussi, une occasion ratée.

Enfin, il a été fait rappel par M. GOUJON tout à l'heure et par M. BOUAKKAZ aussi de cette association, du "Patronage laïque - Maison pour tous", qui est extrêmement connu dans le 15e arrondissement et dans l'histoire des patronages laïques, c'est le dernier patronage laïque de Paris. Cette association, qui a été fondée dans les années 1890, a géré pendant plus de cent vingt ans un lieu historique, à la fois pour la laïcité mais aussi pour le 15e arrondissement. Je rappelle que les associations du 15e arrondissement de toutes natures et les familles pouvaient y être accueillies. C'est vrai que son état vétuste nécessitait sa réhabilitation complète.

On peut aussi regretter que le bâtiment public accueillant cette association, dont la réhabilitation a été financée par la Ville, soit voué à une démolition prochaine. Ce sont des investissements qui n'auront pas servi à grand-chose, sinon à héberger pendant une année et demie le "Patronage laïque - Maison pour tous" qui maintenant paraît à la dérive. Le SOS que nous avons tous reçu hier le prouve.

On peut regretter, ce sera peut-être ma dernière parole, que Mme HIDALGO ne se soit pas rapprochée de cette association pour mieux l'associer, d'abord aux travaux avec plus de considération, à ses réflexions, et qu'elle n'ait pas négocié avec elle pour essayer de garder le nom auquel les habitants du 15^e arrondissement sont très attachés, c'est-à-dire le non complet de cette association créée il y a cent vingt et un ans : le "Patronage laïque - Maison pour tous".

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Comme vous n'intervenez pas souvent, je ne vous ai pas interrompue, mais vous avez dépassé d'une minute. C'est cinq minutes. Je suis très indulgent.

La parole est à M. BOUAKKAZ qui, lui, peut prendre tout le temps qu'il veut !

M. Hamou BOUAKKAZ, adjoint. - M. BOUAKKAZ sera économe de votre temps et il redira simplement que le processus de dénomination du Patronage laïque a obéi à la règle traditionnelle en cette matière, qu'une Commission a été réunie, et que le beau nom de Jules Vallès orne ce bâtiment est un honneur que la Ville de Paris fait au 15^e arrondissement. Le 15^e arrondissement en est digne assurément.

Par ailleurs, j'ai déjà répondu sur les aspects de dialogue avec l'association "Patronage laïque - Maison pour tous" du 15^e arrondissement. Elle n'a pas soumis de projet pour cette DSP. Et puis, la vie continue, les choses doivent se déployer maintenant pour cette réalisation du XXI^e siècle.

Je crois, en cette matière, que tout a été dit. Je ne serai pas plus long, je citerai simplement Jules Vallès, et comprendra qui veut : "Il existe de par les chemins une race de gens qui, au lieu d'accepter une place que leur offrait le monde, ont voulu s'en faire une tous seuls, à coup d'audace ou de talent".

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Bien.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DUCT 127.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DUCT 127).

Vœu déposé par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à la consignation des bouteilles en verre et en plastique. (Suite).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je reviens légèrement en arrière. Veuillez m'excuser, j'ai eu un croisement de neurones particulier, mais qui peut arriver à mon âge. Sur le vœu n° 124, le vœu a été adopté et j'ai dit qu'il était rejeté. Effectivement, il était adopté !

C'est un vœu sur les verres et pas un vœu des "Verts".

2013 DPP 6 - Subvention (12.000 euros) et convention avec la Mission locale de Paris au titre de la lutte contre la récidive.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la création d'un centre éducatif fermé.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DPP 6 relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention avec la Mission locale de Paris au titre de la lutte contre la récidive, sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé le vœu référencé n° 125 dans le fascicule.

La parole est à Mme CHARNOZ.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais intervenir sur ce projet de délibération mais je vais également mentionner les mêmes qui sont sur le même sujet.

La Mairie de Paris a fait le choix d'investir massivement les politiques de prévention. En effet, la lutte contre la récidive est une composante importante de la prévention et de la sécurité, et c'est la première fois, mes chers collègues, à un même Conseil, que nous avons autant de projets de délibération illustrant la diversité de notre mobilisation.

Pas moins de six projets de délibération sont soumis à notre approbation, démontrant non seulement le traitement global de la récidive par notre collectivité, mais aussi sa volonté de faire une large place à la prévention dite tertiaire de la délinquance autrement dit tournée vers un objectif d'insertion sociale et professionnelle des récidivistes.

Il s'agit bien de l'engagement de la Ville de Paris, de la Préfecture de police et du Rectorat aux côtés de la Justice.

Bâti à partir d'une réflexion engagée en 2007 entre la Ville de Paris et l'Etat, le dispositif parisien de lutte contre la récidive a été mis en place en 2010 puis renforcé en 2012, et est inclus depuis hier dans le Contrat parisien de sécurité.

Cinq sous-objectifs structurent ce dispositif global, cohérent et efficace.

Le premier est de favoriser l'exécution des mesures judiciaires alternatives, telles que les mesures de réparation ou les travaux d'intérêt général, et en développant et diversifiant les possibilités d'accueil en milieu ouvert. A Paris, ce sont près de 1.200 Parisiens qui réalisent chaque année, dans le cadre d'une sanction, une mesure judiciaire de travaux d'intérêt général dans le service public ou associatif et dans une perspective d'insertion professionnelle et sociale.

Paris accueille désormais chaque année plus de ces 300 Parisiens devant effectuer une peine de travaux d'intérêt général, soit 25 % de l'ensemble de ce type de travaux.

Dans ce cadre, le projet de délibération DPP 40 propose de financer l'association A.P.S.V. à hauteur de 4.000 euros.

S'agissant de la réparation pénale, le partenariat avec Jean-Claude Decaux Vélib', société en charge d'une mission de service public, le Parquet de Paris et la P.J.J. est une vraie réussite après quatre mois de fonctionnement, permettant des mesures de réparation pénale au sein des équipes de réparateurs de Vélib'.

Le deuxième objectif est de proposer des solutions adaptées et constructives en matière d'aménagement de peine, notamment en subventionnant pour 18.790 euros l'association FAIRE (Formation et aide à la réinsertion), la DPP 44, pour son projet d'encadrer et d'accompagner socialement des personnes soumises à des aménagements de peine dans le cadre de chantiers environnementaux dans certains espaces verts municipaux.

Le troisième objectif est d'accompagner les sorties de prison et éviter les sorties sèches qui sont sources de récidive. Chaque année, à destination de 600 jeunes Parisiens incarcérés, la Ville de Paris cofinance, avec le Fonds interministériel de prévention de la délinquance et la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris, deux postes de coordinateur : l'un sur la maison d'arrêt de Fleury, l'autre sur la maison d'arrêt de Fresnes, portés par la Mission locale de Paris. Ils remplissent le rôle de facilitateur de lien entre les jeunes Parisiens incarcérés et l'extérieur, en particulier la Mission locale. Ils les aident à construire un projet visant à obtenir un aménagement de peine et à préparer leur sortie de prison en favorisant leur insertion professionnelle, limitant ainsi les risques de récidive.

Le projet de délibération DPP 6 propose de signer une convention avec la Mission locale de Paris et de lui attribuer une subvention supplémentaire de 12.000 euros.

Le quatrième objectif est de développer les actions d'insertion sociale et professionnelle, telles que les chantiers d'insertion avec les partenaires associatifs pour les personnes sous-main de justice et pour les jeunes pris en charge par la Police judiciaire de la jeunesse. La Ville de Paris met en place de telles actions afin qu'une filière active de créations d'emplois et d'insertion puisse être proposée à des personnes aux parcours parfois chaotique.

Enfin, le cinquième objectif de cette ambitieuse politique de lutte contre la récidive est d'avoir une action de lutte contre l'engagement dans les trafics, portée notamment par la Fondation "Jeunesse Feu Vert - Fondation Robert STEINDECKER", que la Ville subventionne depuis 2009 à la hauteur de 20.160 euros, comme en 2012.

C'est le projet de délibération DPP 43.

Cette fondation porte un projet d'accompagnement vers l'emploi, grâce à des entreprises partenaires, destiné à des jeunes prioritairement sélectionnés par le juge des enfants avec l'appui de la P.J.J.

En 2011, sur 23 jeunes orientés, 12 ont trouvé une issue positive, en 2012, 42 jeunes ont répondu favorablement, en 2013, ce sont une soixantaine de jeunes qui seront ainsi pris en charge.

J'ai la ferme conviction que toutes les formes de prévention doivent être utilisées afin de parvenir à une sécurité durable.

Je tiens ici, d'ailleurs, à saluer le travail de Myriam EL KHOMRI en tant qu'Adjointe au Maire de Paris en charge de la prévention et de la sécurité, ainsi qu'à tous les agents de la Direction de la Prévention et de la Protection pour le travail formidable qu'ils font sur le terrain.

Je vous invite à voter tous ces projets de délibération.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est à M. Gilles ALAYRAC.

M. Gilles ALAYRAC. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, comme l'a dit Sandrine CHARNOZ, nous nous sommes engagés, il y a maintenant plusieurs années, dans un dispositif partenarial tout à fait digne d'intérêt, visant à proposer aux mineurs et aux jeunes majeurs placés sous-main de justice un parcours de réinsertion professionnelle et sociale.

La Mission locale de Paris ne sort pas de son rôle quand elle assure des interventions individualisées auprès des personnes détenues, signalées par le service d'insertion et de probation, pour essayer de leur trouver les premières étapes d'un parcours-métier, à leur libération ou dans le cas de peines aménagées.

Nous ne pouvons qu'approuver le concours financier qu'apporte notre collectivité à cette démarche encore expérimentale et essentielle.

La transition réussie vers le milieu ouvert : c'est la meilleure condition de la réinsertion, c'est une meilleure sécurité pour la société par la lutte contre la récidive.

Aux yeux de mon groupe, c'est à l'ensemble des partenaires du Contrat parisien de sécurité qu'il incombe de se mobiliser sur l'objectif d'insertion sociale et professionnelle des personnes inscrites dans une trajectoire délinquante, qui présentent le risque d'y rebasculer en sortant de prison.

Nous soutenons donc totalement cette démarche dite de "prévention tertiaire de la délinquance".

Et je souligne que l'engagement de Paris est sans faille dans ce domaine.

Je constate que nous votons une enveloppe de 10.000 euros, non seulement pour la Mission locale mais aussi pour plusieurs associations que Sandrine CHARNOZ a évoquées.

Les élus parisiens sont dans leur rôle quand ils votent le soutien d'une collectivité au service de la justice dans ces missions d'exécution des peines prononcées par les magistrats.

Nous sommes en train de nous doter d'un dispositif que je crois complet, puisqu'il vise à couvrir :

- les jeunes Parisiens ayant commis une infraction et faisant l'objet d'une mesure alternative aux poursuites ;
- ceux condamnés à des T.I.G. ou à de la réparation pénale ;
- ceux, enfin, qui sont en milieu fermé.

Chers collègues, saviez-vous que les services de la Ville accueillent 300 personnes condamnées à des peines alternatives à la sanction comme des T.I.G. ? Je souhaite que nous poursuivions dans cette voie avec d'autres partenaires, sur le modèle de ce qui a été fait avec Decaux pour les auteurs de vol et de dégradation de Vélib'.

Nous pouvons mettre à contribution plus encore tous les bailleurs sociaux, pas seulement "Paris Habitat" mais pourquoi pas aussi les S.E.M. de la Ville.

J'en fais aujourd'hui la proposition.

Effacer les tags, nettoyer les dégâts commis : cela contribue à faire prendre conscience aux auteurs de leurs actes pour qu'ils corrigent leur comportement.

Peu de Parisiens savent aussi que la DEVE accueille dans les parcs et jardins des personnes sortant de prison et éloignées de l'emploi.

Une action vers les conjoints violents est aussi financée via l'A.P.C.A.R.S., en vue de leur éloignement et cette décohabitation est une mesure nécessaire qu'il faut poursuivre.

M. GOUJON et son groupe ont déposé un vœu rattaché à ce projet de délibération, demandant la création d'un centre éducatif fermé à Paris.

Les C.E.F. sont sans doute les meilleures alternatives à l'incarcération en quartier mineur, mais il faut avoir à l'esprit qu'ils n'accueillent que 12 jeunes à la fois et qu'ils coûtent cher, même très cher !

Il est vrai que la capacité de placement des jeunes délinquants en Ile-de-France est limitée : 200 places environ. Il n'y a que 5 centres éducatifs fermés en Ile-de-France, aucun à Paris, mais il faut de l'espace pour cela, le reste étant des structures éducatives associatives.

Alors, plutôt que de se focaliser sur les centres éducatifs fermés, qui étaient un peu la vitrine répressive des années SARKOZY, je crois qu'il vaudrait mieux multiplier les efforts de l'Etat et des collectivités vers toutes les solutions qui permettent aux jeunes condamnés et dangereux d'être reçus en dehors des établissements pénitentiaires.

Appuyons donc la P.J.J., le secteur associatif habilité, les familles hébergentes même, pour pouvoir accueillir les mineurs et les jeunes majeurs condamnés qui présentent un risque pour la société.

Pour éviter la récidive, il y a nécessité de bien préparer le placement et avec la multiplication des déferrements des mineurs étrangers - il y en a de plus en plus -, il y a nécessité de trouver des places en plus grand nombre.

Oui, il faut plus de capacité mais, je l'ai dit, il faut aussi de la prévention, de l'accompagnement à la réinsertion et de la prévention de la récidive. C'est ce à quoi nous invite l'Exécutif aujourd'hui à travers plusieurs projets de délibération relevant tous de la même approche. Nous ne sommes pas là dans de l'idéologie mais dans la recherche de solutions pragmatiques.

Je ne doute pas que nous répondrons présents parce que nous avons tous à cœur de travailler pour la sécurité des Parisiens et cette série de projets de délibération y contribue positivement.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Monsieur.

M. Jean-François MARTINS n'est pas là. Personne ne le remplace ? Ce serait une indication mais on n'en a pas !

La parole est donc à M. Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour savoir de quoi on parle, je prendrai juste une comparaison avec le projet de délibération précédent sur le Patronage laïque. Là, nous votons des subventions pour lutter contre la récidive à Paris ; c'est une bonne chose d'ailleurs, nul ne le conteste. 10.000 euros.

Dans le projet de délibération précédent, nous avons voté 500.000 euros de subvention de fonctionnement par an pour le fonctionnement du Patronage laïque dans le 15^e arrondissement.

Je voulais juste donner ce petit élément de comparaison pour bien savoir de quoi on parle. Bon, ces petites mesurette sont intéressantes. Certes, ce sont des mesures d'accompagnement de la délinquance mais qui, hélas, sont une goutte d'eau, bien sûr, qui ne suffira pas à régler ces problèmes de récidive qui, d'ailleurs, vont s'aggraver considérablement quand le Gouvernement, comme il en a l'intention, aura supprimé les peines planchers alors qu'il faudrait, selon nous, au contraire, renforcer les peines, même contre les multi-réitérants qui font l'essentiel de la délinquance à Paris et ailleurs et qui font que dès aujourd'hui d'ailleurs, la délinquance explose dans la Capitale.

Je voudrais aussi préciser à M. ALAYRAC, qui a critiqué le Gouvernement précédent, qu'il n'y a jamais eu autant de mesures d'alternative à l'incarcération que sous le quinquennat de Nicolas SARKOZY. Il ne s'agit pas du tout d'y être hostile, bien au contraire, mais simplement d'y mettre les moyens adéquats.

Quant aux mesures que vous présentez, vous n'avez rien inventé puisque c'est moi, avant 2001, qui, en tant qu'Adjoint au Maire chargé de la sécurité ai mis en place les T.I.G. dans Paris. Effectivement, il y en avait plus d'une centaine déjà à l'époque, tant mieux s'il y en a davantage aujourd'hui, comme j'ai mis en place les Maisons de la justice et du droit avec la Chancellerie, etc. Nous sommes dans une continuité et c'est très bien.

Juste un mot sur le vœu en même temps que sur le centre éducatif fermé.

Je ne comprends pas très bien la critique de M. ALAYRAC. S'il n'y a pas assez de places dans les centres éducatifs fermés, au lieu d'en créer un, comme nous le proposons dans un vœu, créons-en deux ou trois ! D'ailleurs, je ne m'inscris là que dans le programme électoral présidentiel de M. HOLLANDE, qui avait promis - c'est l'un de ces engagements, je ne sais plus le numéro ! - de doubler le nombre de centres éducatifs fermés. C'est une mesure que, pour notre part, nous approuvons, même si la Garde des Sceaux a l'air de tiquer un peu !

Surtout que l'Ile-de-France, M. ALAYRAC l'a rappelé justement, est le territoire qui manque le plus de places pour accueillir les jeunes, avec le Sud-Ouest.

Dans le rapport qui a été remis à la Garde des Sceaux au début de l'année en cours, il est justement préconisé d'ouvrir deux nouveaux centres éducatifs fermés en Ile-de-France et d'ailleurs plutôt des centres dédiés plutôt que de la conversion de foyers ouverts.

Une récente étude de l'O.N.D.R.P. révèle que plus de 53 % des 1.500 individus mis en cause pour cinq infractions ou plus en 2009 et 2010 à Paris et sa proche couronne étaient mineurs ; le tiers d'entre eux avaient moins de 15 ans. 60 % des mineurs accueillis en centre éducatif fermé ne récidivent pas.

C'est la raison pour laquelle je crois que nous pouvons tous être d'accord, non seulement pour voter les projets de délibération de subvention pour les associations, mais aussi pour la création d'un centre éducatif fermé à Paris.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Mao PENINOÛ.

M. Mao PENINOÛ, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais d'abord remercier Sandrine CHARNOZ et Gilles ALAYRAC pour leurs interventions, qui ont pu détailler l'ensemble de ces projets de délibération qui s'inscrivent dans une dynamique qui est celle qui, effectivement, a encore progressé le 2 juillet dernier par l'inscription d'une fiche plan de prévention de la récidive dans le Contrat parisien de sécurité avec nos partenaires du Contrat parisien de sécurité et de prévention - la Préfecture, le Parquet et l'Education nationale.

Prévenir la récidive, c'est évidemment la première priorité face aux jeunes délinquants. Au-delà de la question de la sanction, la question du fait que d'autres actes ne soient pas commis à nouveau est effectivement notre première priorité et celle de nos partenaires, et je crois que cela doit être celle de tous, car c'est la meilleure garantie pour la progression de la sécurité à Paris.

Contrairement à ce que vous avez indiqué, Monsieur GOUJON, il ne s'agit pas là d'un simple projet de délibération de 10.000 euros mais d'un total de cinq projets de délibération de près de 75.000 euros en tout, auxquels il faut évidemment ajouter les partenaires qui participent avec nous à l'établissement de ce programme. Ils ont été cités : la société Decaux, mais aussi le fonds interministériel de prévention de la délinquance ou la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris.

C'est un effort sans précédent qui est fait par la Ville de Paris depuis maintenant plusieurs années pour développer l'ensemble de ces peines qui sont des alternatives à l'enfermement. Nous savons tous que de très nombreux crimes et délits pourraient, devraient bénéficier de ces alternatives à l'enfermement. Je crois qu'y compris sur les bancs de l'opposition et de la droite parisienne, le cas de Nicolas BUSS, qui a été jugé hier, prouve très bien comment, au-delà de l'enfermement, il doit y avoir beaucoup d'alternatives, de types de sanctions qui permettent de ne pas mettre en prison des jeunes qui n'ont a priori absolument rien à y faire. Je crois qu'on peut d'ailleurs se féliciter qu'il en soit sorti ou en train d'en sortir à cette heure-ci.

Au-delà de ce vaste programme et des sanctions qui peuvent frapper des mineurs auteurs de faits de délinquance, figurent aussi le placement en centre éducatif fermé.

Les centres éducatifs fermés ont une vocation nationale, ce qui signifie qu'un mineur délinquant a vocation à être accueilli en fonction des disponibilités dans chacun des centres éducatifs présents sur le territoire national, de telle sorte que l'absence d'un tel centre à Paris même ne prive pas la justice de marge de manœuvre dans la gamme des réponses aux actes de délinquance.

La Garde des Sceaux a commandé un rapport à différents corps d'inspection afin d'évaluer les besoins de centres éducatifs fermés, rapport dont les conclusions ne sont pas à ce jour connues.

Quelles que soient les conclusions de ce rapport, la Ville de Paris continuera à œuvrer dans un dialogue constructif avec l'Etat pour enrichir la palette des instruments de lutte contre la délinquance dont elle dispose.

Dans l'attente donc des conclusions de ce rapport, de ce qui pourra être fait, nous allons donner un avis négatif à votre vœu.

Je suis sûr que nous y reviendrons, mais en tout cas soyez certains que la Ville de Paris est engagée dans toutes les solutions pouvant permettre la réduction, voire la disparition de la récidive.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Il est d'accord avec tout le monde !

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Vous n'êtes pas d'accord avec François HOLLANDE !

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPP 6.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2013, DPP 6).

Il est donc adopté à l'unanimité, ce qui est formidable !

2013 DVD 150 - Lancement d'une consultation en vue de conclure un accord-cadre relatif à la mise en place d'un système permettant le paiement du stationnement de surface par le téléphone portable.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la tarification à la minute du stationnement de surface.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif au stationnement des véhicules électriques.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - En 3e Commission, nous passons à l'examen du projet de délibération DVD 150 relatif au lancement d'une consultation en vue de conclure un accord-cadre relatif à la mise en place d'un système permettant le paiement du stationnement de surface par le téléphone portable, sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé les vœux référencés n^{os} 111 et 112 dans le fascicule.

La parole est à Mme DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Mes chers collègues, Monsieur le Maire, le groupe U.M.P.P.A. ayant demandé précédemment par vœu la possibilité de payer le stationnement de surface à l'aide d'un téléphone portable ne peut que se réjouir, bien sûr de ce projet de délibération.

En effet, la Paris-carte n'est pas facilement disponible pour les visiteurs, notamment étrangers. Elle n'est pas non plus d'un maniement très facile quand on arrive au bout de sa capacité mais qu'il reste encore un crédit insuffisant et elle suppose aussi de trouver un horodateur alors que leur nombre a été vraiment très diminué sur la voirie, ce qui ne facilite pas le paiement.

L'utilisation de la carte bancaire vient, elle, compléter le dispositif. Elle se généralisera. Le paiement du stationnement par des moyens dématérialisés est donc un progrès auquel bien de nos voisins ont eu recours avant nous.

Un accord-cadre d'une durée de deux ans nous est proposé et le commencement par une expérience sur les quatre premiers arrondissements nous semble tout à fait justifié.

En général, la situation du stationnement de surface appelle plusieurs observations.

Entre 2001 et 2011, ce sont 85.000 places de stationnement de voirie qui ont été supprimées pour les voitures. Il demeure 135.560 places de stationnement résidentiel. Je voudrais souligner que ce sont 270.000 cartes qui ont été délivrées. Je crois que le contraste entre ces deux chiffres donne déjà une mesure de la pénurie. Et encore, il ne s'agit que du seul stationnement résidentiel.

Je rappelle aussi que plus de 25 % du trafic est lié aux automobilistes qui cherchent une place.

Pendant ce temps, les deux-roues, que ce soient des motos ou des vélos, ne disposent que de 65.000 places, ce qui est largement et notoirement insuffisant, comme l'expliquent à la fois les associations de cyclistes et celles des motards.

Il est donc urgent d'exploiter au mieux les ressources restantes.

C'est pourquoi nous proposons un stationnement rotatif de voirie à la minute afin de contribuer à libérer l'espace après une courte durée d'utilisation.

Je précise que le recours à un téléphone portable ou à un boîtier électronique, comme à Rome, rend cette situation tout à fait possible.

Nous proposons donc là aussi l'expérimentation de ce système, avec une telle application par exemple dans les quatre premiers arrondissements de Paris.

Par ailleurs, je voudrais également parler des conditions dans lesquelles peuvent stationner les véhicules électriques. Il nous semble utile de faire connaître à cette Assemblée le dispositif qui existe déjà et qui consiste à rendre gratuites deux heures de stationnement rotatif obtenues grâce à la possession de la carte V.E., véhicule électrique, ainsi que la gratuité du stationnement résidentiel.

En effet, nous avons été, mes chers collègues, assez surpris de constater que la première Adjointe, candidate au poste de Maire de Paris, présentait comme une proposition phare de sa campagne une disposition qui existe déjà, ce qui suppose de sa part une méconnaissance étonnante de la réalité de la situation.

C'est pourquoi nous proposons que soit lancée une campagne de communication en direction des propriétaires de véhicules électriques ou de ceux qui sont susceptibles de le devenir, comme en direction des élus et notamment de la première Adjointe. C'est dommage qu'elle ne soit pas là aujourd'hui, mais nous lui dédions ce vœu qu'elle appréciera et qu'elle approuverait certainement.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - S'il est adopté, on lui transmettra.

Monsieur CONTASSOT ? Personne ?

Madame GALLOIS, vous avez la parole.

Mme Edith GALLOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

Bien entendu que nous sommes favorables à la mise en place d'un paiement du stationnement par Smartphone. Evidemment, à chaque fois qu'un service moderne peut aider les Parisiens à améliorer leur vie au quotidien, c'est forcément une bonne chose, cela va dans le bon sens, nous ne pouvons qu'être favorables.

C'est un système, je le note, qui est innovant, mais qui n'est pas nouveau puisqu'il existe déjà à Issy-les-Moulineaux et à Boulogne où, par exemple, il offre un véritable plus à ses habitants. Nous ne doutons pas que l'expérimentation dans la capitale sera positive.

Au passage, je signale en revanche que vous n'êtes pas toujours enclins à l'innovation puisque, quand il s'agit d'améliorer les conditions de circulation des Parisiens, en particulier quand cette idée vient de l'opposition, ce qui est le cas aujourd'hui, il faut y revenir à plusieurs reprises.

Je regrette un peu cette lenteur, mais on y arrive et c'est bien.

Je note - et je signale donc - que ce système de paiement, c'est d'abord le fait d'un vœu de l'opposition et en particulier de nos collègues de l'U.M.P. et de mon excellente collègue Laurence DOUVIN.

Ce fut également le cas pour le lancement d'une autre innovation technologique qui vise à faciliter la vie des Parisiens quand j'ai proposé la création de bornes de taxi intelligentes.

A ce moment-là, Monsieur BARGETON, vous n'étiez pas encore maire adjoint, mais on m'avait expliqué que ce n'était pas une priorité, qu'il fallait voir, qu'on avait tout le temps d'attendre, alors qu'on savait très bien que les technologies modernes permettaient la création de ce système et que les différents acteurs de la profession étaient prêts.

Donc, c'est simplement face la grogne des Parisiens et de la profession qu'on y est arrivé.

Je fais ce petit rappel, parce que je pense que ce n'est pas inintéressant de le savoir.

Concernant l'expérimentation du paiement par Smartphone, ne nous arrêtons pas en si bon chemin, profitez-en pour expérimenter la tarification à la minute. On peut faire deux bonnes innovations en même temps, les possibilités techniques existent, il faut en profiter. Ce serait un réel plus en termes de service, mais aussi surtout en termes de justice avec le paiement d'un juste prix.

Puisque nous en sommes à l'innovation concernant le stationnement, je voudrais vous poser deux questions.

Concernant une mesure qui ne demande pas de technologie, mais qui serait innovante dans la Capitale, le système de stationnement en épi dont j'ai déjà parlé ici, pourquoi continuer de refuser de l'expérimenter sur les nouvelles zones d'aménagement alors que cela permettrait d'offrir plus de stationnements sur une superficie nettement moins importante ?

Pourtant, des places, on sait qu'il en manque, en particulier pour les deux-roues motorisés. C'est une mesure qui est simple, qui est concrète, qui ne coûte rien et qui faciliterait la vie à tout le monde.

Deuxième innovation que je proposerais et qui mériterait une expérimentation, ce serait un système de parkings intelligents avec l'utilisation de ces Smartphones. Une initiative de ce type a été lancée par la Ville de Nice au mois de mars dernier. Cela permet de localiser les places de stationnement libres sur une carte grâce aux informations recueillies par des capteurs disposés au niveau des trottoirs. Ces capteurs détectent la présence d'un véhicule garé à proximité et, dès 2010, notre groupe avait déposé un vœu demandant l'expérimentation d'un système tel que celui-ci, système qui a un double avantage : plus de confort pour ceux qui circulent, qui ne trouvaient pas de place, et une amélioration pour le développement durable puisque les voitures qui tournent en rond pour chercher une place représentent 20 % du trafic.

Voilà les propositions que je voulais vous faire et donc nous adoptons évidemment cette proposition qui est une excellente proposition.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - La parole est donc à M. CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Alors, concernant les expérimentations, je suis tout à fait favorable à ce qu'on les fasse, à une condition, que cela n'ait pas comme conséquence potentielle de faire en sorte que les gens désertent les parkings en ouvrage au profit du stationnement de surface.

Evidemment, on le sait bien, aujourd'hui le stationnement de surface est largement anarchique, peu verbalisé quand le paiement n'est pas respecté et il s'effectue dans des conditions financières sur lesquelles il y aurait beaucoup de choses à dire. Car nous ne faisons pas payer aux automobilistes tous les coûts liés au stationnement

de surface (les coûts d'aménagement, les coûts de surveillance, etc.), ce qui n'est pas le cas en ouvrage puisque l'on est obligé d'avoir un retour sur investissement lorsque l'on fait un parking.

Il nous semble qu'aller vers l'expérimentation du stationnement à la minute ne pourrait se faire que dans un cadre plus global de cohérence de la tarification du stationnement de surface et en ouvrage, pour éviter qu'il y ait une incitation au stationnement sur la seule voirie dont je dis, encore une fois, que pour l'essentiel il est gratuit, puisque non payé et faiblement verbalisé.

Nous sommes extrêmement prudents car il nous semble que les véhicules doivent plutôt dégager l'espace public au profit des autres catégories d'usagers, plutôt que de favoriser l'espace, l'utilisation de l'espace pour des véhicules, quel que soit d'ailleurs leur mode d'utilisation, très ponctuel voire résidentiel, et qui ferait mieux d'être résidentiel dans les ouvrages.

Merci.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Claire GUIDI.

Mme Claire GUIDI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération porte en effet sur le lancement d'un appel d'offres qui doit permettre de développer le paiement du stationnement au niveau des horodateurs par téléphone portable, Smartphone et Internet.

Après la généralisation d'ici fin juillet 2013, c'est-à-dire dans quelques jours, de l'utilisation de la carte bancaire au niveau de la totalité des 8.000 horodateurs parisiens, il s'agit là d'une étape nouvelle importante.

Étape importante, en effet, parce que, nous le savons, le paiement du stationnement n'est pas une règle qui est fortement respectée à Paris, seulement 10 % des automobilistes paient leur stationnement.

Les expériences conduites à l'étranger ou en France montrent toutefois que le paiement par portable contribue à améliorer le taux de paiement.

Étape importante surtout parce que cette démarche s'inscrit dans la dynamique parisienne d'amélioration permanente de la qualité de service. C'est un objectif que tous les services de la Ville ont à cœur, et ce quel que soit le service rendu.

A travers la mise en œuvre de ce nouveau moyen de paiement, c'est donc l'amélioration du confort d'usage qui est visée pour les Parisiennes et les Parisiens, pour ceux qui travaillent à Paris, pour ceux qui y viennent pour leur travail et pour tous ceux qui viennent visiter notre ville.

Dans le cadre de la consultation, il est prévu que le système soit déployé en trois étapes sur un premier site pilote qui regroupe les quatre arrondissements du Centre de Paris. Deux phases devront se déployer en 2014 : dans un premier temps ouverture aux visiteurs puis à tous les usagers, eu égard aux adaptations nécessaires en termes de règles de stationnement et d'interface.

C'est une mécanique lourde en termes de données, d'organisation et de développement informatique qu'il faut en effet mettre au point.

Après ces deux étapes dans le centre en 2014, la troisième étape sera la généralisation du système à l'ensemble de Paris en 2015. A cette date, partout dans Paris, il devra être possible de payer le stationnement via son portable s'il est équipé.

Tout cela aurait pu être considéré comme de l'utopie ou de la science-fiction il y a quelques années, aujourd'hui c'est une réalité. Le paiement du stationnement à Paris est pleinement entré dans l'ère de la dématérialisation et dans le XXI^e siècle.

Il y aura peut-être d'autres étapes pour les voitures, non pas qu'elles soient dématérialisées, mais qu'elles entrent pleinement dans le XXI^e siècle à travers des technologies respectueuses de l'environnement ; mais cela, me direz-vous, est un autre sujet.

Félicitons-nous d'ores et déjà de la démarche de la Ville de Paris et votons avec enthousiasme ce projet de délibération qui va très certainement changer le quotidien de nombreux automobilistes.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Merci, Madame.

La parole est à M. Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Monsieur le Maire, très rapidement, juste pour exprimer des remerciements à la Municipalité (c'est assez rare pour être souligné) qui a accepté lors de cette séance, par la présentation de ce projet de délibération, de mettre en œuvre un vœu qui, comme l'a souligné Edith GALLOIS, a été déposé par le groupe U.M.P., notamment par Laurence DOUVIN, Rachida DATI et moi-même, pour justement expérimenter le paiement du stationnement par S.M.S.

C'est un vœu qui date du mois de novembre, nous le votons en juillet. Les délais sont tout à fait satisfaisants, pour une fois, donc c'est bien quand de bonnes idées sont émises par l'opposition, que la majorité puisse les reprendre !

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Formidable !

La parole est à M. BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Je remercie l'ensemble des intervenants et en particulier Claire GUIDI qui a présenté les enjeux de ce projet qui illustre la politique de déplacement que nous menons.

Je suis heureux de vous présenter ce projet de délibération qui va permettre de moderniser encore davantage le stationnement à Paris grâce à la possibilité de payer par téléphone portable, par SMS, ou directement sur Internet le stationnement.

Paris dispose d'environ 150.000 places de stationnement sur voirie, nous assumons d'avoir adapté cette offre depuis 2001 en créant des stations Vélib', des stations Autolib', près de 25.000 places de stationnement pour les deux-roues motorisées et 20.000 places pour les vélos.

En parallèle, je rappelle que nous avons permis le stationnement de nuit sur près de 7.000 zones de livraison. Madame GALLOIS, nous ne partageons pas la même conception sur ce point. Cela me fait bizarre de rappeler cela à votre groupe, mais c'est souvent l'offre qui crée la demande et plus vous rajoutez des places de stationnement plus vous créez de l'aspiration pour les voitures et vous aurez toujours autant de voitures qui en cherchent car la vie n'est pas un jeu à somme nulle, la vie est en dynamique. C'est un vrai débat.

Nous avons engagé la modernisation du stationnement de surface en l'adaptant, mais également en proposant de nouveaux moyens de paiement. Nous terminerons, dans les prochains jours, l'équipement de tous les horodateurs afin de permettre le paiement par carte bancaire.

Le paiement par téléphone portable vient s'ajouter aux possibilités offertes à l'usager afin de lui faciliter la vie en utilisant un outil qui fait maintenant partie du quotidien d'une grande majorité de Français. Cela a été un travail de longue haleine qui ne date pas tout à fait du vœu de l'U.M.P., mais enfin bon, si la défaite est orpheline, la victoire a 1.000 pères et mères, dont acte sur ce point !

Ce nouvel accès profitera à tous, il va faciliter la vie quotidienne de nombreux usagers résidents, mais aussi celle des professionnels qui pourront prolonger leur stationnement sans avoir à quitter une réunion ou une intervention chez un particulier.

Le paiement par téléphone portable offrira toutes les fonctionnalités actuelles de l'horodateur, facilitera la gestion des flottes d'entreprises et proposera des outils de relation avec les usagers.

Il doit aussi permettre d'augmenter le taux de respect du stationnement, je rappelle qu'aujourd'hui seul 1 automobiliste sur 10 paie son stationnement à Paris ce qui est inadmissible.

Concernant le calendrier, nous allons procéder par phases successives de déploiement afin d'ajuster les fonctionnalités proposées au plus près des besoins. Une phase pilote aura lieu dès le début 2014 dans les quatre arrondissements centraux pour les visiteurs, puis les résidents. La généralisation à tout Paris est prévue en 2015, Mesdames GALLOIS et DOUVIN, la comparaison avec les voisins est délicate, car en la matière les enjeux sont de taille, c'est-à-dire le nombre de places de stationnement et le nombre d'ASP chargés de surveiller est évidemment sans commune mesure, donc on ne peut pas faire un rapport aussi simple. Ce n'est pas aussi facile de le faire à Paris, cela demande un travail considérable, que dans d'autres communes de taille plus réduite.

Nous travaillons en partenariat avec la Préfecture de police qui mettra en place de nouveaux matériels de contrôle, qui simplifieront le travail des ASP.

Je suis défavorable à votre vœu n° 111. Je précise pour répondre à votre vœu, Madame DOUVIN, sur le paiement à la minute, que celui-ci est déjà prévu dans la consultation, nous avons souhaité laisser ouverte cette option, ce qui ne veut pas dit qu'elle sera nécessairement retenue à l'issue de l'analyse des offres, puisqu'elle est en tranche conditionnelle.

Nous verrons déjà si les opérateurs se saisissent de cette possibilité. Je précise que peu de villes qui ont mis en place le paiement par téléphone portable pratiquent le paiement à la minute. Nous analyserons ensuite son intérêt pour l'usager et sa cohérence avec notre politique de déplacement.

L'unité de paiement de base reste le quart d'heure, déjà très adapté aux besoins. Le paiement à la minute sera étudié, je veux pouvoir écarter tout effet d'incitation à l'usage de la voiture. Je rejoins M. Yves CONTASSOT sur le domaine, oui c'est ce que j'avais dit au dernier conseil, il faut faire attention à ce que cela ne soit pas une façon d'inciter à l'usage de la voiture.

Il y a des questions techniques telles que le temps minimum de stationnement et les modalités de contrôle, je vous rappelle que nulle part n'existe le paiement à la minute dès la première minute. Là où il existe, c'est au bout d'un premier quart d'heure. Il faut vraiment en finir avec le mythe du paiement à la minute total, c'est toujours un quart d'heure et ensuite une minute. Quoi qu'il en soit, le paiement à la minute est déjà prévu, aussi je vous propose de bien vouloir retirer votre vœu.

Quant à votre vœu n° 112, je tiens à vous remercier de faire la promotion des actions de la Municipalité en faveur des véhicules électriques. Je partage votre objectif de mieux faire connaître les avantages dont bénéficient les détenteurs de véhicules électriques, et que nous allons encore développer.

Comme vous le savez, en novembre dernier le Maire de Paris a annoncé un vaste dispositif de lutte contre la pollution, prévoyant notamment un soutien massif de la Municipalité pour le développement de l'électrique. Plusieurs actions ont d'ores et déjà été mises en place, outre Autolib', l'aide à l'achat des taxis électriques et hybrides rechargeables, la simplification et la réduction des tarifs de recharge, dès le 16 juillet c'est 1 euro par heure le jour et 4 euros pour la nuit entière.

Par ailleurs, le budget supplémentaire qui vient d'être voté prévoit de financer l'installation de 700 bornes de recharge supplémentaires à Paris pour un coût de 6 millions d'euros. Le déploiement de ces bornes commencera cet automne, une campagne de communication sera réalisée à cette occasion et est déjà prévue. Pour ces raisons, je vous propose de bien vouloir retirer votre vœu, sinon j'émetts un avis défavorable.

Je vous remercie.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Très bien. Alors, je mets aux voix le vœu n° 111.

Vous le maintenez ?

Mme Laurence DOUVIN. - Je maintiens ce vœu, je voudrais dire à M. BARGETON que Rome n'est pas une bourgade de province et que là on paye effectivement avec un boîtier le stationnement à la minute.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Bien. Vous le retirez ou pas ?

Mme Laurence DOUVIN. - Nous le maintenons.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix le vœu n° 112 avec un avis défavorable de l'Exécutif...

Mme Laurence DOUVIN. - Il est maintenu, et M. BARGETON est en contradiction avec lui-même s'il ne veut pas le voter.

M. Julien BARGETON, adjoint. - J'ai dit que l'on ferait une campagne de communication, elle est prévue puisqu'on a mis 6 millions d'euros pour 700 bornes.

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 150.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DVD 150).

2013 DVD 144 - Convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec Paris Habitat-OPH pour l'aménagement de la liaison piétonne de l'îlot Saïda (15e).

M. Pierre SCHAPIRA, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DVD 144 relatif à l'aménagement de la liaison piétonne de l'îlot Saïda, dans le 15e arrondissement.

La parole est à M. DARGENT.

M. Claude DARGENT. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues, il s'agit par ce projet de délibération de permettre l'aménagement de la liaison piétonne dans le 15e arrondissement, qui reliera la coulée verte du 15e, qui est aujourd'hui largement réalisée même si elle n'est pas encore ouverte, au parc Georges Brassens.

La réalisation de la coulée verte sur l'emprise de la petite ceinture ferroviaire est un formidable atout pour le 15e arrondissement qui va ainsi bénéficier d'une promenade longue de 2 kilomètres à l'écart de la ville. La biodiversité de ce site, qui est remarquable et préservée, permettra aux Parisiens de profiter de la flore et de la faune d'un milieu qui a un caractère naturel prononcé.

Grâce à la création de rampes d'accès et d'ascenseurs cet itinéraire sera accessible à tous. Cependant, cet aménagement ne prend tout son sens que s'il relie le parc André-Citroën au parc Georges-Brassens.

Or, la petite ceinture ferroviaire empruntait un tunnel entre la rue Olivier de Serres et la rue de Dantzig, et donc la liaison piétonne ne peut pas suivre le même itinéraire. Il s'agit d'un tunnel ferroviaire réalisé sous le second empire, de 330 mètres de long, pour une ligne qui a été fermée dans les années 1960. Évidemment, tout cela n'est pas approprié pour l'accueil d'une promenade à visée récréative.

Au demeurant, les services de police comme les pompiers se sont déclarés défavorables à cette hypothèse et on sait quelle difficulté la Ville rencontre pour l'entretien des tunnels piétons qui sont systématiquement des endroits dégradés, voire des lieux de délinquance.

Le fait de passer non pas dans le tunnel mais en surface amène à traverser la propriété de Paris Habitat sur une distance d'environ 90 mètres. Notre conseil, en avril 2013, a autorisé l'acquisition par la ville du volume nécessaire à la réalisation de cette liaison. La présente convention prévoit de veiller à reconstituer un niveau de service équivalent pour les résidents, avec des portillons spécifiquement aménagés et un système d'accès sécurisé qui leur permet de passer de leur logement au parking. Ce projet a d'ailleurs été élaboré en concertation avec les responsables de Paris Habitat et présenté aux riverains.

Pour conclure, nous avons eu la surprise de constater que la mairie du 15e arrondissement s'opposait à cet aménagement et préconisait le passage de la coulée verte dans le tunnel et non pas en surface.

C'est assez curieux comme positionnement car il va de soi qu'un tunnel n'est pas adapté à ce genre de chose, mais c'est surtout totalement en contradiction avec la position qu'avait exprimée la mairie du 15e arrondissement. Je voudrais citer le numéro 12 d'"Infos 15" que l'on trouve en ligne, journal de la mairie du 15e arrondissement, le numéro d'automne 2011, page 8, où l'on peut lire : "le projet de la mairie du 15e arrondissement et de la Mairie centrale ne s'arrête pas à ce premier tronçon déjà réalisé". Vous remarquerez au passage que cela devient le projet

de la mairie du 15e et de la mairie centrale (sic) et donc il est ajouté à l'époque qu'il y a une tranche complémentaire. De cette tranche complémentaire, qui porte sur la fameuse section dont nous nous occupons aujourd'hui, il est indiqué que le corridor vert sera prolongé au-dessus du tunnel, en bordure de l'école et du gymnase, et de l'ensemble immobilier des Périchaux.

On voit une fois de plus sur ce dossier, comme sur beaucoup d'autres depuis le début de ce Conseil, que décidément les positions de la mairie du 15e arrondissement sont à géométrie variable. En gros, le seul principe d'explicitation que je vois à ces positions, c'est qu'à partir du moment où l'Exécutif fait quelque chose, il faut forcément dire que ce n'est pas bien et faire le contraire. Je trouve que cela n'est pas très conforme à l'intérêt des habitants du 15e arrondissement.

Je vous remercie.

(M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, remplace M. Pierre SCHAPIRA au fauteuil de la présidence).

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci, Monsieur.

La parole est à M. Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - A ce petit jeu, je pourrais aussi citer M. DARGENT, dans le même numéro d' "Info 15", qui évoquait une liaison piétonne et cyclable longue de 2 kilomètres sur la coulée verte : il n'y a absolument pas de liaison cyclable. "Info 15" a pour objet de présenter les projets qui auront lieu dans le 15e arrondissement, qu'ils soient de la mairie centrale ou de la mairie du 15e arrondissement, et ce n'est pas un journal polémique et politique.

En réalité, le problème dans ce dossier, c'est qu'il est vrai que nous avons rêvé d'une "High Line" dans le 15e arrondissement, et la Mairie de Paris ne la fait pas, puisqu'il s'agit avec ce projet de délibération tout simplement de la mise à mort de la coulée verte du 15e arrondissement. Car, en lieu et place d'un corridor écologique, c'est un vague marquage au sol, sans aucun éclairage, suivi d'un vague aménagement de bord de talus qui nous est proposé sur le tronçon Olivier-de-Serres-Brassens, qui en réalité va jusqu'aux Périchaux et qui, avec ses grilles de 2 mètres de haut, viendra même scinder les jardins de l'îlot Saïda en deux, en passant à travers un grand ensemble social de Paris Habitat.

Et pourtant l'idée de départ, nous la partageons tous, que ce soit Jean-François LAMOUR, Claire de CLERMONT-TONNERRE ou Mme GIBOUDEAUX d'ailleurs - qui vient juste de sortir de l'hémicycle et on se demande pourquoi ? - qui était de joindre les parcs Citroën et Brassens par la petite ceinture ferroviaire transformée en coulée verte, sans avoir à traverser une seule rue. Et ce très beau projet de corridor écologique constituait d'ailleurs un segment de l'arc vert structurant en plein cœur du 15e que nous avons proposé en début de mandature.

Or, sans que nous n'ayons jamais été destinataires de la moindre étude, de nouveau réclamée d'ailleurs en mai 2012, notamment sur les tunnels, vous avez en cours de route abandonné l'idée de faire passer la promenade dans le tunnel qui fait 300 mètres. Je vois qu'aux Tuileries le tunnel d'un kilomètre ne pose pas de problème. Comme cela, contrairement à ce que dit M. DARGENT, avait été envisagé dans l'étude de l'A.P.U.R. en 2000 que je cite : "L'aménagement du tunnel en 2000 sera l'occasion d'examiner comment appliquer sur un linéaire plus étendu une disposition déjà mise en place dans les ouvrages de même nature qui existent le long de la promenade du 12e lancée en 1988".

Pour y substituer un simple marquage au sol, je l'ai dit, une liaison piétonne qui contraindra les promeneurs à franchir pas moins de deux rues, dangereuses, d'ailleurs, les rues d'Olivier-de-Serres et de Dantzig, adieu le corridor écologique cher à Mme GIBOUDEAUX, pour ensuite rejoindre même pas la petite ceinture ferroviaire au droit des Périchaux et de la rue Brancion, comme était prévu le troisième tronçon, mais simplement le square Romain Gary qui est à l'entrée d'une cité de 1.000 logements sociaux, la cité des Périchaux, où il y a pas mal de difficultés d'ailleurs...

Drôle de point d'arrivée, d'ailleurs, pour les flâneurs qui se trouveront projetés dans la circulation de la rue Olivier-de-Serre, contraints de cheminer le long d'un gymnase type Pailleron, puis de longer des parkings et de traverser ensuite l'espace vert de l'îlot Saïda géré par Paris Habitat, alors qu'il était prévu de redescendre dans la petite ceinture ferroviaire par un platelage sur les rails - depuis toujours c'était le projet initial - au moins jusqu'à l'ancien embarcadère des chevaux à l'entrée du théâtre Sylvia Montfort, au lieu de ce simple marquage au sol ; c'est sûr qu'il ne coûtera pas cher sur quelques dizaines de mètres, c'est tout à fait ridicule.

Les habitants de Paris Habitat sur l'îlot Saïda, informés et mis devant le fait accompli très tardivement, il n'y a que quelques semaines, sont évidemment vent debout, inquiets de plus pour leur tranquillité dans ce secteur très difficile sur le plan de la sécurité.

L'aménagement des tunnels est un désir d'un certain nombre de Parisiens, Monsieur DARGENT, à l'occasion de plusieurs réunions publiques qui se sont tenues en début d'année dans le cadre de la concertation sur le devenir de la petite ceinture, le souhait de transformer les tunnels en véritables lieux d'animation a été exprimé dans le 15e arrondissement, mais également dans le 14e arrondissement, et même lors de la réunion de la restitution en mairie du 4e arrondissement. Dans le 14e arrondissement, le maire de l'arrondissement a même accepté une proposition de riverains pour installer des salles de spectacles dans les tunnels sur le site de la petite ceinture ferroviaire dans le 14e.

Bref, vous avez brisé le rêve et laissé au bord du talus la belle idée d'une coulée verte dans le 15e arrondissement ! Alors pourquoi cet ersatz de coulée verte, décidé précipitamment, soudainement, brutalement et à marche forcée ? En ce moment, la Ville va très vite et on se demande pourquoi, est-ce qu'il y aurait une échéance dans les mois qui viennent ? Est-ce que cette marche forcée n'est pas seulement justifiée par la soif d'inaugurations ? C'est une hypothèse au hasard. Sinon, nous ne voyons qu'une première adjointe au Maire de Paris qui ne vient plus dans le 15e que pour procéder à de pseudo inaugurations à la Potemkine, mais en mélangeant allègrement ses fonctions de première adjointe et de candidate du PS à la Mairie de Paris. C'est une question que je pose à laquelle il ne me sera pas répondu puisque Mme HIDALGO, encore une fois, n'est pas là...

Merci.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, la parole est à M. BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais d'abord souligner en introduction que beaucoup d'arrondissements souhaiteraient bénéficier de tels aménagements de la petite ceinture. On ne peut que se féliciter que le 15e arrondissement puisse avoir eu sa petite ceinture aménagée, ce n'est pas encore le cas partout. Vous savez que nous souhaitons le faire, mais je pense que déjà c'est extrêmement positif et, pour bien connaître certains autres arrondissements, je sais que c'est très attendu également.

Je pense que Claude DARGENT a dit l'essentiel. Je ne vais pas refaire les débats et je ne voudrais pas instrumentaliser ce débat. Pour moi, c'est un beau projet. J'estime qu'on assiste à un nouveau changement de pied de la mairie du 15e arrondissement, comme sur la tour Triangle.

Je vous rappelle que ce projet a été élaboré par la Ville de Paris et Paris Habitat en concertation avec les habitants du 15e arrondissement et la mairie. La mairie du 15e a été associée très tôt au projet et organisait déjà en juin 2006 une exposition afin de présenter le projet aux habitants.

Je ne vais pas vous citer ni citer Claude DARGENT, je vais citer Claire de CLERMONT-TONNERRE. S'il vous plaît, laissez-moi répondre.

Une réunion de concertation sur la petite ceinture a eu lieu le 25 janvier 2013 et Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE se réjouissait du projet en cours, c'était il y a juste six mois, même pas : "Le 15e arrondissement est très heureux du projet en cours d'aménagement sur le linéaire de la petite ceinture qui traverse son territoire". Monsieur le maire du 15e arrondissement, vous avez également expliqué que des marches exploratoires avaient lieu, etc., et lors de cette même réunion sur la petite ceinture, vous n'avez exprimé aucune opposition au projet de l'îlot Saïda.

Depuis, nous nous étonnons, nous, du changement rapide de position de la mairie du 15e arrondissement. Même les habitants ont eu l'occasion à de nombreuses reprises de féliciter les services et Paris Habitat. A la suite d'une réunion fin juin, entre Paris Habitat et les habitants, les dernières interrogations, que vous aviez largement semées, ont pu être levées. Les habitants ont d'ailleurs félicité et remercié la Ville et Paris Habitat pour ce projet. Le projet n'a d'ailleurs jamais été figé, puisqu'il a été possible de prendre en compte l'ensemble des demandes.

La liaison piétonne passe au-dessus du tunnel, comme décidé à l'issue de nombreuses réunions publiques auxquelles vous étiez associés et auxquelles vous avez participé, aucune remarque défavorable n'avait été recueillie lors de l'enquête publique qui s'était déroulée en juin 2011 sur le principe d'une liaison de surface. C'est cela la réalité.

Pour des raisons de sécurité et des motifs techniques, le prolongement de la promenade via le tunnel n'a pas été retenu. Et justement, comme le tunnel reste en l'état, le corridor écologique permet la circulation et le développement de la faune sur la petite ceinture et est donc justement plus favorable à la biodiversité, comme vous-même vous le soulignez. Lors du Conseil de Paris de février 2012, ce principe a été inscrit au PLU.

Sur la sécurité, nous avons pris toutes les mesures nécessaires. Je n'y reviens pas.

Je voudrais juste dire que c'est un projet qui est extrêmement positif pour les habitants du 15^e arrondissement, que la Ville de Paris met en œuvre. Vous souhaitez l'instrumentaliser, je trouve que c'est dommage, alors même que l'aménagement de la petite ceinture est un projet d'envergure parisienne, que beaucoup d'autres arrondissements attendent, et aimeraient bien pouvoir avoir les mêmes aménagements que dans le 15^e arrondissement.

Je pense que nous devrions plutôt nous réjouir collectivement de l'avancée progressive d'une liaison sur la petite ceinture, plutôt que de vouloir instrumentaliser ce sujet au niveau du 15^e arrondissement.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix le projet de délibération DVD 144...

Pardon ? Vous voulez faire une explication de vote ? Très rapidement.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Je voudrais juste rajouter à l'attention de M. BARGETON que ce n'est pas du tout nous qui avons changé : nous avons toujours la même position, mais c'est l'Exécutif qui a complètement changé le projet.

J'ajoute que la deuxième tranche de la Petite Ceinture devait être réalisée sous la prochaine mandature. Elle devait donner lieu à des études poussées pour permettre la traversée du tunnel. Certes, cela coûte un peu d'argent mais comme vous avez voulu aller dans la précipitation, vous avez préféré couper en deux la parcelle de logements sociaux de la Saïda, ce que nous regrettons vivement.

Par ailleurs, comme chacun peut l'observer, la Petite Ceinture n'est maintenant plus traitée par la DEVE mais par la DVD, ce qui est tout à fait significatif.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - On va quand même tous le voter.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 144.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DVD 144).

2013 DVD 157 - Avenant n° 1 avec l'Etat à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour des prestations d'exploitation routière effectuées sur le domaine public de la Ville de Paris relatives aux travaux de mise en conformité du tunnel du Landy situé sur l'autoroute A1.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la voie réservée taxis sur l'autoroute A1.

M. Jean VUILLERMOZ, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DVD 157 relatif aux travaux de mise en conformité du tunnel du Landy, situé sur l'autoroute A1, sur lequel le groupe U.M.P.P.A. a déposé le vœu référencé n° 113 dans le fascicule.

La parole est à Mme Laurence DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce sont des travaux très importants, comme nous le savons, qui ont été engagés sous le tunnel du Landy à partir du 15 février 2010. C'était une convention de 30 mois qui a été signée alors. Il y a eu des aléas techniques importants et des prolongations sur le chantier, un retard d'environ un an. Il reste encore à mettre en sécurité le tunnel, ce qui est prévu entre maintenant et décembre 2013.

Il nous est donc proposé d'allonger la convention en la portant à 54 mois en tout et d'augmenter son montant de 405.000 à 662.000 T.T.C. Je rappelle que l'intégralité du montant est à la charge de la D.I.R.I.F.

Vous vous souvenez certainement qu'avant le lancement de ces travaux, du 22 avril 2009 au 15 janvier 2010, il y avait eu une expérience qui avait été conduite en installant une voie réservée aux taxis de 7 heures le matin à 10

heures dans le sens province-Paris afin d'améliorer la desserte de l'aéroport Charles-de-Gaulle et surtout le retour des taxis sur Paris.

En effet, cet aéroport demeure sans transports dédiés, je veux dire sans transports collectifs ferrés dignes de ce nom s'agissant de notre aéroport principal. Or il était important de faciliter le retour des taxis sur Paris à une heure de pointe tout en diminuant à la fois le temps de parcours et par voie de conséquence, le montant de la course pour le client.

Le nombre de taxis supplémentaires à Paris, grâce à une rotation qui était plus rapide, avait été estimé à 600. En raison des travaux dont j'ai parlé en commençant cet exposé, l'expérience avait dû être suspendue. Il n'était en effet pas possible de la maintenir quand des files de circulation étaient supprimées.

Apparemment, l'ensemble des files est maintenant rendu à la circulation. C'est pourquoi nous demandons par ce vœu que dès que cela sera possible, la voie réservée soit rétablie et l'expérience reprise.

Je vous remercie.

(M. Mao PENINO, adjoint, remplace M. Jean VUILLERMOZ au fauteuil de la présidence).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Monsieur BARGETON, vous avez la parole.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Dès 2008, les services de l'État avaient montré que la création d'une voie dédiée aux taxis et bus sur l'A1 pour améliorer la desserte de l'aéroport Charles-de-Gaulle ne pourrait être efficace qu'à condition d'assurer l'insertion des véhicules sur le boulevard périphérique au niveau de la porte de La Chapelle.

À cette époque déjà, la Ville, soucieuse de la desserte de Roissy, avait accueilli favorablement la mesure et participé au projet en procédant à une expérimentation.

En 2009, la mise en place de la voie sur la file gauche de l'A1 entre l'A86 et le tunnel du Landy avait été accompagnée d'un rétrécissement du boulevard périphérique extérieur porte de La Chapelle par la neutralisation de sa quatrième file de circulation.

La conclusion de cette expérimentation, dont vous vous souvenez peut-être, était sans appel : le dispositif créait une saturation trop importante, très difficile à résorber, pénalisant sur plusieurs kilomètres les usagers du boulevard périphérique Est jusqu'à la porte de Bagnolet. Il n'est bien sûr pas question de réitérer cette expérience.

Néanmoins, la Ville continue de soutenir le projet. Nous travaillons activement avec les services de l'État à un dispositif dynamique et souple, c'est-à-dire qui s'adapte en fonction des horaires et qui réduit un maximum l'impact sur la circulation du boulevard périphérique pour les Parisiens et les usagers de petite et de grande couronne.

Cela nécessite encore des études. Il est donc trop tôt pour pouvoir annoncer un calendrier et inutile d'interpeller les services de l'État puisque nous travaillons d'ores et déjà avec eux.

Je vous demande donc de bien vouloir retirer votre vœu dans le sens où je vous dis que nous travaillons sur cette question, mais il ne faut pas le faire n'importe comment. À défaut, j'émets un avis défavorable.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci. Retirez-vous votre vœu ? Non.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 157.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DVD 157).

2013 DVD 80 - Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association Rue de l'Avenir.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DVD 80 relatif à l'attribution d'une subvention et convention avec l'association "Rue de l'avenir".

La parole est à Laurence DOUVIN, pour cinq minutes maximum.

Mme Laurence DOUVIN. - Mes chers collègues, cette association est une association militante en faveur de positions plus que tranchées dans le domaine du partage de l'espace public en ville.

Si on ne peut qu'approuver les démarches qui sont effectuées en faveur d'un progrès de la sécurité en ville comme notamment des formations sur le déplacement scolaire, les lignes directrices des actions de cette association ne portent que sur un axe, qui est de faire porter tout le poids des efforts à fournir sur la réduction des déplacements motorisés.

Je ferai remarquer que cela concerne donc les voitures particulières, bien sûr, mais aussi les artisans, les commerçants et les marchandises. Cela fait du monde ; cela fait un monde essentiel, pour tous, à la vie économique et commerçante de notre Capitale.

On ne peut pas vivre en ne comptant que des piétons et cyclistes.

Cela fait également porter le chapeau aux deux-roues motorisés, dont un grand nombre sont des automobilistes convertis par obligation à un mode de déplacement qui leur permet de se déplacer, surtout plus rapidement.

En matière de vitesse, le titre de la campagne "30 kilomètres/heure, redonnons vie à nos villes" me paraît ressortir du même autisme.

Je rappelle que les habitants de Strasbourg eux-mêmes ont rejeté récemment le passage de leur ville à 30 kilomètres/heure.

Qu'il y ait extension des zones 30, oui, création de zones de rencontre là où c'est particulièrement adapté, oui, limitation à 30 kilomètres/heure devant les établissements scolaires comme d'ailleurs nous avons été les premiers à le demander, oui, mais qu'une ville comme Paris soit toute entière limitée à 30 kilomètres/heure n'est pas adapté en matière de circulation et de fluidité.

Je terminerai par une adresse à M. DUTREY - c'est dommage qu'il ne soit pas là - puisqu'au dernier Conseil, il a qualifié le terme de fluidité de "notion dépassée depuis plus de 10 ans". Je lui répondrai que le contraire de fluidité est encombrement et que dans ce domaine, le Maire de Paris est un maître, voir en particulier le boulevard Magenta, la rue de Rivoli, le quai Anatole France, la voie Georges-Pompidou, l'avenue des Champs-Élysées, et j'en passe !

Pour toutes ces raisons et pour le caractère doctrinaire des principes énoncés par cette association, nous nous abstiendrons.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Oui... bis repetita placent. On avait eu le même débat en septembre 2012 ; on ne va donc pas le refaire.

Nous, nous soutenons les associations qui défendent le partage de l'espace public.

Nous respectons l'autonomie de la vie associative. Elles ont effectivement des positions et je pense qu'il est bon de soutenir des associations qui ont des positions sur la façon dont cela doit être fait en France.

Par ailleurs, nous soutenons des actions précises, des ateliers, l'inscription de la défense d'une ville apaisée, partagée, voilà !

À l'occasion de cette subvention, on voit qu'il y a deux visions de la ville, deux politiques possibles, et cela a le mérite de poser clairement le débat. Ce débat, nous l'avons déjà eu à plusieurs reprises. Vous êtes toujours pour la facilitation des voitures et d'elles seules, et vous ne vous posez que cette question-là, votre intervention le montre.

Nous, nous souhaitons le partage de l'espace public, c'est-à-dire une ville pour tous et, comme le montrent certaines études, cette politique menée depuis 2001 a largement porté ses fruits.

Comme nous le disons, nous assumons !

Merci beaucoup.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, et merci pour cette locution latine.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 80.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2013, DVD 80).

2013 SG 146 - Réaménagement du quartier des Halles (1er). Approbation et signature d'un protocole de dévoiement de réseaux techniques du Forum des Halles.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération SG 146 relatif au réaménagement du quartier des Halles (1er), sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 114.

Monsieur BARGETON, technique, sans problème ?

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 114 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 114 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 146 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2013, SG 146).

Vœu déposé par le groupe E.E.L.V.A. relatif à l'impact sanitaire du diesel sur les chauffeurs de taxi.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 115 dans le fascicule, déposé par le groupe E.E.L.V.A., relatif à l'impact sanitaire du diesel sur les chauffeurs de taxi.

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Le mois dernier nous avons voté un vœu à propos des conducteurs de bus et il nous a semblé important que l'on s'inquiète également de la santé des chauffeurs de taxis qui parcourent des milliers de kilomètres dans Paris très régulièrement et qui, comme tous les conducteurs d'ailleurs, sont les premières victimes de la pollution dégagée par les véhicules automobiles.

Il nous semble que de ce point de vue-là, une étude sur l'impact de la pollution de l'air sur leur santé serait la bienvenue et serait sans doute de nature à les inciter ou à inciter les employeurs, les compagnies de taxis, et aussi

les artisans, à faire migrer leur flotte vers des véhicules plus propres en utilisant d'ailleurs les aides que la Ville met à leur disposition.

C'est le sens de ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Je me réjouis des résultats des efforts de la Municipalité pour faire baisser la pollution à Paris, qui sont confirmés par les études d'AIIRPARIF.

Nous maintenons, nous intensifions l'effort sur tout ce qui pourra permettre à cette baisse de continuer. C'est par exemple le cas, comme le rappelle ce vœu, avec la subvention pour l'achat de taxis électriques et hybrides essence qui prendra effet à la rentrée.

Pour toutes ces raisons, j'émetts un avis favorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe E.E.L.V.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2013, V. 207).

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif à la gratuité des transports pour les conjoints d'anciens combattants.

Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET et M. Alexis CORBIERE relatif à la gratuité des transports.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n^{os} 116 et 117 dans le fascicule, déposés respectivement par le groupe U.M.P.P.A., Mme Danielle SIMONNET et M. Alexis CORBIERE, relatifs à la gratuité des transports.

La parole est d'abord à M. Jean-François LAMOUR pour une minute, ensuite Mme Danielle SIMONNET.

Pardon, Madame DOUVIN, excusez-moi, mais toujours une minute.

Mme Laurence DOUVIN. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous vous souvenez, mes chers collègues, que nous avons voté ici en juillet 2012 de soumettre l'obtention du "pass Navigo Emeraude Améthyste" à une participation financière.

Pour les anciens combattants et veufs et veuves de guerre, le "pass Navigo Emeraude Améthyste" demeure gratuit et le "pass Navigo Améthyste" est fixé à 159,89 euros, sans conditions de ressources.

Les conjoints survivants d'anciens combattants ne bénéficient pas de cette disposition, c'est pourquoi nous souhaitons que le Maire de Paris ouvre une concertation avec le S.T.I.F. et l'Office national des Anciens combattants afin de mettre en œuvre la gratuité des transports parisiens pour les conjoints survivants d'anciens combattants.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Très bien.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, toujours une minute.

Mme Danielle SIMONNET. - A travers ce vœu que nous présentons avec Alexis CORBIÈRE, nous souhaitons soutenir l'idée que défendre la gratuité totale des transports permet d'être une alternative écologique qui répond à des impératifs écologiques et sociaux importants et qu'il y a, de façon intermédiaire, des espaces de gratuité à conquérir.

Dans plusieurs villes qui se sont engagées pour la gratuité des transports publics, notamment à Châteauroux, on a pu constater une augmentation de la fréquentation du réseau et une baisse notamment de l'automobile.

A Aubagne, on a pu enregistrer une forte baisse des incivilités et des incidents. Il y a vraiment un enjeu à développer cela.

Nous demandons à travers ce vœu deux choses : à la fois de réinstaurer la gratuité pour tous les détenteurs de cartes Emeraude et Améthyste justifiant d'un montant d'impôt égal ou inférieur à 2.028 euros. Vous vous souvenez que, à l'époque, le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche s'était battu justement l'an dernier pour préserver des espaces de gratuité. Nous demandons d'engager le débat pour la gratuité au sein du S.T.I.F. pour que, de façon intermédiaire, il y ait au moins la gratuité pour tous les chômeurs et les jeunes de moins de 26 ans, scolarisés, étudiants, en recherche d'emploi ou en situation d'emploi précaire dont les revenus sont inférieurs au SMIC et ensuite d'engager bien sûr à plus long terme une réflexion sur la gratuité totale pour toutes et tous.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est d'abord à Mme Liliane CAPELLE, ensuite à M. Julien BARGETON.

Mme Liliane CAPELLE, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais juste dire, sur le vœu concernant la gratuité pour les transports pour les conjoints survivants d'anciens combattants que, soit vous le retirez, soit j'émettrai un avis défavorable.

Je vous dis tout simplement pourquoi : il s'agit d'un engagement du Maire de Paris et le Maire de Paris avait pris le même engagement pour les veuves de guerre et il l'a tenu, pour les anciens combattants et il l'a tenu. Il tiendra celui-là.

Vous demandez que les contacts soient établis avec l'O.N.A.C., c'est en cours. Il y a eu une rencontre entre l'O.N.A.C. et le Centre d'action sociale en avril.

Juste une difficulté subsiste et elle est de taille puisqu'il n'y a que l'O.N.A.C. qui puisse donner la liste des ayants droit et c'est ce travail auquel se consacre l'O.N.A.C.

Mme Catherine VIEU-CHARIER qui a suivi beaucoup ce dossier aussi pourrait corroborer ce que je viens de dire. Cet engagement du Maire, il le tiendra, et nous pensons pouvoir mettre en œuvre cette préconisation à la fin de l'année ou au début de l'année prochaine, mais ce sont vraiment les dernières discussions entre l'O.N.A.C. et le Centre d'action sociale de la Ville de Paris. Le S.T.I.F., pour le coup, n'est en rien concerné par cette affaire. Cela se réglera entre nous.

C'est la raison pour laquelle, Madame, je vous demande de bien vouloir retirer votre vœu, sinon je donnerai un avis défavorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Décidément, "bis repetita placent" sur ce sujet aussi, puisque nous avons déjà eu ce débat sur la gratuité.

Il existe, comme vous le soulignez, un nombre très important de tarifs sociaux permettant à de très nombreuses catégories d'usagers de bénéficier de la gratuité, sinon de tarifs réduits : bénéficiaires du R.S.A. et de la C.M.U., collégiens, lycéens, étudiants, boursiers, personnes âgées, anciens combattants, personnes handicapées, familles nombreuses, etc.

Dès lors, la gratuité totale profiterait à ceux, finalement, qui en ont le moins besoin d'un certain côté, ce qui à mon avis est assez paradoxal. Il faut plutôt donner plus à ceux qui ont moins.

Par ailleurs, vous savez que l'usager francilien, actuellement, ne couvre que le tiers du service des transports publics qu'il utilise, c'est une moyenne très faible, c'est l'un des services publics de transport les plus subventionnés au monde, puisque de la part de l'usager c'est 30 % des recettes.

Les charges du S.T.I.F. vont continuer de fortement évoluer : l'exploitation du réseau Grand Paris Express coûtera à lui seul 500 millions d'euros par an.

Le plan de mobilisation, les mesures tarifaires envisagées comme le tarif unique, nous avons besoin de ressources et toutes les études menées auprès des usagers montrent que leurs attentes portent, non pas sur les tarifs, mais de façon écrasante en faveur des mesures de qualité de service et de renfort d'offre. Ils veulent plus de transports.

Nous savons que les ressources actuelles dont dispose le S.T.I.F. ne seront pas suffisantes pour faire face aux investissements à réaliser et aux charges d'exploitations énormes qui vont en découler. Les entreprises seront très sollicitées, les collectivités le seront aussi.

Vos comparaisons, j'ai eu l'occasion de vous le dire, avec les réseaux de Châteauroux et d'Aubagne, ne me paraissent pas forcément pertinentes puisque l'on recense près de 4 milliards de déplacements en transport en commun chaque année en Ile-de-France, 4 milliards de déplacements par an, sans avoir de mépris, ce n'est pas tout à fait la même dimension que Châteauroux et qu'Aubagne en termes d'enjeux.

Je vous rappelle que la majorité, au sein du Conseil du S.T.I.F., a approuvé en décembre 2011, avec le concours de votre groupe, du groupe PC/PG à la Région, un protocole portant sur la réforme du système tarifaire.

Ce protocole ne prévoit pas cette éventualité, qui n'a d'ailleurs pas été évoquée, et c'est sur ce point que je voudrais insister. Il y a des débats au sein du S.T.I.F., il y a un protocole qui a été adopté, je pense qu'il faut respecter les décisions de la majorité.

L'objectif de la majorité au S.T.I.F. est d'aboutir à la mise en œuvre d'un tarif unique, aligné sur le prix du forfait le plus faible, c'est-à-dire le forfait pour les zones 1 et 2.

M. Jean-Paul HUCHON répète régulièrement son attachement à cet objectif. Il pourrait être rempli dès lors que de nouvelles recettes auront été dégagées. Je crois que nous ne devons pas modifier les priorités telles qu'elles ont été fixées dans ce protocole qui a reçu l'accord de l'ensemble de la majorité du S.T.I.F.

C'est dans ce sens que nous travaillons, gratuité ciblée et dézonage. Le premier dézonage qui a été mis en œuvre, le week-end, est un énorme succès. C'est pour cela que j'émet un avis défavorable sur votre vœu, il y a déjà les outils de ce dialogue au sein du S.T.I.F.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Madame DOUVIN, accédez-vous à la demande de Mme CAPELLE ?

Mme Laurence DOUVIN. - Je remercie Mme CAPELLE pour ses précisions. Je suis d'ailleurs étonnée qu'elle fasse voter contre en fonction de sa réponse. Je maintiens simplement pour prendre date.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix le vœu n° 116 présenté par le groupe U.M.P.P.A. avec un avis défavorable.

On t'a demandé de le retirer ? Je n'ai pas fait attention.

Mme Danielle SIMONNET. - Je maintiens le vœu, même si, évidemment, dans la partie de la réponse de M. BARGETON, je souscris à 100 % à l'enjeu d'arriver à une tarification unique et à un dézonage, mais je pense que ce n'est pas incompatible avec le fait de pouvoir étendre les espaces de gratuité.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET et M. CORBIERE, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe U.M.P.P.A. relatif aux conclusions du rapport de la commission Mobilité 21.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 118 dans le fascicule, déposé par le groupe U.M.P.P.A., relatif aux conclusions du rapport de la commission "Mobilité 21".

La parole est à Mme Laurence DOUVIN.

Mme Laurence DOUVIN. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, les conclusions de la commission "Mobilité 21" ont amené à reporter après 2030 la plupart des investissements majeurs pour les infrastructures nouvelles de transport, qu'elles soient du mode ferroviaire ou du mode fluvial : le canal Seine-Nord-Europe, par exemple, qui permettrait d'éviter 300.000 camions par an, ce qui n'est pas sans conséquence pour notre ville bien sûr, le report de plusieurs projets ferroviaires comme par exemple la ligne nouvelle Paris-Normandie dans son achèvement, l'interconnexion sud des lignes à grande vitesse, etc.

Nous demandons donc que M. le Maire de Paris appelle l'attention du Gouvernement sur la nécessité de réaliser au plus vite les infrastructures ferroviaires et fluviales qui sont indispensables à notre attractivité.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - J'émet un avis défavorable sur ce vœu.

Le 6 mars dernier, le Premier Ministre Jean-Marc AYRAULT faisait à Champs-sur-Marne des annonces historiques sur la mise en œuvre du réseau de transport du Grand Paris.

Pour la première fois, j'insiste sur ce point, pour la première fois, un plan de financement réaliste a été proposé aux élus d'Ile-de-France pour financer ce projet ambitieux, indispensable au rayonnement et au développement de la métropole. Plus de 26,5 milliards d'euros seront investis.

Conscient tout autant que les élus locaux de la nécessité de moderniser les réseaux existants, le Premier Ministre annonçait dans le même temps une accélération de la mise en œuvre du Plan de mobilisation pour les transports, avec la signature d'une nouvelle convention transports portant sur un montant de 6 milliards d'euros.

Cette convention a été signée le 20 juin dernier. L'engagement est donc tenu.

On ne peut pas en dire autant du bilan de M. SARKOZY. Jamais l'Etat ne s'est engagé à ce point pour les transports publics en Ile-de-France. Son engagement, vous le savez, se fait pourtant dans un contexte budgétaire très contraint. Cela révèle d'autant mieux l'importance que le Gouvernement accorde à la mobilité des Franciliens et à l'attractivité de notre région.

S'agissant des autres projets de transport, vous faites référence aux conclusions du rapport DURON qui a été communiqué la semaine dernière, et que je partage, bien entendu. Depuis le départ, notre position a été prudente à l'égard des projets contenus dans le Schéma national des infrastructures de transports mis sur pied par l'ancienne porte-parole de Nicolas SARKOZY, je le souligne, et qui a consisté purement et simplement à faire croire à tous que la puissance publique pourrait financer pour 245 milliards d'euros de projets.

Raisonnablement, qui pouvait croire de telles fables ? Rien que pour l'Ile-de-France, qui pouvait croire que l'on financerait le projet de T.G.V. Paris-Orléans-Clermont-Lyon à 14 milliards d'euros, le projet Paris-Normandie à 12 milliards d'euros et le projet de T.G.V. Sud-francilien à plus de 3 milliards d'euros ?

Vous qui suivez les projets de transport pour votre groupe, Madame DOUVIN, je n'imagine pas que vous soyez tombée dans ce panneau !

Vous évoquez à tort le canal Seine-Nord-Europe. Si vous allez lu, comme moi, le rapport DURON, vous constaterez que ce projet est exclu du champ d'étude puisqu'il a fait l'objet d'une expertise propre. La responsabilité du précédent Gouvernement, et singulièrement de l'ancienne Ministre de l'Ecologie dans cette affaire, est écrasante.

C'est d'ailleurs, vous le savez, un autre pan du Grenelle de l'environnement, porté haut et fort par l'actuel député de l'Essonne, qui ne tenait pas la route.

Je fais d'ailleurs remarquer que, même dans votre groupe politique, je n'ai pas entendu beaucoup de critiques sur les conclusions du rapport DURON. Comme sur le Grand Paris, le Gouvernement adopte ici une position responsable, ambitieuse et réaliste, loin des effets d'annonce inconsidérés et jamais l'Ile-de-France n'aura bénéficié d'autant de plans de financement annoncés et sur la table : près de 33 milliards d'euros.

Merci beaucoup.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe U.D.I. relatif au stationnement des deux-roues motorisés.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Avant de passer au vœu n° 119, et pour ceux qui n'ont pas les informations en direct, je vous précise que la Ministre des Affaires sociales et de la Santé vient d'annoncer le report sine die de la fermeture des urgences de l'Hôtel-Dieu.

Le vœu référencé n° 119 dans le fascicule, est déposé par le groupe U.D.I. et est relatif au stationnement des deux-roues motorisés.

La parole est à Mme Edith GALLOIS.

Mme Edith GALLOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

La situation des deux-roues motorisés est la suivante : il y a actuellement 1 place de stationnement pour 6 scooters à peu près ou deux-roues motorisés et que, depuis 2001, on a assisté à une augmentation considérable des deux-roues motorisés que je chiffrerai à environ 45 %.

Voilà la situation !

En 2008, j'avais déjà demandé que le rythme d'installation des emprises de stationnement motorisé soit augmenté.

En 2009, j'ai réitéré mon vœu et j'ai demandé l'élaboration d'un plan de zones qui seraient susceptibles d'accueillir des places de stationnement supplémentaires, ainsi qu'un plan de réalisation des nouvelles emprises de stationnement qui serait dédié aux deux-roues motorisés.

Y faisant suite, la Ville s'était engagée à la réalisation d'un plan de 18.000 places supplémentaires de stationnement pour les deux-roues motorisés, avec pour objectif d'atteindre 50.000 places en 2014.

En réalité, aujourd'hui, cet objectif est déjà complètement dépassé, puisque 50.000 places, c'est très largement insuffisant, puisqu'on a environ 150.000 deux-roues motorisés qui circulent dans Paris.

Quand bien même, déjà, si on arrivait à ces 50.000 places, ce serait une bonne nouvelle.

C'est la raison pour laquelle nous souhaiterions avoir un bilan d'étape de cet objectif de 50.000 places pour 2014 et, soyons un petit peu plus offensifs, que, en concertation avec les maires d'arrondissement, soit élaboré un nouveau plan de stationnement pour que les deux-roues motorisés trouvent des places et que ceci se fasse en rapport avec les besoins réels de la Capitale.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON, adjoint. - Ce vœu va me permettre de rappeler les termes exacts des objectifs fixés en 2008 par l'Exécutif municipal pour le stationnement des deux-roues motorisés.

Je remercie Mme GALLOIS de me donner l'occasion de mettre en avant notre bilan très positif sur ce point.

L'augmentation générale des deux-roues motorisés a, en effet, été très conséquente à Paris : environ 60 % depuis 1997. C'est une réalité, même si elle tend à se stabiliser depuis quelques années.

Nous avons pris en compte ces nouveaux usages. Nous nous étions engagés en 2008 à créer 18.000 places de stationnement pour les deux-roues motorisés d'ici 2014. A ce jour, plus de 17.000 places ont été créées. Nous aurons rempli et même sans doute dépassé le contrat de mandature à la fin de l'année.

Toutes ces places sont créées en concertation avec les mairies d'arrondissement et les associations de deux-roues. D'ailleurs, parfois, les maires d'arrondissement de l'opposition ne sont pas toujours très allants, mais enfin, c'est dit en passant !

C'est grâce à cette concertation que nous positionnons le stationnement à des endroits stratégiques pour améliorer la sécurité : par exemple, pour permettre une meilleure visibilité des piétons aux abords des feux ou des sorties de parking.

Nous allons donc largement tenir nos engagements d'ici la fin de la mandature. Il appartiendra à la prochaine équipe municipale de définir de nouvelles propositions pour les deux-roues motorisés.

Une remarque tout de même sur votre dernier considérant : vous proposez de créer du stationnement sur les trottoirs. C'est en contradiction totale avec le Code de la route qui interdit la circulation des deux-roues motorisés sur les trottoirs et c'est une pratique qu'il n'est, bien sûr, pas souhaitable d'encourager. Il vaut mieux prévoir le stationnement deux-roues motorisés sur chaussée ou en Lincoln sans empiéter sur les trottoirs.

Pour toutes ces raisons, j'émetts un avis défavorable à votre vœu.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Madame GALLOIS ?

Mme Edith GALLOIS. - Je voudrais juste apporter une petite précision : je n'ai pas parlé de trottoirs mais de trottoirs très larges, et c'est extrêmement différent.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.D.I., assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2013 DICOM 15 - Conventions de parrainage "Paris Plages 2013" (Eau de Paris, Flammarion, FFSA, Cité des Sciences, Lafarge, FNAC, Ports de Paris, France Télévisions et My Note Deco).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DICOM 15 relatif à des Conventions de parrainage "Paris Plages 2013" (Eau de Paris, Flammarion, FFSA, Cité des Sciences, Lafarge, FNAC, Ports de Paris, France Télévisions et My Note Deco), sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement technique n° 120.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 120 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 120 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 15 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2013, DICOM 15).

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal, ainsi qu'une personnalité qualifiée dans divers organismes.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose à présent de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris ainsi qu'une personnalité qualifiée dans les organismes suivants :

Etablissement public d'aménagement de La Défense Seine Arche (EPADESA) (Conseil d'administration) (R. 21) :

- M. Pierre MANSAT.

Société anonyme d'exploitation du Palais omnisports de Paris Bercy (Conseil d'administration) (R. 22) :

- M. Pierre SCHAPIRA, en remplacement de M. Jacques BRAVO, désigné les 9 et 10 juillet 2012, démissionnaire.

Commission départementale consultative des gens du voyage (R. 23) :

- Mme Valérie MONTANDON, titulaire, en remplacement de M. Jean-Baptiste MENGUY, désigné les 26 et 27 mai 2008, démissionnaire.

"Paris Habitat-OPH" (Conseil d'administration) (R. 24) :

- M. Didier PATAULT, Président du Directoire de la Caisse d'Epargne d'Ile-de-France, en remplacement de M. Bernard COMOLET, désigné les 7 et 8 juillet 2008, démissionnaire.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2013, R. 21 à R. 24).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas donné lieu à inscription.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous finissons donc cette séance aujourd'hui.

Je vous souhaite d'excellents congés.

Prochaine séance au mois d'octobre.

En vous remerciant tous de votre participation, les personnels de l'Hôtel de Ville et les personnels des groupes politiques.

La séance est levée.

(La séance est levée le mercredi 10 juillet 2013 à douze heures cinquante minutes).

Annexe n° 1 - Liste des questions écrites posées à M. le Maire de Paris et à M. le Préfet de police.

I - Questions du groupe U.M.P.PA.

QE 2013-29 Question de Mme Roxane DECORTE à M. le Maire de Paris relative aux logements intermédiaires.

Libellé de la question :

"Monsieur le Maire,

Afin d'atteindre vos objectifs de réalisation de logements sociaux, vous avez fait le choix de conventionner des logements à loyers intermédiaires en logements SRU.

En 2011, 800 logements à loyers libres de la R.I.V.P. ont ainsi été conventionnés en logements sociaux SRU et en 2012, 1.500 logements supplémentaires ont été conventionnés.

Cette année, ce sera le cas pour plus de 2.000 logements intermédiaires de la R.I.V.P. et de la S.I.E.M.P.

En parallèle, le Gouvernement semble prendre conscience de l'intérêt de favoriser la construction de logements destinés aux classes moyennes. L'article 1 de la loi habilitant le Gouvernement à adopter des mesures de nature législative pour accélérer les projets de construction prévoit ainsi l'adoption d'une ordonnance relative à la construction et à la gestion de logements intermédiaires.

La Ministre du Logement a ainsi annoncé que l'une des premières ordonnances adoptées concernera la clarification du statut des logements intermédiaires.

En réponse, un vœu de l'Exécutif a précisé que "compte-tenu des besoins encore importants dans le secteur du logement social, le Maire de Paris veille à ce que la création éventuelle de filiales des organismes de logement social présents sur le territoire parisien (...) ne se développe pas au détriment de leur action prioritaire, à savoir la production de logement social, notamment dans l'utilisation de leurs fonds propres".

Considérant ces éléments, je souhaiterais disposer du nombre annuel de logements intermédiaires et à loyers libres sur le territoire parisien, gérés par les bailleurs sociaux dépendants de la Ville de Paris, de 2001 à 2013.

Pour chaque année, je souhaiterais qu'il soit précisé : la catégorie du logement réalisé (type de financement), le bailleur social et l'arrondissement concernés."

Réponse non parvenue.

QE 2013-30 Question de Mme Roxane DECORTE à M. le Maire de Paris relative à la centrale solaire photovoltaïque.

Libellé de la question :

"Monsieur le Maire,

Lors de sa séance des 10 et 11 juin 2013, le Conseil de Paris vous a autorisé à signer le contrat pour la Concession de service - Convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation, l'entretien et la maintenance des installations solaires photovoltaïques de la Halle Pajol (2013 DPA 33).

L'intervention de Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE sur ce projet de délibération comprenait plusieurs questions. Ces dernières sont malheureusement restées sans réponse ; les rapporteurs, vos adjoints en charge de l'urbanisme et du développement durable, n'étaient pas en séance au moment de la discussion.

A la suite du retrait de Dalkia, qui devait réaliser la centrale solaire photovoltaïque sur le toit de la Halle Pajol, la Ville de Paris a fait le choix de prendre sa réalisation à sa charge.

La centrale solaire a finalement coûté 1,6 million d'euros H.T., et financée à 55 % par la Ville de Paris, à 35 % par la SEMAEST et à 10 % par la Région Ile-de-France.

L'exploitation, l'entretien et la maintenance des installations ont été confiés à SOLARVIP, à la suite d'une consultation restreinte, à travers une concession de service de 20 ans.

Les recettes sur la vente d'électricité, au profit de SOLARVIP, sont estimées à 61.410 euros la 1ère année et à 1.189.978 euros sur la durée de la concession.

La redevance qui sera versée à la Ville de Paris est estimée à 5.000 euros la 1ère année et à 104.308 euros sur la durée de la concession.

Les coûts d'exploitation et de maintenance semblent ainsi particulièrement élevés (56.410 euros la 1ère année et 1.085.670 euros sur la durée de la concession) et en conséquence, la redevance semble particulièrement faible.

Dans la concession de service, l'entretien minimal, demandé par la Ville de Paris, correspond à une visite de maintenance préventive annuelle, un nettoyage des modules (annuel les deux premières années puis à l'appréciation de SOLARVIP) et une thermographie générale tous les deux ans.

Considérant ces éléments, je souhaiterais connaître :

- les raisons pour lesquelles la réalisation de la centrale solaire photovoltaïque n'a pas été confiée à SOLARVIP ;
- les raisons qui justifient le choix d'une consultation restreinte (à laquelle seule SOLARVIP a répondu) ;
- les éléments financiers qui justifient le niveau des coûts d'exploitation et de maintenance."

Réponse non parvenue.

QE 2013-31 Question de Mme Valérie MONTANDON à M. le Maire de Paris relative à la Foire du Trône et à la certification ISO 14001.

Libellé de la question :

"Monsieur le Maire,

Dans la charte d'aménagement du bois de Vincennes signée le 26 avril 2003 par vos soins, une partie est intitulée "Développer un mode de management exemplaire".

Les pratiques des services et des prestataires chargés de la gestion des bois doivent ainsi respecter le site avec une approche sensible et une gestion dynamique de l'environnement.

Toutes les conditions pour renouveler la certification ISO 14001, attribuée le 5 mai 2001 aux activités de gestion du bois de Boulogne, doivent alors être réunies. En particulier, les personnels doivent être formés à l'éco-gestion des ressources naturelles et une gestion différenciée des espaces doit être appliquée.

L'élargissement de ce système de Management Environnemental ISO 14001 au Système de Management Environnemental et d'Audit (SMEA) est prévu dans les deux bois. La démarche similaire engagée pour le bois de Vincennes devra être poursuivie. Corrélativement une certification des territoires des deux bois, en plus de celles des activités de gestion de ces territoires, devra intervenir dans les 5 ans.

Cela suppose que les exploitants d'établissements concédés comme les organisateurs d'événements et de manifestations doivent mettre l'environnement au cœur de leurs préoccupations en participant à ce processus. Ils devront donc obtenir la certification ISO 14001 le plus rapidement possible et en tout état de cause dans un délai de 5 ans.

Je souhaiterais savoir si la Foire du Trône a obtenu la certification ISO 14001 et comment le maintien de la Foire du Trône est-elle en adéquation avec l'élargissement du Management Environnemental ISO 14001 au système de Management Environnemental et d'audit (SMEA) ?"

Réponse non parvenue.

QE 2013-32 Question de M. Jean-Didier BERTHAULT à M. le Maire de Paris relative à la communication d'information en matière de collecte sur les personnels de la régie.

Libellé de la question :

"Monsieur le Maire,

A l'occasion du débat sur l'approbation des modalités de lancement de marchés de collecte en porte à porte des déchets ménagers, notre groupe a relayé les inquiétudes et les difficultés éprouvées par les personnels de la régie.

La perspective de la suppression de la collecte du dimanche a en effet amené ces professionnels de la collecte à communiquer une fois encore sur des conditions de travail dégradées : non-respect de la visite médicale préventive annuelle, fort absentéisme, parc de collecte vieillissant...

Considérant ces difficultés, je souhaiterais disposer des éléments suivants sur la régie :

- Evolution des moyens humains, depuis 2009 et année par année, consacrés à la collecte, hors effectifs conduisant les petits engins de trottoir et ceux de chaussée ;
- Evolution du taux d'absentéisme de ces mêmes personnels, depuis 2009 et année par année ;
- Etat du parc de véhicules de collecte de la régie (âge et motorisation) ainsi que la liste des achats réalisés depuis 2009 pour renouveler ce parc."

Réponse non parvenue.

QE 2013-33 Question de M. François LEBEL à M. le Préfet de police concernant la monopolisation des places de stationnement payantes par les vélomoteurs des livreurs de repas à domicile.

Libellé de la question :

"L'auteur de la question attire l'attention de M. le Préfet de police sur la pratique désormais systématique des exploitants de sandwicheries qui livrent à domicile, de se munir d'un grand nombre de vélomoteurs, sans aucun rapport avec leurs besoins en livraison. Ces engins sont stationnés gratuitement jour et nuit en rangs serrés sur parfois deux et même trois places de stationnement payant devant les commerces en question. Le but de cette pratique est de se constituer gratuitement un appel publicitaire sur la voie publique, tous ces vélomoteurs portant une abondante publicité "logotée".

M. LEBEL demande à M. le Préfet de police, compte tenu de la perte de recettes pour la Ville que constitue cette pratique sur des centaines de places de stationnement payantes ainsi monopolisées, de donner des instructions afin que cet usage gratuit de la voie publique à des fins publicitaires soit désormais réprimé par les agents verbalisateurs, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui."

Réponse non parvenue.

II - Questions du groupe E.E.L.V.A.

QE 2013-26 Question de Mme Danielle FOURNIER et M. Jacques BOUTAULT et des membres du groupe E.E.L.V.A. à M. le Maire de Paris relative à la convention avec l'AGOSPAP.

Libellé de la question :

"Monsieur le Maire de Paris,

La commande publique - par les critères que les collectivités choisissent dans le cadre de leurs marchés publics ou dans le cadre des conventions passées avec leurs partenaires - est un levier important de transformation écologique de l'économie. Depuis plusieurs années, le groupe écologiste alerte l'Exécutif municipal sur cet outil puissant mais insuffisamment utilisé.

En décembre 2010, le groupe des élu-e-s écologistes avait porté un vœu demandant qu'une gamme de jeux et jouets équitables et durables soient proposés au catalogue de l'AGOSPAP dès 2011. Ce vœu avait été adopté.

La commande de jouets pour Noël 2013 s'est close au 31 mai dernier, et force est de constater que le catalogue de l'AGOSPAP ne propose toujours aucun jeu ou jouet équitable et durable, et que le choix de cadeaux reste très standard.

La convention avec l'AGOSPAP a été reconduite fin 2012 pour une année supplémentaire, sans modification, et les élu-e-s écologistes craignent que la prochaine convention ne soit pas conclue avant la fin de la mandature et qu'elle n'intègre pas de critères équitables et durables.

Aussi, les élu-e-s du groupe E.E.L.V.A. souhaitent connaître les actions menées pour l'intégration de critères équitables et durables dans la prochaine convention avec l'AGOSPAP."

Réponse non parvenue.

QE 2013-27 Question de M. Yves CONTASSOT et des membres du groupe E.E.L.V.A. à M. le Préfet de police relative à la circulation des véhicules de police dans les jardins et espaces verts de la Ville.

Libellé de la question :

"Monsieur le Préfet de police,

Les riverains et l'ensemble des usagers du square Le Gall ont pu constater qu'assez régulièrement des patrouilles de policiers en voiture étaient effectuées dans leur square malgré la densité de visiteurs et d'usagers dont un nombre élevé d'enfants à certaines heures.

Beaucoup se demandent pourquoi ces patrouilles ne sont-elles pas effectuées à pied, permettant ainsi aux forces de surveillance de se rendre dans les parties sources de tension, inaccessibles en voiture.

De manière plus générale, la politique de surveillance des parcs et jardins par les forces de police semble mal connue des électeurs et même des élu-e-s.

M. Yves CONTASSOT et les élu-e-s du groupe E.E.L.V.A. interrogent M. le Préfet de police sur les modalités de ces rondes, leur finalité et demandent si la réglementation des parcs et jardins autorise ce genre de pratique hors des voies circulées et revêtues à cet effet ?

Ils s'interrogent également sur l'exemplarité supposée en matière de lutte contre la pollution atmosphérique générée par les voitures lorsque de telles pratiques existent."

Réponse non parvenue.

QE 2013-28 Question de M. Yves CONTASSOT et des membres du groupe E.E.L.V.A. à M. le Maire de Paris relative au site Les Frigos (13e).

Libellé de la question :

"Monsieur le Maire de Paris,

Les Frigos, anciens entrepôts frigorifiques de la Générale du froid construits en 1920, sont depuis de nombreuses années un lieu culturel important du 13e arrondissement.

En effet, ce bâtiment, propriété de la S.N.C.F., puis de R.F.F. et de la Ville de Paris (depuis 2004), abrite depuis plus de trente ans des ateliers d'artistes et d'artisans dans des disciplines très diverses sur près de 9.000 mètres carrés.

Les artistes et artisans qui y résident, près de 80 personnes au total, proposent une programmation intéressante et appréciée.

Cependant, deux points sont à déplorer dans la gestion de ce lieu par la Ville de Paris.

En premier lieu, il apparaît que depuis que la Ville de Paris a racheté ce lieu à R.F.F. les occupants n'ont pas de contrat en bonne et due forme et que les loyers demandés aux artistes et artisans résidents varient considérablement d'un locataire à l'autre (de 41,20 à 103,41 euros le mètre carré). Et il semble que l'un d'entre eux bénéficie d'une Convention d'Occupation du Domaine Public (CODP).

Comme vous le savez, les occupants ont accepté pour la plupart une harmonisation des loyers sur la base de 60 euros le mètre carré. Cela semble contesté par la DDEES.

Par ailleurs, les occupants regrettent fortement l'absence de travaux de la part de la Ville pour entretenir ce bâtiment, travaux pourtant nécessaires pour notamment remettre aux normes ce bâtiment. Ils estiment à juste titre qu'il serait anormal que ces travaux soient conditionnés à une augmentation de leurs loyers, ce lieu n'ayant pas vocation à être rentable. Or la réponse qu'ils ont obtenue à ce jour conditionne une partie des travaux à un alignement de tous les loyers à 95 euros le mètre carré ce qui contraindrait de très nombreux occupants à quitter le lieu.

Aussi, M. Yves CONTASSOT et les élu-e-s du groupe E.E.L.V.A. souhaitent adresser à M. le Maire de Paris les questions suivantes concernant le site Les Frigos :

- Quel est le statut juridique des occupants des Frigos ?
- Pourquoi les loyers sont-ils différents au mètre carré selon les occupants ?
- La Ville de Paris est-elle favorable à la proposition d'une harmonisation des loyers sur la base proposée par les occupants ?
- En tant que propriétaire du site, pourquoi la Ville ne fait-elle pas les travaux nécessaires indépendamment du niveau des loyers ?"

Réponse non parvenue.

Votes spécifiques.

M. Jean-Yves MANO, Mme Halima JEMNI, M. Jérôme COUMET, Mme Katia LOPEZ, M. Jean TIBERI et Mme Roxane DECORTE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2013 DU 108 - DFPE 367 Avenant au protocole foncier et conventions de transfert de maîtrise d'ouvrage avec Paris-Habitat OPH dans le cadre de l'opération d'aménagement au 27-35 rue Bréguet (11e).

2013 DLH 83 Location par bail emphytéotique, au profit de Paris Habitat-OPH, de l'immeuble communal 197, rue du faubourg Saint Martin (10e).

2013 DLH 120 Location par bail emphytéotique, au profit de Paris Habitat-OPH, de l'immeuble communal 60, rue de la Convention (15e).

2013 DLH 140 Avenant au bail emphytéotique à caractère administratif conclu le 19 mai 2009 au profit de PARIS HABITAT-OPH portant location d'une parcelle communale 47, avenue du Maréchal Fayolle (16e).

2013 DVD 144 Convention d'organisation de la maîtrise d'ouvrage avec Paris Habitat-OPH pour l'aménagement de la liaison piétonne de l'îlot Saïda (15e).

2013 DEVE 5 Convention avec Paris Habitat OPH pour le renforcement du mur de soutènement sur la Framboisine dans le cadre de l'extension du parc Martin Luther King (17e).

2013 DPVI 128 Protocole de coopération et convention avec Paris Habitat - OPH au titre de la politique de la ville.

2013 DLH 69 Location par bail emphytéotique, au profit de Paris Habitat-OPH, de l'immeuble communal 50, rue Liancourt (14e).

M. Bruno JULLIARD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DAC 466 Subvention (25.000 euros) avec avenant avec l'Association pour le rayonnement de la Maîtrise de Paris (8e).

MM. Pierre AIDENBAUM, Christophe GIRARD et Thierry COUDERT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DAC 474 Subvention (1.847.745 euros) et avenant avec l'association Paris-Audiovisuel - Maison Européenne de la Photographie (4e).

Mme Anne HIDALGO et M. Claude DARGENT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DAC 489 Subvention (80.000 euros) et convention avec l'association Théâtre Silvia Monfort (15e).

Mme Danielle FOURNIER, MM. Ian BROSSAT, Pierre-Yves BOURNAZEL, Jean-Jacques GIANNESINI et Mme Myriam EL KHOMRI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DAC 538 Subventions (825.000 euros), avenants et convention avec l'association Institut des Cultures d'Islam (18e).

Mme Anne HIDALGO, MM. François VAUGLIN, Julien BARGETON, Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Jérôme DUBUS, René DUTREY et Mme Géraldine POIRAULT-GAUVIN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DU 160 Subvention (198.000 euros) et avenant à la convention avec l'APUR.

M. Christophe GIRARD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DAC 176 Subvention (100.000 euros) avec avenant à la convention avec l'association Musique Sacrée à Notre-Dame de Paris (5e).

Mme Isabelle GACHET ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant : DPP 6.

2013 DPP 6 Subvention (12.000 euros) et convention avec la Mission locale de Paris au titre de la lutte contre la récidive.

Mme Anne HIDALGO et M. Jean-Pierre CAFFET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DU 161 Subvention (50.495 euros) et avenant à la convention avec le Pavillon de l'Arsenal.

M. Jean-Louis MISSIKA ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DDEEES 123 Convention relative aux modalités de mise à disposition de l'hôtel de Lauzun (4e) par la Ville de Paris à l'Association Institut d'Etudes Avancées de Paris.

Mme Lyne COHEN-SOLAL ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DDEEES 157 Subvention (60.000 euros) à l'association Le lieu du Design en Ile de France.

MM. Philippe MOINE et Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DDEEES 115 Tarifs et conditions d'accueil des résidents au sein des incubateurs municipaux des Ateliers de Paris (30 rue du faubourg Saint-Antoine (12e) et Ateliers Paris Design (28 rue Faidherbe (11e).

Mme Florence BERTHOUT ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DPP 40 Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association de prévention du site de la Villette (APSV) dans le cadre de la lutte contre la récidive.

M. Patrick BLOCHE, Mme Hélène MACE de LEPINAY et M. Georges SARRE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DAC 131 Subvention (2.926.600 euros) avec avenant à convention passée avec l'association Orchestre de Paris (8e).

Mme Yamine BENGUIGUI, M. Christophe GIRARD, Mmes Laurence GOLDGRAB, Danielle FOURNIER, Hélène MACE de LEPINAY, MM. Thierry COUDERT et Bruno JULLIARD ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DAC 336 Subvention (384.586 euros) et avenant à convention avec la Fondation de la Cité Internationale des Arts (4e).

Mme Danièle POURTAUD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DAC 441 Subvention (51.875 euros) et convention avec l'association Musée du Montparnasse (15e).

MM. Didier GUILLOT, Ian BROSSAT, Sylvain GAREL et Pierre-Yves BOURNAZEL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DAC 475 Subvention (245.000 euros) et convention avec l'association Halle Saint-Pierre (18e).

M. René DUTREY ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DEVE 86 Avenant à la convention avec l'association Airparif concernant la participation de la Ville de Paris à une étude préliminaire de conception d'un réseau de mesures du CO2.

MM. Patrick BLOCHE, Pierre SCHAPIRA, Thierry COUDERT, Bruno JULLIARD, Bernard GAUDILLERE et Mme Colombe BROSSEL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DAC 192 Subventions (8.573.000 euros), avenant et convention avec l'association Théâtre Musical de Paris-Châtelet (1er).

MM. Romain LEVY, Bruno JULLIARD, Mme Karen TAIEB, M. Jean-Pierre LECOQ et Mme Catherine DUMAS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DAC 178 Convention avec l'établissement public local Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (6e) pour l'occupation du domaine public situé dans l'ancien hôpital Broussais (14e).

Mme Florence BERTHOUT ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DAC 418 Subventions (92.947 euros) et avenants à conventions avec l'Etablissement Public du Parc de la Grande Halle de la Villette (19e).

MM. Jean-Louis MISSIKA et Christian SAUTTER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DDEES 124 Subvention (1.060.000 euros) et convention avec l'association Le Laboratoire Paris Région Innovation pour l'aménagement du site, 76b rue de Rennes (6e).

MM. Bruno JULLIARD, Christophe GIRARD, Pierre AIDENBAUM et Mme Danièle POURTAUD ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DAC 472 Subventions (1.074.402 euros) convention et avenant avec l'association Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme (3e).

Mme Hélène BIDARD ne prend pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2013 DLH 108 Prorogation des garanties d'emprunt accordées par la Ville de Paris aux prêts PLUS et PLA-I à contracter par Logement Français pour le financement d'un programme de construction neuve comportant 1 logement PLA-I et 6 logements PLUS, 105 rue Nollet (17e).

2013 DLH 110 Délibérations modificatives au bénéfice de Logement Français relatives à deux opérations de réhabilitation Plan Climat, 10 rue de l'Escaut-64 rue Curial et 29 rue de l'Equerre (19e).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DLH 90 Octroi de la garantie de la Ville de Paris pour 2 prêts Gaïa portage foncier à contracter par Logis Transports en vue du financement d'un programme de construction neuve de logements familiaux de 18 logements PLA-I, 72 logements PLUS, 41 logements PLS 80 bd Jourdan, d'une résidence étudiante de 365 logements PLUS 144-160 rue de la Tombe Issoire (14e).

M. Yves POZZO di BORGO ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DU 98 Bilan de la concertation portant sur le projet de révision simplifiée du PLU sur le secteur de la Porte de Versailles - Opération Triangle (15e). Approbation de la révision simplifiée du PLU.

Ainsi que sur les vœux et amendements afférents.

M. Yves POZZO di BORGO ne prend pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2013 DF 57 - DU 216 Avenant n° 8 à la convention pour l'exploitation du parc des expositions de la porte de Versailles (15e).

2013 DF 58 - DU 217 Approbation de l'attributaire pressenti dans le cadre de la procédure de la mise en concurrence du contrat d'occupation du parc des expositions de la porte de Versailles (15e).

M. Hermano SANCHES RUIVO ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DF 65 Autorisation donnée aux représentants de la ville de Paris au sein de la SAPOPB d'agréer la cession partielle des parts de la CDC et la cession totale des parts de la RIVP à la société AEG.

M. Jean-François LEGARET ne prend pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2013 DF 65 Autorisation donnée aux représentants de la ville de Paris au sein de la SAPOPB d'agréer la cession partielle des parts de la CDC et la cession totale des parts de la RIVP à la société AEG.

Votes spécifiés.

M. David ALPHAND et Mme Laurence DREYFUSS votent CONTRE les vœux n° 78 bis et n° 90.

M. David ALPHAND et Mme Laurence DREYFUSS votent CONTRE le projet de délibération suivant :

2013 DU 205 Attribution à une place de la dénomination "place Stéphane Hessel" (14e).

Mme Lynda ASMANI vote POUR les projets de délibération relatifs au Budget supplémentaire de 2013.

M. Thierry COUDERT vote POUR les projets de délibération relatifs au Budget supplémentaire de 2013 et à l'ARE

M. Thierry COUDERT vote POUR le projet de délibération suivant :

2013 DU 98 Bilan de la concertation portant sur le projet de révision simplifiée du PLU sur le secteur de la Porte de Versailles - Opération Triangle (15e). Approbation de la révision simplifiée du PLU.

M. Alain LHOSTIS vote POUR les projets de délibération relatifs à l'ARE.

M. Jean-François LEGARET NE PREND PAS PART AU VOTE sur l'amendement n° 95 et le projet de délibération suivant :

2013 DF 65 Autorisation donnée aux représentants de la ville de Paris au sein de la SAPOPB d'agréer la cession partielle des parts de la CDC et la cession totale des parts de la RIVP à la société AEG.

Mme Claude-Annick TISSOT NE PREND PAS PART AU VOTE sur l'amendement n° 95 et sur le projet de délibération suivant :

2013 DF 65 Autorisation donnée aux représentants de la ville de Paris au sein de la SAPOPB d'agréer la cession partielle des parts de la CDC et la cession totale des parts de la RIVP à la société AEG.

M. Daniel-Georges COURTOIS NE PREND PAS PART AU VOTE sur les projets de délibération suivants :

2013 DF 57 - DU 216 Avenant n° 8 à la convention pour l'exploitation du parc des expositions de la porte de Versailles (15e).

2013 DF 58 - DU 217 Approbation de l'attributaire pressenti dans le cadre de la procédure de la mise en concurrence du contrat d'occupation du parc des expositions de la porte de Versailles (15e).

2013 SG 164 Signature d'une convention de mécénat avec Nespresso.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2013 DVD 45 Protocole transactionnel avec la société EFFIA Stationnement relatif à l'exploitation du parc de stationnement Porte de la Chapelle (18e).

2013 DVD 148 Signature avec la Société d'Assistance et de Gestion du Stationnement (SAGS) du contrat d'affermage pour l'entretien et l'exploitation du parc de stationnement Porte de Clignancourt (18e) pour une durée de 8 ans.

2013 DVD 86 Abrogation de la délibération 2004 DF 6 du 28 mai 2004 relative à l'acceptation de l'encaissement des recettes de stationnement payant de surface au moyen du porte-monnaie électronique MONEO.

2013 DVD 81 Création et mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de nouveaux points d'arrêt du bus de quartier à Paris (15e). Demande de subventions correspondantes auprès du STIF.

2013 DVD 153 Convention d'occupation du domaine public avec la société les Autocars Dominique-Be Green dans le cadre de l'exploitation d'une ligne de bus de quartier (15e).

2013 DVD 92 Convention avec Réseau Ferré de France relative aux travaux d'allongement du pont-rail rue d'Aubervilliers dans le cadre de l'aménagement du secteur Macdonald Evangile (19e).

2013 DVD 93 Convention avec Réseau Ferré de France relative aux études pour la création de l'estacade sous la voie fret dans le cadre de de l'aménagement du secteur MACDONALD EVANGILE (19e).

2013 DVD 147 Ouvrages de franchissement du faisceau ferré Saint Lazare dans la ZAC Clichy Batignolles (17e). Attribution et signature des marchés de maîtrise d'œuvre relatifs au pont et à la passerelle.

2013 DVD 143 Convention d'occupation d'un immeuble non bâti avec Réseau Ferré de France dans le cadre de l'aménagement du site de l'ancien hôpital Broussais (14e).

2013 DVD 162 Signature avec la Fondation Louis Vuitton pour la Création d'une convention de financement pour l'aménagement de l'avenue Mahatma Gandhi à Paris (16e).

2013 DVD 85 Passation d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi de l'exécution des travaux de mise en sécurité de trois tunnels sur le boulevard périphérique (16e et 17e).

2013 DVD 122 Signature d'un marché relatif à des prestations de levés, de dessin et de récolement des plans de voirie de surface de Paris.

2013 DVD 55 Conventions de partenariat dans le cadre de l'évènement "Bougez Malin".

2013 DVD 71 Subvention (4.000 euros) avec convention à l'association Avenir Santé France.

2013 DVD 76 Subvention (7.000 euros) et convention avec l'association " Dédale".

2013 DVD 161 Subvention (3.000 euros) et convention avec l'association "Laser Europe".

2013 DVD 104 Protocole d'indemnisation avec SATELEC/FORCLUM ILE DE FRANCE pour les travaux d'éclairage et de signalisation lumineuse tricolore relatifs au prolongement de la ligne de tramway T2.

2013 DVD 149 Indemnisation amiable de différents tiers en réparation des dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2013 DVD 151 Attribution de la dénomination Piste Pierre et Ernest Michaux à une piste cyclable à Paris (8e).

M. Julien BARGETON, rapporteur.

2013 DUCT 50 Subvention (1.500 euros) à l'association Réseau d'Echanges Réciproques de Savoirs du 9e.

2013 DUCT 83 Subvention (3.000 euros) à l'association Scolibris livre solidaire (1er).

2013 DUCT 88 Subvention Fonds du Maire (600 euros) à l'association Les Miches Tinguettes (11e).

2013 DUCT 93 Subvention Fonds du Maire (910 euros) à l'association FSE du collège Victor-Hugo (3e).

2013 DUCT 101 Subvention Fonds du Maire (550 euros) à l'association E-SENIORS : Initiation des seniors et/ou handicapés aux NTIC (15e).

2013 DUCT 109 Subvention (3.000 euros) à l'association des commerçants de Ménilmontant Les Canotiers (20e).

2013 DUCT 110 Subvention (2.000 euros) à l'association Slam Productions (20e).

2013 DUCT 113 Subvention Fonds du Maire (5.000 euros) à l'association Fondation d'Auteuil (16e).

2013 DUCT 115 Subvention Fonds du Maire (6.000 euros) et convention avec l'association Espace 19 (19e).

2013 DUCT 118 Subvention Fonds du Maire (1.650 euros) à l'association Mosaïques 9 (9e).

2013 DUCT 119 Subvention Fonds du Maire (3.000 euros) à l'association Entr'aide (19e).

2013 DUCT 121 Subvention Fonds du Maire (16.151 euros) à l'association Comité des fêtes et d'action sociale du 6e arrondissement.

2013 DUCT 124 Subvention Fonds du Maire (1.200 euros) à l'association Atout Jeunes à Tous Ages (9e).

2013 DUCT 129 Subvention Fonds du Maire (4.561 euros) à l'association Comité des fêtes et de solidarité du VIIIème arrondissement de Paris.

M. Hamou BOUAKKAZ, rapporteur.

2013 DPVI 57 Subventions (32.000 euros) à 3 associations au titre de l'intégration.

2013 DPVI 73 Subventions (26.500 euros) et avenant n° 1 avec 3 associations Droit et Immigration Europe-Maghreb (DIEM, 11e), Femmes de la Terre (femmes migrantes) (19e), Réseau pour l'Autonomie des Femmes Immigrées et Réfugiées (RAJFIRE, 12e) au titre de l'intégration.

2013 DPVI 77 Subvention (2.000 euros) et avenant n°1 à la convention avec l'association Belleville en vue(s) (20e) au titre de l'intégration.

2013 DPVI 79 Subvention (6.000 euros) à l'Association Nationale Le Refuge au titre des droits de l'Homme et de la lutte contre les discriminations.

2013 DPVI 112 Subventions (3.000 euros) à deux associations au titre de l'intégration avec Equipe Saint-Vincent Déclic Alpha XX Paris (5e) et Zarts Prod (11e).

2013 DPVI 115 Subventions (17.500 euros) à six associations avec Presse & Cité, l'Association des Tunisiens en France (ATF, 10e), FATMA & Cie l'Art du Mes Tissages (3e), Enquête (10e), l'Association Service Social Familial Migrants (ASSFAM, 9e) et Permis de Vivre la Ville (14e) au titre des droits de l'Homme et de la lutte contre les discriminations.

2013 DPVI 117 Subventions (53.000 euros) à dix associations, au titre de l'intégration et des résidents non communautaires.

Mme Claudine BOUYGUES, rapporteure.

2013 DPVI 70 - DAC 509 Subventions (12.500 euros) à deux associations Echomusée (18e) et Art en Exil (14e) au titre de l'intégration.

Mme Claudine BOUYGUES, M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2013 DPVI 122 - DFPE 315 Subvention (12.500 euros) à l'association "Contact Paris Ile-de-France" (4e) destinée à financer des actions de soutien en direction des gays, des lesbiennes et de leur famille.

Mme Claudine BOUYGUES et Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteures.

2013 DDEEES 125 Subvention (60.000 euros) à l'association A Suivre (Paris Face Cachée).

2013 DDEEES 129 Subvention (45.000 euros) et convention avec le Syndicat d'Initiative de Montmartre (18e).

2013 DDEEES 145 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Culture 2013 (13e).

M. Jean-Bernard BROS, rapporteur.

2013 DASCO 22 Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association Conseil Départemental des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public de Paris (8e).

2013 DASCO 56 Evolutions et fixations tarifaires des activités périscolaires.

2013 DASCO 64 Subvention (816.747 euros) à la caisse des écoles du 2e arrondissement pour la restauration scolaire.

2013 DASCO 65 Subvention 2013 de la Ville de Paris (1.118.509 euros) à la caisse des écoles du 3e arrondissement pour la restauration scolaire.

2013 DASCO 66 Subvention (1.319.153 euros) à la caisse des écoles du 4e arrondissement pour la restauration scolaire.

2013 DASCO 67 Subvention (1.887.086 euros) à la caisse des écoles du 5e arrondissement pour la restauration scolaire.

2013 DASCO 68 Subvention (973.724 euros) à la caisse des écoles du 6e arrondissement pour la restauration scolaire.

2013 DASCO 69 Subvention (1.087.077 euros) à la caisse des écoles du 7e arrondissement pour la restauration scolaire.

2013 DASCO 70 Subvention (802.271 euros) à la caisse des écoles du 8e arrondissement pour la restauration scolaire.

2013 DASCO 71 Subvention (1.889.929 euros) à la caisse des écoles du 9e arrondissement pour la restauration scolaire.

2013 DASCO 72 Subvention (3.304.136 euros) à la caisse des écoles du 10e arrondissement pour la restauration scolaire.

2013 DASCO 73 Subvention (4.499.935 euros) à la caisse des écoles du 11e arrondissement pour la restauration scolaire.

2013 DASCO 74 Subvention (5.225.375 euros) à la caisse des écoles du 12e arrondissement pour la restauration scolaire.

2013 DASCO 75 Subvention (6.586.123 euros) à la caisse des écoles du 13e arrondissement pour la restauration scolaire.

2013 DASCO 76 Subvention (4.025.592 euros) à la caisse des écoles du 14e arrondissement pour la restauration scolaire.

2013 DASCO 77 Subvention (5.142.392 euros) à la caisse des écoles du 15e arrondissement pour la restauration scolaire.

2013 DASCO 78 Subvention (2.650.582 euros) à la caisse des écoles du 16e arrondissement pour la restauration scolaire.

2013 DASCO 79 Subvention (4.481.943 euros) à la caisse des écoles du 17e arrondissement pour la restauration scolaire.

2013 DASCO 80 Subvention (7.581.462 euros) à la caisse des écoles du 18e arrondissement pour la restauration scolaire.

2013 DASCO 81 Subvention (7.910.314 euros) à la caisse des écoles du 19e arrondissement pour la restauration scolaire.

2013 DASCO 82 Subvention (7.580.849 euros) à la caisse des écoles du 20e arrondissement pour la restauration scolaire.

2013 DASCO 85 Subvention (7.619 euros) au lycée municipal Truffaut (3e).

2013 DPA 45 Travaux de surélévation partielle de l'école polyvalente 14 rue Simplon (18e) et de dépôt des demandes d'autorisations correspondantes.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2013 DASCO 20 Subvention (28.000 euros) avec convention avec l'association "Cap Sport Art Aventure et Amitié" (15e) pour des programmes éducatifs de sensibilisation aux réalités du handicap, intitulés "Cap Classes", organisés au sein des écoles primaires.

2013 DASCO 23 Subvention (94.500 euros) et convention avec l'association Loisirs Pluriel de Paris 6e (15e), destinée au fonctionnement de l'accueil de loisirs associatif à parité sans hébergement 28, rue Saint-Jacques (5e) pour des enfants handicapés et valides.

2013 DASCO 24 Subvention (96.500 euros) avec convention avec l'association Loisirs Pluriel de Paris 19e (19e), destinée au fonctionnement de l'accueil de loisirs associatif à parité sans hébergement 118 boulevard Macdonald (19e) pour des enfants handicapés et valides.

2013 DASCO 47 Subvention (12.000 euros) avec convention annuelle d'objectifs avec l'association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Paris (PEP-75) pour le fonctionnement du Service d'Aide Pédagogique à Domicile.

2013 DASCO 55 Convention avec l'Association Regain-Tournesol, relative à l'utilisation de locaux scolaires municipaux situés 22, rue Gabriel Lamé (12e).

Mme Colombe BROSSEL, Mme Véronique DUBARRY, rapporteuses.

2013 DASCO 36 - DPVI 444 Subventions (6.600 euros) à quatre associations pour des actions politique de la Ville dans le 10e arrondissement.

2013 DASCO 37 - DPVI 445 Subventions (5.000 euros) à trois associations pour des actions politique de la Ville dans le 11e arrondissement.

2013 DASCO 38 - DPVI 446 Subventions (10.500 euros) à six associations pour des actions politique de la Ville dans le 13e arrondissement.

2013 DASCO 39 - DPVI 447 Subventions (8.000 euros) à quatre associations pour des actions politique de la Ville dans le 14e arrondissement.

2013 DASCO 40 - DPVI 448 Subventions (5.000 euros) à deux associations pour des actions politique de la Ville dans le 17e arrondissement.

2013 DASCO 41 - DPVI 451 Subventions (25.800 euros) à onze associations pour des actions politique de la Ville dans le 18e arrondissement.

2013 DASCO 42 - DPVI 449 Subventions (14.500 euros) à dix associations pour des actions politique de la Ville dans le 19e arrondissement.

2013 DASCO 43 - DPVI 450 Subventions (17.600 euros) à quatorze associations pour des actions politique de la Ville dans le 20e arrondissement.

Mme Colombe BROSSEL, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteuses.

2013 DDEEES 85 Concession de travaux pour la réhabilitation et l'exploitation de l'ancienne gare Saint-Ouen et signature d'un bail emphytéotique administratif (18e).

2013 DDEEES 87 Subvention (10.000 euros) avec convention à l'association Arts, Mode Créativité, Spectacles (AMCS).

2013 DDEEES 89 Convention d'occupation du domaine public pour l'organisation d'un salon d'art contemporain et de design sur l'avenue des Champs Elysées (8e).

2013 DDEEES 90 Subvention (35.000 euros) avec convention à l'association APCI "Agence pour la Promotion de la Création Industrielle".

2013 DDEEES 121 Subvention (10.000 euros) avec convention à l'Institut National des Métiers d'Art.

2013 DDEEES 127 Subvention (9.000 euros) à l'association des commerçants d'Aligre (12e) pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2012.

2013 DDEEES 128 Subvention (16.000 euros) à l'association des commerçants Vaugirard Convention (15e) pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2012.

2013 DDEEES 130 Subvention (5.000 euros) à l'association des commerçants de l'avenue Mozart (16e) pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2012.

2013 DDEEES 133 Subvention (17.000 euros) à l'association des commerçants de l'avenue de Saint-Ouen Championnet (17e) pour les illuminations de fin d'année 2012.

2013 DDEEES 135 Subvention (29.000 euros) et convention avec l'association des commerçants Lecourbe Cambronne (15e) pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2012.

2013 DDEEES 136 Subvention (7.700 euros) à l'association des commerçants du Village d'Auteuil (16e) pour les illuminations de fin d'année 2012.

2013 DDEEES 137 Subvention (13.000 euros) à l'association des commerçants de la rue Vignon (9e) pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2012.

2013 DDEEES 138 Subvention (8.000 euros) à l'association des commerçants Le Village Saint-Charles (15e) pour les illuminations de fin d'année 2012.

2013 DDEEES 141 Subvention (5.000 euros) à l'association Le Carré de la Madeleine (8e) pour les illuminations de fin d'année 2012.

2013 DDEEES 142 Indemnisation amiable d'une entreprise en raison des préjudices subis du fait des travaux d'extension du tramway T3.

2013 DDEEES 158 Evolution du dispositif "Bourse Métiers d'Art" - création d'un "Prix de Perfectionnement aux métiers d'art".

2013 DDEEES 159 Subvention (8.000 euros) à l'association des commerçants du quartier Beaumarchais (11e) pour les illuminations de fin d'année 2012.

2013 DDEEES 161 Subvention (18.000 euros) au groupement d'intérêt économique du centre commercial Italie2 (13e) pour les illuminations de fin d'année 2012.

2013 DDEEES 162 Subvention (6.400 euros) à l'association des commerçants Oberkampf-Parmentier (11e) pour les illuminations de fin d'année 2012.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

2013 DDEEES 157 Subvention (60.000 euros) à l'association Le lieu du Design en Ile de France.

Mme Lyne COHEN-SOLAL et M. Jean-Bernard BROS, rapporteurs.

2013 DDEEES 95 Conventions d'occupation du domaine public relatives aux ateliers de création et de production de l'immeuble dit M1D2D3, 24 rue Primo Lévi (13e).

2013 DDEEES 126 - DAC 531 Subvention (34.000 euros) avec convention avec l'Association MILA pour l'animation de la pépinière de labels musicaux indépendants.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2013 DDEEES 115 Tarifs et conditions d'accueil des résidents au sein des incubateurs municipaux des Ateliers de Paris (30 rue du faubourg Saint-Antoine (12e) et Ateliers Paris Design (28 rue Faidherbe (11e).

Mme Lyne COHEN-SOLAL et M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs.

2013 DICOM 18 Convention de parrainage GREEN BUREAU

M. Philippe DUCLOUX, rapporteur.

2013 DEVE 99 Subvention (3.000 euros) à l'association Les Amis d'Enercoop pour ses actions en faveur de la réduction de la consommation électrique des ménages.

2013 DEVE 100 Subvention (8.000 euros) à l'association Agir Pour l'Environnement (APE) pour son action sur le territoire parisien.

2013 DEVE 101 Subvention (2.000 euros) à l'association CLCV 75 (Union Départementale de la Consommation, du Logement et du Cadre de vie de Paris) pour la réalisation et la diffusion d'un dépliant sur l'amélioration des performances énergétiques des copropriétés parisiennes.

2013 DEVE 102 Subvention (10.000 euros) à l'association Ile-de-France Environnement pour ses actions en faveur de la défense de l'environnement.

2013 DEVE 103 Subvention (1.500 euros) à l'association Réseau Environnement Santé pour ses actions de sensibilisation aux perturbateurs endocriniens.

2013 DEVE 105 Subvention (2.000 euros) à l'association Rejoué (14e).

2013 DEVE 86 Avenant à la convention avec l'association Airparif concernant la participation de la Ville de Paris à une étude préliminaire de conception d'un réseau de mesures du CO2.

2013 DPA 31 Avenant n° 1 au contrat de partenariat de performance énergétique relatif à 100 écoles parisiennes, signé avec la société Nov'Ecoles Paris.

M. René DUTREY, rapporteur.

2013 DEVE 85 - DAC 573 Subvention (5.000 euros) à l'association les 2dés (14e).

M. René DUTREY, **M. Bruno JULLIARD**, rapporteurs.

2013 DPP 4 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association pour la défense des familles et de l'individu au titre de la lutte contre les dérives sectaires

2013 DPP 5 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association départementale des pupilles de l'enseignement public de Paris au titre de la lutte contre le décrochage scolaire.

2013 DPP 9 Subvention (2.500 euros) et convention avec l'association de solidarité internationale et d'intégration dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances dans le 17e arrondissement

2013 DPP 10 Subvention (1.500 euros) et convention avec l'association Débrouille Compagnie dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances dans les 11e et 19e arrondissements.

2013 DPP 13 Subvention (3.866 euros) et convention avec l'Association Dumas Réunion (Centre social Etincelles) dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances dans le 20e arrondissement.

2013 DPP 16 Subvention (1.000 euros) et convention avec l'association Educ'hand dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances dans le 17e arrondissement.

2013 DPP 18 Subvention (1.700 euros) et convention avec l'association Léo Lagrange Ile de France (centre socio culturel Maurice Noguès) dans le cadre du dispositif Ville vie vacances dans le 14e arrondissement.

2013 DPP 20 Subvention (1.500 euros) et convention avec l'association Imp-Actes dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances dans le 14e arrondissement.

2013 DPP 22 Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association AOCSA La 20e Chaise au titre de la prévention de la délinquance.

2013 DPP 23 Subvention (1.500 euros) et convention avec l'association l'Aquilone dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances dans le 13e arrondissement.

2013 DPP 25 Subvention (2.000 euros) et convention avec l'association Le Club Barbès dans le cadre du dispositif Ville vie vacances dans le 18e arrondissement.

2013 DPP 27 Subvention (1.500 euros) et convention avec l'association Les ateliers de Natéma dans le cadre du dispositif Ville vie vacances dans le 20e arrondissement.

2013 DPP 29 Subvention (1.100 euros) et convention avec l'association l'Esprit du vent dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances dans le 11e arrondissement.

2013 DPP 31 Subvention (1.000 euros) et convention avec l'association Microlithe dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances dans le 20e arrondissement.

2013 DPP 38 Approbation des modalités de lancement et d'attribution d'un marché à bons de commande de formation relatif à la prévention et à la gestion des conflits dans les métiers de la tranquillité publique.

2013 DPP 40 Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association de prévention du site de la Villette (APSV) dans le cadre de la lutte contre la récidive.

2013 DPP 41 Subvention (4.000 euros) et convention avec l'Association française des victimes du terrorisme (AFVT) au titre de l'aide aux victimes.

2013 DPP 42 Subvention (55.000 euros) et convention avec l'Union nationale des centres sportifs de plein air (UCPA) dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances.

2013 DPP 43 Subvention (20.160 euros) et convention avec Jeunesse Feu Vert Fondation Robert Steindecker au titre de la lutte contre la récidive.

2013 DPP 44 Subvention (18.790 euros) et convention avec l'Association de Formation et Aide à la Réinsertion (FAIRE) au titre de la lutte contre la récidive.

2013 DPP 45 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association de politique criminelle appliquée et de réinsertion sociale (APCARS) au titre de la lutte contre la récidive.

2013 DPP 48 Subvention (2.500 euros) et convention avec l'association Le plus petit cirque du monde - Centre des arts du cirque et des cultures émergentes dans le cadre de la prévention de la délinquance.

2013 PP 44 Admissions en non-valeur et remises gracieuses d'anciennes créances présentées au cours du premier semestre 2013.

2013 PP 45 Autorisation à M. le Préfet de police de signer les marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la ville de Paris.

2013 PP 46 Convention de groupement de commandes avec les services Etat de la Préfecture de Police pour la traduction téléphonique simultanée des appels d'urgence.

2013 PP 47 Convention de groupement de commandes avec les services "Etat" de la préfecture de police relative à la fourniture et l'entretien de matériel de plongée.

2013 PP 49 Approbation des modalités d'attribution d'un marché relatif à l'acquisition et à l'aménagement de caissons maritimes de mesures et investigations feu pour le laboratoire central de la préfecture de police.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

2013 DU 213 et DU 2-G : Autorisation de substitution du Département de Paris à la Ville de Paris en vue de l'acquisition en l'état futur d'achèvement auprès de la SAS Paris Nord Est d'un volume à usage de centre social associatif au 141 à 221 boulevard Macdonald (19e).

Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteures.

2013 DAJ 16 Subvention (47.000 euros) pour la contribution au programme annuel d'actions du Conseil départemental de l'accès au droit de Paris pour 2013 au titre du financement de permanences supplémentaires dans les Points d'accès au droit des 18e, 19e et 20e arrondissements dans le cadre du Contrat urbain de cohésion sociale.

2013 DAJ 17 Approbation d'un protocole transactionnel entre la Ville de Paris et le SDC 130 rue de Charenton afin de mettre un terme au litige relatif à la voûte n° 51 du Viaduc des Arts.

2013 DAJ 18 Approbation d'un contrat de cession à la Ville de Paris de la marque TRAVERSE et régularisation de contrats subséquents.

2013 DAJ 19 Approbation d'un contrat de cession de droits d'auteur sur la mise en lumière de la place de la République.

2013 DICOM 17 Convention de parrainage OVH

2013 DILT 12 Modalités de lancement et d'attribution d'un marché à bons de commande relatif à la fourniture d'articles vestimentaires destinés aux agents de la DFPE.

2013 DILT 16 Protocole d'accord transactionnel suite à un dégât des eaux (4e).

2013 DILT 19 Approbation des modalités de lancement et d'attribution d'un marché à bons de commande pour l'aménagement, la fourniture de pièces détachées et la maintenance de carrosseries de poids-lourds.

2013 DRH 2 Approbation des projets de décrets modifiant le statut particulier des administrateurs de la Ville de Paris et fixant l'échelonnement indiciaire applicable à ce corps

2013 DRH 4 Modifications statutaires et indiciaires relatives à des emplois fonctionnels de la Ville de Paris

2013 DRH 47 Fixation de la nature des épreuves, du règlement et du programme des concours externe et interne pour l'accès au corps des techniciens supérieurs, grade de technicien supérieur principal, dans la spécialité études paysagères.

2013 DRH 48 Modalités de lancement et d'attribution d'un marché à bons de commande pour la formation en langue des signes française (LSF) des agents malentendants et entendants de la Ville de Paris.

2013 DRH 49 Fixation de la nature des épreuves et du règlement des concours externe et interne pour l'accès au corps des conseillers des activités physiques et sportives de la Commune de Paris.

2013 DRH 52 Convention avec l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées pour la formation des ingénieurs des services techniques stagiaires de la Ville de Paris.

2013 DRH 55 Fixation de la nature des épreuves et du règlement des concours externe et interne pour l'accès au corps des éducateurs des activités physiques et sportives de la Commune de Paris.

2013 DRH 57 Modification de délibération D.656 du 22 mai 1995 relative notamment à la nouvelle bonification indiciaire des fonctionnaires de la Commune de Paris exerçant les fonctions de gestionnaires des personnels.

2013 DRH 61 Fixation de la nature des épreuves et du règlement de l'examen professionnel pour l'accès au corps des conseillers des activités physiques et sportives de la Commune de Paris.

2013 DRH 71 Fixation des ratios promus-promouvables pour l'accès au grade de conseiller supérieur socio-éducatif d'administrations parisiennes pour les années 2014 et 2015.

2013 DSTI 12 et DSTI 13-G : Passation et attribution d'un marché à bons de commande pour la maintenance des postes terminaux de télécommunication.

2013 DSTI 14 Signature d'un marché négocié sans publicité préalable et sans mise en concurrence relatif à la maintenance de l'application E-D@L et à la réalisation de prestations complémentaires.

2013 DSTI 17 et DSTI 18-G : Convention relative à la mise en oeuvre des connexions du réseau très haut débit de la Ville et du Département de Paris au réseau RENATER avec le rectorat de l'académie de Paris pour les écoles, collèges et lycées publics parisiens, les CIO, les circonscriptions du premier degré et les sites du Rectorat de l'Académie de Paris.

2013 DUCT 102 Protocole d'accord pour le versement d'une indemnisation provisoire en réparation d'un préjudice subi en mairie du 13e.

2013 DUCT 114 Modification du montant des sommes attribuées au titre des deux prix de la Fondation Guillemin-Rousseau.

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

2013 DJS 184 Subventions (461.000 euros) avec conventions, avec l'Association des Résidences et Foyers de Jeunes et avec les associations gestionnaires de foyers de jeunes travailleurs qui lui sont affiliées.

2013 DJS 185 Subventions (671.000 euros) et conventions avec l'Union Régionale des Foyers et Services pour Jeunes Travailleurs en Ile-de-France et avec les associations gestionnaires de foyers de jeunes travailleurs qui lui sont affiliées.

2013 DJS 257 Subventions (10.500 euros) à 4 associations de jeunesse (19e).

2013 DJS 271 Signature avec CJP18N d'un avenant n°3 à la convention de délégation de service public pour la gestion des centres d'animation du 18e arrondissement suite à l'emménagement du centre Binet dans de nouveaux locaux (18e).

2013 DJS 277 Convention de délégation de service public entre la Ville de Paris et l'association La Ligue de l'Enseignement-Fédération de Paris pour la gestion du centre d'animation Maison des Ensembles (12e).

2013 DJS 283 Lancement d'un marché de prestations de service selon la procédure de l'article 30 pour la gestion et l'animation de l'Espace Jeunes Paul Meurice (20e).

2013 DJS 303 Subvention (10.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle 2012-2014 avec l'association R.Style (19e).

2013 DJS 305 Subventions (12.000 euros) à trois associations de jeunesse parisienne.

2013 DJS 318 Convention de délégation de service public entre la Ville de Paris et l'association CASDAL 14 (Collectif d'Animation Socio-culturelle pour une Dynamique d'Actions Locales) pour la gestion des centres d'animation Vercingétorix et Marc Sangnier (14e).

2013 DJS 341 Subvention (10.000 euros) avec avenant à la convention triennale avec Pulsart (93100 Montreuil).

2013 DJS 345 Signature du Contrat Jeunesse du 9e arrondissement.

2013 DJS 346 Signature du Contrat Jeunesse du 11e arrondissement.

2013 DJS 347 Signature du Contrat Jeunesse du 13e arrondissement.

2013 DJS 359 Subventions (10.000 euros) à 2 associations de jeunesse (19e).

2013 DJS 382 Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association Relais 59 (12e).

2013 DJS 383 Subvention (10.000 euros) à Coopaname (20e).

2013 DJS 385 - DF 71 Approbation de la création d'un secteur distinct pour la perception des loyers de l'auberge de jeunesse Pajol (18e) versés par la FUAJ.

2013 DJS 395 Signature du Contrat Jeunesse du Centre.

2013 DJS 396 Signature du Contrat Jeunesse du Centre.

Mme Isabelle GACHET, rapporteure.

2013 DJS 335 - SG 70 Subvention (6.500 euros) avec avenant à la convention pluriannuelle avec Inter Film (13e).

Mme Isabelle GACHET, M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2013 DJS 262 - DPVI 414 Subventions (13.000 euros) à trois associations de jeunesse (14e).

2013 DJS 339 - DPVI 438 Subventions (3.000 euros) à 2 associations de jeunesse (18e).

2013 DJS 355 - DPVI 440 Subvention (9.000 euros) à 4 associations de jeunesse (19e).

Mme Isabelle GACHET, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteures.

2013 DF 46 Admission en non-valeur de créances municipales irrécouvrables et remises gracieuses de créances municipales au titre de 2013.

2013 DF 47 Avis défavorables sur des demandes en décharge de responsabilité présentées par trois régisseurs de la ville de Paris et avis favorables sur les demandes de remises gracieuses présentées par ces régisseurs à la suite de déficits de caisse.

2013 DF 51 Convention d'occupation du domaine public - concession de travaux pour la rénovation et l'exploitation du Pavillon de la grande cascade et de l'Auberge du Bonheur (16e).

2013 DF 64 Convention avec le groupe GDF Suez et la CPCU aux fins de rétablir le traitement des actionnaires de la SEM sur le point du rang de leurs sûretés adossées au prêt de la Banque européenne d'investissement.

2013 DF 66 Prise de participation de la SAEMES dans une filiale à créer avec la société Urbis Park, sous réserve de l'attribution de la délégation de service public d'exploitation des 16 parcs de stationnement de la Défense.

2013 DF 68 Convention d'occupation du domaine public - concession de travaux pour la rénovation et l'exploitation du Pavillon des canaux (19e).

2013 DF 69 Exonérations facultatives de taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

2013 DU 160 Subvention (198.000 euros) et avenant à la convention avec l'APUR.

2013 DU 161 Subvention (50.495 euros) et avenant à la convention avec le Pavillon de l'Arsenal.

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

2013 DEVE 124 - DF 54 Subvention d'investissement du budget général au budget annexe du fossoyage de la Ville de Paris pour le financement d'un programme d'acquisition d'excavatrices.

2013 DEVE 123 - DF 67 Création de nouveaux tarifs correspondant à une offre cinéraire de cavurnes aménagés.

2013 DEVE 94 Autorisation à M. le Maire de Paris de donner son accord au Ministère de la Culture pour la protection de deux chapelles du cimetière de Montmartre au titre des Monuments Historiques.

2013 DEVE 108 Avenant n°1 au marché de travaux lot1 pour la remise en état des réseaux hydrauliques et des voiries du parc des Buttes Chaumont (19e).

2013 DEVE 119 Avenant n° 2 au marché de travaux lot n° 7 relatif à la deuxième tranche géographique d'aménagement du parc Clichy Batignolles Martin Luther King (17e).

2013 DEVE 5 Convention avec Paris Habitat OPH pour le renforcement du mur de soutènement sur la Framboisine dans le cadre de l'extension du parc Martin Luther King (17e).

2013 DEVE 107 Avenant à la convention conclue avec RFF pour une subvention en nature sous la forme d'installation de portails d'accès au droit du Tennis Club de Vaugirard, sur la Petite Ceinture (15e).

2013 DEVE 112 Convention d'exploitation de la promenade PC 15 (15e) conclue avec Réseau Ferré de France et la SNCF.

2013 DEVE 109 Approbation du principe et des modalités de passation des marchés relatifs aux prestations de nettoyage et d'entretien des espaces végétalisés du boulevard périphérique parisien.

2013 DEVE 110 Application du tarif d'intérêt général dans le cadre de travaux d'abattage et de replantation d'arbres liés à la construction des équipements publics dans la ZAC Claude Bernard (19e).

2013 DEVE 120 Application du tarif d'intérêt général dans le cadre de travaux d'abattage et de replantation d'arbres lié à la construction des équipements publics dans la ZAC de la Porte Pouchet (17e).

2013 DEVE 114 Attribution de la dénomination square Juliette Dodu au square situé 14, rue Juliette Dodu (10e).

2013 DEVE 115 Attribution de la dénomination square Madeleine Tribolati au square situé 2, rue Robert Blache (10e).

2013 DEVE 118 Attribution de la dénomination jardins Rosa Luxembourg aux jardins de la ZAC Pajol, rue Pajol et rue Riquet (18e).

2013 DEVE 98 Subvention (1.500 euros) à l'association GDIE (Groupement de Diffusion d'Informations sur l'Environnement) pour la création d'un guide de sensibilisation "Les pratiques écologiques dans les espaces verts de mon immeuble".

2013 DEVE 122 Subvention en nature (500 bouteilles de vin issues des vignes du Parc Georges Brassens, 15e) et convention avec l'association Le Club Vaugirard.

2013 DEVE 121 Protocole transactionnel pour le règlement amiable d'un litige relatif au mur mitoyen entre le 182 boulevard Pereire et le square Bayen (17e).

2013 DEVE 76 Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation des dommages causés aux intéressés lors d'accidents dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

2013 DEVE 104 Subvention (2.000 euros) à l'Association pour Fêter la nature dans l'Est Parisien (20e).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX et M. René DUTREY, rapporteurs.

2013 DEVE 116 Attribution de la dénomination square Olga Bancic au square situé 34, rue Godefroy Cavaignac (11e).

Mme Fabienne GIBOUDEAUX, Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteures.

2013 DDEEES 19 Subvention (16.000 euros) à l'Association pour la Prévention, l'Accueil, le Soutien et l'Orientation (APASO) pour financer une consultation psychologique pour étudiants.

2013 DDEEES 20 Subvention (10.000 euros) à la Fédération des Associations Générales Etudiantes (FAGE).

2013 DDEEES 25 Subvention (110.000 euros) et convention avec le Centre Régional des oeuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) de Paris, pour le fonctionnement du site internet "étudiantdeparis.fr".

2013 DDEEES 26 Subventions (19.000 euros) à trois associations étudiantes.

2013 DDEEES 35 Subvention (110.000 euros) avec conventions avec le Centre Régional des oeuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) de Paris et avec la Cité Internationale Universitaire de Paris (CIUP).

M. Didier GUILLOT, rapporteur.

2013 CAB_MA 15 Autorisation à M. le Maire de Paris d'attribuer une aide en faveur de la Ville de Lourdes et du département des Hautes Pyrénées particulièrement touchés par les inondations de juin 2013.

2013 DU 30 Acquisition à l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris de la parcelle 13 bis-15 rue de Monceau (8e).

2013 DU 40 Acquisition de la mitoyenneté du mur mitoyen au 51-53, rue Polonceau (18e).

2013 DU 108 - DFPE 367 Avenant au protocole foncier et conventions de transfert de maîtrise d'ouvrage avec Paris-Habitat OPH dans le cadre de l'opération d'aménagement au 27-35 rue Bréguet (11e).

2013 DU 178 Constitution de servitudes sur le mur de soutènement à édifier en limite du domaine ferroviaire pour le Secteur Cour Seine dans la ZAC Paris Rive Gauche (13e).

2013 DU 192 Acquisition de deux parcelles auprès de la SEMPARISEINE dans la ZAC secteur des Amandiers (20e).

2013 DU 196 Acquisition d'un volume et de droits à construire auprès de la SPLA Paris Batignolles Aménagement dans la ZAC Clichy-Batignolles (17e).

2013 SG 171 Signature d'une convention de mécénat avec SFR.

2013 DU 168 Attribution à une voie de la dénomination rue Jorge Semprun (12e).

2013 DU 170 Attribution à une voie de la dénomination allée Marianne Breslauier (15e).

2013 DU 171 Attribution à une voie de la dénomination allée Isadora Duncan (15e).

2013 DU 205 Attribution à une place de la dénomination "place Stéphane Hessel" (14e).

2013 DU 222 Attribution de la dénomination Voie Alphonse Loubat (20e).

2013 DU 223 Attribution à une voie de la dénomination "rue Marie-Georges Picquart" (17e).

2013 DU 229 Attribution de la dénomination esplanade Roger Joseph Bosovich au terre-plein central du boulevard Richard Lenoir (11e).

Mme Anne HIDALGO, rapporteure.

2013 DU 113 Signature d'un protocole avec ERDF pour le déplacement du point de pénétration Haute Tension des câbles électriques d'alimentation du tramway T3 dans le secteur de la Porte de Vanves (14e).

2013 DU 190 Compte-rendu de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et avis favorable à la poursuite de l'opération dans le cadre de l'aménagement de voirie de la Villa Marcès (11e).

Mme Anne HIDALGO, M. Julien BARGETON, rapporteurs.

2013 DU 165 Subvention (467.000 euros) et convention avec l'ASL Olympiades relative aux charges de fonctionnement du site pour l'année 2013 dans le secteur GPRU Site des Olympiades (13e).

2013 DU 180 Convention conclue avec le syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier Masséna Choisy relative aux charges de fonctionnement du site Place de Vénétie-Villa d'Este / GPRU Olympiades (13e) pour l'année 2013.

Mme Anne HIDALGO, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteuses.

2013 CAB_MA 3 Subvention (4 000 euros) à l'Association pour le Rassemblement, la Coopération et l'Action Active pour le Développement (ARCAAD) (11e) pour une manifestation intitulée Goûts et saveurs de l'Outre-Mer La Nouvelle Calédonie, terre de découverte outre-océanien.

2013 CAB_MA 4 Subvention (5 000 euros) à l'association Boukousou (93200 Saint Denis) pour la diffusion d'un spectacle de danse contemporaine et la découverte du Gwoka.

2013 CAB_MA 5 Subvention (2 500 euros) à l'association Couleurs pays (20e) pour la réalisation d'une exposition intitulée Art Freedom organisée dans le cadre de la troisième édition du festival Toucouleurs.

2013 CAB_MA 13 Subvention (5 000 euros) à l'association Manlala (14e) pour la diffusion d'une pièce de théâtre intitulée La véritable histoire de Marie-Prince.

2013 DAC 46 Subvention (125.000 euros) et avenant avec la Fondation Nationale Cité Internationale Universitaire de Paris (14e).

2013 DAC 55 Approbation du principe et des modalités de lancement d'un marché pour la gestion de l'action culturelle (animations gratuites) dans les bibliothèques de prêt de la Ville de Paris.

2013 DAC 131 Subvention (2.926.600 euros) avec avenant à convention passée avec l'association Orchestre de Paris (8e).

2013 DAC 132 Subvention (30.000 euros) avec convention avec l'association Le Concert spirituel (1er).

2013 DAC 137 Approbation des modalités de lancement et d'attribution de marchés relatifs à la fourniture de protections pour ouvrages et produits audio-visuels des bibliothèques et des services habilités de la Ville de Paris.

2013 DAC 144 Subvention (95.000 euros) , conventions et fixation de la redevance pour l'occupation du domaine public d'un immeuble communal sis 100, rue de Charenton avec la SCIC le 100, établissement culturel solidaire (12e).

2013 DAC 159 Subvention (7.300 euros) à l'association La Scène du Balcon (2e).

2013 DAC 170 Subvention (4.000 euros) à l'association Quilombo Projection (11e).

2013 DAC 171 Subvention (8.000 euros) à l'association Collectif Musical International de Champigny-sur-Marne - Ensemble 2E2M - Paul Méfano (94500).

2013 DAC 176 Subvention (100.000 euros) avec avenant à la convention avec l'association Musique Sacrée à Notre-Dame de Paris (5e).

2013 DAC 178 Convention avec l'établissement public local Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (6e) pour l'occupation du domaine public situé dans l'ancien hôpital Broussais (14e).

2013 DAC 181 Subvention (5.000 euros) à l'association Les Parvis Poétiques (18e)

2013 DAC 223 Subvention (3.000 euros) au Comité des fêtes et d'action sociale du 6e arrondissement (6e).

2013 DAC 225 Subvention (3.000 euros) à l'association Centre scolaire sportif de l'école Beauregard (2e).

2013 DAC 229 Subvention (11.000 euros) et convention avec l'association Le Petit Ney (18e).

- 2013 DAC 237 Subvention (1.500 euros) à l'association La Maison des Contes et des Histoires (4e).
- 2013 DAC 250 Attribution de la dénomination Robert Sabatier à la bibliothèque Clignancourt (18e).
- 2013 DAC 270 Subvention (5.000 euros) à l'association Motus (18e).
- 2013 DAC 291 Subvention (8.000 euros) à la Compagnie RL (18e)
- 2013 DAC 314 Subvention (1.750 euros) à l'association Matière Première (12e).
- 2013 DAC 329 Subvention (5.000 euros) à la Compagnie Ultima Chamada (14e)
- 2013 DAC 336 Subvention (384.586 euros) et avenant à convention avec la Fondation de la Cité Internationale des Arts (4e).
- 2013 DAC 338 Subvention (2.000 euros) à Ciné d'hier (7e).
- 2013 DAC 341 - SG 78 Subvention (15.000 euros) à l'association Roaratorio (2e).
- 2013 DAC 356 Subvention (12.000 euros) à l'association La Maison du Hip Hop (11e).
- 2013 DAC 361 Subvention (30.000 euros) et avenant à convention avec l'association A.R.C.A.L. Atelier de recherche et de création pour l'art lyrique (20e)
- 2013 DAC 362 Subvention (6.000 euros) à l'association Le Grand Pan-Intégrale Brassens (16e).
- 2013 DAC 369 Subvention (2.000 euros) à l'association Ateliers d'Ecriture et Galerie Bansard (A.E.G.B,7e).
- 2013 DAC 370 Subvention (19.000 euros) à l'association Mouvance d'Arts (12e).
- 2013 DAC 373 Subventions (6.000 euros) aux associations Les Ombres portées (18e) et Production Bis (91160 Saulx les Chartreux).
- 2013 DAC 386 Subvention (3.000 euros) à l'association la Traversée des Arts (2e).
- 2013 DAC 390 Subvention (1.000 euros) à l'association Les Comptoirs de l'Inde (20e)
- 2013 DAC 391 Subvention (1.200 euros) à l'association Clarence (17e).
- 2013 DAC 396 Subvention (1.500 euros) à l'association Maison des Jeunes et de la Culture Paris Mercoeur (11e).
- 2013 DAC 400 Subvention (1.500 euros) à l'association Ateliers Varan (11e).
- 2013 DAC 405 Subvention (2.500 euros) à l'association les Amis de l'Université Populaire du 14e (14e).
- 2013 DAC 407 Subvention (13.000 euros) à l'association Ars Mobilis (92140 Clamart).
- 2013 DAC 408 Subvention (48.000 euros) et convention avec l'association Atelier du Plateau / Théâtre Ecarlate (19e).
- 2013 DAC 410 Subvention (13.000 euros) à l'Association de la Médiathèque Musicale Mahler (8e).
- 2013 DAC 418 Subventions (92.947 euros) et avenants à conventions avec l'Etablissement Public du Parc de la Grande Halle de la Villette (19e).
- 2013 DAC 419 Subvention (22.000 euros) et convention avec l'association Paris Culture 20 (20e).
- 2013 DAC 420 Subvention (50.000 euros) et convention avec l'association Les Métamorphoses singulières (9e).
- 2013 DAC 427 Subvention (25.000 euros) et avenant n°2 avec l'association Cirque Ici (9e).
- 2013 DAC 429 Subvention (13.000 euros) à l'association Commune libre d'Aligre (12e)
- 2013 DAC 436 Subventions (9.000 euros) à l'association Compagnie Les Passagers (18e).

2013 DAC 438 Subventions (2.295.000 euros) et avenant avec l'Orchestre de Chambre de Paris (19e).

2013 DAC 442 Subvention (1.000 euros) à l'association Seizièm'Art (16e).

2013 DAC 443 Subvention (2.000 euros) à l'association des Artistes du 5e (5e).

2013 DAC 445 Subventions (12.000 euros) aux associations Collectif Autruche (91420), Association de l'aube (Les ouvriers du possible) (5e).

2013 DAC 446 Subventions (21.000 euros) aux associations Al Dente (94300 Vincennes), Les Décisifs (52160 Auberive) et En Corps (11e).

2013 DAC 447 Subventions (21.000 euros) aux associations, Théâtre de l'Argument (11e), Compagnie Théâtre Carazil (11e) ; En votre compagnie (14e).

2013 DAC 448 Subventions (22.000 euros) aux associations, La Nouvelle Fabrique (69007 Lyon), Les Permanents (11e) ; Compagnie du théâtre du Tournesol (14e).

2013 DAC 451 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Maria Helena Vieira da Silva 34 rue de l'Abbé Carton (14e).

2013 DAC 456 Subvention (3.000 euros) à l'association Ensemble vocal O Trente (16e).

2013 DAC 457 Subvention (5.500 euros) à l'association EthnomusiKa (13e).

2013 DAC 458 Subvention (4.000 euros) à l'association Choeur et Orchestre Symphonique de Paris (15e).

2013 DAC 460 Subvention (8.000 euros) à l'association Choeur d'Oratorio de Paris (6e).

2013 DAC 466 Subvention (25.000 euros) avec avenant avec l'Association pour le rayonnement de la Maîtrise de Paris (8e).

2013 DAC 474 Subvention (1.847.745 euros) et avenant avec l'association Paris-Audiovisuel - Maison Européenne de la Photographie (4e).

2013 DAC 475 Subvention (245.000 euros) et convention avec l'association Halle Saint-Pierre (18e).

2013 DAC 489 Subvention (80.000 euros) et convention avec l'association Théâtre Silvia Monfort (15e).

2013 DAC 491 Subvention (16.500 euros) avec avenant avec l'association Ktha compagnie (12e).

2013 DAC 493 Subvention (15.000 euros) et avenant à convention avec la SAS La Manufacture (11e).

2013 DAC 494 Subvention (155.486 euros) et convention avec la SCOP Théâtre du Soleil (12e).

2013 DAC 499 Subvention (5.000 euros) à l'association Ensemble Aleph (94400 Vitry-sur-Seine).

2013 DAC 505 Subvention (5.000 euros) à l'association Paris-Macadam - Les Arcavals (18e).

2013 DAC 510 Subventions (7.000 euros) à l'association A.C.I.A.C. (78320 La Verrière).

2013 DAC 511 Subvention (6.000 euros) à l'association Le M.U.R. XIII (13e).

2013 DAC 513 Subvention (20.000 euros) avec convention avec l'association Arcane 21 - Studio Laroche-Valière (11e).

2013 DAC 521 Subvention (6.000 euros) à l'association Les Concerts romantiques (93260 Les Lilas).

2013 DAC 524 Subventions (4.000 euros) à l'association Action Création (3e).

2013 DAC 526 Subvention (5.000 euros) à l'association Textes et Voix (6e).

2013 DAC 528 Subvention (500 euros) à l'association Union pour le patrimoine du Lycée Carnot- UPALYCA (17e).

2013 DAC 529 Subvention (10.000 euros) à l'association Comité Municipal d'animation culturelle du 1er arrondissement (1er).

2013 DAC 530 Subvention (3.000 euros) à l'association L'Institut Mangala (18).

2013 DAC 532 Subvention (17.000 euros) à l'association M.U.R, Modulable Urbain Réactif (11e).

2013 DAC 533 Convention de partenariat avec la société Radio France portant sur l'organisation d'un événement musical dans la cour de l'hôtel d'Albret au mois d'août 2013 (4e).

2013 DAC 534 Subvention (40.000 euros) avec avenant à convention avec la Société à Responsabilité Limitée MaMA (19e).

2013 DAC 535 Approbation et signature de dix contrats de licence de droits de propriété intellectuelle relatifs à la commande artistique du tramway T3.

2013 DAC 537 Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Union des Musiciens de Jazz (13e).

2013 DAC 543 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association GRRR - Groupe Rires, Rage, et Résistance (14e).

2013 DAC 548 Subvention (2.000 euros) à l'association Le Palais Royal (16e).

2013 DAC 560 Subvention (5.000 euros) à l'association LGBT Dance, Pride off (10e).

2013 DAC 561 Subvention (10.000 euros) à l'association Ad Lib (78670).

2013 DAC 572 Subvention (5.000 euros) à l'association La Voie des Livres (20e).

2013 DICOM 14 Convention de partenariat avec Mastercard France.

2013 DICOM 16 Convention de parrainage exposition "Les parisiens" (My Little Paris et les éditions du Chêne).

2013 DICOM 19 Convention d'itinérance exposition Izis (Italie)

2013 DPA 40 Approbation des modalités de passation de trois marchés d'assurance collective complémentaire de responsabilité décennale pour les opérations de constructions des conservatoires municipaux des 12e, 13e et 17e arrondissements.

2013 SG 64 Subvention (2.500 euros) à l'association Poudre de sourire (11e).

2013 SG 67 - DAC 485 Subvention (46.000 euros) et convention avec l'association Tribudom (20e) pour ses projets d'éducation à l'image.

2013 SG 68 Subvention (2.500 euros) à l'association Arts, cinéma et enseignements (19e) au titre de l'année 2013.

2013 SG 69 Subvention (4.500 euros) à l'association Cinélangues (18e) pour son action d'éducation au cinéma et d'apprentissage des langues.

2013 SG 72 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Maison du film court (19e).

2013 SG 74 Subvention (5.500 euros) à l'association Collectif Jeune cinéma (10e) pour l'organisation de la 15e édition du Festival des Cinémas Différents de Paris.

2013 SG 75 Subvention (4.000 euros) à l'association Signes de nuit (4e) pour l'organisation de la 11e édition de son festival de cinéma différent.

2013 SG 76 Subvention (3.000 euros) à l'association Point Ligne Plan (94200 Ivry-sur-Seine).

2013 SG 77 Subvention (3.000 euros) à l'association Cinédoc (1er) pour sa programmation mettant en valeur le cinéma expérimental et d'avant-garde.

2013 SG 79 Subvention (14.000 euros) à l'association Light Cone (19e) afin qu'elle puisse valoriser et diffuser régulièrement le cinéma expérimental à Paris.

2013 SG 80 Subvention (5.000 euros) à l'Association française du cinéma d'animation (AFCA) (9e).

2013 SG 85 Subvention (2.000 euros) à l'association Clap noir (93100 MONTREUIL) pour l'organisation d'un cycle de projections consacrées au cinéma dakarois.

2013 SG 88 Subvention (5.000 euros) à l'association Attac Paris Nord Ouest (18e) pour l'organisation de la 11e édition du festival de cinéma Images mouvementées.

2013 SG 91 Subvention (2.000 euros) à l'association Ciné-Ma-Différence (14e) pour la poursuite de ses activités à destination des personnes en situation de handicap.

2013 SG 95 Subvention (18.000 euros) et convention avec l'association Festival de films gays et lesbiens de Paris (3e) pour l'organisation de la 19e édition du festival.

2013 SG 101 Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association Les Lumières (15e) pour l'organisation de la 18e édition des Prix Lumières.

2013 SG 103 Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association Unifrance (9e) afin de soutenir ses actions cinématographiques en 2013.

2013 SG 155 Subvention (3.300 euros) et convention avec l'association La Contrebande (93170 Bagnolet).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

2013 DAC 51 Subvention (8.000 euros) et convention avec l'Association Fédération nationale des associations solidaires d'action avec les Tsiganes, F.N.A.S.A.T et Gens du voyage (19e).

2013 DAC 147 Subvention (34.000 euros) et convention avec l'association Maison d'Europe et d'Orient (12e).

2013 DAC 189 Subventions (20.000 euros) à l'association Centre Mandapa (13e).

2013 DAC 289 Subvention (10.000 euros) à l'association Safoul productions (93100 Montreuil).

M. Bruno JULLIARD, Mme Claudine BOUYGUES, rapporteurs.

2013 CAB_MA 1 - DDEES 53 Subvention (20.000 euros) à l'association AFRIKEVENTS (93100 Montreuil) pour l'organisation du salon Labo Ethnik.

M. Bruno JULLIARD, Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteurs.

2013 DAC 75 Subvention (5.000 euros) à l'association La Fabrique des petits hasards (13e).

2013 DAC 193 Subvention (7.000 euros) à l'Association des donneurs de voix Bibliothèque sonore de Paris Albert Roos (15e).

2013 DAC 459 Subvention (3.000 euros) à l'association SIDVEM (14e).

M. Bruno JULLIARD, Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

2013 DAC 398 - DEVE 42 Subvention (7.000 euros) à l'association Festival du Livre et de la Presse d'Ecologie (18e).

M. Bruno JULLIARD, M. René DUTREY, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteurs.

2013 DAC 431 - DJS 331 Subvention (64.000 euros) et avenant à convention avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Petit Bain (13e).

M. Bruno JULLIARD, Mme Isabelle GACHET, rapporteurs.

2013 DAC 354 - DJS 328 - DASCO 44 Subvention (8.500 euros) et avenant avec l'association Compagnie à Force de Rêver (14e).

M. Bruno JULLIARD, Mme Isabelle GACHET, Mme Colombe BROSSEL, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

2013 DAC 375 - DJS 319 - DPVI 87 Subvention (18.500 euros) et avenant n° 3 à la convention pluriannuelle avec l'association Ateliers du Chaudron (11e).

M. Bruno JULLIARD, Mme Isabelle GACHET, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

2013 DAC 119 Subventions (245.000 euros) avenant et convention avec l'association Paris bibliothèques (3e).

2013 EPPM 1 Modification de la dénomination du Musée Galliera, Musée de la Mode de la Ville de Paris (16e).

M. Bruno JULLIARD et Mme Danièle POURTAUD, rapporteurs.

2013 DAC 12 - DGRI 69 Subvention (50.000 euros) et convention avec la SARL Le Tarmac - La scène internationale francophone (20e).

M. Bruno JULLIARD et M. Pierre SCHAPIRA, rapporteurs.

2013 DAC 483 - DGRI 63 Subvention (17.800 euros) à l'association Coup de Soleil (1er).

M. Bruno JULLIARD, M. Pierre SCHAPIRA, Mme Claudine BOUYGUES, rapporteurs.

2013 DAC 21 Subvention (9.000 euros) à l'association Le Mystère Bouffe (93310 Le Pré Saint Gervais).

2013 DAC 315 Subvention (1.500 euros) à l'association Compagnie Abel (10e).

2013 DAC 318 - DPVI 88 Subvention (19.500 euros) et avenant avec l'association Ombre en lumière (11e).

2013 DAC 325 Subvention (1.500 euros) à l'association La Compagnie des hommes (10e).

2013 DAC 326 Subvention (1.000 euros) à l'association la Bande à Godot (18e)

2013 DAC 330 Subventions (1.000 euros) à l'association L'Ogresse Théâtre de marionnettes (20e)

2013 DAC 331 Subvention (1.000 euros) à l'association Plus Loin (20e)

2013 DAC 332 Subvention (1.000 euros) à l'association Zarts Prod (11e).

2013 DAC 377 Subvention (1.500 euros) à l'association R'Style (19e).

2013 DAC 378 Subvention (1.500 euros) à l'association Kasbah sur scène (18e).

2013 DAC 380 Subvention (2.000 euros) à l'association 129H productions (20e).

2013 DAC 383 Subvention (9.000 euros) à l'association Art Exprim 18 (18e)

2013 DAC 411 Subvention (10.000 euros) à l'association M.U (18e).

2013 DAC 414 Subvention (1.000 euros) à l'association 4 à 4 dix-huit (18e).

2013 DAC 415 Subvention (1.500 euros) à l'association APDV centre d'art (12e).

2013 DAC 478 Subvention (4.500 euros) à l'association Arsmedia (19e).

2013 DAC 479 Subvention (2.000 euros) à l'association La Sierra Prod (18e).

2013 DAC 481 Subvention (4.000 euros) à l'association Khiasma (93260 Les Lilas).

2013 DAC 482 Subvention (2.500 euros) à l'association Musiques et cultures digitales (11e).

2013 DAC 487 Subvention (1.500 euros) à l'association ACTE (Association Cultures Territoires, 18e).

2013 DAC 488 Subvention (1.000 euros) à l'association CO.DE.BAR - La Compagnie des Baroudeurs (18e).

2013 DAC 492 Subvention (1.000 euros) à l'association 22,48 m² (20e).

2013 DAC 500 Subvention (1.000 euros) à l'association L'Eclaboussée (18e).

2013 DAC 508 Subvention (2.000 euros) à l'association L'Aire à Mots (10e).

2013 DAC 551 Subvention (1.500 euros) à l'association Les Serruriers Magiques (18e).

M. Bruno JULLIARD, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

2013 SG 42 Subvention (3.000 euros) à l'association Fonds des Femmes en Méditerranée (FFMED) (20e).

2013 SG 48 Subvention (2.000 euros) à l'association Bâtisseuses de paix (11e).

2013 SG 51 Subvention (3.000 euros) au Forum d'Animation, de Création, d'Expression et de Loisirs (FORANIM) (15e)

2013 SG 53 Subvention (4.000 euros) à l'association Franco-Chinoise Pierre Ducerf (3e) au titre de l'année 2013.

2013 SG 115 Subvention (13.000 euros) et convention avec Les Ami-e-s du Mage (20e).

2013 SG 119 Subvention (2.000 euros) à l'association Egalité (15e).

2013 SG 122 Subvention (1.000 euros) à l'Association pour la Recherche sur la Ville et l'Habitat (ARVHA) (3e).

2013 SG 157 Subvention (8.000 euros) à la Fédération des Associations et Centres d'Espagnols Emigrés en France (FACEEF) (93210 La Plaine Saint Denis).

2013 SG 158 Subvention (1.500 euros) à l'Association des Avocats et Juristes Franco Berbère (1er).

2013 SG 160 Subvention (2.000 euros) à l'association Femmes de la Terre (19e).

2013 SG 161 Subvention (15.000 euros) à la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF) (19e).

2013 SG 163 Subvention (2.000 euros) à l'association H/F Ile de France (18e).

Mme Fatima LALEM, rapporteure.

2013 DASES 19 Subvention (20.061,85 euros) et convention avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France relative au contrôle des règles d'hygiène et de surveillance des légionelles des piscines privées de Paris effectué par le Laboratoire d'Hygiène de la Ville de Paris.

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur.

2013 DPE 62 - DF 56 Admission en non-valeur de créances irrécouvrables sur l'exercice 2013 du budget annexe de l'Eau.

2013 DPE 56 Autorisation de dépôt des autorisations administratives nécessaires à des travaux de déconstruction et d'arasement d'une butte réalisée par le SIAAP sur des parcelles parisiennes à Clichy-la-Garenne (92).

2013 DPE 31 Subvention (2.000 euros) à l'Observatoire des usagers de l'assainissement en Ile-de-France (12e) pour l'année 2013.

2013 DVD 156 Subventions sollicitées auprès de la Région d'Ile de France dans le cadre du contrat particulier Paris Région d'Ile de France 2009-2013 au titre du programme d'actions 2013 sur la valorisation environnementale des canaux.

2013 DVD 113 Indemnisation amiable de l'Alliance Batelière de la Sambre Belge (ABSB) relative aux dommages sur le bateau DIANE survenus les 8 février 2009 et 2 janvier 2012, dans le canal de l'Ourcq à Bondy et Bobigny (93).

2013 DVD 114 Indemnisation amiable due au propriétaire du bateau DIANE endommagé sur le canal de l'Ourcq correspondant à la perte d'exploitation subie.

2013 DVD 105 Fixation du montant des redevances forfaitaires pour l'emplacement des buvettes et des glaciers sur le bassin de la Villette (19e) dans le cadre de l'opération Paris Plage 2013.

Mme Anne LE STRAT, rapporteure.

2013 DVD 90 Subvention (2.000 euros) à l'association "Au Fil de l'Ourcq".

2013 DVD 159 Signature d'une convention de superposition d'affectation sur le domaine public fluvial au bénéfice de la ville de Bondy pour la réalisation d'aménagements des berges du canal de l'Ourcq.

Mme Anne LE STRAT, M. Pierre MANSAT, rapporteurs.

2013 DLH 13 Autorisation de procéder à l'indemnisation de trois propriétaires privés en réparation de dommages causés aux intéressés lors de sinistres dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris en sa qualité de propriétaire.

2013 DLH 69 Location par bail emphytéotique, au profit de Paris Habitat-OPH, de l'immeuble communal 50, rue Liancourt (14e).

2013 DLH 90 Octroi de la garantie de la Ville de Paris pour 2 prêts Gaïa portage foncier à contracter par Logis Transports en vue du financement d'un programme de construction neuve de logements familiaux de 18 logements PLA-I, 72 logements PLUS, 41 logements PLS 80 bd Jourdan, d'une résidence étudiante de 365 logements PLUS 144-160 rue de la Tombe Issoire (14e).

2013 DLH 96 Avenant au bail emphytéotique des 26 et 27 octobre 2006 consenti à l'association CASP, portant location de divers lots domaniaux dépendant notamment de l'immeuble en copropriété 113, avenue Jean Jaurès (19e).

2013 DLH 102 Approbation des modalités de lancement de marchés à bons de commande multi-attributaires pour les travaux de démolition dans les immeubles communaux et départementaux dans le cadre du groupement de commande pour la réalisation, l'aménagement et la maintenance des bâtiments.

2013 DLH 108 Prorogation des garanties d'emprunt accordées par la Ville de Paris aux prêts PLUS et PLA-I à contracter par Logement Français pour le financement d'un programme de construction neuve comportant 1 logement PLA-I et 6 logements PLUS, 105 rue Nollet (17e).

2013 DLH 109 Prorogation des garanties d'emprunt accordées par la Ville de Paris aux prêts PLUS à contracter par Logement Francilien pour le financement d'un programme de démolition-reconstruction comportant 14 logements PLUS, 13 rue de l'Orillon (11e).

2013 DLH 110 Délibérations modificatives au bénéfice de Logement Français relatives à deux opérations de réhabilitation Plan Climat, 10 rue de l'Escaut-64 rue Curial et 29 rue de l'Equerre (19e).

2013 DLH 115 Lancement et signature d'un marché relatif aux missions d'accompagnement social dans des logements ou immeubles privés situés à Paris (article 30).

2013 DLH 116 Modification d'une délibération au bénéfice de Logement Francilien pour la réalisation d'un programme de réhabilitation progressive Plan Climat de 11 logements, 6 rue de la Présentation (11e).

2013 DLH 128 Location par bail emphytéotique, au profit de la RIVP, de l'immeuble communal 106 rue de Patay (13e).

2013 DLH 129 Réalisation par l'Association des Cités du Secours Catholique d'un programme de création d'une maison relais comportant 16 logements PLA-I, 36 rue Miollis (15e).

2013 DLH 132 Avenant au bail emphytéotique consenti le 29 octobre 2008 à la RIVP, portant location de lots domaniaux dépendant de l'immeuble en copropriété 106, rue Castagnary (15e).

2013 DLH 141 Autorisation à M. le Maire de Paris de consentir au dépôt, par l'Etablissement public du musée national Picasso-Paris, de toute demande d'urbanisme (comprenant les autorisations au titre des Monuments Historiques), nécessaire en vue de la réalisation de la deuxième phase des travaux de modernisation du Musée Picasso, 5 rue de Thorigny (3e).

2013 DLH 142 Protocole transactionnel d'indemnisation de la Ville de Paris par la Société Francilienne de Bardage Charpente et Couverture suite aux désordres constatés au 4 rue de l'Oratoire (1er).

2013 DU 123 Cession par voie d'adjudication publique de deux lots de copropriété dans un immeuble 127-129 rue de Castagnary (15e).

2013 DU 166 Vente du local commercial 26-28 rue des Vignoles (20e).

2013 DU 201 Cession à la SOREQA des lots de copropriété n° 6 et 22 de l'immeuble situé 5 impasse Sainte-Henriette (18e).

M. Jean-Yves MANO, rapporteur.

2013 DLH 138 Signature d'un avenant à la convention du 22 mai 2006 entre la Ville de Paris et la Cité Internationale Universitaire de Paris relative à la rénovation de la Fondation Deutsch de la Meurthe.

M. Jean-Yves MANO, M. Didier GUILLOT, rapporteurs.

2013 DLH 137 Autorisation donnée à la Ville de Vincennes de déposer toute demande d'urbanisme permettant l'occupation du 11 avenue de Nogent (12e) conformément à la convention d'occupation du domaine public conclue entre la Ville de Vincennes et la Ville de Paris.

2013 DLH 151 Modification du protocole de résiliation anticipée de la location emphytéotique consentie par la Ville de Paris à ELOGIE, venue au droit de la SEMIDEP, sur la parcelle communale rue Maurice Déménitroux à Créteil (94).

M. Jean-Yves MANO et M. Pierre MANSAT, rapporteurs.

2013 DU 29 Cession de l'ancienne colonie de vacances à Villeneuve-sur-Yonne (89).

2013 DU 88 Déclassement et cession d'une parcelle de terrain à Bondy (93).

2013 DU 114 Autorisation donnée à SEQUANO Aménagement, aménageur de la ZAC de l'Horloge à Romainville (93), de déposer une demande d'autorisation à la CDAC, un permis de démolir, un permis de construire et toutes demandes d'autorisations d'urbanisme et administratives, sur une partie du terrain 34 avenue Gaston Roussel à Romainville (93).

2013 DU 193 Délimitation unilatérale partielle de parcelles appartenant au domaine public situées dans le Parc du Tremblay à 94500 Champigny-sur-Marne et signature des arrêtés de délimitation correspondants.

2013 DU 207 Délimitation unilatérale partielle de parcelles appartenant au domaine public communal situées à 93600 Aulnay Sous-Bois et signature des arrêtés de délimitation correspondants.

2013 DU 208 Déclassement et cession de deux parcelles de terrain à Sevrans (93).

2013 DU 246 Autorisation de dépôt d'une demande de permis de construire pour des travaux de construction d'une centrale de collecte pneumatique des déchets réalisés par la société SEQUANO Aménagement sur des parcelles parisiennes occupées par le SYCTOM à Saint Ouen (93).

2013 SG 136 Approbation d'une convention-cadre de coopération avec la Département de Seine-Saint-Denis.

M. Pierre MANSAT, rapporteur.

2013 DASCO 17 Fixation au titre de l'exercice 2013, du taux de progression de la valeur des prestations accessoires accordées gratuitement aux agents de l'Etat logés par nécessité absolue de service dans les trois écoles d'arts parisiennes (BOULLE, ESTIENNE et DUPERRÉ).

2013 DASCO 84 Subventions (87.129 euros) à l'ESAA Duperré (3e) et à l'ESAA Boule (12e).

2013 DASCO 86 Dotation (5.787 euros) à l'E.S.A.I.G. Estienne (13e).

2013 DASCO 121 Subventions (750.000 euros) aux écoles d'arts appliqués.

2013 DASCO 122 Passation entre la Région Ile-de-France, le Département de Paris et la Ville de Paris d'une convention de mise à disposition temporaire du service de restauration et de certains locaux scolaires du lycée régional Lazare Ponticelli (13e) au bénéfice du collège Georges Braque (13e) et de l'école d'art Estienne (13e).

2013 DDEEES 103 Conclusion d'un bail emphytéotique administratif, avec la RIVP, pour l'occupation de l'immeuble situé au 8-10 rue Charles V (4e).

2013 DDEEES 110 Subvention (34.000 euros) à divers organismes dans le cadre de l'appel à projets Colloques scientifiques internationaux à Paris.

2013 DDEEES 119 Subvention avec convention (1.000.000 euros) à l'association Science Créativité Interdisciplinarité Recherche Education (SCIRE) pour la création d'une plateforme de numérisation d'enseignements innovants.

2013 DDEEES 134 Convention d'occupation des bâtiments municipaux pour l'installation et l'expérimentation de nouvelles solutions technologiques liées à l'efficacité énergétique du bâtiment.

2013 DDEEES 143 Subvention (100.000 euros) et convention avec la Cité Internationale Universitaire de Paris pour l'accueil de chercheurs étrangers.

2013 DDEEES 144 Subvention (1.400.000 euros) et signature d'une convention avec la Cité Internationale Universitaire de Paris pour le financement de l'édition 2013 du programme "Research in Paris".

2013 DDEEES 147 Subvention (300.000 euros) à la Régie à autonomie financière et personnalité morale chargée de l'école des ingénieurs de la Ville de Paris (EIVP).

2013 DDEEES 149 Subvention (40.000 euros) avec convention avec l'Association Science et Télévision (13e).

2013 DDEEES 152 Désignation du Directeur Général de l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles Paris (5e).

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2013 DA 22 et DA 22-G : Approbation des modalités de lancement et d'attribution de marchés à bons de commande mono-attributaires relatifs à des prestations de vérification réglementaire des ascenseurs et appareils élévateurs dans le cadre des groupements de commandes pour la réalisation, l'aménagement et la maintenance des bâtiments en quatre lots.

2013 DA 23 et DA 23-G : Lancement des marchés à bons de commande mono-attributaire en trois (3) lots séparés, de diagnostics amiante et plomb dans le cadre de groupements de commandes.

2013 DA 24 et DA 24-G : Lancement et signature de marchés à bons de commande en 17 lots séparés, pour des prestations de maintenance et l'aménagement de bâtiments pour la réalisation de travaux dont l'exécution relève du budget municipal ou départemental de Paris, dans le cadre de groupements de commandes.

2013 DA 25 Lancement d'un appel d'offre ouvert pour la passation d'un accord-cadre mono attributaire relatif à la location de matériel et prestations associées dans le domaine audiovisuel.

2013 DA 27 et DA 27-G : Approbation des modalités de lancement et d'attribution d'un marché à bons de commandes pour la fourniture, la livraison et l'installation de mobilier de collectivité, destiné à l'ensemble des services de la Ville et du Département de Paris, aux services dotés d'un budget annexe et aux mairies d'arrondissement.

2013 DAJ 21 Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres les 13 et 25 juin 2013.

2013 SG 165 Réaménagement du quartier des Halles (1er). Approbation et signature d'un protocole transactionnel entre la Ville de Paris et la société Amiante Démantèlement Services.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

2013 DFPE 15 Subvention (133.439 euros) et avenant n° 5 avec l'association Centre Israélite de Montmartre pour la crèche collective Marcel Bleustein Blanchet (18e).

2013 DFPE 16 Subvention (301.198 euros) et avenant n° 5 avec l'association Centre Israélite de Montmartre (18e) pour la crèche collective Lamarck (18e).

2013 DFPE 17 Subvention (67.569 euros) et avenant n° 5 avec l'association Centre Israélite de Montmartre pour le jardin maternel (18e).

2013 DFPE 27 Subvention (342.600 euros) et avenant n° 3 avec l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants (19e) pour la crèche familiale (19e).

2013 DFPE 28 Subvention (100.900 euros) et avenant n° 3 avec l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants (19e) pour la halte-garderie (19e).

2013 DFPE 29 Subvention (114.059 euros) et avenant n° 3 avec l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants (19e) pour le jardin d'enfants (19e).

2013 DFPE 30 Subvention (179.685 euros) et avenant n° 3 avec l'association Gan Yael Crèche et Jardin d'Enfants (19e) pour la crèche collective (19e).

2013 DFPE 37 Subvention (59.771 euros) et avenant n° 5 avec l'association Ohel Esther (19e) pour la halte-garderie Ohel Léa (19e).

2013 DFPE 38 Subvention (127.615 euros) et avenant n° 3 avec l'association Crèche Avenir (19e) pour la crèche collective (19e).

2013 DFPE 39 Subvention (88.091 euros) et avenant n° 3 avec l'association Crèche Gan Esther (19e) pour la crèche collective (19e).

2013 DFPE 161 Subvention (48.495 euros) et avenant n° 5 avec l'Association d'Education Populaire Notre Dame des Champs - Montparnasse Rencontres pour la halte-garderie (14e).

2013 DFPE 170 Subvention (467.399 euros) et avenant avec la Fondation Maison des Champs de Saint François d'Assise (19e) pour la crèche collective Sainte Lucie (5e).

2013 DFPE 171 Subvention (140.321 euros) et avenant à l'association des Cités du Secours Catholique pour la crèche familiale Cité Saint Martin (4e).

2013 DFPE 252 Subvention (280.651 euros) et avenant n° 5 avec la Fondation Casip Cojasor (20e) pour sa halte-garderie (20e).

2013 DFPE 260 Subvention (103.023 euros) et avenant n° 5 à l'association La Joannaise Du Gros Caillou (7e) pour sa halte-garderie.

2013 DFPE 86 Subvention (121.419 euros) et avenant n° 5 avec l'association La Goutte de Lait Saint Leon pour la halte-garderie Le Petit Edgar (15e).

2013 DFPE 87 Subvention (162.085 euros) et avenant n° 4 avec l'association La Goutte de Lait Saint Léon pour l'établissement multi-accueil Le Saint Léon (15e).

2013 DFPE 88 Subvention (138.441 euros) et avenant n° 4 avec l'Association La Goutte de Lait Saint Léon pour l'établissement multi-accueil Le Petit George (15e).

2013 DFPE 101 Subvention (115.972 euros) et avenant n° 5 avec l'association Le Moulin Bleu pour la crèche parentale Pic Puce (12e).

2013 DFPE 107 Subvention (67.723 euros) et avenant n° 5 à l'association La Planète des Enfants pour la structure multi-accueil (14e).

2013 DFPE 109 Subvention (32.790 euros) et avenant n° 5 avec l'Association Calinot Singe pour la crèche parentale (15e).

2013 DFPE 129 Subvention (95.222 euros) et avenant n° 5 avec l'association Les Enfances pour la crèche parentale (18e).

2013 DFPE 130 Subvention (119.710 euros) et avenant n° 5 avec l'association La Chouine (18e) pour la crèche parentale.

2013 DFPE 131 Subvention (122.469 euros) et avenant n° 5 avec l'association Acidulés et à croquer pour la crèche parentale (18e).

2013 DFPE 133 Subvention (96.882 euros) et avenant n° 3 à l'association Crèche parentale du Sentier pour la crèche parentale (2e).

2013 DFPE 155 Subvention (109.049 euros) et avenant n° 5 à l'Association Franco-Asiatique pour l'Enfance (10e) pour la crèche Yves Toudic (10e).

2013 DFPE 156 Subvention (311.398 euros) et avenant n° 5 à l'Association Franco-Asiatique pour l'Enfance (10e) pour la structure multi-accueil Bellot (19e).

2013 DFPE 157 Subvention (42.904 euros) et avenant n° 5 avec l'association Oeuvre d'Education Populaire Familiale du Petit Montrouge (14e) pour la halte-garderie (14e).

2013 DFPE 187 Subvention (380.569 euros) et avenant n° 5 à l'association Institut d'études, de recherches, de formation en action sociale pour la crèche collective (15e).

2013 DFPE 188 Subvention (217.758 euros) et avenant n° 5 avec l'association Institut d'Etude, de Recherche, de formation en action sociale (15e) pour la crèche collective (15e).

2013 DFPE 210 Subvention (126.543 euros) et avenant n° 5 à l'association La Cour des Noues pour la halte-garderie (11e).

2013 DFPE 211 Subvention (89.920 euros) et avenant n° 5 à l'association Solidarité Roquette pour la halte-garderie Les Pitchouns (11e).

2013 DFPE 212 Subvention (86.158 euros) et avenant n° 5 à l'association Haut Comme 3 Pommes pour la halte-garderie (11e).

2013 DFPE 227 Subvention (265.349 euros) et avenant n° 5 avec l'association Les Amis (17e) pour la structure multi-accueil (17e).

2013 DFPE 228 Subvention (80.213 euros) et avenant n° 5 avec l'association Centre Epinettes Famille Insertion Accueil (17e) pour la halte-garderie Kellner (17e).

2013 DFPE 256 Subvention (84.811 euros) et avenant n° 5 avec l'association Le Repaire des Lutins (20e) pour sa crèche parentale (20e).

2013 DFPE 258 Subvention (420.024 euros) et avenant n°5 avec l'association Crèche Laïque du Quartier St Fargeau (20e) pour la crèche collective St Fargeau (20e).

2013 DFPE 295 et DFPE 14-G : Lancement et signature de marchés de fourniture et livraison de matériels de puériculture et de poussettes pour les établissements de la Ville et du Département de Paris accueillant de jeunes enfants, en 2 lots séparés dans le cadre du groupement de commandes pour l'achat de fournitures et services.

2013 DFPE 318 Lancement d'une procédure de délégation de service public pour l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 13/15, rue Charrière (11e).

2013 DFPE 319 Approbation du lancement d'une procédure de délégation de service public pour l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 3, rue Jean Giono (13e).

2013 DFPE 320 Lancement d'une procédure de délégation de service public pour l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 29/33, rue Emeriau (15e).

2013 DFPE 331 Approbation des modalités de lancement et d'attribution d'un marché sur appel d'offres ouvert européen à bons de commande de prestation d'assistance à la conception de menus et fourniture de denrées brutes pour les établissements de petite enfance de la Ville de Paris .

2013 DFPE 332 et DFPE 16-G : Lancement et signature de marchés à bons de commande pour la fourniture et la livraison de produits d'hygiène corporelle destinés aux établissements de la Ville et du Département de Paris accueillant de jeunes enfants, dans le cadre du groupement de commandes pour l'achat de fournitures et services.

2013 DFPE 347 Lancement d'un marché article 30 relatif à la gestion et à l'exploitation d'un établissement de petite enfance situé 21 rue Vaucouleurs (11e).

2013 DFPE 365 Convention avec la RIVP relative à la répartition et à la facturation des charges communes ainsi qu'au recouvrement des frais de fourniture d'eau froide, d'eau chaude et de chauffage à la crèche sise 69 bis, rue de Dunkerque (9e).

2013 DFPE 366 Lancement d'un marché à bons de commande multi attributaires sans minimum ni maximum, passé selon les articles 30 et 77 du Code des Marchés Publics ayant pour objet la mise à disposition de places d'accueil de petite enfance pour les parisiens au sein d'établissements d'accueil collectif de petite enfance situés dans le 8e arrondissement.

2013 DFPE 368 Convention d'occupation précaire avec l'association CAFEZOIDE concernant le logement situé 14, rue Gaston Rebuffat (19e).

2013 DFPE 369 Protocoles d'indemnisation amiable de familles et d'agents de la Ville de Paris suite à des vols dans les établissements d'accueil de la petite enfance ainsi que d'un agent de la Ville de Paris suite à la contamination de son domicile par des punaises dans le cadre de son activité agréementée d'accueil d'enfants.

2013 DFPE 371 Conventions d'objectifs avec des associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance (2e).

2013 DFPE 373 Conventions d'objectifs avec des associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance (4e).

2013 DFPE 374 Conventions d'objectif avec des associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance (5e).

2013 DFPE 375 Conventions d'objectifs avec des associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance (6e).

2013 DFPE 376 Convention d'objectifs avec des associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance (7e).

2013 DFPE 377 Convention d'objectifs avec ABC Puériculture, association gestionnaire d'un établissement de la petite enfance (8e).

2013 DFPE 378 Conventions d'objectifs avec des associations gestionnaires d'établissement de la petite enfance (9e).

2013 DFPE 379 Conventions d'objectifs avec des associations gestionnaires d'établissement de la petite enfance (10e).

2013 DFPE 380 Conventions d'objectifs avec des associations gestionnaires d'établissement de la petite enfance (11e).

2013 DFPE 381 Conventions d'objectifs avec des associations et organismes gestionnaires d'établissements de la petite enfance (12e).

2013 DFPE 382 Conventions d'objectifs avec des associations et organismes gestionnaires d'établissements de la petite enfance (13e).

2013 DFPE 383 Convention d'objectifs avec des associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance (14e).

2013 DFPE 384 Conventions d'objectifs avec des associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance (15e).

2013 DFPE 385 Conventions d'objectifs avec des associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance (16e).

2013 DFPE 386 Conventions d'objectifs avec des associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance (17e).

2013 DFPE 387 Conventions d'objectifs avec des associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance (18e).

2013 DFPE 388 Conventions d'objectifs avec des associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance (19e).

2013 DFPE 389 Conventions d'objectifs avec des associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance (20e).

2013 DFPE 404 Convention passée avec l'association Union Départementale des Associations Familiales de Paris, U.D.A.F. de Paris pour l'attribution d'une subvention d'équipement afin d'aménager des locaux en création d'un établissement multi accueil de 32 places, situé 11b, rue Blanche (9e).

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2013 DFPE 282 Subvention (225.105 euros) et avenant n° 5 avec l'Association Pour l'Education Thérapeutique et la Réadaptation des Enfants Infirmes Moteurs Cérébraux (15e) pour la halte-garderie Le Chalet (10e).

2013 DFPE 283 Subvention (143.747 euros) et avenant n° 5 avec l'Association pour l'Education Thérapeutique et la Réadaptation des Enfants Infirmes Moteurs Cérébraux pour la halte-garderie Trotte Lapins (15e).

2013 DFPE 284 Subvention (206.382 euros) et avenant n° 5 avec l'Association Pour l'Education Thérapeutique et la Réadaptation des Enfants Infirmes Moteurs Cérébraux pour la halte-garderie Ram Dam (18e).

M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Véronique DUBARRY, rapporteurs.

2013 DPE 63 Approbation des modalités de lancement et d'attribution d'un marché de fourniture de gaz conditionnés : butane, propane et gaz industriels.

M. Mao PENINOU, rapporteur.

2013 DAC 101 Subvention (3.600 euros) à la Société Historique du VI^e arrondissement (6e).

2013 DAC 266 Subvention (6.500 euros) à l'association S.O.S. Paris (6e).

2013 DAC 298 Subvention (7.000 euros) à l'Association pour la Sauvegarde et la Mise en valeur du Paris historique (4e).

2013 DAC 439 Subvention (5.000 euros) à l'association Les Appels d'Orphée (8e).

2013 DAC 472 Subventions (1.074.402 euros) convention et avenant avec l'association Musée d'Art et d'Histoire du Judaïsme (3e).

2013 DAC 473 Subvention (25.000 euros) et convention avec la Fondation Le Musée Clemenceau (16e).

2013 DAC 552 Subvention (9.000 euros) à l'association Bibliothèque du Saulchoir (13e).

2013 DAC 580 Subvention (1.500 euros) à l'Association Village Losserand amis du patrimoine (14e).

2013 DU 215 Subvention avec convention (3.000 euros) à l'Association nationale des villes et pays d'art et d'histoire.

Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.

2013 DDEES 100 Bail emphytéotique avec l'UD CFDT de Paris sur l'immeuble 7-9 rue Euryale Dehaynin (19e).

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

2013 DGRI 43 Subvention (35.000 euros) et convention avec l'association Réseau Africain de l'Education pour la Santé (RAES France) (7e) dans le cadre de la lutte contre le Sida en Afrique (Sénégal).

2013 DGRI 51 Subvention (29.000 euros) et convention à la Maison des Journalistes (15e).

2013 DGRI 52 Subvention (20.000 euros) et avenant à convention avec l'association Reporters sans Frontières (2e).

2013 DGRI 57 Subvention (12.500 euros) à la Fondation Alliance Française (6e).

2013 DGRI 60 Subvention (2.000 euros) à l'association "Cá e lá, Troupe de Théâtre" (94400 Vitry-sur-Seine).

2013 DGRI 62 Subvention (3.000 euros) à l'association Mémoire de l'Avenir (18e).

2013 DGRI 65 Subvention (5.500 euros) à l'association Revivre (94300 Vincennes).

2013 DGRI 67 Projet de coopération avec la Ville de Tunis dans le domaine de la propreté.

2013 DGRI 74 Subvention (100.000 euros) avec convention à l'association Médecins du Monde (18e) pour un programme d'aide d'urgence aux réfugiés syriens.

M. Pierre SCHAPIRA, rapporteur.

2013 DGRI 70 - DRH 77 Contrat de subvention entre la Ville de Paris et la Commission européenne relatif au projet Fit for Europe IV (programme d'acquisition de compétence européenne par le biais d'une mobilité dans une ville de l'UE partenaire).

M. Pierre SCHAPIRA, Mme Maïté ERRECART, rapporteurs.

2013 DGRI 16 - DPE 43 Subvention (28.000 euros) et convention avec l'association des communes de Diombougou et de Sero-Diamanou (13e) pour son projet d'eau potable pour Bougoutrou, Koumare, Tafacirga et Walila, villages des communes, respectivement, de Sero Diamanou, Segala, Colimbine et Marintoumania, territoire du cercle de Kayes, région de Kayes au Mali.

2013 DPE 57 - DGRI 66 Subvention (20.776 euros) et avenant à la convention avec l'association du comité de rénovation de Diawara (19e) pour l'attribution du solde de la subvention relative au projet de mise en place d'un service public de l'eau potable dans la ville de Diawara au Sénégal.

M. Pierre SCHAPIRA, Mme Anne LE STRAT, rapporteurs.

2013 DPVI 84 Subventions (31.000 euros) à 13 associations menant des actions au titre de la Politique de la ville sur le quartier Porte de Vanves-Plaisance-Raymond Losserand du (14e) et conventions avec 2 associations. Deuxième enveloppe pour 2013.

2013 DPVI 93 Subventions (49.800 euros) à 12 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville Quartier Belleville Amandiers du 20e arrondissement. Deuxième enveloppe 2013.

2013 DPVI 94 Subventions (55.000 euros) à 15 associations menant des actions au titre de la politique de la Ville (13e) et convention avec l'association ASTS. Deuxième enveloppe 2013.

2013 DPVI 96 Subventions (23.000 euros) à 6 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville. Quartier de la Goutte d'Or (18e). Deuxième enveloppe 2013.

2013 DPVI 97 Subventions (25.373 euros) à onze associations menant des actions au titre de la Politique de la ville sur le Quartier Fontaine au Roi (11e). Seconde enveloppe 2013.

2013 DPVI 98 Subventions (50.500 euros) à 21 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville sur le quartier des Portes Saint-Denis et Saint Martin, Buisson Saint-Louis, Sainte-Marthe, Grange-aux-Belles (10e) et conventions avec 5 associations. Seconde enveloppe 2013.

2013 DPVI 99 Subvention (21.000 euros) et convention avec l'association Léo Lagrange, centre social et culturel Maurice Noguès (14e).

2013 DPVI 101 Subventions à 15 associations menant des actions au titre de la Politique de la ville sur le Quartier Porte de Clichy- Porte de Saint Ouen (17e). Deuxième enveloppe 2013.

2013 DPVI 102 Subvention (28.000 euros) et convention avec l'association Rejoue (14e).

2013 DPVI 103 Subventions (43.500 euros) à dix-sept associations menant des actions au titre de la Politique de la ville sur le quartier La Chapelle Porte d'Aubervilliers (18e). Deuxième enveloppe pour 2013.

2013 DPVI 105 Subventions (52.000 euros) à 13 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville sur le quartier Porte Montmartre Clignancourt (18e). Deuxième enveloppe pour 2013.

2013 DPVI 107 Subventions (42.000 euros) à 21 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville dans les quartiers Flandre et Danube-Solidarité (19e) et conventions avec 11 associations. Seconde enveloppe 2013.

2013 DPVI 109 Subventions (72.000 euros) à 27 associations menant des actions dans les quartiers Politique de la ville de l'Est 20e. Deuxième enveloppe pour 2013.

2013 DPVI 121 Subventions (23.100 euros) à 11 associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville sur le Quartier Amiraux Simplon (18e). Deuxième enveloppe pour 2013.

2013 DPVI 128 Protocole de coopération et convention avec Paris Habitat - OPH au titre de la politique de la ville.

2013 DPVI 135 Subventions (627.800 euros) avec conventions à 16 associations pour le fonctionnement des 16 Espaces Publics Numériques parisiens.

Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteure.

2013 DPVI 125 - DDEEEEES 105 Subvention (53.000 euros) et convention avec l'association Les Faubourgs Numériques (18e).

Mme Gisèle STIEVENARD, Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteures.

2013 DPVI 108 - DAC 280 - DJS 375 - DASCO 46 Subventions (13.000 euros) et convention avec l'association Compagnie Graines de Soleil pour des projets politique de la ville dans le quartier de la Goutte d'or.

Mme Gisèle STIEVENARD, M. Bruno JULLIARD, Mme Colombe BROSSEL, Mme Isabelle GACHET, rapporteurs.

2013 DPVI 62 - DAC 281 - DJS 322 Subvention (14.500 euros) et convention triennale avec l'association Capoeira Viola/Cie le Sommet l'Abricotier du quartier la Chapelle (18e) dans le cadre de la politique de la Ville.

Mme Gisèle STIEVENARD, M. Bruno JULLIARD, Mme Isabelle GACHET, rapporteurs.

2013 DASES 2 Signature d'une convention entre le Département de Paris, la Commune de Paris et le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, portant délégation partielle de compétence en matière d'attribution et de gestion des aides financières à domicile de l'Aide sociale à l'enfance.

2013 DASES 15 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association les Morts de la rue (20e) pour son action d'accompagnement des convois des défunts de la rue.

2013 DASES 16 Fixation de la redevance annuelle due par l'association Emmaüs Solidarité pour l'occupation temporaire de locaux sis 57 boulevard Sébastopol (1er).

2013 DFPE 314 Subvention (1.000 euros) à l'association Vivre ensemble à Maroc Tanger (19e).

2013 DFPE 350 Subvention (22.500 euros) et convention avec l'association Fondation Oeuvre de la Croix Saint-Simon (20e).

2013 DFPE 351 Subvention (8.000 euros) et convention avec l'Union Départementale des Associations Familiales 75 (9e).

2013 DFPE 352 Subvention (8.000 euros) à la Ligue Française pour la Santé Mentale (LFSM) pour son espace de médiation familiale (8e).

2013 DFPE 353 Subvention (5.000 euros) à l'association Centre d'Etudes Cliniques des Communications Familiales (CECCOF) pour son action de médiation familiale (11e).

2013 DFPE 354 Subvention (15.000 euros) à l'association Oeuvre de Protection des Enfants Juifs (17e) pour La Maison des familles et des cultures (10e).

2013 DFPE 355 Subvention (10.000 euros) à l'association La Maison de la médiation (20e).

2013 DFPE 357 Subvention (47.000 euros) et avenant n° 2 à la convention avec l'Association Olga Spitzer (12e) pour son service Espace Famille Médiation.

2013 DFPE 360 Subvention (58.000 euros) et avenant avec l'association Ecole des Parents et des Educateurs (EPE,11e).

2013 DFPE 361 Subvention (3.000 euros) à l'association Arts Traditionnels et Nouvelles Technologies pour ses actions dans les 18e et 19e arrondissements.

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

2013 DAC 67 Subvention (17.760 euros) à 4 associations travaillant sur la communication de l'histoire auprès du public.

2013 DAC 519 Subvention (18.415 euros) à 11 associations d'anciens combattants et vétérans commémorant leurs régiments et armes, commémorant le souvenir d'opérations extérieures ou issus de la fonction publique.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

2013 DAC 602 - DEVE 126 Convention avec l'association Exode des Français Juifs d'Algérie, pour la mise à sa disposition d'un terrain au cimetière parisien de Pantin en vue de l'édification d'un monument commémoratif.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteures.

2013 DJS 12 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif du 12e arrondissement.

2013 DJS 23 Subventions (15.100 euros) à huit associations du 4e arrondissement.

2013 DJS 24 Subventions (21.300 euros) à douze associations du 5e arrondissement.

2013 DJS 25 Subventions (8.700 euros) à quatre associations du 6e arrondissement.

2013 DJS 38 Subventions (39.300 euros) à quatorze associations du 17e arrondissement.

2013 DJS 41 Subventions (20.950 euros) à dix associations du 20e arrondissement.

2013 DJS 42 Subventions (14.300 euros) à sept associations parisiennes.

2013 DJS 43 Subventions (29.600 euros) à six associations sportives universitaires.

2013 DJS 45 Subventions (36.600 euros) à seize associations parisiennes.

2013 DJS 61 Subvention (16.000 euros) avec convention avec Paris Charenton XIII (12e).

2013 DJS 67 Subvention (32.000 euros) avec convention avec le Sporting Club Nord Parisien (19e).

2013 DJS 68 Subvention (26.000 euros) avec convention avec le Comité Départemental de Roller Sports de Paris CDRS 75 (12e).

2013 DJS 74 Subvention (54.000 euros) avec convention avec Paris Profession Sport et Jeunesse (13e).

2013 DJS 78 Subvention (115.000 euros) et convention avec le Club Athlétique de Paris (14e).

2013 DJS 80 Subvention (12.200 euros) et convention avec l'association Roller Squad Institut (13e).

2013 DJS 96 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'Association du Quartier Saint-Bernard (11e).

2013 DJS 111 Subvention (30.000 euros) et convention avec Neptune Club de France (15e).

2013 DJS 142 Subventions (54.000 euros) à quinze organismes locaux de Fédérations Nationales Sportives.

2013 DJS 198 Subvention (50.000 euros) et convention avec la Fédération Française d'Athlétisme pour l'organisation des championnats de France Elite d'athlétisme.

2013 DJS 204 Subvention (15.000 euros) à la Fédération Française de Volley-ball pour l'organisation des finales de la Coupe de France 2013 à Coubertin (16e).

2013 DJS 208 Subvention (10.000 euros) à la Ligue Paris Ile de France Ouest de Handball.

2013 DJS 210 Subvention (1.040.000 euros) avec convention avec la SASP Paris Levallois au titre de la saison 2013-2014.

2013 DJS 214 Subvention (200.000 euros) avec convention avec l'Union Stade Français Saint-Cloud au titre de la saison 2013-2014.

2013 DJS 215 Subvention (230.000 euros) avec avenant à convention avec le Issy Paris Hand au titre de la saison 2013-2014.

2013 DJS 219 Subvention (70.000 euros) avec convention avec le Centre de Formation de Football de Paris au titre de la saison 2013-2014.

2013 DJS 279 - DF 9 Approbation d'une tarification particulière pour la salle de conférence Jean Dame, située 17 rue Léopold Bellan (2e).

2013 DJS 307 Convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'association ASPTT Paris - Île de France (ASPTT) pour l'exploitation privative d'un espace de remise en forme et de terrains de squash au C.S Jules Ladoumègue (19e).

2013 DJS 309 Lancement d'un marché de prestation de services pour l'exploitation de la piscine Keller (15e).

2013 DJS 315 Approbation du dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme, présenté par l'association Sport dans la ville, pour la rénovation du terrain d'éducation physique Archereau, situé 61 rue Archereau (19e).

2013 DJS 332 Subvention (3.000 euros) avec convention avec le Stade Français pour le fonctionnement de sa section féminine de hockey sur gazon au titre de la saison sportive 2012-2013.

2013 DJS 334 Subvention (10.000 euros) à la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées pour les championnats du Monde de Vovinam.

2013 DJS 340 Avenant à la convention avec le Comité Départemental de Paris de Football (13e) et attribution d'un complément de subvention (25.000 euros) pour la saison 2012-2013.

2013 DJS 349 Signature d'un marché de maintenance du système d'aide à la prévention des noyades Poséidon dans les piscines de la Ville de Paris.

2013 DJS 400 Rectification d'une erreur matérielle sur le projet de délibération 2013 DJS 291 relatif au lancement d'un marché sur appel d'offres ouvert, à bon de commande, pour l'entretien des pelouses naturelles et des systèmes d'arrosage de terrains de sport de la Ville de Paris.

M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance des communications suivantes :

2013 DUCT 112 Communication sur l'activité en 2012 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

M. Philippe DUCLOUX, rapporteur.

2013 DAJ 14 et DAJ 14-G : Communication de la liste des marchés attribués du 23 avril 2013 au 31 mai 2013.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

Liste des membres présents en Commission.

1ère Commission

MM. David ALPHAND, Philippe DUCLOUX, Pierre GABORIAU, Bernard GAUDILLÈRE, Jean-François LEGARET, Mmes Camille MONTACIÉ, Geneviève BERTRAND, Laurence DREYFUSS et M. Michel CHARZAT.

Excusés : Mme Marie-Claire CARRERE-GEE, MM. René DUTREY et Loïc RAOUL.

2e Commission

MM. Jacques BOUTAULT, Jean-Bernard BROS, Mmes Lyne COHEN-SOLAL, Maïté ERRECART, Laurence GOLDGRAB, M. Didier GUILLOT, Mme Martine NAMY-CAULIER, M. Christian SAUTTER, Mmes Pauline VÉRON et Geneviève BERTRAND.

Excusés : M. Jean-louis MISSIKA et Mme Valérie SACHS.

3e Commission

MM. Julien BARGETON, Claude DARGENT et Mme Laurence DOUVIN.

4e Commission

Mmes Aline ARROUZE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Yves CONTASSOT, Mao PENINO, René DUTREY, Mmes Fabienne GASNIER, Fabienne GIBOUDEAUX et M. Daniel MARCOVITCH.

Excusée : Mme Anne LE STRAT.

5e Commission

Mmes Gisèle STIEVENARD, Myriam EL KHOMRI, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, M. Mao PENINO et Mme Geneviève BERTRAND.

Excusée : Mme Sylvie WIEVIORKA.

6e Commission

Mmes Myriam EL KHOMRI, Fatima LALEM, M. Romain LEVY, Mmes Martine MERIGOT de TREIGNY, Firmine RICHARD, Karen TAÏEB et Olga TROSTIANSKY.

Excusées : Mmes Claudine BOUYGUES, Catherine BRUNO, Liliane CAPELLE et Véronique DUBARRY.

7e Commission

Mmes Emmanuelle BECKER, Marie-Annick BARTHE, Michèle BLUMENTHAL, Colombe BROSSEL, Isabelle GACHET, MM. Christophe NAJDOVSKI et Jean VUILLERMOZ.

Excusé : M. Richard STEIN.

8e Commission

M. François VAUGLIN, Mme Anne HIDALGO, MM. Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Mmes Laurence DREYFUSS, Roxane DECORTE et M. Alain LHOSTIS.

Excusés : M. Sylvain GAREL, Mmes Claire GUIDI et Sandrine CHARNOZ.

9e Commission

Mmes Geneviève BERTRAND, Danielle FOURNIER, MM. Christophe GIRARD, Bruno JULLIARD, Mmes Hélène MACE de LEPINAY, Danièle POURTAUD, Catherine VIEU-CHARIER, MM. Pierre AIDENBAUM et Pierre SCHAPIRA.

Liste des membres présents.

M. Pierre AIDENBAUM, M. Gilles ALAYRAC, M. David ALPHAND, Mme Aline ARROUZE, Mme Lynda ASMANI, M. David ASSOULINE, M. Daniel ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Marie-Chantal BACH, Mme Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mme Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Geneviève BERTRAND, Mme Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mme Michèle BLUMENTHAL, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Céline BOULAY ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, M. Jacques BRAVO, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Catherine BRUNO, Mme Delphine BURKLI, M. Jean-Pierre CAFFET, Mme Frédérique CALANDRA, Mme Liliane CAPELLE, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Michel CHARZAT, M. Pascal CHERKI, Mme Odette CHRISTIENNE, Mme Lyne COHEN-SOLAL, M. Yves CONTASSOT, M. Alexis CORBIÈRE, M. Thierry COUDERT, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Françoise de PANAFIEU, M. Bernard DEBRÉ, Mme Roxane DECORTE, M. Bertrand DELANOË, Mme Laurence DOUVIN, Mme Laurence DREYFUSS, Mme Véronique DUBARRY, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, M. Michel DUMONT, M. René DUTREY, Mme Maïté ERRECART, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Mireille FLAM, Mme Ghislène FONLLADOSA, Mme Danielle FOURNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Isabelle GACHET, Mme Edith GALLOIS, M. Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, Mme Fabienne GIBOUDEAUX, M. Christophe GIRARD, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, Mme Claire GUIDI, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, Mme Halima JEMNI, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Brigitte KUSTER, Mme Fatima LALEM, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, M. François LEBEL, M. Jean-Pierre LECOQ, M. Jean-François LEGARET, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Annick LEPETIT, M. Romain LEVY, M. Alain LHOSTIS, Mme Katia LOPEZ, Mme Hélène MACÉ de LÉPINAY, M. Roger MADEC, M. Jean-Yves MANO, M. Pierre MANSAT, M. Daniel MARCOVITCH, M. Stéphane MARTINET, M. Jean-François MARTINS, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, M. Jean-Louis MISSIKA, M. Philippe MOINE, Mme Camille MONTACIÉ, Mme Valérie MONTANDON, Mme Claire MOREL, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Martine NAMY-CAULIER, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINOU, Mme Frédérique PIGEON, Mme Géraldine POIRAUT-GAUVIN, Mme Olivia POLSKI, Mme Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO DI BORGIO, M. Loïc RAOUL, M. Gérard REY, Mme Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Georges SARRE, M. Christian SAUTTER, M. Pierre SCHAPIRA, Mme Danielle SIMONNET, M. Richard STEIN, Mme Gisèle STEVENARD, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Jean TIBERI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, M. Daniel

VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VERON, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Excusés :

Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Bernard BROS, Mme Joëlle CHÉRIOUX DE SOULTRAIT, M. Gérard d'ABOVILLE, Mme Myriam EL KHOMRI.

Absentes :

Mme Rachida DATI, Mme Valérie HOFFENBERG.

Annexe n° 2 - Budget supplémentaire d'investissement de la Ville de Paris de 2013.**RECAPITULATION GENERALE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME**

Missions	Libellés	Autorisations de programme (stock net après BS 2013)	
		Dépenses	Recettes
01000	Cabinet du Maire	20 582,65	0,00
02000	Secrétariat général	20 368 915,59	7 639 247,00
03000	Inspection générale	23 848,29	8 582,00
04000	Secrétariat général du Conseil de Paris	100 409,35	0,00
05000	Systèmes et technologies de l'information	7 071 530,99	0,00
06000	Information et communication	147 113,08	0,00
08000	Prévention et protection	922 484,32	4 414,20
09000	Affaires juridiques	290 372,12	0,00
10000	Ressources humaines	1 309 374,85	0,00
12000	Achats	115 000,00	0,00
13000	Immobilier, logistique et transports	89 419 166,82	252 041,93
14000	Usagers, citoyens et territoires	6 035 859,90	0,00
15000	Politique de la ville et de l'intégration	469 768,06	0,00
21000	Patrimoine et architecture	1 123 219 290,32	641 425 364,11
23000	Espaces verts et environnement	152 434 652,56	9 989 551,95
30000	Familles et petite enfance	286 902 016,25	2 828 395,00
34000	Action sociale, enfance et santé	842 358,52	0,00
40000	Affaires culturelles	312 109 604,43	39 095 495,22
50000	Finances (services financiers communs)	18 803 117,73	188 000 000,00
51000	Finances	622 532,15	0,00
55000	Développement économique, emploi et enseignement supérieur	42 233 099,41	213 567,00
60000	Urbanisme	205 825 887,43	104 353 589,51
61000	Voirie et déplacements	607 638 412,41	179 309 947,39
64000	Propreté et eau	152 493 459,11	5 081 955,84
65000	Logement et habitat	7 849 385,38	108 263,92
80000	Affaires scolaires	354 662 925,29	813 951,00
88000	Jeunesse et sports	382 805 511,68	34 665 693,93
MISSIONS ORGANIQUES		3 774 736 678,69	1 213 790 060,00
90000	Dons et legs	5 038 269,17	5 567 128,45
90001	Etudes	19 667 640,52	9 719 463,68
90002	Grands projets de rénovation urbaine	151 747 517,89	42 119 103,46
90003	Action en faveur des personnes handicapées	9 650 462,10	3 094 200,00
90004	Opérations sous mandat	25 910 928,41	27 151 409,56
90005	Schéma directeur informatique	53 880 928,07	200 000,00
90006	Compte foncier	795 819 928,04	1 291 470 349,80
90007	Avances de trésorerie	1 600 000,00	101 220 000,00
90010	Subventions d'équipement	1 508 379 569,31	40 000,00
90011	Avances sur marchés	6 613 550,70	5 263 542,00
MISSIONS TRANSVERSALES		2 578 308 794,21	1 485 845 196,95
TOTAL GENERAL		6 353 045 472,90	2 699 635 256,95

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES		A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Maire	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	STOCKS (REGROUPEMENT DES COMPTES 31, 33, 35) (5)					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 20-4)	21 067 388,00	1 672 274,94	-1 599 999,89	-1 599 999,89	22 139 663,05
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	-412 090 338,00	153 722,92	-3 925 000,00	-3 925 000,00	-408 319 658,92
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	343 110 507,00	573 055,56	80 945 500,20	80 945 500,20	324 629 562,76
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	760 621 749,00	20 649 049,46	-49 659 624,92	-49 659 624,92	830 970 673,28
	Total des dépenses d'équipement	1 437 889 980,00	23 048 182,88	125 120 625,23	125 120 625,23	1 586 058 788,11
10	DOTATIONS, FONDOS DIVERS ET RESERVES	10 000,00				10 000,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	20 000,00		-440 000,00	-440 000,00	-460 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-42 363 340,00		17 790 000,00	17 790 000,00	-447 152 340,00
18	COMPTE DE LIAISON AFFECTATION (8A, REGIES) (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	1 500 000,00				1 500 000,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	68 208 000,00		35 650 000,00	35 650 000,00	103 858 000,00
020	DEPENSES IMPREVUES	1 400 000,00				1 400 000,00
	Total des dépenses financières	500 501 340,00		53 880 000,00	53 880 000,00	554 381 340,00
45..1	TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (8)	17 827 657,00	2 280 574,92	21 545,08	21 545,08	20 129 777,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 956 218 977,00	25 328 757,80	179 022 170,31	179 022 170,31	2 160 569 905,11
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	-4 460 000,00		2 000 000,00	2 000 000,00	-6 460 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)	298 350 196,00		211 998 640,00	211 998 640,00	510 348 836,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	302 810 196,00		213 998 640,00	213 998 640,00	516 808 836,00
	TOTAL	2 259 029 173,00	25 328 757,80	393 020 810,31	393 020 810,31	2 677 378 741,11
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF OU ANTICIPE (1)					400 149 893,89
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					3 077 528 635,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Maire	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	STOCKS (REGROUPEMENT DES COMPTES 31, 33, 35) (5)					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (hors 138)	54 255 037,00		54 038 000,00	54 038 000,00	108 293 037,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	1 030 226 926,00		-68 444 247,00	-68 444 247,00	961 782 679,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 20-4)					
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	550 000,00				550 000,00
	Total des recettes d'équipement	1 085 031 963,00		-14 406 247,00	-14 406 247,00	1 070 625 716,00
10	DOTATIONS, FONDOS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)	157 500 000,00				157 500 000,00
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (9)			-425 478 652,00	-425 478 652,00	-425 478 652,00
138	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES					
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS	50 000,00				50 000,00
18	COMPTE DE LIAISON AFFECTATION (8A, REGIES) (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	61 232 429,00		67 380 000,00	67 380 000,00	128 612 429,00
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	218 928 000,00		3 600 000,00	3 600 000,00	222 528 000,00
	Total des recettes financières	437 700 629,00		496 458 652,00	496 458 652,00	934 159 281,00
45..2	TOTAL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (8)	2 737 345,00		3 020 000,00	3 020 000,00	6 757 345,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 526 469 937,00		485 072 405,00	485 072 405,00	2 011 542 342,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	97 312 555,00		100 198 536,00	100 198 536,00	197 511 091,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (4)	136 896 485,00		21 229 881,00	21 229 881,00	358 126 366,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)	298 350 196,00		211 998 640,00	211 998 640,00	510 348 836,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	732 559 236,00		333 427 057,00	333 427 057,00	1 066 986 293,00
	TOTAL	2 259 029 173,00		818 499 462,00	818 499 462,00	3 077 528 635,00
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (1)					
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					3 077 528 635,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget vote en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.	AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	549 177 457,13

(1) Cf. modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 + DI 040 + RF 042 + RI 040 + DF 042 + DI 041 + RI 041 + DF 043 + RF 043.

(5) À saisir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifiée autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, Z.A.C...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) À saisir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 + RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 + DI 040.

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

Chap (1)	Libellé	Non ventilable 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sports et jeunesse
INVESTISSEMENT							
	DEPENSES REELLES	862 430 834,08	247 167 368,92	1 298 600,00	128 323 085,00	78 147 505,00	150 999 778,00
	Depenses de l'exercice	839 536 374,12	246 560 032,24	1 298 600,00	127 057 529,04	78 147 505,00	150 999 778,00
001	SOLDE D'EXECUTION REPORTE	400 149 893,89					
020	DEPENSES IMPREVUES	1 400 000,00					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES						
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT						
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	425 506 340,00	54 000,00		1 723 000,00		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,11	8 195 180,00		2 509 000,00	1 043 000,00	1 260 000,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		29 130 000,00		10 080 000,00	6 015 000,00	95 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 560 000,20	9 863 140,00	145 000,00	7 103 000,00	8 924 000,00	10 125 857,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	6 080 139,92	184 074 366,00	133 600,00	97 762 485,00	62 165 505,00	139 526 921,00
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	1 500 000,00					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 400 000,00	10 200 000,00				
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE		5 043 346,24	1 000 000,00	7 880 044,04		
	Restes à réaliser - reports dépenses	22 894 459,96	607 336,68		1 265 555,96		
	RECETTES REELLES	1 488 763 960,00	0,00	1 000 000,00	3 020 000,00	5 690 624,00	0,00
	Recettes de l'exercice	1 488 763 960,00	0,00	1 000 000,00	3 020 000,00	5 690 624,00	0,00
004	PRODUITS DES CESSIONS IMMOBILISATIONS						
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	552 978 652,00					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT					5 690 624,00	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	906 762 679,00					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS						
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 629,00					
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE			1 000 000,00	3 020 000,00		
	Restes à réaliser - reports recettes						
	SOLDE	626 333 125,92	-247 167 368,92	-298 600,00	-125 303 085,00	-72 456 881,00	-150 999 778,00

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		

5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagements et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL	Chap (1)

INVESTISSEMENT

9 013 992,00	69 596 326,00	301 665 000,00	709 022 310,00	3 055 000,00	2 560 719 799,00	
8 754 468,82	69 294 443,98	301 665 000,00	709 022 310,00	3 055 000,00	2 535 391 041,20	
					400 149 893,89	001
					1 400 000,00	020
			10 000,00		10 000,00	10
			460 000,00		460 000,00	13
		50 000,00	19 800 000,00	20 000,00	447 153 340,00	18
	600 000,00		6 840 208,00	30 000,00	20 487 386,11	20
	5 920 656,00	299 000 000,00	57 704 680,00	220 000,00	438 165 336,00	204
	1 872 958,00	15 000,00	283 467 352,00	20 000,00	324 056 307,20	21
7 344 985,00	59 951 762,00	2 609 000,00	2 47 914 810,00	2 765 000,00	510 321 573,92	23
					1 500 000,00	26
			91 255 000,00		103 858 000,00	27
1 409 483,82	949 067,68		1 567 260,00		17 849 202,08	45
259 523,18	301 882,02				23 328 757,80	
2 487 345,00	0,00	1 550 000,00	473 510 413,00	35 520 000,00	2 011 542 342,00	
2 487 345,00	0,00	1 550 000,00	473 510 413,00	35 520 000,00	2 011 542 342,00	
			222 528 000,00		222 528 000,00	024
					582 978 652,00	10
			102 602 413,00		108 293 037,00	13
		50 000,00	56 000 000,00		941 831 679,00	16
			580 000,00		580 000,00	23
		1 500 000,00	91 550 000,00	35 520 000,00	128 602 629,00	27
2 487 345,00			250 000,00		6 757 345,00	45
-6 526 647,00	-69 596 326,00	-300 115 000,00	-235 511 897,00	32 465 000,00	-549 177 457,00	

Annexe n° 3 - Budget supplémentaire de fonctionnement de la Ville de Paris de 2013.

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES		A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Maire	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	708 140 300,00	24 483 670,50	26 423 039,00	26 473 039,00	759 097 009,50
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 914 728 224,00		12 300 000,00	12 300 000,00	1 927 028 224,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	323 078 926,00		7 713 234,00	7 713 234,00	330 792 160,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 868 768 264,00	70 267,81	-20 489 825,07	-20 489 825,07	1 848 378 706,74
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	3 700 000,00				3 700 000,00
	Total des dépenses de gestion courante	4 818 415 714,00	24 553 938,31	25 946 447,93	26 026 447,93	4 868 996 100,24
66	CHARGES FINANCIERES	112 580 000,00				112 580 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	-45 265 330,00	32 594,59	24 171 500,00	24 171 500,00	69 469 424,59
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (4)					
022	DEPENSES IMPREVUES	3 770 000,00			-80 000,00	3 690 000,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	4 980 031 044,00	24 586 532,90	50 117 947,93	50 117 947,93	5 054 735 524,83
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (5)	97 312 535,00		100 198 536,00	100 198 536,00	197 511 071,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (5)	336 896 485,00		21 229 881,13	21 229 881,13	358 126 366,13
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (5)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	434 209 040,00		121 428 417,13	121 428 417,13	555 637 457,13
	TOTAL	5 414 240 084,00	24 586 532,90	171 546 365,06	171 546 365,06	5 610 372 981,96
						+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						5 610 372 981,96

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Maire	VOTE de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	20 080 000,00				20 080 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET DIVERSES	324 261 675,00		-5 312 752,00	-5 312 752,00	318 948 923,00
73	IMPOTS ET TAXES	3 058 950 888,00		39 001 387,50	39 001 387,50	3 097 952 275,50
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 441 355 695,00		-7 934 202,00	-7 934 202,00	1 433 421 493,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	555 011 886,00		2 314 024,00	2 314 024,00	557 325 910,00
	Total des recettes de gestion courante	5 399 260 144,00		28 068 457,50	28 068 457,50	5 427 328 601,50
76	PRODUITS FINANCIERS	5 089 440,00				5 089 440,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 430 500,00		60 000,00	60 000,00	5 490 500,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (4)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	5 409 780 084,00		28 128 457,50	28 128 457,50	5 437 908 541,50
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (5)	4 460 000,00		2 000 000,00	2 000 000,00	6 460 000,00
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (5)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	4 460 000,00		2 000 000,00	2 000 000,00	6 460 000,00
	TOTAL	5 414 240 084,00		30 128 457,50	30 128 457,50	5 444 368 541,50
						+
R002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)						166 004 440,46
						=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						5 610 372 981,96

Pour information :

Il s'agit pour un budget vote en équilibre de ressources propres correspondant à l'exécédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements	AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	549 177 457,13

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 - DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 - RI 040 - DI 040.

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		A1

FONCTIONNEMENT

Chap (1)	Libelle	Non ventilable 01	0 Services généraux des administrations (sauf 01)	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et formation	3 Culture	4 Sports et jeunesse
	DEPENSES REELLES	3 19 643 272,00	1 186 134 572,90	58 535 598,00	484 791 711,00	291 253 918,00	249 461 498,00
	Dépenses de l'exercice	3 19 645 272,00	1 161 548 040,00	58 535 598,00	484 791 711,00	291 253 918,00	249 461 498,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 200 000,00	243 959 841,00	9 935 098,00	34 125 801,00	22 785 818,00	59 436 998,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	550 000,00	398 478 724,00	42 345 500,00	310 676 600,00	116 136 100,00	173 558 500,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	199 005 272,00	131 766 898,00				
022	DEPENSES IMPREVUES	3 640 000,00					
05	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 500 000,00	349 945 147,00	5 105 000,00	139 266 320,00	152 217 600,00	15 651 000,00
056	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	3 700 000,00					
66	CHARGES FINANCIERES	88 500 000,00	23 600 000,00		480 000,00		
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	12 500 000,00	14 157 440,00		242 940,00	114 400,00	815 000,00
	Restes à réaliser - reports dépenses		24 586 532,90				
	RECETTES REELLES	3 919 242 089,96	171 709 792,00	968 000,00	19 072 463,00	15 820 150,00	72 657 366,00
	Recettes de l'exercice	3 919 242 089,96	171 709 792,00	968 000,00	19 072 463,00	15 820 150,00	72 657 366,00
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	166 004 440,46					
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		20 030 000,00				
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		16 441 627,00	784 000,00	16 341 130,00	9 331 700,00	29 707 965,00
73	IMPOTS ET TAXES	2 479 380 334,50	370 000,00		50 000,00		
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 271 837 315,00	2 293 534,00	184 000,00	2 006 501,00	679 000,00	22 334 401,00
76	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		130 860 131,00		676 830,00	5 648 640,00	20 490 000,00
76	PRODUITS FINANCIERS		544 500,00			14 300,00	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 020 000,00	1 220 000,00		48 000,00	146 500,00	125 000,00
	Restes à réaliser - reports recettes						
	SOLDE	3 599 596 817,96	-1 014 424 780,90	-37 567 598,00	-465 719 248,00	-275 433 758,00	-176 804 132,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de note choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

VILLE DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		A1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION		

FONCTIONNEMENT

5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagements et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL	Chap (11)
1 007 420 012,93	368 822 400,00	50 434 200,00	1 007 814 514,00	35 421 828,00	5 054 735 524,83	
1 002 420 012,93	368 822 400,00	50 434 200,00	1 007 814 514,00	35 421 828,00	5 030 148 991,93	
928 501,00	27 113 000,00	7 744 200,00	318 307 264,00	4 181 828,00	732 613 339,00	011
-4 941 900,00	292 926 400,00	18 323 000,00	506 306 500,00	21 215 000,00	1 927 028 224,00	012
					330 792 160,00	014
					3 690 000,00	022
956 489 611,93	48 643 000,00	8 700 000,00	157 305 760,00	9 785 000,00	1 848 308 438,93	05
					3 700 000,00	058
					112 580 000,00	08
60 000,00	140 000,00	15 167 000,00	26 000 000,00	240 000,00	69 436 820,00	07
					24 596 932,90	
3 196 046,00	203 100 000,00	193 688 000,00	986 717 565,00	17 741 500,00	5 603 912 981,96	
3 196 046,00	203 100 000,00	193 688 000,00	986 717 565,00	17 741 500,00	5 603 912 981,96	
					166 004 440,46	002
					20 080 000,00	013
	77 209 000,00	1 287 000,00	158 989 001,00	8 866 500,00	318 948 923,00	70
			617 631 941,00	220 000,00	3 097 552 275,50	73
3 196 046,00	125 900 000,00	500 000,00	3 930 694,00	160 000,00	1 433 421 493,00	74
		189 500 000,00	202 685 289,00	7 515 000,00	557 325 910,00	75
		1 900 000,00	2 250 640,00	380 000,00	5 089 440,00	76
		101 000,00	1 230 000,00	600 000,00	5 460 500,00	77
-999 223 966,93	-165 722 400,00	143 253 800,00	-21 096 949,00	-17 680 328,00	549 177 457,13	

Annexe n° 4 - Scrutin public relatif au projet de délibération DU 98.

Resultats:

Votants: 162

Pour: 87

Contre: 73

Abstention: 1

Nppv: 1

Groupe Europe Ecologie Les Verts et Apparentés

	Vote	Nom	Procuration
21	Contre	M. BAUPIN Denis	
22	Contre	M. BOUTAULT Jacques	Mme FOURNIER Danielle
44	Contre	M. CHARZAT Michel	
45	Contre	M. CONTASSOT Yves	
52	Contre	M. DUTREY Rene	
3	Contre	M. GAREL Sylvain	M. CONTASSOT Yves
98	Contre	M. NAJDOVSKI Christophe	M. BOUTAULT Jacques
13	Contre	Mme DUBARRY Veronique	
23	Contre	Mme FOURNIER Danielle	
56	Contre	Mme GIBOUDEAUX Fabienne	
43	Contre	Mme LOPEZ Katia	M. GAREL Sylvain

(Votants: 11 / 11)

Groupe Non-Inscrit

	Vote	Nom	Procuration
145	Contre	M. MARTINS Jean-Francois	

(Votants: 1 / 2)

Groupe Communiste et élus du Parti de Gauche

	Vote	Nom	Procuration
1	Pour	M. BROSSAT Ian	
42	Contre	M. CORBIERE Alexis	
17	Pour	M. LHOSTIS Alain	
78	Pour	M. MANSAT Pierre	
12	Pour	M. VUILLERMOZ Jean	
18	Pour	Mme ARROUZE Aline	
20	Pour	Mme BECKER Emmanuelle	
19	Pour	Mme BIDARD Helene	M. BROSSAT Ian
41	Contre	Mme SIMONNET Danielle	Mme ARROUZE Aline
120	Pour	Mme VIEU-CHARIER Catherine	M. LHOSTIS Alain

(Votants: 10 / 10)

Groupe Socialiste et Radical de gauche

	Vote	Nom	Procuration
47	Pour	M. AIDENBAUM Pierre	Mme BLUMENTHAL Michele
114	Pour	M. ALAYRAC Gilles	
92	Pour	M. ASSOULINE Daniel	M. GAUDILLERE Bernard
135	Pour	M. ASSOULINE David	Mme LANG Anne-Christine
11	Pour	M. BARGETON Julien	
24	Pour	M. BLOCHE Patrick	M. DUCLOUX Philippe
33	Pour	M. BOUAKKAZ Hamou	
72	Pour	M. BRAVO Jacques	
30	Pour	M. BROS Jean-Bernard	Mme CAPELLE Liliane
4	Pour	M. CAFFET Jean-Pierre	
144	Pour	M. CARON-THIBAUT Gauthier	
94	Pour	M. CHERKI Pascal	M. MERCIER Etienne
69	Pour	M. COUMET Jerome	Mme BARTHE Marie-Annick
71	Pour	M. DAGNAUD Francois	
115	Pour	M. DARGENT Claude	
163	Pour	M. DELANOE Bertrand	M. CAFFET Jean-Pierre
119	Pour	M. DUCLOUX Philippe	
70	Pour	M. FERAUD Remi	
8	Pour	M. GAUDILLERE Bernard	
27	Pour	M. GIRARD Christophe	
57	Pour	M. GUILLOT Didier	
6	Pour	M. JULLIARD Bruno	
112	Pour	M. KLUGMAN Patrick	M. MOINE Philippe
75	Pour	M. LE GUEN Jean-Marie	Mme LALEM Fatima
54	Pour	M. LEVY Romain	
93	Pour	M. MADEC Roger	M. DAGNAUD Francois
77	Pour	M. MANO Jean-Yves	
159	Pour	M. MARCOVITCH Daniel	Mme CHARNOZ Sandrine
158	Pour	M. MARTINET Stephane	Mme GUIDI Claire
139	Pour	M. MERCIER Etienne	
96	Pour	M. MISSIKA Jean-Louis	
88	Pour	M. MOINE Philippe	
5	Pour	M. PENINOU Mao	
67	Pour	M. RAOUL Loig	
117	Pour	M. SANCHES-RUIVO Hermano	Mme POLSKI Olivia
28	Pour	M. SAUTTER Christian	
99	Pour	M. SCHAPIRA Pierre	
49	Pour	M. VAILLANT Daniel	Mme BOUYGUES Claudine
46	Pour	M. VAUGLIN Francois	Mme BACHE Marinette
2	Pour	Mme BACHE Marinette	
90	Pour	Mme BARTHE Marie-Annick	
68	Pour	Mme BENGUIGUI Yamina	
25	Pour	Mme BLUMENTHAL Michele	
26	Pour	Mme BOUYGUES Claudine	
31	Pour	Mme BROSSEL Colombe	
48	Pour	Mme CALANDRA Frederique	Mme GOLDGRAB Laurence
32	Pour	Mme CAPELLE Liliane	
91	Pour	Mme CHARNOZ Sandrine	
121	Pour	Mme CHRISTIENNE Odette	
51	Pour	Mme COHEN-SOLAL Lyne	

157	Pour	Mme DASPET Virginie	
118	Pour	Mme de LA GONTRIE Marie-Pierre	M. PENINOU Mao
10	Pour	Mme EL KHOMRI Myriam	Mme BROSSEL Colombe
55	Pour	Mme ERRECART Maite	
137	Pour	Mme FILOCHE Lea	Mme DASPET Virginie
95	Pour	Mme FLAM Mireille	Mme VERON Pauline
53	Pour	Mme GACHET Isabelle	
113	Pour	Mme GOLDGRAB Laurence	
141	Pour	Mme GUIDI Claire	
7	Pour	Mme HIDALGO Anne	
138	Pour	Mme JEMNI Halima	Mme RICHARD Firmine
74	Pour	Mme LALEM Fatima	
89	Pour	Mme LANG Anne-Christine	
76	Pour	Mme LE STRAT Anne	Mme COHEN-SOLAL Lyne
111	Pour	Mme LEPETIT Annick	Mme OLIVIER Annick
97	Pour	Mme MONTACIE Camille	
66	Pour	Mme MOREL Claire	M. BRAVO Jacques
87	Pour	Mme OLIVIER Annick	
142	Pour	Mme PIGEON Frederique	M. ALAYRAC Gilles
116	Pour	Mme POLSKI Olivia	
50	Pour	Mme POURTAUD Daniele	
136	Pour	Mme RICHARD Firmine	
29	Pour	Mme STIEVENARD Gisele	
140	Pour	Mme TAIEB Karen	Mme CHRISTIENNE Odette
9	Pour	Mme TROSTIANSKY Olga	
73	Pour	Mme VERON Pauline	
143	Pour	Mme WIEVIORKA Sylvie	M. JULLIARD Bruno

(Votants: 77 / 77)

Groupe Union des démocrates et indépendants

	Vote	Nom	Procuration
123	Contre	M. HELARD Eric	
100	Nppv	M. POZZO DI-BORGO Yves	Mme BRUNO Catherine
149	Contre	M. REY Gerard	
147	Contre	M. SAINT-ETIENNE Christian	
150	Pour	Mme ASMANI Lynda	
124	Abst	Mme BERTRAND Genevieve	
101	Contre	Mme BRUNO Catherine	
148	Contre	Mme GALLOIS Edith	
125	Contre	Mme GASNIER Fabienne	
146	Contre	Mme SACHS Valerie	
122	Contre	Mme TACHENE Anne	

(Votants: 11 / 11)

Groupe UMP

	Vote	Nom	Procuration
102	Contre	M. ALPHAND David	Mme DREYFUSS Laurence
153	Contre	M. AURIACOMBE Pierre	Mme MONTANDON Valérie
82	Contre	M. BENESSIANO Herve	M. LAMOUR Jean-Francois
106	Contre	M. BERTHAULT Jean-Didier	Mme DOUVIN Laurence
127	Contre	M. BOURNAZEL Pierre-Yves	Mme CARRERE GEE Maire-Claire
59	Contre	M. CHARON Pierre	Mme POIRAUT-GAUVIN Geraldine
132	Pour	M. COUDERT Thierry	
107	Contre	M. COURTOIS Daniel-Georges	M. GOUJON Philippe
131	Contre	M. d'ABOVILLE Gerard	M. MENGUY Jean-Baptiste
62	Contre	M. DEBRE Bernard	M. GABORIAU Pierre
151	Contre	M. DUBUS Jerome	M. DUMONT Michel
64	Contre	M. DUMONT Michel	
133	Contre	M. GABORIAU Pierre	
161	Contre	M. GIANNESINI Jean-Jacques	
34	Contre	M. GOASGUEN Claude	Mme BOULAY-ESPERONNIER Celine
37	Contre	M. GOUJON Philippe	
35	Contre	M. LAMOUR Jean-Francois	
61	Contre	M. LEBEL Francois	Mme MERIGOT de TREIGNY Martine
40	Contre	M. LECOQ Jean-Pierre	
14	Contre	M. LEGARET Jean-Francois	
38	Contre	M. LELLOUCHE Pierre	Mme TISSOT Claude-Annick
83	Contre	M. MENGUY Jean-Baptiste	
130	Contre	M. ROGER Vincent	
103	Contre	M. STEIN Richard	Melle DECORTE Roxane
16	Contre	M. TIBERI Jean	
58	Contre	M. TREMEGE Patrick	
80	Contre	Melle DECORTE Roxane	
152	Contre	Melle HOFFENBERG Valerie	Mme BURKLI Delphine
110	Contre	Mme BACH Marie-Chantal	
86	Contre	Mme BERTHOUT Florence	Mme BACH Marie-Chantal
85	Contre	Mme BOULAY-ESPERONNIER Celine	
129	Contre	Mme BURKLI Delphine	
105	Contre	Mme CARRERE GEE Maire-Claire	
108	Contre	Mme CHERIOUX de SOULTRAIT Joelle	Mme MACE de LEPINAY Helene
36	Contre	Mme DATI Rachida	M. LECOQ Jean-Pierre
128	Contre	Mme DAUVERGNE Emmanuelle	M. TREMEGE-Patrick
84	Contre	Mme de CLERMONT-TONNERRE Claire	
39	Contre	Mme de PANAFIEU Francoise	Mme de CLERMONT-TONNERRE Claire
15	Contre	Mme DOUVIN Laurence	
134	Contre	Mme DREYFUSS Laurence	
63	Contre	Mme DUMAS Catherine	M. ROGER Vincent
155	Contre	Mme FONLLADOSA Ghislene	
81	Contre	Mme GIAZZI Daniele	M. TIBERI Jean
162	Contre	Mme HAREL Maire-Laure	
60	Contre	Mme KUSTER Brigitte	M. LEGARET Jean-Francois
109	Contre	Mme MACE de LEPINAY Helene	
156	Contre	Mme MERIGOT de TREIGNY Martine	
154	Contre	Mme MONTANDON Valérie	
104	Contre	Mme NAMY-CAULIER Martine	
160	Contre	Mme ONGHENA Anne-Constance	M. GIANNESINI Jean-Jacques
126	Contre	Mme POIRAUT-GAUVIN Geraldine	
79	Contre	Mme TISSOT Claude-Annick	

(Votants: 52 / 52)

Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

Commission Séance	n° Définitif	n° Adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de Vote
1ère	1		Exécutif		CM	A	DF 20	Amendement technique	GAUDILLERE	Adopté	08-juil-13
1ère	2		EELVA	BOUTAULT, GAREL, CONTASSOT, NAJDOVSKI	CM	A	DF 20	Financement d'une étude pour l'organisation de la collecte sélective des déchets putrescibles à Paris	GAUDILLERE	Retiré	08-juil-13
1ère	3		EELVA	FOURNIER, NAJDOVSKI	CM	A	DF 20	Soutien à la Maison d'Europe et d'Orient (12e)	GAUDILLERE	Retiré	08-juil-13
1ère	4		PCF-PG	BROSSAT	CM	A	DF 20	Soutien au centre social Accueil Goutte d'Or	GAUDILLERE	Retiré	08-juil-13
1ère	5		PCF-PG	BROSSAT	CM	A	DF 20	Soutien à la Maternité des Bluets / Association Ambroise Croizat	GAUDILLERE	Retiré	08-juil-13
1ère	5bis	158	Exécutif		CM	V		Maternité des Bluets		Adopté	08-juil-13
1ère	6		PCF-PG	BROSSAT	CM	V	DF 20	Baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales	GAUDILLERE	Rejeté	08-juil-13
1ère	6bis	159	Exécutif		CM	V				Adopté	08-juil-13
1ère	7		UMP-PA	CHEROUX DE SOULTRAIT	CM	V	DF 20	Retour à la gratuité du pass Navigo Emeraude Améthyste	GAUDILLERE	Rejeté	08-juil-13
1ère					CM		LR 1			Adopté	08-juil-13
2e	8		EELVA	FOURNIER	CM	A	DF-DRH 27	Création de postes d'adjoints administratifs supplémentaires dans les conservatoires	ERRECART	Retiré	08-juil-13
2e	9	160	EELVA	GAREL	CM	V	DF-DRH 27	Dépréciation des professeurs des cours municipaux pour adultes	ERRECART	Adopté	08-juil-13
2e	10		PCF-PG	SIMONNET	CM	V	DF-DRH 27	Création de poste d'ALG des administrations parisiennes	ERRECART	Rejeté	08-juil-13
2e	11		PCF-PG	BROSSAT	CM	V	DF-DRH 27	Gel du point d'indice des fonctionnaires	ERRECART	Rejeté	08-juil-13
2e					CM		LR 2			Adopté	08-juil-13
6e/4e/ 8e	12 a				CM	A	DLH 107	Amendement technique	TROSTIANSKY	Adopté	08-juil-13
6e/4e/ 8e	12		UMP-PA	MONTANDON	CM	V	DLH 107	Evaluation du montant des marchés	TROSTIANSKY et GIBOUDEAUX	Retiré	08-juil-13
7e	13		EELVA	CONTASSOT	CM	V	DASCO 57	Taux d'encadrement recommandé par la section sociale du Conseil d'Etat dans le cadre de l'ARE	BROSSEL	Rejeté	09-juil-13

Commission Séance	n° Définitif	n° Adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	Ch ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de Vote
7e	14	161	EELVA	FOURNIER, GAREL, BOUTAULT	CM	V	DASCO 57	Réalisation d'un bilan et réduction des inégalités sociales	BROSSEL	Adopté	09-juil-13
7e	15	162	EELVA	FOURNIER	CM	V	DASCO 57	Soutien des expérimentations innovantes	BROSSEL	Adopté (amendé et amendé)	09-juil-13
7e	16	163	EELVA	GAREL	CM	V	DASCO 57	Recrutement de Rased	BROSSEL	Adopté	09-juil-13
7e	17	164	EELVA	FOURNIER	CM	V	DASCO 57	Constitution du corps des animatrices et animateurs d'administrations parisiennes	BROSSEL	Adopté (amendé)	09-juil-13
7e	18		PCF-PG	BECKER	CM	V	DASCO 57, 59 et 100	Création de comités de suivi locaux de l'ARE	BROSSEL	Retiré	09-juil-13
7e	19		Exécutif		CM	A	DASCO 59	Amendement technique	BROSSEL	Adopté	09-juil-13
7e	20	165	UMPPA	MENGUY	CM	V	DASCO 59 et 100	Partenaires de la Ville lauréates des appels à projets culturels et pluridisciplinaires	BROSSEL	Adopté	09-juil-13
7e 9e	21		PCF-PG	BECKER, CORBIERE	CM	V	DAC 468	Effectifs des conservatoires municipaux -ARE	JULLIARD	Rejeté	09-juil-13
7e 2e 9e	22		PCF-PG	SIMONNET	CM	Vnr		Création de postes d'adjoints d'animation et d'adjoints d'animation et d'action sportive	ERRECART	Rejeté	09-juil-13
7e	23		PCF-PG	SIMONNET, BECKER	CM	Vnr	-	Présence d'un agent spécialisé des écoles maternelles par classe	ERRECART	Rejeté	09-juil-13
7e	24		UMPPA	MENGUY	CM	Vnr	-	Formations dispensées aux personnels recrutés pour les activités périscolaires	BROSSEL	Rejeté	09-juil-13
7e	25		UMPPA	MENGUY	CM	Vnr	-	Condition de déplacement des enfants	BROSSEL	Rejeté	09-juil-13
7e	26		UMPPA	MENGUY	CM	Vnr	-	Modalités et critères de répartition des enfants dans les ateliers	BROSSEL	Rejeté	09-juil-13
7e	27		UMPPA	MENGUY	CM	Vnr	-	Comité parisien de mise en œuvre et de suivi de la réforme	BROSSEL	Rejeté	09-juil-13
7e	28		UMPPA	LEGARET, MENGUY, MONTANDON	CM	Vnr	-	Comités de suivi d'arrondissement	BROSSEL	Rejeté	09-juil-13
7e	29		UMPPA	LEGARET, MONTANDON	CM	Vnr	-	Application de la réforme des rythmes scolaires dans les écoles privées	BROSSEL	Rejeté	09-juil-13
7e	30		UMPPA	MENGUY	CM	Vnr	-	Missions des accompagnateurs pendant le déroulement des ateliers éducatif	BROSSEL	Rejeté	09-juil-13
7e	31		UMPPA	LEGARET, TISSOT, MENGUY	CM	Vnr	-	Taux d'encadrement retenu pour les activités périscolaires	BROSSEL	Rejeté	09-juil-13

Commission Séance	n° Définitif	n° Adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de Vote
7e	32		UMPPA	TISSOT	CM	Vnr	-	Accueil des enfants des écoles Sainte-Marguerite et Saint-Paul	BROSSEL	Rejeté	09-juil-13
7e	33		UMPPA	MEINGUY	CM	Vnr	-	Ateliers mis en place dans le cadre de l'ARE	BROSSEL	Rejeté	09-juil-13
7e	33bis	166	Exécutif		CM	Vnr		Aménagement des rythmes éducatifs à Paris		Adopté	09-juil-13
7e	34		UMPPA	LEGARET	CM	Vnr	-	Report de la réforme des rythmes éducatifs à la rentrée 2014	BROSSEL	Rejeté	09-juil-13
7e	35	167		MARTINS	CM	Vnr	-	Mise en place d'un numéro vert d'information	BROSSEL	Adopté	09-juil-13
7e	36		UMPPA	LEGARET, BERTHOUD	CM	A	DASCO 63	Calcul de la subvention de restauration versée à la Caisse des écoles du 1er	BROSSEL	Rejeté	09-juil-13
7e	37		PCF-PG	SIMONNET, BROSSAT, BECKER	CM	Vnr	-	Dispositif "Base élèves"	BROSSEL	Rejeté	09-juil-13
7e	38	168	PCF-PG	SIMONNET	CM	Vnr	-	Collège Colette-Besson	BROSSEL	Adopté	09-juil-13
7e	39		PCF-PG	SIMONNET	CM	Vnr	-	Sauvegarde de la cinémathèque Robert Lynen	BROSSEL	Rejeté	09-juil-13
7e	39bis	169			CM	Vnr				Adopté	09-juil-13
7e	40			KUSTER, GASNIER	CM	Vnr	-	Préservation de la Cinémathèque Robert-Lynen 17e	BROSSEL	Rejeté	09-juil-13
7e	41	170	UMPPA	LEGARET, BERTHOUD	CM	V	DFPE 370	Restructuration de la Halte-Garderie rue Saint-Roch en même temps que ceux de la crèche Saint-Roch	NAJDOVSKI	Adopté	08-juil-13
7e	42		EELVA	CONTASSOT	CM	A	DJS 233	Modification de l'article 3-2 de l'avenant n° 1	VUILLERMOZ	Rejeté	09-juil-13
7e	43		EELVA	CONTASSOT	CM	A	DJS 233	Suppression de l'article 3 du délibéré	VUILLERMOZ	Rejeté	09-juil-13
7e	44	171	UMPPA	DUBUS, LAMOUR	CM	Vnr	-	Attribution du nom de Alain Mimoun à un équipement sportif	VUILLERMOZ	Adopté	09-juil-13
7e	45	172	UDI	POZZO DI BORGIO, SACHS, HELARD	CM	Vnr	-	Comité de suivi des grands clubs sportifs parisiens	VUILLERMOZ	Adopté (amendement oral)	09-juil-13
8e	46		PCF-PG	BROSSAT	CM	A	DU 98	Equipements d'intérêt collectif de l'opération Triangle	HIDALGO	Adopté	09-juil-13
8e	47-1 à 47-21			MARTINS	CM	A	DU 98	Plafonnement des hauteurs de 1m à 179m	HIDALGO	Rejeté	09-juil-13
8e	47-22 à 47-37				CM	A				Rejeté	09-juil-13
8e	47-38 à 47-50				CM	A				Rejeté	09-juil-13

Commission Séance	n° Définitif	n° Adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CC	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de Vote
8e	47-51 à 47-179				CM	A				Rejeté	09-juli-13
8e	48	173	PCF-PG	BROSSAT	CM	V	DU 98	Tarification des créations de bureaux	HIDALGO	Adopté	09-juli-13
8e	49			SIMONNET, CORBIERE	CM	V	DU 98	Révision simplifiée du PLU visant à autoriser la Tour Triangle	HIDALGO	Rejeté	09-juli-13
8e	50			MARTINS	CM	V	DU 98	Organisation d'un référendum local sur les immeubles de grande hauteur	HIDALGO	Rejeté	09-juli-13
8e	51		UMPPA	DOUVIN	CM	V	SG 154	Reports de circulation induits par la fermeture de la voie sur berge rive gauche	HIDALGO	Rejeté	09-juli-13
8e	52		UMPPA UDI	DATI, POZZO DI BORGO, DAUVERGNE	CM	V	SG 154	Création d'un comité de suivi de l'aménagement des berges de la Seine	HIDALGO	Rejeté	09-juli-13
8e	53			MARTINS	CM	V	SG 154	Création d'une coulée bleue tout au long de la Seine	HIDALGO	Retiré	09-juli-13
8e	54	174		MARTINS	CM	V	SG 154	Réaménagement des quais de la Seine	HIDALGO	Adopté	09-juli-13
8e	55		EELVA	NAJDovski	CM	A	DU 212	Objectifs poursuivis	HIDALGO	Adopté (amendé oralement)	09-juli-13
8e	56	175	EELVA	NAJDovski	CM	V	DU 212	Trames vertes et implantation de foires et de cirques dans la Métropole	HIDALGO	Adopté (amendé oralement)	09-juli-13
8e	57		EELVA	NAJDovski	CM	V	DU 212	Logements et équipements de proximité	HIDALGO	Rejeté	09-juli-13
8e	58	176	EELVA	NAJDovski	CM	V	DU 212	Objectifs de circulation	HIDALGO	Adopté (amendé oralement)	09-juli-13
8e	58bis	177	Exécutif		CM	V	DU 212			Adopté	09-juli-13
8e	59		UMPPA	MONTANDON	CM	V	DU 212	Densité raisonnable et geste architectural des immeubles de grande hauteur	HIDALGO	Rejeté	09-juli-13
8e	60		UMPPA	MONTANDON	CM	V	DU 212	Création d'un espace logistique urbain fluvial et ferroviaire	HIDALGO	Rejeté	09-juli-13
8e	61		UMPPA	MONTANDON	CM	V	DU 212	Présentation des études sur la couverture des voies ferrées	HIDALGO	Rejeté	09-juli-13
8e	62		UMPPA	MONTANDON	CM	V	DU 212	Protection des tunnels situés sous la gare de Bercy-Rapée	HIDALGO	Rejeté	09-juli-13
8e	63		EELVA	GAREL	CM	A	SG 170-DPP 52	Vidéo-verbalisation	HIDALGO	Rejeté	09-juli-13
8e	64	178	PS-RGA	DAGNAUD, MADEC,	CM	Vnr	-	Inscription du nom de Gabriel Piro dans l'espace public du 19e.	HIDALGO	Adopté	09-juli-13

Commission Séance	n° Définitif	n° Adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V ou Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de Vote
8e	65	179	PCF-PG	CORBIERE	CM	Vnr	-	Attribution du nom de Maurice Nadeau à une rue	HIDALGO	Adopté	09-juil-13
8e	66	180	UMPPA	LEGARET	CM	V	DLH 83	Transparence sur le transfert des acquisitions à un bailleur social	MANO	Adopté	09-juil-13
8e	67		Exécutif	MANO	CM	A	DLH 85-DF 50- DU 183	Amendement technique	MANO	Adopté	09-juil-13
8e	68		PS-RGA	FERAUD	CM	A	DLH 85-DF 50- DU 183	Intégration d'une part de logements PLS dans le projet de conventionnement des immeubles de la SIEMP rue Albert Camus (10e)	MANO	Retiré	09-juil-13
8e	69		PCF-PG	BROSSAT	CM	A	DLH 85 - DF 50 - DU 183	Cession d'un ensemble immobilier de la SIEMP à Gentilly	MANO	Retiré	09-juil-13
8e	69bis	181	Exécutif		CM	V				Adopté	09-juil-13
8e	70		UMPPA	DUBUS	CM	A	DLH 85-DF 50- DU 183	Modification dans le projet de délibération	MANO	Rejeté	09-juil-13
8e	71		UMPPA	GOLLON, LAMOURE, MACE DE LEPINAY, HENGUY	CM	V	DLH 85-DF 50- DU 183	Situation des locaux des 92 à 98, rue de la Convention (15e)	MANO	Rejeté	09-juil-13
8e	72		UMPPA	LAMOURE	CM	V	DLH 86	Suspension de tout dispositif d'encadrement des loyers	MANO	Rejeté	09-juil-13
8e	73	182	PS-RGA	BLUMENTHAL	CM	Vnr		Vente à la découpe de l'immeuble Taine/Reuilly	MANO	Adopté	09-juil-13
8e	74		EELVA	NAJDOVSKI, DUTREY	CM	Vnr		Vente à la découpe dans le projet de loi ALUR	MANO	Retiré	09-juil-13
8e	74bis	183	Exécutif		CM	Vnr				Adopté	09-juil-13
8e	75	184	PCF-PG	SIMONNET	CM	Vnr	-	Relogement des résidents des "Hôtels Réunis" 69, rue des Haies	MANO	Adopté	09-juil-13
8e	76		PCF-PG	SIMONNET	CM	Vnr	-	Installation de panneaux publicitaires sur le parc social parisien	MANO	Rejeté	09-juil-13
8e	76bis	185				V				Adopté	09-juil-13
8e	77		UMPPA	HAREL	CM	Vnr	-	Transparence dans l'occupation des logements sociaux	MANO	Rejeté	09-juil-13
8e	78			MARTINS	CM	Vnr	-	Régulation d'un terrain vague rues Jasmin et Henri-Heine	MANO	Retiré	09-juil-13
8e	78bis	186				Vnr				Adopté	09-juil-13
9e	79		Exécutif		CM	A	DAC 4/1	Amendement technique	JULLIARD	Adopté	09-juil-13
9e	80		UMPPA	LEGARET, BERTHOUT	CM	V	DAC 5/8	Demande d'augmentation de la subvention Rayonnement des Grandes Orgues de l'église Saint-Eustache, ARGOS	JULLIARD	Rejeté	09-juil-13

Commission Séance	n° Définitif	n° Adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° déb	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de Vote
9e	81		UMP	COASGUEN, DEBRE, GIAZZI ...	CM	V	DAC 574	Projet de création d'une aire d'accueil des cirques dans le square Alexandre et René Parodi	JULLIARD	Rejeté	09-jul-13
9e	81bis	187	Exécutif		CM	V	DAC 574	Cirque Romanes, square Parodi Paris 16e		Adopté	09-jul-13
9e	82	188	PS-RGA	LEVY	CM	Vnr	-	Sauvergarde du Grenier des Grands Augustins	JULLIARD	Adopté	09-jul-13
9e	83	189	EELVA	FOURNIER, GAREL, CONTASSOT	CM	Vnr	-	Maintien du Grand Ecran Italie 13e	JULLIARD	Adopté	09-jul-13
9e	84	190	PCF-PG	SIMONNET, BROSSAT	CM	Vnr	-	Création d'un fond d'aide à l'emploi artistique	JULLIARD	Adopté (amendé)	09-jul-13
9e	85		PCF-PG	SIMONNET, BROSSAT	CM	Vnr	-	Théâtre Marigny	JULLIARD	Retiré	09-jul-13
9e	85bis	191	Exécutif		CM	Vnr		Théâtre Marigny		Adopté	09-jul-13
9e	86	192	PCF-PG	CORBIERE	CM	Vnr	-	Eclairage de la statue "le triomphe de la République"	POURTAUD	Adopté (amendé)	09-jul-13
9e	87		UMP	LEBEL, MERIGOT DE TREIGNY	CM	Vnr	-	Mise en sécurité et accessibilité des PMR du Temple du Saint-Esprit	POURTAUD	Rejeté	09-jul-13
9e	88		EELVA	GAREL	CM	Vnr	-	Soutien à Amna Sboui	SCHAPIRA	Retiré	09-jul-13
9e	88bis	193	Exécutif		CM	Vnr		Soutien à Amna Sboui		Adopté	09-jul-13
9e	89		Exécutif		CM	Vnr		Soutien à Edward Snowden		Rejeté	09-jul-13
9e	90		PCF-PG	BROSSAT, ARROUZE	CM	Vnr	-	Soutien Ahlam Shibli	SCHAPIRA	Rejeté	09-jul-13
9e	91		UMP	DUBUS, DREYFUSS	CM	Vnr	-	Etiquetage des produits israéliens	SCHAPIRA	Rejeté	09-jul-13
9e	92		Exécutif		CM	A	DAC 520	Amendement technique	VIEU CHARIER	Adopté	09-jul-13
9e	93	194	PS-RGA	CALANDRA	CM	Vnr	-	Pose d'une plaque commémorative au Père Lachaise en mémoire des enfants déportés	VIEU CHARIER	Adopté	09-jul-13
9e/5e	94		PCF-PG	SIMONNET, GIBOUDEAUX	CM	A	DAC 364	Modification de l'article 1 Traces (20è)	JULLIARD	Retiré	09-jul-13
1ère	95		Exécutif		CM	A	DF 65	Amendement technique	GAUDILLERE	Adopté	09-jul-13
1ère	96	195	EELVA	FOURNIER	CM	V	SG 172	Conventions d'occupation du domaine public	GAUDILLERE	Adopté (amendé oralement)	09-jul-13
1ère	97		EELVA	BOUTAULT, FOURNIER	CM	Vnr	-	Orientations souhaitables du budget primitif 2014 en préparation	GAUDILLERE	Retiré	09-jul-13
1ère	97bis	196	Exécutif		CM	Vnr				Adopté	09-jul-13

Commission Séance	n° Définitif	n° Adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de Vote
1ère	98		PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr		Création d'une taxe sur les résidences secondaires à Paris	GAUDILLERE	Retiré	09-jul-13
1ère	98bis	197	Exécutif		CM	Vnr				Adopté	09-jul-13
1ère	99			MARTINS	CM	Vnr	-	Intégration du Plan pluriannuel d'investissement	GAUDILLERE	Rejeté	09-jul-13
2e	100	198	EELVA	DUTREY, GIBOUDEAUX, BAUPIN, SIMONNET, CORBIERE, BROSSAT	CM	Vnr	-	Médias locaux visuels	BROS	Adopté (amendé oralement)	10-jul-13
2e	101	199	PS-RGA	BRAVO, VERON, MOREL	CM	Vnr	-	Mise en liquidation des magasins Virgin.	COHEN-SOLAL	Adopté	10-jul-13
2e	102	200	PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr	-	Fermeture du magasin Virgin Barbès	COHEN-SOLAL	Adopté	10-jul-13
2e	103	201	PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr	-	Zones touristiques dans le 18e arrondissement	COHEN-SOLAL	Adopté	10-jul-13
2e	104		PCF-PG	CORBIERE, SIMONNET, BROSSAT	CM	Vnr	-	Soutien aux librairies indépendantes parisiennes	COHEN-SOLAL	Retiré	10-jul-13
2e	104bis	202	Exécutif			Vnr		Soutien aux librairies indépendantes parisiennes		Adopté	10-jul-13
2e	105		UMP	MONTANDON	CM	Vnr	-	Création d'un périmètre d'usage de consommation exceptionnel (PUCE) pour les commerces de Bercy Village	COHEN-SOLAL	Rejeté	10-jul-13
2e	106		Exécutif		CM	A	DRH 67	Aménagement technique	ERRECART	Adopté	10-jul-13
2e	107	203	PS-RGA	DAGNAUD, MADEC	CM	Vnr	-	Inscription des niveaux R+1 et R+2 du bâtiment 7 rue Pierre Girard à l'inventaire des équipements de proximité du 19e arrondissement.	ERRECART	Adopté	10-jul-13
2e	108	204	EELVA PS-RGA	FOURNIER, BACHE	CM	Vnr	-	Situation des modèles vivants des ateliers Beaux-Arts de la Ville	ERRECART	Adopté	10-jul-13
2e	109	205	EELVA	BOUTAULT	CM	Vnr	-	Extension des formations d'éco conduite à l'ensemble des agents de la ville susceptibles d'utiliser un véhicule	ERRECART	Adopté	10-jul-13
2e	110		PCF-PG	SIMONNET	CM	Vnr		Allocataires Ville de Paris de l'allocation de Retour à l'Emploi	ERRECART	Retiré	10-jul-13
2e	110bis	206			CM	Vnr		Indemnisation du chômage		Adopté	10-jul-13
3e	111		UMP	DOUVIN	CM	V	DVD 150	Tarifification à la minute du stationnement de surface	BARGETON	Rejeté	10-jul-13
3e	112		UMP	DOUVIN	CM	V	DVD 150	Stationnement des véhicules électriques	BARGETON	Rejeté	10-jul-13

Commission Séance	n° Définitif	n° Adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de Vote
3e	113		UMP	DOUVIN	CM	V	DVD 157	Voie réservée aux taxis sur l'autoroute A1	BARGETON	Rejeté	10-jul-13
3e	114		Exécutif	BARGETON	CM	A	SG 146	Amendement technique	BARGETON	Adopté	10-jul-13
3e	115	207	EELVA	CONTASSOT, GAREL	CM	Vnr	-	Impact sanitaire du diesel sur les chauffeurs de taxi	BARGETON	Adopté	10-jul-13
3e	116		UMP	LAMOUR, DOUVIN, CHERIOUX DE SOUTRAIT	CM	Vnr	-	Gratuité des transports parisiens pour les conjoints d'anciens combattants	BARGETON	Rejeté	10-jul-13
3e	117			SIMONNET, CORBIERE	CM	Vnr		Gratuité des transports	BARGETON	Rejeté	10-jul-13
3e	118		UMP	DOUVIN	CM	Vnr	-	Conclusions du rapport de la commission Mobilité 21	BARGETON	Rejeté	10-jul-13
3e	119		UDI	GALLOIS	CM	Vnr	-	Stationnement des deux roues motorisés	BARGETON	Rejeté	10-jul-13
4e	120		Exécutif	BARGETON	CM	A	DICOM 15	Amendement technique	BARGETON	Adopté	10-jul-13
4e	121	208	PS-RGA	GIRARD	CM	Vnr	-	Appellation du futur jardin de la rue des Rosiers : Jardin des Rosiers - Joseph Mignieret	GIBOUDEAUX	Adopté	10-jul-13
4e	122		UMP	LEGARET, BERTHOUT	CM	Vnr	-	Effectifs d'agents de la DEVE place Dauphine	GIBOUDEAUX	Rejeté	10-jul-13
4e	123		UMP	KUSTER	CM	Vnr	-	Effectifs de surveillance des parcs et jardins dans le 17e	GIBOUDEAUX	Rejeté	10-jul-13
4e	124	209	PCF-PG	BROSSAT	CM	Vnr	-	Consignation des bouteilles en verre et en plastique	PENINOU	Adopté	10-jul-13
5e	125		UMP	GOIJON	CM	V	DPP 6	Création d'un centre éducatif fermé à Paris	EL KHOMRI	Rejeté	10-jul-13

Tableau des votes des groupes politiques.

Commission Séance	n° Définitif	n° Adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	OK ou CA	A V Vr	n° déb Vr	Objet	Affectation Ajout	VOTE	Date de Vote	PCF-PG		EELVA		PS-RGA		UDI		UMP-PA		U N K N I M I T E
												CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
1ère	1	1	Exécutif		CA	A	DF 20	Amendement technique	GAUDILLERE	Adopté	03-jul-13		X					X			X	
1ère	2	2	EELVA	BOUTAULT, GABEL, CONFASSOT, JARDOSKI	CA	A	DF 20	Financement d'une étude pour l'organisation de la collecte sélective des déchets ménagers à Paris	GAUDILLERE	Retiré	09-jul-13											
1ère	3	3	EELVA	FOURNIER, JARDOSKI	CA	A	DF 20	Soutien à la Maison d'Europe et d'Orion (12e)	GAUDILLERE	Retiré	03-jul-13											
1ère	4	4	PCF-PG	BROSSAT	CA	A	DF 20	Soutien au centre social Accueil Goutte d'Or	GAUDILLERE	Retiré	03-jul-13											
1ère	5	5	PCF-PG	BROSSAT	CA	A	DF 20	Soutien à la Maternité des Blets / Association Ambroise Croizat	GAUDILLERE	Retiré	03-jul-13											
1ère	5bis	159	Exécutif		CA	V		Maternité des Blets		Adopté	02-jul-13											X
1ère	6	6	PCF-PG	BROSSAT	CA	V	DF 20	Baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales	GAUDILLERE	Rejeté	09-jul-13	X		X								
1ère	6bis	159	Exécutif		CA	V				Adopté	09-jul-13											X
1ère	7	7	UMP-PA	CHEROUX DE SOULTRAIT	CA	V	DF 20	Retour à la gratuité du pass Navigo Ennord Amélioré	GAUDILLERE	Rejeté	03-jul-13	X		X								
1ère					CA		DF 20			Adopté	03-jul-13							X				
1ère					CA		LE1			Adopté	03-jul-13							X				
1ère					CA		DF 26	Lettre rectificative		Adopté	03-jul-13							X				
1ère					CA		DF 21			Adopté	03-jul-13							X				
2e	8	8	EELVA	FOURNIER	CA	A	DF-DRH 27	Création de postes d'agents administratifs supplémentaires dans les conservatoires	ERRECART	Retiré	03-jul-13											
2e	9	160	EELVA	GABEL	CA	V	DF-DRH 27	Déplacement des professeurs des cours municipaux pour activités	ERRECART	Adopté	03-jul-13					X					X	
2e	10	10	PCF-PG	SIMONNET	CA	V	DF-DRH 27	Création de poste d'ALG des administrations parisiennes	ERRECART	Rejeté	03-jul-13		X				X				X	
2e	11	11	PCF-PG	BROSSAT	CA	V	DF-DRH 27	Gel du point d'indice des fonctionnaires	ERRECART	Rejeté	03-jul-13		X			X					X	
2e					CA		DF-DRH 27			Adopté	03-jul-13						X				X	
2e					CA		LE 2	Lettre rectificative		Adopté	03-jul-13						X				X	
2e					CA		DULT 14-DF 24			Adopté	03-jul-13					X					X	
2e					CA		DPE 59-DF 22			Adopté	03-jul-13					X					X	
2e					CA		DPE 60-DF 23			Adopté	03-jul-13					X					X	
2e					CA		BREVE 68-DF 25			Adopté	03-jul-13							X			X	
2e					CA		PP 48			Adopté	03-jul-13				X							
2e					CA		SG 47			Adopté	03-jul-13											X
2e					CA		SG 113			Adopté	03-jul-13											X

Commission Séance	n° Définitif	n° Adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	CA ou CC V	A V V	n° de lib V	Objet	Affectation Ajoint	VOTE	Date de Vote	PCF-PG		EELVA		PS-RGA		UDI		UMPPA		U N A N I M I T E	
												CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST		
2e 6e/4e /8e	12 a		UMPPA	MONTAUDON	CA		DEVE 93	Amendement technique	TROSTIANSKY	Adopté	08-jul-13												
6e/4e /8e	12		UMPPA		CA		DLH 107	Evaluation du montant des marchés	TROSTIANSKY et GIBOUDEAUX	Rejet	Adopté	08-jul-13											
7e	13		EELVA		CA		DASCO 57	Taux d'encadrement recommandés par la section sociale du Conseil d'Etat dans le cadre de l'ARE	BROSSEL	Rejet	Adopté	08-jul-13											
7e	14	161	EELVA		FOURNIER, GAREL, BOUTAULT	CA		DASCO 57	Realisation d'un bilan et rédaction des inégalités sociales	BROSSEL	Adopté	08-jul-13											
7e	15	162	EELVA	FOURNIER	CA		DASCO 57	Soutien des expérimentations innovantes	BROSSEL	Adopté (avec amendement)	08-jul-13												
7e	16	163	ELVA	GAREL	CA		DASCO 57	Recrutement de Base	BROSSEL	Adopté	08-jul-13												
7e	17	164	EELVA	FOURNIER	CA		DASCO 57	Constitution du corps des animaliers et animateurs d'administrations parisiennes	BROSSEL	Adopté (avec amendement)	08-jul-13												
7e	18		PCF-PG	BECKER	CA		DASCO 57, 59 et 100	Création de comités de suivi locaux de l'ARE	BROSSEL	Rejet	08-jul-13												
7e	19		Enscuif		CA		DASCO 57		BROSSEL	Adopté	08-jul-13		X										
7e	20	165	UMPPA	MEUGNY	CA		DASCO 59	Amendement technique	BROSSEL	Adopté	08-jul-13												
7e	21				CA		DASCO 59 et 100	Partenaires de la Ville lauréates des appels à projets culturels et pluridisciplinaires	BROSSEL	Adopté	08-jul-13												
7e	22				CA		DASCO 100			Adopté	08-jul-13		X										
7e	23				CA		DASCO 124			Adopté	08-jul-13												
7e 9e	24		PCF-PG	BECKER, CORBIERE	CA		DAC 468	Effectifs des conservatoires municipaux -ARE	JULLIARD	Rejet	08-jul-13				X								
7e 9e	25				CA		DAC 468			Adopté	08-jul-13												
7e 9e	26				CA		DRH 54			Adopté	08-jul-13												
7e 9e	27				CA		DRH 60			Adopté	08-jul-13												
7e 9e	28				CA		DRH 63			Adopté	08-jul-13												
7e 9e	29				CA		DRH 68			Adopté	08-jul-13												
7e 9e	30				CA		DRH 73			Adopté	08-jul-13												
7e 9e	31				CA					Adopté	08-jul-13												
7e 9e	32				CA					Adopté	08-jul-13												
7e 9e	33				CA					Adopté	08-jul-13												
7e 9e	34				CA					Adopté	08-jul-13												
7e 9e	35				CA					Adopté	08-jul-13												
7e 9e	36				CA					Adopté	08-jul-13												
7e 9e	37				CA					Adopté	08-jul-13												
7e 9e	38				CA					Adopté	08-jul-13												
7e 9e	39				CA					Adopté	08-jul-13												
7e 9e	40				CA					Adopté	08-jul-13												
7e 9e	41				CA					Adopté	08-jul-13												
7e 9e	42				CA					Adopté	08-jul-13												
7e 9e	43				CA					Adopté	08-jul-13												
7e 9e	44				CA					Adopté	08-jul-13												
7e 9e	45				CA					Adopté	08-jul-13												
7e 9e	46				CA					Adopté	08-jul-13												
7e 9e	47				CA					Adopté	08-jul-13												
7e 9e	48				CA					Adopté	08-jul-13												
7e 9e	49				CA					Adopté	08-jul-13												
7e 9e	50				CA					Adopté	08-jul-13												
7e 9e	51				CA					Adopté	08-jul-13												
7e 9e	52				CA					Adopté	08-jul-13												
7e 9e	53				CA					Adopté	08-jul-13												
7e 9e	54				CA					Adopté	08-jul-13												
7e 9e	55				CA					Adopté	08-jul-13												
7e 9e	56				CA					Adopté	08-jul-13												
7e 9e	57				CA					Adopté	08-jul-13												
7e 9e	58				CA					Adopté	08-jul-13												
7e 9e	59				CA					Adopté	08-jul-13												
7e 9e	60				CA					Adopté	08-jul-13												
7e 9e	61				CA					Adopté	08-jul-13												
7e 9e	62				CA					Adopté	08-jul-13												
7e 9e	63				CA					Adopté	08-jul-13												
7e 9e	64				CA					Adopté	08-jul-13												
7e 9e	65				CA					Adopté	08-jul-13												
7e 9e	66				CA					Adopté	08-jul-13												
7e 9e	67				CA					Adopté	08-jul-13												
7e 9e	68				CA					Adopté	08-jul-13												
7e 9e	69				CA					Adopté	08-jul-13												
7e 9e	70				CA					Adopté	08-jul-13												
7e 9e	71				CA					Adopté	08-jul-13												
7e 9e	72				CA					Adopté	08-jul-13												
7e 9e	73				CA					Adopté	08-jul-13												
7e 9e	74				CA					Adopté	08-jul-13												
7e 9e	75				CA					Adopté	08-jul-13												
7e 9e	76				CA					Adopté	08-jul-13												
7e 9e	77				CA					Adopté	08-jul-13												
7e 9e	78				CA					Adopté	08-jul-13												
7e 9e	79				CA					Adopté	08-jul-13												
7e 9e	80				CA					Adopté	08-jul-13												
7e 9e	81				CA					Adopté	08-jul-13												
7e 9e	82				CA					Adopté	08-jul-13												
7e 9e	83				CA					Adopté	08-jul-13												
7e 9e	84				CA					Adopté	08-jul-13												
7e 9e	85				CA					Adopté	08-jul-13												
7e 9e	86				CA					Adopté	08-jul-13												
7e 9e	87				CA					Adopté	08-jul-13												
7e 9e	88				CA					Adopté	08-jul-13												
7e 9e	89				CA					Adopté	08-jul-13												
7e 9e	90				CA					Adopté	08-jul-13												
7e 9e	91				CA					Adopté	08-jul-13												
7e 9e	92				CA					Adopté	08-jul-13												
7e 9e	93				CA					Adopté	08-jul-13												
7e 9e	94				CA					Adopté	08-jul-13												
7e 9e	95				CA					Adopté	08-jul-13												
7e 9e	96				CA					Adopté	08-jul-13												
7e 9e	97				CA					Adopté	08-jul-13												
7e 9e	98				CA					Adopté	08-jul-13												
7e 9e	99				CA					Adopté	08-jul-13												
7e 9e	100				CA					Adopté	08-jul-13												
7e 9e	101				CA					Adopté	08-jul-13												
7e 9e	102				CA					Adopté	08-jul-13												
7e 9e	103				CA					Adopté	08-jul-13												
7e 9e	104				CA					Adopté	08-jul-13										</		

Commission Séance	n° Définitif	n° Adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	n° délib		Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de Vote	PCF-PG		EELVA		PS-RGA		UDI		UNPPA		U N A N I M I T E	
					CA ou Co	A V Vnr					CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST		
7e	23		PCF-PG	SMONNET, BECKER	CA	Vnr	-	Présence d'un agent spécialisé des écoles maternelles par classe	ENNECART	Rejeté	09-jul-13			X							X	
7e	24		UNPPA	MEIGUY	CA	Vnr	-	Formations dispensées aux personnels recrutés pour les activités périscolaires	BROSSEL	Rejeté	09-jul-13	X		X		X						
7e	25		UNPPA	MEIGUY	CA	Vnr	-	Condition de déplacement des enfants	BROSSEL	Rejeté	09-jul-13	X		X		X						
7e	26		UNPPA	MEIGUY	CA	Vnr	-	Modalités et critères de répartition des enfants dans les ateliers	BROSSEL	Rejeté	09-jul-13	X		X		X						
7e	27		UNPPA	MEIGUY	CA	Vnr	-	Comité paritien de mise en œuvre et de suivi de la réforme	BROSSEL	Rejeté	09-jul-13	X		X		X						
7e	28		UNPPA	LEGARET, MEIGUY, MONTAUDON	CA	Vnr	-	Comités de suivi d'encadrement	BROSSEL	Rejeté	09-jul-13	X		X		X						
7e	29		UNPPA	LEGARET, MONTAUDON	CA	Vnr	-	Application de la réforme des rythmes scolaires dans les écoles primées	BROSSEL	Rejeté	09-jul-13	X		X		X						
7e	30		UNPPA	MEIGUY	CA	Vnr	-	Missions des accompagnateurs pendant le déroulement des ateliers éducatif	BROSSEL	Rejeté	09-jul-13	X		X		X						
7e	31		UNPPA	LEGARET, TISSOT, MEIGUY	CA	Vnr	-	Taux d'encadrement retenu pour les activités périscolaires	BROSSEL	Rejeté	09-jul-13	X		X		X						
7e	32		UNPPA	TISSOT	CA	Vnr	-	Accueil des enfants des écoles Sainte-Marguerite et Saint-Paul	BROSSEL	Rejeté	09-jul-13	X		X		X						
7e	33		UNPPA	MEIGUY	CA	Vnr	-	Ateliers mis en place dans le cadre de l'ARE	BROSSEL	Rejeté	09-jul-13	X		X		X						
7e	33bis	166	Exécutif		CA	Vnr		Amenagement des rythmes éducatifs à Paris		Adopté	09-jul-13						X			X		
7e	34		UNPPA	LEGARET	CA	Vnr	-	Rapport de la réforme des rythmes éducatifs à la rentrée 2014	BROSSEL	Rejeté	09-jul-13	X		X		X						
7e	35	167		MARTINS	CA	Vnr	-	Ajout en place d'un numéro vert d'information	BROSSEL	Adopté	09-jul-13										X	
7e	36		UNPPA	LEGARET, BERTHOUD	CA	A	DASCO 63	Calcul de la subvention de restauration versée à la Caisse des écoles du 1er	BROSSEL	Rejeté	09-jul-13	X										
7e					CA		DASCO 63			Adopté	09-jul-13					X				X		
7e	37		PCF-PG	SMONNET, BROSSAT, BECKER	CA	Vnr	-	Dispositif "Banc élèves"	BROSSEL	Rejeté	09-jul-13					X		X				
7e	38	168	PCF-PG	SMONNET	CA	Vnr	-	Collège Colette-Besson	BROSSEL	Adopté	09-jul-13			X		X					X	
7e	39		PCF-PG	SMONNET	CA	Vnr	-	Sauvegarde de la cinémathèque Robert-Lyren	BROSSEL	Rejeté	09-jul-13			X		X						
7e	39bis	169			CA	Vnr				Adopté	09-jul-13										X	
7e	40			MUSTER, GASNIER	CA	Vnr	-	Préservation de la Cinémathèque Robert-Lyren 17e	BROSSEL	Rejeté	09-jul-13	X		X		X						
7e					CA		DJS 348			Adopté	09-jul-13										X	
7e					CA		DJS 394			Adopté	09-jul-13										X	
7e					CA		DPFE 14			Adopté	09-jul-13	X										
7e					CA		DPFE 40			Adopté	09-jul-13	X										
7e					CA		DPFE 41			Adopté	09-jul-13	X										

Commission Séance	n° Définitif	n° Adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	CA ou CG	A V Var	n° délib	Objet	Affectation Ajoint	VOTE	Date de Vote	PCF-PG		EELVA		PS-RGA		UDI		UNPPA		U N A N I M I T E
												CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
7e					CA		DFPE 108			Adopté	09-jul-13	X										
7e					CA		DFPE 110			Adopté	09-jul-13	X										
7e					CA		DFPE 111			Adopté	09-jul-13	X										
7e					CA		DFPE 112			Adopté	09-jul-13	X										
7e					CA		DFPE 113			Adopté	09-jul-13	X										
7e					CA		DFPE 125			Adopté	09-jul-13	X		X								
7e					CA		DFPE 128			Adopté	09-jul-13	X										
7e					CA		DFPE 159			Adopté	09-jul-13	X										
7e					CA		DFPE 205			Adopté	09-jul-13	X		X								
7e					CA		DFPE 206			Adopté	09-jul-13	X		X								
7e					CA		DFPE 207			Adopté	09-jul-13	X										
7e					CA		DFPE 253			Adopté	09-jul-13	X										
7e					CA		DFPE 254			Adopté	09-jul-13	X										
7e					CA		DFPE 40			Adopté	09-jul-13	X										
7e					CA		DFPE 256			Adopté	09-jul-13	X										
7e	41	170	UNPPA	LEGARET, BERTHOUD	CA	V	DFPE 370	Restructuration de la Halle-Gardiennue rue Saint-Roch en même temps que ceux de la crèche Saint-Roch	NAUDOUX	Adopté	09-jul-13											X
7e					CA		DFPE 370			Adopté	09-jul-13											X
7e					CA		DFPE 372			Adopté	09-jul-13											X
							DJS 210			Adopté	09-jul-13											X
							DJS 213			Adopté	09-jul-13											X
							DJS 214			Adopté	09-jul-13			X								X
							DJS 215			Adopté	09-jul-13											X
							DJS 219			Adopté	09-jul-13											X
							DJS 222			Adopté	09-jul-13											
							DJS 171			Adopté	09-jul-13			X								
7e	42		EELVA	CONFASSOT	CA	A	DJS 233	Modification de l'article 32 de l'annexe n° 1	VUILLEMOZ	Adopté	09-jul-13	X				X		X		X		
7e	43		EELVA	CONFASSOT	CA	A	DJS 233	Suppression de l'article 3 du délibéré	VUILLEMOZ	Adopté	09-jul-13	X				X		X		X		
7e							DJS 233			Adopté	09-jul-13											
							DJS 332			Adopté	09-jul-13			X								X

Commission Séance	n° Definitif	n° Adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	CA ou CO	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de Vote	PCF-PG		EELVA		PS-RGA		UDI		UMPFA		U N A N N I M I T E	
												CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST		
7e	44	171	UMPFA	DUBUS, LAMOUR	CM	Vnr	-	Attribution du nom de Alain Mimoun à un équipement sportif	VUILLERMOZ	Adopté	09-jul-13											X	
7e	45	172	UDI	POZZO DI BORGO, SACSIS, HELARD	CM	Vnr	-	Comité de suivi des grands clubs sportifs parisiens	VUILLERMOZ	Adopté (renvoyé en commission)	09-jul-13											X	
7e					CM		D/S 399			Adopté	09-jul-13											X	
8e	46		PCF-PG	BROSSAT	CM	A	DU 98	Equipements d'intérêt collectif de l'opération Triangle	HIDALGO	Adopté	09-jul-13								X			X	
8e	47-1 à 47-21			MARTINS	CM	A	DU 98	Plafonnement des hauteurs de tm à 17m	HIDALGO	Rejeté	09-jul-13				X				X			X	
8e	47-22 à 47-37				CM	A				Rejeté	09-jul-13				X				X			X	
8e	47-38 à 47-50				CM	A				Rejeté	09-jul-13			X				X				X	
8e	47-51 à 47-179				CM	A				Rejeté	09-jul-13			X				X				X	
8e	48	173	PCF-PG	BROSSAT	CM	V	DU 98	Tarification des créations de bureaux	HIDALGO	Adopté	09-jul-13				X				X			X	
8e	49			SIMONNET, COMBIERE	CM	V	DU 98	Révision simplifiée du PLU visant à autoriser la Tour Triangle	HIDALGO	Rejeté	09-jul-13						X					X	
8e	50			MARTINS	CM	V	DU 98	Organisation d'un référendum local sur les immeubles de grande hauteur	HIDALGO	Rejeté	09-jul-13				X				X			X	
8e					CM		DU 98			Adopté	09-jul-13									X			
8e							SG 56			Adopté	09-jul-13		X										
8e	51		UMPFA	DOUVI	CM	V	SG 154	Rejets de circulation redits par la fermeture de la voie sur berge rive gauche	HIDALGO	Rejeté	09-jul-13			X					X				
8e	52		UMPFA, UDI	DATI, POZZO DI BORGO, DAUVENNE	CM	V	SG 154	Création d'un comité de suivi de l'aménagement des berges de la Seine	HIDALGO	Rejeté	09-jul-13			X									
8e	53			MARTINS	CM	V	SG 154	Création d'une coulée bleue tout au long de la Seine	HIDALGO	Rejeté	09-jul-13												
8e	54	174		MARTINS	CM	V	SG 154	Réaménagement des quais de la Seine	HIDALGO	Adopté	09-jul-13							X				X	
8e					CM		SG 154			Adopté	09-jul-13						X						
8e					CM		SG 164			Adopté	09-jul-13				X								
8e	55		W				DU 212	Objectifs poursuivis	HIDALGO	Adopté (renvoyé en commission)	09-jul-13								X				
8e	56	175	EELVA	HAJDOVSKI	CM	A	DU 212	Trames vertes et implantation de forêts et de cirques dans la Métropole	HIDALGO	Adopté (renvoyé en commission)	09-jul-13											X	
8e	57		EELVA	HAJDOVSKI	CM	V	DU 212	Logements et équipements de proximité	HIDALGO	Rejeté	09-jul-13						X			X			
8e	58	176	EELVA	HAJDOVSKI	CM	V	DU 212	Objectifs de circulation	HIDALGO	Adopté	09-jul-13			X								X	
8e	58bis	177	Exécutif		CM	V	DU 212			Adopté	09-jul-13		X									X	
8e	59		UMPFA	MONTAUDON	CM	V	DU 212	Démolit rationnable et geste architectural des immeubles de grande hauteur	HIDALGO	Rejeté	09-jul-13			X								X	

Commission séance	n° Définitif	n° Adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CG	A ou V	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de Vote	PCF-PG		EELVA		PS-RGA		UDI		UNPPA		U N A N I M I T E
												CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
8e	60		UMPPA	MONTAUDON	CM	Y	DU 212	Création d'un espace logistique urbain fluvial et renouveau	HIDALGO	Rejeté	09-jan-13	X			X							
8e	61		UMPPA	MONTAUDON	CM	Y	DU 212	Présentation des études sur la couverture des voies vertes	HIDALGO	Rejeté	09-jan-13	X			X							
8e	62		UMPPA	MONTAUDON	CM	Y	DU 212	Protection des tunnels situés sous la gare de Bercy- Ruepre	HIDALGO	Rejeté	09-jan-13	X			X							
8e	63		EELVA	GAREL	CM	A	DU 212			Adopté	09-jan-13		X							X		
8e	64				CM	A	SG 178-DP-52	Vidéo-verbalisation	HIDALGO	Rejeté	09-jan-13	X				X			X			
8e	65	178	PS-RGA	DAGRAUD, MAREC,	CM	CM	SG 178-DP-52	Inscription du nom de Gabriel Pano dans l'espace public du 19e.	HIDALGO	Adopté	09-jan-13	X										
8e	65	179	PCF-PG	CORBIERE	CM	CM		Attribution du nom de Maurice Hadeau à une rue	HIDALGO	Adopté	09-jan-13											X
8e	66	180	UMPPA	LEGARET	CM	Y	DLH 83	Transparence sur le transfert des acquisitions à un habitant local	MANO	Adopté	09-jan-13											X
8e	67		Exécutif	MANO	CM	CM	DLH 83			Adopté	09-jan-13										X	
8e	68		PS-RGA	FERRAUD	CM	A	DLH 85-DP-50- DU 183	Amendement technique	MANO	Adopté	09-jan-13						X		X			
8e	69		PCF-PG	BROSSEAT	CM	A	DLH 85-DP-50- DU 183	Intégration d'une part de logements PLS dans le projet de conventionnement des immeubles de la SLMF rue Albert Camus (15e)	MANO	Rejeté	09-jan-13											
69bis	181				CM	Y	DLH 83	Cession d'un ensemble immobilier de la SLMF à Genhilly	MANO	Rejeté	09-jan-13											
8e	70		UMPPA	DUBUS	CM	A	DLH 85-DP-50- DU 183	Modification dans le projet de délibération	MANO	Adopté	09-jan-13	X			X						X	
8e	71		UMPPA	GOUDON, LAMOUR, MACÉ DE LEPHAY, MENGUY	CM	Y	DLH 85-DP-50- DU 183	Situation des locataires des 92 & 98, rue de la Convention (15e)	MANO	Rejeté	09-jan-13	X			X							
8e	72		UMPPA	LAMOUR	CM	CM	DLH 85			Adopté	09-jan-13											
8e					CM	Y	DLH 86	Suspension de tout dispositif d'encadrement des loyers	MANO	Rejeté	09-jan-13				X				X			
8e					CM	CM	DLH 86			Adopté	09-jan-13											X
8e					CM	CM	DLH 120			Adopté	09-jan-13										X	
8e					CM	CM	DLH 134			Adopté	09-jan-13											X
8e					CM	CM	DLH 140			Adopté	09-jan-13									X		
8e	73	182	PS-RGA	BLUMENTHAL	CM	CM		Vente à la découpe de l'immeuble l'Ancrelleilly	MANO	Adopté	09-jan-13											X
8e	74		EELVA	MAISONNI, DUTREY	CM	CM		Vente à la découpe dans le projet de loi ALUR	MANO	Rejeté	09-jan-13											X

Commission Séance	n° Definitif	n° Adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	n° délib			Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de Vote	PCF-PG		EELVA		PS-RGA		UDI		UMPFA		U N A N I M I T E	
					CM ou CO	A V Vn	CM ou CO					CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST		
8e	74bis	183	Exécutif		CM	Vn				Adopté	09-jan-13											X	
8e	75	184	PCF-PG	SIMONNET	CM	Vn	-	Redoigement des résidents des "logements réunis" 01, rue des Fables	MAHO	Adopté	09-jan-13											X	
8e	76		PCF-PG	SIMONNET	CM	Vn	-	Installation de panneaux publicitaires sur le parc social parisien	MAHO	Rejeté	09-jan-13			X									
8e	76bis	185			CM	Vn				Adopté	09-jan-13					X							
8e	77		UMPFA	HAREL	CM	Vn	-	Transparence dans l'occupation des logements sociaux	MAHO	Rejeté	09-jan-13				X							X	
8e	78			MARTINS	CM	Vn	-	Requisition d'un terrain vague (rues Jamin et Henri- Heine)	MAHO	Rejeté	09-jan-13												
8e	78bis	186			CM	Vn				Adopté	09-jan-13												X
8e					CM		CARJIA 2			Adopté	09-jan-13												X
8e					CM		CARJIA 14			Adopté	09-jan-13												X
8e					CM		DAC 192			Adopté	09-jan-13												X
8e					CM		DAC 312			Adopté	09-jan-13												X
8e					CM	A	DAC 421	Amendement technique	JULLIARD	Adopté	09-jan-13											X	
9e	79		Exécutif		CM		DAC 421			Adopté	09-jan-13											X	
9e					CM		DAC 441			Adopté	09-jan-13												X
9e	80		UMPFA	LEGARET, BERTHOUD	CM	V	DAC 518	Demande d'augmentation de la subvention Rayonnement des Grandes Origines de l'église Saint- Eusèbe, AIGOS	JULLIARD	Rejeté	09-jan-13	X	X										
9e					CM		DAC 518			Adopté	09-jan-13											X	
9e					CM		DAC 538			Adopté	09-jan-13							X					
9e	81		UMPFA	GOASGUEN, DEBRE, GAZZI ...	CM	V	DAC 574	Projet de création d'une aire d'accueil des cirques dans le square Alexandre et René Parodi	JULLIARD	Rejeté	09-jan-13	X			X								
9e	81bis	187	Exécutif		CM	V	DAC 574	Cirque Romains, square Parodi Paris 16e		Adopté	09-jan-13												X
9e					CM		DAC 574			Adopté	09-jan-13												X
9e	82	188	PS-RGA	LEVY	CM	Vn	-	Sauvegarde du Grenier des Grands Augustins	JULLIARD	Adopté	09-jan-13										X		
9e	83	189	EELVA	FOURNIER, GAREL, CONTASSOT	CM	Vn	-	Maintenance de Grand Escalier Italie 13e	JULLIARD	Adopté	09-jan-13										X		
9e	84	190	PCF-PG	SIMONNET, BROSSAT	CM	Vn	-	Création d'un fond d'aide à l'emploi artistique	JULLIARD	Adopté (renvoié)	09-jan-13								X				X
9e	85		PCF-PG	SIMONNET, BROSSAT	CM	Vn	-	Théâtre Marigny	JULLIARD	Rejeté	09-jan-13												
9e	85bis	191	Exécutif		CM	Vn		Théâtre Marigny		Adopté	09-jan-13												X

Commission Séance	n° Définitif	n° Adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	CA ou Co Vnr	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adjoint	VOTE	Date de Vote	PCF-PG			EELVA			PS-RGA			UDI			UMPPA			U N A N I M I T E
												CONTRE	ABST		CONTRE	ABST		CONTRE	ABST		CONTRE	ABST		CONTRE	ABST		
9e	86	192	PCF-PG	CORBIERE	CA	Vnr	-	Eclairage de la statue "le triomphe de la République"	POURTAUD	Adapté (amendé)	09-jul-13															X	
9e	87		UMPPA	LEBEL, MERIGOT DE TREIGNY	CA	Vnr	-	Mise en sécurité et accessibilité des PMR du Temple du Saint-Esprit	POURTAUD	Rejeté	09-jul-13	X				X											
9e	88		EELVA	GAREL	CA	Vnr	-	Soutien à Amira Sbouli	SCHAPIRA	Rejeté	09-jul-13																
9e	88bis	193	Exécutif		CA	Vnr		Soutien à Amira Sbouli		Adapté	09-jul-13										X				X		
9e	89		Exécutif		CA	Vnr		Soutien à Edward Souaden		Rejeté	09-jul-13																
9e	90		PCF-PG	BROSSAT, ARROUZE	CA	Vnr	-	Soutien à Amira Sbouli	SCHAPIRA	Rejeté	09-jul-13										X				X		
9e	91		UMPPA	DUBUS, DREYFUSS	CA	Vnr	-	Etiquetage des produits israéliens	SCHAPIRA	Rejeté	09-jul-13										X				X		
9e	92		Exécutif		CA	A		Aménagement technique	VEU CHARIER	Adapté	09-jul-13										X				X		
9e					CA		DAC 520				09-jul-13																
9e					CA		DAC 530				09-jul-13																
9e	93	194	PS-RGA	CALABRIA	CA	Vnr	-	Pose d'une plaque commémorative au Père Lachaise en mémoire des enfants déportés	VEU CHARIER	Adapté	09-jul-13															X	
9e/9e	94		PCF-PG	SHOIHET, CIRIOUX	CA	A		Modification de l'article 1 Traces (DS)	JULLIARD	Rejeté	09-jul-13															X	
9e/9e			EELVA		CA		DAC 364			Adapté	09-jul-13																
9e					CA		DAC 364			Adapté	09-jul-13															X	
9e					CA		DF 57-00 216			Adapté	09-jul-13																
9e					CA		DF 58-00 217			Adapté	09-jul-13																
9e	95		Exécutif		CA	A		Aménagement technique	GAUDILLERE	Adapté	09-jul-13																
9e					CA		DF 65			Adapté	09-jul-13																
9e					CA		DF 65			Adapté	09-jul-13															X	
9e					CA		SG 172			Adapté	09-jul-13																
9e	96	195	EELVA	FOURNIER	CA	V		Conventions d'occupation du domaine public	GAUDILLERE	Adapté	09-jul-13															X	
9e	97		EELVA	BOUTAULT, FOURNIER	CA	Vnr		Orientations souhaitables du budget primitif 2014 en préparation	GAUDILLERE	Rejeté	09-jul-13																
9e	97bis	196	Exécutif		CA	Vnr		Orientations souhaitables du budget primitif 2014 en préparation		Adapté	09-jul-13															X	
9e	98		PCF-PG	BROSSAT	CA	Vnr		Création d'une base sur les résidences secondaires à Paris	GAUDILLERE	Rejeté	09-jul-13																
9e	98bis	197	Exécutif		CA	Vnr		Création d'une base sur les résidences secondaires à Paris		Adapté	09-jul-13																
9e	99			MAERTINS	CA	Vnr	-	Intégration du Plan pluriannuel d'investissement	GAUDILLERE	Rejeté	09-jul-13							X									
9e				DUTREY, GIBOUDEAUX, BAUPHI, SHOIHET, CORBIERE, BROSSAT	CA	Vnr	-	Médias locaux visuels	BEDS	Adapté (amendé) (amendé)	10-jul-13														X		
9e	100	198	EELVA		CA	Vnr		Médias locaux visuels		Adapté	10-jul-13																
9e	101	199	PS-RGA	BIANO, VERON, JONEL	CA	Vnr	-	Mise en liquidation des magasins Virgin.	CONHEN-SOLAL	Adapté	10-jul-13															X	

Commission Séance	n° Définitif	n° Addoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	CA au CI	A V Vnr	n° délib	Objet	Affectation Adopté	VOTE	Date de Vote	PCF-PG			EELVA			PS-RGA			UDI			UMPPA			U N A N I M I T E
												CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	
2e	102	200	PCF-PG	BROSSAT	CA	Vnr	-	Fermeture du magasin Virgin Burds	COHEN-SOLAL	Adopté	10-jul-13																X
2e	103	201	PCF-PG	BROSSAT	CA	Vnr	-	Zones touristiques dans le 18e arrondissement	COHEN-SOLAL	Adopté	10-jul-13														X		
2e	104		PCF-PG	COMBES, SIMONNET, BROSSAT	CA	Vnr	-	Soutien aux librairies indépendantes parisiennes	COHEN-SOLAL	Retiré	10-jul-13																
2e	104bis	202	Exécutif					Soutien aux librairies indépendantes parisiennes		Adopté	10-jul-13														X		
2e	105		UMPPA	MONTAUDOU	CA	Vnr	-	Création d'un itinéraire d'usage de consommation responsable (RUE) pour les commerces de Bercy Village	COHEN-SOLAL	Retiré	10-jul-13	X				X											
2e								Approbation d'un accord de coexistence entre la marque Paris et les marques semi-figuratives par la SdJ		Adopté	10-jul-13																X
2e							DAJ 20			Adopté	10-jul-13	X															X
2e							ONT 13-BILT			Adopté	10-jul-13																X
2e							13G			Adopté	10-jul-13																X
2e							DRH 1			Adopté	10-jul-13																X
2e							DRH 40			Adopté	10-jul-13														X		
2e							UMPPA 1			Adopté	10-jul-13														X		
2e	106		Exécutif		CA	A	DRH 67	Amendement technique	ERRECART	Adopté	10-jul-13														X		
2e					CA		DRH 67			Adopté	10-jul-13																X
2e	107	203	PS-RGA	DAGUAND, MADEC	CA	Vnr	-	Inscription des niveaux R+1 et R+2 du bâtiment 7 rue Pierre Oudard à l'inventaire des équipements de proximité du 18e arrondissement.	ERRECART	Adopté	10-jul-13																X
2e	108	204	EELVA PS-RGA	FOURNIER, BACHE	CA	Vnr	-	Situation des modèles vivants des ateliers Beau-Art de la Ville	ERRECART	Adopté	10-jul-13														X		
2e	109	205	EELVA	BOUTAULT	CA	Vnr	-	Extension des formations d'été conduites à l'ensemble des agents de la ville municipales d'offrir un véhicule	ERRECART	Adopté	10-jul-13																X
2e	110		PCF-PG	SIMONNET	CA	Vnr		Alicataires Ville de Paris de l'attribution de Retour à l'Emploi	ERRECART	Adopté	10-jul-13																X
2e	110bis	206	Exécutif		CA	Vnr		Indemnisation de chômage		Adopté	10-jul-13																X
2e					CA		DDEES 16			Adopté	10-jul-13																X
2e					CA		DDEES 123			Adopté	10-jul-13																X
2e					CA		DDEES 124			Adopté	10-jul-13																X
2e	111		UMPPA	DOUIN	CA	V	DVD 150	Tarifification à la minute du stationnement de surface	BARGETON	Retiré	10-jul-13	X				X											
2e	112		UMPPA	DOUIN	CA	V	DVD 150	Stationnement des véhicules électriques	BARGETON	Retiré	10-jul-13	X				X											
2e					CA		DVD 150			Adopté	10-jul-13																X

Commission Séance	n° Definitif	n° Adoptés	Groupe dépositaire	Auteurs	CM ou CC	A V Vtr	n° délib	Objet	Affectation Ajoint	VOTE	Date de Vote	PCF-PG		EELVA		PS-RGA		UDI		UNPPA		U N A N I M I T E
												CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
3e					CM		DVB 144		BARGETON	Adopté	10-jui-13									X		
3e	113		UNPPA	DOUIN	CM	V	DVB 157	Voie réservée aux taxis sur l'autoroute A1	BARGETON	Rejeté	10-jui-13	X				X						
3e					CM		DVB 157			Adopté	10-jui-13							X				
3e					CM		DVB 80			Adopté	10-jui-13								X		X	
3e	114		Exécutif	BARGETON	CM	A	SG 146	Amendement technique	BARGETON	Adopté	10-jui-13								X		X	
3e					CM		SG 146			Adopté	10-jui-13											X
3e	115	207	EELVA	CONTASSOT, GAREL	CM	Vtr	-	Impact sanitaire du diesel sur les chauffeurs de taxi	BARGETON	Adopté	10-jui-13											X
3e	116		UNPPA	LAVOUE, DOUIN, CHEROUX DE SOUTHAUT	CM	Vtr	-	Gratuité des transports pour les conjoints d'anciens combattants	BARGETON	Rejeté	10-jui-13	X				X						X
3e	117			EMONDRET, COBIERE	CM	Vtr	-	Gratuité des transports	BARGETON	Rejeté	10-jui-13	X				X			X			
3e	118		UNPPA	DOUIN	CM	Vtr	-	Conclusions du rapport de la commission Mobilité 21	BARGETON	Rejeté	10-jui-13	X				X						
3e	119		UDI	GALLORS	CM	Vtr	-	Stationnement des deux roues motorisées	BARGETON	Rejeté	10-jui-13	X				X						
3e 4e	120		Exécutif	BARGETON	CM	A	DICOM 15	Amendement technique	BARGETON	Adopté	10-jui-13								X		X	
3e					CM		DICOM 15			Adopté	10-jui-13											X
4e					CM		DEVE 69			Adopté	10-jui-13							X			X	
4e					CM		DEVE 117			Adopté	10-jui-13								X			
4e					CM		DEVE 125			Adopté	10-jui-13								X			
4e	121	208	PS-RGA	GIRARD	CM	Vtr	-	Appellation du futur jardin de la rue des Foriers : Jardin des Foriers - Joseph Mignot	CHOUDEAUX	Adopté	10-jui-13											X
4e	122		UNPPA	LEGARET, BERTHOUD	CM	Vtr	-	Effectifs d'agents de la DEVE Place Dauphine	CHOUDEAUX	Rejeté	10-jui-13	X		X								
4e	123		UNPPA	KUSTER	CM	Vtr	-	Effectifs de surveillance des parcs et jardins dans le 17e	CHOUDEAUX	Rejeté	10-jui-13	X		X		X						
4e	124	209	PCF-PG	BROSSAT	CM	Vtr	-	Consignation des bouteilles en verre et en plastique	PERINOU	Adopté	10-jui-13							X		X		
5e					CM		DUCT 126			Adopté	10-jui-13							X		X		
5e					CM		DUCT 127			Adopté	10-jui-13							X		X		
5e	125		UNPPA	GOUJON	CM	V	DPP 6	Création d'un centre éducatif fermé à Paris	EL KHOURI	Rejeté	10-jui-13	X		X		X						
5e					CM		DPF6			Adopté	10-jui-13											X